

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

#### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

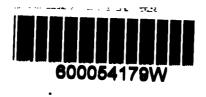
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

#### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/





•

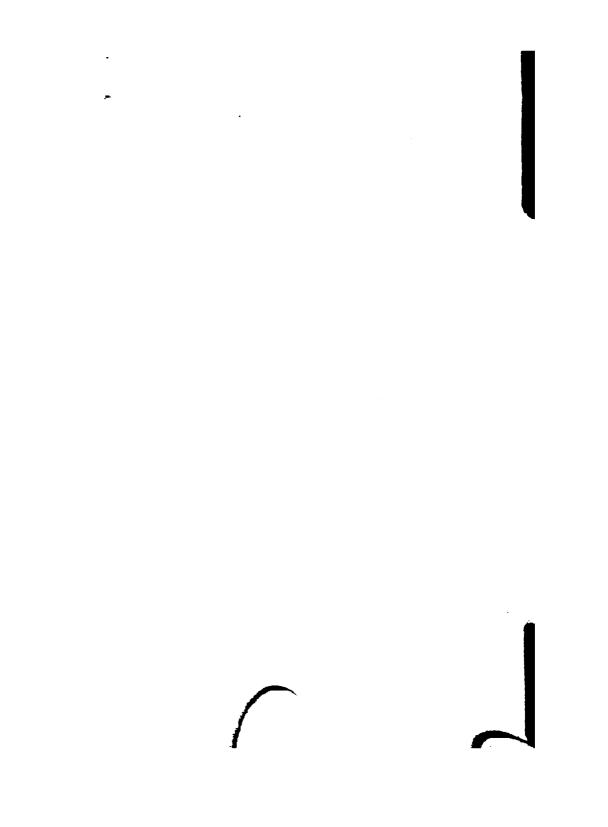
.

.

•

.





. . . • .

• • • •

. ۵ · . •

# STATISTIQUE DE LA FRANCE

-

.

•

,

.

· · · · ·

.

.

# STATISTIQUE

#### DE LA

# FRANCE

COMPARÉE AVEC LES AUTRES ÉTATS DE L'EUROPE

PAR

# MAURICE BLOCK

tome deuxième

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR 8, rue de la paix, 8

N DCCC LX

237. a. 34.

### ERRATA

Pages 17 4re ligne, au lieu de urbaine, lisez rurale.

40 en note, au lieu de hectares, lisez hectolitres.

98 et 96, effacer Grand-Duché devant Saxe et Hanovre.

151 avant-dernière ligne, au lieu de 9 dixièmes, ligez 6 dixièmes.

460 9º ligne, au lieu de 530, lisez 580 millions.

222 8º ligne, au lieu de tisseurs, lisez tailleurs.

332 au bas de la page, au lieu de Principante de Hesse, lisez Électorat de Hesse.



207. a. 34.

# TABLE DES MATIÈRES

# CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME

#### Chapitro XII. - Agriculture.

I. Institutions, encouragements et législation agricoles	1
Encouragements	3
Ensemble des encouragements, 3. — Etablissements de l'Etat, vacheries,	
haras, 4 Seceurs, 5 Concours agricoles, 5 Courses de chevaux,	
8. — Distinctions honorifiques, 8 — Associations agricoles, 9.	
Législation agricole	10
Institutions de crédit	13
Crédit foncier, 14. — Crédit agricole, 16.	
II. Economie rurale	16
Population agricole	16
Division agricole du territoire	19
Propriété agricole	22
Division de la propriété, 22 Fermage et métayage, 28 Charges de	
la propriété foncière, 29.	
Salaires et instruments agricoles	31
III. Céréales.	35
Froment, 35. — Production et rendement, 35. — Prix, 40. — Commerce,	
43 Méteil, 46 Seigle, 47 Orge, 49 Mais, 50 Sarrazin, 51.	
- Commerce des menus grains, 52.	
IV. Cultures diverses et jardins.	53
Pommes de terre, 53 Légumes secs, plantes à cosses, 55 Betterayes,	
56 Racines et légumes divers, 57 Plantes oléagineuses, 57	
Plantes textiles, 57 Houblon, 59 Châtaigneraies, 60 Mûriers,	
60. — Noyers, 60. — Oliviers, 61. — Jardins, 61.	
V. Vignes (Vins et)	62
VI. Forêts	68
VII. Prairies.	72
VIII. Animaux domestiques	75
Chevaux, 75. — Anes et mulets, 79. — Espèce bovine, 81. — Espèce ovine,	
88. — Espèce porcine, 91. — Espèce caprine, 93. — Abeilles, 95. — Vo-	
lailles, 96. — Chiens, 97.	
IX. Améliorations agricoles. Statistique des communaux	97
	01

#### Chapitre XIII. - Industrie.

I. Régime industriel; législation; institutions	100
Législation antérieure à 1789	100
Régime actuel	
Apprentissage, travail des enfants, 104 Livrets, 105 Prud'hommes,	
105. — Propriété industrielle, brevets, 107. — Dessins, marques, 109. —	
Enseignement (renvoi), 110 Expositions, 110 Chambres consulta-	
, a	

•

#### TABLE DES MATIÈRES.

tives, 114. — Société d'encouragement, 115. — Législation douanière, 115. Industries réglementées Etablissements insalubres, 117. — Mines, 117. — Eaux minérales, 118. — Boulangerie, boucherie, 118. — Hôtels, auberges, etc., 121. — Matières d'or et d'argent, 121.	117
II. Statistique industrielle	123
Population industrielle	
Industries textiles	
Généralités, 127. — Chanvre et lin, 128. — Coton, 133. — Laige, 140. — Soie, 149. — Tissus mélangés, 155. — Dentelles et broderies, 157.	F.
Industries relatives à l'habillement	158
Bonneterie, 159. — Chaussure, 159. — Ganterie, chapellerie, chapeaux de paille, habillements confectionnés, 160. — Lingerie et corsets, 161.	
Mines, minières et carrières	161
Nombre des mines, accidents, 162. — Charbons (houille), 164. — Bitume, 168. — Tourbe, 169. — Fer, 170. — Autres mines métalliques, 173. — Sel, 175. — Soufre, 177. — Carrières, 178. — Eaux minérales, 180.	
Industries métallurgiques	181
Fer, fonte et acier, 181. — Autres métaux, cuivre, etc. etc., 191. — Métaux précieux, 194.	
Industries diverses Sucres, 196. — Alcool, 201. — Bière, 203. — Cidre, 204. — Vinaigre, 205. — Cuirs et peaux, 205. — Produits chimiques, 206. — Matières grasses, 208. — Arts céramiques, verres et cristaux, 210. — Os, ivoire, colle-forte, 211. — Papeterie et imprimerie, 212. — Bois, 214. — Pèche, 217.	
Résumé, valeur totale des produits	220

#### Chapitre XIV. — Commerce.

224

I. Commerce intérieur	225
Circulation des marchandises.	226
Navigation intérieure, 226. — Chemins de fer, 227. — Cabotage, 230. —	
Octroi, 233. — Foires et marchés, 234.	
Monnaies	235
Institutions de crédit	242
Banque de France, 242. — Banques étrangères, 247. — Comptoir d'es-	
compte, 247. — Crédit mobilier, 248. — Sociétés commerciales diverses, 249.	
Faillites	252
II. Commerce extérieur	252
Commerce, 252. — Entrepôts, 262. — Transit, 262.	
III. Navigation maritime (à voiles, à vapeur), naufrages	263

## Chapitre XV. - Voics de Communications. 267

	Administration. Corps des Ponts-et-Chaussées.	269
I.	Chemins de fer	270
	Aperçu historique. Situation générale en 1858	276
	Chemins de fer français, 276 Ensemble des réseaux (longueurs, etc.) 276.	
	- Lignes principales: Nord, 281 Est, 282 Ouest, 283 Orléans,	
	284 Lyon et Méditerranée, 285 Midi, 287 Lignes secondaires;	
	résumé (frais d'établissement, etc.) 288 Exploitation (wagons, voya-	
	geurs, dépenses, etc.) 290 Service des correspondances, 294 Police	

.

•

k

#### TABLE DES MATIÈRES.

	et surveillance des chémins de far, 295 Chemins de fer étrangers, 296.	
	- Accidents sur les chemins de fer, 300.	
П.	Navigation intérieure (fivières et canaux : France et pays étrangers)	308
Ш.	Routes et chemins	316
	Routes impériales, 317 Routes départementales, 321 Routes straté-	
	giques, 222. — Chemins vicinaux, 323.	

### Chapitre XVI. - Postes et Télégraphes.

ł

L. Postes (en France et à l'étranger)	333
II. Télégraphie électrique (en France et à l'étranger)	348
Chapitre XVII. ~ Concemmations.	353
L Denrées alimentaires	354
Céréales; pain; pommes de terre Froment, 354. — Pain, 355. — Seigle, 358. — Orge, 359. — Mais, 359. — Avoine, 359. — Sarrazin, 360. — Pommes de terre, 360. — Ensemble des céréales, 360.	354
Viande	361
II. Boissons et spiritueux Vin, 365. — Bière, 368. — Alcool et eaux-de-vie, 369.	865
III. Sucre et denrées coloniales (café, thé, cacao, poivre, vanille)	871
IV. Sel	376
V. Tabac	377
VI. Matières textiles Coton, 381. — Laine, 383. — Soie, 385. — Chanvre et lin, 387.	881
VII. Combustible	386

#### Chapitro XVIII. - Paris.

VIII. Métaux..... 393

Houille, 389. — Bois, 392.

Fer, 394. — Cuivre, plomb, zinc et étain, 396.

I. Territoire. Etendue à diverses époques. Climat	397
II. Population.	400
Dénombrement, 409 Mouvement : naissances, mariages, décès, 405.	
- Morts accidentelles, 410 Suicides, 411 Inhumations, 412.	
III. Maisons. Ménages. Lecation. Salubrité	61 k
IV. Administration.	418
V. Cultes	422
VI. Instruction publique.	424
VII. Assistance publique et prévoyance	430
Administration et situation financière, 430. — Mouvement de la popula-	494
tion des hôpitaux et hospices, 434. — Secours à domicile, 437. — Exemp-	
tion de l'impôt mobilier, 438 Monts-de-Piété, 439 Caisses d'épar-	
gnes, 441.	
VIII. Finances	443
Ensemble des recettes et des dépenses, 443. — Contributions directes, 450.	
- Octroi, 451 Perception sur les marchés, etc., 455 Abattoirs,	
456. — Entrepôts, 457. — Poids public, 458. — Dette municipale, 458. —	
Caisse du service de la boulangerie, 461.	
IX. Industrie et commerce	463

Ensemble des industries, 463. — Alimentation, 469. — Ameublement, 470. — Vêtement, 471. — Bâtiment, 472. — Fils et tissus, 473. — Peaux et cuirs, 474. — Carosserie, sellerie, équipement militaire, 475. — Industries chimiques et céramiques, 476. — Travail des métaux, 477. — Orfevrerie, bijouterie, 477. — Boissellerie, vannerie, sparterie, 480. — Entreprises de transport, 481. — Culture maralchère, 481. — Commerce, 482.

#### Chapitre XIX. - Algérie.

Territoire, 493. — Population, 494. — Administration, 495. — Justice, 498. — Instruction publique, 500. — Finances, 501. — Armée, 503. — Agriculture et colonisation, 504. — Commerce, Banque de l'Algérie, 510.

#### Chapitre XX. - Colonies.

513

I. Territoire.	514
Martinique	514
Guadeloupe (Marie-Galante, Désirade, etc.)	515
Réunion ou Bourbon	517
Guyane française	517
Établissements français dans l'Inde (Pondichery, - Karikal, - Chander-	
nagor, etc.)	519
Sénégal	521
Sainte-Marie, Mayotte et Nossi-Bé	522
Saint-Pierre et Miquelon	523
Etablissements français dans l'Océanie	524
II. Population	5 <b>25</b>
III. Administration	529
IV. Justice	531
V. Culte et enseignement	535
VI. Services militaire et maritime	537
VII. Finances et Banque	53 <b>8</b>
VIII. Agriculture et industrie (sucre, café, etc.)	542
IX. Commerce	547
X. Navigation	5 <b>58</b>

#### Appendice.

Savoie, Haute-Savoie et Alpes-Maritimes	560
Table alphabétique des matières contenues dans les deux	
volumes	563

Paris. - DE SOTE et BOUCHET, imprimeurs, 2, place du Panthéon.

IV

#### CHAPITRE XII.

# AGRICULTURE "

#### I. - Institutions, encouragements et législation agricole.

De tout temps et en tout pays, l'agriculture a toujours été en honneur. Dès l'antiquité, on a vu les peuples élever des statues et même des autels à ceux qui inventèrent ou perfectionnèrent quelque branche de cet art précieux. Depuis lors, à plus d'une époque, les plus grands citoyens n'ont pas dédaigné de consacrer à la culture des champs les loisirs que le service du pays leur laissait ou que des retours de fortune leur créaient; et notre pays offrirait sous ce rapport de nombreux et mémorables exemples, En France, cependant, l'agriculture n'a reçu pendant de longs siècles que des hommages stériles ; c'était l'époque où, tandis que l'on considérait la terre comme le signe et la condition de l'anoblissement (nul seigneur sans terre), on en laissait l'exploitation entre les mains des serfs et des vilains. Les guerres incessantes, qui désolèrent la France pendant de si longues périodes, arrêtèrent d'ailleurs tous les progrès agricoles, et les souverains qui se sont succédé, préoccupés à peu près exclusivement des embarras politiques, ne jetèrent qu'à de rares intervalles leurs regards sur les intérêts agricoles. Ainsi, de Charlemagne à Henri IV, pendant l'intervalle de huit siècles, ne trouve-t-on guère qu'un ministre (l'abbé Suger) qui ait cherché à donner quelque impulsion à l'industrie agricole. Mais l'époque à laquelle l'agriculture française atteignit l'apogée de sa prospérité, fut celle de Henri IV, dont la politique, secondée par son habile ministre Sully, se tourna principalement vers l'agriculture et qui chercha surtout à développer le pâturage et le labourage, ces deux mamelles de la France. Sous le règne de Louis XIV,

<sup>(1)</sup> SOURCES. — Dictionnaire et Annuaires de l'administration française. — Dictionnaire et Annuaires de l'économie politique. — Budgets et comptes financiers. — Publications du bureau de la statistique générale de France — Archives statistiques publicés en 1838 par le ministère du commerce. — Enquête sur la révision de la législation sur les céréales, faite au Conseil d'Etat en 1850. — Anna'es du commerce extérieur. — Documents officiels étrangers, etc. — Les ouvrages de Reden, Brachelli, Mac Culloch et autres, cités dans le cours du chapitre.

#### CHAPITRE XII. — AGRICULTURE.

les grands ministres qui furent à la tête des affaires, concentrèrent à peu près exclusivement leurs efforts du côté de l'industrie et du commerce et firent peu pour l'agriculture. Ce n'est qu'au dix-huitième siècle, que l'on vit l'agriculture prendre un nouvel essor, et ce fut moins le fait du gouvernement que le résultat de l'influence exercée sur les populations par les savants et les économistes du temps (physiocrates) et par les résultats pratiques dus aux efforts des habiles agronomes, tels que les Parmentier, les Duhamel, etc., qui firent entrer l'agriculture dans une voie nouvelle de progrès. Depuis soixante ans, ces améliorations, interrompues par les tourmentes révolutionnaires, ont été reprises et poursuivies avec énergie et persévérance; et l'agriculture n'a plus cessé d'être l'objet de la vigilance et de la sollicitude du gouvernement : aujourd'hui non-seulement l'État lui vient directement en aide, au moyen de subventions accordées sous diverses formes et à différents titres, mais de nombreuses institutions ont été fondées dans le but d'encourager et de faciliter les perfectionnements de toute nature que réclame cette branche importante de la richesse publique.

Toute une classe de ces institutions, celles qui se rapportent à l'enseignement agricole à divers degrés, ont déjà été traitées au chapitre de l'Instruction publique (tome I<sup>er</sup>). Quant aux autres, nous les répartirons sous les trois rubriques suivantes : Encouragements, Législation agricole, Institutions de crédit. Nous ne pouvons indiquer ici que les points saillants, car il faudrait un volume spécial pour donner à cette matière les développements qu'elle mérite. Mais avant de parler des encouragements, il convient dé faire connaître l'organisation du service qui les distribue ou qui veille à leur juste répartition.

Administration. — Un service spécial du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, centralise toutes les affaires qui se rapportent aux intérêts agricoles. Un autre service du même département ministériel est particulièrement chargé de tout ce qui concerne les haras et les questions chevalines. Enfin, la propriété forestière est placée sous la direction et le contrôle du Ministre des finances.

Le ministre de l'agriculture a sous ses ordres 6 inspecteurs généraux d'agriculture qui ont pour mission de parcourir chaque année une circonscription qui leur est désignée, et de faire un rapport sur la situation et les besoins de l'agriculture dans les contrées qu'ils visitent. Ils sont, de plus, chargés de diriger l'organisation des concours dans les villes où ces solennités doivent avoir lieu. Il y a en outre un inspecteur spécial pour le département de la Corse. Les inspecteurs généraux reçoivent un traitement annuel de 10,000 fr.

Un inspecteur général spécial, ayant un traitement de 12,000 fr., est

2

chargé de la surveillance de l'enseignement et du service vétérinaire. Enfin au service des haras sont attachés deux inspecteurs généraux à 10,000 fr. et quatre inspecteurs d'arrondissement à 5,000 fr.

....

De nombreuses assemblées, ayant un econsécration officielle ou un caractère entièrement libre (V. p. 9), existent à Paris et dans les départements et concourent, soit par leur enseignement, leurs exemples ou leurs subventions, au développement ou au perfectionnement de l'industrie agricole, en même temps qu'elles sont vis-à-vis du gouvernement les organes des vœux et des besoins de l'agriculture.

A la tête de ces institutions se place le Conseil général de l'agriculture, créé par l'Ordonnance royale du 29 avril 1831, et réorganisé en dernier lieu par le Décret du 25 mars 1852.

Le Conseil général se compose de 100 membres, nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce; 86 de ces membres sont pris parmi ceux des chambres consultatives de l'agriculture, et 14 en dehors de ces assemblées.

Les chambres consultatives d'agriculture ont été instituées par le Décret du 25 mars 1852; il y a dans chaque arrondissement une chambre consultative composée d'autant de membres que l'arrondissement renferme de cantons, sans que le nombre de ces membres puisse être inférieur à 6; les membres sont nommés par le préfet. Les réunions de ces chambres sont annuelles, la durée en est réglée par les préfets.

En dehors des assemblées que nous venons d'énumérer, il existe au ministère de l'agriculture et du commerce des commissions permanentes ayant un caractère spécial et des attributions nettement définies.

Parmi ces commissions, nous citerons la commission du registre matricule pour l'inscription des animaux de race pure de l'espèce bovine (herd book) composée de 7 membres; la commission d'un registre analogue pour les chevaux de race pure (stud book) 14 membres; la commission supérieure des haras composée de 6 membres, sous la présidence du Ministre; la commission centrale des courses composée de 7 membres.

#### ENCOURAGEMENTS.

Ensemble des encouragements. — L'État affecte au service de l'agriculture des allocations considérables destinées soit à la distribution de subventions et d'encouragements, soit à l'entretien d'établissements de diverses natures, soit à la réparation de pertes matérielles subies par les propriétés foncières. Ces dépenses ont éprouvé depuis trente ans une très-notable augmentation, ainsi que le constate le tableau suivant :

Nature des Dépenses.	1835.	1846.	1859.
	fr.	fr.	fr.
Ecoles vétérinaires	x	683,000	604 <b>,300</b>
Encouragements à l'agriculture et enseigne-			
ment professionnal.	419,000	900,000	2,603,000
Haras et dep ts d'étalons	່ນ	1,432,000	1,738,500
Remonte des haras et encouragements à l'in-			
dustrie particulière	1,500,000	808,000	1,260,000
Secours spéciaux pour pertes matérielles et			
événements malheureux	1,887,385	1,920,440	2,003,000
Etudes et subventions pour travaux d'irriga-	-,,		
tion, de dessèchement et de drainage	р	,	400,000
Ensemencement et fixation des dunes	»	300,000	500,000
Amélioration et assainissement de la Sologne.	5	,	600 000
Assainissement de la Dombes (Ain)	3	,	100,000
- de la Brenne (Indre)	»	,	100,000
- de la Corse	2	v	. 150,000
Totaux	3,806,385	6,043,440	10,058,800

Dans ces sommes ne sont pas compris les crédits affectés à l'entretien et à la création des chemins vicinaux qui se sont beaucoup accrus également depuis 15 ans (1). Enfin, il y aurait lieu d'ajouter encore à ces chiffres, pour 1859, les dépenses occasionnées à l'État par les prêts qui doivent être faits au drainage, jusqu'a concurrence de 100 millions par l'intermédiaire du crédit foncier (Voir plus loin).

Nous allons donner quelques détails sur plusieurs des principaux articles portés au tableau ci-dessus, et mentionner quelques autres modes d'encouragements.

Établissements de l'État, Vacheries, Haras. — L'État possède des établissements agricoles de diverse nature. Les uns sont destinés à fournir l'enseignement théorique et pratique de la science rurale ou vétérinaire, nous en avons parlé au chapitre de l'Instruction publique (tome I<sup>er</sup>). Dans les autres, sont entretenus des animaux de choix destinés à fournir des types pour la propagation des bonnes races d'animaux. Telles sont les bergeries et vacheries impériales instituées à Moncavrel (Pas de-Calais), à Gévrolles (Côte-d'Or), au Pin (Orne), à Saint-Angeau (Cantal), à Alfort (Seine), à Mably (Loire), au Camp (Mayenne) et à Trévoux (Ain). Les dépenses des bergeries et vacheries sont inscrites au budget de l'État pour une somme annuelle de 141,000 fr.

Les établissements de l'État dans lesquels sont entretenus les étalons et juments pour l'amélioration de la race chevaline, sont au nombre de 26, savoir : le haras de Pompadour dans la Corrèze, le dépôt des remontes à Paris et 24 dépôts d'étalons institués dans les villes suivantes : Abbeville (Somme), Angers (Maine-et-Loire), Arles (Bouches-du-Rhône),

(1) Voir le chapitre des voies de communication.

Aurillac (Cantal), Besançon (Doubs), Blois (Loir-et-Cher), Braisne (Aisne), Charleville (Ardennes), Cluny (Saône-et Loire), Hennebon (Morhiban), Lamballe (Côtes-du-Nord), Libourne (Gironde), Montieren-Der (Haute-Marne), Napoléon-Vendée (Vendée), Pau (Basses-Pyrénées), le Pin (Orne), Rodez (Aveyron), Rosières (Meurthe), Saintes (Charente Inférieure), Saint-Lô (Nanche), Saint-Maixent (Deux-Sèvres), Strasbourg (Bas-Rhin), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

L'entretien des divers établissements de haras à la charge de l'État est porté au budget de 1859 pour une somme de 1,738,500 fr.

Secours. — Le crédit affecté à la distribution des secours pour pertes ou événenement malheureux, est le produit d'un centime additionnel spécial, ajouté au principal de la contribution foncière. Les secours sont accordés par le ministre de l'agriculture et du commerce, sur la proposition des préfets après constatation faite des pertes par les agents des contributions directes. La moyenne des secours est de 6 0/0 du montant des pertes éprouvées. Le même crédit sert encore à donner des secours pour accidents et événements malheureux, non susceptibles d'être évalués en argent, tels que chutes, coups et blessures, etc. Voici comment la répartition des secours a été faite en 1857 :

Nature des pertes.	Montant des pertes.	Secours accordés.
Incendies	5,909,376 fr.	360,305 fr.
Pertes de bestiaux	8,260,980	499,003
Accidents divers (pertes de filets, bateaux,		
écroulements de maisons)	945,726	56,902
Orages, grêle	20,275,691	1,220,321
Gelée, sécheresse	1,225,368	74,230
Inondations	7,318,687	440,782
Totaux	43,927,827	2,651,543
Secours accordés pour blessures, chutes,		
coups, morts accidentelles	n	115,200
Total général des secours		2,766,743

Concours agricoles. — Une des institutions les plus favorables au progrès agricole est celle des concours organisés sous la direction et avec la subvention du gouvernement. Ces solennités agricoles, qui ont reçu un grand développement dans ces dernières années, entretiennent entre tous les cultivateurs une émulation salutaire et fournissent à tous le meilleur enseignement, celui de l'exemple. Il y a deux sortes de concours, les concours d'animaux de boucherie et les concours régionaux agricoles.

L'institution des concours de boucherie remonte à l'année 1844; c'est à Poissy que s'est tenue la première exhibition de ce genre. Des lers, des concours analognes ont été organisés à Lyon (1847), à Bordeuxx (1849<sup>°</sup>, à Lille (1850), à Nimes (1851) et à Nantes (1852). Toutes ces solennités se renouvellent chaque année aux mois de mars et d'avril et sont couronnées par le concours de Poissy qui a lieu le mercredi de la semaine sainte. Le but de ces concours, exclusivement réservés aux animaux de boncherie des espèces bovine, ovine et porcine, est surtout de développer la précocité de l'engraissement. Des programmes publiés à l'avance déterminent les conditions du concours pour les animaux des diverses espèces et des différents âges, et fixe le nombre de prix et de récompenses attribués aux diverses catégories établies. Le nombre des animaux exposés à Poissy a été sans cesse croissant, et dans ces dernières années le progrès ne s'est pas ralenti. Le total des animaux de diverses races qui était de 286 en 1856, s'ent élevé successivement à 317 en 1857, 360 en 1858 et 388 en 1859. Pour cette dernière année, ce chiffre se décompospit ainsi :

Espèce	bowine (y compris 24 venus)		266 tètes,
-	Wine	٠	32
-	percise		<b>85</b>

Quarante départements environ prennent part à cette exhibition.

En Angleterre, le concours d'animaux gras du club de *Smithfield* correspond à peu près à notre concours de Poissy et présente le même intérêt au point de vue de la production de la viande de boucherie. Voici quelle a été, pour les dernières années, le chiffre des animaux exposés à ce concours :

Espèce bovine.			English antise.		
1855	112 bettes.	)	1356	96 12025	
1856	140		1857	129	
1857	176	li	1356	129	
1855	171	1			

Il y a eu en outre, en 1858, 57 lots de parcs de 3 animaux charan, suit 171 individus.

Les concours d'animaux reproducteurs ont été établis en Prance en 1850, à l'imitation de ce qui avait lieu en Angleterre depuis une époque déjà reculée. Ces exhibitions sont destinées à encourager l'élevage du bétail, en offrant des récompenses aux propriétaires des meilleurs reproducteurs des diverses espèces bovine, ovine et parcine; daes ces dernières années, on a ajouté les animaux de basse-cour aux espèces précédemment admises au concours. Les mêmes exhibitions comprensent en outre les instruments, ustensiles et appareils destinés à l'agriculture, ainsi que les produits de l'industrie rurale,

6

#### INSTITUTIONS, ENCOURAGEMENTS ET LÉGISLATION AGRICOLE. 7

	Nombre	Nor	mbre d'animau	κ.	Instruments.	Lots	
Années.	de concours.	Espèce bovine. Espèce ovine. Espère percue.		Instruments.	produits.		
1850	1	63	63	10	155	90	
1851	4	265	302	57	185	119	
1852	8	435	515	87	595	324	
1853	8	599	721	199	679	634	
1854	8	965	1,211	182	795	906	
1855	9	1,095	<b>987</b>	210	384	480	
1856	Concours universel. 8 régionaux.	1,273 1,442	1,093 1,477	171 339	» 2,256	, 3,230	
1857	8	1,312	1,816	295	1,237	1,477	
1858	10	1,593	1,960	490	2,107	2,098	

produits. Le tableau suivant permet de juger de l'extension que ces exhibitions ont prise depuis cette époque.

De 1850 à 1855, il y eut chaque année un concours général auquel participèrent les animaux primés dans les concours régionaux. En 1855 et 1856, les pays étrangers ont été invités à envoyer leurs animaux et leurs produits à ces exhibitions qui eurent un caractère universel. En 1855, l'Angleterre, la Suisse et la Hollande répondirent seules à cet appel et fournirent un contingent de 215 taureaux et vaches, 202 béliers et brebis et 33 porcs. En 1856, le nombre des États étrangers qui prirent part à l'Exposition agricole universelle fut très-considérable. Les principaux furent l'Angleterre, l'Autriche, le grand-duché de Bade, la Bavière, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, le Hanovre, le Mecklembourg, la Hollande, les États pontificaux, la Prusse, la Saxe royale, les Deux-Siciles, la Suisse, le Wurtemberg, la Turquie, la Grèce et quelques États de l'Amérique. Ces pays envoyèrent ensemble 827 taureaux et vaches, 746 béliers et brebis et 89 porcs.

Jusqu'à présent, la France avait été divisée au point de vue des concours, en 10 régions, comprenant chacune un nombre variable de départements. A partir de 1860, le nombre des régions doit être élevé à 12, embrassant chacune 7 départements; il y aura par année 12 concours régionaux. Le siége des concours se déplace chaque année et est fixé successivement dans les différents chefs-lieux de département appartenant à la région.

En 1856, le gouvernement a complété le système des encouragements développé par les concours en instituant des primes d'honneur, consistant en une somme de 5,000 fr. et une coupe d'argent d'une valeur de 3,000 fr., décernées au cultivateur dont l'exploitation réunit au plus haut degré toutes les conditions d'une bonne culture. Une somme de 500 fr. et des médailles d'argent et de bronze peuvent en outre être attribuées aux divers agents de l'exploitation primée. Il est distribué tous les ans une prime d'honneur dans chaque concours régional; les cultivateurs du département où se tient le concours sont seuls admis à concourir (1).

Courses de chevaux. — Les courses de chevaux ont sous le rapport hippique un but analogue à celui des concours agricoles. Dans le principe, les chevaux figuraient aux exhibitions agricoles, plus tard, ils en ont été exclus; mais dans un certain nombre de contrées, notamment dans la Normandie, les départements ont voté des subventions spéciales pour admettre les chevaux dans les concours et, grâce à cette mesure, des expositions importantes ont eu lieu dans plusieurs centres d'élevage. En 1858, le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé qu'à partir de 1860 une place serait réservée à l'espèce chevaline dans les concours agricoles des régions de l'ouest et du nord-ouest: mais ces concours ne comprendront que les animaux spécialement consacrés à la reproduction et appartenant aux espèces de demi-sang et de trait.

On distingue plusieurs espèces de courses. Les courses plates au galop, spécialement destinées aux chevaux de luxe; les courses au trot, plus particulièrement réservées à la formation des chevaux de remonte et de voitures; et enfin les *steeple chases* dans lesquelles les lutteurs ont à franchir des obstacles de diverse nature. En 1858, les courses plates au galop ont eu lieu sur 58 hippodromes dont les principaux sont ceux de Paris (bois de Boulogne, [Longchamps], Chantilly et Versailles). Il y a eu 71 journées de courses, pour lesquelles il y avait eu 3,215 engagements, mais le nombre de chevaux qui ont effectivement couru n'a été que de 1,576; 359 prix ont été distribués et ont formé ensemble, en y comprenant le montant des engagements, 1,057,245 fr. La moyenne des prix a été de 3,067 fr., mais sur les grands hippodromes de Paris, de Chantilly et de Versailles, elle s'élève à près du double de ce chiffre.

Il a été couru en 1858, 89 steeple chases pour lesquels une somme de 151,140 fr., a été distribuée à titre de prix.

Les courses au trot sont les moins importantes. Les prix auxquels ces courses ont donné lieu ont une valeur totale de 55,000 à 60,000 fr.

Une somme de 360,000 fr. figure au budget de l'État pour être distribuée à titre d'encouragement, soit dans les courses publiques, soit dans les concours où l'espèce chevaline est admise.

Distinctions honorifiques. — Au nombre des encouragements que l'État accorde à l'agriculture, nous devons encore mentionner les distinctions honorifiques que les gouvernements ont distribuées pour récompenser les services rendus aux intérêts agricoles. Il résulte de relevés contenus dans l'Almanach des comices, publié par M. Heuzé, que le

<sup>(1)</sup> Rapport sur les concours régionaux agricoles, adressé à l'Empereur, le 20 septembre 1858, par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

#### INSTITUTIONS, ENCOURAGEMENTS ET LÉGISLATION AGRICOLE. 9

nombre des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur accordées à l'agriculture, de 1836 à 1859, a été de 190. Ces relevés ne comprennent que les admissions dans l'ordre à titre de chevalier. Mais il y a eu encore un certain nombre de promotions au grade d'officier ou de commandeur.

En ne comptant que les nominations de chevalier, le chiffre de 190, réparti sur les 24 années de la période, représente une moyenne d'environ 8 par année. Il y a à considérer, en outre, qu'indépendamment de ces décorations spéciales, il en est un certain nombre qui sont distribuées à d'autres titres à des personnes qui, appartenant à la science, à la politique ou à l'administration, rendent indirectement des services à la cause agricole.

Associations agricoles. — Les associations libres, quoique en partie subventionnées par l'administration, formées par les cultivateurs pour discuter les meilleurs procédés de culture et en encourager la propagation au moyen de subventions et de primes, sont désignées sous le nom de Comices agricoles ou sociétés d'agriculture; ces associations ont une circonscription très-variable : tantôt elles embrassent un ou plusieurs arrondissements ou même un département tout entier, tantôt clles sont limitées à un ou deux cantons. La Société impériale et centrale d'agriculture peut même être considérée comme appartenant à la France entière. Les comices et les sociétés d'agriculture doivent soumettre leurs statuts à l'approbation de l'autorité préfectorale. Le tableau suivant indique le nombre par département, des associations agricoles, en y comprenant les sociétés d'horticulture et celles qui s'occupent de questions spéciales d'art vétérinaire, d'acclimatation, etc. Le nombre total de ces associations, pour la France entière, est actuellement de 741 (1).

Départements.	Nombre d'associations agricoles.	Départements.	Nombre d'associations agricoles.
Ain. Aisne Allier Alpes (Basses-). Alpes (Hautes-) Ardèche Ardèche Ardennes. Ardège Aude. Aube. Aude. Aveyron Bouches-du-Rhône, Calyados.	8 7 6 4 1 1 6 2 2 2 2 1 4 9	Cantal Charente Charente-Inférieure Corrèze Corrèze Cote-d'Or Cotes-du-Nord Cotes-du-Nord Creuse Dordogne Dordogne Dróme Eure	27 5 8 13 5 24 39 5 10 14 3

(1) On trouvera une Statistique détaillée des associations agricoles de l'Allemagne, dans l'ouvrage de M. Bœttcher, intitulé : Die tandwirth schaftlichen Vereine (A Berlin, 1856. — In- $4^{\circ}$ .)

Eure-et-Loir	5 r	1 Nord	12
Finistère	28	Oise	8
Gard	4	Orne	6
Garonne (Haute-)	2	Pas-de-Calais	7
Gers	5	Puy-de-Dôme	8
Gironde	5 8	Pyrénées (Basses-).	5
Hérault	2	Pyrénées (Hautes-)	8
Ille-et-Vilaine	40	Pyrénées-Orientales	1
Indre	3	Rhin (Bas-)	6
Indre-et-Loire	3	Rhin (Haut-)	8
Isère	9	Rhône	7
Jura	6	Saone (Haute-)	10
Landes	1	Saone-et-Loire	11
Loir-et-Cher	4	Sarthe	20
Loire	5	Seine	6
Loire (Haute-)	3	Seine-Inférieure	8
Loire-Inférieure	16	Seine-et-Marne	10
Loiret	5	Seine-et-Oise	8 -
Lot	1	Sèvres (Deux-)	9
Lot-et-Garonne	6	Somme	6 -
Lozère	3	Tarn	4
Maine-et-Loire	15	Tarn-et-Garonne	• 24
Manche.	11	Var	2
Marne	6	Vaucluse,	4
Marne (Haute-).	27	Vendée	15
Mayenne	17	Vienne	11
Meurthe	6	Vienne (Haute-)	5
Meuse	8	Vosges	7
Morbihan	30	Yonne	9
Moselle.	5		
Nièvre.	6	Total	741

#### LÉGISLATION AGRICOLE.

L'agriculture trouve encore dans la législation une protection permanente et puissante, et nos lois contiennent un grand nombre de dispositions destinées à défendre ou à favoriser les intérêts agricoles.

Dans presque toutes les communes rurales de la France, sont institués des agents spéciaux, chargés de veiller à la conservation des propriétés et des récoltes (Lois 28 septembre 1791, 20 messidor an III), et le traitement de gardes champêtres a été compris par la loi de 1837 au nombre des dépenses obligatoires des communes.

Le développement et le perfectionnement des voies de communication ont pour l'agriculture une importance capitale, en ce qu'ils facilitent à la fois l'écoulement des denrées et l'approvisionnement du pays. La loi du 21 mai 1836 a réglementé, dans un intérêt agricole, les chemins qui ont le plus d'utilité pour la propriété foncière (1). Les chemins vicinaux ont été mis à la charge obligatoire des communes et de nombreuses ressources ont été affectées à leur construction et à leur entretien.

Dans un but de salubrité autant que pour agrandir le champ de la culture, la loi du 16 septembre 1807, résumant et complétant celles qui avaient été priscs antérieurement dans le même sens, a facilité le dessè-

(1) Voir le chapitre des Voies de communications.

10

#### INSTITUTIONS, ENCOURAGEMENTS ET LÉGISLATION AGRICOLE. 11

chement des marais, en assurant à ces opérations les priviléges des entreprises d'utilité publique (1).

L'aménagement et la conservation de la propriété forestière sont assurés par l'ensemble des dispositions du Code forestier et de la loi du 9 juin 1859, et notamment par celles relatives au défrichement des bois, au reboisement des montagnes. Ces dispositions, en ce qui concerne la défense des terrains exposés à l'envahissement des eaux, ont été complétées par les lois des 19 juin 1857 et 28 mai 1858, qui prescrivent des travaux d'ensemble pour arrêter et prévenir les ravages causés par les inondations.

Les eaux, en même temps qu'elles peuvent devenir une source de dangers pour les propriétés qui les avoisinent, sont aussi un puissant élément de fertilisation, lorsqu'elles sont utilisées pour l'irrigation. Le Code Napoléon avait reconnu pour les propriétaires riverains le droit de se servir dans ce but des eaux qui bordent leurs domaines. Les lois de police ont de plus conféré à l'administration le droit de réglementer le cours des eaux en vue de l'utilité générale. (L. 12-20 août 1790, Déc. 25 mars 1852). Enfin la loi du 29 avril 1845 leur a accordé, dans certains cas et sous certaines conditions, la faculté d'arroser leurs propriétés avec les eaux des rivières non navigables et flottables, alors même que ces rivières ne joignent pas immédiatement leurs propriétés.

Mais il peut y avoir aussi intérêt à faire écouler les eaux, dont le séjour sur le sol pourrait devenir nuisible à la culture.

L'assainissement des terres au moyen de fossés souterrains ou à air libre a été connu et pratiqué de toute antiquité; mais, par suite des perfectionnements qui ont été apportés au système, l'Angleterre a obtenu à l'aide de ce procédé, auquel on a conservé en France le nom anglais de drainage, des résultats de la plus haute importance au point de vue de l'angmentation et de l'économie de la production. Aussi, le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il cherché à stimuler et à faciliter l'application du drainage, soit par des modifications dans la législation, soit par des prêts directs, offerts à des conditions avantageuses à la propriété foncière. Cet exemple a été suivi en France. La loi du 10 juin 1854 a eu pour but de permettre aux propriétaires de conduire, soit souterrainnement ou à ciel ouvert, les eaux provenant de leurs fonds, à

Quant à l'étendue des marais, nous empruntons au Moniteur du 23 janvier 1860 les renseignements officiels ci-après :

Marais app	artenant à	l'État	5,061 hect	ares, 03 ares.
_		aux communes	58,363	84
		aux particuliers.	122,015	44
	1	Fotal	185,460	31

<sup>(1)</sup> Dans certaines contrées où le dessèchement des marais et des étangs présente une importance particulière, l'Etat seconde les opérations d'assainissement au moyen de subventions; voyez plus haut les dépenses affectées à ces objets

#### CHAPITRE XII. — AGRICULTURE.

travers les propriétés qui les séparent d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. La même loi a autorisé la formation d'associations syndicales pour l'exécution, sur une grande échelle, de travaux de drainage. Mais là ne s'est pas bornée la sollicitude du gouvernement. Une loi du 17 juillet 1856 a autorisé l'affectation par l'État d'un secours de 100 millions aux entreprises de drainage. Ce secours doit être attribué aux propriétaires, sous la forme de prêts remboursables par annuités à longs termes. Une loi du 28 mai 1858 a d'ailleurs chargé le Crédit foncier de France de la réalisation de ces prêts, en le substituant pour cet objet, aux droits et priviléges du Trésor. (V. le *Dictionnaire* et les *Annuaires de l'administration française.*)

La propriété rurale n'a pas encore pu profiter de ces prêts. Cependant les efforts individuels ont déjà suffi pour donner une assez vive impulsion aux travaux de drainage. A la fin de 1856, 32,000 hectares environ étaient drainés. Dans le cours de l'année 1857, 34,000 nouveaux hectares avaient été assainis par le même système, ce qui portait le nombre total des hectares drainés à 66,000. La dépense moyenne de ces travaux étant évaluée à 250 fr. environ par hectare, le total des sommes affectées à cet objet jusqu'à la fin de 1857 s'élevait donc à 16 millions 1/2 de francs. Les fabriques de tuyaux de drainage, qui existaient à la même époque, étaient au nombre d'environ 400, pouvant fabriquer chacune près de 320,000 mètres de tuyaux par campagne.

Les départements dans lesquels le drainage avait reçu le plus d'extension, à la fin de 1857, étaient les suivants :

Не	ctares drainés.	Hec	tares drainés.
Seine-et-Marne Ain Nord Pas-de-Calais	8,000 3,000 2,300 1,800	Oise Seine-et Oise Saône-et-Loire Aisne	1,200 1,057 1,000 1,000
Calvados	1,500		

La Belgique, qui de tous les États du continent européen est celui qui a le premier adopté le drainage et lui a imprimé le plus de développements, ne comptait à la fin de 1857 que 28,000 hectares drainés.

Pour tout le Royaume-Uni, Angleterre, Écosse et Irlande, on évaluait à la même époque l'étendue des terres drainées à 1,300,000 hectares environ (1).

Jusqu'à présent, toutes les dispositions destinées à régler les intérêts agricoles sont éparses dans notre législation. La pensée de les réunir dans un Code unique qui les résumât et les coordonnât n'est pas nouvelle. L'Empereur Napoléon I<sup>er</sup> fit publier en 1808 un projet de Code rural, qui fut communiqué à quarante-six commissions consultatives. L'adop-

(1) Ces chiffres sont extraits des travaux publiés par M. Barral, sur le drainage, dans le journal d'Agriculture pratique.

12

tion de ce projet fut ajournée par suite des événements politiques. Dans ces dernières années, le Sénat a repris l'œuvre commencée par le premier Empire, et a soumis à l'Empereur un nouveau projet de Code rural dont il a indiqué les bases fondamentales (1).

D'après ce projet, le Code rural serait divisé en trois livres, comprenant : le premier, le régime du sol; le second, le régime des eaux; le troisième, la police rurale.

Dans le premier livre, le Sénat proclame le principe de la liberté de la culture, soulève les questions du morcellement de la propriété, du concours des propriétaires aux travaux d'intérêt commun, de la possession rurale, du bornage. Il réclame en outre l'affranchissement d'un certain nombre de servitudes rurales, tels que le parcours et la vaine pâture, et l'abolition de certains usages peu conciliables avec la prospérité de l'agriculture. Il s'occupe, en outre, de régler les conditions des divers baux ruraux, tels que les baux à colonage, les baux emphytéotiques et les baux à cheptel.

Le second livre est destiné à fixer le régime des eaux, en déterminant, d'une manière plus précise et plus régulière, les droits respectifs de l'État et des particuliers sur les cours d'eau navigables ou non navigables, sur les sources et les eaux stagnantes ; dans ce projet, le défrichement des marais serait simplifié par de nouvelles facilités législatives. Enfin les limites de la compétence administrative et judiciaire, dans les questions relatives aux eaux, seraient définies avec plus de netteté.

Le troisième livre, relatif à la police rurale, réglerait l'embrigadement des gardes champêtres depuis longtemps réclamé dans l'intérêt de la sécurité des campagnes. Il réunirait en outre les lois actuellement éparses sur les gardes, les épizooties, la destruction des bêtes nuisibles, les dégats causés par les animaux domestiques, les insectes, les plantes nuisibles, compléterait sur certains points la législation pénale pour ce qui concerne la répression de contraventions et délits ruraux ; il comprendrait aussi les lois sur la pêche et la chasse.

#### INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

Le capital est le nerf de l'agriculture, et l'instrument essentiel de toutes les amélicrations agricoles ; aussi s'est-on préoccupé depuis longtemps de multiplier les ressources, trop souvent insuffisantes, des cultivateurs et propriétaires ruraux, en créant à leur profit des institutions spéciales de crédit.

Deux combinaisons principales ont été mises en avant pour atteindre ce but. L'une prend pour base et pour gage du crédit à offrir, la terre elle-même ou les immeubles qui y sont attachés, c'est le prêt hypothé-

(1) Voir le Moniteur du 8 juin 1858.

caire réalisé déjà par le Crédit foncier. L'autre cherche ses garanties principales dans la solvabilité personnelle, ou plus exactement dans la fortune mobilière des emprunteurs, au profit desquels les institutions de crédit doivent être établies, c'est le crédit agricole proprement dit.

Crédit foncier. — Le Crédit foncier a été organisé en France par le décret du 28 février 1852; cette institution, qui fonctionne depuis environ un siècle en Allemagne, a principalement pour objet de prêter à la propriété foncière les fonds nécessaires, pour liquider leurs dettes antérieures ou pour améliorer leurs exploitations, en leur offrant la facilité de se libérer entièrement de l'emprunt contracté au moyen d'annuités à long terme. Les sociétés de crédit foncier pouvaient, à l'origine, être constituées par décret rendu en forme de réglement d'administration publique. Trois sociétés ont été constituées de la sorte: la Banque foncière de Paris et les sociétés de Nevers et de Marseille. Mais depuis lors, la Banque foncière de Paris, après avoir subi plusieurs transformations successives, a reçu le nom de Crédit foncier de France et a obtenu un privilége pour tout l'empire ; les sociétés de Nevers et de Marseille se d'ailleurs fusionnées avec lui.

Le Crédit foncier de France, qui existe seul aujourd'hui, a à sa tête un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par l'Empereur (Déc. du 6 juillet 1854).

Les opérations de cet établissement ont été étendues dans ces dernières années. Le Crédit foncier a été autorisé à faire des prêts hypothécaires à court terme et sans amortissement; il a été chargé en outre, par la loi du 28 mai et le décret du 28 septembre 1858, de réaliser le prêt de 100 millions de francs que l'État a été autorisé à faire aux propriétaires fonciers pour favoriser les travaux du drainage. Enfin un décret du mois de mars 1860 a réuni au Crédit foncier les opérations du Sous-comptoir des entrepreneurs.

Nous allons faire connaître les principales opérations du Crédit foncier, d'après les comptes-rendus présentés par le gouverneur.

Les prêts à long terme, effectués depuis sa fondation par le Crédit foncier, se sont ainsi répartis :

	Nombre d'emprunteurs.	Sommes prêtées.			Nombre d'emprunteurs.	Sommes prêtées.	
1852	5	753,000	fr.	1857	118	8,206,780 fr.	
1853	298	25,966,100		1858	227	30,041,200	
1854	518	27,608,700		1859	343	26,386,300	
1855	294	12,455,750					
1856	271	8,535,800		Totaux.	2,704	139,923,630	

Sur les sommes prêtées, le Crédit foncier avait recouvré déjà 12,635,663 fr. et il lui restait dû un capital de 127,287,967 fr.

#### ÉCONOMIE RURALE.

Les annuités dues par les emprunteurs sont payées avec beaucoup de régularité, car sur un total de 16,730,704 fr. que le Crédit foncier a eu à recouvrer à ce titre, depuis le commencement de ses opérations, le chiffre des annuités en retard n'était au 31 décembre 1858 que de 52,909 fr. et il avait été payé d'avance 308,407 fr. Au 31 décembre 1859, 151,609 fr. d'intérêts étaient en retard, et 270,540 fr. avaient été payés par avance.

Pour faciliter les opérations du Crédit foncier, le gouvernement lui a accordé une subvention de 3 0/0 sur les prêts réalisés.

La société n'avait fait, jusqu'à 1859, que très peu de prêts à courte échéance. Une somme de 300,000 fr. seulement avait été employée à cet objet au 31 décembre 1858; mais, pendant l'exercice 1859, la société a réalisé 15 prêts de cette nature, montant ensemble à 7,471,000 fr. Quant aux prêts pour le drainage, la société n'a pu s'occuper de leur réalisation qu'au commencement de 1859, et à la fin du mois de décembre de cette année, le gouverneur annonçait que sur 155 demandes parvenues à la société, 122 avaient été admises, ces demandes représentaient ensemble 214,300 fr. 7 avaient été rejetées ou retirées : 15 restaient à l'étude.

Les obligations émises par le Crédit foncier, pour la réalisation des sommes destinées aux prêts qu'il a eu à faire, s'élevaient au 31 décembre 1859 à 129,605,400 fr.; sur ce total, il y avait en dépôt chez les correspondants de la société des titres représentant une somme de 184,800 fr. et il restait en circulation des titres pour une valeur de 129,480,600 fr. Les titres se classaient ainsi :

Titulaires d'emprunt 3 et 4	p. 0/0	370,820	pour une valeur de	97,097,400 fr.
- 5	p. 0/0	65,136		32,568,000
Totaux		435,956	-	129,665,400

La moyenne des dépôts en compte-courant reçus par le Crédit foncier a été en 1858 de 23,838,129 fr., et en 1859 de 67,035,247 fr.

Les avances faites par le Crédit foncier se sont élevées en 1859 à près de 15 millions 1/2 de francs, savoir :

Avances sur	obligations foncières	5,084,166 fr.
-	obligations de chemins de fer	10,062,500
-	valeurs diverses	239,400
	Total	15,386,066

Le mouvement général de caisse de l'établisement, qui en 1858 n'avait pas dépassé 482 millions, a atteint, en 1859, 1 milliard, 208 millions.

Le Crédit foncier a eu, comme toutes les institutions du même genre, des commencements laborieux; mais il paraît aujourd'hui entrer dans une période de développement, et le succès de l'institution ne paraît plus douteux en présence des bénéfices qu'il réalise et qui lui ont permis de distribuer aux actionnaires en dividende et intérêt environ 10 0/0 dn capital versé.

Crédit agricole. — L'organisation du crédit agricole en France a, depuis plusieurs années, donné lieu à de nombreux projets qui n'avaient pu aboutir. Mais en dernier lieu, le Crédit foncier de France a soumis à l'approbation du gouvernement des propositions qui paraissent avoir des chances de succès.

Une Société spéciale, créée sous les auspices et le patronage du Crédit foncier, mais ayant des intérêts financiers séparés et une responsabilité propre, aurait pour objet de procurer des capitaux et des crédits à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, en faisant ou en facilitant par sa garantie, l'escompte ou la négociation d'effets à court terme. Elle pourrait, en outre, ouvrir des crédits ou prêter sur nantissement, recevoir des dépôts avec ou sans intérêts, opérer des recouvrements et faire, avec l'autorisation du gouvernement, toutes autres opérations ayant pour but de favoriser l'amélioration du sol, l'accroissement ou la conservation de ses produits, et en général le développement de l'industrie agricole. La Sociéié du crédit agricole aurait d'ailleurs la même direction que le Crédit foncier.

Pour compléter ce qui est relatif aux institutions agricoles, il nous resterait à parler des assurances agricoles : ce point se trouvant indiqué au chapitre spécial consacré aux institutions de prévoyance et aux assurances (tome I<sup>er</sup>), nous ne pouvons que nous référer à ce chapitre.

#### II. – Économie rurale.

#### POPULATION AGRICOLE.

La France est, comme on dit habituellement, un pays essentiellement agricole, et la culture de la terre a été en effet, de tout temps, l'occupation dominante de la grande majorité de la population. Jusqu'à ces derniers temps, le chiffre de la population agricole n'avait pas été constatée directement et avait été seulement l'objet d'évaluations plus ou moins hypothétiques. De tous les modes de calcul adoptés, celui que l'on pouvait considérer comme le moins imparfait consistait à comprendre dans la population agricole, les habitants de toutes les communes de moins de 3,000 Ames, et d'attribuer à la population urbaine toutes les communes supérieures à ce chiffre.

En adoptant cette base, on trouve les résultats suivants, d'après les tableaux de recensement des vingt dernières années.

ÉCONOMIE RURALE.

	Population	Population des communes		Rapport en tant p. 400.		
Années.	urbaine.	au-dessous de 3,000 âmes.	Population urbaine.	Population rurale.		
1836	8,239,809	25,301,683	p. 400. 25 0	p. 400. 75.0		
1845 1851	10,089,017 10,º19,463	25,311,469 25,763,707	28.5 28.0	71.5 72.0		
1856	11,624,412	24,415,002	32.0	62.0		

Il résulte de ce relevé que la population rurale, après être restée stationnaire de 1836 à 1846, se serait notablement accrue de 1846 à 1850, mais aurait au contraire diminué dans une notable proportion pendant la période suivante, 1851 à 1856. Il est constaté, toutefois, que l'excédant des naissances sur les décès est constantment plus élevé dans les campagnes que dans les villes, et la stagnation ou l'abaissement du chiffre de la population rurale, de 1836 à 1846 et de 1851 à 1856, doivent être exclusivement attribués à l'importance que l'émigration des populations rurales vers les villes a prise pendant ces deux périodes (1).

D'après le Compte du recrutement (V. tome 1<sup>er</sup>, p. 496), le nombre des cultivateurs ne dépasserait que faiblement la moitié du chiffre total de la population. Seulement, on ne doit pas oublier qu'on n'a pas compris parmi les agriculteurs les jeunes gens partageant leur temps entre les travaux de l'agriculture et une autre profession manuelle.

En 1851, la population agricole a été recensée directement et les chiffres établis par ce recensement sont très-notablement inférieurs à ceux déduits des évaluations indiquées dans le tableau ci-dessus. Ainsi, en prenant pour base la distribution de la population mâle adulte, entre les diverses professions, on obtiendrait les résultats suivants :

	Nombre.	Rapports.
Agriculteurs	20,351,628	56.90
Autres professions	15,431,542	43.00
Totaux	35,783,170	100.00

D'après le même recensement de 1851, la proportion entre les diverses classes de la population agricole se divisait ainsi.

Pour 10,000 agriculteurs, on comptait :

Propriétaires, cultivateurs	1,272	Domestiques	1,350
Fermiers		Bùcherons, charbonniers, etc.	158
Métayers Jonrnaliers	694 3,008	Total	10,000

Il està remarquer toutefois que parmi les fermiers, les métayers et les journaliers, un grand nombre sont en même temps propriétaires d'une terre plus ou moins étendue ou bien exercent une profession accessoire, agricole ou autre.

(1) Voir le chapitre de la Population.

TOME II.

#### 48 CHAPITRE XIL — AGRICULTURE.

Voici comment le recensement de 1851 divise chacune de ces classes de la population agricole. Sur 1,000 fermiers, il y avait 575 fermiers non propriétaires, 344 fermiers propriétaires et 81 fermiers exerçant une autre profession. — Sur 1,000 métayers, on comptait 748 simples métayers, 176 métayers propriétaires et 86 métayers exerçant une autre profession. — Sur 1,000 journaliers, 760 étaient simples journaliers, 190 journaliers propriétaires et 50 exerçaient une autre profession.

Ces chiffres suffisent pour donner une idée de la tendance, que témoignent les habitants de la campagne, à devenir propriétaires : plus du tiers des fermiers et le cinquiène des métayers possèdent par eux-mêmes un fonds de terre en dehors du domaine qu'ils exploitent et cultivent pour le compte d'autrui.

Les journaliers agricoles présentent un intérêt particulier en ce qu'ils forment une partie importante de la population des campagnes. On voit par une récente publication officielle que cette classe d'ouvriers agricoles se divise ainsi :

Journaliers célibataires (garçors et filles) — mariés (hommes et femmes réunis).	1,379,400 2,100,818	
Ensemble	3,480,218	
Personnes à la charge des journaliers	2,682,374	
Total général	6,162,592	

Il résulte des chiffres qui précèdent que, sur la population totale, le nombre des journaliers valides représente 56.5 0/0 seulement et les charges de familles (vieillards, enfants infirmes, etc.) 43.5 0/0. Ainsi, en moyenne 100 journaliers (hommes et femmes) valides ont à nourrir 177 personnes.

Parmi les journaliers, il en est qui trouvent un supplément de salaire dans une industrie agricole, d'autres émigrent périodiquement pour aller chercher un travail plus lucratif dans une autre contrée. Le nombre de ces émigrants, en terme moyen, est de 350,000 par année. Les travaux pour lesquels ils sont momentanément engagés au dehors une fois achevés, ils reviennent dans lieu de leur résidence habituelle.

D'un autre côté, les travaux agricoles attirent chaque année, soit en temps ordinaire, soit à l'époque de la moisson ou de la vendange, un assez grand nombre d'ouvriers étrangers, dont une partie appartient peut-être à la population urbaine. Le nombre de ces émigrants temporaires est évalué en moyenne à 930,000; 80,000 environ viennent en temps ordinaire demander une occupation à l'industrie rurale. La majeure partie, 850,000, est attirée par les grands travaux qui exigent à la même époque le concours d'un très-grand nombre d'ouvriers.

Voici la proportion, pour 100, de la population agricole au chiffre

ÉCONOMIE RURALE.

de la population totale, dans les principaux États de l'Europe (1).

Autriche	82 0/0 1	Pays-Bas	65 0/
Bavière	83	Portugal	84
Belgique	75	Prusse	73
Danemark	79	Russie.	89
Espagne.	85	Pologne	79
Etats romains	55	Finlande	95
Etats sardes	83	Saxe	67
France	68	Down Gintley (Naples	85
Grande-Bretagne (Angle-		Deux - Siciles { Naples { Ite de Sicile.	55
terre et l'cosse)	22	Schleswig et Holstein	83
Irlande	66	Suède	88
Grêce	73	Norwége	89
Hanovre.	75	Suisse	80
Hesse (Grand duché de)	75	Toscane	79
Mecklembourg	69	Wurtemberg	91

#### DIVISION AGRICOLE DU TERRITOIRE.

Au point de vue agricole, la division du territoire de la France a été établie à différentes époques de la manière suivante, d'après les résultats cadastraux. Voici les chiffres publiés à ce sujet par la Statistique officielle de la France (2).

	1840.		1855.	
Nature du sol.	Étendue.	Rapport à la superficie totale.	Étendue.	Rapport à la superficie totale.
	hectares.	p. 100.	hectares.	p. 100.
Terres arables	25,682,229	48 8	25,628,313	48.3
Vignes	1,972,340	3.7	2,101,696	37
Prairies naturelles	4,198,198	7.9	5,160,780	97
Pâtures et pâtis.	9,191,076	17 4	9,209,069	17 8
Forêts	8,804,550	16.7	8,985,970	16.8
rivières, etc.)	2,768,610	5.5	1,943,066	3.5
Totaux	52,768,610	100.0	53,027,894	100.0

D'après ce tableau, l'étendue relative des terres arables, des vignes et pâtis serait restée à peu près stationnaire ; mais d'après une publication plus récente du ministère de l'agriculture et du commerce, il y aurait eu une augmentation assez notable dans la superficie du sol arable qui comprendrait 26,189,614 hectares. (V. plus loin). Le tableau ci-dessus constate seulement une augmentation dans les prairies artificielles et

(1) On ne doit accepter ce tableau qu'avec certaines réserves. Généralement on a pris pour l'établir la population des villes de moins de 3,000 ou 4,000 habitants : or on a vu plus haut que ce mode de calcul présentait des résultats très-différents de ceux obtenus d'un recensement direct; c'est pour que la comparaison avec les autres Etats fut possible que nous avons donné pour la France le chiffre de 680 0, résultant de la division des communes en rurales et urbaines, au lieu du rapport de 55 0/0 qui indique le chiffre réel des personnes qui composent la population agricole.

(2) Statistique de la France, 1<sup>re</sup> série. Agriculture, tome IV; 2<sup>\*</sup> série, Territoire el population, tome II. Pour indiquer les deux époques auxquelles se rapportent les renseignements, nous avons pris le millésime que portent ces publications. Pour 1855, nous avons complété les indications de la publication officielle, en ajoutant les chiffres afférents à la Corse, fournis par la statistique agricole (1<sup>re</sup> partie, publiée en 1885) par le ministère du Commerce). dans les forêts, et une diminution dans la superficie du sol non agricole. Ce dernier fait peut s'expliquer par le dessèchement d'une certaine étendue de marais ou d'étangs.

La distribution du sol arable par nature de culture a été indiquée dans la *Statistique de la France*, publiée en 1842. Une nouvelle publication du même genre a été commencé en 1858, mais elle ne contient encore que la moitié des départements, rangés par ordre alphabétique. On peut jusqu'à un certain point admettre que les chiffres afférents à cette première partie représentent la moitié de ceux applicables à toute la France et, bien que ce calcul ne soit pas très-rigoureux, nous donnons à titre d'indication les chiffres ainsi établis :

Nature des cultures.	Étendues en 1840.	Étendues approximatives en 4858.
	hect.	hect.
Céréales	13,900,262	15,113,042
Légumes et racines	1,218,897	1,402,372
Cultures diverses	2,223,242	1,985,764
Prairies artificielles.	1,576,547	2,245,178
Jachères	6,763,281	5,443,258
- Totaux	25,682,229	26,189,614

La culture des céréales est, comme on le voit par ce tableau, celle qui domine en France, elle occupait en 1840, 26.3 0/0; et elle embrasse actuellement 28.5 0/0 de l'étendue totale du territoire.

Les céréales sont cultivées dans toutes les parties de la France, mais dans des proportions très-différentes.

La distribution des autres espèces de cultures s'opère très-inégalement entre les diverses parties du territoire. Le climat et la situation géographique exercent, sous ce rapport, une influence très-sensible. Dans les contrées situées sur le littoral de l'Océan Atlantique, telles que la Bretagne, la Normandie, le Poitou, le voisinage de la mer entretient une humidité favorable aux pâturages. Aussi, sont-ce ces provinces qui renferment la plus grande étendue de prairies naturelles et artificielles et elles se rapprochent sous ce rapport des campagnes de l'Angleterre. Dans les provinces que nous venons de citer, le climat est assez tempéré pour que certains arbustes méridionaux, tels que le myrte et le laurier, puissent pousser. Mais en même temps le soleil n'y est pas assez vif pour permettre de cultiver la vigne.

Les provinces du Midi, le Languedoc, la Provence sont desséchées par les vents brûlants de l'Afrique qui rendent très-précaire dans ces pays la culture des céréales ; généralement les céréales d'automne réussissent mieux dans ces contrées que celles de printemps, parce que les premières souffrent moins des ardeurs de l'été, lorsqu'elles ont commencé leur végétation pendant l'automne précédent et qu'elles ont pu profiter *de la frai*cheur de l'hiver et du premier printemps. Dans ces provinces

20

#### ÉCONOMIE RURALE.

méridionales, les cultures arborescentes, telles que l'olivier, le mûrier, la garance, etc., sont très-répandues, parce qu'elles résistent mieux à la sécheresse et qu'elles ont d'ailleurs besoin d'une assez grande chaleur.

Dans l'Est et le Sud-Est, la Bourgogne, la Champagne, le climat est assez doux et la vivacité des rayons du soleil en été est très-favorable aux vignobles qui y sont nombreux et donnent d'excellents produits.

Au Nord, la Flandre, la Picardie, l'Artois, cultivent les plantes industrielles, telles que le colza, le houblon, le lin, la betterave, sur une trèsgrande échelle; ce qui tient non-seulement à l'action du climat, mais encore à l'esprit industrieux des habitants et à l'abondance relative des capitaux affectés à l'agriculture.

Le Centre, protégé contre les vents du Midi par la chaîne des Cévennes et des monts d'Auvergne, est soumis plus directement aux vents frais et humides qui lui viennent de l'Océan. La terre se prête à toutes les cultures des climats tempérés, et les céréales y occupent la première place. La vigne y est aussi très-répandue et donne sur certains points des produits estimés.

Pour faciliter les études agricoles, l'administration est dans l'usage de diviser la France en 10 régions, comprenant chacune les départements qui, sous le rapport de la culture et de l'économie rurale, se trouvent dans des conditions à peu près semblables. Nous donnons ci-après la composition de ces régions et leur situation.

1 <sup>re</sup>	Région :	NORD-OUEST. — Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados, Orne, Mayenne, Sarthe.
2°		NORD. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne.
3*	-	NORD-EST. — Ardennes, Marne, Aube, Haute-Marne, Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin.
4•	-	OUEST. — Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute- Vienne.
5°		CENTRE. — Loir-et-Cher, Loiret, Yonne, Indre, Cher, Nièvre, Creuse, Allier, Puy-de-Dôme.
6 <sup>e</sup>	_	Esr. — Cote-d'Or, Haute-Saone, Doubs, Jura, Saone-et-Loire, Loire, Rhône, Ain, Isère.
7°	-	SUD-OUEST. — Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariége.
8•	-	SUD. — Corrèze, Cantal, Lot, Aveyron, Lozère, Tarn-et-Garonne, Tarn, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales.
9•	-	SUD-EST. — Haute-Loire, Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse, Basses- Alpes, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.
10•		Corse.

La division agricole du sol, et les rapports de chacune des principales espèces de cultures à l'étendue totale du territoire, se présentent ainsi qu'il suit dans les différents États de l'Europe : CHAPITRE XIL - AGRICULTURE.

	_					
Élats.	Terres arables et jardins.	Prés.	Vignes.	Forêts.	Autres. cultures.	Totaux.
Autriche :						
Provinces allemandes	32.63	10.86	0.86	33.00	22.65	100.00
Hongrie	27.55	8.46	2.07	32.05	29 87	100.00
Russie	43.19	7.41	0.59	18.20	30.61	100.00
Bavière	45.26	13.72	0.43	29.80	10.79	100.00
Saxe-Royale.	51.46	11.14	0.12	30 55	6.73	100.00
Wurtemberg	44.44	14.25	1.34	31.02	8.95	100.00
Hanovre	30.74	16.92		13.88	38 46	100.00
Bade	39.25	10.39	1 41	32.57	16.33	100.00
Hesse électorale	38.91	10.87	0.02	40.04	9.16	100.00
- grand-ducale	49.78	12.89	1.15	33 05	•	100.00
Mecklembourg Schwerin	70.17	8.78	•	11.40	9.65	100.00
- Strélitz *	64.47	6.49		20.15	8.89	100.00
Oldenbourg *	31.75	10.00		15.00	43.25	100.00
Saxe-Weimar	55.47	9.14		25.21	9.48	100.00
Nassau	37 41	10.34	0.81	42.13	9.33	100.00
Etats-Sardes.	37.21	12.00	1.60	12.29	36.90	100.00
Deux-Siciles.	33.54	1.61	4.47	9.43	50.95	100.00
Etats-Romains	27 45	3.00	17.43	18.69	33.43	100.00
Toscane	17.74	1.30	17.84	32.58	80.54	100.00
Parme *	36.00	8.00	3.50 3.50	6.00	46.50	100 00
Modène * Russie d'Europe *	36 00	8.00	0.02	6.0	46.50	100 00
Pologne.	17.29	2.33		30.90	59.46	100.00
Suède	34.36	2.50		26 99 60 00	32.67	100.00
Norwège	0.55	1.32		66 00	30 00	100.00
Danemark *	59.00	1.32 6.50		5.50	32.13	100 00
Pays-Bas	21.77	35.86			29.00	100.00
Belgique	51.58	10.43	<b>0.01</b>	7.10	35.27	100.00
Royaume-Uni	25.13	37.88	0.01 »	18.52	19.46	100.00
Ångleterre	29.96	47.51	<b>"</b>	5.	31.99 22.53	100.00
Ecosse	12.72	14.15			73.13	100.00
Irlande	28.33	43.23			28.44	100.00
Suisse	14.85	43.23	0.64	15.00	63.91	100.00
Espagne.	41.79	13.81	1.85	5.52	37.03	100.00
Portugal.	18.34	1.32	1.03	5.52 4.40	74.92	100 00 100 00
Turquie d'Europe	42.30	6.00	2.00	15.00	36.70	100 00
Grèce	10.64	1.12	1.99	18.83		
	10.04	1.12	1.99	19.03	67.42	100.00

Relativement aux pays marqués d'un astérisque, nous donnons, à défaut de chiffres officiels, l'évaluation de Reden.

٠

# DE LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE.

Division de la propriété. — La constitution de la propriété foncière a éprouvé une profonde modification à la suite de la Révolution de 1789. La libre transmission des héritages et l'égalité des enfants dans la succession, ces deux principes fondamentaux de notre droit moderne, ont multiplié dans une très-grande proportion le nombre des propriétaires et ont amené, comme conséquence, la division de la propriété et le morcellement de la terre.

Avant la Révolution de 1789, la noblesse et le clergé possédaient seuls les deux tiers environ du territoire. En 1851, le nombre des propriétaires fonciers s'élevait à 7,846,000 plus du cinquième du nombre

### ÉCONOMIE RURALE.

total des habitants recensés à la même époque. Mais sur ces 7,846,000 propriétaires, 3 millions ne payaient pas de contribution personnelle, et pour la plupart cette exemption avait pour cause leur extrême indigence constatée par l'autorité municipale (1). Le nombre des cotes foncières n'a pas cessé d'ailleurs d'augmenter, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Nombre de cotes.		Nombre de cotes.		
1815	10,083,731	1853	12.653.715	
1839	10,998,730	1854	12,745,3u0	
1851	12,393,366	1855	12,822.728	
1852	12,549,934			

Ces chiffres représentent des propriétés distinctes ou plutôt l'ensemble des propriétés foncières, que la même personne possède dans une commune. En conséquence, il ne faut pas confondre les cotes avec les parcelles cadastrales dont le nombre s'élevait en 1851 à plus de 126 millions.

L'augmentation que nous venons de constater dans le chiffre des cotes immobilières indique que le morcellement de la propriété foncière ne cesse de s'accroître; pour se convaincre d'ailleurs que c'est à la division des immeubles ruraux que cette augmentation est principalement due, il suffit d'observer le mouvement de la propriété pendant les quatre années 1852 à 1855. Dans cet intervalle, le chiffre des cotes foncières s'est accru de 425,372; celles qui provienneut des constructions nouvelles (maisons, usines, etc.), imposées aux rôles, montent à 164,479, le nombre des immeubles fractionnés a donc été de 263,893 (2), ou en moyenne 65,973 par année. On peut faire remarquer du reste que le résultat signalé pour la période 1852-1854 a été très-supérieur, relativement au progrès du morcellement, à ceux observés pour des époques antérieures et notamment de 1835 à 1842 (3).

La distribution de la propriété a une influence considérable sur l'étendue des cultures, mais ne doit pas être confondue avec elle. Il est telle propriété qui renferme plusieurs exploitations rurales (fermes et métairies) et telle exploitation qui se compose de parcelles appartenant à des propriétaires différents. D'après le *Voyage* d'Arthur Young, dont M. Lesage vient de publier une nouvelle et excellente traduction (4), la petite culture régnait déjà en France avant 1789, époque où la grande propriété semble avoir prédominé ; mais depuis la vente des biens du

<sup>(1)</sup> Extrait du Rapport présenté au Sénat sur le projet de Code rural (Moniteur du 20 août 18.6).

<sup>(2)</sup> Rapport au Sénat ci-dessus indiqué. Voir au chapitre Finances, la division des cotes foncières d'après l'importance de la contribution.

<sup>(3)</sup> Voir notre ouvrage sur les Charges de l'Agriculture.

<sup>(4)</sup> Paris, Guillaumin, 1859, 2 vol. in-8.

clergé et des émigrés, et l'introduction de la législation civile qui nous régit actuellement, la moyenne et la petite culture ont gagné beaucoup d'espace.

Il est assez difficile de se rendre même approximativement compte de l'étendue territoriale actuellement occupée par la grande, la moyenne et la petite culture. On est réduit à ce sujet à de simples hypothèses et nous nous bornerons à reproduire les évaluations que nous avons données dans une précédente publication (1). D'après nos calculs, la propriété rurale, déduction faite des forêts, serait ainsi distribuée :

Grandes propriétés	6,469,600 hectares
Moyennes propriétés	25,439,400 -
Petites propriétés	9,901.000
Total	41,810,000 hectares

Tandis que les cultures se subdiviseraient ainsi :

Grande culture	5,814,000 hectares
Moyenne culture	24,784,000 -
Petite culture	11,212,000 -
Total	

Ajoutons enfin que nous avons évalué dans l'ouvrage cité, d'après des données approximatives, l'étendue des terres cultivées

Par le propriétaire à	
Par des fermiers à	9,360,000
Par des métayers à	11,183,000
Total	41,810,000 hectares

Sur ces 21,267,000 hectares cultivés par le propriétaire, 7,991,000 hectares appartiennent à la petite, 646,000 à la grande et 12,720,000 à la moyenne propriété.

Parmi les 9,360 hectares cultivés par les fermiers, 3,000,000 appartiennent à la grande, 4,360,000 à la moyenne et 2,000,000 à la petite propriété.

Des terrains exploités par le métayage, 2,823,000 hectares font partie de grands domaines, le reste appartient à la moyenne propriété.

On a beaucoup discuté, à propos du morcellement progressif de la terre en France, sur les avantages et les inconvénients respectifs de la grande, de la moyenne et de la petite propriété. L'examen approfondi de cette question nous entraînerait trop loin, et nous ne pouvons que renvoyer aux ouvrages spéciaux où elle a été traitéc. Nous nous bornerons à dire qu'il ne nous paraît pas possible d'adopter à ce sujet une thèse absolue, et le maintien de chacune de ces natures de propriétés se justifie par de puissantes considérations, tirées de la morale, de l'ordre public et de l'intérêt général. C'est surtout de l'équilibre à établir entre

(1) Voir Charges de l'Agriculture. Dans cet ouvrage nous avons pu donner des détails que le manque d'espace ne nous permet pas de reproduire ici,

ces trois sortes de biens ruraux que l'on doit se préoccuper. Ce qui nous paraît d'ailleurs important, c'esi que l'étendue du sol soit proportionnée à l'importance des ressources de ceux qui l'exploitent, et le manque de capitaux suffisants est, dans presque tous les cas, la principale cause des inconvénients signalés.

Les biens immobiliers en France ont été l'objet de deux recensements faits en 1821 et en 1851, et dont voici les résultats :

La valeur vénale du sol, en y comprenant les maisons et les usines, était en 1821, de 39,514,000,000 fr., en 1851, de 83,744,000,000 fr., augmentation 44,230,000,000 fr. En 30 ans, cette valeur avait augmenté de plus de 100 0/0.

Le revenu net cadastral qui, en 1821 s'élevait à 1,586,597,000 fr., était en 1851 de 2,643,366,000 fr., augmentation : 1,056,769,000 fr.

Le document d'où nous extrayons ces chiffres ajoute (1) : « Il a été reconnu que la valeur de la grande propriété s'était à peine accrue d'un tiers ou d'un quart dans cette intervalle de 30 ans, tandis que les terrains d'une qualité inférieure, morcelés et acquis presque exclusivement par des cultivateurs, avaient quadruplé et même quintuplé de prix. »

Il semble très-difficile de faire dans les chiffres que nous venons de citer, la part afférente à la valeur foncière et au revenu de la seule propriété rurale. On pourrait cependant, jusqu'à un certain point, adopter la proportion indiquée dans la Statistique de 1842, pour la répartition du principal de l'impôt foncier entre la propriété bâtie et la propriété non bâtie. On trouverait alors que sur un capital de 83,744 millions, un peu moins des quatre cinquièmes ou 66 milliards appartiennent à la propriété rurale et 17 milliards 1/2 à la propriété bâtie. Pour le revenu, en adoptant les mêmes bases, on verrait que sur 2,643 millions, 640 peuvent être attribués à la propriété bâtie, 2 milliards à la propriété non bâtie. Ces rapports ne sont du reste qu'approximatifs, et ils ont pu d'ailleurs être modifiés par le changement opéré depuis 20 ans dans la constitution de la propriété et notamment par le développement que les établissements industriels ont acquis depuis cette époque.

La dernière publication statistique, faite sur l'agriculture, par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, contient des renseignements intéressants sur la division de la propriété rurale, sous le rapport des exploitants. D'après ce document (2), le nombre des propriétaires ruraux s'élève à 6,200,000 environ. Ceux de ces propriétaires qui n'exploitent pas eux-mêmes leurs terres est de

<sup>(1)</sup> Rapport de M. Casabianca au Sénat sur le projet de Code rural, (août 1856).

<sup>(2)</sup> Ainsi que cela a été expliqué plus haut, cette publication comprend seulement 43 départements, rangés par ordre alphabétique. Les chiffres qui suivent sont ainsi composés: pour les totaux, nous avons doublé les totaux afférents aux 43 départements analysés: pour les moyennes, elles sont établies sur ces 43 départements.

1,680,000 ou environ 28 0/0, sur ce chiffre, les deux tiers ne résident pas dans l'arrondissement où leurs propriétés sont situées; 2,260,000, ou un peu plus du tiers s'occupent de la culture exclusive de leurs terres. Les 2,260,000 autres propriétaires sont des journaliers qui cultivent à la fois pour eux-mêmes et pour autrui. Il serait à désirer, dans l'intérêt du perfectionnement agricole, que le nombre des propriétaires ruraux qui restent étrangers à l'administration de leur domaine pût diminuer ; et ce qui se passe en Angleterre prouve l'influence favorable que peuvent exercer, sur la culture, l'intelligence et les capitaux des propriétaires, appliqués à l'exploitation du sol.

Nous allons, autant que nous le permettent les renseignements que nons avons pu recueillir, comparer avec la France les différents pays de l'Europe, sous le rapport de l'importance relative de la grande et de la petite propriété.

ANGLETERRE. — Nous ne possédons pas de données directes sur l'étendue relative des exploitations anglaises. Toutefois, il résulte de la proportion qui existe dans ce pays entre les différentes classes de la population agricole, que la petite culture y joue un rôle assez considérable. D'après les tableaux officiels, la population rurale agricole de la Grande-Bretagne et de l'Irlande se décomposait ainsi en 1851 :

	Grande	Bretagne.	Irlande.	
Agriculteurs employant des ouvriers	187,075	15 0/0	95 <b>,3</b> 39	8 0/0
Agriculteurs n'employant pas d'ouvriers	168,815	14	564,274	46
Ouvriers agricoles.	887,167	71	567,441	46
Total	1,243,057	100	1,227,054	100

PRUSSE. — Voici quelle est actuellement, d'après les documents officiels la division des fermes de la Prusse :

Étendue des Fermes.	Nom	Étendue totale.	
Dichard des Fermies.	absolu.	proportionnel.	Etendue totale.
			hectares.
Fermes de moins de 1 h. 25 a.	871,693	48 70	13,284,776
— de 1 h. 25 a. à 7 50	520,222	29,66	7,947,819
— de 7 51 à 75 »	369,950	20,67	5,638,528
— de 75 » à 150 »	13,462	0,75	204,591
Au-dessus de 150 »	14.691	0,82	228,243
Total	1,790,018	100,00	27,303,951 (1)

AUTRICHE. — En Autriche, on compte 6,746,517 propriétaires fonciers, possédant ensemble 87,224,131 parcelles d'une étendue totale de 104,972,405 jochs (57 ares, 56 c.), ce qui donne une moyenne de 12.9 parcelles et de 15.5 jochs par propriétaire. Mais il y a lieu de considérer que, dans ces chiffres, la propriété bâtie et non bâtie se trouvent réunies.

(1) Non compris les forêts.

LOYBARDIE. — En Lombardie, il y a 589,585 propriétaires et 3,473,336 parcelles pour une étendue totale de 3,608,578 jochs.

BAVIÈRE. — 17,090,000 parcelles appartenant à 823,000 propriétaires. Près de 3 millions d'hectares de ce pays appartiennent à des propriétés indivisibles.

HANOVRE. — Le pays se divise ainsi: 11.4 0/0 du territoire, appartient aux grandes propriétés (seigneuries); 20.9 0/0 aux exploitations de 120 morgens (26 ares 21) et au dessus; 32.1 0/0 aux propriétés de 60 à 120; 16.4 0/8 aux propriétés de 30 à 60; 8.1 0/0 à celles de 15 à 30; 8.7 0/0 aux propriétés plus petites; 2.1 0/0 à de simples journaliers; 0,7 0/0 à des étrangers.

SAXE ROYALE. — Sur 129,870 propriétaires, 70,660 avaient moins de 5 ackers (55 ares 40 c.), 27,796 en possédaient de 5 à 20, 22,829 de 20 à 50, 6,915 de 50 à 100, les autres 100 et au-dessus.

WURTEMBERG. — On sait seulement que le territoire agricole se divise en 5,005,979 parcelles.

RUSSIE. — On comptait en Russie, d'après le dernier recensement (1855), 109,000 propriétés foncières ainsi divisées, sous le rapport du nombre des paysans qui y étaient attachés :

1,100	contenant	plus d	le		1,000	paysans.
2,000	-	entre	500	et	1,000	· <u> </u>
18,500	_	entre	100	et	500	_
30,100		entre	21	et	100	
57,000		moins	de	21.		

ESPAGNE. — Nombre des cotes foncières au dessus de 20 réaux, 1,220,724; de 20 à 40 réaux, 637,251; de 40 à 100, 757,283; de 100 à 500, 649,439; de 500 à 1,000, 76,321; de 1,000 à 4,000, 45,328; audessus de 4,000, 6,529. Ensemble : 3,392,875 cotes.

BELGIQUE. — Les exploitations rurales, en Belgique, se décomposent ainsi :

						Nombre total.	Nombre proportionnel.
Au-dessous de	1 h	ectar	B	• • • •		. 317,964	55.57
	1		à	10	hectares	. 208,670	36 46
	10			50		41,573	7 24
-	50	_		100	—	3,329	54
-	100	_		150		731	14
-	150		et	t au-	delà	. 273	5
		Tota	ux.	•••	••••	. 572,540	100 00

DANEMARK. — Dans ce pays les terres sont divisés en tonnes hartkorn qui forment l'unité cadastrale. La tonne hartkorn représente une superficie variable selon la fertilité du sol, car c'est le produit et non l'étendue qui est la base de cette mesure. Voici maintenant la grandeur des exploitations agricoles dans le royaume danois proprement dit :

#### CHAPITRE XIL - AGRICULTURE.

Nombre des exploitations ayant	aux iles,	en Jutland.
de 8 à 10 tonnes hartkorn	2,937	1,202
-4à 8	16,622	10,912
-2à4	5,196	14,302
-1 à 2	5,067	9,991
au-dessous de 1	58,773	67,885

Total ...... 88,773 104,272

Ensemble 193,055 propriétés formant 367,256 1/2 tonnes, non compris les forêts. On trouvera d'autres détails dans notre ouvrage des *Charges de l'Agriculture*, où nous avons également expliqué l'organisation analogue de la propriété en Suède et Norwège.

Fermage et métayage. — Les conventions d'après lesquelles les biens ruraux qui ne sont pas exploités par leurs propriétaires sont concédés à des tiers reposent sur deux combinaisons principales : 1° ces biens sont pris à bail par des fermiers qui paient une redevance fixe en argent ou en nature (grains ou autres produits); 2º ils sont cultivés par des métayers ou colons, auxquels le propriétaire avance une partie des dépenses d'exploitation et qui lui abandonnent une portion déterminée des récoltes. Le système de métayage, jadis répandu en France, a été remplacé sur un très-grand nombre de points par le bail à ferme. Il a encore une très-grande importance dans le midi et dans les contrées où les cultivateurs n'ont pas de ressources suffisantes pour exploiter par eux-mêmes. Il paraît résulter cependant de déclarations faites dans l'enquête qui a eu lieu en 1859 au sujet de la révision de la législation des céréales, que le système du métayage est remis actuellement en vigueur, dans un certain nombre de contrées où les propriétaires usent de ce mode de fermage pour pouvoir faire à leurs fermiers les avances de fonds nécessaires aux améliorations agricoles, et, dans ces conditions, ce système présenterait d'assez importants avantages au point de vue du perfectionnement de la culture. Le nombre actuel des fermiers en France serait, d'après les publications officielles, de 570,000 et celui des métayers, colons ou autres cultivateurs, donnant aux propriétaires une partie de leurs récoltes, de 380,000.

La durée des baux a une importance très-grande au point de vue d'une bonne culture, et l'on comprend en effet que, plus la jouissance du fermier doit être étendue plus il a intérêt à améliorer, parce qu'il a de plus grandes chances de tirer parti de ses avances. Si l'on en juge par les renseignements contenus dans la *Statistique officielle*, ce n'est pas sans raison que l'on s'est plaint du peu de garantie qu'offraient sous ce rapport les baux les plus généralement usités en France. Il résulte en effet de ce document que, pour l'ensemble des départements recensés, les baux se divisent ainsi en moyenne. Sur 1,000 baux, 515 ont une durée inférieure à 9 ans, 408 sont faits pour 9 ans et 75 seulement embras-

# ÉCONOMIE RURALE.

sent une période plus étendue. Il y a lieu de faire remarquer toutefois que ces proportions présentent des différences très-notables d'un département à l'autre, et la fixation de la durée des baux dépend principalement des convenances et des habitudes locales. Nous croyons au reste, que l'usage des longs baux commence à se répandre et a fait dans ces derniers temps d'assez grands progrès, dans les pays surtout où les fermiers sont assez riches pour consacrer des capitaux de quelque importance aux améliorations agricoles.

Voici maintenant quelle est, d'après la *Statistique officielle*, la valeur vénale moyenne de la propriété rurale de la France, rapprochée du taux moyen du fermage.

Nature du sol.	Valeur vénale.	Taux de fermage.
Terres labourables	1,370 fr.	48 fr.
Pré naturel	2,168	74
Vignes	1,607	60
Moyenne	1,713	60.66

D'après ce tableau, on voit que la rente payée par le fermier représente environ 3 1/2 0/0 du capital foncier. Généralement d'après les stipulations des baux, les impôts fonciers sont mis à la charge des fermiers, et nous croyons que les chiffres indiqués par la Statistique représentent le prix net payé par les fermiers au propriétaire. Mais dans cette hypothèse même, il reste encore aux propriétaires de nombreuses charges qui viennent diminuer ses revenus, et si l'on retranche de la rente l'intérêt de la dette hypothécaire, les frais de mutation de propriété, droits d'enregistrement et autres, et enfin les réparations que le propriétaire doit faire pour maintenir son domaine en bon état, on trouve que celui-ci ne retire pas au-delà de 2 1/2 à 3 0/0 de son capital.

Dans les exploitations où existe le métayage, la part du propriétaire n'est pas beaucoup plus considérable, parce que, si les produits sont plus importants, les dépenses sont en même temps plus lourdes. Ce genre de contrat laisse d'ailleurs à la fraude un champ assez vaste et rend les profits du propriétaire beaucoup plus précaires.

Charges de la propriété foncière. — Examinons maintenant rapidement quelles sont les charges fiscales qui grèvent la propriété foncière.

Au premier rang des charges se place l'impôt foncier. Nous avons dit plus haut qu'en vertu des stipulations les plus usitées, l'impôt foncier est mis à la charge des fermiers. C'est évidemment une fiction dont la pratique s'est généralisée pour la facilité des transactions. Mais dans la réalité, l'impôt foncier frappe essentiellement la propriété même, et lorsqu'en fait il est payé par les fermiers, c'est que le taux du fermage est calculé avec une réduction égale au montant de l'impôt.

La Statistique officielle agricole, publiée en 1842, établissait ainsi la

# CHAPITRE XII. - AGRICULTURE.

répartition de l'impôt foncier entre les propriétés bâties et non bâties.

Le principal de la contribution foncière étant alors de 155,200,083 fr., la part de la propriété rurale était de 123,005,340 fr. ou 79.3 0/3 et celle de la propriété bâtie de 32,194,743 fr. ou 20.7 0/0. L'impôt foncier est fixé dans le budget de 1859 à 279,347,660 fr. dont 163,000,000 fr. en principal et 113,347,660 en centimes additionnels. En adoptant les bases de la répartition officielle de 1841, on trouve que sur cette somme 221 millions sont afférents aux propriétés bâties, et 58,500,000 fr. aux propriétes non bâties, ce qui donne pour la propriété rurale une moyenne de 4 fr. 34 c. par hectare.

Parmi les impôts qui affectent directement la propriété foncière, on doit mentionner encore les droits d'enregistrement et d'hypothèque: Voici quels ont été en 1856, la valeur des mutations de la propriété foncière et le montant des perceptions auxquelles ces mutations ont donné lieu au profit de l'État.

Nature des mutations. Transmissions d'immeubles entre vifs à titre onéreux. à titre gratuit. Mutations par décès.	Valeur. 2,015,665,087 328,124,746 1,241,015,822	Droits. 104.165,772 6,191,953 28,908,341
Totaux En ajoutant le décime		139,266,066 13,926,606
Total Droits d'bypothèques		153,192,672 3,533,263
Ensemble		156,725,935

En prenant les mêmes bases que précédemment, on trouve que le contingent de la propriété rurale est de 124 millions et celui de la propriété bâtic de 32 millions. C'est pour la propriété rurale un chiffre moyen de 2 fr. 50 c. par hectare.

Aux droits que nous venons de mentionner il faut ajouter ceux afférents aux ventes de récoltes sur pied, aux baux et antichrèses; mais le produit de ces droits ne dépasse pas 3 millions par an (1).

Une des charges qui pèsent le plus lourdement sur la propriété foncière, c'est la dette hypothécaire. D'après les documents publiés par l'administration des finances, les inscriptions hypothécaires non rayées ni périmées existant au bureau des hypothèques se sont élevées de 11,233,269,779 fr. en 1832, à 12,544,098,600 fr. en 1840. En huit années, la dette hypothécaire s'est accrue de plus de 1,310 millions. Il est présumable que depuis cette époque l'augmentation n'a pas dû cesser; car, d'après les observations présentées par l'administration des finances, la principale source de l'inscription hypothécaire se trouve dans les ventes d'immeubles, parce que la plus grande partie des em-

(1) Nous ne nous occupons ici que des impôts qui atteignent spécialement la propriété rurale. Nous renvoyons pour les autres au chapitre Finances.

prants qui y donnent lieu sont contractés pour payer les termes échus des prix d'acquisitions antérieures d'immeubles. Or, les transmissions immobilières à titre onéreux ont suivi les mouvements suivants depuis 1832 :

1832 1,086,997,147 | 1841 1,382,418,490 | 1856 2,015.665,087

L'augmentation de valeur des transmissions a été de 25 0/0 de 1832 à 1841 et de 46 0/0 de 1841 à 1856. D'après ce mouvement, il est à supposer que la dette hypothécaire doit atteindre aujourd'hui 14 ou 15 milliards. Mais faute de renseignements précis, nous nous en tiendrons au chiffre officiel de 1840, qui porte, comme on vient de le voir, le chiffre de la dette hypothécaire à 12 milliards 1/2. La totalité de cette dette n'est pas productive d'intérêt; il y a lieu de déduire au moins le tiers du montant total comme représentant les créances éventuelles de l'État et des incapables, les inscriptions de garantie, celles non radiées malgré l'extinction du aroit, les hypothèques judiciaires inscrites sur plusieurs biens, les inscriptions prises dans l'intérêt des vendeurs successifs d'un même immeuble et diverses autres faisant double emploi (1). Ce retranchement fait, il reste 8 milliards environ qui produisent un intérêt d'environ 6 à 7 0/0 en y comprenant les frais d'actes et autres. C'est donc environ 500 millions au moins qui grèvent le revenu de la propriété foncière. En résumé, les principales charges financières qui affectent cette propriété se divisent ainsi :

Impôt foncier (principal et centimes additionnels)	279,347,660 fr.
Droits de mutations et d'hypothèques	156,725,935
Intélêts de la dette hypothécaire	500,000,000
-	936,073,595

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les prestations en nature dues pour les chemins vicinaux, le produit de l'impôt des portes et fenêtres et les perceptions faites dans l'intérêt des départements et des communes. Le revenu net de la propriété rurale étant évalué à 2,643,366,000 fr. on voit que plus du tiers de ce revenu est absorbé par les charges qui viennent d'être indiquées et que l'on ne peut considérer que comme un minimum. Il ne faut pas oublier, du reste, que le revenu net réel est bien supérieur à ces 2,643 millions; ce chiffre ne représente que le montant officiel du revenu imposable destiné à servir de base à l'impôt.

# SALAIRES ET INSTRUMENTS AGRICOLES.

Les ouvriers agricoles forment deux catégories : ceux qui sont engagés à l'année et ont leur résidence dans la ferme même, et les ouvriers qui travaillent à la journée.

<sup>(1)</sup> Voir l'ouvrage de M. Josseau sur le Crédit foncier. Nous acceptons le chiffre de 8 milliards faute d'en avoir un plus authentique, mais il nous semble encore exagéré. Nous croyens qu'au lieu du tiers c'est au moins la moitié qu'il faut déduire,

# CHAPITRE XII. - AGRICULTURE.

Les valets de ferme attachés à demeure fixe à l'exploitation recoivent. outre la nourriture et le logement, des gages qui se composent généralement d'une somme principale en argent et d'un supplément payé en nature. Le montant des gages en argent de ces aides agricoles ressort, en terme moyen, à 145 fr. par an, d'après les renseignements contenus dans la Statistique agricole officielle. Dans certains départements tels que l'Aisne, l'Aube, les Bouches-du-Rhône et la Côte-d'Or. ils dépassent 200 fr. ; dans d'autres, comme l'Ariége, la Corrèze, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Haute-Garonne, ils descendent au-dessous de 100 fr. La valeur du supplément des gages en nature est estimée en moyenne pour l'ensemble de la France à 26 fr., mais cette partie des gages présente des différences beaucoup plus grandes que la première. Dans quelques départements (Bouches-du Rhône, Gard, Gironde), elle n'entre pas dans les habitudes locales. Dans un assez grand nombre d'autres, elle ne dépasse pas 10 fr. ; dans quelques-uns, elle atteint et excède même la valeur des gages en argent (Aisne, Aude et Hérault). En réunissant les deux sommes, on trouve que la valeur totale des gages d'un valet de ferme en France est de 171 fr. Si l'on ajoute à ce chiffre le prix de la nourriture des valets de ferme que nous pouvons évaluer en moyenne à 50 c. par jour (1), ou 183 fr. par an, on voit que chaque valet attaché à la ferme coûte à l'exploitant en moyenne 354 fr.

Le salaire des ouvriers à la journée varie suivant que ces ouvriers sont nourris ou ne le sont pas ; pour faciliter les comparaisons, nous considérerons seulement la journée de l'ouvrier qui n'est pas nourri. Un rapport présenté à l'Empereur par M. le ministre de l'intérieur, en 1858, sur les chemins vicinaux, indique par département la valeur du travail salarié. Nous reproduisons ci-après les chiffres contenus dans ce document.

	fr. c.		fr. c.	1	fr.	c.
<b>A</b> in	1 75	Cher	1 50	Hérault	2	50
Aisne	1 75	Corrèze	1 50	Ille-et-Vilaine	1	50
Allier.	1 60	Corse	2 .	Indre	1	63
Alpes (Basses-)	1 90	Cote-d'Or	2 »	Indre-et-Loire	1	50
Alpes (Hautes-)	1 65	Côtes-du-Nord	1 13	Isère	1	85
Ardèche	1 60	Creuse	1 25	Jura	2	1)
Ardennes	1 87	Dordogne	1 38	Landes	1	50
Ariége	1 25	Doubs	2 35	Loir-et-Cher	1	85
Aube	2 »	Drôme	2 .	Loire	2	в
Aude	1 40	Eure	2 25	Loire (Haute-)	1	60
Aveyron	1 50	Eure-et-Loir	1 50	Loire-Inférieure	1	25
Bouches-du-Rhone.	2 50	Finistère	1 20	Loiret.	2	»
Calvados	1 75	Gard	1 75	Lot	1	75
Cantal	1 55	Garonne (Haute-)	1 30	Lot-et-Garonne	1	75
Charente	1 60	Gers	1 40	Lozère	1	50
Charente-Inférieure.	2 25	Gironde	2 .	Maine-et-Loire	1	75

(1) La différence du salaire d'un ouvrier nourri et de celui qui n'est pas nourri ressort en moyenne, d'après les relevés de la statistique officielle, à 65 c.; le valet de ferme coûte moins au fermier qu'un ouvrier ne dépense pour se nourrir seul, et nous croyons ne pas nous éloigner beaucoup de la réalité en adoptant le chiffre de 50 c.

# ÉCONOMIE RURALE.

Manche	1 50	Pyrénées (Basses-)	1	251	Somme	1	50
Marne	2 20		1	20	Tarn	1	25
Marne (Haute-),	2 »		1	50	Tarn-et-Garonne	1	20
Mayenne	1 50	Rhin (Bas-)	1	49	Var	1	75
Meurthe	1 75	Rhin (Haut-)	1	60	Vaucluse	2	05
Meuse	1 70	Rhône	2	05	Vendée	1	50
Morbihan	1 15	Saone (Haute-)	1	65	Vienne	2	»
Moselle	1 25	Saone-et-Loire	1	75	Vienne (Haute-)	1	50
Nièvre	1 45	Sarthe	1	50	Vosges	1	75
Nord	1 75	Seine	2	50	Yonne	1	88
Oise	1 50	Seine-Inférieure	2	- »	-		
Orne	2 »	Seine-et-Marne	1	50	Moyenne	1	75
Pas-de-Calais	1 40	Seine-et-Oise	2	»			
Puy-de-Dôme	1 55	Sèvres (Deux-)	1	80			

Il résulte de ce tableau que la moyenne du salaire du journalier est en France de 1 fr. 75 c. Le maximum est de 2 fr. 50 c. dans la Seine et le minimum de 1 fr. 13 c. dans les Côtes-du-Nord. Ces évaluations faites par les Conseils généraux ayant été établies pour servir de base à la conversion en argent des prestations qui n'ont pas été fournies en nature, doivent être considérées comme étant au-dessous de la vérité, nous croyons qu'on doit y ajouter 20 0/0, en moyenne, pour atteindre le taux réel des salaires. Dans tous les cas, ce tableau sera utilement consulté lorsqu'on voudra comparer les départements entre eux.

Pour les femmes, le prix moyen de la journée ressort, d'après la *Statistique agricole officielle*, à 85 c. et pour les enfants à 63 c. Le même document indique que le nombre moyen des journées de travail est par année de 200 pour l'ouvrier agricole, de 120 pour la femme et de 80 pour les enfants. Il résulte de la combinaison des chiffres précédents qu'un journalier agricole gagne en moyenne par année 350 fr., une femme 102 fr., un enfant 50 fr. 50.

On trouve dans la même publication les évaluations suivantes sur les dépenses que les journaliers agricoles, vivant seuls ou en famille, ont à supporter en moyenne par année.

Dépenses habituelles d'un célibataire :

Pour le logement Pour la nourriture Pour l'habillement	230	fr.
Total		

Rapprochant ce chiffre du gain présumé pour l'année (350 fr. si l'on n'ajoute pas les 20 0/0), on voit qu'il lui reste, soit pour ses menues dépenses ou ses économies, 48 fr.

Dépenses habituelles d'une famille moyenne de journaliers (père, mère et trois enfants).

		••	
Pour le logement	42	50	
— le pain	235		
- les légumes	36	ж	
- la viande	42	э	
le lait	24	x	

Pour	le vin, la bière et le cidre	34	x
	le sel	7	50
	l'habillement	91	»
	le chauffage	32	))
-	l'impôt	5	45
-	autres dépenses	32	»
	Total	581	45

Pour qu'une famille, composée de 5 personnes comme celle que la publication officielle a en vue, puisse subvenir à toutes ces dépenses, il faut que les 5 personnes travaillent, et dans ce cas même, tous les salaires réunis laissent à peine un excédant annuel. On a en effet :

Salaires	d'un homme	350 »	
	d'une femme	102 »	
	de trois enfants à 59 fr. 50 c. l'un.	151 50	
	Total	603 50	

Mais il conviendrait d'ajouter que, parmi les journaliers agricoles, il en est un certain nombre qui trouvent un supplément de ressources dans l'exercice d'une industrie accessoire, telle que celle de tisserand, bucheron, scieur de bois, sabotier, tonnelier, maçon, etc. Une industrie de ce genre peut rapporter en moyenne par année à un célibataire 125 fr. environ, et à une famille 190 fr. de bénéfice net. Mais il est probable que, pour les ouvriers qui se livrent à ces professions, le nombre des journées de travail agricole proprement dit se trouve réduit et conséquemment la moyenne du salaire annuel peut être un peu moins élevée pour eux que pour les journaliers qui se livrent exclusivement aux travaux agricoles. Le nombre total des journaliers qui ont un métier accessoire est de 290,000 ou environ 8 0/0 de la totalité des ouvriers agricoles valides qui est de 3,484,000 individus (hommes et femmes réunis) (1).

En 1850, le salaire des ouvriers agricoles, dans les principaux pays de l'Europe, présentait les chiffres moyens ci-après :

fr. c.	fr. C.
Angleterre 1 66	Schleswig-Holstein 0 75
Belgique 1 20	Suède 0 92
Prusse 0 95	Mecklembourg 0 93
Bavière 0 80	Hanovre 0 62
Bade 0 77	Saxe 0 62
Espagne 2 00	Wurtemberg 1 15
Pays-Bas] 1 25	Hesse 9 75
Luxembourg 1 20	Autriche 0 87
Danemark 0 55	Deux-Siciles 1 32

(1) Il est inutile de dire que nous ne donnons ici que des moyennes, et qu'il y a une grande différence entre le revenu annuel d'un ouvrier, soit d'un département, soit d'un individu ou même d'une année à l'autre. Mais il y a un point sur lequel nous voudrions appeler surtout l'attention, ce sont les suppléments de revenu que beaucoup de journaliers et autres ouvriers tirent, l'un, d'un jardin ou d'un champ, l'autre, d'une chèvre ou d'une vache pour laquelle il se procure gratuitement la nourriture, d'autres encore, de mille petits produits spontanés de la nature qu'ils cueillent ou font cueillir ou ramasser par leurs enfants dans des moments de loisir. Ces produits accessoires, négligés généralement par les auteurs, peuvent s'évaluer pour la France, à des millions.

Nous croyons que, depuis cette époque, la plupart de ces salaires moyens se sont accrus dans une proportion qui a pu varier de 15 à 30 0/0 (1).

Outre les bras qu'ils occupent, les travaux agricoles exigent l'emploi de bêtes de trait et d'instruments de diverse nature.

Les seuls animaux qui, en France, servent à l'exploitation du sol, sont les chevaux, les mulets, les ânes, les bœufs et les vaches. Voici le nombre de ces diverses espèces d'animaux qui, d'après des documents officiels, sont employés aux travaux des champs dans toute la France.

Chevaux	
Mulets.	173,500
Anes	220,000
Bœufs	1,680,000
Vaches	1,370,000
Total	4,893,500

Les grands travaux agricoles sont plus généralement faits à l'aide de chevaux, de bœufs et de vaches. Les ânes et les mulets sont plus spécialement réservés pour le transport des denrées. Voici quel est le prix moyen pour toute la France de la journée de chacune de ces diverses espèces d'animaux :

		с.		fr.	c.
Cheval	2	25	Ane	0	78
Mulet	1	55	Bœuf	1	53

Ces chiffres représentent le prix auquel se loue communément pour la journée un animal appartenant à chacune de ces espèces.

Le nombre total des charrues existant en France est d'environ 2,780,000, sur lesquelles 1,690,000 sont sans roues et sans avant train, 960,000 ont un avant train, et 120,000 possédent seulement une roue ou un sabot.

Voici, d'après la *Statistique agricole*, la liste des autres instruments agricoles les plus importants.

Scarificateurs, extirpateurs et autres instruments analogues.	176,000 420,60 <b>0</b>
Charrettes à deux roues	2,200,000
Machines à battre	44,200

Ces dernières machines se divisent ainsi :

Machines à battre		par des animaux	
_	-	par la vapeur	900
		å bras d'hommes ou par l'eau	300

#### III. — Céréales.

#### FROMENT.

Production et rendement. - La culture dominante en France a tou-

(1) Pour tout ce qui est relatif aux charges et aux revenus de la propriété foncière nous ne pouvons que renvoyer à notre livre des *Charges de l'agriculture*. jours été celle des céréales. Ce fait tient sans doute à la nature du sol qui se prête plus facilement, dans sa généralité, à ce genre de culture qu'à la production des fourrages, mais il s'explique aussi par le goût et les habitudes de la nation. Quoi qu'il en soit, l'étendue du sol ensemencé en céréales a été sans cesse en augmentant depuis le commencement du siècle. Elle comprenait en 1815 13,279,301 hectares, en 1835 14,888,395, en 1855 16,909,000, soit un accroissement total de 2,600,000 hectares en 40 ans, ou de 65,000 hectares par année en moyenne.

Le mode de culture des céréales varie dans les diverses parties de la France. Dans le centre et dans le midi, le système biennal, qui consiste à laisser chaque année la moitié des terres en repos et à alterner la jachère avec une récolte productive, a été pratiqué de temps immémorial. Dans l'est au contraire, on a adopté le système triennal, d'après lequel on sème une année du froment ou quelque autre céréale d'automne, tel que le seigle, puis l'année suivante une céréale de printemps comme l'orge ou l'avoine. Dans la troisième année, on laisse en jachère. Ces deux systèmes qui ont l'inconvénient de n'utiliser gu'une partie du sol arable, ont été modifiés et perfectionnés depuis quarante ans. Ils ont même disparu complétement et ont fait place sur un très-grand nombre de points à des méthodes plus parfaites qui, au moyen d'assolements habilement combinés, tendent à diminuer de plus en plus l'étendue des terres improductives. Dans certaines contrées, et particulièrement dans le département du Nord, le sol ne se repose jamais, et on fait alterner le froment ou les autres céréales avec des plantes industrielles ou des cultures fourragères; pour obtenir ces résultats, il faut non seulement avoir le soin de faire succéder à une plante épuisante comme le froment, une culture qui régénère le sol comme celle des plantes sarclées, mais il est encore indispensable de féconder le sol par des engrais énergiques. Ces amendements nécessitent une mise de fonds qui dépasse souvent les ressources du cultivateur, maisil paraît démontré aujourd'hui que ces cultures améliorantes sont relativement les plus productives et celles qui permettent de réduire le prix de revient au taux le moins élevé.

De toutes les céréales, la plus importante, non-seulement par l'étendue qu'elle occupe, mais aussi par le rôle qu'elle joue dans l'alimentation publique, est le froment. A mesure que la culture s'est perfectionnée, la production du froment s'est successivement accrue et a pris, sur un très-grand nombre de points, la place de grains d'un ordre inférieur que l'imperfection des méthodes précédemment suivies avait fait maintenir jusque-là. C'est ainsi que, dans certaines parties du centre de la France, le seigle et le sarrasin cultivés presqu'exclusivement pendant de longues années ont été remplacés par le froment, depuis que l'emploi

de la chaux et de la marne, en se généralisant, a permis de tirer un meilleur parti du sol.

Le tableau suivant permet, au reste, de se rendre compte des progrès que la culture du froment a faits en France depuis 1815. Il présente année par année, l'étendue des terres ensemencées et la production totale ainsi que le rendement par hectare.

Années.	Hectares ensemencés.	Nombre d'hectolitres récoltés.	Rondement moyen par hoctare.	Années.	Hectares ensemencés.	Nombre d'hectolitres récoltés.	Rendement Moyea par hoctare.
			hectol.				heetel.
1815	4,591,677	39,460,971	8.59	1837	5,407,868	67,915,534	12.56
1816	4,472,260	43,316,694	9.73	1838	5,460,749	67,743,571	12.41
1817	4,672,305	47,984,044	10 27	1839	5,384,288	64,079,532	11.90
1818	4,623,262	52,697,927	11 40	1840	5,531,782	80,880,411	14 62
1819	ά	59,841,150	<b>x</b>	1841	5,562.668	71,463,681	12.67
1820	4,683,788	44,347,720	9.47	1842	5,576,110	71,314,220	12.79
1821	4,753,079	58,219,268	12 25	1843	5,664,105	73,650,509	13.00
1822	4,797,810	50,856,707	10.60	1844	5,679,337	82,454,845	14.52
1823	4,854,816	58,676,862	12.08	1845	5,743,135	71,963,280	12.57
1824	4,884,232	61,788,972	12 65	1846	5,936,908	60,696,968	10.23
1825	4,854,169	61,035,177	12.57	1847	5,979,311	97,611,140	16 32
1826	4,895,088	59,621,917	12 18	1848	5,973,377	87,994,435	14.73
1827	4,902,981	56,785,944	11.58	1849	5,966,153	90,791,712	15 21
1828	4,948,130	58,823,512	11.80	1850	5,951,384	87,986,788	14 78
1829	5,024,488	64,295,521	12.79	1851	5,999,376	85,986,232	14.33
1830	5,011,704	52,782,048	10.53	1852	6,090,049	86,065,386	14 13
1831	5,111,155	56,429,694	11.04	1853	6.210,605	63,709,638	10.26
1832	5,159,759	80,089,016	15.52	1854	6,408,238	97,194,271	15.17
1833	5,242,779	66,073,141	12.00	1855	6,419,330	72,936,726	11.36
1834	5,302,748	61,981,226	11.68	1856	6,468,236	85,308,953	13.19
1835	5,338,043	71,697,484	13.43	1857	6,593,530	110,426,462	16.75
1836	5,284,807	63,583,725	12.03	1858	6,639,688	109,989,747	16.56

On voit par ce tableau que le froment qui occupait en 1815 4.591,677 hect., était cultivé, en 1858, sur 6,639,688; en guarante-trois ans, cette céréale a gagné plus de 2 millions d'hectares, ce qui donne une augmentation moyenne par année de 47,600 hect. Mais le fait le plus important à constater, et celui qui prouve le plus en faveur du perfectionnement agricole, c'est l'élévation du chiffre du rendement. De 1815 à 1825, la moyenne de ce rendement est seulement de 10 hectolitres 95 litres par hectare; de 1826 à 1836, elle s'élève à 12 hectol. 35 lit.; de 1836 à 1845, elle arrive à 13 hect. et enfin de 1846 à 1857 elle atteint 13 hect. 70 lit. En comparant la dernière avec la première de ces périodes, on trouve une différence de près de 3 hectolitres ou de 27 0/0. Il est à remarquer d'ailleurs que l'augmentation du rendement ne se manifeste pas seulement dans les moyennes générales afférentes à chaque période : on trouve encore que, dans les douze dernières années, les récoltes les plus mauvaises de même que les plus abondantes dépassent sensiblement les produits correspondants de la première période. En agriculture, d'ailleurs, les améliorations ne s'improvisent pas, et il faut même longtemps pour qu'elles puissent influer sur la production générale du pays. La constance et la régularité des progrès que nous venons de constater pour les quarante dernières années peut donc être considérée comme un signe non équivoque de la persévérance des efforts de nos cultivateurs et comme un gage des perfectionnements que l'avenir doit voir réaliser.

L'importance des progrès accomplis par notre agriculture ressort encore de la comparaison des quantités de semences employées aux différentes époques, avec l'étendue des terres ensemencées.

En'1820, on employait pour les semences un peu moins de 10 millions d'hectolitres, ce qui, eu égard à l'étendue des terres ensemencées en froment à cette époque (4,700,000 hectares), représentait une moyenne de 2 hectolitres 10 litres par hectare. Les quantités destinées aux semailles s'élevèrent successivement à 11 millions d'hectolitres en 1835; c'était sensiblement la même proportion qu'en 1820, l'étendue des terres ensemencées étant de 5,300,000 hectares. Enfin, dans ces|dernières années, on évalue l'importance des semailles à 13 millions d'hectolitres pour une superficie ensemencée de 6,600,000 hectares, ce qui maintient toujours le même rapport. En comparant les chiffres qui précèdent avec ceux indiqués plus haut pour le rendement de l'hectare, on voit que le produit s'est accru sans qu'il ait été besoin d'augmenter la semence ; et tandis qu'il y a quarante ans, on obtenait en moyenne 5 1/2 grains pour 1, on en obtient aujourd'hui près de 7.

Le poids moyen à l'hectolitre du froment ne paraît pas s'être beaucoup modifié depuis 1815. Ce poids dépend surtout des circonstances atmosphériques qui influent sur la qualité de la récolte : il varie d'une année à l'autre de 73 à 77 kilogrammes et au-dessus par hectolitre, et on admet comme moyenne générale le chiffre de 75 kilogr. qui sert le plus ordinairement de base pour faire la conversion des hectolitres de froment en quintaux ou réciproquement.

Nous donnons dans le tableau suivant la répartition de la production du froment entre tous les départements pour 3 années, l'une bonne, l'autre médiocre, l'autre mauvaise (1).

Départements.	Mauvaise année. 1833.	Année médiocre. 1833.	Très-bonne année. 1837.	
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	
Ain	439,907	687,500	1,594,000	
Aisne	2,290,606	2,074,117	3,144,000	
Allier	482.540	332,207	931,888	
Alpes (Basses)	313,279	438,750	608,025	
Alpes (Hautes)	438,840	228,131	378,957	
Ardèche		310,920	292,133	

(1) Voyez notre ouvrage : Des charges de l'agriculture, pour les chiffres afférents aux années 1816 et 1847 (mauvaises), 1830 (médiocre), 1826 et 1847 (bonnes).

Ardennes Ariége Aube Aude	<b>808,500</b> 192,654	898,333 353,000	1,368,489
Ariége Aube Aude	192,654	353,000	149 000
Aube Aude			413,796
	773,116	98,347	1,136,087
	444,000	800,000	942,000
Aveyron <sup>1</sup>	349,881	422,556	613,669
Bouches-du-Rhône	550,602	810,235	1,051,288
Calvados	1,370,250	1,231,312	1,555,313
Cantal	19,800	30,800 753,984	61,600 1,238,880
Charente	713,686 889,481	977,676	1,505,632
Cher.	789,555	731,421	.941,868
Corrèze	82,250	82,250	134,420
Corse.	201,356	392,084	664,318
Cote-d'Or	1,526,395	1,452,899	1,956,442
Côtes-du-Nord	1,037,255	792,180	1,179,794
Creuse	21,210	10,750	30,783
Dordogne	700,000	868,000	1,432,200
Doubs	472,500	547,200	794,305
Drome	601,850	745,518	1,084,800
	1,321,999	1,473,641	2,049,460
Euro-et-Loir	1,232,938 675,979	1,673,645 503,188	2,281,507 600,775
Finistère Gard	389,904	588,312	802,348
Garonne (Haute-)	817,288	1,344,000	1,712,600
Gers	1,016,949	1,272,697	1,764,062
Gironde	707,141	729,909	1,137,156
Hérault	405,000	783,750	498,500
Ille-et-Vilaine	983,664	1,200,452	1,399,230
Indre	950,025	693,792	964,815
Indre-et-Loire	613,333	661,995	1,463,220
sère	1,338,122	1,543,162	2,031,522
Jura	511,371	581,729	894,538
Landes Loir-et-Cher	198,225 616,330	247,277 594,018	426,391 1,042,032
Loire	233,120	261,000	356,700
Loire (Haute-).	115,425	154,000	171,534
Loire-Inférieure	1,362,520	1,612,800	2,031,300
oiret	889,718	795,113	1,538,166
Lot	483,840	554,400	672,000
Lot-et-Garonne	<b>9</b> 34,3 <b>2</b> 0	1,126,125	1,653,600
lozère.	111,826	87,089	94,012
Maine-et-Loire.	1,260,000	1,993,600	2,643,200
Manche	1,380,634	1,214,400	1,633,075
Marne	1,157,000	1,395,520	1,983,600
Marne (Haute-)	921,224 1,080,250	988,031 1,346,642	1,754,667 1,888,771
Mayenne Meurthe	947,172	1,260,989	2,094,146
Meuse	1,157,749	1,207,718	1,572,738
Morbihan	293,240	356,998	577,500
Moselle	969,665	1,142,424	1,754,417
Nievre	511,500	726,000	993,250
Nord	2,073,238	2,103,834	3,766,337
Oise	1,319,745	1,289,019	2,378,519
Orne	674,375	727,926	1,194,660
Pas-de-Calais.	1,661,849	1,501,930	2,936,218
Puy-de-Dôme	484,288	657,800	850,080
Pyrénées (Basses-)	546,252	549,000	920,475
Pyrénées (Hautes-) Pyrénées-Orientales	266,900 <b>20</b> 5,986	259,958 251,536	370,267 392,60 <b>9</b>
Rhin (Bas-)	203,980 539,627	1,027,630	1,582,562
Rhin (Haut-)	343,410	246,790	808.724
Rhône	225,000	270,000	547,706
Saone (Haute-)	664,900	801,859	1,176,575
Saone-et-Loire	773,000	1,134,240	1,748,500
Sarthe	642,630	683,300	1,147,984
Seine	98,859	209,242	1 171,547

39

Seine-Inférieure	1,541,000	1,575,600	2,670,733
Seine-et-Marne	1,454,815	1,705,812	2,478,098
Seine-et-Oise	1,223,264	1,572,964	2,180,713
Sevres (Deux-)	684,594	815,251	1,442,255
Somme	1,258,220	843,172	2,121,020
Tarn	577,572	786,976	1,369,480
Tarn-et-Garonne	665,000	776,000	1,093,425
Var	452,990	781,071	1,098,015
Vaucluse	425,231	657,839	1,173,097
Vendée	1,211,319	1,586,250	2,379,375
Vienne	867,274	914,513	1,625,280
Vienne (Haute-)	150,000	165,000	225,310
Vosges	558,922	678,753	1,093,282
Yonne	1,070,430	1,296,875	1,947,597
	63,709,038	72,936,726	110,426,462

Le tableau ci-après contient les chiffres de la production moyenne annuelle du froment dans les principaux pays étrangers :

Pays.	Produits.	Pays.	Produits.
Angleterre	32,800,000 hect.	Autriche	29,000,000 hect.
Ecosse	2,082,557	Pays-Bas	1,189,700
Irlande	2,900,000	Russie	80,000,000
Belgique	3,892,679	Espagne	18,000,000
Prusse	10,000,000	Grèce	825,000
Bavière	2,835,000	Portugal	3,270,000
Saxe	1,700,000	Etats-Sardes (1).	7.000.000
Oldenbourg	1,200,000	Suède	500,000
Hesse	573,440	Etats romains	6,100,000
Nassau	311,240	Deux-Siciles	21,000,000
Wurtemberg	64,000	Etats-Unis	45,000,000
Luxembourg	200,000		

Nous croyons devoir rappeler que, dans plusieurs des pays ci-dessus, c'est le seigle qui est principalement employé dans la panification.

**Prix.** — On a souvent cherché à se rendre compte du prix de revient du froment en France; c'est là un point délicat et assez difficile à élucider. D'une part, en effet, il n'est pas aisé d'apprécier exactement quels sont les éléments que l'on doit faire figurer dans l'établissement de ce prix, et d'une autre part, en supposant même que les bases d'évaluation soient exactes et bien choisies pour une exploitation donnée, on ne peut rien en conclure pour une autre exploitation. Les prix de revient sont en effet influencés par une foule de circonstances complexes et dépendent du climat, de la nature du sol, de l'état de la culture, de l'habileté des cultivateurs, etc. D'une manière générale, on admet que, dans le midi, le blé coûte plus cher à produire que dans le nord, parce que dans les provinces méridionales, les récoltes se trouvent, par suite de l'aridité du sol, exposées à des variations beaucoup plus grandes que dans les contrés septentrionales et centrales, dont le climat convient mieux à la culture du froment.

<sup>(1)</sup> D'après ses anciennes limites. La production de l'Italie entière, y compris les Deux-Siciles, est évaluée à 35,400,000 hectares, par l'Annuario statistico italiano de 1858.

On trouve, dans un document publié récemment au sujet d'une enquête faite par le conseil d'État, des renseignements précieux sur le prix de revient du froment dans les différentes parties de la France; et si ces indications ne sont pas assez nombreuses ni assez complètes pour fournir à ce sujet des résultats très-rigoureux, elles permettent cependant d'en déduire des évaluations intéressantes.

Dans les dépositions auxquelles l'enquête a donné lieu et qui ont été faites par les agronomes les plus éminents, le prix de revient est généralement établi sur les bases suivantes : d'une part, on met au compte de la dépense calculée par hectare, la rente de la terre, les impôts et les frais généraux, le prix de la semence, des engrais, et les frais de maind'œuvre. Du total de ces différentes sommes, on retranche le produit de la paille, et la valeur de la portion du fumier qui reste dans la terre et qui doit servir à la production des récoltes suivantes. Le reste, divisé par le nombre d'hectolitres récoltés à l'hectare, représente le prix net de revient de l'hectolitre de froment. En analysant les calculs fournis dans l'enquête, on trouve, qu'en général, les frais d'engrais s'équilibrent assez sensiblement avec le produit de la paille et la valeur de l'engrais qui reste en terre. Cependant il y a un petit excédant de dépenses de ce chef. Le loyer ou la rente de la terre ne figure guère dans le total de la dépense nette (déduction faite des retranchements indiqués plus haut) que pour un cinquième. La moitié de cette dépense se compose de frais de main-d'œuvre en comprenant sous cette désignation tous les travaux nécessaires pour préparer et ensemencer la terre, faire la moisson, rentrer la récolte, battre le grain, etc. Le reste de la dépense nette est formée du prix des semences et des frais généraux.

Voici le relevé des prix de revient les plus bas et les plus élevés établis, d'après les éléments qui précèdent, par des agriculteurs appartenant à chacune des neuf principales régions agricoles de la France.

			Plus	haut.	Plus	bas.
	Région	Nord-Ouest.	18	50	16	50
2°	_	Nord	21	,	15	n
3°		Nord-Est	18	n	11	65
4°	-	<b>Ouest</b>	17	x	13	95
5e	-	Centre	22	»	14	
6°		Est	18		18	x
7°		Sud-Ouest	16	50	16	20
8e		Sud	21	n	21	7
9e		Sud Est	20	×	19	5
	Moyenne	B	19	1	16	1

D'après ce tableau, le prix moyen pour toute la France de l'hectolitre de froment se trouverait compris entre un chiffre maximum de 19.10 et un chiffre minimum de 16.10: il pourrait donc être approximativement fixé à 17.50. Mais ce sont là des évaluations que ne l'on doit pas considérer comme très-rigoureuses. Les prix de vente des céréales sont soumis à des variations très-considérables, dépendant des résultats des récoltes. Les oscillations qu'ils éprouvent ne suivent pas d'ailleurs exactement les rapports qui existent entre la production d'une année et les besoins de la consommation. Ainsi l'écart qui existe entre les années les plus abondantes et les plus stériles au point de vue de la production du froment ne dépasse guère 30 à 40 0/0, et il n'est pas rare de voir entre les prix des différences du simple au double et même au-delà. C'est ce que permet de constater le tableau suivant qui indique la série des prix moyens annuels de l'hectolitre de froment en France, depuis le commencement du siècle jusqu'à 1858 inclusivement.

Années.	Prix moyen annuel de l'hectol. de froment.	Années.	Prix moyen annuel de l'hectol. de froment.	Années.	Prix moyen annuel de l'hectol. de froment.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.
1800	20 34	1820	19 13	1840	21 84
1801	22 40	1821	17 79	1841	18 54
1802	24 32	<b>1822</b>	15 59	1842	19 55
1803	24 55	1823	17 52	1843	20 46
1804	19 19	1824	16 22	1844	19 75
1805	19 04	4825	15 74	1845	19 75
1806	19 33	1826	15 85	1846	24 05
1807	18 88	1827	18 21	1847	29 01
1808	16 54	1828	22 03	1848	16 65
1809	14 86	1829	22 59	1849	15 37
1810	19 61	1830	22 39	1850	14 32
1811	26 13	1831	22 10	1851	14 48
1812	34 34	1832	21 85	1852	17 23
1813	<b>2</b> 2 51	1833	16 62	1853	22 <b>39</b>
1814	17 73	1834	15 <b>2</b> 5	1854	28 82
1815	19 53	1835	15 25	1855	29 32
1816	28 31	1836	17 32	1856	32 75
1817	36 16	1837	18 53	1857	24 37
1818	24 65	1838	19 51	1858	16 75
1819	18 42	1839	22 14	l	

En partageant les 58 années en 6 périodes décennales, on obtient pour les prix moyens du froment les chiffres suivants :

	fr.	c.	I .	fr.	c.
1800-1809	19	94	1830-1839	19	09
1810-1819	24	73	1840-1849	20	49
1820-1829	18	06	1850-1858	22	27

La période de 1810 à 1819 est celle qui présente le chiffre le plus élevé par suite de la prédominance des années de mauvaise récolte qui se sont produites pendant ces périodes (notamment 1811, 1812, 1813, 1816, 1817, 1818). Si l'on écarte les vingt premières années du siècle et que l'on compare entre elles les quatre dernières périodes, on remarque une progression assez marquée et assez régulière dans les moyennes décennales du prix de l'hectolitre de froment. Il semblerait résulter de ce fait que le prix de cette denrée aurait une tendance à suivre le mouvement de hausse qu'ont éprouvée dans ces dernières an-

nées les principaux objets de consommation, abstraction faite des oscillations produites par les mouvements de la récolte.

Si l'on rapproche des cours moyens décennaux du froment les chiffres que nous avons indiqués plus haut pour le prix de revient (17.50), on trouve que l'écart, entre ce prix et les cours commerciaux, a varié suivant les époques de 50 c. à 5 fr. On voit par là, combien les oscillations des cours jettent d'incertitude dans la situation des cultivateurs et combien ils rendent leurs bénéfices variables, surtout si l'on considère que la quantité du produit disponible pour le marché varie également, mais dans une proportion beaucoup moindre. Pour les consommateurs, ces mouvements violents des prix n'ont pas moins d'inconvénients et ils engendrent de douloureux sacrifices dans les moments de crises par le surcroît de charges qu'ils imposent à la masse de la population.

Nous donnons dans le tableau ci-après, le mouvement des cours du froment de 1827 à 1857, en Belgique, en Angleterre, à Odessa, à Dantzick et à New-York.

	Angleterre.	Belgique.	Odessa.	Dantzick.	New-York.
Années.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Heetol.	Hectol.
	100000	Hours.	Houton		10000
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1827	25 72	17 13	נו מ	» »	» »
1828	26 55	19 69	» »	ע מ	(C)
1829	29 12	23 21	מ פל	)) ))	x x
1830	28 24	20 27	<b>n</b> n	א נו	3 3
1831	29 16	22 71	. מ מ	<b>3</b> 2 <b>3</b> 4	» »
1832	25 79	20 98	n 13	<b>N</b> N	yo »
1833	23 27	14 73	11 18	12 60	17 69
1834	20 29	13 86	12 16	11 28	16 39
1835	17 29	14 55	9 37	10 79	18 45
1836	21 34	15 12	8 43	12 28	25 79
1837	24 55	16 36	8 28	12 48	30 76
1838	28 41	20 26	945	16 66	25 50
1839	31 06	23 04	10.88	22 06	22 04
1840	29 16	21 31	11 78	19 10	15 44
1841	28 28	20 02	11 83	18 39	17 13
1842	25 17	22 17	11 09	19 07	16 02
1843	22 02	19 41	949	14 42	14 12
1844	22 53	17 75	987	14 47	13 35
1845	22 35	20 06	10 78	18 19	15 26
1846	24 03	24 53	<b>12</b> 59	20 96	15 36
1847 .	30 66	25 20	14 90	26 62	20 30
1848	22 20	. 17 37	12 »	19 18	17 66
1849	19 45	17 15	11 80	17 21	17 >
1850	17 69	16 15	11 55	16 54	17 22
1851	16 97	16 71	9 10	16 15	1424
<b>1</b> 852	17 52	20 36	11 30	17 58	14 74
1853	22 89	)) n	41 76	21 44	23 20
1854	31 13	D n	ı) n	24 67	30 09
1855	32 10	33 12	)) n	28 23	34 85
1856	29 73	a 1)	22 58	27 12	24 49
1857	23 49	ע מ	19 53	23 15	21 92
1858	18 73	18 84	14 78	)) »	» »

Commerce de froment. - En comparant la production du froment en

### CHAPITRE XIL - AGRICULTURE.

France avec la consommation de cette même denrée, on voit que dans une année moyenne, les deux termes s'équilibrent à très-peu près (1). De cette situation, il résulte que, dans les années abondantes, la France a un excédant à exporter et dans les années de mauvaises récoltes elle a au contraire un déficit à combler. De là, les oscillations qui se produisent dans les mouvements du commerce des céréales en général et du froment en particulier. Les mesures à adopter pour régler dans l'intérêt combiné de l'agriculteur et du consommateur, l'entrée ou la sortie des grains, ont été de tout temps l'objet des préoccupations des gouvernements. Mais autrefois, on redoutait surtout l'insuffisance des récoltes et jusqu'au commencement du siècle l'importation n'avait jamais été entravée, l'exportation au contraire avait été interdite ou permise, suivant que les résultats de la récolte étaient satisfaisants ou alarmants. C'est en 1819 que l'on commença, pour satisfaire aux réclamations des agriculteurs, à soumettre à certaines restrictions l'entrée des grains étrangers, et c'est de cette époque que date l'application complète en France du système de droits variables auguel on a donné le nom d'échelle mobile. Sans entrer dans le détail de ce système, nous rappellerons que son mécanisme est double. Voici en quoi il consiste : lorsque les prix s'élèvent sur les marchés intérieurs, les droits à l'importation s'abaissent, afin de faciliter l'entrée des grains étrangers dans l'intérêt de la consommation, et en même temps les droits à l'exportation augmentent, afin d'arrêter l'écoulement au dehors de nos approvisionnements. Lorsque les prix s'abaissent à l'intérieur, les droits à l'importation s'élèvent, dans le but de protéger les cultivateurs contre la concurrence étrangère, et en même temps les droits à la sortie diminuent, afin de de faciliter à notre agriculture le placement à l'extérieur de son excédant. Les prix qui servent de base au fonctionnement des tarifs, et que l'on désigne par cette cause sous le nom de prix régulateurs, sont arrêtés et publiés au commencement de chaque mois par le ministre du commerce. Ces prix, recueillis sur des marchés spécialement désignés par la loi, règlent les droits d'entrée et de sortie dans un périmètre déterminé; à cet effet les départements frontières de la France ont été divisés en classes et sections, et un prix spécial est affecté à chaque section.

Ce système de l'échelle mobile, fortingénieux en apparence, n'a pas produit en fait tous les résultats que l'on en attendait. On lui reproche surtout d'entraver par l'incertitude des droits le mouvement des opérations commerciales et de rendre à peu près impossible l'établissement d'un commerce régulier sur les céréales. Les personnes mêmes qui jugent utile de maintenir le système des droits variables, reconnaissent la né-

(1) Voir le chapitre Consommation.

cessité qu'il y aurait de simplifier le mécanisme du tarif et de modifier certaines dispositions des lois de 1821 et de 1832.

Le gouvernement, après avoir soumis à une étude approfondie la question de cette révision, a été amené par suite des événements politiques à en ajourner la solution. Nous donnons, dans le tableau suivant, les mouvements du commerce d'importation et d'exportation du froment (farine et grains) depuis le commencement du siècle (1).

	Importation. Exportation.		Excé	Prix moyens régulateurs		
Années.	Grains et farines (2).	Grains et farines.	des importations.	des exportations.		uels our France
1000	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	fr.	с.
1819	1,304,975	186,434	1,118,541	n	17	50
1820	662,268	173,202	489,066	3)	18	13
1821	609,479	63,245	546,479	30	17	35
1822	976	72,226	n	71,250	14	.81
1823	1,240	90,100	10	. 88,860	17	06
1824	1,257	217,703	30	216,446	15	16
1825	950,663	799,225	151,438	20	14	90
1826	90,004	541,411		451,307	15	36
1827	66,424	219,145	20	152,721	17	53
1828	1,172,188	204,285	967,903	N	21	71
1829	1,728,944	215,485	1,513,459		22	32
1830	2,063,203	140,702	1,922,501	10	21	84
1831	1,142,726	233,300	909,426	0	22	03
1832	4,475,738	232,174	4,243,564	. 10	22	23
1833	501,374	242,528	258,864		16	00
1834	458	274,763		274,303	14	65
1835	463	285,266	2	284,803	14	75
1836	220,507	324,201		103,694	16	28
1837	285,140	490,046		204,906	17	32
1838	100,758	668,268		567,510	19	34
1839	1,179,343	801,098	378.243	001,010	22	50
1840	2,247,186	210,304	2,036,822		22	09
	156,370		2,000,022	716,987	18	19
1841		873,357		311,607	19	44
1842	562,904	874,511	1,728,225			
1843	2,025,235	297,010		12	19	96
1844	2,475,723	390,541	2,085,182	10	18	98
1845	- 749,075	450,415	298,660	9	18	72
1846	4,919,489	255,432	4,664,057	10	23	53
1847	9,157,943	203,376	8,954,567	»	29	46
1848	1,250,837	1,971,336	30	720,499	16	27
1849	4,526	3,032,458	9	3,027,932	15	39
1850	857	4,464,782	0	4,463,925	14	33
1851	102,549	5,003,378	0	4,900,829	14	63
1852	267,991	2,425,399		2,157,408	17	49
1853	4,811,532	1,090,769	3,720,763	19	23	59
1854	5,635,613	262,156	5,373,457	n	29	09
1855	3,704,718	202,245	3,502,473	25	29	37
1856	8,854,256	177,113	8,677,143	10	30	22
1857	3,895,397	417,204	3,478,193		23	83
1858	1,913,866	6,611,193		4,697,327	20	15

Nous ferons remarquer que les chiffres indiqués dans ce tableau comprennent l'épeautre et le méteil, en outre du froment, les importations et les exportations de ces grains se trouvant confondues dans les relevés publiés par les douanes.
 Les farines importées et exportées ont été converties en hectolitres de grains, à raison de 1 quintal de farine pour 2 hectolitres de blé. Un hectolitre de 75 kilog. donne en effet, approximativement, 50 kilog. de farine propre à la panification.

### CHAPITRE XIL - AGRICULTURE.

**46** 

Il résulte du tableau qui précède que pendant les quarante dernières années (1819à 1858), l'importation du froment a excédé 22 fois l'exportation, et que le mouvement inverse s'est produit 18 fois. Si l'on considère la balance générale du commerce, on voit que l'excédant total des importations atteint 57,019,026 hectol., tandis que l'excédant des exportations est de 23.412.314. Le premier chiffre est supérieur de plus du double au second, et la comparaison de l'un et de l'autre fait ressortir, au profit de l'importation, un excédant net de 33,606,712 hectolitres de froment, soit en moyenne 840,000 hectolitres par an. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau que nous analysons pour reconnaître que ces excédants d'importation ont eu lieu exclusivement dans les années de mauvaise récolte; non-seulement dans les années moyennes, la France est en mesure de se suffire à elle-même, mais elle a encore un superflu qu'elle peut écouler au dehors. Les excédants d'importation du froment pendant les quarante dernières années ont imposé au pays des sacrifices pécuniaires dont on peut apprécier l'importance en comparant le prix moyen régulateur avec les quantités importées et exportées. On trouve d'abord que le prix moyen des dix-huit années, où les exportations ont donné de l'excédant, a été de 16 fr. 76 c., tandis que le prix moyen des 22 années où l'importation a dominé s'élève à 22 fr. 05 c. En appliquant respectivement ces prix aux excédants des importations et des exportations, on trouve que les 23,412,314 hectol. de froment que nous avons exportés nous ont été payés par les étrangers 387,707,919 fr. et que les 57,019,026 hectol. que nous avons tirés du dehors nous ont coûté 1,257,263,523 fr.; c'est donc, toute compensation faite, une somme nette de 870 millions que nous avons eu à dépenser en quarante ans pour compléter nos approvisionnements de froment. Encore ce chiffre doit-il être considéré comme un minimum, parce que, dans les dix dernières années où les importations ont été les plus fortes, le prix moyen de 22 fr. que nous avions pris pour base a été constamment, et très-notablement, dépassé.

Les principaux pays d'où nous tirons le froment nécessaire à nos besoins, en cas d'insuffisance des récoltes indigènes, sont la Russie, la Pologne, les États-Unis, les provinces Moldo-Valaques, l'Espagne, la Toscane, les Deux-Sioiles, etc. Les États vers lesquels se dirigent le plus ordinairement nos exportations de grains sont l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas. L'abandon de l'échelle mobile et l'adoption d'un régime libéral pour la législation douanière des céréales, dans ces derniers États et surtout en Angleterre, ont exercé une influence très-favorable sur le développement de notre commerce des grains, depuis dix ans.

# MÉTEIL.

Le méteil (mélange de froment et de seigle) produit de bons résultats

dans les terrains de qualité médiocre, qui ne seraient pas susceptibles d'être exclusivement cultivés en froment. Mais, à mesure que les progrès agricoles se développent, la culture du méteil tend à se réduire. En 1815, 916,300 hectares étaient affectés à cette culture, en 1835, cette étendue était encore de 874,000, et dans les cinq années 1853-1857, elle est descendue aux chiffres suivants :

1853	637,128 hectares.	1856	619,519 hectares.
1854	535,249	1857	606,037
1855	634,618	Moyenne	606,436

Le produit moyen du méteil à l'hectare paraît avoir augmenté dans les dernières années, comparativement aux époques antérieures. Ainsi, la moyenne de ce rendement de 1815 à 1837 était de 12 hectolitres à l'hectare. Pendant les cinq années de 1852 à 1857, elle s'est élevée à 14 hect. 50 en moyenne.

La production totale du méteil a donné, aux époques suivantes, les résultats suivants :

1815-1820 10,000,000 hect. | 1830-1835 11,900,000 hect. | 1852-1857 9,000,000 hect.

La consommation du méteil était évalué en 1815, pour toute la France, à 13,500,000 hectol. ; en 1835 elle n'était plus que 10,800,000 hectol. Ce dernier chiffre paraît être aujourd'hui très-peu dépassé.

L'administration des douanes ne publiant pas de relevés spéciaux pour le méteil, les importations et les exportations de cette denrée se trouvent comprises dans celles du froment.

#### SEIGLE.

Le seigle est particulièrement cultivé dans les contrées où l'agriculture est moins avancée et dans les terres peu propres à la production du froment. Cette céréale présente les avantages de la rusticité et de la précocité et peut être facilement appropriée dans des terrains légers, secs et peu fumés. Dans certaines régions où l'agriculture est perfectionnée, on cultive plus spécialement le seigle comme fourrage.

De même que celle du méteil, la culture du seigle tend plutôt à diminuer qu'à augmenter et elle a fait, sur un certain nombre de points, place au froment.

L'étendue des terres ensemencées en seigle était, en 1815, de 2,574,000 hectares; jusqu'en 1847, elle resta à ce niveau sans variations sensibles, mais dans ces dernières années, elle a éprouvé une diminution assez notable, et le nombre d'hectares consacrés à cette céréale a été :

1853	2,173,851 hectares.	L	1856	2,123,760	hectares.
1854	2,218,158		1857	2,072,865	
1855	2,177'925		Moyenne	2,151,311	

ı

Ce derhier chiffre présente, comparativement au chiffre de 1815, une différence en moins de 420,000 hectares, soit environ 20 0/0.

Le produit moyen du seigle par hectare a un peu augmenté. Ainsi de 1815 à 1835, il a été en moyenne de 10 hectolitres environ. Le chiffre moyen des cinq années 1853 à 1857, est un peu supérieur, ainsi que le montre le tableau suivant :

1853	9 he	ct. 72 lit.	1856	10 he	ect. 91 lit.
1854	12	76	1857	13	93
1855	10	08	Moyenne.	11	48

L'augmentation que constate ce tableau, relativement au rendement moyen, se trouve confirmée d'une manière indirecte, par la diminution des quantités de seigle employées aux semences (5 millions d'hectolitres en 1855 au lieu de 5 millions 1/2 en 1835).

La production totale du seigle a donné les résultats suivants aux différentes périodes :

1815-1820	25,700,000 hect.	1852	29,162,499 hect.	1855	21,949,807 hect.
1830-1835	32,440,000	1853	21,136,900	1856	23,174,442
1840-1845	30,000,000	1854	28,291,770	1857	28,884,246

Voici comment se répartit la récolte du seigle entre les 86 départements, pendant l'année 1855, que l'on peut considérer comme une année ordinaire.

Départements.	Hectol.	Départements.	Hectol.
Ain	260,000	Gers	20,494
Aisne	416,578	Gironde	304,306
Allier	545,462	Hérault	168,000
Alpes (Basses-)	31,680	Ille-et-Vilaine	183,012
Alpes (Hautes)	109,500	Indre	137,600
Ardèche.	514,080	Indre-et-Loire	143,400
Ardennes	131,375	Isère	889,712
Ariége	165,288	Jura.	21,105
Aube	360,668	Landes	439,218
Aude	192,000	Loir-et-Cher	186,538
Aveyron.	486,380	Loire	440,000
Bouches-du-Rhône	46,641	Loire (Haute-)	625,551
Calvados	60,918	Loire-Inférieure	554,400
Cantal	380,880	Loiret	280,408
Charente	122,360	Lot	192,000
Charente-Inférieure	35,442	Lot-et-Garonne	100,000
Cher	153,850	Lozère	224,161
Corrèze	488,400	Maine-et-Loire	586,560
Corse	24,268	Manche	83,083
Côte-d'Or	175,363	Marne	704,880
Côtes-du-Nord	419,849	Marne (Haute-)	36,53 <b>6</b>
Creuse	632,500	Mayenne	153,681
Dordogne	320,620	Meurthe	65,660
Doubs	18,737	Meuse	21,806
Drome	182,626	Morbihan	967,801
Eure	241,911	Moselle	64,512
Eure-et-Loir	172,624	Nièvre	243,000
Finistère	410,756	Nord	184,974
Gard	73,178	Oise	274,498
Garonne (Haute-)	184,833	Orne	137,795

Pas-de-Calais	215,431	Seine-et-Oise	293.111
Puy-de-Dôme	1,086,920	Sevres (Deux-)	44T,010
Pyrénées (Basses-)	7,713	Somme	244,720
Pyrénées (Hautes-)	64,708	Tarn	352,032
Pyrénées-Orientales	281,610	Tarn-et-Garonne	63,500
Rhin (Bas-)	126,499	Var	14,856
Rhin (Haut-)	146,374	Vaucluse	37,253
Rhône.	280,725	Vendée	156,750
Saone (Haute-)	123,427	Vienne	119,402
Saone et-Loire	464,000	Vienne (Haute-)	610,750
Sarthe	244,125	Vesges	182,171
Seine	65,563	Yonne	189,061
Seine-Inférieure	218,043		
Seine-et-Marne	122,985	Total	21,949,807

La France produit en général assez de seigle pour suffire aux besoins de sa consommation; elle peut même, dans les années d'abondance, en exporter une certaine quantité. Mais dans les mauvaises années, les importations qu'elle reçoit de l'étranger sont toujours très-faibles, le commerce portant alors de préférence ses opérations sur le froment; du reste, à l'entrée comme à la sortie, les mouvements du seigle sont très-limités, ainsi que le démontre le tableau suivant :

Années.	Importation.	Exportation.	Années.	Importation.	Exportation.
	hectol.	hectol.	1	hectol.	hectol.
1816-1825	498,000	467,000	1851	38	745,540
1826-1835	436,830	414,312	1852	1,925	1,004,794
1836-1845	325,751	807,590	1853	83,351	320.014
1846	63,910	147,266	1854	125,437	1,370
1847	388,974	5,783	1855	23,575	130
1848	50,084	210,078	1856	28,544	8
1849	11	169,231	1857	295,839	14,891
1850	1	325,752	1858	42,196	680.513

Voici les chiffres comparatifs de la production du seigle dans les différents pays étrangers :

Autriche	35,804,000 hectol.	Etats-Unis	5,100,000 hectol
Wurtemberg	604,000	Pays-Bas	3,648,540
Bade	456,000	Belgique	4,500,000
Hesse (grduc.).	915,200	Russie	
Luxembourg	1,160,009	Pologne	
Prusse.	35,259,000	Suède	3,590,560

### ORGE.

Les trois espèces de céréales, dont nous venons de nous occuper, représentent les céréales d'automne. Les espèces suivantes, orge, avoine, maïs, sarrazin, forment les céréales de printemps. On sait que dans le système d'assolement triennal qui domine encore un très-grand nombre de départements, la succession des récoltes comprend une année en froment, une année de grains de printemps et une année de jachère.

De toutes les céréales, l'orge est celle qui joue le rôle le plus important dans l'alimentation. La culture en est restée à peu près stationnaire depuis 40 ans. En 1815, elle comprenait 1,100,000 hectares environ,

TOME II.

ц . Cette étendue, après avoir atteint 1,400,000 hectares, est revenue dans ces dernières années au chiffre de 1815. Voici le nombre d'hectares ensemencés depuis 1852 :

1852	1,179,578 hectares.	1856	1,088,107 hectares.
1853	1,088,252	1857	1,110,556
1854	1,092,203		
1855	1,101,797	Moyenne.	1,110,082

Le produit moyen de l'orge par hectare a augmenté dans une proportion remarquable depuis vingt ans. On trouve à ce sujet les renseignements suivants dans les documents officiels :

1815-1820	(moyenne).	12 hectolitres	92 litres à l'hectare.
1830-1835		19	<b>»</b>
1852-1857		16	30

La production totale a été en :

1815-1820	14,600,000 hectol.	1 1854	20,887,669 hectol.
1830-1835	17,600,000	1855	20,659,128
1852	20,982,284	1856	19,415,492
1853	18,136,175	1857	21,178,649

Voici les chiffres de la production de l'orge dans les pays étrangers :

Autriche	26,583,000 hectol.	1	Etats-Unis	1,980,000 hectol.
Wurtemberg	1,975,000		Pays-Bas	1,230,000
Bade	445,000		Belgique.	1,256,000
Hesse (grduc.)	925,000		Royaume-Uni	22,704,000
Prusse	10,615,000		Suède	3,187,000
Russie	50,000,000	I		

# MAÏS.

La culture du maïs est surtout répandue dans les départements de l'Est et du Sud-Ouest de la France, tel que les Landes, la Gironde, la Dordogne, la Haute-Garonne le Lot, la Côte-d'Or, le Jura, le Doubs, etc. Vingt départements environ ne le cultivent pas, ces départements sont surtout ceux du Nord-Ouest dont le climat ne convient pas à cette plante.

Malgré les avantages que présente son énorme fécondité, le maïs s'est peu développé depuis quarante ans. Il couvrait, en 1815, 514,513 hect. en 1835, 593,227 hect., en 1845, 730,000 et en 1855, 669,000 hect.

Le rendement par hectare qui de 1815 à 1820 a été en moyenne de 10 hectol., de 1820 à 1835 de 11 hectol., et en 1842 de 12.06, a donné pendant les dernières années les résultats suivants :

1852	18 he	ct. 62 lit.	1856	11	hect. 62 lit.
1853	11	99	1857	15	13
1854	16	31			
1855	15	62	Moyenne	14	88

La production totale du maïs a fourni en :

1815	5,630,000 hectolitres.	1853	7,914,000	hectolitres.
1825	6,000,000	1854	11,115,112	
1835	6,950,000	1855	10,322,225	
1842	7,620,000	1856	7,611,878	
1352	12,356,000	1857	9,865,095	

Voici quelle est la récolte moyenne annuelle du mais dans quelquesuns des principaux pays producteurs :

Autriche	20,127,000 hectol.	Etats-Unis	228,000,000 hectol.
Wurtemberg	48,144	Grèce	800,000
Bade	19,000	Etats-Sardes	4,500,000
Hesse (grduc.).	5,600	Etats-Romains.	3,200,000
Espagne	4,500,000	1	• •

### AVOINE.

L'avoine est surtout répandue dans les départements du nord de ta France, elle est moins cultivée dans les départements du midi ; outre la nature du sol qui peut expliquer cette différence, il y a lieu de remarquer que les chevaux, auxquels l'avoine est spécialement destinée, se rencontrent en bien plus grand nombre dans les régions septentrionales que dans les régions méridionales.

La culture de l'avoine s'est progressivement étendue de 1815 à 1842, mais, depuis cette dernière époque, elle est restée stationnaire, ainsi que le constatent les chiffres suivants :

1815	2,500,000 hectares.	1853	3,001,653 hectares.
1825	2,600,000	1854	3,049,940
1835	2,840,000	1855	3,107,428
1842	3,000,633	1856	3,082,972
1852	3,042,324	1857	3,040,359

Le produit moyen par hectare s'est au contraire accru dans une trèsremarquable proportion. Ainsi, de 1815 à 1820, il n'atteignait que 15 hectolitres, de 1830 à 1855, il s'est élevé à 17 hectolitres 13 litres, de 1852 à 1857 il a donné les résultats suivants :

1852	21 hect.	99 lit.	1856	22 he	ct. 66 lit.
<b>1853</b>	21	47	1857	23	60
1854	24	24			
1855	23	77	Moyenne.	22	78

Cette moyenne présente sur celle de 1815 à 1820, une différence en plus de 7 hect. 78 lit. ou un peu plus de 50 0/0.

Les quantités totales d'avoine récoltées en France, à différentes époques se sont élevées aux chiffres suivants :

1815-1820	36,580,000 hectol.	1854	73,923,425 hectol.
1830-1835	47,500,000	1855	73,856,205
1842	48,809,785	1856	69,859,762
1852	66,909,013	1857	68,732,714
1853	64,441,673		

Le poids moyen de l'hectolitre d'avoine constaté de 1815 à 1835, a donné pour toute la France 48 kil. 74, mais ce poids s'est augmenté dans ces dernières années et il atteint aujourd'hui 50 kil. environ.

Le tableau qui suit indique la moyenne de la production annuelle de l'avoine dans les divers pays étrangers.

Autriche	60,000,000 hectol.	Belgique	6,000,000 hectol.
Wurtemberg	3,274,000	Angleterre	20,000,000
Bade	785,000	Ecosse	32,000,000
Hesse (grduc.).	913,000	Irlande	30,000,000
Prusse	41,706,000	Suède	2,700,000
Etats Unis	61,800,000	Russie	200,000,000
Pays-Bas	3,000,000	1	

### SARRASIN.

Le sarrasin ou blé noir est cultivé en France soit en vue de l'alimentation des habitants, soit pour la nourriture des animaux. C'est seulement dans les départements les plus pauvres qu'on lui donne la première destination; et comme produit alimentaire on lui reconnaît une assez médiocre qualité. Il paraît cependant que les populations qui se sont habituées à cet aliment en perdent difficilement l'usage, ce qu'on attribue à certaines propriétés excitantes que ce grain contiendrait.

L'étendue des terres cultivées en sarrasin reste à peu près stationnaire depuis quarante ans; elle n'a guère varié que de 600 à 750,000 hectares et se maintient encore actuellement à ce chiffre. La production moyenne a un peu augmenté, et s'est élevée de 10 à 13 hectolitres. La quantité totale du sarrasin récolté a naturellement suivi la même progression, et de 7 millions d'hectolitres en moyenne de 1815 à 1830, elle a monté à 8 millions et demi, terme moyen.

### COMMERCE DES MENUS GRAINS.

Le commerce des menus grains ne donne lieu généralement qu'à des mouvements assez peu importants, soit à l'entrée, soit à la sortie, ainsi que le montre le tableau suivant :

Années.	Importation.	Exportation.	Années.	Importation.	Exportation.
	Hectol.	Hectol.		Hectol.	Hectol.
1810-1825	1,462,531	530,790	1851	18,894	1,580,962
1826-1835	1,174,159	1,330,710	1852	47,073	1,313,098
1836-1845	1,436,244	1,839,472	1853	202,293	1,248,023
1846	205,316	184,944	1854	705,634	65,283
1847	1,094,410	169,025	1855	431,568	27,562
1848	439,459	566,741	1856	1,179,322	197,602
1849	1,499	745,237	1857	1,464,917	112,204
1850	226	159,852	1858	1,410,864	1,514,068

Menus grains (Orge, Sarrasin, Maïs, Avoine, etc.)

Dans son ensemble, l'exportation des menus grains dépasse de beaucoup l'importation ; dans les dix dernières années surtout, nos envois de menus grains à l'étranger ont acquis une importance beaucoup plus grande. Les chiffres ci-dessus se composent ainsi, terme moyen, pour les dix dernières années ; à l'exportation 4/10 maïs, 3/10 orge, 2/10 avoine, et le reste en autres menus grains ; à l'importation, l'orge et l'avoine figurent pour des quantités à peu près égales et forment ensemble près des neuf dixièmes du total.

### CULTURES DIVERSES ET JARDINS.

### IV. - Cultures diverses et jardins.

Pommes de terre. — La pomme de terre est l'un des produits les plus précieux que possède notre agriculture. Sous le rapport de la culture, ce tubercule joue un rôle important, parce qu'il peut être facilement approprié à tous les terrains, réussit dans un sol sabloneux, et peut en même temps, dans les bonnes terres, supporter les fumures énergiques et servir à préparer des récoltes de céréales ou autres. Au point de vue de la consommation, la pomme de terre offre les ressources les plus diverses. Elle est pour l'homme un aliment sain et agréable, et forme la base de la nourriture d'un très-grand nombre d'espèces d'animaux domestiques; enfin l'industrie en obtient d'utiles produits, tels que la fécule, le sirop de glucose, l'alcool, etc.

De 1815 à 1840, la culture de ce tubercule a pris une très-grande extension et de 560,000 hect. qu'elle occupait en 1817, elle s'était élevé à 920,000 hect. en 1840. Depuis cette dernière époque elle paraît être restée à peu près stationnaire. Voici les chiffres des dernières années :

1852	888,273 hectares.	1856	897,020	
1853	869,373	1857	957,024	
1854	894,118			
1855	985,085	Moyenne.	915,165	

La pomme de terre donne des produits très abondants. Mais depuis dix ans, la maladie qui a attaqué ce tubercule et qui a causé de si cruels ravages chez nos voisins d'outre-mer, et notamment en Irlande, a diminué dans de regrettables proportions la richesse naturelle de cette production. En 1847, le rendement moyen par hectare était de 104 hectolitres 38 litres; dans ces six dernières années, de 1852 à 1857, on n'a plus obtenu en moyenne que 85 hect. 26 litres par hectare, ainsi que cela résulte des relevés ci-après :

1852	71 hect.	41 litres.	1856	89	85
1853	70	80	1857	106	>
1854	77 -	27			
1855	96	25	Moyenne.	85	26

Le tableau suivant présente les quantités totales des pommes de terre récoltées, année par année, de 1815 à 1857. Ces chiffres confirment ce que nous avons dit déjà du développement que cette culture a pris de 1815 à 1840, développement qui depuis cette époque s'est trouvé arrêté par l'invasion de la maladie qui a frappé ce tubercule.

Années.	Hectol.	Années.	Hectol.	Années.	Hectol.	Années.	Hectol.
1815	21,597,945	1825	très-médiocre	1838	91,847,785	1848	87,344,183
1816	25,793,297	1829	54,781,446	1839	96,233,985	1849	28,757,367
1817	47,471,847	1830	54,833,167	1840	102,204,736	1850	74,865,826
1818	29,231,867	1831	65,942,697	1841	117,444,445	1851	69,585,543
1819	38,194,053	1832	50,023,471	1842	93,257,563	1852	63,446,490
1820	40,670,683	1833	74, 04, 719	184 <b>3</b>	163,491,503	1853	61,542,004
1821	42,891,324	1834	75,986,894	1844	119,763,037	1854	69,088,032
1822	41,258,163	1835	71,892,811	1845	77,921,785	1855	94,813,860
1823	44,746,049	1836	81,112,671	1846	78,578,037	1856	80,610,415
1824	46,626,260	1837	75,981,195	1847	102,822,211	1857	101,366,867

La culture des pommes de terre est répandue dans toute la France, et elle occupe une place importante dans tous les départements des diverses régions, ainsi que le constate le tableau ci-après de la répartition par départements de la récolte de 1855, que l'on peut considérer comme une bonne année moyenne, et pendant laquelle la maladie n'a exercé que de faibles ravages.

Dé partements.	Hectol.	Départements.	Hectol.
Ain	2,700,000	Lot	360,000
Aisne	1,182,510	Lot-et-Garonne	504,000
Allier	2,607,360	Lozère	365,970
Alpes (Basses-)	281,400	Maine-et-Loire	3,750,750
Alpes (Hautes-)	2,215,020	Manche	511,674
Ardèche	3,855,600	Marne	482,804
Ardennes	732,484	Marne (Haute-)	570,000
Ariége	2,617,470	Mayenne.	268,830
Aube	406,949	Meurthe	3,139,827
Aude	336,000	Meuse	1,089,363
Aveyron	1,992,784	Morbihan	1,093,096
Bouches-du-Rhône	655,360	Moselle	2,761,884
Calvados	192,000	Nièvre	800,000
Cantal	240,000	Nord	1,755,189
Charente	1,718,363	Oise	923,664
Charente-Inférieure	915,574	<b>O</b> rne	103,292
Cher	271,858	Pas-de-Calais	1,360,918
Corrèze.	549,000	Puy-de-Dôme	1,840,000
Corse	495,110	Pyrénées (Basses-)	74,557
Côte-d'Or	1,154,610	Pyrénées (Hautes-).	210,415
Côtes-du-Nord	152,500	Pyrénées-Orientales	904,332
Creuse	841,000	Rhin (Bas.)	4,913,642
Dordogne	1,500,000	Rhin (Haut)	3,665,184
Doubs	372,675	Rhône	543,800
Drôme	1,360,000	Saone (Haute-)	1,629,274
Eure	305,255	Saone-et-Loire	2,128,000
Eure-et-Loir	104,629	Sarthe	1,786,400
Finistère	1,109,808	Seine	354,439
Gard	369,404	Seine-Inférieure	258,944
Garonne (Haute-)	539,000	Seine-et-Marne	856,646
Gers	153,216	Seine-et-Oise	1,717,296
Gironde	753,168	Sevres (Deux)	1,068,096
Hérault	334,000	Somme	1,152,000
Ille-et-Vilaine	701,896	Tarn	555,732
Indre	507,696	Tarn-et-Garonne	280,000
Indre-et-Loire	1,045,880	Var	285,484
Isère	2,415,456	Vaucluse	490,824
Jura	463,112	Vendée	270,000
Landes	62,178	Vienne.	451,980
Loir-et-Cher	300,062	Vienne (Haute-)	960,000
Loire	630,000	Vosges	5,278,400
Loire (Haute-)	2,660,784	Yonne	929 <b>,603</b>
Loire-Inféricure	600,000	-	01 040 030
Loiret	901,740	Moyenne	94,813,860

Toutes les pommes de terre de chaque récolte doivent être consommées dans le cours de l'année, ce produit n'étant pas susceptible d'une longue conservation.

Les semences absorbent environ 13 millions d'hectolitres, à raison de 13 hectolitres 83 par hectare; c'est la moyenne qui ressort de la dernière statistique publiée par l'administration. Dans la publication de 1842, ce chiffre était porté seulement à 11 hectolitres. La quantité res-

tante, déduction faite des semences, est évaluée à environ 80 millions d'hectolitres (d'après la récolte de 1855). Les féculeries, distilleries et autres établissements industriels absorbent environ 13 à 15 millions d'hectolitres. Il y a donc à peu près 65 millions d'hectolitres pour l'alimentation des habitants et des animaux.

Le prix moyen de vente de la pomme de terre a beaucoup augmenté depuis vingt ans, ce qui s'explique, du reste, par le fléau dont le tubercule a été atteint dans cet intervalle. La statistique, en 1842, évaluait le prix moyen à 2 fr. 10 c. pour toute la France. D'après la nouvelle statistique agricole publiée en 1858, le cours moyen ressortirait à 3 fr. 40 c. La différence entre ces deux chiffres dépasse 50 pour cent.

Les pommes de terre ne donnent pas lieu à un commerce important. Les quantités importées sont tout à fait insignifiantes, celles qu'on exporte sont plus considérables; mais elles sont cependant renfermées dans des limites assez restreintes, eu égard surtout au chiffre total de la production. C'est ce qui résulte du tableau qui suit :

	Importation. Quintaux.	Expertation. Quintaux.		Importation. Quintanz.	Exportation. Quistaux.
1827-1836	9,416	17,097	1851 .	õ,444	523,833
1837-1846	9,759	102,911	1852	4,684	620,544
1847	3,435	60,624	1853	22,731	482,902
1848	3,107	341,849	1854	19,400	56,678
1849	6,390	509,898	1855	6,749	52,761
1850	7,894	608,378	1856	12,020	64,298

Voici quelle est la production moyenne annuelle des pommes de terre dans les différents pays étrangers :

Autriche Bavière	51,732,000 hectol. 27,972,000	Saxe Prusse Etats-Unis	154,000,000
Wurtemberg Bade Hesse (grduc.).	15,926,000 1,950,000 3,880,000	Pays-Bas Belgique	42,900,000 9,000,000 <b>2</b> 6,000,000
Luxembourg	1,500,000		

Nous trouvons, de plus, pour l'Écosse 6,690,000 tonnes, et pour l'Irlande 4,359,997 tonnes, mais nous ne connaissons pas le rapport de cette mesure à l'hectolitre.

Légumes secs. — Les légumes secs comprenant les haricots, les pois, les lentilles, les fèves, etc., fournissent un fort contingent à l'alimentation humaine et comptent en partie parmi les fourrages. L'étendue de terrain occupée par les légumes secs s'est accrue de plus de moitié depuis 1815. A cette époque, on comptait 230,000 hectares ensemencés; en 1835, il y en avait 317,000. La moyenne des ensemencements des 6 années, 1852-1857, est de 355,000 hectares.

Le produit moyen par hectare a un peu augmenté : de 10 hectolitres environ par hectare (de 1825 à 1835), il s'est élevé, dans ces dernières années, à 13 hectolitres.

Le produit total qui était, en 1815, de 1,876,684 hectolitres, a monté

successivement jusqu'à 3,500,000 hectolitres, en 1835, et dans ces dernières années, a donné une moyenne annuelle de 5 millions d'hectolitres.

Les légumes secs sont en majeure partie réservés pour la nourriture des habitants; 500,000 hectolitres seulement sont prélevés pour les semences, et une quantité à peu près égale est employée, soit à l'alimentation du bétail, ou à divers autres usages.

----- Le prix moyen des légumes sers est d'environ 15 à 16 fr. l'hectolitre. Leur poids moyen se rapproche beaucoup de celui du froment et peut être évalué également à 75 kilogrammes.

Le commerce des légumes à l'extérieur est très-peu important. Voici, par périodes décennales, les moyennes annuelles des quantités importées et exportées pendant les 30 années, 1827-1856.

	Importation.	Exportation.
1827-1836	5,397 quintaux.	22,040 quintaux.
1836-1846	3,466	53,438
1846-1856	53,019	96,861

Betteraves. — Malgré les ressources qu'elle présente, soit comme plante industrielle, soit comme aliment pour le bétail, la betterave n'occupe pas encore en France une bien grande étendue : la statistique officielle de 1842 évaluait la superficie cultivée en betteraves, à 57,663 hectares. Depuis lors, la culture s'en est un peu développée ; cependant nous ne pensons pas qu'elle dépasse 100,000 hectares. Jusqu'à présent, cette culture est restée plus spécialement concentrée dans les départements du Nord et dans quelques départements de l'Est ; elle ne paraît qu'exceptionnellement, et sur une très-faible échelle, dans les autres ; une dizaine de départements, à peu près, en sont complétement dépourvus.

La production moyenne par hectare ne paraît pas avoir beaucoup augmenté : la statistique officielle de 1842 accusait un rendement de 273 quintaux à l'hectare ; ce chiffre paraît être aujourd'hui à peu près le même. Cependant certains agriculteurs soutiennent que le produit moyen a diminué.

Les quantités totales annuellement récoltées étaient, en 1842, évaluées à 15,740,000 quintaux métriques. On peut aujourd'hui porter approximativement ce chiffre au double.

Le prix moyen du quintal de betteraves, qui équivaut assez exactement à 2 hectolitres, a peu varié depuis 19 ans. Le document officiel de 1842 indiquait pour ce prix 1 fr. 85 c. ; actuellement, il paraît dépasser un peu le taux de 2 francs.

Nous reviendrons, au chapitre de l'Industrie, à la betterave, en nous occupant de la fabrication du sucre et de l'alcool, qui forment le mode de consommation principal de la betterave; cependant, dans les départements qui se trouvent éloignés des centres de l'industrie sucrière

£6

ou alcoolique, la presque totalité des betteraves est employée à la nourriture du bétail. Les feuilles de la betterave sont, d'ailleurs, utilisées partout, soit comme fourrages, ou, plus rarement, comme litière.

Racines et légumes divers. — Sous ce titre, la statistique officielle agricole comprend les choux, les carottes, les navets, les turneps et racines autres que les betteraves, qui servent à la nourriture des animaux ou sont consommées comme légumes par les habitants. Ces racines qui, dans l'agriculture anglaise, occupent une place importante et forment un des principaux aliments du bétail, n'embrassent en France qu'environ 200,000 hectares. Dans ce chiffre, ne sont pas compris les légumes cultivés dans les jardins particuliers.

Ces légumes donnent des produits abondants, le rendement moyen est évalué à environ 15 quintaux en moyenne par hectare ; la production totale annuelle s'élèverait, d'après ces calculs, à environ 3 millions de quintaux. La majeure partie de cette quantité est consommée par le bétail, qui enabsorbe environ 2 millions de quintaux ou les 2/3.

Plantes oléagineuses. — Cette désignation comprend toutes les plantes annuelles oléagineuses qui ne sont pas en même temps textiles. Les principales de ces plantes sont : le colza, la navette et l'œillette. La culture de ces plantes est principalement répandue dans les départements du Nord ; le Midi en est à peu près complétement dépourvu. L'étendue de terres ensemencées en plantes oléagineuses était, en 1842, de 173,506 hectares ; depuis lors, cette culture s'est un peu étendue, quoique dans une assez faible proportion.

Le rendement moyen de l'hectare n'a pas beaucoup varié. Il était, en 1842, de 13 hectolitres 14 litres; c'est le même chiffre qui ressort de la nouvelle statistique agricole officielle. Le produit total était évalué, en 1842, à 2,279,000 hectolitres de graines. Il peut atteindre aujourd'hui de 3 à 4 millions d'hectolitres.

Le prix de l'hectolitre de graines, pour les différentes plantes oléagineuses, a été coté dans la dernière statistique à environ 20 fr.; c'est une différence en moins d'un peu plus de 2 fr. sur le prix indiqué par le document de 1842.

Les quantités de graines nécessaires pour les ensemencements sont très-faibles : elles n'étaient évaluées, en 1842, qu'à 11 litres par hectare, pour un produit moyen de 13 hectolitres ; ainsi la semence se multiplie un peu plus de cent fois.

Nous renvoyons, en qui concerne la fabrication de l'huile, au chapitre de l'Industrie.

*Plantes textiles.* — Le chanvre et le lin ont, pour l'industrie, une double utilité: de leurs graines, on peut extraire l'huile, et leurs tiges fournissent une matière textile de la plus haute importance; enfin, dans l'économie agricole, elles ont une valeur non moins grande, à raison du nombre de bras qu'exigent les diverses manipulations dont leur récolte et leur culture sont l'objet. Mais, en même temps, le rouissage de ces plantes et leur immersion prolongée dans les rivières ou les marais, entraînent d'assez graves inconvénients sous le rapport de la salubrité.

Le chanvre est beaucoup plus cultivé en France que le lin. Le premier est répandu à peu près dans tous les départements, tandis que le lin, d'une nature plus délicate et exigeant plus de soins, se concentre particulièrement dans le Nord; on en rencontre cependant une assez grande étendue dans le Sud-Ouest. Une vingtaine de départements ne cultivent pas cette plante.

Le chanvre occupait, en 1842, 176,148 hectares; l'étendue ensemencée ne paraît pas avoir augmenté depuis cette époque.

Le produit moyen par hectare était, en graines, de 9 hectolitres, et en filasse, de 3 quintaux 83. Si l'on établit le rendement moyen actuel, d'après les chiffres publiés dans la nouvelle statistique officielle agricole, pour les 43 premiers départements rangés par ordre alphabétique, ce produit ressort, en graines, à 8 hectolitres 1/2, et en filasse, à 5 quintaux 36. Il résulterait de ces chiffres, que nous donnons, d'ailleurs, comme de simples approximations, que le rendement en graines aurait diminué, tandis que le produit en filasse se serait accru.

Le prix de l'hectolitre de graines de chanvre est évalué en moyenne, dans la statistique de 1842, à 17 fr. 05 ; le prix du quintal de filasse, à 90 fr. Ces chiffres sont, à très-peu près, les mêmes qui ressortent des calculs faits sur la nouvelle statistique agricole, d'après les mêmes bases que ci-dessus.

La quantité totale des graines de chanvre récoltées était évaluée, en 1842, à 1,671,641 hectolitres, et celle de la filasse à 675,070 quintaux; nous ne connaissons pas de chiffres plus récents.

Le lin occupait, en 1842, 98,241 hectares ; cette étendue ne semble pas avoir beaucoup varié depuis cette époque.

On constate, pour le lin, les mêmes résultats que ceux signalés plus haut pour le chanvre. En 1842, le rendement moyen par hectare était, en graines, de 7 hectolitres 1/2, en filasse, de 375 kilog. D'après les calculs établis comme ci-dessus, sur les indications de la nouvelle statistique de 1858, on trouve, pour produit moyen, 6.64 hectolitres de graine et 485 kilog. de filasse.

Le prix du lin est toujours notablement supérieur à celui du chanvre : la valeur moyenne de la graine était évaluée, en 1842, à 21 fr. 65 c. par hectolitre, et celle de la filasse à 1 fr., 15 c. le kilog. Ces prix n'ont subi, depuis cette époque, que des variations peu importantes.

#### CULTURES DIVERSES.

La quantité de graines nécessaire pour ensemencer un hectare est très-sensiblement la même pour le chanvre et pour le lin; elle était évaluée pour ces deux plantes, dans la statistique de 1842, à 2 hectolitres 1/2. Le chiffre est encore aujourd'hui très-approximativement le même.

Nous rous occupons avec détails de la consommation et du commerce extérieur du chanvre et du lin, en parlant des industries textiles que les tiges de ces plantes servent à alimenter. Rappelons seulement, en passant, que la graine de chanvre ou chénevis sert à fabriquer le hachish, l'une des préparations enivrantes les plus énergiques de l'Orient ; quant à la graine de lin, on sait qu'en outre de ses emplois dans l'industrie et dans les arts, elle est d'un usage très-répandu dans la médecine.

Les tourteaux ou résidus que fournit la graine de lin, après l'extraction de l'huile, sont utilisés avec succès par l'agriculture, pour la nourriture du bétail et comme engrais.

Voici le relevé de la production du lin et du chanvre à l'étranger :

•	Lin.	Chanvre.
Autriche	59,095,000 kilog.	81,400,000 kilog.
Bavière	1	2,500,000
Hesse	749,200	2,312,200
Hanovre	7,437,000	321,080
Etats-Unis	400,000	34,588,000
Angleterre	30,520,000	?
Pays-Bas	6,460,000	1,250,000
Belgique	17,405,000	1,201,525
Italie (1)	21,400,000	39,800,000

Houblon. — Le houblon est à peine cultivé en France, bien que notre climat soit assez favorable à cette plante. En 1842, l'étendue de cette culture était évaluée à 827 hectares, exclusivement concentrés dans les six départements de la Meurthe, du Nord, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de la Somme et de la Seine-Inférieure. D'après la nouvelle statistique officielle, à ces départements, il faut ajouter l'Aisne, les Ardennes et la Côte-d'Or.

Le produit moyen du houblon par hectare était porté, en 1842, à 1,072 kilogr. Le prix du kilogramme était, à la même époque, de 1 fr. 05 c.

Nous parlerons du houblon avec plus de détails en traitant de la fabrication de la bière. On sait qu'indépendamment de l'emploi que l'on fait de ses fruits ou cônes pour cette industrie, on peut encore utiliser la tige même du houblon comme fourrage.

Voici quelle est la production du houblon dans quelques pays étrangers.

Autriche....37,000 quintaux métriq.Etats-Unis..125,000 quintaux métriq.Bavière....40,000Angleterre..42,000

(1) D'après l'Annuaire italien. Il s'agit de toute la péninsule et des îles adjacentes.

Châtaigneraies. — La châtaigne occupe, comme succédanée du froment et des autres grains inférieurs, un rôle assez important dans la consommation des populations des départements du Sud-Ouest et de quelques départements du Centre. Dans le reste de la France, elle n'est guère qu'un aliment de fantaisie. Il est très-difficile de se rendre compte de l'étendue réelle occupée par les châtaigniers, parce que ces arbres sont souvent placés au milieu d'autres bois et peuvent être confondus avec eux. La statistique de 1842 accusait un total de 435,387 hectares occupés par les châtaigneraies, mais elle ne comprenait dans ce total que les champs exclusivement plantés de ces arbres. L'étendue réelle paraît être beaucoup plus considérable aujourd'hui, car les résultats du cadastre publié en 1855 la portent à 563,986.

La production moyenne des châtaigneraies par hectare est évaluée à 7 hectolitres 64 : la production totale n'a pas beaucoup changé depuis 40 ans. En 1815, elle était de 3 millions et demi d'hectolitres ; ce chiffre est également celui qui est indiqué comme moyenne dans la statistique de 1842, et il n'est pas beauconp dépassé par celle des dix dernières années. Cependant, en 1857, la production de la châtaigne a excédé 8 millions d'hectolitres; mais ce rendement paraît exceptionnel (1).

Mâriers. — La culture du mûrier est, jusqu'à présent, à peu près exclusivement concentrée dans quelques départements du midi, et elle n'apparaît qu'exceptionnellement dans le reste de la France. Ainsi, en 1842, sur 38 départements qui étaient indiqués par la statistique officielle comme cultivant le mûrier, 19 appartenant au Sud-Est comprenaient 40,775 hectares plantés en mûriers, tandis que les 19 autres, situés au Sud-Ouest et au Nord-Ouest n'en comptaient ensemble que 500 hectares. L'étendue totale pour la France entière était de 41,275hectolitres. Depuis lors, la culture du mûrier ne paraît pas s'être beaucoup développée ; elle a cependant pris une certaine extension dans le Gard, qui était déjà signalé en 1842 comme le département où cette plantation avait le plus d'importance : au lieu de 14,491 hectares indiqués en 1842, le Gard compterait aujourd'hui, d'après la statistique de 1858, 20,241 hectares ; dans la plupart des autres départements, la culture est restée stationnaire.

Pour les détails relatifs à la production et à la consommation du mûrier, nous renvoyons au chapitre de l'Industrie.

Noyers. — De même que pour les châtaigniers, il est très-difficile d'apprécier avec quelque exactitude l'étendue des plantations de noyers, qui se trouvent également mélangées à d'autres cultures, avec lesquelles

<sup>(1)</sup> La production moyenne en Italie a été évaluée à 6,225,000 hectolitres.

elles sont confondues. D'après les renseignement contenus dans la statistique de 1842, les noyers ne seraient l'objet d'une culture distincte et séparée que dans cinq départements : Dordogne, Corrèze, Charente, Ardèche et Vienne. Ces cinq départements possédaient alors ensemble 7,744 hectares plantés en noyers. La statistique de 1858 indique, pour les mêmes départements, des chiffres beaucoup plus faibles et qui s'élèvent seulement à 2,000 hectares environ. Le produit moyen par hectare était évalué à 194 kilog., en 1842, et la quantité totale annuellement récoltée à 1,500,000 kilogr. Le fruit du noyer est, ou consommé en nature par les habitants, ou employé pour la fabrication de l'huile. Le bois du noyer est très-recherché pour la confection des sabots, et on s'en sert aussi pour les meubles.

Oliviers. — L'olivier n'est guère cultivé que dans les départements du Midi et particulièrement en Provence. En 1842, l'étendue des olivettes était évaluée à 121,229 hectares; depuis cette époque, la culture semble avoir diminué, du moins dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault; mais elle a augmenté trèsnotablement en Corse (1).

Jardins. — Le jardinage et les cultures maraîchères ont pris, depuis quelques années, une très-grande extension dans le voisinage des grande villes et notamment dans les campagnes avoisinant Paris. La vente des fleurs seule donne lieu à un mouvement d'affaires que les évaluations les moins exagérées portent à plus de 15 millions de francs par an, et le commerce des fruits et des primeurs a une importance encore plus considérable.

En 1842, la statistique officielle accusait, pour l'ensemble des jardins existant en France, une superficie de 360,696 hectares, sans faire de distinction entre les jardins d'agrément ou d'utilité appartenant aux propriétaires qui en consomment les produits, et les jardins exploités par les jardiniers de profession. La statistique de 1858 établit, sous ce rapport, trois catégories, savoir : les parcs et jardins d'agrément, les jardins potagers, dont les produits sont consommés par les possesseurs; enfin, les jardins et marais dont les produits sont destinés à la vente. Les jardins potagers particuliers sont de beaucoup les plus nombreux, ils comprennent seuls à peu près une superficie égale à celle qu'occupent les deux autres réunis (250,000 hectares).

En 1842, la valeur totale des produits des jardins était estimée à 157 millions de francs. Ce chiffre doit être aujourd'hui bien dépassé, surtout si l'on comprend dans les produits des jardins, non-seulement ceux récoltés en vue de la vente, mais encore ceux consommés par les

<sup>(1)</sup> Production en Italie 1,767,000 hectolitres.

propriétaires. Nous croyons n'être pas au-dessus de la réalité en portant au double au moins le chiffre de 1842, soit 315 millions par an.

Aux jardins peuvent aussi se rattacher les vergers, pour lesquels la nouvelle statistique agricole fournit des renseignements séparés. Pour les 43 départements qu'elle embrasse, on compte 82,000 hectares plantés en vergers; on trouve, en doublant ce chiffre, 164,000 hectares pour toute la France, chiffre qui ne paraît pas s'éloigner beaucoup de la réalité. La valeur annuelle des produits des vergers s'élèverait, d'après les renseignements contenus dans la même publication, à environ 14 millions de francs. Une partie des vergers fournissent, principalement dans la Normandie, les pommes destinées à la fabrication du cidre, dont nous dirons quelques mots en parlant des boissons,

D'après les résultats du cadastre publié dans la statistique de 1855, l'étendue actuelle des vergers, pépinières et jardins serait, pour toute la France, de 628,235 hectares. Ce chiffre se rapproche très-sensiblement des évaluations données plus haut, d'après la statistique agricole de 1858.

Nous donnons ci-après le rapport de l'étendue des jardins à la superficie totale des territoires des principaux pays, sans distinguer les jardins d'utilité et les jardins d'agrément :

Rapport à la superficie totale du territoire.	
Danemark Suède Suisse Espagne Etats-Sardes Toscane Etats-Romains Deux-Siciles Grèce	2.00 0.50 1.57 6.93 3.93 1.20 0.17 3.28 0.55
	à la su du Danemark Suède Suisse Espagne Etats-Sardes Toscane Etats-Romains Deux-Siciles

#### V. - Vignes.

La vigne a été de tout temps l'une des principales richesses agricoles de la France. La culture de cette plante ne s'étend pas à tous les départements, et dans ceux du Nord notamment le climat où l'humidité ne permet pas de l'entreprendre; onze départements en ont toujours été privés; dans plusieurs autres (Isère et Aveyron), où elle n'existait pas antérieurement, elle avait une certaine importance en 1849. Le nombre des différentes variétés de plants de vignes ou des cépages a été, à diverses époques, l'objet d'évaluations assez incertaines, on en compte environ un millier dans les différentes parties du monde où cette plante est cultivée. Nous n'entrerons pas dans le détail de ceux de ces cépages

# VIGNES.

que possède notre pays, nous ne pouvons que renvoyer sur ce point au bel ouvrage de M. Rendu, inspecteur général de l'agriculture, sur l'Empélographie. Nous rappellerons seulement que nous avons, dans nos vignobles du Bordelais, de la Bourgogne et de la Champagne, des crus dont les produits sont appréciés et enviés de tout l'univers. Indépendamment de ces régions privilégiées, nous comptons encore d'excellents vignobles sur les bords de la Loire et dans quelques provinces du Midi. Nous ne nous occuperons ici que de la vigne cultivée en vue de la production du vin. Quant aux treilles et aux vignes destinées à fournir le raisin de choix qui se consomme en nature, elles rentrent plus spécialement dans les cultures jardinières. On sait que, sous ce rapport, le cépage le plus estimé est celui que l'on désigne sous le nom de chasselas de Fontainebleau et qui croît dans les environs de cette ville. Le tableau qui suit fait connaître quelle a été, aux trois époques de 1788, 1829 et 1849, le nombre d'hectares plantés en vigne dans toute la France.

Départements.	Nombre d'he	Nombre de propriétaires		
Departements.	1788.	1829.	1849.	de vignes en 1829.
Ain	13,346	18,992	15,373	22,120
Aisne	8,566	7,897	7,522	16,579
Allier.	10,843	14,960	16,944	16,409
Alpes (Basses-)	5,138	5,631	14,516	12,329
Alpes (Hautes-)	5,130	4,750	5,116	10,838
Ardèche	12,800	24,406	28,413	43,300
Ardennes.	1,746	1,828	1,649	6,871
Ariége	6,896	7,232	10,392	10,360
Aube	15,471	16,084	22,222	21,727
Aude	29,312	51,079	69,606	47,826
Aveyron			19,725	
Bouches-du-Rhône	32,672	37,867	46,804	42,556
Calvados		21,000	1	
Cantal	153	388	352	520
Charente.	75,000	112,640	96,837	92,936
Charente Inférieure	81,000	105,000	108,720	35,000
Cher	9,904	11,694	12,421	28,250
Corrèze	10,995	13,893	16,651	15,196
Corse.		»		
Côte-d'Or	17,658	20,548	26,990	32,600
Côtes-du-Nord	»	»		
Creuse.		n		,
Dordogne	56,000	70,000	95,454	79,323
Doubs	7,400	8,500	8,029	17,600
Dróme	16,250	24,371	23,908	48,000
Eure	1,973	1,679	1,107	2,000
Eure-et-Loir	4,696	3,318	4,534	8,593
Finistère				
Gard	51,151	69,525	87,325	53,767
Garonne (Haute-)	40,500	54,000	51,904	36,750
Gers	62,000	80,000	93,818	69,340
Gironde	135,000	140,000	150,000	60,000
Hérault	62,630	124,800	104,463	76,071
Ille-et-Vilaine	148	145	104	633

		- Montoo		
Indre	14,020	18,000	18,558	20,000
Indre-et-Loire	26,000	37,657	39,726	19,000
Isère	ز ا		28,372	,
Jura	15,155	17,041	20,405	26,000
Landes	15,475	19,230	19,681	11,745
Loir-et-Cher	22,473	22,854	26,613	22,000
Loire	6,778	13,556	12,364	20,000
Loire (Haute-).	4,800	5,184	6,428	10,035
Loire-Inférieure	30,000	35,000	29,479	30,000
Loiret	32,447	36,341	38,312	31,040
Lot	36,500	44,500	55,687	31,000
Lot-et-Garonne	55,000	71,000	65,831	58,521
Lozère	2,020	1,928	826	2,370
Maine-et-Loire	26,797	31,790	30,528	43,040
	20,181		30,320	1
Manche.	00.256	40 590	47 509	07.040
Marne.	20,354	19,589	17,598	27,018
Marne (Haute-)	11,847	14,936	15,806	31,313
Mayenne	1,600	780	420	1,20
Meurthe	12,710	15,990	15.686	35,140
Meuse	11,858	12,746	13,173	30,190
Morbihan	»	100	721	»
Moselle	4,938	5,301	4,852	15,050
Nièvre	8,816	9,897	9,767	21,570
Nord	•	»	n	>
Oise	3,695	2,525	2,076	29,801
Orne	,	»	8	•
Pas-de-Calais		×	30	
Puy-de-Dôme	17,112	21,160	27,655	52,000
Pyrénées (Basses-)	18,525	23,175	27,226	26,671
Pyrénées (Hautes-)	12,338	15,297	15,426	23,880
Pyrénées-Orientales	26,000	39,526	47,939	26,800
Rhin (Bas-)	11,601	13,019	13,204	39,171
Rhin (Haut-)	9,415	12,572	11,252	36,266
Rhône	22,948	30,452	30,544	29,163
Saône (Haute-)	12,809	13,850	36,631	26,165
Saone-et-Loire	30,000	38,872	13,593	47,190
Sarthe	8,780	10,453	9,235	16,350
Seine	2,828	3,017	2,759	5,580
Seine-Inférieure	13,750	12,970	19,154	27,100
Seine-et-Marne	15,451	13,331	23,413	94,838
Seine-et-Oise	»	x x	»	
Sèvres (Deux-)	13,700	20,150	21,464	8,450
Somme	»	,	14	
Tarn	25,500	30,594	37,522	39,276
Tarn-et-Garonne	25,000	40,000	37,812	10,000
Var	41,027	50,726	85,257	55,586
Vaucluse	31,000	37,000	28,295	39,280
Vendée	12,500	16,471	15,468	72,375
Vienne.	20,518	28,491	29,782	53,080
Vienne (Haute-)	2,031	9,643	3,113	3,436
Vosges.	2,938	4,246	4,894	12,670
Yonne	32,168	37,212	37,424	12,070
TOWNO				
Totaux	1,546,615	1,989,399	2,192,939	2,169,504

On voit par ce tableau que la culture de la vigne s'est assez notablement accrue de 1788 à 1829; elle a gagné dans cette période de temps 450,000 hectares, représentant environ 30 0/0. De 1829 à 1849, l'augmentation a été de 200,000 hectares, ce qui donne un accroissement moyen de 10,000 hectares par année. De 1849 à 1857, cette culture est restée stationnaire, ainsi que le démontrent les chiffres ci-après :

#### VIGNES.

Etendue cultivée en vignes.		(	Etendue cultivée en vignes.	
1851	2,169,165 hect.	1855	2,175,084 hect.	
1852	2,158,854	1856	2,170,307	
1853	2,188,427	1857	2,180,096	
1854	2,178,129		• •	

Le tableau ci-dessus contient le résumé par départements, du dénombrement des propriétaires de vignobles fait en 1829. En rapprochant ce chiffre de l'étendue des cultures, on trouve que l'étendue moyenne des vignobles appartenant à chaque propriétaire n'atteignait pas tout à fait un hectare. L'extrême division du sol constatée par ce rapport s'explique non-seulement par la valeur relativement élevée de la terre plantée en vigne et l'importance des dépenses qu'entraîne cette culture, mais encore par ce fait que dans les pays vignobles, la plupart des vignerons qui cultivent pour le compte de propriétaires, possèdent en même temps quelques lopins de vignes qu'ils exploitent eux-mêmes, avec l'aide de leurs femmes et de leurs enfants.

Le produit moyen d'un hectare de vigne qui, paraît-il, n'était en 1788 que de 21 hectolitres 21 litres, s'était élevé en 1829 à 27 hectol. 20 lit. et en 1850 à 32 hectol. 35 lit. Mais depuis cette époque, l'apparition de l'oïdium et les ravages que cette cruelle maladie a exercés, ont fait baisser dans une énorme proportion le chiffre du rendement, et l'on n'a obtenu, notamment en 1854, que 10,789,369 hectolitres dans toute la France, pour 2,169,500 hectares; c'est un produit moyen d'environ 5 hectol. seulement à l'hectare. Au reste, l'année 1854 est la plus mauvaise que nos vignerons aient eu à subir. Depuis cette époque, la maladie a successivement diminué d'intensité et a même, dans ces deux dernières années, presque complétement disparu. En 1858, notamment, les produits en vins se sont élevés au même chiffre que ceux de 1850, année qui pouvait être considérée comme une bonne année moyenne. Voici du reste les quantités de vin récoltées annuellement à différentes époques comprises entre 1788 et 1858 :

	Production du vin.	:	Production du vin.
1788	25,000,090 hectol.	1852	28,460,601 hectol.
1808	28,000,000	1853	22,661,717
1829	30,973,000	1854	10,789,869
1848	51,622,152	1855	15,175,000
1849	85,555,000	1856	21,294,000
1850	44,717,553	1857	35,400,000
1851	39,429,229	1858	45,805,000

On voit que de toutes ces années, la plus abondante a été l'année 1848, où la quantité de vin récolté a dépassé 51 millions 1/2 d'hectolitres.

Nous donnons dans le tableau ci-après, le détail par départements, de la production du vin en 1850, que l'on peut considérer comme une bonne année ordinaire et en 1854, année exceptionnellement stérile.

CHAPITRE XIL - AGRICULTURE.

Départements.		s de vins ltées.	Départements.	Quantités de vins récoltées.	
	1850.	1854.	a subscript of	1850.	1854.
	Hectol.	Hectol.	1.	Hectol.	Heetol.
Ain	286,474	151,356	Lot	615,610	135,37
Aisne	407,797	47,905	Lot-et-Garonne	671,240	135,47
Allier	468,061	103,314	Lozère.	8,350	2,08
Alpes (Basses-)	86,179	28,246	Maine-et-Loire	683,781	77,10
Alpes (Hautes-)	91,700	57,387	Manche	1100	
Irdèche	223,040	62,133	Marne	1,064,567	72,46
Ardennes	147,027	12,051		562,267	86,38
Ariége	80,493		Mayenne	293	22
Aube	580,000		Meurthe	635,166	138,95
Aude	657,364	232,110	Meuse	421,267	52,45
Aveyron	424,511	150 190	Morbihan	10,427	20
Bouches-du-Rhône	472,535	10/ 713	Moselle	232,000	17,89
Calvados	414,000	104,110	Nièvre	295,657	
Cantal	4,205	20 000	Nord.	295,057	33,76
Chamanto			Oire	09 759	
Charente	2,029,791	397,497	Oise	83,753	5,50
Charente-Inférieure.		703,000	Orne	n	39
Cher	233,259	39,734	Pas-de-Calais		
Corrèze	444,489	05,309	Puy-de-Dome	740,459	367,02
Corse	30		Pyrénées (Basses-)	381,274	14,02
Lote-d'Or	726,189	183,418	Pyrénées (Hautes-)	463,538	97,77
Lôtes-du-Nord	20	32	Pyrénées-Orientales	262,341	162,36
Creuse	39		Rhin (Bas-)	437,513	65,66
Dordogne	616,440		Rhin (Haut-)	349,137	126,82
Doubs	197.605	16,229	Rhône	904,910	314,38
Dróme	332,938	210,000	Saone (Haute-)	329,484	38,56
Sure	21,795	6,277	Saone-et-Loire	1,163,300	379,80
Eure-et-Loir	119,426	9,633	Sarthe	84,946	3,38
inistère	10		Seine	148,430	24,31
Gard	1,258,461	795,324	Seine-Inférieure		33
Garonne (Haute-)	670,497	171,700	Seine-et-Marne	380,630	40,59
Gers	1,552,258	593,175		706,341	125,35
Gironde	1,296,559	300,742	Sèvres (Deux-)	294,769	45,46
lérault		1.629.013	Somme	22	hojigo
lle-et-Vilaine	3,880	52	Tarn	603,462	35,86
ndre	514.100	24,627		408,809	47,12
ndre-et-Loire	901,969		Var	937,322	456,55
sère	344,553	104.468	Vaucluse	319,230	26,27
ura	436,945	66 445	Vendée	665,925	
andes	395,734	79 065	Vienne.	754,000	40,52
oir et Cher.	889,888	433 099	Vienne (Haute-)		
oire		03 4 96	Vosgos	41,757	2,49
Loire (Haute-)	332,498	72 545	Vosges	152,322	14,72
oire (Haute-)	130,376	13,015	Yonne	937,223	145,08
oire-Inférieure	1,271,910	17,419 141,693	Totaux		

Le prix moyen de l'hectolitre de vin chez les propriétaires était en 1788, de 15 fr. 44 c.; en 1810, de 19 fr. 90 c, ; en 1830, de 16 fr. 86; et en 1850, de 12 fr. 97 c. On calcule que la différence entre le prix de vente chez les propriétaires et les prix de vente chez les marchands en gros, peut s'élever en terme moyen de 25 à 30 0/0. L'écart entre le prix de vente des marchands en gros et celui des débitants au détail varie en outre de 60 à 100 0/0. Nous donnons ci-après le prix moyen au détail de l'hectolitre de vin depuis 1806. Les périodes auxquelles se rapportent chacun des prix indiqués, comprennent des années pendant lesquelles le prix de vente du vin n'a pas sensiblement varié.

V1	[G]	١E	s.
----	-----	----	----

1806-1808	26 f. 50 c. l'hectol.	1837-1842	33 f. 56 c. l'hectol.
1809-1813	35 64	1843-1847	39 61
1816-1819	40 64	1848-1831	27 81
1820-1825	37 38	1852-1854	40 35
1826-1831	34 85	1855-1857	62 70
1832-1836	34 86		

Le vin est une des branches les plus importantes de notre commerce extérieur. A l'importation, les quantités, ordinairement assez restreintes, ont pris, dansces dernières années, une très-grande extension, motivée par l'insuffisance de la production indigène. Les quantités exportées n'ont pas très-sensiblement varié depuis 30 ans, mais par suite de l'augmentation des prix, la valeur de ces exportations a presque triplé pendant la période décennale 1847 à 1856.

Vins ordinaires.

Années.	Impor	tation.	Expo	ortation.
	litres.	francs.	hectolitres.	francs.
1827-1836	54,253	22,209	1,181,941	42,518,471
1837-1846	53,076	23,067	1,348,367	50,159,904
1847	78,045	33,960	1,468,243	43,472,957
1848	27,346	10,516	1,554,219	41,840,567
1849	42,786	34,414	1,852,546	52,007,637
1850	59,328	80,205	1,884,450	59,274,025
1851	68,202	91,937	2,262,159	79,939,750
1852	62,714	90,233	2,219,604	95,403,464
1853	86,339	151,810	1,756,184	140,642,836
1854	14,651,669	10,337,619	1,315,161	186,581,310
1855	39,592,564	25,851,588	1,174,901	162,971,589
1856	32,547,686	24,659,661	1,279,845	198,433,936
1857	61,137,714	43,154,492	956,857	94,292,972
1858	10,071,096	5,314,318	1,471,430	131,191,180

Les chiffres qui précèdent se rapportent seulement aux vins ordinaires, il convient d'y ajouter le mouvement commercial des vins de liqueur, dont voici les résultats moyens pendant les trois périodes décennales écoulées de 1827 à 1856 :

Vins de liqueur.

Années.	Importation.		Exportation.	
1827-1836 1837-1846 1847-1856	hectolitres. 161,381 304,663 657,722	francs. 322,762 694,769 1,150,195	hectolitres. ' 28,477 13,303 19,313	francs. 4,271,597 1,995,664 2,846,363

Les pays d'où nous tirons principalement les vins que nous importons sont en premier lieu l'Espagne, puis la Sardaigne et les États de l'association douanière allemande (Zollverein).

Les contrées vers lesquelles se dirige la majeure partie de nos exportations de vins, sont l'Angleterre, la Belgique, les ÉtatsUnis, les États de l'association allemande, l'Algérie et les Colonies.

Nous ne pouvons pas, en terminant cet aperçu sur notre commerce, passer sous silence les conditions du traité récemment (janvier 1860) conclu avec l'Angleterre, d'après lesquelles nos vins a l'entrée dans ce pays ont été dégrevés dans une très-grande proportion, réduction qui doit avoir pour effet de développer nos envois de vins à nos voisins d'outre-mer.

La récolte du vin, dans les principaux pays de production, est évaluée en moyenne aux quantités ci-après :

	Hectolitres.		Hectolitres.
Autriche	24,100,000	Etats-Unis	112,500
Bavière	1,128,000	Suisse	900,000
Bade	406,000	Espagne et Portugal	27,600,000
Prusse	330,000	Italie et Grèce	<b>4,</b> 50 <b>0,000</b>
Wurtemberg	530,000		

Quant à l'étendue des vignobles dans ces pays, on la trouvera à la page 21 du présent volume.

#### VI. - Forêts.

La France possède encore aujourd'hui une étendue de forêts considérable, puisqu'un sixième environ de son territoire est couvert par des plantations de bois; on s'est beaucoup occupé, cependant, dans ces derniers temps, des moyens d'accroître le sol forestier, non-seulement afin d'augmenter pour l'avenir la production du bois qui devient chaque jour de plus en plus insuffisante, mais surtout dans le but de prévenir, au moyen du reboisement des montagnes, les ravages causés par les inondations. On sait d'un autre côté que le défrichement des bois ne peut être opéré qu'en vertu d'une autorisation administrative; mais une loi récente a limité les pouvoirs de l'administration en cette matière, en déterminant les cas dans lesquels elle pourrait désormais s'opposer aux demandes de défrichement formées par les propriétaires. La même loi répondant sur ce point à des vœux depuis longtemps exprimés, a entouré la propriété forestière d'une protection plus efficace, en frappant de peines à la fois plus sévères et mieux proportionnées, les délits dont cette propiété peut être victime (Loi du 9 juin 1859).

Depuis 1812, le sol forestier paraît s'être étendu dans une certaine proportion; si l'on en juge du moins par les renseignements fournis à cette époque par Chaptal, dont l'évaluation, du reste, est peut-être trop faible. Cet auteur évaluait ainsi l'importance des bois et forêts de la France :

Bois taillis	5,126,000 hectares.
Futaies Bois de l'Etat	460,000 1,486,000
Total	7,072,000

# FORÊTS.

La Statistique de 1842 fournit sur le même point les renseignements suivants :

Bois de l'Etat	1,101,880 hectares.
Bois des communes et des particuliers	7,702,671
Total	8,804,551

Enfin la Statistique de 1855 (*Territoire et Population*), en indiquant la division de la France par nature de terrain, attribue aux bois et forêts (Corse comprise) 7,793,191 hectares (1) et 1,057,114 hectares aux forêts de l'État, et autres domaines improductifs. Le total de ces deux chiffres, 8,850,760 hectares, ne diffère que très-peu du total de 1842, que l'on peut dès lors considérer comme représentant encore très-approximativement la superficie actuelle de nos bois et forêts.

En comparant les résultats que nous venons d'indiquer, on voit que les forêts de l'État ont été sans cesse en diminuant. De 1812 à 1855, clles se sont réduites de 1,486,000 hectares à 1,057,900 hectares, ce qui représente une différence en moins de 429,000 hectares ou 20 0/0. Pendant la même période, les bois des particuliers et des communes se sont élevés de 5,586,000 hectares à 7,793,191 hectares, différence en plus, 2,212, 191 hectares ou 270/0.

Nous reproduisons ci-après, d'après la *Statistique officielle* de 1842, la répartition des bois et forêts entre les 86 départements, en distinguant les bois de l'État de ceux appartenant aux particuliers et aux communes.

Départements.	Bois de l'Etat.	Bois des particuliers.	Total.
	hectares.	hectares.	hectares.
Ain	3,497	107,689	111,176
Aisne	8,663	106,436	115,099
Allier	24,241	78,760	103,001
Alpes (Basses-)	່	100,790	100,790
Alpes (Hautes-)	1,938	74,297	76,235
Ardèche	5,332	89,409	94,741
Ardennes	23,866	97,666	121,532
Ariége	38,869	71,348	110,276
Aube	13,551	79,652	93,203
Aude	12,331	46,682	59,013
Aveyron	7,409	81,580	88,989
Bouches du-Rhône		103,421	103,421
Calvados	4,628	34,106	38,734
Cantal	1,496	79,282	81,778
Charente	5,481	80,358	85,839
Charente-Inférieure		67,799	67,799
Cher	14,125	118,829	133,054
Corrèze.	14,779	39,385	54,154
Corse	21,554	83,311	104,865
Côte-d'Or	47,450	202,177	249,627
Côtes du-Nord		40,854	40,854
Creuse	693	34,786	35,479
Dordogne	437	183,742	164,179
Doubs	5,807	125,630	131,437

(1) 6,688,286 hectares, sans la Corse.

U CHAPITRE AIL	- AGAIG	OFICKE.	
Dedena	12,094	, 159,306	172,400
Drome	12,824	117,418	130,242
Eure	6,550	50,172	56,722
Eure-et-Loir	3,447	32,306	35,753
Finistère	1,904	114,560	116,464
Gard	15,782	74,363	23,145
Garonne (Haute-) Gers	10,702	60,461	60,461
Gironde	4,184	124,823	129,007
Hérault	902	82,277	83,179
Ille-et-Vilaine	7,266	42,226	49,492
Indre	10,409	76,618	86,027
Indre-et-Loire	8,884	78,807	87,651
Isère	13,240	199,722	212,962
Jura	31,908	122,457	154,365
Landes.	3,181	261,551	264,732
Loir-et-Cher.	12,262	68,946	81,208
Loire	3	68,000	68,000
Loire (Haute-)	218	71,447	71,665
Loire-Inférieure	4,480	33,840	38,320
Loiret	12,789	100,911	113,700
Lot		112,047	112,047
Lot-et-Garonne	<b>)</b>	61,081	61,081
Lozère	1,436	43,892	45,328
Maine-et-Loire.	1,049	55,864	56,913
Manche	337	23,958	24,295
Marne	15,985	79,352	95,337
Marne (Haute-)	17,066	175,153	192,219
Mayenne	»	28,168	28,168 187,367
Meurthe	72,106	115,261	171,433
Meuse Morbihan	39,436	34,264	35,736
Moselle	1,472 51,141	84,968	130,109
Nièvre	24,523	234,375	258,898
Nord	21,708	37,377	59,085
Oi <sup>.</sup> e	12,834	70,096	82,930
Orne	23,606	65,406	89,012
Pas-de-Calais.	7,312	43,935	51,247
Puy-de-Dome	995	73,632	73,627
Pyrénées (Basses-).	373	130,784	131,157
Pyrénées (Hautes-).	18,347	84,196	102,543
Pyrénées-Orientales	18,141	41,444	59,585
Rhin (Bas-)	53,288	94,899	148,187
Rhin (Haut-)	23,627	119,695	143,322
Rhône		38,110	38,710
Saone (Haute-)	7,119	150,428	157,547
Saone-et-Loire.	15,672	151,429	167,101
Sarthe	10,532	56,706 1,354	67,238 1,354
Seine-Inférieure	34,596	68,327	102,923
Seine-et-Marne	4,447	62,446	66,893
Seine-et-Oise	15,609	84,500	100,109
Sevres (Deux-)	7,854	37,958	45,812
Somme	4,661	52,051	56,712
Tarn	7,757	82,983	90,740
Tarn-et-Garonne	1,344	50,072	51,416
Var	10,302	229,780	240,082
Vaucluse	3,741	57,143	60,884
Vendée	4,402	27,883	32,285
Vienne	7,587	81,091	88,678
Vienne (Haute-)	455	40,334	40,789
Vosges	86,227	133,778	220,005
Yonne	15,758	146,541	162,299
Totaux	1,101,880(1)	7,702,671	8,804,551
	. , .,		

(1) Bois de l'État ..... 1,048,908 Bois de la Couronne 52,972

#### FORÉTS.

Nous avons dit plus haut que le défrichement des bois des particuliers était subordonné à l'obtention de permissions administratives. Ces autorisations sont accordées assez difficilement,  $\epsilon$ t ne s'appliquent guère, en moyenne, qu'à quelques milliers d'hectares par année. Toutefois, l'importance de ces autorisations a un peu augmenté dans ces derniers temps. Voici au reste, année par année, l'indication de la contenance des bois dont le défrichement a été autorisé, de 1828 à 1852 :

	Hectares.	1		Hectares.	1	Hectares.
1828	1,362		1837	11,235	1846	7,431
1829	1,703		1838	8,312	1847	7,998
1830	2,687		1839	9,848	1848	9,564
1831	5,711		1840	15,925	1849	7,482
1832	7,173	1.	1841	11,971	1850	10,054
1833	4,459		1842	4,818	1851	11,142
1834	8,571		1843	6,962	1852	12,194
1835	6,957		1844	7,583		
1836	8,427		1845	9,062	Total	197,601

La contenance totale des bois, dont le défrichement a été permis pendant cet intervalle de 25 années, est de 197,601 hectares, soit en moyenne 7,904 hectares par an. Sur cette quantité, il n'a été réellement défriché que 168,496 hectares, les propriétaires n'ayant pas profité des autorisations pour le surplus.

Mais en même temps que l'administration autorise le défrichement des forêts qui peuvent être utilement transformées en terres arables, elle se préoccupe aussi de reboiser les montagnes et les terrains en pente, afin d'opposer une barrière aux ravages des inondations. Des lois déjà mentionnées ont été rendues dans le but de faciliter ces travaux et d'en diriger l'extension d'après des vues d'ensemble.

D'après les relevés publiés par M. le ministre des finances, l'étendue des terrains en France, susceptibles de reboisement, dans les départements les plus menacés par suite de la dénudation des pentes, était évaluée à 1,133,743 hectares, dont 40,110 hect. appartenant à l'État, 532,846 hect. aux communes, 560,787 hect. aux particuliers. Voici comment se divisaient ces bois entre les départements :

Départements.	Hectares.	Départements.	Hectares
Ain	29,562	Aveyron	52,737
Saone-et-Loire	12,727	Lozère	52,938
Rhône	7,432	Ardèche	136,574
Isère	28,607	Gard	21,500
Drôme	30,695	Hérault	31,411
Hautes-Alpes	69,589	Tarn	26,600
Basses-Alpes	80,540	Aude	68,380
Var	32,954	Pyrénées-Orientales	75,000
Bouches-du-Rhône	36,396	Ariége	59,504
Vaucluse	25,065	Haute-Garonne	12,296
Puy-de-Dôme	50,000	ilautes-Pyrénées	14,518
Loire	9,557	Basses-Pyrénées	71,568
Haute-Loire	59,928	•	
Cantal	42,475	Total	1,133,743

D'après la *Statistique officielle* de 1842, le produit moyen annuel des bois est ainsi évalué : bois de la couronne, 5 stères 55 à 52 fr. 76 c., soit 292 fr. 50 c. ; bois de l'État, 4 stères 96 à 31 fr. 35 c., soit 155 fr. 50 c. ; bois des communes et des particuliers, 3 stères 99 à 23 fr. 55 c., soit 93 fr. 96 c.

La production totale en bois était en 1842, de 54,570,585 stères, représentant une valeur totale de 206,600,525 fr. ainsi répartis :

Bois de la Couronne	110,253	1,047,404 fr.
Bois de l'Etat	5,203,409	32,871,969
Bois des communes et des particuliers.	29,256,833	172,681,152
Totaux	34,570,585	 206,600,525

La différence entre la quantité et la valeur des produits des bois de l'État et de ceux des particuliers provient de la diversité du mode d'exploitation. La plupart des bois de l'État sont en futaies en plein rapport, tandis que, parmi ceux des particuliers, il y en a un grand nombre en simples taillis. Les bois de l'État sont d'ailleurs généralement mieux gardés et plus à l'abri des atteintes des animaux ou des dévastations frauduleuses.

Les quantités de bois nécessaires à la consommation industrielle ou domestique dépassant les ressources provenant de la production indigène et nécessitant chaque année des importations assez considérables, nous nous occupons du mouvement commercial au chapitre de l'Industrie.

Nous donnons ci-après, pour les principaux pays d'Europe, l'étendue du sol forestier, et l'importance de la production moyenne en bois.

	Étendue cultivée.	Production annuelle.
Autriche	. 18,004,000 hectares	3. 118,168,000 stères
Bavière	. 1,047,920	11,690,000
Wurtemberg	. 604,485	217,000
Grand duché de Bade	. 414,000	4,066,000
Grand-duché de Hesse	. 318,009	1,175,000
Nassau	239,000	745,000
Luxembourg	. 80,759	231,009
Saxe	. 350,000	1,611,000
Hanovre	. 7,370,000	2,279,000
Prusse	. 5,542,000	14,000,000
Belgique.	. 167,000	2,034,940
Mecklembourg		292,000
Suède	. 35,000,000	*
Royaume-Uni		47,000,000

#### VII. - Prairies.

Les prairies naturelles ou artificielles jouent dans l'agriculture un rôle très-important, à cause de l'influence qu'elles exercent sur le progrès agricole, en développant la production du bétail, et en augmentant, par là même, la masse des engrais.

Depuis longtemps, on n'a cessé de conseiller aux cultivateurs le développement de la culture fourragère, et l'on s'est plaint du peu d'extension

#### PRAIRIES.

Г 1

> qu'elle prenait, comparativement à la culture des céréales, que l'on considère comme épuisante. Mais il y a à considérer que les prairies naturelles ne peuvent être arbitrairement augmentées et qu'elles ne peuvent être établies que dans les terres où le climat et la disposition du sol le permettent, et quant aux prairies artificielles, elles se combinent généralement avec un système cultural perfectionné, qui ne peut s'introduire qu'à la longue et progressivement, dont l'établissement exige d'ailleurs des capitaux qui dépassent le plus souvent les ressources de nos cultivateurs.

> Il importe de faire remarquer cependant que, depuis vingt ans, l'étendue des prairies a déjà acquis un développement qui constate que notre agriculture se pénètre de plus en plus de l'utilité d'accorder une plus large part à la production du bétail.

> Cette augmentation ressort d'une manière évidente de la comparaison des publications officielles de 1842 et de 1858 :

	Prairies naturelles.	Prairies artificielles.
1842	4,198,198 hectar	es. 1,576,567 hectares.
1858	5,160,780	2,554,347
Différence en plus en 1858	962,582	977,780

La différence au profit de 1858 est, pour les prairies naturelles, de 962,582 hectares ou 22.9 0/0, et pour les prairies artificielles, de 977,780 hectares ou 60 0/0.

Le tableau qui suit indique	la répar	tition par d	épartement,	des prai-
ries naturelles ou artificielles,	d'après	les dernier	s documents	officiels :

Départements.	Prairies naturelles.	Prairies artificielles.	Départements.	Prairies naturelles.	Prairies artificielles.
	hectares.	hectares.		hectares.	hectares.
Ain	83,923	19,390	Doubs	87,281	29,192
Aisne	53,174	16,659	Drôme	19,111	32,111
Allier	78,417	27,441	Eure	25,527	63,424
Alpes (Basses-)	33,937	11,332	Eure-et-Loir	19,807	99,799
Alpes (Hautes-)	28,966	8,769	Finistère	40,553	15,539
Ardèche	44,750	5,166	Gard	9,139	19,085
Ardennes	53,268	50,415	Garonne (Haute-)	43,687	32,986
Ariége	36,901	12,806	Gers	62,560	21,206
Aube	38,287	45,004	Gironde	71,878	12,101
Aude	13,521	31,013	Hérault	13,416	16,916
Aveyron	135,939	18,981	Ille-et-Vilaine	72,984	25,203
Bouches-du-Rhône .	49,706	7,792	Indre	91,882	24,309
Calvados	120,332	46,953	Indre-et-Loire	35,347	27,688
Cantal	226,637	1,635	Isère	69,269	38,864
Charente	68,926	24,949	Jura	46,320	29,671
Charente-Inférieure.		19,152	Landes	29,635	2,733
Cher	132,894	69,894	Loir-et-Cher	28,964	38,931
Corrèze	73,046	1,695	Loire	85,134	9,857
Corse	1,601	1,225	Loire (Haute-)	91,479	3,441
Côte-d'Or	63,560	44,440	Loire-Inférieure	19,404	15,895
Côtes-du-Nord	56,739	23,301	Loiret	128,190	60,919
Creuse	133,023	1,190	Lot	25,443	5,998
Dordogne			Lot-et-Garonne		22,188

Lozère	55,949	2,128	Rhône	36,577	2,521
Maine-et-Loire	86,106	45,458	Saone (Haute-)	60,334	
Manche	92,605	64,616	Saone-et-Loire	124,422	
Marne.	39,156	77,513	Sarthe	60,654	64,946
Marne (Haute-)	39,105	24,945	Seine	1,544	2,847
Mayenne.	72,720	52,804	Seine-Inférieure	42,147	69,553
Meurthe	67,091	29,273	Seine-et-Marne	32,226	74,124
Meuse	48,978	27,846	Seine-et-Oise	20,073	58,695
Morbihan	63,589	1,102	Sèvres (Deux-)	73,734	32,710
Moselle	47,202	35,318	Somme	15,210	67,194
Nièvre	90,896	34,002	Tarn	42,472	20,243
Nord	94,895	46,962	Tarn-et-Garonne	19,114	20,232
Oise	31,050	74,697	Var	8,108	5,456
Orne	131,205	54,228	Vaucluse	6,013	12,606
Pas-de-Calais	41,863	61,307	Vendée	120,422	30,025
Puy-de-Dôme	87,191	79,349	Vienne	49,660	52,084
Pyrénées (Basses)	74,303	3,676	Vienne (Haute-)	142,949	1,520
Pyrénées (Hautes-).	47,513	3,669	Vosges	84,821	15,710
Pyrénées-Orientale.	9,395	7,748	Yonne	32,127	74,731
Rhin (Bas-)	58,983	18,464			
Rhin (Haut-)	59,360	14,945	Total	5,160,780	2,554,347

Le produit des prairies naturelles est très-différent, suivant que les près sont irrigués ou ne le sont pas. La Statistique officielle de 1842, qui n'établissait pas de distinction sous ce rapport entre les prés, indiquait comme produit moyen à l'hectare, 25 quintaux 06 de foin. D'après la nouvelle Statistique agricole de 1858, le rendement moyen par hectare, des prairies naturelles non irriguées, serait un peu inférieur à ce chiffre et ne dépasserait pas 24 quintaux. Mais pour les prairies irriguées, on obtient en moyenne moitié de foin en plus, et le rendement atteint 37 quintaux à l'hectare. Ce simple rapprochement suffit pour faire apprécier les avantages de l'irrigation. Cette opération, du reste, est actuellement pratiquée sur une très-grande échelle, car on compte environ 1,800,000 hectares de prairies irriguées sur un total de 5,160,000 hect. c'est un peu plus d'un tiers.

La production totale annuelle du foin des prairies naturelles était évaluée en 1842, à 105,203,888 quintaux métriques ; elle ne s'élève pas aujourd'hui à moins de 150 millions de quintaux. L'augmentation de moitié que ce rapprochement fait ressortir, s'explique à la fois et par l'extension que les prairies ont prise dans cet intervalle et par l'augmentation du rendement qui a été la conséquence des progrès de l'exploitation. Le prix moyen du quintat de foin, produit par les prairies naturelles, est coté par la Statistique de 1858 à 4 fr. 75 en moyenne. En appliquant ce prix à la quantité totale de foin produite, on obtient, pour la valeur de cette production, une somme de 712,500,000 fr. ; en 1842, cette valeur était portée seulement à 462,598,243 fr.

Le rendement moyen des prairies artificielles en trèfle, sainfoin ou autres fourrages, était fixé par la Statistique de 1842, à 29 quintaux, 97 kilogr. par hectare. D'après les nouveaux documents publiés en 1858, le produit serait actuellement de 34 quintaux, soit 3 quintaux ou 1/10

en plus. La production totale, qui était en 1842 de 47,256,674 quintaux, s'élève aujourd'hui à 74,500,000 quintaux. La différence de 27,000,000 quintaux s'explique surtout par le développement de cette espèce de culture.

Indépendamment des prairies naturelles fauchables et des prairies artificielles, il y a encore en France une grande étendue de terres qui servent de pâturages, mais qui ne reçoivent pas de culture proprement dite. Ces terres, désignées sous le nom de pâtures, landes ou pâtis, ont l'inconvénient d'être peu productives, de fournir au bétail une nourririture peu abondante et peu substantielle, et de laisser perdre presque complétement l'engrais formé par les animaux. La Statistique de 18/42 évaluait la superficie de ces landes et pâtis à 9,191,076 hectares ; actuellement, elle paraît être réduite à 8,500,000 hectares ; il y a donc eu depuis une quinzaine d'années environ 500,000 hectares de défrichés pour être affectés à une culture plus profitable ; il est certain que de grandes étendues de terrain ont été plantées en conifères.

Pour donner une idée du peu de rapport de ces landes, il suffit de dire que le produit total des 8,500,000 hectares n'est pas évalué à plus de 22 millions de quintaux de foin, ce qui représente seulement un rendement de 2 quintaux 1/2 à l'hectare.

En réunissant tous les produits des diverses espèces de pâturages que nous venons d'indiquer, on trouve les résultats suivants :

Prairies naturelles	150,000,000 quintaux.
Prairies artificielles	74,500,000
Patures, landes, etc	22,000,000
Total	246,500,000

Le tableau de la page 21 du présent volume, rapproché de celui qu'on trouve à la page 2 du tome I<sup>er</sup>, permettra d'établir l'étendue des prés dans les autres pays. Nous rappelons que le kilomètre carré est égal à 100 hectares.

#### VIII. - Animaux domestiques.

Chevaux. — La production du cheval en France doit satisfaire à des intérêts multiples et de nature très-différente. L'agriculture réclame des chevaux robustes, vigoureux et trapus; à l'armée, il faut, pour sa remonte, des chevaux rapides ou solides, suivant les diverses armes de la cavalerie; le service des postes ou les services de trait analogues veulent aussi des chevaux ayant des qualités particulières; enfin le cheval de luxe, destiné soit à la voiture ou à la selle, doit unir les perfecfections de la forme extérieure à la vitesse du mouvement. Nous avons du reste, en France, d'excellentes races indigènes qui peuvent parfaitement répondre à tous ces besoins; nous ne pouvons pas énumérer toutes

# CHAPITRE XII. — AGRICULTURE.

76

ces races, nous nous contenterons de citer ponr les départements du nord, les races flamande, picarde, ardennaise; dans l'ouest, les races normande, bretonne et poitevine; dans l'est, les races ardennaise et lorraine; dans le centre, les races percheronne et bérichonne, limousine et auvergnate et enfin dans le midi, des races diverses, telles que celles de la Camargue, la race bigordane et quelques autres.

On a cherché à améliorer ces diverses races, dont quelques-unes paraissaient en dégénérescence, au moyen de croisements avec les races étrangères, et principalement avec le pur sang anglais. Cependant l'adoption du type anglais n'est pas exclusif, et les croisements de races se font aussi dans le Nord avec les chevaux belges, dans l'Est, avec les chevaux allemands et sardes, et dans le midi avec les chevaux sardes ou arabes.

La production du cheval en France paraît avoir fait de grands progrès depuis le commencement du siècle. En 1812, Chaptal signalait seulement l'existence de 1,656,617 chevaux, juments et mulets, et de 465,936 poulains au-dessous de 4 ans, c'était un total de 2,122,617 têtes, qui se réduisait à un peu moins de 2 millions, si l'on retranchait les mulets confondus avec les chevaux.

Un recensement fait en 1840 accusa un nombre total de 2,818,400 chevaux; en 1850, un nouveau recensement, fait par l'administration des haras, porta ce chiffre à 2,878,932; mais, dans ce total ne figuraient pas les existences des départements de la Corse, de la Seine et de Seineet-Oise, et en appliquant à ces départements les résultats de 1840, on arrivait à un total général de 2,983,966. En tenant compte des augmentations qui ont dû survenir dans ces trois départements pendant la même période, on arriverait à très-peu près au chiffre de 3 millions. Dans l'intervalle de 1840 à 1850, l'accroissement de la race chevaline en France avait été de 180,000 têtes environ. Il est présumable que depuis 1850, le même mouvement a continué et qu'aujourd'hui le chiffre de 3 millions est de beaucoup dépassé.

Départements. Chevanx. Départements.	Chevanx.		Décember	Chevaux.	
	1840.	1850.			
Ain	16,777	18,041	Aube	36,439	40,261
Aisne	82,815	82,493	Aude	19,843	10,693
Allier	10,421	12,771	Aveyron	9,764	9,812
Alpes (Basses-)	5,586	8,129	Bouches-du-Rhône.	24,822	19,538
Alpes (Hautes-)	4,289	4,017	Calvados	60,172	81,866
Ardeche	6,640	6,102	Cantal	11,532	9,525
Ardennes	56,923	59,809	Charente	19,761	21,326
Ariége	10,339	9,897	Charente-Inférieure.	31,368	38,225

Nous donnons, dans le tableau suivant, les résultats par départements, des recensements de 1840 et de 1850 :

# ANIMAUX DOMESTIQUES.

Cher	32,785	31,587	Meurthe	72,055	72,549
Corrèze.	9,030	8,403	Meuse.	63,432	
Corse.	16,829	16,829	Morbihan	42,399	38,483
Côte-d'Or	52,761	50,338	Moselle.	68,733	52,992
Côtes-du-Nord	89,938	96,454	Nièvre	16,356	16,779
Creuse	6,178	7,739	Nord.	79,177	94,145
Dordogne	14,638	2,329	Oise.	52,868	54,422
Doubs	19,563	24,864	Orne	52,425	64,140
Drôme	11,137	12,203	Pas-de-Calais	80,273	87,282
Eure	51,151	49,110	Puy-de-Dôme	13,067	13,827
Eure-et-Loir	36,792	37,103	Pyrénées (Basses-)	25,304	29,863
Finistère	105,630	97,284	Pyrénées (Hautes-)	14,377	13,844
Gard	10,541	10,73	Pyrénées-Orientales.	8,479	8,835
Garonne (Haute-)	16,145	19,23	Rhin (Bas-)	49,701	52,523
Gers	18,773	18,199	Phin (Haut-)	24,599	28,015
Gironde	25,277	29,836	Rhône	9,565	8,938
Hérault	7,720	8,393	Saône (Haute-)	23,416	22,444
Ille-et-Vilaine	62,433	64,354	Saone-et Loire	22,717	14,540
Indre	22,187	22,466	Sarthe	56,009	55,8 <b>32</b>
Indre-et-Loire	27,852	30,908	Seine	36,271	36,271
Isère	80,961	31,282	Seine-Inférieure	87,194	99,985
Jura	19,006	19,225	Seine-et-Marne	40,047	39,505
Landes	23,035	19,168	Seine-et-Oise	51,934	51,934
Loir-et-Cher	29,411	31,546	Sèvres (Deux-)	33,201	35,895
Loire	9,301	13,088	Somme	75,018	86,673
Loire (Haute-)	10,531	9,982	Tarn	10,048	
Loire-Inférieure	39,443	32,752	Tarn-et-Garonne	8,514	
Loiret	<b>29,1</b> 38	26,881	Var	11,165	
Lot	6,921	7,797	Vaucluse	7,099	
Lot-et-Garonne	13,787	13,545	Vendée	29,261	29,690
Lozère	7,009	7,327	Vienne	27,904	
Maine-et-Loire	41,147	48,066	Vienne (Haute-)	8,805	
Manche	91,811	98,756	Vosges	42,783	
Marne	55,567	57,777	Yonne.	28,163	39,662
Marne (Haute-)	48,430	55,102			
Mayenne	50,888	67,188	Total	2,818,496	2,983,966

Aux deux époques auxquelles se rapportent les recensements dont nous venons d'indiquer les résultats, la population chevaline se divisait ainsi :

	1840.	1850.
Chevaux de 4 ans et au-dessus	1,271,630	1,165,552
Juments de 4 ans et au-dessus	1,194,231	1,258,858
Poulains de 3 ans et au-dessus	352,635	559,556
Totaux	2,818,496	2,983,966

En comparant les chiffres des deux époques, on constate une diminution dans le nombre des chevaux de 4 ans et au-dessus, et une augmentation dans le nombre des juments ou des poulains. Ces derniers résultats semblent indiquer l'extension que l'élève du cheval aurait prise dans l'intervalle et montrent que le nombre des juments livrées à la reproduction était plus considérable en 1850 qu'en 1840. Quant à la diminution du nombre des chevaux de 4 ans et au-dessus, elle peut s'expliquer par la grande mortalité auxquels sont exposés ces animaux, dont la plupart sont exclusivement employés à des travaux pénibles (1).

(1) Voir l'Atlas de la production chevaline en France, publié par l'administration des Haras, en 1852.

Sur le nombre total des chevaux et juments dont les services peuvent être utilisés, on peut évaluer à 1,500,000 environ celui des animaux appliqués aux divers travaux agricoles.

L'armée sur le pied de paix compte, en outre, un effectif normal de 83,500 chevaux.

Il reste donc, en dehors des poulains de 3 ans, environ 800,000 chevaux pour les divers autres usages auxquels ces animaux sont employés.

On calcule qu'en moyenne un cheval consomme par année 40 quintaux de fourrages, et 36 hectolitres d'avoine, ce qui supposerait pour 3 millions de chevaux une consommation totale de 120 millions de quintaux de fourrages et 108 millions d'hectolitres d'avoine. Mais il y a lieu de remarquer que, dans beaucoup de contrées, les chevaux ne consomment que peu ou point d'avoine, et la consommation totale de ce grain est loin, en réalité, d'être aussi considérable.

Le commerce des chevaux avec les pays étrangers donne lieu à un mouvement assez considérable. Nos importations dépassent assez notablement nos exportations. Cependant un fait remarquable à constater, c'est que, dans les dix dernières années, nos achats de chevaux à l'étranger tendent à diminuer, tandis que les envois de ces animaux que nous avons faits au dehors, se sont accrus d'une manière très-sensible. C'est ce qui résulte des relevés de douane que nous reproduisons ciaprès :

Années.	Chevaux entiers.	Chevaux hongres.	Juments.	Poulains.	Total.
moyenne.					
1827 - 1836	696	9,300	»	5,141	15,127
1837 - 1846	1,363	14,296	6,414	4,164	26,247
1847 - 1856	755	11,477	4,472	2,626	19,329
1857	776	9,675	3,080	3,286	16,817
1858	487	7,752	2,680	2,831	13,750
		Exporta	tion.		
1827 - 1836	1 7	2,807	I »	684	3,598
1837 - 1846	190	2,573	2,434	898	6,405
1847 - 1856	304	2,209	2,434	785	5,732
1857	725	2,206	2,257	1,069	6,257
1858	1,128	2,328	2,371	1,263	7,180

Importation.

La moyenne annuelle de nos exportations, dans la dernière période 1847 à 1856, reste inférieure à celle de la période antérieure. Mais il y a lieu de remarquer que, pendant les trois années 1854 à 1856, l'exportation des chevaux a été arrêtée par les nécessités de la guerre d'Orient, et si, écartant ces trois années, on établit la moyenne des exportations de chevaux des 7 années 1847 à 1853, on trouve que cette moyenne ressort à 7,344 têtes, chiffre supérieur à celui des dix années 1837 à 1846; en 1858 d'ailleurs, nos exportations de chevaux ont dépassé

très-notablement le chiffre moyen de toutes les périodes antérieures.

Les pays qui nous envoient le plus de chevaux sont l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. Ceux auxquels nos envois de chevaux sont surtout destinés sont l'Espagne, les Colonies et l'Algérie. L'Allemagne, la Belgique et la Sardaigne en recoivent aussi une partie.

Le tableau suivant indique le nombre des animaux de la race chevaline que possèdent les principaux Etats de l'Europe et les Etats-Unis.

Autriche	3,530,647	Belgique	294,537
Bavière	347,930	Espagne	268,250
Wurtemberg	95,038	Russie d'Europe	15,065,750
Grand-duché de Bade	80,000	Pologne	500,000
- Hesse	11,253	Pays-Bas	256,000
— Nassau.	12,020	Etats-Sardes	220,000
Grduc.deLuxembeurg.	79,733	Toscane	150,000
Saxe	94,925	Deux-Siciles	100,000
Hanovre	208,381	Suède	350,000
Oldenbourg.	38,198	Angleterre	1,500,000
Mecklembourg	77,623	Ecosse	186,000
Prusse	1,556,138	Irlande	600,000
Etats-Unis.	5,100,000	]	

Anes et mulets. — Les ânes et les mulets sont surtont employés en France comme bêtes de somme. Le mulet rend plus particulièrement des services précieux dans les pays de montagnes, à cause de sa rusticité et de la sureté de son pied. L'âne, par sa sobriété, est surtout utile aux petits cultivateurs. Le nombre de ces deux espèces est resté à peu près stationnaire en France depuis vingt ans. Le dernier recensement, fait en 1852, accuserait même un légère diminution dans les existences déclarées à cette époque comparativement à celles de 1839.

Ainsi, en 1839, on comptait en France 373,8/1 mulets et 413,519 **anes et anesses, et d'après les recensements de 1852, il n'y aurait plus eu à cette dernière époque que 327,720 mulets et 398,249 anes et anesses. Sur ces derniers nombres, on estime que l'agriculture et les diverses industries qui s'y rapportent emploient environ 250,000 mules et mulets et 220,000 anes et anesses. Indépendamment des services que ces animaux rendent comme bêtes de somme ou de trait, on sait que le lait des anesses possède des qualités thérapeutiques qui en rendent l'usage assez fréquent dans les grandes villes.** 

Nous donnons, dans le tableau suivant, la répartition des ânes et des mulets par département, d'après le dernier recensement (1852) :

Départements.	Anes et ânesses.	Mules et mulets.	Départements.	Anes et ânesses.	Mules et mulets.
Ain. Aisne Allier Alpes (Basses-) Alpes (Hautes-) Ardèche.	12,232 3,324 7,617 5,906	1,173 494 13,738 8,153	Ardennes Ariége Aube Aude Aveyron Bouches-du-Rhône.	7,473 1,983 3,980 3,566	178 2,055 306 11,357 5,214 15,575

#### CHAPITRE XIL - AGRICULTURE.

Calvados	2,224	286	Marne (Haute-)	300	22
Cantal	1,676	1,097	Mayenne	230	174
Charente	3,790	7,307	Meurthe	288	6
Charente-Inférieure	3,021	2,874	Meuse	337	223
Cher	5,149	1,129	Morbihan	110	45
Corrèze	6,725	1,302	Moselle.	271	12
Corse	6,199	11,331	Nièvre	3,082	1,068
Côte-d'Or	2,461	441	Nord	5,702	1,330
Côtes-du-Nord	2,029	403	Oise	7,710	1,211
Creuse	1,927	303	Orne	1,904	753
Dordogne	12,422	7,763	Pas-de-Calais	6,042	1,584
Doubs	525	95	Puy-de-Dôme.	3,548	1,713
Drôme	2,969	19,114	Pyrénées (Basses-)	8,329	4,672
Eure	7,452	387	Pyrénées (Hautes-) .	7,945	2,637
Eure-et-Loir	3,974	423	Pyrénées-Orientales.	7,216	4,058
Finistère	60	•	Rhin (Bas-)	64	2
Gard	6,455	21,916	Rhin (Haut-)	1,075	4
Garonne (Haute-)	5,191	8,737	Rhône	2,869	1,421
Gers.	3,952	2,507	Saone (Haute-)	292	22
Gironde	8,568	1,433	Saone-et-Loire	2,482	318
Hérault	11,557	20,676	Sarthe	2,629	1,274
Ille-et-Vilaine	1,324	50	Seine	1,732	61
Indre	8,20	1,047	Seine-Inférieure	2,425	284
Indre-et-Loire	10,525	3,220	Seine-et-Marne	11,614	1,042
Isère	3,028	11,273	Seine-et-Oise	11,015	138
Jura	696	732	Sevres (Deux-)	3,453	11,658
Landes	1,368	3,737	Somme	8,657	2,106
Loir-et-Cher	6,465	890	Tarn	4,969	4,524
Loire	2,599	840	Tarn-et-Garonne	1,881	2,760
Loire (Haute-)	1,123	1,453	Var	12,423	18,978
Loire-Inférieure	256	312	Vaucluse	6,991	19,940
Loiret	6,108	1,297	Vendée	4,162	4,940
Lot	3,570	3,009	Vienne	10,783	11,161
Lot-et-Garonne	4,401	1,477	Vienne (Haute-)	2,398	1,557
Lozère	596	1,263	Vosges	254	25
Maine-et-Loire	1,246	1,556	Yonne	12,364	2,618
Manche	1,305	1,225	Tetal	200 410	
Marne	10,674	764	Total	398,149	327,720

Nous exportons, chaque année, une quantité assez considérable de mulets et nous n'en importons qu'un très-petit nombre. Pour les ânes au contraire, les importations et les exportations annuelles se balancent à très-peu près, au moins dans les dernières années. Voici, du reste, le relevé des mouvements d'échanges, dont ces animaux ont été l'objet depuis 30 ans :

Années.	Mules et	Mules et mulets.		Anes et ânesses.	
Annees.	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.	
moyenne.					
1827-1836	799	12,872	1.505	774	
1837-1846	617	17.457	1,793	1,472	
1847-1856	629	17,294	687	789	
1857	988	21,865	404	787	
1858	720	20,098	730	428	

Pendant les trois années, 1854 à 1856, l'importation s'était élevée exceptionnellement à 1,200 mules ct mulets ct à 1 millier d'ânes et ânesses : cette augmentation était le résultat des besoins créés par notre armée pour les guerres d'Orient. C'est l'Espagne qui est habituel-

lement le débouché le plus important pour nos exportations de mulets.

Voici le nombre des ânes et mulets, dans un certain nombre de pays étrangers :

Autriche	116,210	Hanovre	881
Wurtemberg	351	Prusse	7,586
Bade	800	Belgique	9,788
Hesse	721	Espagne	907,668
Nassau	555	Russie d'Europe	2,026
Saxe	400	Deux-Siciles.	210,000

**Espèce** bovine. — L'espèce bovine, par les services qu'elle rend, a une importance capitale. Elle contribue à l'amendement du sol par les engrais abondants qu'elle produit; elle fournit à la consommation la viande la plus savoureuse et la plus profitable et un lait sain et nourrissant; elle donne aux cultivateurs des instruments de travail à la fois sobres et vigoureux; enfin, les peaux, les os et jusqu'au sang de ces animaux sont utilisés par l'industrie. Le développement du gros bétail a donc un intérêt tout particulier, et l'on peut dire que c'est surtout par ce développement que l'on peut juger des progrès que l'agriculture a réalisés. A ce point de vue, la comparaison des recensements opérés en France à diverses époques, depuis le commencement du siècle, nous paraît présenter des résultats concluants.

En 1812, le nombre total des animaux de race bovine, en France, était de 6,681,952; en 1829, il s'élevait à 9,130,632; en 17 ans, il y avait eu une augmentation de 2,448,680 têtes représentant 36.5 0/0 du chiffre de 1812; c'était un accroissement moyen d'environ 1.9 0/0 par an. Le recensement de 1839 donna un total de 9,936,538; qui faisait ressortir, comparativement au chiffre de 1829, une différence en plus de 9 0/0. Enfin en 1852, un nouveau dénombrement a constaté l'existence de 12,159,807 animaux de race bovine; c'est une nouvelle augmentatation de 2,233,269 têtes ou 22.4 0/0 par rapport au nombre de 1839, ce qui correspond à un accroissement moyen annuel de 1.75 0/0.

En résumé, pendant la période de quarante années écoulées de 1812 à 1852, le nombre des têtes de gros bétail en France a presque doublé. Si l'on compare, aux différentes époques que nous venons d'indiquer, le nombre des têtes de gros bétail à l'étendue du territoire et au chiffre de la population, on trouve les chiffres suivants :

	Sur 100 hectares.	Sur 1,000 habitants.
1812	13 têtes.	229 têtes.
1829	17	280
1839	19	290
1852	23	339

Le tableau suivant contient la répartition par département, des animaux de la race bovine, d'après les résultats du dernier recensement.

TOME II.

CHAPITRE XII. - AGRICULTURE.

	1	839	1852		
Départements.	Nombre de vaches.	Nombre total de bêtesà corne (y compris les reaux nés dans l'année).	Nombre de vaches.	Nombre total de bêtes à corne (non compris les veau nes dans l'aunde.)	
Ain	91,562	178,395	111,228	212,297	
Aisne	80,316	112,835	78,047	104,257	
Allier	63,889	153,454	63,440	148,584	
Alpes (Basses-)	3,507	13,558	3,854	10,894	
Alpes (Hautes-)	18,763	29,573	19,612	29,082	
rdèche	27,083	45,090	34,177	48,648	
Irdennes	66.451	99,169	63,083	86,391	
Ariége	42,527	80.140	35,911	70,048	
Aube	67,226	83,618	70,483	85,569	
Aude	7,799	28,454	8,990	29,677	
veyron	42,842	104,279	45,884	93,270	
Bouches-du-Rhône	1,516	3,:07	2.573	4,041	
Calvados	91,185	176,059	106,660	195,006	
Cantal	96,529	153,172	124,773	281,654	
Charente	28,279	89,6:5	27,897	88,640	
Charente-Inférieure	27,872	102,142	30,440	107,864	
Cher	52,531	114,460	52,716	103,421	
Corrèze	63,258	116,387	59,761	102,233	
orse.	20,799	53,488	20,014	60,412	
ote-d'Or	92,375	144,176	81,985	125,329	
lotes-du-Nord	165,920	265,264	185,145	278,511	
reuse	82,677	160,779	80,8.0	135,368	
ordogne	30,260	124,501	34,443	128,186	
oubs	62,673	127,215	64,384	123,600	
rôme	3,527	19,649	7,418	20,282	
ure	80,415	104,599	78,480	9 ,458	
are-et-Loir	65,302	85,473	69,346	76,094	
nistère	162,122	289,164	168,531	334,937	
ard	1 817	6,054	2,225	6,447	
aronne (Haute-)	45,751	109,691	46,127	108,780	
ers	57,309	129,172	53,932	109,997	
ironde	51,661	112,892	57,437	111,184	
érault	8,529	7,364	3,910	0,738	
le-et-Vilaine	161,504	243,785	181,156	248,452	
ndre	32,412	83,014	42,383	100,770	
ndre-et-Loire	56,556	92,529	58,738	87,204	
ère	109,399	167,060	100,051	145,937	
ara	82,808	161,552	83,934	153,717	
andes	22,287	68,228	27,075	76,976	
pir-et-Cher	53,494	81,078	58,992	83,177	
oire	71,497	107,211	77,239	109,086	
ire (Haute-)	73,214	110,761	72,117	96,820	
oire-Inférieure	121,667	241,120	117,229	238,880	
oiret	84,486	109,280	83,574	100,019	
ot	12,942	67,963	11,404	55,757	
ot-et-Garonne	54,616	116,122	52,873	102,808	
ozère	14,937	37,646	24,885	53,315	
aine-et-Loire	84,071	207,905	103,225	254,055	
lanche	93,966	212,919	91,282	194,232	
larne	86,098	125,002	91,513	112,171	
arne (Haute-)	51.312	90,355	49,432	80,380	
layenne	70.545	181,753	75,148	200,060	
leurthe	64,814	91,560	65,172	88,472	
leuse	60,246	96,196	59,017	83,586	
lorbihan	156,935	294,401	161,911	314,536	
loselle	75,074	109,801	77,177	105,259	
evre	51,558	126,355	61,168	144,592	
rd	160,286	226,338	167,783	227,825	

Oist	74,359	102,165	75,474	88,950
Orne	76,562	133,318	75,886	138,524
Pas-do-Calais	132,206	174.944	127,295	166,894
Puy-de-Dome	187,297	198,543	157,802	222 598
Pyrénées (Basses-)	80,017	140,597	89,028	148,659
Pyrénées (Hautes-)	49.383	87,318	48,495	77,296
Pyrénées-Orientales	11,651	21,223	11,874	20 331
Rhin (Bas-).	91,599	140,715	100,580	143,900
Rhin (Haut-)	61,519	99,788	67,127	109,701
Rhône.	47,736	71,098	52,643	95,187
Saone (Haute-)	60,678	153,487	58,250	142,576
Saone-et-Loire	115,031	241.622	119,238	224,179
Sarthe	69,425	123,294	91,134	154,546
Seine	15,989	16,326	12,308	12,831
Seine-Inférieure	69,897	83,051	118,795	154,371
Seine-et-Marne	71,679	94,467	74,456	80,629
Seine-et-Oise	112,663	140,474	67,893	70,303
Sevres (Deux-)	35,372	113,082	46,597	159,130
Somme.	89,331	118,514	90,331	116,943
Tarn.	50,382	86,993	48,472	75,672
Tarn-et-Garonne	23,742	65,701	21,537	60,527
Var	2,797	11,353	2,537	8,540
Vaucluse	450	1,439	732	1,365
Vendée	64,563	200,235	76,621	225,843
Vienne.	11,930	67,029	14,824	73,747
Vienne (Haute-)	59,423	112,443	62,975	107,132
Vosges	89,131	141 461	94,107	137,671
Yonne	92,243	127,342	81,406	115,953
Totaux	5,501,825	9,936,538	5,796,668	10,215,413

La répartition des animaux de l'espèce bovine, entre les diverses catégories qui la composent, s'établit de la manière suivante :

Espèces.	1812.	1829.	1839.	1859.
Taureaux	214,131	391,151	399,026	400,000
Bœufs Vaches	1,701,740 3,909,959	2,032,999 4,628,307	1,968,838 5,501,825	2,400,000 6,800,000
Elèves (génisses, bou- villons, etc.).	856,122	2,078,175	2,066.849	2,550,000
Totaux	6,681,952	9,130,632	9,936,538	12,150,000

Il résulte de ce tableau, que c'est surtout sur le nombre des vaches, et des élèves (génisses, bouvillons, etc.), que l'augmentation signalée de 1839 à 1852 a porté. C'est une conséquence de l'extension que l'élevage a pris pendant la même période. Le chiffre des bœufs présente aussi une augmentation importante, qui s'explique par l'accroissement de la consommation de cette espèce de viande.

Ce n'est pas seulement par l'augmentation du nombre des animaux que l'on peut juger des progrès que cette branche importante de l'industrie agricole a réalisés. L'augmentation de leur poids est encore un signe caractéristique des améliorations réalisées. La différence en plus qui existe sous ce rapport en 1852, comparativement à 1839, ressort des relevés ci-après :

Pour le bœuf, la Statistique de 1842 (relative à l'année 1839) donne

comme poids brut moyen 413 kilogr. et comme poids net en viande 248 kilogr. Dans la dernière publication officielle de 1858 (année 1852), on établit une distinction entre le bœuf ordinaire et le bœuf engraissé. Pour le premier, le poids brut est de 390 kilogr. en moyenne et le poids en viande (4 quartiers) 230 kilog. et pour le second, 481 kilogr. pour l'animal en viande et 390 kilogr. pour le poids des 4 quartiers. La moyenne de ces chiffres donne comme poids net en viande 310 kilogr.

Voici la comparaison des poids des vaches et des veaux :

	Poids de l'animal en vie.			Polds des 4 quartiers.		
	1839	1852		1839	1859	
Vaches Veaux		262 kilog. 52	_	144 kilog. 29	156 kilog. 35	

L'accroissement du poids en viande des animaux de boucherie de l'espèce bovine ressort d'une manière plus sensible d'un autre document publié par l'administration (1). Cette publication contient les renseignements suivants sur le poids moyen en viande du bétail consommé à différentes époques dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus. Voici ces résultats :

Années.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.
1816	288 kilog.	180 kilog.	36 kilog.
1820	293	174	36
1833	286	181	35
1839	295	191	38
1844	313	198	38
1849	313	209	41
1854	318	219	41

Les taureaux exclusivement destinés à la reproduction sont, comme on l'a vu plus haut, en beaucoup moindre nombre que les bœufs et les vaches. Leur chiffre ne s'est pas sensiblement élevé; mais nous croyons que, grâce aux encouragements et à l'émulation que les concours de reproducteurs organisés par le gouvernement répandent sur tous les points de la France, les types se sont perfectionnés, et que le choix de ces étalons se fait avec plus de soin que par le passé. Nos races de bêtes à cornes présentent, au reste, des qualités incontestables et qui les rendent propres à l'engraissement, à la production du lait et au travail. Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail de ces races, bornons-nous à citer en passant nos belles races cotentines (Normandie), et charolaises (Bourgogne), nos excellentes laitières bretonnes, nos vigoureux salers (Cantal). agenais, etc. Dans ces derniers temps, les croisements avec les races pures étrangères se sont multipliés sur une grande échelle, et

(1) Documents relatifs à la question de la boucherie. Imprimerie impériale, 1856.

grâce aux habiles efforts des propriétaires, les races Durham et Devon ont été pour ainsi dire naturalisées dans notre pays.

Nous nous occupons dans le chapitre spécial relatif aux consommations de tout ce qui tient à la consommation de la viande. Nous nous bornerons à dire quelques mots ici des autres produits du gros bétail.

Le revenu produit par les taureaux résulte soit de l'engrais qu'ils donnent, soit des saillies auxquelles ils sont employés. La valeur brute de ce revenu ressort, d'après la nouvelle publication officielle, à 75 fr. environ par année. Dans la Statistique de 1842, le revenu moyen était estimé à 24 fr. 30 c. seulement, mais ce chiffre était incomplet, ou ne représentait que le revenu net et non le revenu brut. Cette distinction semble applicable aux chiffres que nous donnons ci-après, pour le prodnit des bœufs, des vaches et des veaux.

Le bœuf, avant d'être livré à l'abattoir, est, dans beaucoup de contrées, utilisé pour des travaux agricoles. On peut évaluer à près de 1,700,000 le nombre des bœufs employés à ces travaux. Le prix de la journée de travail d'un bœuf varie, d'après les rapports officiels relatifs aux chemins vicinaux, entre 75 c. et 3 fr. 60 c., suivant les départements; la moyenne est d'environ 2 fr. En supposant seulement 200 jours de travail effectif dans l'année, ce serait un produit total de 400 fr.

La vache est, de tous les animaux de la race bovine, celui qui donne les produits les plus abondants et les plus avantageux. Non seulement on l'applique comme le bœuf aux travaux agricoles, mais elle fournit en outre des revenus importants par son lait et son croît; c'est cette supériorité de produits qui explique la supériorité numérique constatée à toutes les époques des vaches sur les bœufs. On compte environ 1.400,000 vaches employées aux travaux de l'agriculture. Le nombre de veaux qu'une vache peut donner avant d'être abattue est assez variable; cependant il ne paraît pas être inférieur à 3, ni supérieur à 10. La quantité de lait, annuellement fournie par les vaches, dépend en grande partie de leur régime alimentaire et des propriétés lactifères inhérentes à chaque race. La moyenne de cette quantité peut être évaluée à environ 860 litres, mais, dans certains départements, la quantité de lait fournie n'atteint pas 450 litres (Landes) et dans d'autres elle dépasse 1,900 lit. (Calvados, Bouches-du-Rhône, etc.) Le produit brut moyen d'une vache a été évalué à 170 fr. En 1839, la Statistique officielle indiquait comme revenu moyen 39 fr. 05 c. Pour les veaux, le revenu brut ressort actuellement à 29 fr.; en 1839, il était porté seulement à 12 fr. 15 c., chiffre évidemment trop bas.

La valeur vénale de ces animaux s'est notablement accrue depuis vingt ans, ainsi que le prouvent les chiffres comparatifs qui suivent:

Animaux.	Animaux. Valeur en 1852.		Valeur vénale en 1889.
Taureau		130 fr.	84 fr.
Bœuf de travail Bœuf engraissé	180 fr. 244	Moyenne : 216	153
Vache pleine Vache ordinaire	129 93	- 111	89
Veau		27	26

Si nous consultons les tableaux des douanes publiés chaque année par l'administration, nous trouvons que les prix des principales catégories de l'espèce bovine étaient en moyenne, ainsi qu'il suit, à l'exportation :

	Bosufs.	Taureaux.	Vaches.	Veaux.		Bœufs.	Taureaux.	Vaches.	Veaux.
1826	200	240	110	35	1853	450	250	250	50
1847	320	200	200	35	1854	520	300	280	50
1848	400	200	200	30	1855	550	350	320	70
1849	400	200	250	30	1856	560	400	840	75
1850	400	200	250	30	1857	480	359	280	70
1851	400	250	250	30	1858	470	350	280	65
1852	400	250	250	50					

Ajoutons pour 1858, bouvillons, 13 fr. ; génisses, 140 fr.

Ces prix, qui sont ceux de l'exportation, représentent la valeur de ces animaux en France. Les prix a l'importation représentent dans une certaine mesure, ceux de l'étranger. Nous les donnons pour 1858 : bœufs, 400 fr.; taureaux, 400 fr.; bouvillons et taurillons, 150 fr.; vaches, 270 fr.; génisses, 140 fr.; veaux, 60 fr.

En dehors des renseignements relatifs à la population bovine que nous venons de donner, il est intéressant de se rendre compte des ressources que chaque année procure, pour la formation des animaux de cette race. D'après les résultats du dernier recensement il naît, année moyenne, 4 millions de veaux, chiffre qui correspond aux deux tiers environ du nombre total des vaches. Sur ces 4 millions de veaux, la maladie ou les accidents en emportent environ 400,000 dans le cours de la première année; le reste se divise ainsi : 1,200,000 sont livrés à la boucherie et 2,500,000 sont réservés pour l'élevage. Nous donnons ci-après par départements, le nombre total de veaux nés dans l'année, et la quantité de ces veaux destinés à faire des éleves :

Départements.	Veaux nés dans l'année.	Veaux destinés à l'élève.	Départements.	Veaux nés dans l'année.	Veaux destinés à l'élève.
Ain Aisne Allier Alpes (Basses-) Alpes (Hautes-) Ardèche	56.242 42.635 2,635 13,004	20,851 477 3,061	Aveyron ' Bouches-du-Rhône Calvados Cantal Charente Charente-Inférieure.	29,064 922 68,343 99,783 17,222 24,555	8,713 233 22,472 68,534 4,549 5,307
Ardennes Ariége Aube Aude	50,286 21,903 51,096	11,847 6,981 8,676	Cher. Corrèze Corse Cote-d'Or.	37,786 37,613 9,712	1+,233 16,411 8,121 15, <b>396</b>

# ANIMAUX DOMESTIQUES.

Cotes-du-Nord	121,478	31,158	Morbihan	124,949)	36,615
Creuse	56,232	20,579	Mose le	61,426	15,736
Dordogne	22,678	6,408	Nièvre	41,771	19,529
Doubs	52,138	16,666	Nord	108,303	27,796
Dróme	4,715	657	Oise	54,479	7,793
Eure	54,089	10,994	Orne	46,142	15,752
Eure-et-Loir	50,077	3,096	Pas-de-Calais	93,047	27,148
Finistère	120,411	40,543	Puy-de-Dôme	91,348	30,272
Gard	1,392	63	Pyrénées (Basses-)	35,703	15,192
Garonne (Haute-)	27,838	5,735	Pyrénées (Hautes-) .	25,628	6,617
Gers	35,353	10,561	Pyrénées-Orientales.	6,417	3,107
Gironde	41,073	7,746	Rhin (Bas-)	73,718	19,998
Bérault	2,327	459	Rhin (Haut-)	55,835	15,859
Ille-et-Vilaine	138,662	31,112	Rhône	20,964	2,735
Indre	25,008	10,288	Saone (Haute-)	49,299	18,048
Indre-et-Loire	46,113	33,253	Saone-et-Loire	88,412	24,806
Isère	75.656	3,960	Sarthe	69,221	24,302
Jura	72,877	18,663	Seine	2,000	170
Landes	11,876	3,148	Seine-Inférieure	76,743	20,300
Loir-et-Cher	43,323	9,011	Seine-et-Marne	51,808	3,977
Loire	49,254	8,998	Seine-et-Oise	46,273	2,161
Loire (Haute-)	49,466	8,647	Sevres (Deux-)	40,871	16,303
Loire-Inférieure	95,338	29,011	Somme	64,461	16,896
Loiret	55,374	6,947	Tarn	24,415	2,984
Lot	6,437	974	Tarn-et-Garonne	11,207	8,292
Lot-et-Garonne	37,682	12,795	Var	1,868	886
Lozère,	15,676	5,730	Vaucluse	811	19
Maine-et-Loire	69,622	27,467	Vendée	66,631	36.279
Manche	65,387	30,500	Vienne	11,455	8,926
Marne.	67,576	10,478	Vienne (Haute-)	37,836	19,406
Marne (Haute-)	39,312	11,389	Vosges	78,279	14,936
Mayenne	55,971	29,232	Yonne	57,253	11,429
Meurthe	53,875	11,626	a second se		
Meuse	46,713	10,702	Totaux	4,969,308	1,212,785

Voici le mouvement du commerce extérieur dont les bêtes à cornes sont l'objet :

Années.	Bœufs.	Vaches.	Taureaux.	Bouvillens of taurillons.	Génisses.	Veauz.
pojenne annuolio.			·			
1-27-1836	9,594	15,939	3,790	¢	2,004	11,748
1837-1846	6,101	18,301	3,011	1,177	2,045	14,138
1847 1856	12,575	28,722	2,711	2,015	2,475	19,516
1857	39,961	59,141	2,725	3,009	3,9.3	31,348
1858	21,213	42,757	1,940	2,179	2,680	31,051
		Ex	portation.			
1827-18 <b>36</b>	6,245	2,765	166	325	115	862
1837-1846	6,613	4,013	266	234	290	2,137
1847-1856	10,468	7,261	128	459	869	3,864
1857	12,297	11,736	224	971	1,151	7,406
1858	12,938	14,229	274	549	882	6,008
	•	Tota	ux annuel	s.		
	Années.	Importe	ation.	Exportatio	<b>n.</b>	
	1827-1836	43.0	075 têtes.	10.470	têtes.	
	1837-1846	44,		13,463		
	1847-1836	66.		23 049		
	1857	140.1		33,785		
	1858	100,		34,900		

Importation.

Il résulte de ce tableau que l'importation et l'exportation des bestiaux

87

n'ont pas cessé de s'accroître depuis 30 ans. Pour l'importation, l'accroissement a été assez lent jusqu'à ces dernières années, mais à partir de 1853, la suppression des droits d'entrée qui frappaient précédemment ces animaux, a donné aux envois de l'étranger une vive impulsion et les a plus que quadruplés en quelques années (1852 à 1855). Le développement de l'exportation depuis trente ans a été plus régulier et plus uniforme, mais le chiffre des sorties reste encore de beaucoup inférieur à celui des entrées ; ce fait a pour cause l'augmentation sans cesse croissante de la consommation en France de la viande de boucherie.

États.	Bœufs et taureaux.	Vaches.	Veaux.	Total.
Autriche Bavière.	3,795,348 451,583	6,615,1 <b>36</b> 1,349,549	<b>»</b> 834,436	14,727,617 2,635,568
Wurtemberg	126,407	425,266	249,486	811.159
Grand-Duché de Bade	»	200,200	240,400	580,000
— de Hesse	×	ъ		290,010
Duché de Nassau	»		D D	195,541
Hanovre	»	ຶ່	8	168,719
Saxe	»	30	<b>»</b>	610,836
Oldenbourg	2	»	»	198,823
Mecklembourg	×	b	»	269,975
Prusse.	781,920	3,174,093	1,549,272	5,505,285
Etats romains	»	ນ	n	21,000,000
Belgique	207,100	993,392	103,379	1,203,871
Angleterre	4,850,000	2,065,000	2,800,000	9,715,000
Ecosse.	»	>	»	974,437
Irlande	))		a	3,618,544
Suisse	20	U)	د ا	950,000
Espagne	*	2	ه	1,380,861
Pays-Bas.	» <sup>·</sup>	»	u u	1,254,897
Danemark.	69,094	563,093	201,986	884,173
Schleswig.	2	N N	8	280,269
Holstein	»	»	»	249,531
Suède	261,347	948,9:0	415,958	1,626,235
Norwége	v	ň	B	848,380
Russie d'Europe	×	»	) »	21,732,787
Toscane	10	19	a na	210,000
Deux-Siciles.		¢(		355,000
Portugal	) »	n	<b>»</b>	740,000

Voici le relevé des existences de bêtes à cornes dans les principaux pays étrangers :

Pour un taureau il y a en France 17 vaches; en Prusse, 21; en Bavière, 31; en Autriche, 42; en Wurtemberg, 49; en Bade, 50; en Saxe, 56; en Suisse, 58, dans les Pays-Bas, 70; en Belgique, 98.

Espèce ovine.— L'élève de l'espèce ovine a un double but : la production de la laine et la production de la viande de boucherie ; ces animaux fournissent en outre un engrais qui possède une grande énergie. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des efforts qui ont été faits pour perfectionner les races plus particulièrement propres à donner la laine. Nous "nous occupons d'ailleurs avec plus de détail de ce produit au chapitre

de l'Industrie. Quant aux races spéciales pour la boucherie, nos cultivateurs sont, depuis quelques années, entrés dans une voie d'amélioration, en allant chercher en Angleterre les beaux types de Dishley, Devon et autres.

Le nombre des animaux de l'espèce ovine a sensiblement augmenté depuis 20 ans. Voici les chiffres comparatifs des trois derniers recensements (1): 1829, 29,130,233; 1839, 32,151,430; 1852, 33,510,531. Comparativement à l'étendue du territoire et à la population, ces chiffres donnent les rapports suivants:

	Nombre de bêtes à laine :				
Années.	par 100 hectares.	par 1,000 habitants.			
1829	55	894			
1839	61	939			
1852	65	944			

Le tableau suivant indique la répartition des bêtes à laine par département, d'après le recensement de 1852 :

Départements.	Nombre des bêtes à laine.	Départements.	Nombre des bêtes à laine.
Ain	76,157	Indre	929,458
Aisne	1,052,558	Indre-et-Loire	322,600
Allier	483,952	Isère	201,385
Alpes (Basses-)	404.845	Jura	39,835
Alpes (Hautes-)	283,368	Landes	677,075
Ardèche	260,047	Loir-et-Cher	538,931
Ardennes	585,194	Loire	148,308
Ariége	425,798	Loire (Haute-)	309,576
Aube	408,081	Loire-Inférieure	232,035
Aude	646,175	Loiret	526,867
Aveyron	853,656	Lot	456,425
Bouches-du-Rhône	543,762	Lot-et-Garonne	218,908
Calvados	154,626	Lozère.	307,910
Cantal	617,520	Maine-et-Loire	135,455
Charente	334,364	Manche	281,290
Charente-Inférieure	351,176	Marne	626,035
Cher	807,163	Marne (Haute-)	261,380
Corrèze	531,427	Mayenne	77,780
Corse	367,710	Meurthe	151,624
Côte-d'Or	573,285	Meuse	222,484
Côtes-du-Nord	180,194	Morbihan	219,101
Creuse	816,349	Moselle	148,152
Dordogne	567,642	Nièvre.	360,061
Doubs	76,054	Nord	176,272
Drôme	387,122	Oise	640,568
Eure	620,689	Orne	196,003
Eure-et-Loir	984,202	Pas-de-Calais	349,803
Finistère	89,811	Puy-de-Dôme	632,168
Gard	492,049	Pyrénées (Basses-)	562,791
Garonne (Haute-)	497,009	Pyrénées (Hautes-)	356,918
Gers	298,605	Pyrénées-Orientales	413,738
Gironde	402,753	Rhin (Bas-).	51,052
Hérault.	489,706	Rhin (Haut-)	57,302
Ille-et-Vilaine	112,533	Rhône	66,276

(1) En 1812, Chaptal évalue le nombre des bêtes à laine à 35,000,000.

Saone (Haute-)	97,081	Tarn-et-Garonne	225,919
Saone-et-Loire	308,779	Var	312.642
Sarthe	101,211	Vaucluse	176,406
Seine	28,244	Vendée	33 . 437
Seine-Inférieure	537,666	Vienne	576,412
Seine-et-Marne	724,880	Vienne (Haute-)	741,404
Seine-et-Oise'	480,547	Vosges	74,869
Sèvres (Deux-)	404,372	Yonne	440,739
Somme	534,558		
Tarn	539,629	Total	33,510,531

La division des animaux de race ovine s'établissait de la manière suivante d'après les derniers recensements :

Catégories.	1839	1859
Béliers	575,715	490,000
Moutons	9,462,180	9,200,000
Brebis	14,804,946	15,300,000
Agneaux	7,308,589	9,000,000
	32,151,430	33,990,090

On remarque ici des résultats analogues à ceux relatifs à la race bovine : l'augmentation du nombre a porté exclusivement sur les animaux femelles et sur les élèves.

D'après la Statistique officielle, on peut établir ainsi le rapport des animaux de races perfectionnées au nombre total de chaque catégorie. Béliers, 13.5 0/0; moutons, 30 0/0; brebis, 18 0/0; agneaux, 15 0/0.

Le poid vif des animaux et le poids des 4 quartiers abattus, n'a pas sensiblement augmenté, d'après les résultats publiés par les Statistiques de 1842 et 1858, dont voici les relevés :

	Poids vif.		Poids des 4 quartiers.	
	1839	1859	1839	1852
Moutons	28 kil.	29 kil.	17 kil.	18 <b>kil.</b>
Brebis	20	24	12	15
Agneaux	10	11	6	7

D'après les documents sur la boucherie publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce, l'augmentation du poids en viande aurait été un peu plus sensible pour les animaux de la race ovine abattus dans les chefs-lieux d'arrondissement et les villes de 10,000 Ames.

Moutons.		· ·	Noutons.	
Années.	Poids en viande.	Années.	Poids en viande.	
1816	17 kil. 54	1844	18 kil. »	
1820	17 96	1849	20 »	
1833	18 26	1854	20 »	
1839	17 35			

Si l'on compare les prix aux deux époques de 1839 et 1852, on remarque que la valeur des béliers seuls s'est accrue dans une proportion très-importante : ce qui peut s'expliquer par ce fait que l'on s'est attaché à faire depuis quelques années un meilleur choix des animaux destinés à la reproduction, ce qui est un point capital pour l'amélioration des races.

# ANIMAUX DOMESTIQUES.

Animeny.	Prix moyen.			
	18	39	18	82
Béliers	16 fr	. 05 c.	25 fr	c.
Moutons	13	50	14	
Brebis	9	20	11	20
Agneaux.	5	50	6	50

Le revenu fourni par les animaux de la race ovine présente d'un recensement à l'autre des différences remarquables, surtout pour les béliers et les brebis ; pour les premiers, cette différence se justifie par la diminution du nombre des étalons qui rend nécessairement le nombre moyen des saillies plus considérable. Voici sur l'importance de ces produits les chiffres extraits des deux publications :

	Revenu moyen.		
	1843	1858	
Béliers	4 f. 55	12 f.	
Moutons	4 45	7	
Brebis	4 05	ġ	
Agneaux	2 10	2 50	

Le commerce extérieur des moutons a eu, de tout temps, une assez grande importance, que le décret de 1853 a encore augmentée dans ces dernières années en supprimant les droits d'importation sur le bétail :

	Brebis, Béliers et Moutons.		Agneaux.	
Années.	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.
1827-1836 (moyenne).	Têtes. 138,410	Têtes. 32,876	Têtes. 21,023	Têtes. 3,734
1837-1846	141,900	47,874	6,852	3,434
1847-1856	161,637	48,585	4,141	2,380
1857	890,396	54,669	5,042	2,203
1858	339,142	53,507	5,437	1,343

Le tableau suivant indique le nombre des bêtes à laine qui existent dans les principaux pays étrangers :

Autriche	30,830,000	Ecosse	5,680,000
Bavière	1,234,156	Irlande	3,449,600
Wurtemberg.	458,488	Suisse	550,000
Grand duché de Bade	200,000	Espagne	13,794,959
- Hesse	218,000	Pays Bas	615,000
- Luxembourg.	54,251	Danemark	1,164,544
Duché de Nassau	136,487	Schleswig	183,827
Saxe	485,147	Holstein	139,237
Hanovre	1,905,983	Suède	1,464,870
Oldembourg	293,985	Norwége	1,024,940
Mecklembourg	1,271,690	Russie	41,484,938
Prusse.	15,071,425 (1)	Toscane	600,000
Etats-Unis	23,500,000	Deux-Siciles	2,000,000
Belgique	662,508	Portugal	1,980,000
Angleterre	26,000,000	-	•

Espèce porcine.—La consommation de la viande de porc a, en France, une importance très-considérable et cet aliment joue surtout un rôle

(1)	Savoir :	Mérina		4,800,392
		Races	métis	6,977,466
			communes	3,293,567

capital dans l'alimentation des campagnes. Cependant, à mesure que le bien-être s'introduit dans les populations rurales, la viande de porc cesse d'être leur nourriture exclusive et la viande de boucherie vient prendre place à côté d'elle. C'est ce qui explique le peu d'accroissement du nombre des animaux de l'espèce porcine, dans ces dernières années comparativement aux périodes antérieures. Ainsi, en 1839 on comptait 4,910,721 porcs et en 1852, il y en avait 5,082,141. L'augmentation absolue est de 172,000 têtes. Mais lorsque l'on compare les chiffres des deux années au nombre des habitants, pour les mêmes époques, on trouve un rapport un peu plus faible en 1852 qu'en 1839. Ainsi, en 1839, il y avait 186 porcs pour 1,000 habitants, il n'y en avait plus que 139 en 1852. Le tableau suivant indique la répartition du nombre des porcs par département en 1852 (1) :

Départements.	Nombre de porcs.	Départements.	Nombre de porcs.
Ain	56,065	Loir-et-Cher	37,218
Aisne	61,439	Loire	37,436
Allier	75,489	Loire (Haute-)	34,090
Alpes (Basses-)	44,652	Loire-Inférieure	23,084
Alpes (Hautes-)	18,637	Loiret	30,279
Ardèche	63,680	Lot.	45,527
Ardennes	50,625	Lot-et-Garonne	80,560
Ariége	63,499	Lozère	16,126
Aube	43,578	Maine-et-Loire	101,698
Aude	24,062	Manche	83,563
Aveyron	95,238	Marne	82,486
Bouches-du-Rhône	17,658	Marne (Haute-)	62,051
Calvados	61,907	Mayenne	74,304
Cantal	85,869	Meurthe	87,458
Charente	. 69,080	Meuse	102,571
Charente-Inférieure.	55,130	Morbihan	68,993
Cher.	34,507	Moselle	77,588
Corrèze	89,959	Nièvre	54,775
Corse	97,617	Nord	73,956
Côte-d'Or	95,635	Oise	48,626
Cotes-du-Nord	98,524	Orne	36,063
Creuse	50,799	Pas-de-Calais	115,687
Dordogne	163,636	Puy-de-Dôme	60,647
Doubs	33,289	Pyrénées (Basses-)	93,713
Drôme	96,216	Pyrénées (Hautes-)	44,764
Eure	43,764	Pyrénées-Orientales	29,817
Eure-et-Loir	26,390	Rhin (Bas-)	60,322
Finistère	73,398	Rhin (Haut)	41,256
Gard	55,829	Rhône.	14,387
Garonne (Haute-)	91,137	Saone (Haute-)	57,003
Gers	56,043	Saone-et-Loire	112,491
<b>Gironde</b>	82,297	Sarthe	105,260
Hérault	21,454	Seine	4,075
Ille-et-Vilaine	107,163	Seine-Inférieure	68,016
Indre	50,885	Seine-et-Marne	23,365
Indre-et-Loire	43,052	Seine-et-Oise	27,026
Isère	51,747	Sevres (Deux)	62,066
Jura	30,614	Somme	74,583
Landes	55,005	[ Tarn	78,199

(1) Il y a diminution, lors même qu'on tient compte de l'accroissement du poids moyen (voir plus loin). Ainsi en 1839, le poids total des porcs était de 540,875,000 kil., et en 1852, bien que le poids moyen ait augmenté de 13 kil., de 528,542,000 kil.

Tarn-et-Garonne	32,362	Vienne (Haute-)	96,667
Var	40,544	Vosges	68,134
Vaucluse,	41,802	Yonne	39,112
Vendée	53,242	-	
Vienne	56,551	Total	5,082,140

Le poids des animaux de la race porcine s'est accru depuis 1839 d'une manière assez remarquable. Le poids vif, qui était de 91 kilogr. en 1839, s'élevait en 1852 à 104 kilogr. et le poids en viande a passé de 73 à 82 kilogr. Cet accroissement de poids témoigne des progrès que l'engraissement des porcs a faits en France.

La valeur des porcs paraît s'être augmentée. En 1839, elle ressortait en moyenne à 35 fr. par tête, elle s'élevait en 1852 à 49 fr., la différence de 13 fr. représentait plus de 33 0/0.

La nouvelle *Statistique officielle* attribue également une valeur supérieure au revenu moyen produit par les porcs. Le montant des produits annuels porté à 16 fr. 15 c. dans la publication de 1839, ressort, d'après d'après les nouveaux documents, à 30 fr.; elle a presque doublé.

Pour les porcs, nos exportations dépassent, année moyenne, nos importations. Cependant, depuis que les droits d'entrée sur le bétail ont été supprimés, la balance s'est établie en faveur des importations; mais il y a lieu de remarquer que, pendant les 4 années 1853-1856, la crise alimentaire qui sévissait alors a pu motiver de notre part des demandes exceptionnelles à l'étranger.

Années (moyenne annuelle).	Importation.	Exportation.
1827 - 1836	9,315 têtes.	15,064 têtes.
1837 - 1846	9,031	20,752
1847 - 1856	14,332	23,719
1857	47,885	26,497
1858	58,600	16,292

Voici le nombre des animaux de race porcine dans les principaux États étrangers :

	Têtes.	I	Têtes.
Autriche	7,401,300	Ecosse	146,350
Bavière	495,816	Irlande	1,252,152
Wurtemberg	143,524	Suisse	280,000
GrDuc. de Bade	490,000	Espagne	1,018,388
— de Hesse	200,598	Pays-Bas	500,000
— de Luxembourg	19,551	Danemark	157,599
— de Saxe	124,158	Schleswig	43,817
- de Hanovre de Oldenbourg	85,207	Holstein	67,814
de Oldenbourg	86,488	Suède	512,438
<ul> <li>de Mecklembourg.</li> </ul>	128,373	Norwége	380,000
Duché de Nassau	44,780	Russie d'Europe	8,808,435
Prusse	2,106,014	Toscane	80,000
Etats-Unis	32,000,000	Deux-Siciles	500,000
Belgique	496,564	Portugal	738,000
Angleterre	2,750,000	-	•

Espèce caprine. — Les chèvres n'offrent pas généralement en France un très-grand intérêt au point de vue de la production de la viande, sauf dans quelques départements montagneux et particulièrement en Corse, où l'espèce caprine compose la presque totalité du bétail. Mais ces animaux sont surtout recherchés pour le lait qu'ils donnent. La chair du chevreau est aussi très-estimée, mais constitue plutôt un aliment de luxe qu'une nourriture commune et habituelle.

Le nombre des chèvres et des chevreaux, qui était de 964,300 d'après la Statistique de 1839, s'est élevé, d'après le nouveau recensement à 1,385,940 têtes. L'augmentation de 421,640 têtes, représente 44 0/0 du chiffre de 1839.

Le tableau ci-après donne la répartition des animaux de la race caprine par départements :

Départements.	Boucs et chèvres.	Départements.	Boucs et obbyres.
Ain		Lot	. 18,705
Aisne	. 6,375	Lot-et-Garonne	. 69,706
Allier	25,059	Lezère	8,370
Alpes (Basses-)	. 31,925	Maine-et-Loire	
Alpes (Hautes-)	. 21,053	Manche.	. 930
Ardèche	61,453	Marne.	
Ardennes.	8,281	Marne (Haute-)	
Ariége		Mayenne	
Aube		Meurthe	
Aude		Meuse	
Aveyron		Morbihan	
Bouches-du-Rhone.		Moselle	
Calvados	805	Nièvre	
Cantal		Nord	
Charente.		Oise	
Charente Inférieure		Orne	
Cher		Pas-de-Calais	
Corrèze		Puy-de Dôme	
Corse		Pyrénées (Basses-)	
Côte d'Or	2,399	Pyrénées (Hautes-)	
Côtes-du-Nord	6,001	Pyrénées-Orientales	
Creuse.		Rhin (Bas-)	
Dordogue	13,012	Rhin (Haut-)	
Doubs		Rhône	
Drôme	47.798	Saone (Haute-)	
Eure	1,332	Saone-et-Loire	
Eure-et-Loir		Sarthe	
Finistère	1,647	Seine	
Gard	44,076	Seine-Inférieure	
Garonne (Haute-)		Seine-et-Marne	. 22,293
Gers		Seine-et-Oise	1,813
Gironde	2,965	Sèvres (Deux-)	. 52,492
Hérault	15,020	Somme	. 10,618
Ille-et-Vilaine	7,764	Tarn	
Indre	34,812	Tarn-et-Garonne	. 850
Indre-et-Loire	20,358	Var	
Isère	40,543	Vaucluse	. 11,374
Jura	8,323	Vendée	
Landes	33,694	<b>Vienne</b>	. 29,385
Loir-et-Cher		Vienne (Haute-)	
Loire	28,905	Vosges.	. 18,937
Loire (Haute).		Yonne	. 5,388
Loire-Intérieure		Total	
Loiret	3,545		1,385,940

Voici quels sont les chiffres qui ressortent des documents officiels pour le prix moyen et le poids des chèvres, ainsi que pour le revenu total

que ces animaux peuvent produire, par le lait, le croît, l'engrais, etc.

	1839 18		363	
Prix moyen	9 fr	. 20 c.	13 fr	. 30 c.
Poids moyen, vif	22		30	x
Poids moyen en viande	12		15	
Revenu moyen	5	65	20	<b>&gt;</b>

Pour l'espèce caprine, nos exportations sont de beaucoup inférieures à nos importations, ainsi que le constatent les relevés ci-après, qui présentent les mouvements de ce commerce depuis 1827 :

	Boucs et	chèvres.	Chevreaux.	
Années.	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.
1827-1836	4,456	1,879	728	67
1837-1846	6,325	2,128	1,076	77
1847-1856	6,908	1,628	1,403	97
1857	6,754	1,505	941	72
1858	6,170	1,256	955	77

Le nombre des chèvres, dans les différents pays étrangers, s'établit ainsi :

	Têtes.		Têtes.
Autriche	2,275,900	Espagne.	2,733,996
Bavière	104.822	Italie	1,750,000
Wurtemberg	42,064	Toscane (seule)	90 000
GrDuc. de Bade	24,000	Deux Siciles (seules)	400,000
- de Hesse	68,130	Turquie d'Europe	1,500,000
— de Saxe	74,766	Portugal	1,400,000
de Hanovre	17,026	Suède et Norwége	360,000
Duché de Nassau	20,794	Suisse	350,000
Oldenibourg.	9,905	Grèce	300,000
Mecklembourg	9,393	Royaume-Uni.	210,000
Prusse	598,159	Pays-Bas.	70,000
Belgique	110,060	Russie	1,364,962

Abeilles. — La production des abeilles est d'autant plus avantageuse ponr les cultivateurs qu'elle exige peu de déboursés et est très pen onéreuse. Mais, peut-être par ce motif même, n'a-t-on pas assez cherché à perfectionner l'élève des abeilles et se contente-t-on des méthodes trop simples et trop élémentaires généralement adoptées. Le miel, d'ailleurs, a perdu beaucoup de son importance dans la consommation, depuis que la production du sucre de betterave a pris une aussi grande extension; de même que, depuis la découverte de la stéarine, la cire a cessé d'avoir l'utilité qu'elle avait précédemment.

Cependant la valeur des abeilles et de leurs produits ne laisse pas que d'être encore assez considérable. D'après la Statistique agricole de 1858, on peut évaluer à 1,100,000 environ le nombre des ruches dans 43 départements, soit 2,200,000 pour toute la France. La valeur de ces ruches ressortirait à un peu plus de 16 millions 1/2. Les produits annuels se divisent ainsi :

### CHAPITRE XIL - AGRICULTURE.

Miel	6,670,000 kilog.	5,550,000 fr.
Cire	1,620,000	2,870,000
Totaux	8,290,000	8,420,000

Nos importations et nos exportations de miel ont une assez faible importance, ainsi qu'on peut en juger par les relevés suivants :

Fériodes.	Importation (moyenne annuelle).	Exportation (moyenne annuelle).
1827 - 1836	5,674 kilog.	266,405 kilog.
1837 - 1846	5,922	212,973
1847 - 1856	10,136	240,256
1857	27,100	191,986
1858	40,223	332,356

Le tableau ci-après indique le nombre des ruches qui existent dans un certain nombre de pays étrangers :

Autriche (1)	1,408,200 raches.	Oldenbourg	45,000 ruchus.
Bavière	202,923	Prusse	606,000
Wurtemberh	75,358	Etats-Unis (cire et miel.).	16,000,090 livres.
Nassau	15,097	Espagne	758,788 ruches.
Hanovre	218,805		•

Volailles. — La consommation de la volaille a en France une trèsgrande importance, principalement dans les grandes villes et à Paris particulièrement. L'élève des animaux de basse-cour paraît aussi s'être développée et améliorée dans ces dernières années d'une manière trèsnotable et l'admission des volailles dans les concours agricoles n'a pas peu contribué à amener ce résultat. Les races perfectionnées de Crevecœur, de Cochinchine, de Brahma-Poutra, se sont répandues sur une assez large échelle et ont régénéré nos basses-cours (2).

D'après la Statistique agricole de 1858, la valeur actuelle des volailles, dans les 43 premiers départements rangés par ordre alphabétique, s'élevait à 20,335,792 fr. En doublant ce chiffre, on obtient pour l'ensemble de la France un total de 40 millions 1/2 de francs. Ce chiffre nous paraît plutôt au-dessous qu'au dessus de la réalité.

La valeur des œufs et des plumes produits chaque année par la volaille, est portée, dans la même publication, pour la moitié de la France, à 17,621,000 fr.; c'est pour toute la France une somme de 85,250,000 fr.

Le mouvement commercial auquel ont donné lieu les animaux de basse-cour, et le gibier qui leur est réuni dans les relevés de douane, s'établissent ainsi par moyennes décennales de 1827 à 1856; nous y ajoutons les résultats des deux années 1857 et 1858 :

<sup>(1)</sup> En Autriche les ruches produisent annuellement environ 46,135 quintaux métriques de miel et 16,000 quintaux de cire.

<sup>(2)</sup> Nous ne pouvons que renvoyer, sur ce point, à l'ouvrage de Ch.-Jacques, sur les animaux de basse-cour.

	Imj	oortation.	
Périodes. 1827 - 1836 1837 - 1846 1847 - 1856 1857	Gibier, volailles et tortues (vivants). 76,313 fr. 132,394 173,425 420,575	Gibier et volaillen (viande). 73,542 kil. 156,916 198,914 424,180	Œufs. 430,743 kil. 768,300 1,087,065 2,112,795
1858	475,512	563,275	2,371,818
	Exp	oortation.	
1820 - 1836 1837 - 1846 1847 - 1856 1857 1858	836,175 fr. 486,168 650,417 725,812 821,908	103,210 kil. 295,361 481,414 370,061 438,236	4,440,610 kil. » 7,513,406 9,753,522 10,418,013

# Chiens. — Le nombre total des chiens en France peut être évalué à un peu plus de 2 millions (1,100,668 pour les 43 premiers départements) sur lesquels un tiers environ se compose de chiens de garde dans les maisons ou les fermes isolées. Les deux autres tiers comprennent, pour des quantités à peu près égales, les chiens de chasse, les chiens de luxo et les chiens de bergers ou de bouchers. On compte, en outre, environ 2,000 chiens d'aveugles. On sait que, depuis la loi du 2 mai 1855, les chiens sont assujettis à une taxe perçue au profit des caisses municipales, et dont le tarif varie, suivant les localités, d'après des bases fixées par la loi d'institution. Ce droit est au maximum de 10 fr. pour les chiens d'agrément et de 5 fr. pour les chiens de garde.

Les chiens sont l'objet d'un commerce extérieur insignifiant. Nous en importons en moyenne 500 têtes environ, et nous en exportons un peu moins.

#### IX. - Améliorations agricoles; Statistique des communaux.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler des grandes mesures économiques, dont les bases ont été posées dans le programme impérial du 5 janvier 1860. A la suite de ce manifeste important, les ministres de l'intérieur, des finances et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ont soumis à l'Empereur des rapports indiquant les principales améliorations agricoles qui paraissaient devoir être immédiatement poursuivies, pour répondre à la pensée impériale; nous allons analvser brièvement ces projets.

Au premier rang, se place l'exécution de grands travaux de desséchement et de défrichement.

« Ces travaux, avait dit l'Empereur, transformant les communaux incultes en terrains cultivés, enrichiront les communes sans appauvrir l'État, qui recouvrera ses avances par la vente d'une partie de ces terres rendues à l'agriculture. »

Les ministres proposent d'appliquer d'abord ces travaux aux terrains

TOME II.

appartenant aux communes, dont les propriétés occupent encore aujourd'hui le onzième environ de la superficie totale du territoire. Voici du reste, la décomposition de ces propriétés, telle qu'elle résulte du recensement spécial fait en 1846:

Désignation des terrains.	Contenance.	Revenu.	Valeur capitale.
	hectares.	fr.	fr.
Terres labourables	149,977	3,300,101	114,641,775
Vergers, jardins	3,817	206,365	7,769,064
Vignes.	1,314	57,110	1,942,546
Prés, herbages	76,504	3,291,789	115,583,077
Bois	1,693,085	27,798,771	1,037,404,219
Maisons	425	2,187,904	54,416,987
Usines	8	97,607	2,331,476
Canaux	722	29,366	945,204
Patures, terres vaines, etc	2,792,803	8,177,541	283,584,552
Totaux	4,718,655	45,146,554	1,618,618,900

« Sur cette immense surface, moins de la moitié est actuellement en valeur, savoir : 1,690,000 hectares environ, plantés en bois et 230,000 hectares, composés de terres labourables, prés, vergers et vignes. Cette partie de la propriété communale présente une valeur de 1,300,000,000 de francs et un revenu de 35,000,000.

« Le surplus, c'est-à-dire 2,790,000 hectares, se compose de marais, de terres vaines et vagues, de landes, de bruyères et de pâtures. La valeur de ces terrains n'est pas estimée à plus de 283,000,000 de francs, c'est-à-dire à 100 fr. environ par hectare, et leur revenu total à 8,000,000 de francs, ou à moins de 3 fr. par hectare. Il suffit d'énoncer de pareils chiffres pour signaler l'étendue du mal (Rapport précité).»

Ce sont ces terrains d'un si minime produit, que les ministres proposent de mettre en valeur, au moyen de desséchement ou de défrichement. Ces améliorations ne devront avoir lieu d'ailleurs, que là où elles seront reconnues utiles, et partout où les communes ne pourront pas se charger de ces travaux, l'État les exécutera à ses frais, sauf à se faire ultérieurement rembourser de ses avances par la vente des terrains rendus à l'agriculture. La plupart des dispositions projetées sont conformes à la loi du 16 septembre 1807 sur le défrichement des marais et à celle du 19 juin 1857, relative aux landes de Gascogne. D'après le projet des ministres, l'importance dessommes que l'État pourrait avancer pour mettre les communaux en culture, serait limitée à 10 millions de francs.

Des améliorations de même nature, mais ayant un caractère plus local, ont encore été annoncées par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics qui a proposé d'affecter à leur réalisation une portion des fonds restés disponibles sur l'emprunt contracté en 1859, à l'occasion de la guerre d'Italie. Au premier rang des travaux à accomplir, se place la fixation des dunes destinées à protéger notre littoral contre l'envahissement des eaux de l'Océan. La majeure partie de ces dunes se trouve sur les côtes de la Gascogne, où elles ont une étendue totale de 60,000 hectares, sur lesquels 45,500 hectares sont déjà fixés et transformés en forêts. La plantation du surplus (14,500 hectares) exigerait d'après les prévisions 2,200,000 fr.

Il existe, en outre, une surface d'environ 14,000 hectares de dunes répartis dans les départements de la Charente-Inférieure, de la Vendée, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, du Finistère et de l'Hérault. Sur cette surface, 6,000 hectares environ sont plantés et 8,000 restent à fixer. La dépense est évaluée à 1,600,000 fr.

L'ensemble des travaux de fixation des dunes ne demande donc plus qu'une dépense de 3,600,000 fr. que l'on propose d'acquitter, comme on l'a vu, sur les fonds de l'emprunt de 1859.

De plus, une somme de 4,200,000 fr. serait affectée à l'assainissement de quelques autres régions dont l'insalubrité et la stérilité ont attiré, d'une manière toute spéciale, 1a sollicitude du gouvernement. Ce sont : la Sologne, d'une étendue de 450,000 hectares, compris dans les départements du Cher, du Loiret et de Loir-et-Cher ; la Dombes formant une surface de 100,000 hectares, dans le département de l'Ain ; la Brenne, comprenant une superficie à peu près égale, dans le département de l'Indre ; enfin la plaine orientale de la Corse dont l'étendue est de près de 100,000 hectares, et qui, autrefois renommée pour sa richesse et sa fertilité, est aujourd'hui inculte et presque déserte.

D'après les projets que nous venons de résumer, une somme spéciale de 8 millions, prélevée sur le reliquat de l'emprunt de 1859, serait affectée à des travaux exclusivement agricoles, indépendamment de la part attribuée aux voies de communication dont l'agriculture profiterait indirectement.

Le défaut d'espace nous force de borner aux détails qui précèdent ce que nous pouvons dire des grandes améliorations agricoles projetées. Nous devons cependant rappeler ici la loi qui date déjà de quelques années, par laquelle 100 millions ont été mis à la disposition de l'agriculture (v. plus haut, p. 11); le rapport du ministre des Finances sur le déboisement (v. p. 71); enfin le rapport du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur la situation et les besoins des *Voies de communication* (voir ce chapitre). Ajoutons que la réforme commerciale inaugurée par le traité avec l'Angleterre, aura certainement un effet bienfaisant sur l'agriculture (1).

<sup>(1)</sup> Les rapports que nous citons ont été insérés dans le Moniteur (à partir du 3 janvier 1860) et tous les journaux les ont reproduits. On les trouvera notamment dans le Journal des Economistes, livraisons de février, d'avril et de mai 1860.

## CHAPITRE XIII.

# INDUSTRIE<sup>(1)</sup>

#### I. — Régime industriel; législation; institutions.

LÉGISLATION INDUSTRIELLE ANTÉRIEURE A 1789.

Avant la révolution de 1789, l'industrie était soumise à une réglementation rigoureuse, dont nous croyons devoir indiquer brièvement les conditions fondamentales.

Les diverses professions, divisées en un certain nombre de catégories distinctes, étaient organisées en communautés ou corporations, ayant chacune leurs statuts particuliers ; c'est à Charlemagne que l'on fait remonter l'origine des corporations. Mais ce fut saint Louis qui donna le premier une forme régulière aux compagnies de marchands. L'ordonnance qu'il rendit à ce sujet, en 1258, est demeurée célèbre sous le nom de Registre des métiers et des marchands. Ce Réglement était en grande partie l'œuvre du prévôt des marchands, Étienne Boyleaux.

Louis XI, deux siècles plus tard, se servit des corporations d'arts et métiers comme d'une arme contre les seigneurs, et il en forma de véritables milices sous le nom de *bannières* (Édit de 1467). Sous les règnes suivants, divers édits (François I<sup>er</sup>, 1539; François II, 1559; Charles IX, Ordonnances d'Orléans, de Blois et de Moulins), étendirent et modifièrent successivement les réglements de saint Louis; mais l'institution des maîtrises et jurandes ne fut généralisée et appliquée à tous les marchands et artisans qu'en vertu de l'édit de décembre 1581, sous Henri III. Cet édit de Henri III, après avoir cessé d'être exécuté par suite des guerres civiles, fut remis en vigueur par Henri IV (avril 1597) qui en étendit aux commerçants les dispositions jusque-là applicables aux seuls artisans.

Enfin un édit de Louis XIV, de mars 1673, « soumit au régime des réglements les branches d'industrie et les localités qui n'étaient pas encore atteintes. Toutes les fabriques du royaume furent assujettics aux réglements; on institua partout des jurandes et l'on établit des droits sur toutes les professions. » La création des offices eut, vers la fin du règne de Louis XIV, un caractère exclusivement fiscal et la pénurie des

<sup>(1)</sup> SOURCES. — Statistique de la France, 1<sup>re</sup> série, industrie. — Rapports de la commission française au jury de l'exposition universelle de Londres. — Rapport du jury sur l'exposition de Paris de 1855. — Tableaux du commerce de la France, publiés par l'administration des douanes. — Publications officielles relatives à l'industrie métallurgique, aux Enquêtes, etc. — Dictionnaire et Annuaires de l'administration française. — Dictionnaire et Annuaires de l'économie politique. — Dictionnaire du commerce. — Budgets et comptes financiers. — Annales du commerce extérieur. — De l'industrie française, par le comte Chaptal (1812). — Documents officiels étrangers, etc.

finances fit abuser de cette ressource au point que, dans une période de moins de 20 années (1691 à 1708), plus de 40,000 nouveaux offices farent vendus aux profit du Trésor public. Ce trafic des priviléges industriels suivit son cours sous Louis XV, qui continua à retirer un double profit de l'établissement des maîtrises, soit par la collation de grades, soit par la constitution de nouveaux bénéfices. En 1776, le généreux et hardi ministre de Louis XVI, Turgot, voulant affranchir l'industrie des entraves où elle était restée enchaînée jusqu'alors, supprima d'un seul coup toutes les maîtrises, jurandes et corporations du royaume. Mais cette réforme, trop radicale sans doute, dans l'état des mœurs et des esprits, ne reçut aucune exécution, et quelques mois plus tard, l'édit de février était rapporté et le ministre déchu. L'édit d'août 1776 fut une sorte de compromis, entre le système de Turgot et celui qui existait depuis saint Louis.

La législation industrielle, dont nous venons d'esquisser l'histoire et de montrer les principales phases, prenait l'ouvrier dès l'enfance et la suivait pendant toute sa carrière. La loi réglait d'abord les conditions de l'apprentissage, prescrivait les formes des contrats qui v étaient relatifs, en déterminait la durée, fixait le nombre d'apprentis que chaque maître pouvait avoir, etc. L'apprentissage achevé, le jeune homme devait prouver sa capacité et son instruction, en exécutant guelques-unes des opérations de son métier, en présence des jurés ou des chefs de maîtrises ; s'il subissait convenablement ces épreuves, il était recu compagnon et ne pouvait s'établir pour son propre compte avant d'avoir exercé chez un maître pendant un nombre déterminé d'années, qui n'était pas moindre de trois ou quatre. C'est pendant cet espèce de stage. que l'ouvrier, pour se former à la pratique de son art, accomplissait ce voyage que l'on désigne habituellement sous le nom de tour de France (en allemand Wanderschaft) et dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours, dans un certain nombre d'industries. Enfin, pour pouvoir s'établir et passer maître, le compagnon avait à subir de nouvelles épreuves et devait exécuter son chef-d'œuvre. Toutes ces admissions, d'ailleurs, étaient fort unéreuses, car indépendamment des taxes fiscales qu'il fallait acquitter, on était obligé de payer à la corporation ou communauté des droits assez élevés, sans compter les frais occasionnés par les cérémonies qu'entralnaient les réceptions. Nuls autres que ceux qui faisaient partie des corporations ou communautés ne pouvaient fabriquer ou vendre les objets de leur commerce; de plus, chaque communauté avait une spécialité propre, que ses membres ne pouvaient dépasser ; par suite de la multiplicité des créations d'offices, la distinction des attributions des corporations était devenue de plus en plus difficile : il en résultait 102

des empiétements réciproques des diverses industries, puis des débats et des procès interminables. On estime, dit M. Costaz, que ces débats seuls constituaient, pour les communautés de Paris, une dépense annuelle de 800,000 fr.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la déplorable influence que tous ces réglements exerçaient sur le développement de l'industrie. Toutes les professions restaient stationnaires, la concurrence était nulle et le progrès impossible. Les inventeurs français étaient le plus souvent obligés d'aller porter à l'étranger leurs découvertes, et comme les étrangers ne pouvaient pas être reçus maîtres en France, nous ne pouvions profiter d'aucun de leurs perfectionnements (1).

Pour atténuer les funestes effets produits par les systèmes des corporations, on eut recours à diverses mesures que leur caractère exceptionnel rendait plutôt des palliatifs que des remèdes sérieux. On créa, dans quelques grandes villes et notamment à Paris, des lieux privilégiés, où tous les ouvriers pouvaient exercer librement, pour leur propre compte, telles professions qui leur convenaient ; ces lieux étaient fort recherchés. « La franchise du faubourg Saint-Antoine, dit le comte Chaptal, y a créé une population de 70,000 habitants et a formé une pépinière d'artistes habiles dont l'industrie s'exerce sur tous les genres. L'enceinte privilégiée du Temple s'était couverte d'ateliers, et c'est de ces deux sources principales que sont sorties, pendant longtemps, les améliorations des arts ; exemple mémorable de ce que peut l'industrie lorsqu'on la laisse sans contrainte (2). »

Enfin, à différentes époques, pour doter la France de découvertes dont elle n'avait pas pu profiter autrement, on eut recours à un système de priviléges et d'encouragements, dont la première application paraît devoir être attribuée à Louis XI, qui, par ses promesses, détermina François le Calabrais à venir établir en France la fabrication des étoffes de soie. Cet exemple fut imité par Henri IV, qui, par de semblables faveurs, fit faire de grands progrès à cette même industrie. Sous Louis XIV, le génie de Colbert sut également enrichir le pays de précieuses inventions. Cet illustre ministre fit venir, d'Angleterre et de Hollande, Hindret et Van Rabais, deux des fabricants les plus renommés dans ces pays dans l'art de la bonneterie et de la fabrication des draps fins. Il leur forma, aux frais de l'État, des établissements considérables, leur

<sup>(1)</sup> Nicolas Briot imagina, en 1615, le balancier pour frapper les médailles qu'il porta en Angleterre parce qu'il ne pouvait le faire adopter en France; la Hollande profita du moulin à papier et à cylindre, inventé en France en 1630; l'Angleterre, du métier à bas, découvert à Nimes. La France fut encore privée, au profit de l'étranger, de procédés pour vernir et emboutir la tôle, trouvés en 1761, etc.

<sup>(2)</sup> De l'industrie française, par le comte Chaptal, tome II, p. 311. - Éd. 1819.

accorda des priviléges temporaires, et leur confia l'instruction d'un très-grand nombre d'ouvriers (1).

Pour terminer ce qui concerne les anciennes institutions relatives à l'industrie, il nous reste à dire quelques mots des réglements de fabrication. Ces réglements, rédigés sous forme d'ordonnances, avaient pour objet de prescrire les méthodes que l'on devait employer pour les différentes fabrications, et ils entraient à ce sujet dans les plus minutienx détails ; les procédés indiqués étaient d'ailleurs exclusifs, la stricte exécution en était ordonnée et surveillée par de rigoureuses inspections et les artisans qui s'en écartaient étaient punis de leur infraction par des amendes et par la confiscation ou la destruction de leurs appareils ou des objets fabriqués. Ces réglements, dont l'établissement paraît remonter à une époque assez éloignée, et qui pouvaient à l'origine avoir une certaine utilité, alors que l'industrie était encore dans l'enfance, furent généralisés par Colbert, et étendus par ce ministre à un très-grand nombre de métiers. D'après le comte Chaptal, ces réglements devaient, dans la pensée de Colbert, avoir un caractère transitoire ; mais ces vues, si elles furent celles de ce ministre, furent abandonnées par ses successeurs, et les réglements, maintenus jusqu'à l'époque de la Révolution, n'ont pas peu contribué à arrêter les progrès des diverses fabrications.

Nous nous sommes bornés à indiquer ce qu'étaient les corporations ou communautés d'arts et métiers. Nous ne croyons pas devoir insister plus longtemps sur les avantages et les dangers qu'elles ont entraînés autrefois. Disons seulement que cette institution d'un autre âge, qui a pu, à une certaine époque, rendre des services importants, lorsqu'il s'agissait de protéger l'industrie naissante contre les exactions féodales, a fait son temps en France. La suppression en fut un bienfait et nous ne croyons pas qu'on fasse jamais chez nous de sérieuses tentatives pour les faire revivre, ni le gouvernement, ni les populations ne désirant le rétablissement de cette institution justement condamnée.

#### RÉGIME ACTUEL DE L'INDUSTRIE.

L'émancipation de l'industrie date seulement de la révolution de 1789; le décret du 4 août supprima les maîtrises et jurandes, et le principe de la liberté en matière industrielle fut solennellement proclamé par la loi du 17 mars 1791.

<sup>(1)</sup> Des priviléges analogues furent concédés par Colbert (1665), pour l'importation en France de l'art de souffler les glaces jusque la pratiqué exclusivement à Venise: puis plus tard (1755) à Charles Adam, pour la fabrication de la porcelaine façon de Saxe; en 1720, à Henri Dutheis, pour la fabrication du fer blanc, en Alsace, etc. A côté de ces mesures prises sous Louis XIV, pour enrichir la France des découvertes d'inventeurs étrangers, nous devons signaler les funestes effets qu'a entrainé, pour l'industrie française, la révocation de l'édit de Nantes, qui nous a privés d'un trêsgrand nombre de nos plus habiles artistes et ouvriers qui ont richement payé de leurs talents et de leurs sueurs l'hospitalité qu'ils ont trouvée chez nos voisins.

Depuis cette époque, il a été constamment reconnu par les divers gouvernements qui se sont succédé en France, et il a été formellement sanctionné, en dernier lieu, par la constitution de 1852. Mais cette liberté a sa limite naturelle dans les restrictions que nécessite la sauvegarde des autres intérêts sociaux, et le gouvernement exerce aujourd'hui, sur l'industrie, une action à la fois modératrice et tutélaire, qui se manifeste par un certain nombre d'institutions que nous allons rapidement passer en revue.

Apprentissage. — L'apprenti a été l'objet de la sollicitude du législateur, qui a interdit au maître : 1° d'employer l'apprenti, sauf conventions contraires, à des travaux et services qui ne se rattachent pas à l'exercice de sa profession; 2° de l'employer à des travaux insalubres on au-dessus de ses forces; 3° de prolonger la durée du travail effectif audelà de 10 heures par jour, si l'apprenti est âgé de moins de 14 ans et de 12 heures s'il est âgé de 14 à 16 ans, ainsi que d'imposer aucun travail de nuit, c'est-à-dire entre 9 heures du soir et 5 heures du matin, aux apprentis âgés de moins de 16 ans; 4° de n'exiger de l'apprenti aucun travail de sa profession le dimanche et les jours de fêtes légales.

La loi a réglé, en outre, la forme dans laquelle les contrats d'apprentissage devaient être passés, et les diverses énonciations qu'ils devaient porter. Ces dispositions prévoyantes sont surtout destinées à prévenir les contestations qui pourraient survenir entre les maîtres, leurs apprentis et les parents de ceux-ci. Mais elles n'enlèvent rien au caractère essentiellement libre et volontaire des conventions qui forment l'objet de ces contrats. (Loi du 22 février 1851).

Travail des enfants dans les manufactures. — L'action tutélaire de la loi s'applique encore aux enfants qui sont employés comme ouvriers dans les manufactures. Les conditions auquelles leur travail doit être soumis ont été déterminées par la loi du 22 mars 1841, dont le domaine comprend : 1° les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu et leurs dépendances, quel que soit le nombre des ouvriers occupés dans ces établissements ; 2° les fabriques qui occupent plus de 20 ouvriers, hommes et femmes, filles ou garçons réunis à l'atelier.

Le soin de surveiller et d'assurer l'exécution de la loi de 1841 est confié à des commissions instituées dans les arrondissements où il existe des établissements soumis aux prescriptions légales. Les fonctions de ces inspecteurs sont gratuites (1).

La vigilance de l'administration ne s'étend pas seulement aux jeunes

<sup>(1)</sup> Malheureusement l'exécution de cette loi laisse beaucoup à désirer, ce qu'on attribue, nous croyons avec raison, à la gratuité des fonctions d'inspecteur ét au défaut de surveillance exercée sur ces derniers.

ouvriers, elle protège encore les adultes et veille à ce qu'ils ne soient pas victimes d'un travail excessif. La loi du 9 septembre 1848 a limité à 12 heures sur 24 la durée du travail effectif à la tâche ou à la journée, dans les usines ou manufactures ; le temps de travail peut d'ailleurs être distribué entre le jour et la nuit, par des conventions intervenues entre le maître et l'ouvrier. Des exceptions peuvent être apportées aux dispositions de cette loi, pour les travaux qui ne se prêtent pas à une limitation constante et uniforme. En cas de contravention, les chefs d'établissements sont seuls responsables. Ils sont passibles d'amendes qui peuvent s'élever jusqu'à 1,000 fr.

Livrets. — Dans un intérêt d'ordre public, la loi exige que tous les envriers soient munis d'un livret et il est formellement interdit à un chef d'établissement industriel de recevoir un ouvrier de l'un ou de l'autre sexe qui n'aurait pas accompli cette formalité. Les livrets sont délivrés moyennant la faible rétribution de 25 c. par le préfet de police ou par les maires (Loi du 24 juin 1854).

Indépendamment des livrets généraux dont nous venons de parler, il existe encore d'autres livres ou cahiers spécialement affectés à certaines industries. Tels sont les *livres d'acquits*, prescrits pour les chefs d'ateliers qui fabriquent des tissus à façon, par la loi du 16 mars 1806, et les livrets relatifs aux industries ayant pour objet l'exécution à façon du tissage et du bobinage, de la coupe des velours, de la teinture, etc. (Loi du 7 mars 1850, Déc. 20 juillet 1853). D'après les dispositions de la loi du 16 mars 1806, les chefs d'ateliers qui exécutent des tissus à façon pour des marchands fabricants, sont tenus de se pourvoir au secrétariat du conseil des prud'hommes d'un double *livre d'acquit*, pour chacun des métiers qu'ils font travailler.

Conseils de prud'hommes. — Une juridiction spéciale a été instituée pour connaître des contestations qui s'élèvent entre les patrons et les ouvriers; cette juridiction est celle des conseils de prud'hommes, dont la mission consiste principalement à concilier les différends et à ne prononcer de jugement que lorsque la conciliation n'est pas possible.

Les conseils de prud'hommes se composent de patrons et d'ouvriers en nombre égal. Ils sont établis par des décrets impériaux rendus dans la forme des réglements d'administration publique, après avis des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures du ressort auquel les conseils appartiennent. Les décrets d'institution indiquent les professions qui sont distraites de la juridiction ordinaire des juges de paix pour être rangées sous celles des prud'hommes et déterminent la circonscription territoriale dans laquelle cette juridiction doit s'exercer. Leur compétence d'ailleurs se règle, dans les limites de leurs circonscriptions respectives, par le siège des établissements

industriels et non par le domicile ou la résidence des chefs d'ateliers et ouvriers qui y sont occupés. Nul n'est justiciable des conseils de prud'hommes s'il n'est marchand, fabricant, chef d'atelier, contremaître, ouvrier ou apprenti; ceux-ci cessent de l'être, dès que les contestations portent sur des affaires autres que celles qui sont relatives au genre d'industrie qu'ils cultivent et aux conventions dont cette industrie est l'objet; pour tous les débats étrangers à ces cas spéciaux, ils s'adressent aux juges ordinaires. Les membres des conseils de prud'hommes sont choisis par élection; les présidents et vice-présidents des conseils sont nommés par l'Empereur. Les prud'hommes patrons remplissent gratuitement leurs fonctions. Il peut être attribué aux prud'hommes ouvriers une indemnité sous forme de jetons de présence. (Lois des 16 mars 1806, 1<sup>er</sup> juin 1853, Déc. des 11 juin 1809, 16 novembre 1854).

Les locaux nécessaires aux conseils de prud'hommes sont fournis par les villes où siégent ces conseils. Les dépenses auxquelles l'institution donne lieu sont également comprises dans le budget communal (L. 18 juillet 1837). Au nombre des dépenses de cette nature qui ont un caractère obligatoire, figure notamment le traitement du secrétaire du conseil.

Le premier conseil de prud'hommes institué en France est celui de Lyon (1806). A Paris, le premier conseil établi date seulement du 26 juin 1844. D'autres ont été créés dans la capitale particulièrement par l'ordonnance du 9 juin 1847. Le nombre total des conseils de prud'hommes, qui était de 27 en 1815, s'élevait à 74 en 1840 et à 92 en 1856. Pendant cette dernière année, 75 seulement ont fonctionné. Ils ont été saisis en bureau particulier, c'est-à-dire comme conciliateurs, de 49,057 affaires. Ils en ont arrangé 31,910 (651 sur 1,000) et 9,931 (202 sur 1,000) ont été retirées par les parties ou abandonnées après la comparution devant les bureaux particuliers. L'abandon et le retrait des affaires, et l'arrangement amiable des différends qui en est la conséquence, est le plus souvent le résultat des observations adressées aux parties par les prud'hommes; 7,216 (147 pour 1,000) seulement ont été portées devant le bureau général pour y recevoir jugement. Il est intervenu, dans ces dernières affaires, 1,854 jugements définitifs en dernier ressort, et 397 en premier ressort, dont 59 seulement ont été frappés d'appel. En 1854, 81 conseils avaient siégé ; ils ont eu à connaître en bureau particulier de 42,499 contestations, sur lesquelles 29,721 (7/10) ont été arrangées, 10,935 abandonnées ou retirées, et 1,843 jugées en bureau général. Elles ont donné lieu à 1,495 jugements en dernier ressort et à 348 en premier ressort, dont 34 seulement ont été portés en appel. Les quatre conseils de Paris avaient été saisis, en 1854, de 20,014

affaires, près de la moitié du nombre total. Le nombre moyen annuel des affaires soumises aux conseils de prud'hommes qui n'était que de 18,201 de 1841 à 1845, et de 21,822 de 1846 à 1850, s'est élevé à 40,696 de 1851 à 1855. Il a plus que doublé en 15 ans.

Les chiffres qui précèdent témoignent tout à la fois de l'importance des conseils de prud'hommes et de l'esprit de justice éclairée et impartiale qui préside à leurs opérations, puisque la confiance qu'ils inspirent est telle que sur le nombre total des affaires qui leur sont soumises, 970 sur 1,000 sont retirées ou conciliées et une sur 1,000 seulement est frappée d'appel. A un autre point de vue, les conseils de prud'hommes peuvent concourir au maintien de la tranquilité du pays, en intervenant officieusement pour prévenir les grèves d'ouvriers ou pour empêcher les exigeances excessives des maîtres (1).

L'institution des conseils de prud'hommes a été établie sous Napoléon I<sup>er</sup>, dans la plupart des pays qui ont été momentanément réunis à la France, sous l'Empire. Elle existe encore aujourd'hui dans quelques-uns de ces pays. De plus, le gouvernement britannique, depuis quelques années, s'occupe d'un projet tendant à introduire l'institution des prud'hommes en Angleterre. Il est également question d'établir cette juridiction industrielle eu Saxe et dans quelques autres États de l'Allemagne.

**Propriété industrielle.** — Après avoir indiqué les principales dispositions qui servent à régler, en France, les rapports des maîtres et des ouvriers, nous allons montrer quelles sont les garanties que la loi française accorde à la propriété industrielle; nous ferons connaître ensuite les institutions qui tendent à stimuler et à favoriser dans notre pays le développement et les progrès de l'industrie. Parmi les objets que comprend la propriété industrielle figurent au premier rang, les inventions et les découvertes.

Les brevets d'invention, délivrés par le ministre de l'agriculture et du commerce, sans examen préalable(2), ne garantissent pas laréalité, ni le mérite, ni la nouveauté de l'invention qui en fait l'objet. Ils constatent seulement, d'une manière authentique, la déclaration faite à telle date par l'inventeur, de la découverte qu'il prétend avoir faite. Tant que la priorité de l'invention n'est pas contestée, le breveté a le droit exclusif d'exploiter à son profit la découverte ou l'invention pendant le temps déterminé par le brevet; en cas de contestation, c'est aux tribunaux civils qu'il appartient de statuer. La loi exige d'ailleurs, afin

<sup>(1)</sup> Les coalitions d'ouvriers et de patrons tendant à faire hausser ou baisser les prix des salaires, tombent sous le coup de la loi pénale, lorsqu'il y a tentative ou commencement d'exécution. (Art. 414, 415, 416 du Code pénal.)

<sup>(2)</sup> En Prusse, cn Saxe, et dans quelques autres États, on n'accorde de brevet (patente) que pour les inventions reconnues neuvelles par une commission.

d'éviter tout abus, que les industriels qui ont obtenu un brevet et qui font mention de ce titre, ajoutent à la suite les mots, sans garantie du gouvernement. Cette restriction est destinée à faire connaître que le brevet a été pris par l'inventeur, à ses risques et périls, et que le gouvernement en le délivrant n'a entendu nullement engager sa responsabilité vis à vis des tiers. Toutefois cette prescription paraît tomber en désuétude.

La loi fixe la durée du brevet à 5, 10 ou 15 ans, au choix de l'inventeur ; la durée une fois fixée par l'inventeur ne peut être prolongée que par une loi. Elle court du jour du dépôt de la demande au secrétariat de la préfecture du département où réside l'inventeur. Le terme maximum, fixé pour la durée des brevets d'invention, est de 14 ans en Angleterre et aux États-Unis, 10 ans en Russie et dans quelques États allemands, de 25 ans en Belgique.

Chaque brevet donne lieu au paiement, d'une taxe de 100 fr. par an, pendant toute la durée du privilége. Le produit annuel des taxes relatives aux brevets d'invention s'élève environ à 900,000 fr.

Dans les pays étrangers, les droits à payer pour l'obtention des brevets sont fixés d'une manière très-variable. Voici les bases adoptées dans les principaux États :

Dans le Royaume-Uni, la taxe se divise en trois termes, savoir : 1° premiers frais pour dépôt de la demande, de la description et spécification et pour le sceau des lettres patentes, 25 liv. (625 fr.); 2° avant la 3° année ou à son expiration, 50 liv. (1,250 fr.); 3° avant la 7° année ou à son expiration, 100 liv. (2,500 fr.) (L. de 1852).

Aux États-Unis, la taxe de la patente de 14 ans est de 30 dollars (150 fr.) pour un Américain, de 500 d. (2,500 fr.) pour un Anglais, 300 d. (1,500) pour tous autres étrangers.

En Russie, les brevets paient : pour 3 ans, 90 roub. (360 fr.); pour 5 ans, 150 roub. (600 fr.); pour 10 ans, 450 roub. (1,800 fr.)

En Belgique, la taxe est progressive : de 10 fr. pour la 1<sup>re</sup> année, de 10 fr. en sus pour chaque année ultérieure ; elle s'élève ainsi à 100 fr. la 10<sup>e</sup> année et à 200 fr. la 20<sup>e</sup> année.

En Espagne, la taxe est de 1,000, 3,000 et 6,000 réaux (270, 810 et 1,620 fr.) pour 5, 10 ou 15 ans.

En Autriche, la taxe est de 100 florins pour 5 ans, 200 pour 10, et 700 pour 15, (210, 420 et 1,620 fr.)

En Prusse, on ne paie que les droits de timbre et d'enregistrement.

En Bavière, la taxe est calculée pour les brevets de 1 à 5 ans, à raison de 5 florins (10 fr. 50 fr.) par an; elle s'accroît de 10 florins de la 6° à la 11° année et on paye pour 12, 13, 14 ou 15 ans, 125, 165, 215 à 275 flor. (262 fr. 50 c., 346 fr. 50 c., 451 fr. 50 c., 577 fr. 50 c.)

Dans les États-Sardes, la taxe se divise en deux parts ; l'une payable

d'avance est calculée sur le pied de 10 fr. par chaque année de la durée du brevet; la deuxième se compose d'annuités ainsi réglées : 30 fr. pour chacune des 3 premières années, 50 fr. pour les 4° 5° et 6° années, 70 fr. pour chacune des 3 années suivantes, 90 fr. de la 10° à la 12° année, 110 fr. pour les trois dernières.

Dans les Pays-Bas, la taxe est de 157 florins pour 5 ans, de 307 florins pour 10 ans, et de 607 florins (1,300 fr.), pour un brevet de 15 ans.

En Wurtemberg, la taxe annuelle est de 25 florins (52 fr. 50 c.)

Le tableau ci-après montre dans quelle proportion l'institution des brevets, d'abord fort restreinte dans ses résultats, s'est développée depuis 20 ans, et plus particulièrement encore depuis 1852. Ce tableau permet encore de suivre, dans chaque période, les vicissitudes de l'industrie et le ralentissement ou la reprise de ses travaux sous l'influence de causes politiques ou autres.

1791 2º seu	nestre. 34	1814	53	1838	1,312
1792	29	1815	77	1839	730
1793	4	1816	115	1840	1,947
II	4	1817	162	1841	937
111	5	1818	153	1842	1,609
IV	8	1819	138	1843	1,398
V	4	1820	151	1844	1,517
VI	10	1821	180	1845	2,122
VII	22	1822	175	1846	2,088
VIII	16	1823	187	1847	2,150
IX	31	1824	217	1848	853
х	29	1825	321	1849	1,477
XI	45	1826	281	1850	1,687
хп	44	1827	333	1851	1,836
XIII	63	1828	388	1852	2,469
XIV 1er tri	mestre 17	1829	452	1853	3,111
1806	84	1830	366	1854	3,492
1807	66	1831	320	1855	4,056
1808	61	1832	287	1856	4,403
1809	52	1833	431	1857	4,586
1810	93	1834	576	1858	4,400
1811	66	1835	556	1859	4,939
1812	96	1836	582 .		•••
1813	88 .	1837	872		

Indépendamment de ces brevets principaux, il a été délivré, depuis 1844, plus de 12,000 certificats d'addition, se rattachant aux titres primitifs (1,524 en 1857, 1,428 en 1858, 1,400 en 1859).

Mais on doit faire remarquer, d'une autre part, que parmi les brevets délivrés, il n'y en a qu'un nombre relativement très-restreint, pour lesquels les annuités soient payées pendant tout le temps fixé pour leur durée, et en moyenne, on peut dire, que sur 100 brevets délivrés dans le cours d'une année, 50 au moins sont frappés de déchéance, par ce motif, dès la 3° ou 4° année.

Dessins industriels. Marques de fabrique. — La loi du 18 mars 1806 et les ordonnances royales du 29 août 1825 ont réglé la condition à remplir pour s'assurer la propriété ou la jouissance exclusive des dessins industriels.

On ne doit pas confondre avec les dessins industriels, les modèles de fabrique, dont la propriété est régie par les lois des 19 juillet 1793 et 8 avril 1854.

Parmi les objets dont se compose la propriété industrielle, il en est qui ont une importance toute particulière, à raison de l'influence qu'ils peuvent exercer sur la sécurité des transactions commerciales et des conséquences fâcheuses que l'usurpation qui en est faite peut produire au point de vue des intérêts généraux de l'industrie nationale, ce sont les marques de fabriques qui ont été récemment garanties et protégées par la loi du 23 juin 1857.

En outre, il a été contracté des conventions diplomatiques pour la garantie réciproque des marques françaises et étrangères avec le Portugal (27 août 1851), avec la Russie (30 juillet 1857) et avec le grand-duché de Bade (26 août 1857).

La propriété des noms de fabrique est garantie par une loi du 28 juillet 1824, et la révélation des secrets de fabrication est punie par la loi pénale (Art. 418, Code pénal).

*Enseignement industriel.* — Pour les établissements d'enseignement industriel, voir le chapitre de l'Instruction publique.

Expositions industrielles. — Les expositions industrielles ont pris naissance, en France à la fin du dernier siècle. Ce fut pour donner un éclat et une solennité nouvelles à la fête que l'on préparait pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la République, que François de Neufchâteau, alors ministre, eut l'idée d'organiser en 1797 (3° jour complémentaire an VI) la première exhibition qui eut lieu. Cette réunion fut du reste assez restreinte, 110 exposants seulement y prirent part. Mais, les années suivantes, le succès grandit et le cercle des manufacturiers qui participaient au concours s'accrut rapidement. En l'an IX, l'exposition comptait 229 exposants, en l'an X (1802), elle en reçut 540 et en 1806, année de la 4° exposition, ce nombre fut presque triplé et s'éleva à 1,422. De 1806 à 1819, il y eut, dans la série des expositions industrielles, une longue interruption qui doit être attribuée sans doute en partie à l'influence des événements politiques qui eurent lieu à cette époque. Sous la Restauration, il y eut trois expositions, la première, en 1819, dura 37 jours et reçut 1,662 exposants ; la deuxième, en 1823, eut la même durée et ne compta que 1,662 exposants ; enfin la troisième, en 1827, dura deux mois et réunit 1,695 exposants.

A partir de 1834, les expositions universelles eurent un caractère périodique, et devinrent quinquennales. Le tableau suivant indique la date de celles qui ont eu lieu jusqu'en 1849, le nombre des exposants qui

y ont pris part et la surface totale occupée par les produits et machines qu'ils y ont envoyés.

Années.	date de l'ouverture.	durée.	Exposants.	Surface totale.
1834	1 <sup>er</sup> mai.	61	2,447	14,288 m. carrés.
1839	1er mai.	61	5,381	16,500
1844	1 <sup>er</sup> mai.	61	3,960	17,760
1849	1 <sup>er</sup> juin.	92	4,532	27,040

Les endroits choisis pour la tenue des expositions industrielles, de 1797 à 1849, ont été : en l'an IX et l'an X, la cour du Louvre; en 1806, l'Esplanade des Invalides, en 1819, 1823, 1827, la cour et les galeries du Louvre; en 1834, la place de la Concorde; en 1839, 1844 et 1849, le carré Marigny aux Champs-Elysées.

Jnsqu'en 1849, les expositions industrielles avaient conservé un caractère exclusivement national et les produits français y figuraient seuls. Cependant l'idée d'appeler les étrangers à ces concours avait été mise en avant dès 1848; mais à cette époque, les événements politiques ne permirent pas de réaliser cette idée, et l'Angleterre, à la faveur de l'ajournement que nécessitèrent les circonstances, put se donner le mérite d'inaugurer chez elle les expositions internationales. La France, du reste, ne tarda pas à la suivre dans cette voie. L'exposition de Londres, ouverte le 1<sup>er</sup> mai 1851, s'était fermée le 11 octobre suivant. Dix-huit mois après, le 8 mars 1853, intervenait un décret impérial qui instituait pour l'année 1855, un concours analogue à celui qui avait eu lieu dans les jardins de Hyde Park, où l'on avait élevé une gigantesque et élégante construction, qui réunissait tous les produits et machines dans sa vaste enceinte. Ce palais, que son mode de construction a fait désigner sous le nom de Palais de Cristal, avait été élevé sur les plans de sir Joseph Paxton, architecte et jardinier du duc de Devonshire, il présentait une longueur de 1,851 pieds anglais (564 mètres) une largeur de 408 pieds (125 mètres), I couvrait une superficie de plus de neuf hectares ; la surface totale des galeries, en y ajoutant les passages, les cours intérieures, l'administration et les buffets était de 95,000 mètres. A Paris, l'exposition se composa de plusieurs parties : le Palais de l'Industrie proprement dit, une galerie vitrée de plus de 1,200 mètres de longueur, élevée sur le quai de Billy, puis, entre le palais et l'annexe, se trouvaient le panorama et son pourtour avec un terrain enclos de barrières. La surface totale des édifices et terrains servant à l'exposition, était de 123,390 mètres, ou près de 12 hectares 1/2, 3 hectares de plus que celle du Palais de Cristal. L'ensemble des dépenses de construction s'éleva à 18 millions de francs.

Le nombre total des exposants, qui envoyèrent leurs produits à l'exposition de Londres, était de 14,887; pour l'exposition de Paris, le nombre des exposants s'éleva à 20,709. Les principaux pays qui parti-

1

cipèrent à ces expositions sont indiqués dans le tableau suivant, avec le nombre respectif de leurs représentants aux deux grands concours :

	1851.	1855.		61. 1	Brr.
Empire français avec les				09	207
colonies et l'Algérie	1,710	10,691		95	198
Grande - Bretagne et ses			Toscane	99	197
colonies	7,381	2,445	Bavière	99	172
Prusse	872	1,313	Grèce	36	131
Autriche	731	1,296	Etats-Unis 4	99	130
Belgique	506	686	Norwége (compris avec la	Suèdej.	121
Espagne et ses colonies.	286	568	Mexique	12	197
Portugal et ses colonies.	157	443	Saxe	90	96
Suède	117	417	Danemark	39	90
Pays-Bas	113	411	Villes anséatiques 12	34	89
Confédération suisse	263	408	-		

Un certain nombre d'États qui n'avaient pas envoyé leurs produits à l'exposition de Londres, se firent représenter à celle de Paris. Ces États se composaient surtout des principautés allemandes, de quelques États Américains (la Confédération Argentine, Costa-Rica, la République Dominicaine, le Guatemala) de l'empire Ottoman, de l'Égypte, etc. D'un autre côté, la Russie qui avait figuré à l'exposition de Londres, ne put, à raison des événements politiques, prendre part à l'exposition de 1855.

Les juges, chargés d'examiner les produits exhibés, se sont composés, tant à Londres qu'à Paris, de personnes appartenant aux différentes nations représentées aux expositions. Ces juges étaient d'ailleurs divisés ensections correspondant aux diverses classes entre lesquelles les produits exposés avaient été répartis. Les récompenses accordées sur le rapport des juges, à la suite de l'exposition de Londres, se résument ainsi :

États.	Grandes médailles.	Médailles de 2º classe.	Mentions honorables	Total des récompenses
France Grande-Bretagne	56 79	622 1,263	372 745	1,050 <b>2</b> ,089
Zollverein	13	250	219	482
Autriche Belgique	4 2	113 113	119 91	236 206
Etats-Unis.	5	100	47	152
RussieSuisse	2.2	60 70	<b>61</b> 44	123 116
Autres pays	9	328	395	732

En comparant le nombre des récompenses obtenues avec celui des exposants, on trouve les résultats suivants :

Étais.	Grandes	Médailles	Mentions	Tot <b>al</b>
	médailles.	de 2º classe.	honorables.	des récomp <b>enses</b> .
France et Algérie Grande-Bretagne Autres pays	sur mille. 33 8 6	sur cent. 37 13 18	sur cent. 35 9 21	sur cent. 60 21 17

On voit qu'à l'exposition de 1851, la lutte industrielle ne s'ét pit sé-

rieusement engagée qu'entre la France et l'Angleterre, et la victoire est restée à notre pays qui a obtenu un chiffre relatif de récompenses bien supérieur à celui de sa rivale. A l'exposition française de 1855, les récompenses ont été beaucoup plus nombreuses qu'en Angleterre. On a décerné : 163 décorations, 112 grandes médailles d'honneur, 252 médailles d'honneur, 2,282 médailles de 1<sup>re</sup> classe, 3,843 médailles de **2<sup>r</sup> classe**, 3,977 mentions honorables.

Voici comment les plus importantes de ces récompenses ont été réparties :

Ktata.	Décorations.	GRANDES KÉDA	Médailles		
		hors classe.	par classe.	.d'honneur.	
France.	115	2 .	64	136	
Angleterre	20	3	18	50	
Prusse	9	×	5	20	
Autriche	6		4	17	
Belgique	4		7	11	
Suisse.	2	×	n	10	
Autres pays	7	4	5	18	

Le chiffre proportionnel des récompenses ci-dessus, eu égard au nombre des exposants, a été :

Pour la France de 28 sur 1,000. Pour l'Angleterre de 32 sur 1,000. Pour la Prusse de 27 sur 1,000. Pour l'Autriche de 20 sur 1,000.

C'est surtout pour les produits agricoles, la coutellerie, les tissus, les tissus de coton, de lin et de chanvre, que le Royaume-Uni a obtenu les récompenses les plus nombreuses. Pour la mécanique appliquée à l'industrie, la France a lutté plus avantageusement contre l'Angleterre en 1855, qu'elle ne l'avait fait en 1851; elle a conservé une grande supériorité pour la fabrication des laines, des soies, des bronzes d'art, et des industries concernant l'ameublement et les articles Paris. Au reste, nous reviendrons plus loin sur la comparaison, sous le rapport industriel, des diverses nations, par rapport à la France, lorsque nous nous occuperons spécialement de chaque industrie.

A l'Exposition universelle, une galerie spéciale avait été affectée aux produits de l'économie domestique, comprenant tous les objets d'alimentation, d'habillement, d'ameublement, de chauffage, affectés à l'usage des classes les moins aisées. Cette idée essentiellement philanthropique a produit d'excellents résultats, et la Belgique en a fait en 1856 une nouvelle application, en ouvrant une exposition universelle spécialement consacrée à ces mêmes objets.

Comité consultatif des arts et manufactures. — Après avoir passé en revue les principales institutions établies dans le but de favoriser le dé-

TOME II.

## CHAPITRE XIIL — INDUSTRIE.

114

veloppement de l'industrie, nous allons dire quelques mots des conseils placés auprès de l'administration pour l'éclairer dans l'étude des questions qui se rapportent à l'industrie et l'assister dans l'adoption ou l'application des mesures destinées soit à favoriser le progrès des arts industriels, soit à réglementer l'exercice de teile ou telle profession industrielle. Les seules commissions spéciales à l'industrie, qui aient un caractère officiel, sont : le comité consultatif des arts et manufactures, établi auprès du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et les chambres consultatives des arts et manufactures instituées dans la plupart des grandes villes industrielles.

L'institution du comité consultatif paraît remonter au siècle de Louis XIV ; reconstitué par le décret de 1791 (16 octobre), ce comité a été désigné successivement par les noms de Bureau de consultation des arts et manufactures, Jury des arts et métiers (1793), de Bureau consultatif (1795) et de Comité consultatif (1806). Il a été récemment réorganisé, sous le titre de comité consultatif des arts et manufactures par le décret du 20 mai 1857. Aux termes de ce décret, le comité est chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions intéressant le commerce et l'industrie, qui lui sont renvoyées par le ministre en vertu des lois et réglements, ou sur lesquelles le ministre juge utile de le consulter, et notamment, en ce qui concerne les établissements insalubres ou incommodes, les poids et mesures, les brevets d'invention, l'application ou la modification au point de vue technique, des tarifs et lois de douanes. Il peut être encore chargé de procéder aux enquêtes ou informations, jugées nécessaires pour l'étude des questions ci-dessus énoncées.

Le comité est composé de huit membres, pris dans l'Académie des sciences, dans les corps impériaux des ponts-et-chaussées et des mines et dans le commerce ou l'industrie, ; le secrétaire a voix délibérative, un ou deux auditeurs au Conseil d'État peuvent être attachés au secrétariat. Le directeur général de l'administration des douanes et des contributions indirectes ou à son défaut un des membres du conseil de cette administration désigné par le ministre des finances, le secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et les directeurs du commerce intérieur et du commerce extérieur assistent aux séances avec voix délibérative. Le comité se réunit au moins une fois par semaine et les membres ont droit, pour chaque séance, à des jetons dont la valeur est fixée à 15 fr.

Chambres consultatives des arts et manufactures. — Les chambres consultatives des arts et manufactures sont instituées dans les villes industrielles par décrets impériaux, sur la demande des conseils municipaux et sur l'avis du conseil général et du préfet du département. Les décrets d'institution déterminent la circonscription territoriale afférente à chaque chambre.

Les attributions des chambres consultatives consistent à donner à l'adminstration les avis et les renseignements qui leur sont demandés sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux, à présenter leurs vues sur l'état de l'industrie et du commerce et sur les moyens d'en accroître la prospérité. Ces assemblées sont en outre appelées à donner leur avis, lorsqu'il s'agit, soit de créer un conseil de prud'hommes, soit de modifier la juridiction d'un tribunal de ce genre, soit d'étendre l'application de la loi sur le tissage et le bobinage à des industries analogues. On compte actellement en France 86 chambres consultatives des arts et manufactures, réparties entre 46 départements.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. - Pour compléter la liste des institutions qui ont pour objet le développement de l'industrie, nous devons mentionner la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Cette assemblée, créée en 1802 et qui a compté parmi ses fondateurs le comte Chaptal, ministre de l'intérieur, M. Frochon, préfet de la Seine, L. Costaz, directeur des ponts-et-chaussés et un grand nombre d'illustrations dans les sciences, le commerce ou l'administration, est demeurée depuis son origine une institution libre; elle a seulement été reconnue comme établissement public par une ordonnance royale du 21 avril 1824; la Société étend ses études à tous les objets qui peuvent intéresser l'industrie, elle établit chaque année des concours sur des objets d'art ou d'industrie, et distribue des récompenses à ceux qui se distinguent par des travaux importants ou des inventions utiles. Elle publie tous les mois un bulletin qui donne des détails circonstanciés, souvent accompagnés de gravures ou de dessins, sur les découvertes nouvellement faites. La société fait face à ses dépenses au moyen : 1° d'une souscription annuelle et volontaire versée par chacun de ses membres; 2º des allocations que l'État peut lui fournir; 3º des donations ou fondations provenant de libéralités particulières. La Société a des correspondants dans les départements et à l'étranger.

Législation douanière. — Pour ne rien omettre de ce qui est relatif à la législation destinée à favoriser le développement de l'industrie, il nous resterait à parler des avantages que nos lois de douane accordent à la production indigène, soit par l'imposition des taxes sur les produits et marchandises étrangères, soit par la concession de drawbacks pour les produits manufacturés en France, avec des matières premières étrangères. Nous nous occupons plus spécialement de ces questions au chapitre du Commerce, de même que nous renvoyons à l'article Finance, pour tout ce qui concerne soit les dégrèvements d'impôts accordés dans certains cas à l'industrie, soit l'établissement et la perception

## 146 CHAPITRE XIIL — INDUSTRIE.

des contributions spéciales, auxquelles les industriels et fabricants sont soumis. Mais en dehors de ces réglements généraux et permanents, nous croyons devoir mentionner ici les grandes mesures dont le gouvernement actuel a pris l'initiative dans l'intérêt de l'industrie. L'Empereur Napoléon III a posé de la manière suivante les bases des améliorations et des réformes dont il se propose de poursuivre la réalisation, dans un programme adressé au ministre d'État, le 5 janvier 1860, et dont nous extrayons les passages ci-après :

« Depuis longtemps, on proclame cette vérité qu'il faut multiplier les « moyens d'échange, pour rendre le commerce florissant; que sans con-« currence l'industrie reste stationnaire et conserve des prix élevés qui « s'opposent aux progrès de la consommation; que sans une industrie « prospère, qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure « dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans le développement successif « de la prospérité publique ! Mais la question essentielle est de savoir « dans quelles limites l'État doit favoriser ces divers intérêts et quel « ordre de préférence il doit accorder à chacun d'eux.

« Pour encourager la production industrielle, il faudrait affranchir de « tout droit les matières premières indispensables à l'industrie et lui « prêter, exceptionnellement et à un taux modéré, comme on l'a fait à « l'agriculture pour le drainage, les capitaux qui l'aideront à perfectionner « son matériel. »

Par application des principes posés dans ce programme, les laines et les cotons ont été exonérés des droits d'importation et les prohibitions doivent être supprimées. Ce dernier point a déjà reçu un commencement d'application dans le traité de commerce avec l'Angleterre (1).

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Corps législatif est, en outre, saisi d'un projet de loi relatif à l'affectation d'une somme de 40 millions à des prêts à l'industrie, pour le renouvellement ou l'amélioration de son matériel.

Du reste, la concession à l'industrie d'avantages pécuniaires accordés à titre temporaire et en vue d'une situation exceptionnelle n'est pas sans précédents. Voici les principales mesures analogues décrétées sous les gouvernements antérieurs (Exposé des motifs de la loi des 40 millions; Moniteur du 12 mars 1860.)

Après la révolution de 1848, des primes de sortie furent accordées à l'exportation d'un certain nombre de marchandises, uniquement en vue de diminuer l'encombrement des magasins des particuliers (Loi du 16 juin 1848.)

A la même époque, des fonds furent avancés par l'État pour organiser des associations ouvrières (Loi du 5 juillet 1848).

(1) Voir le chapitre du Commerce.

### INDUSTRIES RÉGLEMENTÉES.

## Après la révolution de 1830, une somme de 50 millions avait été affectée à des prêts au commerce et à l'industrie (Loi du 17 octobre 1830).

### INDUSTRIES RÉGLEMENTÉES.

L'industrie, dans ses applications et ses manifestations multiples, touche à de nombreux intérêts dont la sauvegarde importe au plus haut degré à la sécurité ou à la prospérité du pays; les garanties dues à l'ensemble de ces intérêts forment les limites naturelles dans lesquelles la liberté industrielle se trouve circonscrite; mais le principe même de la restriction a été formellement proclamé par la loi qui a prononcé l'émancipation de l'industrie (Loi du 17 mars 1791). Nous allons passer rapidement en revue les diverses industries ou professions qui sont soumises à une réglementation spéciale. A la tête de ces professions se trouvent les offices ministériels; nous en parlons aux chapitres de la Justice et du commerce.

Établissements dangereux, insalubres ou incommodes. — Les établissements industriels, désignés sous cette dénomination, sont ceux qui, soit à raison des dangers d'incendie qu'ils présentent pour le voisinage, soit à cause des inconvénients qu'ils peuvent avoir pour la salubrité, ou même des odeurs incommodes qu'ils répandent, sont l'objet d'une réglementation spéciale et ne peuvent être établis qu'en vertu d'une autorisation administrative. Ils sont divisés en trois classes. (Déc. 15 octobre 1810, Ordon. roy. 14 janvier 1815, Déc. 15 mars 1852). La 1<sup>\*e</sup> classe comprend ceux qui doivent être éloignés des habitations; la 2<sup>o</sup> classe, les manufactures et ateliers dont l'éloignement des habitations. n'est pas rigoureusement nécessaire; enfin la 3°, les établissements qui peuvent être sans inconvénients placés auprès des habitations, mais qui doivent rester soumis à la surveillance de la police.

Chacune de ces catégories d'établissements est assujettie, en ce qui concerne sa création, à des formalités spéciales, indiquées par les règlements cités plus haut (1).

Quelques industries sont en outre soumises à des prescriptions spéciales, à raison de la nature de leurs fabrications. Telles sont : les fabriques de fulminate de mercure, les mines à gaz (Ord. roy. 30 octobre 1836, 27 janvier.1846), les mines et hauts fournaux (Loi du 11 avril 1810), les machines et chaudières à vapeur (Ord. roy. du 22 mai 1843).

Mines. — Nous aurions à nous occuper maintenant de la réglementation des mines et minières; mais pour présenter le sujet dans son ensemble, nous avons réuni les renseignements relatifs à la législation

(1) Voyez notre Dictionnaire de l'Administration française. --- Raris, Berger-Levrault.

à ceux qui concernent l'exploitation et la situation économique-de ces établissements (voir plus loin) et nous nous bornerons à dire ici quelques mots des eaux minérales.

*Eaux minérales.* — On désigne sous le nom d'eaux minérales, les eaux chargées de principes minéraux, qui leur communiquent des propriétés thérapeutiques. L'exploitation des sources qui produisent ces eaux ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation spéciale, accordée par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, après avoir pris l'avis de l'Académie impériale de médecine et avoir consulté les autorités locales. Toute entreprise, ayant pour but de livrer et d'administrer au public des eaux minérales naturelles, est soumise à l'inspection de docteurs en médecine désignés par les préfets, lorsque les établissements appartiennent aux particuliers ou aux communes, par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, lorsque les établissements appartiennent aux départements ou à l'État (1). Il y a généralement un médecin inspecteur par établissement, il peut même être nommé des inspecteurs adjoints, quand l'intérêt du service l'exige. (Loi 14 juillet 1856, Déc. 8 septembre 1856).

Un décret du 28 janvier 1860 a organisé le service de l'inspection des eaux minérales et l'a divisé en trois classes, en attribuant un traitement fixe de 1,000 fr. aux médecins inspecteurs de la 1<sup>re</sup> classe, de 800 fr. à ceux de la 2<sup>e</sup>, et de 600 fr. à ceux de la 3<sup>e</sup>. Une commission centrale a été instituée par le même acte, auprès du ministre de l'agriculture et du commerce, pour préparer la répartition des frais de surveillance entre les établissements soumis à l'inspection.

Boulangerie, boucherie et charcuterie. — Les dispositions générales qui servent de base à la réglementation dont ces diverses industries peuvent être l'objet, sont contenues dans les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791. La première de ces lois confie à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux : « l'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, à l'aune ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vente publique ; le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution de secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux. » La loi de 1791 réserve aux autorités municipales le droit de taxer le prix du pain et de la viande.

Dans le plus grand nombre des communes de France, le régime de la boulangerie est réglé par des mesures de police adoptées par l'autorité

<sup>(1)</sup> Les établissements qui sont la propriété de l'Etat sont ceux de Vichy, de Néris. de Bourbon-l'Archambault, dans l'Allier; de Plombières, dans les Voszes; de Bourbonne, dans la Haute-Marne, et de Luxeuil, dans la Haute-Saône. Les sources de Vichy et de Plombières ont été affermées. (Lois des 10 juin 1853 et 6 juin 1857.) Les autres établissements sont administrés en régie.

manicipale. Dans certaines villes, au nombre de 165. ce régime a été déterminé par des décrets impériaux ou des ordonnances royales. Dans 164 de ces villes (Paris déduit), on compte environ 7,500 boulangers pour une population de un peu moins de 4 millions d'habitants, ce qui représente une moyenne de un boulanger pour 533 habitants; à Paris, avant l'anrexion de la banlieue (1<sup>er</sup> janvier 1860), le nombre des boulangers était limité à 601; mais le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1859 a fixé pour l'avenir une proportion de 1 boulanger pour 1,800 habitants à Paris, et pour 1,500 habitants dans les autres communes du département de la Seine. L'administration a le droit de proportionner, dans ces limites, le nombre des boulangers au chiffre de la population constatée par chaque recensement quinquennal. La boulangerie du département de la Seine, précédemment placée dans les attributions du préfet de police, relève actuellement de la préfecture de la Seine (Déc. impérial du 10 octobre 1859).

Il existe à Paris une caisse de service de la boulangerie, dont les opérations s'étendent à tout le département de la Seine. Cette caisse, placée sous la garantie du département de la Seine et sous l'autorité du préfet de la Seine, est chargée de payer pour le compte des boulangers et de recouvrer sur eux le montant de leurs achats de blé et de farines. A cet effet, il est ouvert, par le préfet de la Seine, un crédit à chaque boulanger, sur les dépôts de garantie et de réserve et sur toutes autres valeurs acceptées par la Caisse. La Caisse de service de la boulangerie est en outre chargée d'avancer aux boulangers le montant de la différence en moins qui peut, dans les temps de cherté, en vertu des délibérations du conseil municipal, exister entre le prix de vente du pain réglé par la taxe, et le prix résultant de la mercuriale. Pour se couvrir de ses avances, elle reçoit en compensation, dans les temps d'abondance, les différences en plus (Déc. du 27 déc. 1853, 7 janvier 1854, v. le chap. Paris.) Une caisse de service pour la boulangerie, analogue à celle de Paris, a été instituée à Limoges en 1854.

Le commerce de la boucherie est régi dans les différentes communes par des mesures de police locale. Pour Paris, un décret du 24 février 1858 a aboli la plupart des dispositions réglementaires auxquelles cette industrie était précédemment soumise, et en a rendu l'exercice complétement libre. L'usage de taxer le prix de la viande subsiste dans un certain nombre de villes, mais il est beaucoup moins généralement répandu que celui de taxer le prix du pain.

Dans toutes les villes où il existe des abattoirs, les bouchers n'ont pas le droit d'avoir des tueries particulières; toutefois, ils peuvent, même dans ce cas, faire abaltre les animaux en dehors de la ville, l'emploi des abattoirs n'étant jamais obligatoire. Les abattoirs sont compris au nombre des établissements insalubres de 1<sup>re</sup> classe; mais, à raison de leur caractère complexe et de la multiplicité des intérêts auxquels se rattache leur création, l'autorisation nécessaire aux communes pour établir les abattoirs continue, même depuis le décret de décentralisation de 1852, à être donnée par un acte d'administration publique rendue sur la proposition simultanée des ministres de l'intérieur et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; le même acte statue sur le choix de l'emplacement de l'abattoir et sur les voies et moyens d'exécution (Ord. 15 avril 1838).

L'industrie de la charcuterie a principalement pour objet la préparation et la vente de la viande de porc. Elle est, comme la boucherie, soumise à la surveillance de l'autorité municipale. Dans les villes où il existe un abattoir communal, l'abattage des porcs doit avoir lieu dans ces établissements. Toutefois, il est permis aux habitants d'abattre chez eux les porcs destinés à leur consommation, pourvu que ce soit dans un lieu clos et séparé de la voie publique. A Paris, deux abattoirs publics sont affectés exclusivement à l'abattage et à l'habillage des porcs. Les tueries particulières sont formellement interdites.

Armes, poudres et salpêtres. — Un intérêt de sûreté nationale et d'ordre public a fait soumettre à une réglementation rigoureuse la fabrication des armes et celle de la poudre et du salpêtre.

En ce qui concerne les armes, il y a une distinction à faire entre les armes de guerre, les armes de commerce et les armes secrètes ou prohibées.

On comprend sous la dénomination d'armes de guerre toutes les armes à feu ou blanches à l'usage des troupes françaises, telles que fusils, mousquetons, carabines, pistolets de calibre, sabres et baïonnettes. Aucune arme ou pièce d'arme, du calibre de guerre, ne peut, quelles que soient sa nature et sa destination, être fabriquée hors des manufactures impériales d'armes, sans l'autorisation préalable du ministre de la guerre. Il y a quatre manufactures impériales : celles de Saint-Étienne (Loíre), Tulle (Corrèze) et Mutzig (Bas-Rhin) sont exclusivement consacrées à la fabrication des armes à feu, celle de Châtellerault (Vienne) produit à la fois des armes à feu et des armes blanches. L'achat et la vente des armes de guerre est prohibée (Loi du 25 mai 1834, arrêté 8 ventôse an VII).

Les armes de commerce sont les armes apparentes et non prohibées qui n'ont pas le calibre de guerre. La fabrication en est permise à tous les citoyens; mais les fabriques et ateliers d'armes sont soumis à la surveillance des commissaires de police et des autorités municipales et les armuriers ou fabricants doivent être munis d'un registre coté et

paraphé par le maire, sur lequel sont inscrites l'espèce et la quantité, d'armes qu'ils fabriquent ou achètent, ainsi que l'espèce et la quantité de celles qu'ils vendent, avec les noms et domiciles des acquéreurs. Les armes à feu sont assujetties à des épreuves proportionnées à leur calibre.

Sont formellement interdits et prohibés toute fabrique, commerce, vente, débit, achat, port et usage des poignards, couteaux en forme de poignard, soit de poche, soit de fusil, des baïonnettes, pistolets de poche, épées en bâtons, bâtons à forrements autres que ceux qui sont ferrés par le bout, fusils et pistolets à vents, pistolets de poche, stylets et tromblons et autres armes offensives cachées et secrètes. (Ordon. 12 mars 1816, 25 février 1837, art. 414 du Code pénal).

L'Etat a le monopole exclusif de la fabrication et de la vente de la poudre, qui sont formellement interdites à tous les citoyens non autorisés à cet effet. L'introduction en France de poudres étrangères est également défendue (Loi 13 fructidor an V). L'achat, la vente et la circulation du salpêtre, dans l'intérieur de l'empire, sont affranchis de toute entrave. (Loi du 13 mars 1819). Le monopole de l'État est exercé, en ce qui concerne la fabrication de la poudre, par le ministère de la guerre; les opérations relatives à la vente sont placées dans les attributions du ministre des finances (service des douanes et des contributions indirectes). L'administration des contributions indirectes reçoit des poudreries les quantités demandées par elle et les transmet à des agents nommés entreposeurs, qui les distribuent aux débitants placés dans leurs arrondissements. Les débitants sont nommés par les préfets ; les poudres de chasse sont vendues en rouleaux par les entreposeurs et débitants; les poudres de mines et de commerce extérieur, les poudres de guerre destinées aux armateurs et artificiers patentés sont vendues en barils par les entreposeurs. Quelques débitants seulement, spécialement autorisés à cet effet, peuvent vendre des poudres de mine.

Hôtels, auberges, cabarets, cafés, etc. — Tous les établissements ouverts au public, tels que hôtels, auberges, cabarets, etc., sont, dans un intérêt d'ordre public et de sécurité, assujettis à des règlements généraux et soumis en outre à des mesure de police locale (Art. 375, Code pénal, Décr. 29 déc. 1851, Lois des 19 juillet 1791 et 25 mai 1855 v. le Dictionn. de l'administration française).

Fabrication des ouvrages d'or et d'argent. — Afin de prévenir les fraudes, auxquelles ce genre d'industrie pourrait donner lieu, la fabrication et le commerce des ouvrages d'or et d'argent sont soumis à des obligations spéciales, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle *la garantie*. Voici en quoi consiste cette institution : il est admis en France trois titres légaux pour la composition de l'or et deux pour celle de l'argent. Pour l'or, le premier est de 920/1,000 (920 parties d'or et 80 parties

d'alliage), le second de 840/1,000, le troisième, 750/1,000; pour l'argent, le premier de 950/1,000, le 2º de 800/1,000. Tous les objets d'or et d'argent, vendus ou achetés en France, doivent se rapporter à l'un de ces titres. Les marchands ou les fabricants sont tenus, avant de les mettre dans le commerce, de les faire contrôler dans des bureaux de garantie, spécialement chargés de vérifier, au moyen d'essais, la qualité de la matière, et d'y apposer la marque de l'État, lorsque la conformité de l'objet avec le titre est reconnue. Tout ouvrage neuf et de fabrication nationale doit, avant d'être présenté à la garantie, être revêtu de la marque du fabricant. La marque de l'État et celle du fabricant sont apposées à l'aide de poinçons. La garantic donne lieu à la perception d'un droit spécial, applicable à tous les ouvrages d'or, non seulement indigènes, mais encore à ceux venant de l'étranger, à l'exception de ceux qui appartiennent aux ambassadeurs et envoyés des puissances étrangères, de ceux qui servent à l'usage personnel des voyageurs, pourvu que le poids n'excède pas 5 hectogrammes et enfin de l'argenterie des Francais qui rentrent en France, lorsqu'il est prouvé, d'une part, qu'elle est à leur usage personnel, et que de plus, elle est marquée des poinçons nationaux. Lorsque ces objets sont mis dans le commerce, le droit de garantie les atteint. Les deux tiers de ce droit sont restitués au fabricant qui exporte des ouvrages neufs fabriqués en France et marqués des poinçons de titre ou de garantie.

Quiconque veut exercer la profession de fabricant d'ouvrages d'or et d'argent, est tenu de le faire connaître au préfet du département et à la mairie de la commune où il réside et de faire insculper dans ces deux administrations son poinçon particulier avec son nom sur une plaque de cuivre à ce destinée. L'ouvrier travaillant à façon en chambre, même pour le compte d'un tiers, est assimilé au fabricant et est assujetti aux mêmes obligations que celui-ci. Ne sont pas réputés fabricants, les ciseleurs, découpeurs, lamineurs, sertisseurs, reperceuses et polisseurs. Les marchands qui se bornent au commerce de l'orfévrerie et des matières d'or et d'argent, sans entreprendre la fabrication, ne sont tenus que de faire leur déclaration à la mairie de la commune. Ils sont dispensés d'avoir un poincon. Sont compris dans cette catégorie : 1º les changeurs qui achètent des bijoux, de l'argenterie et autres objets d'argent, et ceux qui font le change des monnaies françaises altérées ; 2° les prêteurs sur gage, non autorisés par le gouvernement ; 3° les brocanteurs qui achètent et revendent des objets d'or et d'argent comme objets de commerce, à l'exception de ceux qui se bornent au commerce des vieux galons et hardes brodées de tissus d'or et d'agent (1).

(1) Tous les brocanteurs sont soumis à des règlements de police particuliers qui les obligent notamment à tenir un registre timbré sur lequel ils inscrivent les objets

Les fabricants et marchands d'or et d'argent ouvrés et non ouvrés doivent être munis d'un registre coté et paraphé par l'autorité municipale, afin d'y inscrire sans délai, la nature, le nombre, le poids et le titre des matières et ouvrages qu'ils achètent ou vendent, ainsi que les ouvrages de même espèce qui leur sont confiés pour les raccommoder ou qu'ils détiennent sous quelque prétexte que ce soit, avec les noms et demeures de ceux qui les leur ont vendus ou confiés. Les marchands ne peuvent acheter qu'à des personnes connues ou ayant des répondants à eux connus; ils sont tenus de remettre aux acheteurs des bordereaux énonciatifs de l'espèce, des titres, du poids et de la forme des ouvrages qu'ils vendent, en désignant si ce sont des ouvrages neufs ou vieux et en indiguant la date et le lieu de la vente. (Loi du 19 brumaire an VI).

Indépendamment des obligations communes à tous les marchands d'ouvrages d'or, les marchands forains ou ambulants sont tenus, à leur arrivée dans une commune, de se présenter à l'administration municipale et de lui montrer les bordereaux des orfèvres qui leur auront vendu les ouvrages d'or et d'argent dont ils sont porteurs.

Les fabricants de doublé et de plaqué doivent, avant de s'établir, faire une déclaration préalable à la mairie de la commune, au préfet et au bureau de garantie. Il sont tenus de mettre sur chacun de leurs ouvrages un poinçon particulier, dont la forme est un carré parfait. Ce poinçon indique en chiffres la quantité d'or ou d'argent contenu dans l'ouvrage, sur lequel le mot *doublé* doit être inscrit. Les fabricants de doublé et de plaqué sont assujettis aux mêmes obligations que les fabricants d'or et d'argent.

La profession d'affineurs d'or et d'argent est libre dans toute l'étendue de la France. L'exercice en est seulement subordonné à une déclaration qui doit être faite à la mairie, à la préfecture et à l'administration des monnaies.

Outre les industries réglementées que nous venons d'énumérer, il en est quelques autres que des considérations particulières nous ont fait placer dans d'autres chapitres. Tels sont, par exemple, les théâtres, la presse, l'imprimerie et la librairie, que nous avons traités au chapitre de l'instructoin publique, qui se trouve dans le tome I<sup>er</sup>.

#### II. - Statistique industrielle.

#### POPULATION INDUSTRIELLE.

Les développements que toutes les branches de l'industrie ont acquis

qu'ils vendent ou achetent; à Paris, ils doivent être inscrits sur un registre spécial déposé à la préfecture de police.

depuis le commencement du siècle, ont eu pour effet d'augmenter dans une très-notable proportion, l'importance relative de la population industrielle. On peut se rendre compte de ce résultat, soit en comparant, à diverses époques, le nombre des habitants des communes rurales (de moins de 3,000 âmes) avec celui des communes urbaines; soit en étudiant le mouvement de la population des centres exclusivement manufacturiers de création récente : nous ne reviendrons pas ici sur ces deux points, dont nous nous occupons dans les chapitres de la Population et de l'Agriculture ; mais on peut encore faire ressortir l'extension que la population industrielle a prise, en montrant l'accroissement que le nombre des patentés a éprouvé depuis trente ans. En 1826, on comptait 1,100,000 individus soumis à l'impôt des patentes. Dix ans plus tard (1836), le chiffre des patentés s'élevait déjà à 1,220,000; en 1844, il atteignait 1,500,000 ; mais les années suivantes, par suite de modifications dans la législation, il y eut une diminution assez notable, et en 1846, 1,352,807 individus seulement étaient inscrits au rôle de cette contribution. A partir de 1849, l'augmentation de nombre n'a pas cessé.

Voici, du reste, les chiffres des dix dernières années :

Nombre des patentes.			Nombre des patentes.
1847	1,443,778	1853	1.566.913
1848	1,414,010	1854	1,596,447
1849	1,380,516	1855	1,664,329
1850.	1,437,437	1856	1,673,270
1851	1,524,152	1857	1,712,433
1852	1,535,354		, ,,

En neuf ans, de 1849 à 1857, le nombre des patentes s'est accru d'environ 330,000 individus ou de 24 0/0. Comparativement au chiffre de 1826, celui de 1856 présente une augmentation de près de 600,000 soit 54 0/0. Le produit de l'impôt s'est élevé d'une manière plus rapide encore; en 1826, la contribution des patentes produisait environ 25 millions en principal; en 1856, elle a rapporté 41,434,232 fr., ou 16 millions 1/2 de plus qu'en 1826; pour 1859, le produit en est évalué à 43,240,000 fr.

Le recensement effectué en 1851 a permis de constater, à cette époque, la distribution de la population industrielle entre les divers groupes des manufactures et de l'industrie. Deux grandes divisions ont d'abord été faites, comprenant : l'une, la grande industrie et les manufactures, l'autre, la petite industrie et le commerce. La première comprenait 1,331,260 individus, tant mattres, qu'ouvriers et apprentis; la seconde en compteit 4,713,026. Voici d'ailleurs, comment se répartissaient ces populations entre les diverses industries :

## **POPULATION INDUSTRIELLE.**

		Nombre			
Désignation des industries.	des maîtres.	des euvriers et apprentis.	des ouvrières.	Total.	
Gra	nde industri	ie.		·	
Fabrication des tisses	61,420	431,380	477,063	969,863	
Exploitation des mines, carrières et				1	
tourbières	20,042	65,305	10,919	96,260	
Industrie métallurgique : fer, fonte					
et acier	5,742	39,793	3,104	48,639	
Autres métaux	1,609	8,979	1,555	12,143	
Fabrication en gros d'ouvrages					
Dont le fer est la base	11,057	36,679	4,749	52,485	
Dont les autres métaux forment la base		0.944		40.00	
base	1,917	9,311 84,223	1,557	12,78	
	22,346		32,510	139,079	
Totaux	124,133	675,670	531,457	1,331,260	
Petite ind	ustrie et ca	mmerce.			
Industrie des bâtiments	390,583	497,301	52,165	940,249	
— de l'habillement	394,491	372,665	1,150,130	1,897,286	
— de l'alimentation	407,405	187,017	339,142	933,464	
<ul> <li>des transports</li> </ul>	<b>210,</b> 185	212,187	42,164	464,486	
- relatives aux lettres	19,237	38,186	13,387	70,810	
— de luxe	31,510	49,850	21,609	102,960	
Autres industries	70,675	64,502	104,810	239,987	
Professions diverses relatives au com-	0/ 000				
merce	24,298	12,316	7,161	43,775	
Totaux	1,548,334	1,434,224	1,730,408	4,713,020	
Ré	capitulation.				
Grande industrie	124,133	675,670	531,457	1,331,260	
Petite industrie	1,548,334	1,434,224	1,730,408	4,713,020	
Totaux généraux	1.672.467	2,109,894	2,261,865	6,044,280	

Ainsi, en 1851, 6,044,280 personnes étaient directement employées dans les professions industrielles; il est à présumer que, depuis cette époque, ce nombre a dù s'augmenter d'une manière assez sensible. Le chiffre que nous venons d'indiquer ne comprend pas tous les individus que l'industrie fait vivre; pour avoir le total exact, il faut y ajouter les femmes, les enfants ou autres personnes qui, sans prendre une part directe aux travaux industriels, subsistent du travail des maîtres ou ouvriers. En prenant pour base la répartition de la population mâle adulte, entre les diverses professions, on trouve que, sur les 35,873,170 habitants qui peuplaient la France en 1851, 9,904,515 appartenaient aux professions industrielles; savoir : 2,094,371 à la grande industrie et 7,810,144 à la petite industrie ou au commerce. Ainsi, sur 10,000,000 habitants, on comptait alors 2,767,926 industriels,585,295 dans la grande industrie et 2,182,631 pour la petite industrie et le commerce.

Machines à vapeur. — Une des causes qui ont le plus contribué au développement de l'industrie, c'est assurément l'extension donnée à l'emploi des machines à vapeur qui, en multipliant les forces de l'homme, ont rendu la fabrication plus productive et plus économique. Il est intéressant, à ce point de vue, de montrer la progression qu'a suivie en France le nombre des machines employées dans l'industrie; c'est ce que fait ressortir le tableau suivant, qui indique en même temps la force en chevaux et en hommes, mais ne s'applique qu'aux machines fixes (à l'exclusion des locomotives, au nombre de 1,200 en 1852, et des bâteaux à vapeur).

Années.	Nombre des machines.	Force cn chevaux-vapeur.	Années.	Nombre des machines.	Force en chevaux-vapeur.
1839	2,450	33,308	1846	4,395	54,467
1849	2,591	34,350	1847	4,853	61,630
1841	2,810	37,304	1848	5,212	64,789
1842	3,053	39,000	1849	4,949	61,522
1843	3,369	42,514	1850	5,322	66,642
1844	3,645	45,780	1851	5,672	70,631
1845	4,114	50,187	1852	6.080	75,518

Ainsi, dans les quatorze années écoulées de 1839 à 1852, le nombre des machines à vapeur a plus que doublé; or, comme un cheval-vapeur correspond à 3 chevaux de trait ou à 21 hommes de peine, ce moteur représentait en 1852 une force de 226,555 chevaux ou 1,585,288 hommes de peine. Il est facile de voir, par ce rapprochement, la puissance nouvelle que ces machines ont donnée à l'industrie. En 1852, six départements seulement ne possédaient pas de machines à vapeur, c'étaient les Hautes-Alpes, le Cantal, la Corrèze, les Côtes-du-Nord, le Gers et le Lot. Les départements qui en possédaient le plus étaient la Seine, le Nord, la Seine-Inférieure, le Rhône et le Gard, qui avaient chacun plus de 300 établissements avant des chaudières et machines à vapeur; venaient ensuite la Loire, le Pas-de-Calais, le Haut-Rhin, la Somme, l'Aisne, l'Isère, les Ardennes, la Loire-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, la Drôme et la Gironde, qui possédaient plus de 100 établissements munis d'appareils à vapeur. Les industries qui employaient, en 1852, le plus grand nombre de machines étaient par ordre d'importance les filatures (1,179 machines), les fonderies et ateliers de machines (639), les sucreries et raffineries de sucre (515), les mines pour l'extraction des combustibles minéraux (453), les usines à feu, hautsfourneaux et forges (360), les teintureries et apprêts (192) et les minoteries (151).

Depuis 1852, le nombre des machines à vapeur s'est accru dans une progression plus rapide, et il dépasse aujourd'hui le chiffre de 11,000, d'une force de 140,000 chevaux.

Nous allons maintenant passer en revue les diverses industries manufacturières: nous n'entrerons dans des développements que pour les grandes branches de ces industries, d'autant plus qu'il n'existe en France que peu de renseignements sur les autres. Le nombre des individus appartenant aux divers corps de métiers, tailleurs, cordonniers, etc, est inconnu.

#### INDUSTRIES TEXTILES.

#### INDUSTRIES TEXTILES.

Généralités. — Les industries textiles forment une des branches les plus importantes de la fabrication indigène. D'après le recensement de 1851, ces industries comprenaient un personnel de 969,863 individus, savoir : 61,420 patrons, 431,380 ouvriers, 477,063 ouvrières. La moyenne des salaires des ouvriers (femmes et enfants compris) appartenant à ces industries ressortait à 2 fr. environ, d'après la *Statistique officielle* de 1852; onl'évalue maintenant à 3 fr. Le même document donne les renseignements ci-après sur l'ensemble des établissements appartenant à ce groupe d'industrie, avec le nombre des machines qu'ils emploient:

Industries.	Nombre tablissements.	Machines à vapeur.	Métiers.	Broches
Chanvre et lin.	5,576	90	20,901	210,282
Coton	2,394	416	116,154	3,457,532
Laine	2,424	267	38,498	1,267,396
Soie	1,459	145	88,864	7,440
Tissus mélangés.	1,005	86	41,551	151,189
Totaux	12,858	1,004	305,968	5,093,839

Quant à la valeur des matières premières employées par ces industries et des produits provenant de leur fabrication, le tableau ci-après en donne le résumé, d'après le même document :

T- d4-t	Valeurs a	nnuelles	Différence.	
Industries.	des matières premières.	des produits fabriqués.		
Chanvre et lin	63,096,291 fr.	101,862,890 fr.	38,766,599 fr.	
Coton	260,547,482	415,803,301	155,255,819	
Laine	335,097,648	473,184,012	138, 86, 364	
Soie	233,503,810	406,377,455	172,873,645	
Tissus mélangés				
- laine et soie	76,012,267	115,827,285	39,815,018	
Autres tissus mélangés	68,761,577	102,337,633	33,576,056	
Totaux.	1,037,019,075	1,615,392,576	578,373,501	

La valeur de l'ensemble des produits fabriqués par l'industrie française était évalué, dans la Statistique de 1852, à 4,160,522,716 fr., les produits de la fabrication textile représentaient 38 0/0 du chiffre total.

Dans la somme des produits de l'industrie textile ne figure pas la valeur de la fabrication parisienne qui, pour les fils et tissus, s'élevait en 1847 à 105,818,474 fr.

En réunissant ce chiffre à celui de 1,615,392,576 fr. indiqués dans le tableau ci-dessus, on arrive à un total de 1,721 millions pour l'ensemble des produits de toutes les industries textiles. Ce chiffre, qui résulte de documents officiels recueillis il y a une dizaine d'années et déjà incomplet alors, est aujourd'hui évidemment très-inférieur à la réalité, car il ne représente guère que le double de la valeur de nos exportations annuelles en fil et tissus (715 millions en 1857), et il est inadmissible de supposer que nous exportons la moitié des quantités de fil et de tissus qui sont annuellement fabriquées en France, d'autant plus qu'un dès caractères distinctifs de ces industries a été précisément jusqu'ici de travailler en vue de la consommation intérieure, plutôt que pour l'exportation, encore bien que nos envois à l'étranger aient pris depuis dix ans un très-grand essor. D'après les évaluations dont nous donnons le détail dans les pages suivantes en parlant de chaque industrie en particulier, on arrive actuellement à un total de 3,331,000,000 pour les produits des manufactures qui emploient des matières textiles, savoir :

Lin et chanvre Coton	630,000,000	ír.		Soie: Tissus mélangés	1,200,000,000 330,000,000	
Laine	921,000,000	ļ	ŀ	Total	1,331,000,000	•

Le travail des enfants, dans les manufactures de produits textiles du Royaume-Uni, est soumis au contrôle d'un corps d'inspecteurs créé par acte du Parlement en 1833, et composé : 1° de 4 inspecteurs nommés directement par la Couronne ; 2° de 15 sous-inspecteurs, désignés par le secrétaire d'État de l'intérieur (*Home office*). — Durée du travail des enfants, fréquentation obligatoire des écoles, accidents résultant soit de l'emploi des machines à vapeur, soit de toute autre cause, salubrité et service hygiénique des mines et ateliers, etc., etc., tels sont les principaux objets soumis à leur vigilance. Ces inspecteurs publient des rapports dont nous extrayons les chiffres suivants :

	1840.	1850.	1856.
Nombre d'établissements	4,213	4,600	5,117
- de broches	a	25,638,716	33,503,580
<ul> <li>de métiers mécaniques</li> </ul>	39	398,916	369,205
Forces motrices à vapeur(chevaux)	74,429	108,113	137,711
- hydrauliques	17,976	26,104	23,724
Nombre d'ouvriers.	424,209	596,082	682,497
Valeur des produits exportés (fils et	-	•	•
tissus)	n	1,108,000,000f.	1,498,000,000 f.

Nous donnerons les renseignements que nous possédons sur les autres pays dans les paragraphes destinés à la statistique de chacune des principales branches de l'industrie textile et que nous allons aborder.

Chanvre et lin. — La production totale du chanvre était estimée, par la Statistique de 1842, à 67,507,076 kil., d'une valeur de 86,287,301 fr., et celle du lin à 36,875,401 kil. représentant 57,507,216 fr. La production indigène ne paraît pas avoir fait de bien grands progrès depuis cette époque, les importations de lin étrangers, au contraire, ont pris un développement très-considérable pendant les dix dernières années, ainsi que le démontrent les relevés ci-après :

Périodes.	Lin teillé.	Produit.
1827-1836	297,322 kilog.	297,322 fr.
1837-1846	4,543,146	4,543,166
1847-1856	18,037,170	22,579,696

## INDUSTRIE TEXTILE.

Ces chiffres démontrent l'extension que la manufacture du lin a prise en France, depuis 30 ans. Voici du reste, quel a été le mouvement des importations pendant chacune des douze dernières années :

	kilog.	fr.		kilog.	fr.
1847	13,811,684	17,264,605	1853	22,160,444	29,916,599
1848	8,535,253	7,681,728	1854	14,982,115	21,724,667
1849	17,678,991	17,678,991	4855	20,247,264	30,370,896
1850	17,852,867	17,852,867	1856	19,283,511	26,032,740
1851	19,239,190	24,048,988	1857	19,770,442	25,701,575
1852	26,580,384	33,223,480	1858	26,708,529	42,439,885

Quant au chanvre, l'importation en a diminué, elle était de 1827 à 1836 en moyenne de 5,264,991 kil., de 1837 à 1846 de 6,410,425 kil ; elle s'est réduite de 1847 à 1856 à 3,071,413 kil. Mais elle s'est relevée en 1856 à 5,731,283 kilogr. représentant 6,914,876 fr., en 1857 à 7,356,251 kil. et 6,914,876 fr. et en 1858 à 6,250,225 kil. et 6,477,138 fr. C'est la Russie et la Belgique qui nous fournissent la presque totalité du lin. L'Autriche, la Toscane et la Russie euvoient le chanvre.

Les exportations de chanvre et de lin teillés indigènes ont beaucoup moins d'importance que les importations. En voici le détail pour 1857 :

Chanvre teillé et étoupes	415,371 kil.	407,062 fr.
— — peigné	147,710	236,336
Lin teillé, tiges	316,858	38,023
— étoupes	1,221,863	1,710,608
— peigné	26,285	52,570

On sait que c'est à un français, Philippe de Girard, que revient le mérite d'avoir appliqué pour la première fois, la filature mécanique au lin. Mais l'Angleterre a notablement perfectionné ses procédés, et elle est restée longtemps à exploiter la filature mécanique sur une grande échelle. Pour le lin et le chanvre, de même que pour le coton, l'Angleterre fabrique surtout en vue de l'exportation, tandis que la France a plus spécialement en vue l'approvisionnement de la consommation intérieure.

Natur	e des fabrications.	Nombre d'établisse- ments.	Nombre d'ouvriers	Sala	ires.	Métiers.	Antres machines,	Broches.
·				f	r.			
Filasse ap	prêtée, peignée	21	179		38		,	
	ilature	7	994	1		222	19	69,000
	et filets de pêche	631	4,990	1 1	67	48	157	'n
	oiles	67	1,181	2	95	257	a	»
	fils	63	6,040	2	20	1,225	318	57,806
'	filature, tissage, toi-							· · ·
	les div. teintes	2,933	31,630	1	46	16,157	1,511	3,712
-	Dentelles	2	1,600	1	04		, N	i ii
_	Blanchisserie et tis-		1		-	]		
	sus	· 3	30	1	60	} »	13	
`	Toiles cirées	1	5	1	59	l »	<b>x</b>	
	TOME II.	•	•				9	•

La Statistique de 1852 indique, de la manière suivante, la situation à cette époque, des industries du lin et du chanvre :

CHAPITRE XIIL - INDUSTRIE.

Lin, filature	9	1.444	2 35	131	13	10,700
- Teillage et peignage	8	966	1 97	229	25	6,800
- Étoupes, filature, fils		3,233	2 70	337	78.	60,864
- Tissage, toiles diverses	1,885	3,875	1 33	2,295	28	1,400
Totaux.	5,606	56,167		20,901	2,162	210,282

Il résulte de ce tableau, qu'en 1850, la France comptait 210,282 broches pour la filature du chanvre et du lin. En 1840, elle n'en avait que 57,000 et en 1844 120,000. D'après les renseignements contenus dans les rapports de la commission française de l'exposition de Londres, le nombre des broches s'élevait alors à 250,000 (1) réparties entre 103 établissements et oc cupant 15 à 16,000 ouvriers. Le même document évaluait à 600 seulement en 1849, le nombre des métiers mécaniques employés au tissage du chanvre et du lin. Le reste se composait de métiers à la main occupés par des tisserands, qui joignent pour la plupart, à cette occupation, des travaux agricoles.

Quant à la valeur des matières et des produits dont le chanvre et le lin forment la base, nous en donnons le détail dans le tableau suivant, d'après la Statistique officielle de 1852 :

/	Valeurs	Valeurs annuelles		
Fabrications.	des matières premières.	des produits fabriqués.	Différences.	
······································	francs.	francs.	francs.	
Chanvre. — Filasse apprêtée	718,750	955,050	236,300	
- Etoupes, fils	1,086,125	2,038,048	951,923	
- Cordages et filets de				
pêche	6,132,624	9,056,589	2,924,965	
- Toiles à voile, etc	1,891,150	3,187,467	1,296,317	
Chanvre et lin. — Fil	14,758,390	24,315,936	9,557,546	
Toiles diverses,		., ,	, , , ,	
lacet, toiles				
teintes	24,371,158	39,445,736	15,074,578	
Dentelles	8,200	262,100	251,900	
Blanchisserie et		,-		
tissus	36,485	103,800	67.315	
— — Toiles cirées	30,000	40,000	10,000	
Lin et chanvre Filasse blanchie.	9,064,229	6,509,890	1,445,661	
Lin Teillage et peignage	1,386,340	2,288,000	901,660	
- Etoupes, fils.	6,313,069	10,051,520	3,738,491	
- Toiles diverses	2,298,771	3,608,754	1,309,983	
Totaux	63,096,291	101,862,800	38,760,599	

Les valeurs indiquées dans ce tableau pour les matières premières, semblent beaucoup trop faibles; car, abstraction faite des importations, elles sont très-inférieures à la valeur des quantités de chanvre et de lin indigènes annuellement produites en France (2). D'après le rapport du jury de 1849, la somme totale des valeurs créées annuellement par l'industrie du chanvre et du lin était alors de 245 millions, chiffre plus

(1) M. de Reden cite un journal français, d'après lequel en 1854 il y aurait eu en France 180 filatures avec 476,150 broches; on évalue leur nombre actuel à 500,000.

(2) Toutefois, il ne faut pas oublier qu'une partie de la production indigène est filée et tissée par les familles de cultivateurs qui l'ont produite.

130

que double des évaluations de la Statistique de 1852. En portant la valeur actuelle à 250 millions, on reste en deçà de la vérité, car d'après l'accroissement du nombre des broches, c'est plutôt 500 millions qu'il faudrait mettre. Mais la filature mécanique a augmenté dans une certaine mesure aux dépens de la filature à la main.

Le Nord est, de tous les départements, celui dans lequel cette industrie a pris le plus de développement. Sur les 101 millions de produits fabriqués d'après la Statistique de 1852, plus d'un tiers appartient à ce seul département. Viennent ensuite la Sarthe (13,250,000 fr.), le Maine-et-Loire (5 millions), la Seine-Inférieure (6 millions), le Calvados 1,500,000 fr.), l'Ille-et-Vilaine, le Lot-et-Garonne, l'Indre-et-Loire, Seine-et-Oise, la Seine (moins Paris) etc. dont les produits sont supérieurs à un million de francs.

Les tableaux suivants présentent le mouvement des importations et exportations des produits du chanvre et du lin depuis 1827.

Voici d'abord le relevé des importations :

	Fils.	Tissus.
1827 - 1836	7,719,513 fr.	16,420,541 fr.
1837 - 1846	7,193,571	20,791,249
1847 - 1856	3,605,874	9,2.,7,419
1857	4,133,258	8,152,072
1858	2,181,787	9,985,147

Les principaux articles d'importation sont les fils, les toiles écrues et les dentelles. Les fils et les toiles nous viennent surtout de l'Angleterre et de la Belgique et en moindre quantité de l'Allemagne et de la Russie. Ou voit, du reste, que ces articles ont décru très-notablement à l'importation, ce qui contribue à prouver le progrès de notre propre industrie. Pour les dentelles, dont le commerce n'a cessé de s'augmenter, elles nous sont à peu près exclusivement fournies par la Belgique.

Voici les résultats de l'exportation :

	Fils.	Tissus.
1827 - 1836	1,322,633 fr.	32,000,783 fr.
18 .7 - 1846	1,256,916	25,410,830
1847 - 1856	851,642	18,548,292
1857	1,062,808	19,124,215
1858	1,368,021	14,287,534

Les principaux objets d'exportation sont les toiles écrues, blanches et mi-blanches, et la batiste. Ce sont nos colonies, et l'Algérie principalement, qui reçoivent la majeure partie de nos toiles; nous en euvoyons aussi en Angleterre, en Turquie, dans les États de l'Italie. Pour la batiste, c'est vers l'Angleterre, la Belgique et les États-Unis que se dirigent nos expéditions.

Voilà pour les douze dernières années le détail des quantités et valeurs des toiles et batistes exportées.

Années.	Batist	e et linon.	Toiles	écrues.
	kilog.	francs.	kilog.	francs.
1847	66,890	8,026,800	647,326	7,444,249
1848	44,070	8,637,720	492,416	1,969,664
1849	75,179	14,735,084	615,247	2,461,028
1850	67,831	13,294,876	740,895	3,111,751
1851	62,961	10,514,487	811.248	3,163,867
1852	69,858	12,085,434	890,035	3,471,137
1853	70,459	12,189,407	1,112,846	4,006,240
1854	52,276	7,998,228	1,173,819	4,225,748
1855	57,252	8,765,281	1,677,835	5,704,639
1856	53,668	8,184,370	1,549,959	5,114,863
1857	44,797	5,196,452	968,836	4,892,622
1858	33,583	3,123,219	1,401,656	5,957,038

Passons maintenant en revue les principaux pays étrangers :

GRANDE-BRETAGNE. — Les manufactures qui emploient le chanvre et le lin ont pris, de 1850 à 1856, une extension que le tableau suivant fait ressortir :

	1850	1856
Nombre d'établissements	393	417
— de broches	965,031	1,288,043
<ul> <li>de métiers mécaniques</li> </ul>	1,141	7,689
Moteurs à vapeur	10,905	14,387
— hydrauliques	3,387	3,935
Nombre d'ouvriers	68,434	80,262

L'Angleterre a produit en 1856 33,762,000 kilogr. de lin et de chanvre; elle en importait 164,016,000 kil. Sur le total de 197,778,000 kil., il était exporté en filés 11,373,000 kil., ce qui laissait à la consommation des fabriques 186,456,000 kil. La valeur des fils et tissus de lin anglais exportés était en 1856 de 157 millions de francs, dont 34 millions en filés.

RUSSIE. — La culture du lin et du chanvre en Russie a une trèsgrande importance, surtout dans les provinces septentrionales. L'empire russe a exporté, dans ces dernières années, 70 à 75 millions de kilogr. de lin et 50 à 58 millions de kilogr. de chanvre.

Quant à l'industrie du lin et du chanvre, elle comptait en 1855, pour la fabrication des toiles, 112 établissements avec 12,450 ouvriers dont les produits annuels s'élevaient à 2,233,099 roub. arg. (8,956,400 fr.); pour la fabrication des câbles, il y avait 142 établissements occupant 3,400 ouvriers et produisant une valeur annuelle de 5,572,000 roub. arg. (22,688,888 fr.)

POLOGNE. — L'industrie du chanvre et du lin présentait la situation suivante en 1850 :

Tissus. — Ouvriers	7,465
Tisserands	3,734
Ateliers en activité	4,296
Production du fil de chanvre	18,964 livres.
Toiles	2,156,574 auges.
Autres tissus	2,115,410
Linge de table	59,621

AUTRICHE. — La valeur des matières premières de lin et de chanvre, employée par l'industrie, est évaluée à 52,750,000 florins, et celle des produits fabriqués à 130,750,000 florins. La plus value résultant du travail industriel équivant conséquemment à 152 0/0. La consommation intérieure atteint 600,000 quintaux métriques de lin et 950,000 quintaux de chanvre. Le nombre des broches existant dans l'empire d'Autriche est d'environ 50,000.

PRUSSE, SAXE, HANOVRE. — Les manufactures de ces pays comptent environ 150,000 broches et emploient annuellement 840,000 quintaux allem. (420,000 quintaux métriques) de chanvre et de lin, sur lesquels 415,000 quint. métr. environ sont fournis par la production indigène et 5,000 par les importations du dehors. La valeur totale des matières premières est d'environ 47,500,000 fr. (12,700,000 thalers.)

BELGIQUE. — La Belgique produit annuellement 18 millions 1/2 de kilogr. de chanvre et de lin, sur lesquels la fabrique intérieure emploie 12 millions, et 6 millions 1/2 sont laissés à l'exportation ; cette fabrication occupait, en 1846, 60,000 ouvriers et comptait 95,607 broches.

AUTRES PATS. — On évalue le nombre des broches dans les autres pays de l'Europe, Pays-Bas, Danemark, Suisse, à 25,000 tout au plus. Il est inutile d'ajouter que nous ne parlons ici que de la filature mécanique, et que la filature à la main, comme le tissage domestique occupent encore bien des familles.

D'après M. de Reden, l'établissement d'une filature de lin coûte en Angleterre 110 fr. par broche, 112 à 124 fr. dans le Zollverein, 206 fr. en Autriche, 244 fr. en Russie.

Coton. — La fabrication du coton qui occupe aujourd'hui une place si importante dans l'industrie des principaux États, n'a guère commencé à s'établir en Europe, que vers le milieu du dix-septième siècle. En 1790, la France employait environ 4 millions de kilogrammes de coton brut, et recevait par an 1,500,000 kilogr. de coton filé qui représentaient alors une valeur de 29 millions de francs. Vingt ans plus tard, la consommation du coton brut était doublée, et en 1816, les manufactures françaises mettaient en œuvre plus de 12 millions de kilogrammes.

Le tableau suivant indique, année par année, les quantilés de coton brut importées en France pour la consommation, depuis 1816 jusqu'à nos jours :

•	Quantités		Quantités,		Quantités
Å snåes .	de cotons importées.	Années.	de cotons importées.	Années.	de cotons importées.
1816	12,115,000 kiles.	1823	20,384,000 kileg.	1830	29,260,000 kiler.
1817	13,370,000	1824	28,630,000	1831	28,229,000
<b>1</b> 81 <b>8</b>	17,034,000	1825	24,667,000	1832	33,636,900
1819	17,010,000	1826	31,914,000	1833	35,610,000
1820	20,003,000	1827	29,684,000	1834	36,035,000
1821	22,587,000	1828	27,375,000	1835	38,760,00 <b>0</b>
1822	21,572,000	1829	31,889,000	<b>1836</b>	44,332 <b>,</b> 000

1845 60,758,000	1853	75 <b>,091,258</b>
1846 64,227,000	1854	71,593,995
1847 45,522,000	1855	76,136,315
1848 44,909,142	1806	84,230,673
1849 64.464.486	1857	73,061,953
1850 59,484,195	1858	79,536,639
1851 59,484,195		
1852 72,068,951	1	
	1846 64,227,000 1847 45,522,000 1848 44,909,142 1849 64,164,186 1850 59,484,195 1851 59,484,195	1846         64,227,000         1854           1847         45,522,000         1855           1848         44,909,142         1856           1849         64,464,486         1857           1850         59,484,495         1858           1851         59,484,195         1858

Ces quantités représentent les valeurs suivantès :

· •						
<b>1827 - 1836</b>	58,973,886 fr.	1849	83,698,031 fr.	1854	110,328,621 fr.	
<b>1837 - 1</b> 846	96,623,309	1850	104,578,698	1855	121,121,770	
<b>1847 -</b> 1856	99,756,752	1851	91,669,400	1856	146,565,076	
1847	67,200,290	1852	106,617,240	1857	148,357,2 <b>42</b>	
1848	40,484,659	1853	125,303,743	1858	145,483,748	

La majeure partie du coton, environ 90 0/0, est fournie par les États-Unis, le reste nous vient de l'Égypte et des Indes-Anglaises.

L'industrie cotonnière en France a adopté, dès l'origine, pour sa fabrication, la spécialité des tissus fins, laissant le tissu commun à l'Angleterre, qui a toujours eu pour but principal de produire le plus économiquement possible, et a pu réaliser, sous ce rapport, des résultats très-remarquables, grâce au bas prix de ses combustibles et à l'emploi presque exclusif du travail mécanique, pour lequel elle nous a de beaucoup devancés. Les prix de nos tissus, par suite de leur finesse et de leur élégance, ont été toujours supérieurs à ceux de nos voisins d'outremer. Mais le rapport de ces prix est resté toujours assez sensiblement le mêrne, ce qui prouve que nous avons fait, dans notre spécialité, des progrès analogués à ceux des manufacturiers anglais. Ainsi, nos prix se sont réduits de moitié de 1826 à 1833, et de 1833 à 1853 la diminution p'a pas été moins forte ; car on estime que les 34 millions de kilogrammes de tissus, fabriqués en 1834, coûtaient à peu près aussi cher que les 64 millions de kilogrammes produits en 1853.

Nature des fabrications.	Nembre d'etablissements	Nombre d'ouvriers.	Salaires	Métiers.	Broches.
Ouate		18	f. c. 1 50		
	1			» • • • • •	
Filature, fils.	566	63,064	1 96	16,341	3,253,196
Fils retors, lacets.	4	180	2 30	· 70	10,800
Mèches à chandelles	2	135	2 25	16	3.200
Tissage, molleton, couvertures,	_				-1
calicots, rouennerie, châles	1,409	136,876	1 64	88,921	190,336
Tricot, bonneterie	75	8,598	1 71	3,702	>
Passementerie, bretelles		743	2 05	287	
Tulle	19	10,777	2 09	5,114	8
Tulles machine	1	60	1 50	8	a
Dentelles	1	400	0 50		
Broderie	25	6,140	0 85		
Blanchisseries, apprêts, teillage.		3,859	2 .	4	>
Impressions, toiles peintes	87	10,081	2 36	1,393	
Batiste	23	3,888	2 95	290	
Totaux	2,394	244,819	1. 1	116,142	3,457,532

La Statistique officielle de l'industrie, publiée en 1852, donne les renseignements suivants sur la manufacture des cotons : Ainsi, le nombre total des ouvriers employés dans les diverses industries dont le coton forme la base, était en 1847 de 245,000, qui recevaient un salaire moyen de 2 fr. par jour. Le nombre actuel des ouvriers dépasse 300,000 et celui des broches 5 millions, au lieu de 3,500,000 indiqués dans la publication officielle (1).

D'après l'enquête de 1834, il y avait dans l'arrondissement de Lille, 150 filatures avec 600,000 broches; dans l'Est, 26 fil. avec 800,000 br.; dans la Seine-Inférieure, 240 fil. avec 1,000,000 br.; Saint-Quentin et environ, 37 fil. avec 210,000 br.; en tout 2,610,000 br.

La valeur des produits fabriqués dans les manufactures de coton, et celle des matières premières se subdivisent ainsi :

	Valeurs annuelles				
Nature des fabrications.	des matières premières.	des produits fabriqués.	Différences.		
Ouate Filature, fils	francs. 15,000 94,246,762	francs. 35,000 147,206,902	francs. 20,000 52,950,140		
Fils retors, ganse	378,000	585,000	207,000		
Filature, mèches à chandelles.	276,000	403,360	129,360		
Molletons, calicots, châles, etc. Tricots, bonneterie, passemen-	94,988,834	154,869,063	59,880,29		
terie	3,757,992	8,827,877	5,069,885		
Passementerie, bretelles	880,700	1,102,000	221,300		
Tulle	4,984,962	11,772,301	6,767,339		
Dentelles	5,440	20,100	14,560		
Broderies Blanchisseries, apprêts, tein-	344,077	2,663,500	2,319,423		
tures Teinturerie, impressions de tis-	22,085,783	30,114,525	8,028,74 <b>2</b>		
sus	30,710,092	45,839,665	15,129,573		
Batiste (impressions de)	7,853,840	12,362 008	4,509,168		
Totaux.	260,547,482	415,823,301	155,270,819		

D'après le rapport de la Commission française de l'exposition de 1851, la valeur totale des produits de coton fabriqués en France, serait d'environ 630 millions de francs. Cette évaluation présente, sur les chiffres de la Statistique de 1852 (relative à l'année 1847), une différence en plus, analogue à celle qui a été signalée plus haut pour le nombre des broches. Dans ses intéressantes recherches sur la situation cotonnière des départements de l'Est, M. Dollfus estimait, à la fin de 1856, la valeur des produits fabriqués de cette seule partie de la France à 223 millions de francs, dont 70 millions de francs pour les filés (20 millions de kilogr.) et 100 millions pour les tissus (250 millions de mètres). Ces chiffres qui représentent un peu plus du tiers du total indiqué par la Commission de

<sup>(1)</sup> Rapport de l'exposition universelle de 1851. D'après les relevés statistiques dressés par M. Dollfus, le nombre des broches en activité dans les 6 départements de l'Est (Haut-Rhin et Bas-Rhin, Vosges, Doubs, Haute-Saone et Meurthe) était en 1856, de 1,500,000; le nombre des métiers des mêmes départements s'élevait alors à 44,329, dont 33,472 métiers mécaniques et 10,857 à bras. (Extrait du bulletin de la société industrielle de Mulhouse. Décembre 1856).

l'exposition de 1851, pour l'ensemble de la France, tendraient à prouver que ses évaluations sont loin d'être exagérées.

Les salaires sont également indiqués à un taux plus élevé dans le dernier document que dans le premier. La Statistique officielle fait ressortir une moyenne de 2 fr. seulement, tandis que la Commission de l'exposition en établit le taux à 3 fr.

Les départements dans lesquels l'industrie cotonnière a le plus d'importance, sont ceux de la Normandie et de l'Alsace. Les fabriques de la Seine-Inférieure produisent à elles seules près du tiers de la valeur totale de la fabrication (70 millions environ pour les tissus, 36 millions pour les filés et 26 millions pour la blanchisserie, la teinturerie, etc. (1). Dans le Haut-Rhin, où Mulhouse forme le principal centre de l'industrie cotonnière, la production moyenne annuelle en fils et tissus est évaluée, par la Statistique officielle, à 60 millions de francs (27 millions 1/2 de fils, 23 millions 1/2 de tissus, 9 millions pour la baptiste, 5 millions pour les étoffes blanchies, etc.). Le département du Nordvient le troisième, pour l'importance de la production, dont la valeur est portée, dans la Statistique officielle, à 25 millions environ (18 millions 1/2 de filés, 4 millions de tissus, et 2 millions 1/2 de batiste). Les départements que l'on peut signaler en outre, sont le Pas-de-Calais, (12 millions 1/2), les Vosges (11 millions), le Calvados (9 millions), l'Aisne (7 millions), l'Aube, les Vosges, l'Orne, le Bas-Rhin, la Meuse, l'Eure. Ouelques départements ont la spécialité de guelque fabrication. Ainsi, le Rhône produit des mousselines dont la valeur annuelle était estimée (1850) à 14 millions de francs. La Meurthe produit à peu près exclusivement la broderie de coton, pour une valeur annuelle d'environ 3 millions de francs. A l'importation, les fils de coton et le tulle avec application sont les seuls articles qui méritent d'être signalés. Les fils nous sont fournis par l'Angleterre et les tulles par la Belgique. Voici l'ensemble des valeurs de ces importations de 1827 à 1858, par périodes décennales :

1827 - 1836	475,606 fr.	1857	2,004,741 fr.
1837 - 1846	1,845,131	1858	1,860,417
1847 - 1856	1.517.119		•

Le tableau suivant indique les chiffres de nos exportations de produits fabriqués de coton pendant les mêmes périodes :

1827 - 1836	49,871,126 fr.	1	1857	52,263,293 fr.
1837 - 1846	96,408,461		1858	57,120,650
<b>18</b> 47 - 1856	59,350,272			

D'après les relevés qui précèdent, on pourrait être amené à supposer

(1) Pour atteindre aux chiffres actuels, il faudra partout ajouter 50 à 60 0/0 au moins aux évaluations ci-dessus.

que nos exportations d'articles de coton ont diminué depuis vingt ans. Mais cette diminution apparente tient à la baisse des prix de ces objets, et en fait, la quantité des marchandises envoyées à l'étranger a considérablement augmenté. Ainsi, pour les tissus blancs et écrus, on trouve la progression suivante : 1827-36, 281,441 kil.; 1837-46, 1,098,525 kil. ; 1847-56, 3,065,871 kil. ; 1857, 3,888,588 kil. ; 1858, 3,936,233 kil. pour les tissus imprimés et teints : 1827-36, 1,346,355 kil. ; 1837-46, 2,301,655 kil.; 1847-56, 2,990,519 kil. ; 1857, 3,139,135 kil. ; 1858, 3,291,416 kil. En 1857, le poids total des tissus exportés était de 8,221,112 kil. et leur valeur de 60,806,268 fr. Voici le détail des valeurs exportées, pour les quatre principaux articles :

in the	1.	Châles		
Années.	Ecrus blancs.	Teints.	Imprimés.	et mouchoirs
11.02	francs.	francs.	francs.	francs.
1847	8,695,836	11,187,426	15,774,630	3,402,560
1848	9,805,990	8,874,665	12,562,236	3,132,318
1849	10,766,481	9,511,946	19,098,085	3,414,202
1850	11,416,182	8,990,688	17,668,489	3,542,025
1851	14,636,340	8,505,998	20,346,381	2,927,338
1852	13,933,613	7,733,913	19,740,618	3,326,570
1853	18,701,626	7,922,962	19,804,894	3,250,190
1854	16,717,651	7,024,149	16,987,447	3,030,425
1855	21,558,737	8,620,300	18,756,516	4,152,465
1856	19,248,859	8,769,987	18,833,117	3,090,974
1857	15,359,889	7,605,558	16,095,261	2,371,716
1858	15,548,120	7,248,762	17,916,286	2,990,997

Les principaux pays de destination sont : pour les tissus blancs et écrus, l'Algérie, les Colonies, la Suisse, la Belgique et les États de l'Association allemande ; pour les tissus teints et imprimés, l'Algérie et les Colonies, les États-Unis, les États de l'Amérique méridionale (Brésil, Pérou, Chili), la Turquie, la Suisse, l'Angleterre, l'Espagne et les États Sardes ; pour la mousseline, les États de l'Association alfemande.

Voici la situation de l'industrie cotonnière dans les principaux pays étrangers.

ÉTATS-UNIS. — Le coton est un des principaux éléments de l'industrie et du commerce américain. La culture de cette plante textile qui, au commencement du siècle, était peu connue, est actuellement répandue dans 12 États du Sud, et occupe une étendue de 2 millions d'hectares, divisés entre 77,000 plantations.

Voici quelle a été la progression que la production du coton a suivie depuis 1824(1) :

<sup>(1)</sup> Nous trouvons pour 1800, 17,789,803 livres, pour 1810, 93,900,000, valant 15,108,000 dollars, pour 1820, 127,800,000 livres valant 22,309,000 dollars. Il y a lieu de faire remarquer que la progression n'a pas été aussi constante qu'il paraitrait d'après les chiffres que nous venons de citer. Les prix, dans le texte, ont été empruntés à l'ouvrage de M. Ellison sur le *Colon trade*.

Années.	Balles de 400 livres.	Prix moyen par livre. cents.	Années.	Balles de 400 livres.	Prix moyen par livre. cents.
1824	509,158	15.4	1849	2,758,596	6.4
1827	957,281	10. »	1851	2,355,237	12.11
1830	997,848	9.9	1852	3,015,029	8.5
1833	1,038,848	11. 1	1853	3,26 - ,882	9.85
1836	1,360,750	16 8	1854	2,930,000	9.47
1840	2,177,840	8.5	1855	2,818,000	874
1843	2,378,875	6.2	1856	3,527,845	9.49
1846	2,100,532	7.81	1857	2,939,519	12.55

La production de 2,939,519 halles équivant à 532,000,000 kil. (1). Voici comment cette production s'est répartie entre les principaux États cotoniers en 1850 :

États.	Nombre de plantations.	[Production.
Alabama	16,100	564,489 balles.
Géorgie	14,578	499,091
Mississipi	15,110	484,292
Caroline du Sud	11,522	300,901
Terre-Neuve	4,045	194,532
Louisiane	4,205	178,737
Caroline du Nord	2,827	73,845
Arkansas	2,175	65,344
Texas	2,262	58,072
<b>F</b> loride	990	45,131
Totaux	75,812	2,464,374

La production des États de Kentucky, de Virginie et d'Indiana est comparativement insignifiante.

Voici maintenant le détail des différents capitaux que la production du coton absorbe aux États-Unis :

,	Nombre total.	Valeurs.
Esclaves (têtes)	1,200,000	600,000,000 doll.
Terres à coton (acres de 40 ares)	4,500,000	45,000,000
Terres à grains.	6,300,000	63,000,000
Terres avec bois et pâturages	14,000,000	42,000,000
Mules et chevaux	400,000	40,000,000
Cochons et moutons	4,500,000	4 500,000
Bestiaux	300,000	1,500,000
Charrues	500,000	1,000.000
Charrettes	n	1,000,000
Total		798,000,000

Les chiffres suivants indiquent les quantités comparatives de coton que les États-Unis ont employées pour leur consommation, depuis le commencement du siècle :

1800	500 balles.	1848	631,772 balles.
1805	1,000	1349	618,039
1810	10,000	1850 .	587.709
1815	90,000	1851	504,108
1830	126,000	1852	703,029
1835	235,888	1853	671,009
1840	295,193	1854	710,571
1 45	389,006	1855	693,584
1846	522,597	1856	770,239
1847	527,967	1857	819,138

(1) Une balle, 181 kilogrammes. Production en 1858, 3,249,000 balles.

### INDUSTRIE TEXTILE.

Les fabriques les plus importantes des États-Unis, pour les fils et tissus de coton, sont celles de Lowell près Boston, Waltham (Massachussets), Pattenon (New-Jersey). On évalue le nombre des broches employées dans les fabriques de coton à 2,500,000, sur lesquelles 250,000 appartiennent aux États de l'Ouest et du Sud. L'exportation du coton brut des États-Unis représente annuellement une quantité d'environ 2,200,000 balles ou près de 400,300,000 kil.

Voici quel est le chiffre de la production du coton dans les pays autres que États-Unis qui fournissent ce produit :

Chine	750,000,000 kil.	Algérie	180,000 kil
Perse	30,000,000	Europe méditerranéenne	6,000,000
Brésil	33,000,000	Sierra Léone	45,000
Indes occidentales.	15,000,000	Reste de l'Afrique	30,800,000
Indes orientales (1).	435,000,000		
Egypte	29,450,000	Total	348,67 <b>5,000</b>

En rapprochant ce chiffre de celui de la production des États-Unis, on voit que ce pays produit près du tiers du coton annuellement récolté dans le monde entier.

ROYAUME-UNI. — La situation des manufactures de coton de la Grande-Bretagne se résumait ainsi en 1850 et 1856 :

	1850	1856
Nombre d'établissements	1.932	2,210
- de broches.	20,977,017	28,010,217
<ul> <li>de métiers mécaniques .</li> </ul>	249,627	298,847
Moteurs à vapeur.	71,005	88,000
— hydrauliques	11,550	9,131
Nombre d'ouvriers	330,924	379,213

Sur les 379,313 ouvriers occupés en 1856, on en comptait 233,017 employés à la filature et 146,193 au tissage. Près de 400 millions de kilogrammes de coton brut sont actuellement mis en œuvre par l'industrie anglaise. La production des manufactures était en 1856 : en fil de coton, de 361,000,000 kilog., dont 85,000,000 kilog., étaient exportés; en tissus de toute sorte, de 276,000,000 kilogr., dont 184 étaient exportés et 92 entraient dans la consommation ; sur les tissus exportés 2/3 sont blanc écrus, 1/3 sont imprimés et teints.

En valeur, l'exportation des fils et tissus anglais était en 1856 de 957 millions de francs, dont 201 millions pour les filés et 756 millions pour les tissus.

Le tableau suivant résume, pour les autres États de l'Europe, la situation actuelle de l'industrie cotonnière :

<sup>(1)</sup> Les Indes exportent plus de 600,000 balles, dont les 5/6 vont en Angleterre et le reste en Chine, en France, etc. D'après M. Ellison, la consommation intérieure est de plus de 900 millions de kilog.

CHAPITRE XIII. -- INDUSTRIE.

États.	Nombre des filatures.	Coton brut employé.	Nombre de broches.	Nombre d'ouvriers.
Autriche	239	q. m. 361,444	1,740,000	400,000
Prusse	26	217,167	425,000	155,000
Bavière	18		549,700	×
Saxe	134	110,000	664,500	39
Bade	10		185,600	
Wurtemberg.	12	×	135,000	
Hanovre	2		55,800	»
Oldenbourg	5	<b>x</b>	40,000	n
Zollverein (1)	210	549,336	2,060,000	
Belgique		131,000	779,610	14,680
Russie	510	480,000	1,690,000	180,000
Pologne	»	, in the second s	53,842	14,328
Suède	30	160,006	'n	3,097
Espagne	n	190,000	875,000	
Portugal	6	<b>1 1</b>	i i	×
Suisse	270	149,000	1,350,000	) »
Italie	200	150,000	800,000	10,000

La consommation du coton, tant en France que dans les autres pays, se trouve indiquée plus loin au chapitre Consommations.

Laine. — La production de la laine a fait en France d'énormes progrès, depuis le commencement du siècle. En 1812, le comte de Chaptal évaluait ainsi l'importance de cette production :

Mérinos purs, 790,175 kilogrammes de laine, qui, à raison de 4 fr. le kilog., donnent	3,160,700 fr.
Métis, 3,901,881 kilogrammes de laine, qui, à raison de 3 fr. le kilog., représentent	11,705,643
Moutons indigènes, 33,236,487 kilogrammes de laine, qui, à raison de 2 fr. le kilog., ont une valeur de	66,472,974
Total	81,339,317

Le nombre actuel des animaux de race ovine est d'environ 33 millions 1/2 de têtes. On estime que chaque toison en moyenne, y compris les agneaux, pèse lavée à dos 1 kilogr. 800 gr. Les 33 millions 1/2 de bêtes ovines fourniraient annuellement 60 millions de kilogr. de laine, qui, au prix moyen de 3 fr. 50 le kilogr., représenteraient une valeur totale de 210 millions de francs. En 40 ans environ, la production de la laine s'est accrue de 61 0/0 en quantité et de 154 0/0 quant à la valeur. Malgré cette augmentation considérable, la quantité de laine en masse que nous importons de l'étranger, pour alimenter nos fabriques, n'a cessé d'augmenter. Avant 1790, la moyenne des importations, déduction faite des exportations, représentait une valeur de 14 millions de francs. La moyenne des importations, de 1827 à 1836, ne dépassait pas beaucoup ce chiffre et avait été en moyenne de 16,994,795 fr., pour 8,455,703 kil. Pendant les dix années suivantes, on voit la valeur des importations de laines

(1) 815,000 broches en 1846. Le Zollverein comprend les divers Etats allemands, sauf l'Autriche, donné séparément sur le tableau.

plus que doubler et s'élever à 37,579,682 fr. pour 17,357,436 kil. Enfin de 1847 à 1856, cette valeur augmenta encore et donna une moyenne de 47,280,233 fr., dont voici le détail par année. Nous mettons en regard pendant la même période nos exportations de laines en masse, dont le chiffre est relativement assez faible.

Années.	Importations.		Exportations.	
	kil.	francs.	kil.	francs.
1847	15,628,776	30,358,027	20,057	80,268
1848	9,429,982	13,581,960	22,838	79,933
1849	21,796,110	39,980,689	18,849	61,469
1850	22,441,506	46,971,220	33,547	109,158
1851	18,014,711	34,710,126	103,415	351,618
1852	30,691,739	64,629,673	33,327	124,976
1853	24,607,983	47,989,696	57,604	146,890
1854	24,331,402	48,902,795	55,150	146,148
1855	34,122,390	68,887,744	42,051	134,563
1856	38,983,581	77,790,397	133,707	427,865
1857	37,719,189	116,537,604	137,400	446,550
1858	36,043,126	105,471,240	171,884	687,536

Ce sont surtout les États de l'Association allemande, la Russie, la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne, la Turquie et les États Barbaresques qui nous fournissent les laines dont nous avons besoin pour notre consommation. Nous en tirons aussi une certaine quantité de l'Australie. Les laines les plus estimées proviennent de la Saxc, de la Silésie, de la Hongrie et de la Bohême; les nôtres viennent immédiatement après. La Russie, l'Australie et divers États allemands n'occupent qu'un rang inférieur. Quant à l'Espagne, qui a fourni originairement les types des plus beaux mérinos, elle paraît maintenant être au-dessous des pays qui lui ont emprunté ses races et les ont améliorées, et elle n'est plus placée qu'au sixième ou septième rang pour la qualité de ses laines. L'Angleterre et la Hollande produisent des laines longues et brillantes qui n'ont pas d'analogie avec les autres.

L'exportation des laines en masse est, comme on l'a vu, tout à fait insignifiante; celle des déchets de laines est un peu plus importante. En voici le mouvement depuis 1827 :

1827-1836	201,947 kil.	201,947 fr.	1853	909,510 kil.	2,364,726 fr.
1837-1846	285,435	285,435	1854	690,885	1,830,845
1847	594,256	194,256	1855	787,448	2,126,110
1848	255,532	511,064	1856	1,085,309	3,147,396
1849	321,306	927,122	1847-1856	567,272	1,521,144
1850	420,841	L,199,39 <b>7</b>	1857	1,345,668	3,700,587
1851	494,832	L,435,013	1858	1,101,415	2,753,538
1852	508,797	1,475,511		•	

La Statistique officielle de 1852 évalue (pour l'année 1847) le nombre des établissements industriels qui travaillent la laine à 2,424, occupant 144,146 ouvriers et employant 38,500 métiers et 1,267,400 broches.

Fabrications.	Rombre d'établ sse- ments.	Nombre d'ouvriers.	Salaires	Métiers.	Autres machines.	Broches.
			fr.		· ·	
Peignerie, carderie.	134	8,387	2 05	377	288	8,000
Fils de laine Mérinos, châles, stoffs, mous-	507	30,710	1 78	7,483	4,290	1,131,725
selines-laine, bonneterie, étoffes diverses, draps Draps, mérinos, molletons, flanelles, tapis, nouveauté, couverture, chapellerie,	65 <b>2</b>	19,734	1 84	6,484	5,222	123,196
feutres, chaussons en tresse	1,038	83,015	1 78	24,011	5,357	4,475
Foulerie Laine filée, châles (teints et	43	162	2 37	22	109	
imprimés)	50	2,138	2 21	121	3,886	,
Totaux.	2,424	144,146		38,498	20,242	1,267,396

Voici comment elle établit la répartition de ces divers éléments entre les différentes fabrications dont la laine forme la base :

Le rapport de la Commission française de l'exposition de 1851 porte à 850,000 le nombre des broches employées à la filature de la laine peignée et prévoit l'établissement prochain de 50,000 autres. Actuellement, le nombre d'un million doit être dépassé. Il doit y avoir au moins 15 à 1,600,000 broches pour la laine cardée, soit en tout, 2,600,000. La Commission française fixe le nombre des ouvriers à 371,000, savoir :

Ouvriers occupés à la filature exclusivement (bergers, laveurs, tondeurs, tireurs, dégraisseurs, fileurs et employés)	51,000
Ouvriers occupés au tissage Ouvriers occupés aux manutentions et à la vente (teinture, blanchiment, impressions, apprêts et	300,000
vente des produits)	20,000
Total	371,000

La Statistique officielle de 1852 précitée évalue l'ensemble des matières premières employées par l'industrie lainière à 335,097,648 fr. Ce chiffre se rapproche très-sensiblement de la valeur indiquée plus haut pour les laines mises en œuvre (production et importation réunies). La valeur des produits fabriqués est estimée à 473,184,012 fr. La différence de cette valeur à celle des matières premières et qui représente les frais et bénéfices de fabrication est de 138 millions ou 29 0/0 de la valeur totale des produits. En 1812, le comte Chaptal évaluait à 250 millions de francs la valeur des produits de l'industrie lainière, Tolosau, en 1788, estimait notre production à 225 millions. D'après les indications de la Statistique, la valeur des produits fabriqués n'aurait pas tout à fait doublé depuis 1810, bien que celle des matières eût plus que triplé. Du reste, le rapport de la Commission française de l'exposition de 1851 attribue une valeur très-supérieure à celle indiquée dans le document officiel, et la porte à 921 millions de francs; ce prix est

calculé sur cette base que la valeur de la laine brute ne représente guère que le tiers de celle des produits fabriqués.

·	Valeur		
Fabrications.	des matières premières.	des produits fabriqués.	Différence.
	fr.	fr.	fr.
Lavage, peignage, cardage	25,360,443	34,060,069	8,699,626
Fil de laine	101.218.444	134,999,618	33,781,174
Mérinos, châles, stoffs, mousselines-	- , ,		
laine, etc	34.842.344	56,190,455	21,348,111
Draps, mérinos, flanelles, molletons,		,,	
tapis, chapeaux.	145,731,975	217,009,925	71,277,950
Foulerie.	5,6 2,067	6,214,625	562,558
Laines filées, étoffes diverses, châles	22,292,375	24,709,320	1,416,945
Totaux	335,097,648	473,184,012	139,086,364

Voici d'ailleurs, d'après la Statistique officielle, la répartition des produits et des matières premières, entre les différentes fabrications :

L'industrie lainière est répandue dans beaucoup plus de départements que les industries de la soie et du coton qui sont localisées dans un assez petit nombre de villes. Cependant les grandes manufactures de laine dominent surtout dans les Ardennes (Sédan), dans le Nord (Lille, Cambrai, le Cateau, etc.), dans la Marne, dans l'Eure (Louviers), l'Hérault. Ces cinq départements fournissent ensemble annuellement, d'après la Statistique officielle, 294 millions de produits ou 60 0/0 de la fabrication totale(1).

En dehors de ces départements, ceux qui offrent le plus d'importance sont : le Rhône pour la spécialité des châles (12 millions), les Bouchesdu-Rhône, pour le lavage et le peignage de la laine (7,250,000 fr.), le Calvados pour la filature (7,700,000 fr.), l'Aisne, pour la filature et le tissage (10 millions), l'Aude, pour la draperie (8,600,000 fr.), l'Oise (5,410,000 fr.) pour les laines filées, l'Isère, pour les étoffes croisées (5,050,000 fr.)

Vers l'époque où parut la Statistique publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce, la Commission française du jury de l'exposition de Londres s'occupait de réunir des renseignements sur la Statistique de l'industrie. La collection de rapports qu'elle a publiés, renferme souvent des faits plus récents, disposés d'une manière instructive, mais quelquefois incomplets. Malheureusement tous les volumes qui doivent former cette collection ne sont pas encore achevés.

Le travail sur l'industrie des laines peignées doit compter parmi les plus remarquables. Il passe successivement en revue la fabrique de Paris et celles de Reims, Amiens, Flandre (Roubaix, Lille) et de l'Alsace, centres

<sup>(1)</sup> Départements des Ardennes, 117,400,000 fr.; du Nord, 78,200,000 fr.; de la Marne, 53,400,000 fr.; de l'Eure, 20,000,000 fr.; de l'Aude, 25,000,000 fr.

industriels qui se distinguent par la nature de leurs produits. Ainsi Paris et les localités qui s'y rattachent, sous le rapport de l'industrie, fabriquent plus particulièrement : 1° des gazes unies et façonnées avec leurs divers mélanges de matière, les tissus mérinos, les mousseline-laine, les baréges, les satins de Chine, les valencias ; 2° les châles brochés, fins ou communs ; 3° les tissus pour gilets, pour ameublement (damas), les étoffes pour tenture, etc.

La fabrique de Reims produit principalement des mérinos, de la flanelle et divers tissus analogues; on y file aussi des quantités considérables de laine peignée (1,400,000 k.) et de laine cardée (1,020,000 k.). La valeur des produits de Reims a été estimée, en 1780, à 8,286,000 fr. (69,500 pièces), en 1786, à 10,909,700 fr. (94,615 pièces), en 1790, à 13,500,000 fr., en 1808, à 9,500,000 fr., en 1837, à 35 millions; en 1849, à 69,830,000 fr.

Amiens et ses dépendances ont produit, en 1851, pour 18 millions millions de fils de laine peignée, ensuite des velours d'Utrecht (52,000 pièces, 22,600,000 fr.), des étoffes pour robes, pour gilets, des satins pour chaussures, des tapis, de la passementerie, le tout ensemble pour 59 millions.

Ronbaix, Tourcoing et ses environs employaient, en 1843, d'après M. Mimerel, 5,400,000 k. de laine, dont 864,000 k. étaient absorbés par les fabriques de couvertures, par la bonneterie. Le reste, valant plus de 17 millions de francs, était employé pour reproduire les riches tissus de Paris et de Reims, mais en qualités inférieures (mélangé avec du coton), appropriées à la consommation des masses par leur bas prix, tout en conservant leur cachet primitif de bon goût. En 1850, le total des laines employées a été de 6,582,184 k.; actuellement, on a peut-être atteint 8 millions de kilog., et l'on ne se borne plus aux imitations et aux étoffes à bon marché.

L'Alsace fait une certaine quantité de mousseline pure laine, mais ce qu'elle produit de mousseline de laine et coton est énorme. Il est telle maison à Mulhouse qui imprime annuellement 15 à 20,000 pièces. La moitié passe en Allemagne, malgré les droits élevés qui grèvent cette marchandise.

La commission précitée n'ayant publié qu'un rapport très-sommaire sur la manufacture de laine cardée ou de tissus foulés (draps), les étoffes pour pantalons, nous nous bornons à donner, d'après la statistique officielle, quelques chiffres sur Sédan, Louviers, Lodève, principaux centres de ce genre de fabrication. Sédan compte 11 teintureries, 26 peigneries, 67 filatures, 71 fabriques de draps, 28 fouleries. La valeur des matières premières (laine, couleurs, drogues), est de 27 millions et demi, et la valeur des produits fabriqués dépasse 34 millions; 16 à

# INDUSTRIE TEXTILE.

17,000 ouvriers des deux sexes sont occupés dans cette industrie. Louviers et ses environs possèdent 20 filatures et 18 manufactures de draps et produisent pour près de 20 millions de francs de marchandises. Quant à Elbeuf, cette ville (comme Paris) a été omise dans la statistique officielle. Mentionnons encore la manufacture de Lodève, qui a un caractère particulier et qui fabrique pour environ 12 millions de francs, surtout pour l'armée. Enfin, Vire, Lisieux, Abbeville, Bischwiller ont prouvé, lors de l'Exposition de 1855, que leur industrie lainière a atteint un rang respectable.

Peu d'articles de laine sont admis a l'importation, les seuls que nous ayons à signaler sont les suivants :

	Couvertures.	Passementer:e et rubans.	Tapis de pied.
1827 - 1836	» fr.	119,436 fr.	354,292 fr.
1837 - 1846		251,036	151,962
1847 - 1856	13,500	575,679	122,832
1857	20,000	1,191,238	196,514
1858	19,504	1,488,750	163,869

A l'exportation, au contraire, les articles de laines sont l'objet d'un commerce considérable, dont voici les résultats généraux de 1827 à 1858 :

	Fils.	Tissus.	Totaux.
1827 - 1836	1,116,000 fr.	31,818,967 fr.	32,934,967 fr.
1837 - 1846	1,719,076	69,052,741	70,771,817
1847 - 1856	5,401,188	96,097,604	101,498,792
1857	8,736,190	138,662,205	147,398,395
1858	5,126,550	111,906,359	117,032,909

Voici maintenant, pour les quatre principaux articles, le détail des valeurs exportées par années, pendant la période 1847-58 :

	Mérinos.	Châles.	Draps.	Étoffes diverses.
1847	9,869,450 fr.	5,671,020 fr.	19,548,600 fr.	15,904,680 fr.
1848	10,327,920	5,387,400	19,760,420	16,289,880
1849	13,364,136	20,611,827	23,278,552	28,070,631
1850	11,788,322	17.781,120	23,821,116	29,134,620
1851	16,813,950	13,258,650	24,845,788	28,338,336
1852	13,770,775	10,685,700	26,572,736	34,472,048
1853	18,484,650	12,218,656	29,344,989	39,621,474
1854	18,973,376	20,173,722	27,416,016	28,289,698
1855	22,212,762	20,713,488	37,141,939	34,104,108
1856	26,181,470	17,291,309	43,034,690	40,998,125
1857	22,328,673	17,724,789	44,373,155	44,139,719
1858	21,338,283	10,479,306	30,645,425	37,988,206

Les principaux pays de destination sont, outre l'Algérie et les Colonies, qui absorbent une grande partie de nos exportations : pour les couvertures, les États-Unis, le Brésil et la Suisse ; pour les mérinos, l'Angleterre, l'Espagne et le Chili ; pour les draps, l'Angleterre, l'Espagne, les États-Sardes, la Turquie, le Chili, les États-Unis et l'Association douanière allemande ; pour les étoffes diverses, l'Angleterre, les États-Unis, les États de l'Association allemande, la Belgique, la Suisse,

TOME II,

les États-Sardes et l'Espagne; pour les châles brochés, l'Espagne, la Belgique, le Zollverein, les États-Unis et l'Angleterre; pour la bonneterie, la Turquie et la Suisse.

ROYAUME-UNI. — La production moyenne des laines, en Angleterre, atteint environ 58 millions de kilogrammes par an. L'importance moyenne des importations ressort à environ 56 millions de kilogrammes, ce qui donne un chiffre total de 114 millions; il y a lieu de déduire de ce total 20 millions pour les exportations de laines indigènes (6.5 millions) et la réexportation de laines étrangères (13.5 millions), il reste pour la consommation anglaise 94 millions de laines.

En 1833, les importations de laines étrangères étaient de 17,233,000 k. elles se sont élevées successivement en 1844, à 29,500,000 kilogr., en 1850, à 35,500,000 kilogr., en 1855, à 44,700,000 kilogr. et en 1856, à 57,027,937 kilogr. Cette dernière quantité se répartissait ainsi par pays de provenance :

Espagne	49,73 <b>0 k</b> il.
Zollverein, Mecklembourg et villes hanséatiques	4,767,834
Autres pays d'Europe	8,067,087
Autres pays d'Europe Possessions britanniques de l'Afrique méridionale.	7,464,377
— des Indes orientales	7,800,088
— de l'Australie	22,999,052
Amérique du Sud	4,520,871
Autres pays	1,360,898
Total	57,027,937

Les envois de laine d'Espagne et d'Allemagne en Angleterre ont beaucoup diminué depuis le commencement du siècle. Au contraire, les importations des laines du Cap, de l'Inde et de l'Australie se sont accrues dans des proportions très-considérables. En voici le mouvement de 1844 à 1858 :

	, 1844	1858
Сар	989,000 kil.	7,464,0 <b>66 k</b> il.
Indes	1,245,000	7,800,000
Australie	7,921,000	22,997,000
Amérique du sud	1,692,000	4,521,000

La situation des manufactures lainières en Angleterre se résumait de la manière suivante en 1850 et 1856 :

	Laine cardée.		Laine peignée.	
Manufactures.	1850	1856	1850	1856
Nombre d'établissements	1,497	1,505 1,786,972	501 875,830	325 1,324,549
- de métiers mécaniques	9,439	14,453	32,617	38,956
Moteurs à vapeur	13,455 8,689	17,490 8,411	9,890 1,625	1,337
Nombre d'ouvriers	74,443	79,091	79,737	87,795

Voici pour les principaux des autres États d'Europe, et pour les États-Unis d'Amérique, la situation de l'industrie lainière :

148

.

#### INDUSTRIES TEXTILES.

Pays.	Production Ouvriers Produits des laines. employés. Quantités.	Ouvriers	Produits fabriqués.		
		Valeurs.			
Autriche Prusse (1) Russie Pelogne	kilog. 35,200,000 19,300,000 19,000,000 1,560,000	400,000 55,000 495,000 9,606	» 20,000,000 r. 26,721,000 m.	francs. 260,600,000 » 76,520,000 10,250,000	
Suède. Espagne (fil). Belgique (2).	1,350,000	5,000 » 18,153	600,000 L. 220,000 v	12,000,000 2,800,000 40,000,000	
Etats-Unis	27,000,000	a	) » [	140,000,000	

Soie. — La production de la soie et la fabrication des produits dont elle forme la base, constitue l'une des principales richesses agricoles et industrielles de la France, et on peut évaluer à plus d'un milliard et demi le mouvement des valeurs auxquelles la soie donne lieu, soit à l'état naturel, soit à l'état de produits fabriqués.

La production de la soie en France, dont l'origine remonte au commencement du dix-septième siècle, donnait déjà en 1790, 6 millions 1/2 de kilogr. de cocons, représentant une valeur de 16 millions 1/2 de francs. Après avoir subi, pendant la période révolutionnaire, une diminution considérable, elle se releva graduellement depuis le commencement du siècle, et en 1840, elle atteignait 17 millions de kilogrammes. En 1853, elle monta à 26 millions, mais pendant les années suivantes, les maladies qui sévirent sur les vers à soie, firent décroître dans une énorme proportion la quantité de soie récoltée qui se réduisit en 1856 et 1857, à 7 millions 1/2 de kilogr. de cocons. Le prix de la graine a subi, depuis 1800, les variations suivantes :

	ix du kilog.		Prix du kilog.		
1 <b>800 à 1816</b> 1816 1845	100 fr. 120	<b>1846 à 1853</b> 1854 <b>1855</b>	136 fr. 221	1856	480 fr.

La hausse énorme qui s'est manifestée en 1856, a été la conséquence de la maladie et de la mauvaise saison, double circonstance qui a également contribuée à détruire la graine et la récolte (3).

Le tableau ci-joint indique les variations que la production de la soie a subies en France, et montre en même temps la valeur de cette production aux différentes époques :

<sup>(1)</sup> La Commission française du Jury de l'Exposition de Londres, évalue la production du Zollverein entier (pour 1849) à 403,750,000 fr. pour les articles en laine peignée. En 1842, la Saxe possédait 211 fabriques, et en 1849, on comptait en Prusse 818 métiers mécaniques, 38,069 métiers à la main et 49,314 ouvriers.

<sup>(2)</sup> D'après M. N. Rondot, 558 établissements, 200,000 broches, 7,090 métiers et 23,000 ouvriers.

<sup>(3)</sup> Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* (1<sup>er</sup> mai 1860), l'article intéressant de M. de Quatrefages sur la maladie du ver à soie. M. Guérin-Méneville a fait également des travaux sur cette question.

Années.	Quantité moyenne de cocons.	Prix du kilog. de cocons.	Valeur totale de la production en cocons.
1760-1780	6,600,000 kil.	2 f. 50 c.	16,500,000 fr.
1781-1788	6,200,000	3 »	18,600,000
1789-1800	3,500,000	2 80	9,800,000
1801-1807	4,250,000	3 20	13,600,000
1808-1812	5,147,800	3 40	17,502,550
1813-1820	5,200,000	4 10	21,520,000
1821-1830	10,800,000	4 10	44,080,000
1831-1840	11,537,000	8 71	42,840,000
1841-1845	17,500,000	3 80	66,500,000
1846-1852	24,254,000	3 79	91,816,000
1853	26,000,000	4 50	117,000,000
1854	21,500,000	4 65	99,975,000
1855	19,800,000	5 »	99,000,000
1856	7,509,000	7 60	57,000,000
1857	7,500,000	7 60	57,000,000

Le document d'où nous avons extrait les chiffres qui précèdent (1), estime que, dans les conditions ordinaires et abstraction faite des maladies qui ont sévi dans les dernières années, pour obtenir 100 kilogr. de cocons, il faut un peu moins de 100 grammes de graine levée. Ainsi, les 24 millions de kil. produits de 1846 à 1853, étaient obtenus avec 23,000 kil. de graine utilisée. La quantité de feuilles de mûrier consommée était évaluée à 575,000 tonnes environ, à raison de 2,500 kilogr. de feuilles par 100 grammes de graine.

La valeur moyenne des cocons, pendant les années antérieures à 1856, dépassait 100 millions de francs, et celle de la feuille était d'environ 57 millions de francs.

La production du cocon se concentre au reste, presqu'exclusivement, dans les départements compris dans le bassin du Rhône et dans la Corse. Ces départements, au nombre de vingt, ont produit annuellement de 1846 à 1853, 23,323,000 kilogr. de cocons, sur la quantité totale de 24,200,000. Le reste est fourni par quelques départements du bassin de la Garonne.

La production de la soie, en France, représente environ le dixième de la quantité totale produite dans le monde entier, dont la valeur est d'environ 1,100,000,000 fr., d'après les évaluations contenues dans le rapport de M. Dumas.

Ces quantités se divisent ainsi :

France Etats d'Italie Autres pays et principalement l'Espagne.	108,600,000 fr. 281,500,000 24,600,000		
Europe, en son ensemble Chine Inde Japon Perse.	425,000,000 120,000,000 80,000,000 23,000,000	414,600,00 <b>0</b>	ſr.

(1) Rapport de M. Dumas sur les procédés de M. André Jean.

# INDUSTRIE TEXTILE.

Pays divers de l'Asie	54,800,000	
Asie, en son ensemble		702,800,000
Afrique		1,100,000
Océanie		600,000
Amérique		500,000
Total		1,119,600,000 fr.

Pour l'Europe, nous pouvons établir, d'après diverses sources, ainsi qu'il suit les quantités de soie grège produites :

	kilog.		kilog.
France (année ordinaire)	3,000,000	Italie. Naples	1,250,000
Autriche	2,330,900	- Ile de Sicile	550,000
Prusse	3,000	Suisse (Tessin)	100,000
Autres États allemands	2,000	Espagne.	1,200,000
Italie, Piémont, Sardaigne.	950,000	Portugal	80,000
— Lombardie	2,500,000	Grèce	428,000
- Modène et Parme	500,000	Turquie d'Europe	145,000
— Toscane	725,000	— d'Asie	400,000
— États-Romains	1,550,000	Russie d'Europe et d'Asie	480,000

Jusqu'en 1850, la graine de ver à soie, employée par nos éducateurs, se composait presqu'exclusivement de graines françaises, et dans une consommation de 23 à 24,000 kilogr., la graine étrangère n'entrait que pour 500 à 800 kilogr.; mais à mesure que la maladie s'est répandue et généralisée, on a senti le besoin de renouveler la graine et l'importation des œufs de vers à soie a fait des progrès considérables. Pendant les dernières années, la quantité d'œufs importés a égalé et même dépassé les quantités consommées.

Les matières premières, qui sont employées pour le travail de la soie, ont donné lieu aux mouvements ci-après, à l'importation et à l'exportation :

	Importation.	Exportation.
1827-1836	40,067,650 fr.	2,598,715 fr.
1837-1846	60,272,007	6,086,854
1847-1856	125,214,650	15,857,994
1857	231,156,420	41,294,959
1858	220,043,798	31,293,106

Les principaux articles à l'importation et à l'exportation sont les soies grèges et les soies moulinées. Les œufs de ver à soie et la soie en cocons, qui ne figuraient jusqu'en 1856 que pour une faible somme au tableau des douanes, ont vu leur importation s'accroître dans une proportion énorme pendant ces dernières années, par suite de la maladie qui a sévi sur les vers à soie. Les valeurs ont atteint pour les œufs de ver à soie, 6,790,795 fr. en 1857 et 3,300,750 fr. en 1858, et pour les soies en cocons, 13,324,329 en 1857, et 20,063,484 fr. en 1858.

Nous donnons ci-après, pour les soies grèges et moulinées, la valeur des importations et des exportations de 1847 à 1858 :

	Sole meulinée.		Seie grège.		
Années. Importation.		Exportation.	Importation.	Exportation.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
1847	34,515,780	1,979,220	26,236,035	20,080	
1848	15,427,750	9,608,520	8,348,486	552,060	
1849	42,088,338	3,386,305	33,887,146	82,390	
1850	42,132,056	3,709,768	42,337,353	269,129	
1851	42,297,904	2,969,325	41,352,075	301,952	
1852	56,875,200	3,398,382	72,853,282	2,323,248	
18 <b>5</b> 3	64,956,672	14,027,084	65,483,600	8,097,115	
1854	64,390,722	11,523,206	53,528,625	3,660,744	
1855	81,145,680	16,417,794	67,085,298	9,687,424	
1856	102,192,597	20,555,910	104,978,255	15,334,140	
1857	77,889,099	18,473,560	114,084,168	16,760,900	
1858	88,697,460	13,449,594	102,183,006	13,982,526	

Pour les quantités de soie grège et moulinée importées, nous renvoyons au chapitre Consommations.

La Turquie, la Toscane, les États-Sardes, l'Autriche et l'Angleterre sont les principaux États d'où nous tirons des soies. L'Angleterre, la Suisse et les États-Sardes sont ceux auquels nous expédions nos soies.

D'après la Statistique officielle de 1852 (année 1847), les diverses industries qui ont pour objet la manipulation de la soie et la fabrication des fils et tissus dont ce produit forme la base, comprenaient 1,460 établissements, et comptaient 165,000 ouvriers. Le nombre des métiers en activité était de 90,000, dont 60,000 environ pour les fabriques de Lyon et 30,000 pour les autres contrées manufacturières. D'après le rapport de la Commission de l'exposition de 1851, le nombre des métiers est évalué à 140,000, ainsi répartis : 60 à 70,000 travaillant pour Lyon ; 25 à 30,000 pour Saint-Etienne ; 8 à 10,000 pour Nîmes et Avignon ; 25 à 30,000 pour Paris. (Ces derniers répandus dans Paris, la Picardie, la Normandie, l'Alsace et la Moselle.

La Statistique officielle de 1852 estime la valeur totale des produits fabriqués par les diverses manufactures de soie à 406,377,455 fr.; les matières premières entrent dans ce chiffre pour 233,503,810 fr.; et il reste pour frais et bénéfices 172,873,645 fr., représentant 42.50/0 de la fabrication totale.

La filature de la soie et les divers travaux préparatoires de la soie sont répartis entre un assez grand nombre de départements, parmi lesquels on peut citer l'Ardèche (soie filée, 1,700,000 fr., soie grège, ouvrée, etc., 10,300,000 fr., et ganteries 13,800,000 fr.), la Drôme (14 millions de produits), Vaucluse (8 millions), le Gard (10 millions), l'Isère, l'Ain, l'Hérault, le Vaucluse (1 à 4 millions de produits).

Le tissage de la soie a lieu pour plus des 9 dixièmes dans le département du Rhône, dont les produits annuels en étoffes de soie dépassent,

## INDUSTRIE TEXTILE.

d'après la Statistique officielle, 230 millions de francs. Le même département fabrique encore des châles de soie pour près de 25 millions, ce qui porte à 255 millions l'ensemble des produits provenant des fabriques de Lyon.

Le département de la Loire et surtont la fabrique de Saint-Étienne a la spécialité des rubans, elle en produit chaque année pour près de 60 millions; la fabrique de Saint-Étienne fournit, en outre, des étoffes pour environ 4 millions de francs.

Les autres départements, où le tissage de la soie a quelque importance, sont: l'Isère (4,270,000 fr.), le Gard (2,736,000 fr. de tissus,1,538,600 fr. de gants, 2 millions de bonneterie, bourre de soie, filoselle, etc.), et le Vaucluse, (1,800,000 fr.)

A l'importation, les seuls produits fabriqués qui méritent d'être mentionnés, sont les rubans qui nous viennent des États du Zollverein et de la Suisse. La valeur de ces produits importés qui n'était que de 1,602,240 fr. en moyenne, de 1827 à 1836, et de 1,565,592 fr. de 1837 à 1846, s'est élevé à 5,838,879 fr., pendant la période 1847-56, à 9,465,848 fr. en 1857, et est descendue à 7,129,962 fr. en 1858.

A l'exportation, on trouve les résultats ci-après :

1827-1836	121,400,000	1857	434,700,000
<b>1837 - 1</b> 846	123,900,000	1858	378,000,000
1847-1856	231,600,000		

Au premier rang des produits fabriqués annuellement livrés à l'exportation, on trouve les étoffes pures écrues ou façonnées, les étoffes mélées et les rubanneries ; viennent ensuite, mais pour une moindre valeur, les tulles (8 millions de fr. environ), la bonneterie (7 millions de fr.), la passementerie (15 millions), les crêpes de soie (2 millions 1/2), etc.

Nous donnons ci-après le mouvement des exportations des quatre premiers de ces produits de 1847 à 1856 :

L'accroissement de notre exportation, qui a triplé depuis 12 à 15 ans, nous fait penser que, en supposant que le chiffre de la production donnée dans la Statistique officielle soit exacte, et nous savons qu'il ne renferme pas Paris, le renseignement qu'elle donne ayant été recueilli à une époque où nous exportions pour 135 millions de francs de soieries et que nous en consommions moins nous-mêmes (vers 1847), on peut évaluer la production actuelle, sans exagération, au triple de la production d'alors, en somme ronde à 1,200,000,000 de fr., chiffre corroboré d'ailleurs par les quantités de soie brute importée (1).

<sup>(1)</sup> En 1847, nous avons importé 1,325,203 kil. de soie grège, moulinée, etc., et 21,818 kil. d'étoffes de soie. Nous avons exporté 68,792 kil. de soie sous forme de fil écru ou teint, grège, mouliné on à coudre, et 867,284 kil, sous la forme de tissus.

Années.	Étoffes fines écrues.	Étoffes fines façonnées.	Étoffes mêlées.	Rubans.
1847	54,233,100 fr.	32,213,730 fr.	11,146,310 fr.	36,318,260 fr.
1848	60,018,547	18,276,729	8,343,725	41,740,800
1849	84,383,550	29,235,330	12,655,628	50'414,560
1850	104,007,415	32,573,030	18,329,460	68,789,600
1851	113,634,430	27,757,200	14,432,640	55,810,304
1852	121,938,345	34,066,985	16,820,644	75,542,488
1853	151,730,310	44,386,185	28,622,764	111,823,360
1854	122,072,454	33,669,368	23,086,008	96,652,512
1855	141,713,345	39,181,576	19,058,886	116,787,216
1856	178,849,872	72,054,972	18,875,556	131,906,472
1857	170,641,023	74,514,164	24,693,940	112,420,230
1858	156,269,996	57,000,132	22,948,068	95,522,668

Nos soieries sont principalement expédiées en Angleterre, aux États-Unis, en Belgique, dans les États du Zollverein et dans quelques États de l'Amérique du Sud, Brésil, Chili, etc.

ROYAUME-UNI. — La situation de l'industrie de la soie se résumait ainsi en Angleterre, en 1850 et 1856 :

	1000	1890
Nombre d'établissements	277	460
- de broches	1,225,560	1,093,799
<ul> <li>de métiers mécaniques</li> </ul>	6,092	9,260
Moteurs à vapeur	2,858	4,360
— hydrauliques	853	816
Nombre d'ouvriers	42,544	56,137

Il était importé en Angleterre en 1856, 4,644,000 kilogr. de soie grège ou moulinée, 1,462,000 kilogr. étaient exportés, et il en restait pour la consommation des fabriques 3,182,000 kilogr. En 1857, les importations de soie en Angleterre (commerce spécial) atteignirent 5,406,000 kil. ; mais en 1858, elles se sont réduites à 2,800,000 kil. La valeur des soieries exportées s'élevait à 74 millions ; elle n'était que de 31 millions en 1850.

SUISSE. — Les fabriques de soie de la Suisse, principalement groupées autour de Zurich, pour les étoffes, et de Bâle, pour les rubans, sont très-importantes; elles occupent 30,000 métiers environ, dont les produits ont une valeur totale de 50 à 60 millions de francs.

SARDAIGNE. — Le nombre des métiers travaillant pour Gênes et Turin, était évalué en 1852 à 5,000, produisant 9 à 10 millions de francs d'étoffes, dont un cinquième est exporté en Amérique.

LOMBARDIE. — En 1856, ce pays comptait 3,200 filatures, occupant

en 1857, le mouvement du commerce spécial s'est élevé aux chiffres suivants:

Soie grège, moulinée, etc Tissus de soie	1mportation. 2,626,960 7,164	465,592 1,605,452	
	•		

Non compris la bourre de soie dont la consommation a augmenté plus rapidement encore, ni l'exportation sous forme de tissus mélangés. 90,000 ouvriers. La soie grège, servant à la fabrication intérieure, était d'environ 1,350,000 kilogr., non compris 200,000 kilogr. de bourre.

AUTRICHE. — L'Empire d'Autriche exporte les deux tiers de sa production sous la forme de soie filée et tisse le troisième tiers. Plusieurs de ses produits sont remarquables.

ETATS-ROMAINS. — Les filatures qui étaient de 280 en 1856 et de 287 en 1857, ont donné en 1856, 603,300 livres de soie et 404,590 seulement en 1851. Les provinces où l'industrie de la soie est le plus répandue, sont Ancône, Bologne, Macerata, Perugia, Urbin et Pesaro.

SUÈDE. — La Suède comptait en 1857, 9 fabriques de tissus de soie, comprenant 274 métiers et occupant 385 ouvriers. Les produits de ces établissements ont une valeur de 4,855,000 fr.

RUSSIE. — Les fabriques russes situées principalement dans les provinces Trans-Gaucasiennes et dans les gouvernements de Tauride, Iékatérinoslaw, Podolie, Kherson et Kieff, emploient annuellement, comme matières premières, 735,000 kilogr. de soie, environ d'une valeur de 22 millions de francs. La soie indigène figure dans ce total pour 60 0/0 environ.

Tissus mélangés. — En nous occupant spécialement de chacune des quatre principales branches de l'industrie textile, nous avons indiqué seulement ce qui a rapport aux fabrications dans lesquelles chaque produit est employé seul; mais, grâce aux progrès réalisés chaque jour, le mélange de ces produits prend une importance de plus en plus grande. Les tableaux qui suivent indiquent, d'après la Statistique de 1852, la situation à cette époque, des principales industries qui opèrent le mélange de ces matières pour leur fabrication.

Nature des fabrications.	Nombre d'établisse - ments.	Kombre d'ouvriers.	Sala	lires.	Léliers.	Autres machines.	Breches .
Lin et coton, fils	1	76		20	45		81
toiles, rubans, tissus divers.		8,015		39	4,589	4 103	» 81
blanchisserie	48	1,320		90	4,509	60	)) ))
chanvre et coton, toiles	40	1,020	1	90	"	00	
cirées	3	164	9	00	<b>"</b>	,	
laine, serge, flanelle	50	50		00	50		2
Coton et laine, fils, teintures,			1 *			[ ~ ]	~
tissus	15	4,748	12	03	2,844	99	71,892
couvertures, bonneterie.		5,433	1		5,568	155	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
teintures, impressions.	42	7,043		80	314	2,610	, ,
blanchisserie, apprêts.	2	140		75	40	2,010	, ,
velours, tapis, rubans	-		-			-	-
divers.	16	6,690	1	55	3,612	457	,
laine et lin, velours		,	1		0,012		-
d'Utrecht.	5	685	1	61	60		»
soie, peluche, châles,	-		l î				
mouchoirs, gants,							
bonneterie, etc	9	1,500	1	98	689	135	v
teinturerie de fils et	-	-,	1				

# CHAPITRE XIII. - INDUSTRIE.

tissus	53	117	2 40		7	1 >
laine et soie, tissage,	-					ł
étoffes diverses, fils à						
coudre, lacets	43	6,897	2 44	2,984	292	; »
impressions de tissus	2	1,614	2 53	<b>&gt;</b>	531	l »
laines, poils de chèvre.	25	1,170	1 66	523	17	
Chanvre, lin, coton, soie, den-						[
telles, blondes,						
points d'Alencon.	3	1,143	1 20	136		<b>"</b>
Toiles, draps pour équipages	•	-,-40		100		
militaires	4	235	1 60			
Laine et soie	516	38,081	1 95	20,069	1,897	79,387
Totaux	1,073	85,121		41,523	6,371	151,360

etones civerses, his a		1		1		1
coudre, lacets	43	6,897	2 44	2,984	292	<b>&gt;</b>
impressions de tissus	2	1,614	2 53	»	531	l »
laines, poils de chèvre.	25	1,170	1 66	523	17	
Chanvre, lin, coton, soie, den-						
telles, blondes,			· ·	ĩ		
points d'Alençon.	3	1,143	1 20	136	<b>&gt;</b>	»
Toiles, draps pour équipages						
militaires	1	235	1 60		4	
Laine et soie	516	38,081	1 95	20,069	1,897	79,387
						454 000
Totaux	1.073	85.121		41.523	6.371	151,360

Voici maintenant	comment se répartissaient les valeurs des matières
premières et des pro	oduits fabriqués entre les mêmes industries :

	Valeurs	Valeurs annuelles			
Tissus mélangés.	des matières premières.	des produits fabriqués.	Différence.		
	francs.	francs.	francs.		
Lin, coton et fils	83,525	144,018	60,493		
toiles, rubans, tissus divers.	6,736,635	10,150,796	3,414,161		
blanchisserie	14,292,391	16,560,462	2,268,071		
chanvre et coton, toiles	., ,				
cirées	237,125	342,150	105,025		
laine	70,000	100,000	30,000		
Coton et laine, fils et tissus	4,281,133	9,269,681	4,988,548		
couvertures, bonneterie	6,957,600	10,243,600	8,286,000		
teintures, impressions	18,779,818	26,779,962	8.000.144		
blanchisseries, apprêts	61,398	168,000	196,602		
velours, tapis, divers	4,731,100	7,792,000	3,060,900		
laine et lin, velours d'U-					
trecht	863,692	1,453,231	609,539		
soie, teintures, châles,		.,. ,			
mouchoirs teints	1,274,400	2,612,500	1,338,000		
teintureries, fils et tissus.	2,321,746	2,569.055	247,309		
laine et soie, impressions.	3,605,000	4,830,000	1,225,000		
étoffes diverses, fils, lacets.	3,949,454	7,954,291	4,004,837		
laine, poil de chèvre	877,050	1,667,400	790,350		
Chanvre, lin, coton, soie, den-	,	-,,-	,		
telles.	43,052	415,964	372,932		
Toiles et draps pour équipements	.,				
militaires	76,012,267	475.000	475,000		
Soie et laine	>	115,827,285	39,815,018		
Totaux	145,157,36	219,355,395	74,198,029		

Ce chiffre a peut-être doublé depuis cette époque, c'est rester au-dessous de la vérité, que d'estimer la production actuelle à 330 millions.

Les établissements dans lesquels la préparation de ces produits est le plus considérable sont situés pour la plupart, dans les mêmes départements que nous avons signalés plus haut, comme les principaux centres des industries qui emploient les matières isolément.

Voici, pour les dix dernières années, le mouvement des exportations des tissus mélangés, dans lesquels la laine et le coton dominent ; pour ceux dont la soie forme la base, nous en avons indiqué plus haut les résultats.

# INDUSTRIE TEXTILE.

	Ceton.	Laine.	ł	Coton.	Laine.
1847	3,696,710 fi	. 15.026.520 fr.	1853	5,602,865 fr.	31,338,216 fr.
1848	1,994,681	10,631,124	1854	3,921,153	29,869,514
1849	4,661,852	26,235,324	1855	4,085,443	36,796,457
1850	6,297,732	28,408,752	1856	5,058,160	48,654,744
1851	6,118,410	25,283,556	1857	9,197,572	40,148,424
1852	6,207,108	25,714,812	1858	9,601,716	47,078,714

Dentelles et broderies. — Nous croyons devoir dire quelques mots de l'industrie des dentelles, qui forme une branche importante de l'industrie textile. On distingue dans la dentelle plusieurs genres qui portent le nom des villes qui sont le centre de la fabrication.

1° Point d'Alençon. — Avant 1789, la fabrique d'Alençon comptait 8,000 à 9,000 ouvrières et produisait pour 3 ou 4 millions de points. En 1830, elle était tellement tombée qu'il restait à peine 200 à 300 ouvrières dont les produits ne dépassaient pas 30,000 fr. Mais depuis 1840, le nombre en a rapidement augmenté et la dentelle d'Alençon qui méritait autrefois le nom de *reine des dentelles*, a repris toute sa faveur.

2° Dentelles de Bailleul (Nord). — Le nombre des ouvrières employées à la fabrication des dentelles de Bailleul, dites valenciennes, était en 1851, de 8,000, répandus dans Bailleul et une vingtaine d'autres communes de l'arrondissement d'Hazebrouck; en 1830, on n'en comptait que 2,500.

3° Dentelles de Lille et d'Arras. — Le nombre des dentellières qui était de plus de 6,000 à Lille en 1788, est aujourd'hui de 1,500 à 1,800 seulement; mais les produits de la fabrication sont toujours aussi estimés en France et à l'étranger. A Arras, où la fabrication est analogue à celle de Lille et comprend surtout la valencienne, on compte 8,000 ouvrières dont le salaire moyen ne dépasse pas 65 c., et qui sont surtout répandues autour de la ville.

4° Dentelles et blondes de Chantilly. — On compte 8 à 9,000 ouvrières groupées autour de Chantilly.

5° Dentelles et blondes de Caen et de Bayeux. — Le nombre des dentellières de la Normandie se répartit ainsi :

Arrondissement de Caen de Bayeux	25,000 15,000
de Pont-l'Evêque Départements de la Manche et de la Seine-Inférieure.	10,000 10,000
Total	60,000

Ces 60,000 ouvrières gagnent 1 fr. 25 c. par jour et leurs produits sont évalués de 8 à 12 millions.

6° Dentelles de Mirecourt. — Les dentelles de Lorraine se fabriquent surtout à Mirecourt (Vosges) et dans les environs, jusque dans le département de la Meurthe. Le nombre des dentellières des Vosges est évalué à 20 ou 25,000 qui gagnent 80 c. par jour et dont les produits annuels représentent environ 3 millions. 7° Dentelles du Puy. — La fabrication des dentelles en Auvergne est très-ancienne et très-importante, elle est répandue dans les quatre départements de la Haute-Loire, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Loire, où elle occupe de 125,000 à 130,000 ouvrières; le seul département de la Haute-Loire, compte 70,000 dentellières.

8° A Paris, le travail de la dentelle occupe 1,058 ouvrières. D'après la Statistique de l'industrie de Paris, la main-d'œuvre de ces ouvrières est estimée à 2 millions de francs (1).

En résumé, la fabrication de la dentelle concentrée dans une vingtaine de départements occupe en France, environ 240,000 ouvrières, et des hommes compétents estiment la valeur annuelle de la production de la dentelle en France à plus de 65 millions de francs, autant que dans tous les autres pays réunis (2).

La broderie et les articles de fantaisies qui s'y rattachent emploient environ 150,000 ouvrières; leur salaire moyen varie de 40 c. à 1 fr. 25 c. par jour. On estime que la main-d'œuvre représente 70 ou 80 0/0 de la valeur des produits. Les centres principaux de la fabrication sont: Paris, Lyon, Nancy, Epinal, Metz, Tours, Mirecourt, Lunéville, Plombières, Fontenay - le - Château, Darney, Saint - Mihiel, Vaucouleurs, Neufchâteau, Saint-Dié, Châteauroux, Alençon, Tarare, Caen, le Puy, Lille, Cambrai, Saint-Quentin, ainsi que beaucoup de communes des départements des Vosges, de la Haute-Saône, de l'Oise, de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse, du Doubs, de Seine-et-Oise, de la Somme et de l'Isère. A Paris, le nombre des ouvrières est d'un peu plus de 6,000, et le chiffre annuel de produits atteint environ 10 millions de francs par an.

L'industrie des tulles et dentelles à la mécanique occupait en France en 18/17, environ 1,800 métiers, dont 908 étaient situés à Calais et à Saint-Pierre-lès-Calais. Ces 1,800 métiers représentent une valeur de 12 millions; la main-d'œuvre, les frais et les bénéfices. 12 millions et la matière première, 8 millions, dont 3 millions en coton anglais et 5 millions en coton français (3).

# INDUSTRIES RELATIVES A L'HABILLEMENT.

Les industries qui ont pour objet l'art vestiaire, emploient des matières premières très-diverses, et comprennent des fabrications trèsvariées. Mais l'importance que ces industries occupent dans l'économic générale du pays, nous engage à réunir dans un même groupe ces industries qui concourent toutes d'ailleurs à la confection de l'habille-

(1) Ces renseignements sont extraits du Rapport de la commission française de l'exposition de 1851.

<sup>(2)</sup> Industrie contemporaine de M. Audiganne, p. 403.

<sup>(3)</sup> Pour les importations et les exportations, voir les tableaux insérés plus haut sur le lin, le coton, la laine et la soie.

ment. D'après le recensement de 1851, il y avait dans toute la France, 1,897,286 personnes employées dans ces diverses industries. Ce nombre se composait de 394,491 patrons et maîtres, 372,665 ouvriers et 1,150,130 femmes. A Paris seul, où l'industrie du vêtement a le plus d'importance, elle employait en 1847, 29,216 entrepreneurs et 90,184 ouvriers. La valeur totale annuelle de la fabrication était de 240,947,293 fr., dont 109,824,586 fr. pour les vêtements de l'homme, 35,289,218 f. pour ceux de la femme et 95,833,489 fr., pour les vêtements des deux sexes. La principale des industries du vêtement, celle du tailleur, occupait en 1847, à Paris, un personnel de 6,909 patrons et 22,515 ouvriers et comptait un chiffre d'affaires de 80,649,320 fr.

Nous allons successivement nous occuper de la bonneterie, de la chaussure, de la ganterie, de la chapellerie, des articles de modes, des vêtements confectionnés, de la lingerie, etc.

Bonneterie. — A la fin du dix-huitième siècle, vers 1790, il était livré à la consommation en France, pour 60 millions de laine environ d'articles debonneterie, produits par 68,000 métiers, savoir : 20,000 pour la bonneterie de soie, 25,000 pour celle de laine, 15,000 pour celle de coton, et 8,000 pour la bonneterie de fil. En 1850, on estimait la production de la bonneterie, en France, à 65 millions de francs environ, d'où il suit que depuis la fin du siècle dernier, cette fabrication est pour ainsi dire restée stationnaire. Cet état de stagnation paraît dû en partie à la concurrence que nous font la Saxe et l'Angleterre, en produisant à meilleur marché que nous la bonneterie de coton et de laine.

La bonneterie de coton a son siége principal dans l'Aube; ainsi, on évalue pour toute la France, le nombre des ouvriers à 15 ou 16,000, celui des métiers à 11,060 et la valeur du produit à 20 millions de francs. Dans ces chiffres, la part du département de l'Aube est de 7,000 métiers, 10,000 ouvriers et 10 millions de francs.

La bonneterie de laine est presque exclusivement concentrée en Picardie, dans le Santerre; elle produit annuellement une valeur de 25 millions de francs.

La bonneterie de soie existe surtout à Lyon, à Nîmes, dans les Cévennes et à Paris; ses produits sont évalués à 10 millions de francs, un tiers seulement de la valeur fabriquée en 1784.

Le surplus de la production est fournie par la bonneterie de fil et la fabrique de Paris, qui réunit à peu près tous les genres; cette fabrique occupait en 1847, 1,100 métiers et 2,650 ouvriers.

Chaussure. — On ne possède pas, pour l'industrie de la chaussure, de données statistiques applicable à toute la France. Mais il résulte de l'enquête faite par la chambre des communes, qu'à Paris, la cordonnerie occupait en 1847, 46,067 ouvriers et donnait lieu à une production de 87,56/1,974 fr. Nous rapprocherons de la cordonnerie la fabrication des sabots qui est très-active dans les forêts de Bellême (Orne), de Peneigue et de Jupille (Sarthe), de Darney (Vosges), de Fougères (Ille-et-Vilaine), du Comtat-Venaissin et du Puy-de-Dôme. Un seul fabricant de Paris occupe dans le Cantal un millier d'ouvriers qui fabriquent environ 600,000 paires de sabots pour son compte.

Du reste, l'industrie de la chaussure est d'une importance dont on ne se rend peut-être pas compte à première vue, et en évaluant d'après quelques recherches de détail, l'ensemble de la production à 530 millions (1), nous croyons être resté au-dessous de la vérité.

Ganterie. — La ganterie de peau se fabrique surtout à Paris, à Grenoble, à Lunéville, à Vendôme, à Blois, à Béziers et à Annonay. Cette dernière ville est le centre le plus important de la mégisserie des peaux de veaux et de chevreaux, et on estime qu'elle fabrique annuellement 6 millions de peaux qui ont une valeur de 18 à 20 millions de francs. La fabrication totale des gants de peau en France était évaluée en 1849 à 36 millions de francs et en 1851, à 47 millions. La fabrique de Paris seule se composait, en 1847, de 185 patrons et 1,958 ouvriers, et produisait pour 14,268,147 fr. de gants.

Chapellerie. — La production totale de la chapellerie en France, évaluée en 1812 par le comte Chaptal à 24,375,000 fr., était portée dans le rapport sur l'Exposition de 1849 à 35 millions de francs; l'augmentation dans cet intervalle aurait donc été de 350/0. La chapellerie de Paris, qui occupe de beaucoup la première place, comptait en 1847, 644 patrons et 4,056 ouvriers, et produisait une valeur de 17 millions de francs. La fabrication des casquettes, képis, etc., occupait en outre 542 fabricants et 4,056 ouvriers, et donnait lieu à un mouvement d'affaires de 7,623,851 fr.

Chapeaux de pailles et modes. — Cette industrie presqu'exclusivement concentrée à Paris, comptait dans cette ville en 1847, 879 modistes et 2,717 ouvriers et ouvrières. Le chiffre d'affaires était alors de 12,326,113 fr.

Habillements confectionnés. — En 1847, on comptait à Paris, soit en tailleurs sur mesure et en confectionneurs, 6,909 patrons, occupant 22,215 ouvriers. La fabrication donnait lieu à un chiffre d'affaires de 80,649,280 fr. La confection des habillements de femme représentait une valeur annuelle de 7,632,000 fr. en 1847, et employait 225 industriels avec un personnel de 1,351 ouvrières, dont le salaire moyen était de 1 fr. 70 c.

<sup>(1)</sup> Bases de l'évaluation, moyenne pour 10 millions de Français, 10 fr. par an; pour 24 millions, 20 fr.; 2 millions sont considérés comme se procurant leur chaussure sans frais.

Quel est le montant total des salaires des tailleurs en France? Il est difficile de répondre à cette question, puisqu'on ne connaît même pas le nombre des tailleurs. Mais si on évalue la dépense faite en France pour la couture à 5 fr. pour l'un des tiers des habitants, à 10 fr. pour le second tiers et à 20 fr. pour le troisième tiers, on trouve un chiffre de 60 + 120 + 240, soit 420 millions de francs.

Lingerie et corsets. — L'industrie seule des corsets donne lieu à un chiffre d'affaires, qui, dans Paris, s'élevait à 7 millions de francs en 1847, et occupait près de 1,000 fabricants et 8,000 ouvrières. Les corsets orthopédiques figuraient dans ce chiffre pour environ 500,000 fr.

Voici les trois principaux articles d'exportation relatifs aux industries de l'habillement :

	Pièces	Habillements	Habillements
Années.	de lingerie cousues.	neufs.	vieux (1).
1827-1836	» fr.	7,498,632 fr.	> fr.
1837-1846	1,261,992	4,674,494	7,041,742
1847	2,900,200	6,966,780	7,783,660
1848	1,613,955	5,419,718	9,887,989
1849	3,573,940	10,161,944	6,220,976
1850	3,356,600	10,031,394	6,902,160
1851	5,874,200	13,577,950	7,883,216
1852	10,681,830	17,557,397	10,096,317
1853	13,444,020	15,697,482	9,055,696
1854	10,778,913	16,773,003	6,684,336
1855	12,633,651	25,351,340	7,017,940
1856	26,188,110	24,365,393	12,682,911
1847-1856	9,104,542	14,591,031	8,4 1,519
1857	27, 328, 260	30,142,002	14,033,381
1858	23,400,007	23,382,149	16,457,292

#### MINES, MINIÈRES ET CARRIÈRES.

La réglementation dec mines et minières a principalement pour objet de concilier d'une part, les droits de la propriété privée avec l'intérêt général de l'État, et d'autre part, d'assurer la conservation de la richesse minérale et métallurgique du pays.

Sont considérées comme mines, aux termes de la loi, les masses de substances connues pour contenir en filons, en couches ou en amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du plomb, du fer du cuivre, de l'étain, du zinc, de la calamine, du bismuth, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse, de l'antimoine, du molybdène, de la plombagine et autres matières métalliques, du soufre, du charbon de terre ou de pierre, du bois fossile, du bitume, de l'alun et des sulfates à base métallique, les mines de sel et les sources ou puits d'eau salée naturellement ou artificiellement. Sont compris sous le nom de minières: les minerais de fer d'alluvion, les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes; enfin, les carrières renferment les ardoises, les grès, les pierres à bâtir et autres,

(1) Pour les autres articles relatifs à l'habillement, voir les tableaux ci-dessus pour la benneterie, la lingerie, etc.; pour la ganterie, voir les industrie des peaux, etc. les marbres, granits, pierres à chaux, pierres à plâtre, les pouzzolanes, le strass, les basaltes, les laves, les marnes, craies, sables, pierres à fusil, argiles, kaolin, terres à foulon, terres à poterie, les subtances terreuses et les cailloux de toute nature, les terres pyriteuses regardées comme engrais, le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines.

En ce qui concerne les *mines*, la loi française reconnaît une propriété souterraine, distincte de la propriété superficielle; c'est au gouvernement qu'il appartient de concéder la propriété souterraine, à celui qu'il considère comme le plus capable de l'exploiter. Cette concession a lieu par un décret délibéré en Conseil d'État. Cet acte détermine d'ailleurs, l'étendue du périmètre de la mine.

L'autorisation de faire des fouilles sur un terrain appartenant à autrui pour découvrir des mines, doit également être délivrée par le gouvernement. (V. Lois 21 avril 1810, Décr. 3 janvier 1813, L. 27 mai 1838, 17 juin 1840, Décr. 24 déc. 1851, 15 février 1853).

Le service des mines est placé dans les attributions du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui, pour l'administration et la direction de ce service, est assisté d'un conseil général des mines (Décr. 18 novembre 1810).

Ce conseil est composé des inspecteurs généraux des mines de première et de seconde classe et du directeur des mines, il est présidé par le ministre et a pour secrétaire un ingénieur en chef.

Sous les ordres du ministre, est placé un corps d'ingénieurs des mines dont l'organisation hiérarchique est ainsi réglée :

4	Inspecteur	s générau			à 12,000 fr.	
6	· —		de 2°	—	à 10,000 fr.	
18	Ingénieurs	en chef d	e 1 <sup>re</sup> cla	asse de	5,000 à 6,000 fi	••
<b>2</b> 2		— d	le 2°	– 'de	4,500 fr.	
19		ordinaire			de 3,000 fr.	
48			de 2•		de 2,590 fr.	
12	_	<del>~~</del>			de 1,800 fr.	
15	Elèves ing	énieurs	en mi à l'éco	ssion 1 ble 1,20	,800 fr. 10 fr.	

En outre de leur traitement fixe, les ingénieurs reçoivent : 1° des allocations annuelles réglées par le ministre et destinées à les couvrir de leurs frais et loyers de bureau ; 2° une indemnité pour leurs frais de tournées ordinaires, déterminée par le ministre à la fin de chaque année, à raison des tournées effectives dont ils ont justifié. Les ingénieurs des mines ont pour auxiliaires, en ce qui concerne la surveillance de police des exploitations, les levées et copies des plans, la surveillance de police des appareils à vapeur et du matériel des chemins de fer, des agents désignés sous le nom de gardes-mines, nommés et révoqués par le ministre. (D. 24 décembre 1851, 28 mars 1852).

Nombre des mines, accidents. — Les principales mines que possède la France, sont les mines de charbon et les mines de fer; les autres

n'ont qu'une importance assez faible. Ainsi, en 1852, on comptait 448 concessions de mines de charbon (houille, anthracite et lignite) 177 concessions de minerai de fer et 199 concessions de mines d'autre nature. La superficie totale des mines en exploitation était à la même époque de 7,803 kilomètres carrés, sur lesquels les mines de charbon occupaient seules 4,776, et celles du fer 1,114 kilomètres carrés.

Le tableau suivant indique, pour les trois années 1842, 1844, 1850, le nombre total des ouvriers employés à l'extraction ou à l'exploitation des mines et le nombre des accidents survenus pendant ces années :

	Nombre total				Proportions
Années.	d'ouvriers.	Blessés.	Tués.	Totaux.	p. 400.
1842	178,245	926	270	1,196	6.70
1844	173,151	863	203	1,066	6.00
1850	179,825	619	211	830	5.00

Le nombre total des accidents a été relativement moindre en 1850 qu'aux deux années antérieures, mais le nombre absolu des morts a été un peu plus considérable qu'en 1844.

Ces accidents se répartissent ainsi, entre les diverses exploitations minérales :

	Nombre d'accidents.		
Désignation des exploitations.	1849.	1844.	1850.
Mines de houille — d'anthracite — de lignite	595 329 7	434 348 1	512 79 7
Total des mines de combustibles	931	783	598
Mines de plomb et d'argent         — de cuivre         — de manganèse         — de bitume	16 2 1	11 1 3 2	17 2 1
- de fer	73	76	47
Total pour les mines	1,023	876	665
Minières de fer Carrières Tourbières	9 164 ,	17 173	22 138 5
Totaux	1,196	1,066	830

Voici comment s'établit la division proportionnelle des accidents pour ces trois années, d'après les causes qui les ont produits :

Nature des accidents.	1849.	1844.	1850.
Eboulements Explosions de gaz hydrogène carboné Coups de mine Asphyxies Inondations Ruptures de machines, engins, etc Chutes des ouvriers dans les puits, etc	55.0 6.5 5.2 0.8 * 12.5 20.0	56.5 2.3 6.2 0 5 * 20.0 14.5	60.0 2.6 7.0 0.9 0.9 18 6 10.0
Totaux		100.0	100.0
TOME II.		1	1

Les mines en exploitation sont, en vertu de la loi de 1810, assujetties à des droits spéciaux, perçus au profit de l'État, et divisés en redevances fixes et redevances proportionnelles. L'ensemble de ces produits, qui n'était que de 510,707 fr. en 1846, s'est élevé à 1,453,736 fr. en 1856.

Mines de charbon. — Sans être très-riche en combustible minéral, la France possède cependant des gites carbonifères très-importants, dont les principaux sont situés dans l'Est, le Sud-Est et dans le Nord. En 1852, on comptait 448 mines de charbon concédées qui comprenaient une étendue superficielle de 4,776 kilomètres carrés, répartis entre 45 départements. Ceux de ces départements dans lesquels se trouve la plus grande partie de cette richesse minérale sont ceux du Nord (592 kil.), du Gard (437 kil.), de Saône-et-Loire (419 kil.), du Pas-de-Calais (319 kil.), de la Loire (278 kil.), des Bouches-du-Rhône (276 k.), de l'Hérault (273 kil.)

Les mines de combustible se distinguent, à raison de leurs qualités et de leurs gisements, en trois grandes catégories: l'anthracite, la houille et le lignite. L'anthracite s'exploite surtout dans les départements du Calvados, de l'Isère, de la Mayenne, du Nord et de la Sarthe; le lignite se rencontre principalement dans les départements des Bouches-du-Rhône, de l'Isère, de la Haute-Saône et de Vaucluse. Les autres bassins produisent exclusivement de la houille.

La totalité des mines concédées n'est pas exploitée. Ainsi, en 1852, on ne comptait que 286 exploitations en activité sur 448 concessions, et les années précédentes, le rapport était un peu moindre. Pendant la période 1847-1852, l'exploitation des combustibles minéraux en France a donné lieu à l'emploi d'un nombre de machines et d'ouvriers dont le tableau ci-dessous indique le détail.

	Mac	hines.	( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( ( (	Juvriers employé	5
Années.	Nombre.	Force.	à l'intérieur des mines.	à l'extéricur des mines.	· Total.
1847	552	(chevaux.) 11.216	26,723	8.068	34,791
1848	515	11,839	24,632	7,334	31,966
1849	517	11,660	24,810	7,542	32,352
1850	535	11,346	25,942	7,431	32,923
1851	547	12,032	25,888	7,745	33,634
1852	539	12,880	27,001	8,380	35,381

Il résulte de ce tableau, que les événements de 1848 ont eu pour effet de réduire de près de 3,000 ou 1/10, le nombre d'ouvriers employés à l'extraction des mines, ce qui s'explique par la perturbation que la crise politique avait causée à l'industrie houillière; mais, en 1852, le chiffre de 1847 était déjà atteint et même dépassé. Le salaire total des 35,381 ouvriers occupés en 1852 s'élevait, pour l'anné entière, à 19,874,688 fr., ce qui donne pour salaire individuel un chiffre moyen de 561 fr. par an.

La production de la houille a fait en France, depuis la fin du dernier siècle, des progrès très-considérables; mais elle est loin encore de suffire à la consommation qui s'est accrue dans une proportion plus forte encore, sous l'influence des besoins créés par le développement de l'industrie métallurgique et des chemins de fer. Voici le tableau comparatif des quantités de charbon minéral produites et consommées en France, de 1787 à 1858 :

Années.	Production.	Consommation.	Années.	Production.	Consommation.
	quint. mót.	quint. met.		gaint. met.	quint. met.
1787	2,150,000	4,000,000	1848	40,004,330	60,952,900
1802	8,441,000	9,351,000	1849	40,492,183	64,054,800
1811	7,736,000	8,636,000	1850	44,335,670	72,252,700
1815	8,816,000	11,121,000	1851	44,850,327	73,768,300
1825	14,913,000	19,944,000	1852	49,039,259	79,585,200
1835	25,064,000	32,782,000	1856	77,000,000	127,000,000
1844	37,827,000	54,868,000	1857	79,000,000	131,494,700
1847	51,532,046	76,488,600	1858	66,000,000	120,000,000

La diminution subite que la production et la consommation des combustibles minéraux ont éprouvée, de 1848 à 1850, a été la conséquence de la crise de 1848. En 1852, la consommation avait déjà dépassé son niveau de 1847, mais la production restait encore au-dessous du chiffre correspondant de la même année; en 1857, la production a donné des résultats supérieurs de plus de 50 0/0 à ceux de 1847, mais la consommation a suivi une marche plus rapide encore. La crise industrielle de 1858 a produit une nouvelle baisse, mais il y a lieu de penser qu'elle sera purement transitoire.

Le prix moyen du quintal métrique, au lieu d'extraction, rapproché de la valeur totale des produits, a subi les variations suivantes pendant la période 1847-1852:

Années. Prix du quintal.	Valeur totale.	Années.	Prix du quintal.	Valeur totale.
1847 0.830 1848 1.006 1849 1.006 1850 0.974	51,423,009 40,250,037 40,752,077 43,173,800	1851 1852 1857	0.960 0.953 1.253	43,078,855 46,751,806 98,987,009

La houille est payée par le consommateur à des prix supérieurs à ceux indiqués dans ce tableau et qui représentent seulement la valeur au lieu de production. La situation isolée des houillières et la difficulté de communication rend même assez considérable l'écart entre le prix de la houille sur place et celui de la houille livrée à la consommation. Ainsi, de 1847 à 1852, la houille coûtait aux consommateurs 2 fr. le quintal métrique, tandis qu'elle n'était vendue au lieu d'extraction que 0,933. En 1857, les frais de transport ont encore à peu près doublé le prix de la houille, car elle s'est vendue au prix de 2 fr. 536 le quintal, tandis que, d'après le tableau ci-dessus, elle ne revenait au lieu de production qu'à 1 fr. 253. L'administration s'est préoccupée des moyens de diminuer le prix de la houille au moyen de l'arcélioration des voies de communication qui servent au transport de ce combustible. M. le ministre du commerce a présenté, en 1860, à l'Empereur un vaste projet d'ensemble ayant pour objet de multiplier et d'étendre les routes navigables ou ferrées qui relient les principaux terrains houilliers aux centres de consommation.

Les quantités de combustibles extraites en 1852 se divisaient ainsi d'après la nature des minerais :

Anthracite	6,915,341 quint.
Houille dure à courte flamme	1,746,448
Houille grasse maréchale	4,647,489
- à longue flamme	24,670,236
— maigre	9,141,558
Lignite	1,918 187
Total	49,039,259

La production carbonifère, pendant les années 1852 et 1857, s'est répartie ainsi qu'il suit, entre les 62 principaux bassins carbonifères :

	1852	1857
Bassin de la Loire	16,311,300 quint.	22,426,000 q.
de Valenciennes	10,728,500	19,000,000
d'Alais	3,851,600	7,540,000
du Creusot et Blanzy	4,057,300	5,806,000
d'Aubin	1,710,300	3,635,000
de Commentry	2,209,700	4,445,000
d'Epinal	1,043,700	30
du Maine	1,010,100	x
d'Aix	1,056,900	n
Autres bassins.	7,000,459	15,748,000
Total	49,039,259	79,000,000

Les tableaux suivants qui contiennent les mouvements comparatifs des importations et des exportations de houille crue font ressortir tout à la fois, et les développements considérables de nos besoins annuels en combustible minéral, et le peu d'importance de nos envois de ce produit à l'étranger :

	Importation.		Exportation.		
Années.	Quantités.	Valeurs actuelles.	Quantités.	- Valeurs.	
Loyraue Las.	quintaux.	francs.	quintaux.	francs.	
1827-1836	6,581,898	9,872,847	174,158	240,676	
1837-1846	14,760,213	22,140,320	435,769	659,545	
1847	21,742,576	32,613,863	488,311	732,316	
1848	17,984,288	39,565,435	477,401	859,322	
1849	20,649,996	45,429,991	344,933	620,879	
1850	24,201,432	53,243,150	308,868	663,962	
1851	24,688,669	54,315,070	321,735	579,123	
1852	25,610,241	51,988,789	389,585	389,585	
1853	28,181,922	59,18,936	403,705	444,076	
1854	81,238,929	66,538,918	70×,707	1,090,448	
1855	38,271,614	89,321,577	1,086,802	1,467,183	
1856	39,155,197	84,966,777	921,040	1,243,404	
1847-1856	27,162,486	57,716,561	571,099	800,030	
1857	42,057,314	80,329,470	1,095,429	1,259,743	
1858	45,471,065	81,847,917	1,121,512	1,289,738	

Les pays qui nous envoient de la houille sont les États de l'Association allemande, la Belgique et l'Angleterre. Voici le détail des quantités que ces trois pays nous ont fournies de 1847 à 1858:

Années.	Association allemande.	Belgique.	Angleterre.
1847	2,004,562 quint.	14,827,264 quint.	4,898,433 quint.
1848	1,698,743	11,949,056	4,333,437
1849	1,673,498	14,133,849	4,835,471
1850	1,922,306	17,070,504	5,204,743
1851	1,986,221	17,502,482	5,197,334
1852	2,201,714	17,803,797	5,603,573
1853	2,862,440	19,655,869	5,631,839
1854	3,610,401	21,421,120	8,903,307
1855	5,381,343	25,254,995	7,526,811
1856	6,070,415	34,196,300	8,838,783
1857	6,789,361	24,659,059	10,556,160
1858	7,260,250	26,802,382	11,374,656

Nous expédions surtout en Algérie, aux Colonies, en Suisse et en Belgique les faibles quantités de houille que nous exportons.

Quant au coke, qui nous vient à peu près exclusivement de Belgique, l'importation en a pris, dans ces dernières années, une assez grande extension. L'exportation est au contraire à peu près nulle.

	· Importation.		Exportation.		
1827 - 1836	30,632 q.	30,632 1	fr.	2,538 q.	2,538 fr.
1837 - 1846	335,867	335,867		22,387	22,387
1847 - 1856	2,752,876	7.806,380		21,829	60,837
1857	4,949,727	12,552,809		52,752	158,256
1858	4,798,742	12,236,792		96,129	288,387

Voici maintenant la production, en 1858, en charbon minéral des divers pays de l'Europe et des États-Unis :

Autriche	21,010,000 q.	Belgique	88,800,000 q.
Prusse	128,409,000	Russie	1,200,000
Bavière	3,013,000	Espagne et Portugal,	
Grand-Duché et électo-		environ	2,600,000
rat de Hesse et Lippe-		Etats Sardes, Toscane.	900,000
Schaumbourg	3,665,000	Autres Etats d'Europe.	500,0 <b>00</b>
Duché de Nassau	440,000	Total de la production	
Royaume de Saxe	15,600,000	en Europe	913,987,000
Hanovre.	1,500,000	Etats-Unis d'Amérique.	217,000,000
Autres Etats allemands	400,000		
Grande-Bretagne	659,930,000	Total	1,130,987,000

Nous croyons devoir ajouter quelques détails relativement aux principaux pays producteurs.

Des 660 millions de quintaux extraits en 1858 des mines du Royaume-Uni, 568 millions 1/2 proviennent des 2,450 mines de l'Angleterre, 90 millions 1/2 des 417 mines de l'Écosse et le reste des 74 mines de l'Irlande. La valeur totale de la production a été de 406,394,000 fr. L'exportation a atteint les chiffres suivants : houille, 63,928,650 q.; coke, 2,311,928 q. ; anthracite, 98,969 q. ; total 66,339,547 q., valant 76,135,850 fr. C'est la France qui a reçu la plus grande partie de cette exportation (13,465,000 q.), puis viennent les villes hanséatiques (5,293,000 q.), la Prusse (4,154,434 q.), l'Italie (4 millions), le Danemark, l'Espagne, la Hollande. Le cabotage a transporté 96,782,540 q., les chemins de fer ont chargé 87,950,049 q. de houille.

Parmi les États-Unis de l'Amérique du Nord, ce sont surtout la Pensylvanie (89,337,845 q.), et l'Ohio (22,860,000 q.), qui produisent le combustible minéral. Seulement ce que fournit la Pensylvanie, c'est surtout de l'anthracite, dont le chiffre s'est élevé en 1858, à 68,678,436 q. En 1820, la production était de 3,650,000 q.; en 1840, de 8,634,840 q.; en 1850, de 39,211,366 q.; en 1858, l'importation a été de 2,640,430 q., et l'exportation d'un peu moins.

Le chiffre de 128 millions, que nous avons donné plus haut pour la Prusse, se divise en 104 millions de houille (495 mines) et 24 millions de lignite (537 mines) (1); 80,381 ouvriers s'occupent de l'extraction de ces deux combustibles. Valeur totale, 106,763,786 fr.

En Belgique, la production de 1858 a été de près de 89 millions de quintaux, mais la moyenne quinquennale, 1854-1858, n'est que de 84,180,009 q., dont houille grasse à longue flamme, 31,049,133 q.; maréchale, 19,804,827 q.; maigre à longue flamme, 20,177,475 q.; sèche à courte flamme 6,317,813 q.; maigre brûtant presque sans flamme, 6,830,761 q. L'exportation a été de 30,896,542 q., dont 28,928,360 q. sont entrés en France.

Bitume. — Il existait en France, en 1852, 39 concessions de bitume, comprenant ensemble une superficie de 28,287 hectares. Elles étaient réparties entre les 9 départements suivants : Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Ain, Puy-de-Dôme, Gard, Basses-Alpes, Landes, Allier et Doubs. Ces mines n'ont été exploitées que dans les 7 premiers départements, pendant la période 1847-1852, elles ont donné en produits, savoir :

1847	262,367 quint.	266,600 fr.	1850	470,613 quint.	307,733 fr.
1848	325,885	320,098	1851	544,435	388,345
1849	268,941	256,324	1852	646,294	357,980

Le département qui fournit la plus grande quantité de bitume est celui de Saône-et-Loire où la quantité extraite, en 1852, a été de 298,201 quintaux, plus du tiers de la production totale.

Le commerce du bitume a fait depuis 10 ans de notables progrès tant à l'importation qu'à l'exportation, ainsi que l'on peut en juger par les relevés suivants :

<sup>(1)</sup> Ce sont les mines du Tarnowitz qui produisent le plus de heuille (28,150,000 q.). Viennent ensuite Bochum (26,351,060 q), Sarrebruck (20,246,000 q.) et Essen (19,707,000 q.). On trouve le lignite principalement près d'Eisleben (10,963,000 q.) et de Halberstadt (7,170,000 q.).

#### Bitumes solides.

	Importation.			ation.
1827 - 18 <b>36</b>	<b>3,488 ki</b>	log. 4,188 fr.	<b>1</b> 76,691 kilç	g. 140,719 fr.
1837 - 184 <b>6</b>	2,248,369	182,487	1,471,817	488,626
1847 - 18 <b>56</b>	3,398,381	242,779	8,292,749	1,045,940
1857	18,921,288	758,384	<b>5,0</b> 53,870	1,819,396
1858	16,649,679	222,949	4,000,000	720,000

### Bitumes fluides et goudron minéral.

1827 - 1836	13,408 ki	log. 21,084 fr.	76,119 kilog.	129,402 fr.
1837 - 1846	305,520	23,395	256,451	137,306
1847 - 1856	383,585	24,023	534,870	162,352
1857	2,329,540	139,772	1,436,999	71,850
1858	3,401,262	204,076	860,000	53,000

Les principaux pays de provenance sont, pour les bitumes solides, la Suisse et les États Sardes, et pour les bitumes fluides, l'Angleterre. Nos exportations se dirigent surtout, pour les bitumes fluides, en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis; pour les bitumes solides, dans les États de Zollverein, en Suisse, dans les États-Sardes et dans nos Colonies.

Tourbe. — La tourbe n'est pas un produit minéral, elle provient de la décomposition des végétaux. Mais l'utilité qu'elle présente comme combustible permet de la rapprocher du charbon minéral ; elle est surtout précieuse pour le chauffage des classes pauvres, à cause de son prix peu élevé, et elle sert aussi dans quelques départements à alimenter des établissements industriels, tels que sucreries, distillerles, teintureries, fours à chaux, à plâtre, etc.

L'extraction de la tourbe occupe pendant plusieurs mois, chaque année, 50 à 55,000 ouvriers, qui reçoivent, pour ce travail spécial, des salaires dont l'ensemble peut être fixé à 3 millions 1/2 ou 4 millions de francs.

Le nombre des tourbières, existant en France, a subi les variations suivantes, de 1847 à 1852 :

Années.		bières	Total.	1	nées.		bières	Total.
AUHCCB	exploitées.	inexploitées.	I Utali		111008+	exploitées.	inexploitées.	#Utali
1847	2,337	1,451	3,788		1850	2,645	1,108	3,753
1848	3,070	996	4,066		851	2,283	959	3,262
1849	2,548	896	3,662	1 1	1852	2,153	1,096	3,249

Les tourbières sont réparties entre 40 départements: ceux dans lesquels l'extraction de ce combustible a le plus d'importance sont la Somme, le Pas-de-Calais, la Loire-Inférieure, l'Isère, l'Oise, Seineet-Oise, l'Aisne, le Nord, le Bas-Rhin, le Doubs, la Marne, les Vosges, l'Aube.

L'exploitation de la tourbe a donné les produits ci-après de 1847 à 1852 :

Années.	Tourbe extraite.	Valeur.	Prix moyen par quintal.
1847	5,219,223 q. m.	5,132,891 fr.	0.983 fr.
1848	4,963,282	4,556,829	0.918
1849	4,405,585	4,250,590	0.965
1850	4,557,893	4,306,152	0.945
1851	4,700,942	4,172,102	0.888
1852	4,668,223	4,333,2 <b>72</b>	0.928

La quantité de tourbe extraite en 1847 présentait une augmentation d'un million de quintaux sur le chiffre de 1846 (4,100,000 q. m.), mais à partir de 1848, la production a diminué par les mêmes causes qui ont amené la décroissance de l'extraction de la houille. Actuellement la production de la tourbe dépasse peut-être 6 millions de quintaux de 100 kilog.

Le commerce des tourbes est tout à fait insignifiant; nous en recevons seulement une petite quantité de États du Zollverein, de la Belgique et de la Suisse.

En voici les résultats :

Années. Importation.		tion.	Exportation.			
<b>1827-1</b> 836	81,317 kil.	813 fr.	22,175 kil.	222 fr.		
1837-1846	334,026	3,340	103,485	1,025		
1847-1856	191,766	1,918	296,376	2,965		
1857		í »	866,750	8,668		
1858		3	612,609	6,126		

Mines de fer. — De toutes les mines que possède la France, les plus riches et les plus étendues sont les mines de fer. Mais, sauf quelques exceptions, le minerai se recueille sur des points éloignés du combustible nécessaire pour le fondre, et cette circonstance, qui augmente les frais d'extraction dans une proportion très-notable et place notre pays dans un état d'infériorité vis-à-vis de certaines autres nations telles que l'Angleterre.

Il existait, en 1847, 101 mines de fer et 980 minières en exploitation; ces mines étaient situées dans 58 départements, 28 n'en possédaient aucune. Le nombre des mines concédées étaient de 177, occupant une superficie de 1,114 kilomètres carrés. Pendant les années suivantes, le nombre des mines exploitées diminua par suite de la perturbation que les événements de 1848 jetèrent dans toutes les branches de l'industrie métallurgique. Voici, du reste, les mines et minières exploitées de 1847 à 1852, avec le nombre des ouvriers employés à ces travaux et le salaire moyen annuel que ces ouvriers ont reçu :

Années.	Mines exploitées.	Minières exploitées.	Nombre d'ouvrie <b>rs.</b>	Salaire annuel.
1847	101	980	15,669	5,394,808 fr.
1849	(73	829	10,214	3,514,148
1850	78	844	10,386	3,597,776
1851	87	922	11,219	3,727,881
1852	88	864	11,601	4,203,445

La population ouvrière occupée à l'extraction des mines en 1847, différait peu de celle qui y était employée dix ans auparavant. En 1836, on comptait déjà 14,042 ouvriers.

Sur les 10,214 ouvriers attachés à l'exploitation des mines, en 1849, 4,265 travaillaient à l'intérieur, et 5,949 à l'extérieur, ce qui donne une proportion de 41 0/0 des premiers et 59 0/0 des seconds. Ces rapports restent toujours à peu près les mêmes.

De 1847 à 1852, l'exploitation des mines de fer a donné les produits ci-après (1) :

Années.	Poids.	Valeur.	Prix moyen.
1847	34,636,948 quint.	9,432,250 fr.	0.272
1849	17,664,004	6,056,463	0 445
1850	18,211,698	6,480,825	0.356
1851	17,743,737	6,351,340	0.358
1852	20,806,334	7,717,046	0.379

On voit par ce tableau que la production du minerai de fer après s'étre élevée en 1847 à 34,636,948 quintaux métriques, a subitement diminué de moitié l'année suivante, et malgré l'accroissement qui s'est produit en 1852, le chiffre de cette dernière année est resté de près de 60 0/0 inférieur à celui de 1847. Au reste, ce ralentissement de l'extraction du minerai de fer n'a été que temporaire, et, dans les années qui ont suivi 1852, la production a dépassé le niveau de 1847. Comparativement à l'époque antérieure, le chiffre de cette dernière année présentait, d'ailleurs, une augmentation très-notable ; car, pendant les six années 1837-1842, la quantité moyenne de minerai extraite avait été de 23,535,327 quintaux métriques, inférieure de plus de 11 millions à 1847.

Nous donnons, dans le tableau suivant, la répartition de la production du minerai de fer, entre les 58 départements, qui possédaient, en 1847, des mines et minières en exploitation :

Départements.	Quintaux métriques.	Prix du quintal.	Départements.	Quintaux métriques.	Prix du quintal.
		fr.			fr.
Ain	75,302	0.750	Doubs	83,400	0.500
Allier	25,600	0.600	Drôme	15,000	0.500
Ardèche	921,000	0 590	Eure	203,800	0.900
Ardennes	1,723,100	0.120	Eure-et-Loir	21,900	0.900
Ariége	188,600	0.920	Gard	657,472	0 430
Aube	74,300	0.260	Gironde	201,000	0.135
Aude	8,750	2.000	Hérault	3,450	1.500
Aveyron	1,138,900	0.490	Ille-et-Vilaine	45,200	0.430
Charente	111,100	0.400	Indre	192,500	0.357
Cher	3,602,000	0 254	Indre-et-Loire	51,600	0.333
Correze.	19,500	0 500	Isère	343,000	0.890
Côte d'Or	1,336,100	0.370	Jura	578,000	0.300
Cotes-du-Nord	62,300	0.440	Landes	192,400	0.380
Dordogue	495,000	0.920	Loire l	135,900	1.250

(1) L'administration des mines n'a pas publié de renseignements pour l'année 1848.

Lobr-et-Cher	22,400	0.440	Puy-de-Dôme	7,800	1.400
Loire-Inférieure	117,700	0.250		44,420	0.830
Lot	22,750	0.200	Pyrénées-Orientales.	82.700	1.040
Lot-et-Garonne	93,5(0	0 500	Rhin (Bas-)	295,386	0.324
Manche	20,000	0.410	Rhin (Haut-)	323,300	0.270
Marne	8,100	0.390	Saone (Haute-)	4,359,750	0.207
Marne (Haute-)	4,588,100	0.130	Saone-et-Loire	581,600	0.407
Mayenne	176,470	0.320	Sarthe	112,922	0.350
Meurthe	79,700	0.160	Tarn	25,000	0.180
Meuse	1,397,370	0.100	Tarn-et-Garonne	18,750	0.160
Morbihan	103,180	0.430	Vaucluse	37,900	0 102
Moselle	3,566,300	0.123	Vienne	81,786	0.170
Nièvre	1,248,850	0.163	Vosges	52,000	0.821
Nord	2,713,860	0.324	Yonne	449,700	0.124
Orne	178,000	0.727			
Pas-de-Calais !	1,326,880	0.275	Tetal	34,636,948	0.272

D'après ce tableau, on voit que, sur une production totale de 34,656,948 quintaux métriques, en 1847, que l'on peut considérer comme une année normale, les 5 départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Cher, de la Moselle et du Nord en ont fourni 18,829,610 q. m., c'est-à-dire plus de la meitié. La production de ces départements est restée, pendant les années suivantes, dans le même rapport, comparativement à la production totale.

Le tableau qui précède fait ressortir, en outre, les variations que présente, d'un département à l'autre, la valeur du minerai extrait. C'est dans les départements tels que la Meuse, les Ardennes, la Moselle, la Haute-Marne et la Hauto-Saône, où les produits sont les plus abondants, que les prix sont les plus bas; ces départements sont aussi ceux dans lesquels l'extraction est la plus facile et la moins dispendieuse, parce que le minerai s'obtient de gisements placés presque à la surface du sol.

Parmi les départements où le fer est exploité, on en compte 26 qui absorbent la totalité du minerai qu'ils produisent annuellement; ce sont ceux qui, comme la Meuse, le Nord, contiennent en même temps un assez grand nombre d'usines métallurgiques, ou qui, comme l'Aveyron, n'ont pas de moyens de communications faciles avec les autres département. Au reste, d'après une disposition de la loi de 1810, sur les mines et usines, le produit des mines et minières doit être attribué, par préférence aux usines du voisinage, qui ont le droit de s'y approvisionner par privilége.

Les principaux départements qui envoient leurs minerais au dehors, en tout ou en partie, sont la Haute-Marne, qui expédie dans la Côted'Or, la Meuse et les Vosges; la Haute-Saône, qui fournit à la Côte-d'Or, le Doubs, le Jura, l'Isère et Saône-et-Loire; le Cher, qui alimente l'Allier, l'Indre, la Nièvre et Saône-et-Loire; la Moselle, qui envoie dans les Ardennes, la Meuse et même en Prosse. L'Ariége et l'Aude produisent un minerai d'une qualité spéciale et recherché surtout dans le Rhône, la Loire, l'Isère, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées.

172

On a calculé qu'en 1847, les frais de transport du minerai s'élevaient en moyenne à 20 c. par tonne et par kilomètre. Le parcours moyen, pendant cette année, ayant été de 12 kilomètres, la somme totale, affectée sux dépenses de transport, s'est élevée à 9,124,183 fr.

D'après la loi de 1810, les tiers concessionnaires de mines ou minières doivent payer aux propriétaires des fonds une redevance proportionnelle à la quantité de minerai extraite. En 1847, sur la somme totale de 9,432,250 fr., qui représente la valeur du minerai extrait des mines, 2,291,491 fr., ou le quart environ, ont été attribués à titre de redevance aux propriétaires. Dans certains départements (Haute-Marne, Haute-Saône, Cher, Moselle), la part du propriétaire varie de 40 à 55 0/0 du produit total.

Nous recevons, chaque année, des quantités considérables de minerais de fer et de fonte brute qui proviennent, les premiers de la Toscane, de la Suisse et des États du Zollverein ; les seconds, de la Belgique et de l'Angleterre. Voici le détail de ces importations, de 1827 à 1858 :

	Quantités.	Valeurs actuelles.		Valeurs Quantités. actuelles.
1827 - 1836	8,617q.	18,085 f.	1853	283,245 q. 849,736 f.
1837 - 1840	49,102	245,514	1854	429.067 1,287,200
1847	138,446	662,233	1855	550,424 1,651,273
1848	108,698	543,491	1856	1,021,804 3,065,592
1849	78,036	390,181	1847 - 1856	312,606 1,028,409
1850	127,771	638,854	1857	1, 514, 142 4, 542, 426
1851	177,927	533,780	1858	1, 244, 288 2, 488, 570
1852	210,583	631,750		

Quant aux exportations des minerais de France, elles sont sans importance, et ne dépassent pas 10,000 à 15,000 quintaux métriques.

De tous les pays d'Europe, nous pourrions même dire du monde entier, l'Angleterre est celui où l'exploitation des mines de fer a la plus grande importance et la production du minerai, qui n'était que de 3 millions de tonnes en 1836, a atteint 10 millions 1/2 en 1856, d'une valeur de 142,500,000 fr.; en 1857, ellea été de 9,500,000 tonnes, d'une valeur de 131,500,000 fr. La Suède est également très-riche en mines de fer, on évalue la production moyenne actuelle à 272 millions de kilogrammes de minerai.

Puis viennent la Prusse, la Belgique et l'Autriche, comme très-riches en minerais de fer. (V. plus loin aux industries métallurgiques).

Mines métalliques autres que les mines de fer. — La France possède un assez grand nombre de gisements métallifères; mais ces gisements ne sont pas l'objet d'exploitations très-productives. Les mines les plus importantes sont celles de galène argentifère, de cuivre, de manganèse, d'antimoine et d'étain. Le tableau suivant indique le nombre de gisements exploités de 1847 à 1856, ainsi que le nombre d'ouvriers employés à ces travaux : CHAPITRE XIII. - INDUSTRIE.

Années.		d'ouvriers.	Salaires.	Nature des mines.
1847	27	1,240	fr. 4 <b>99,172</b>	17 galènes argentifères ou minerai de plomb : 8 de manganèse ; 2 de cuivre.
1848	40	1,202	387,491	23 galènes argentifères et alquifoux; 8 de manganèse; 9 de cuivre; 1 d'étain.
1849	36	1,461	337,383	18 galènes argentifères et alquifoux; 7 de manganèse; 7 d'antimoine; 3 de cuivre; 1 d'étain.
1850	28	1,649	422,404	15 galènes argentifères et alquifoux : 7 de manganèse ; 2 d'antimoine ; 2 de cuivre ; 2 d'étain.
1851	28	1,684	418,879	14 galènes argentifères et alquifoux; 8 d'antimoine; 2 de manganèse; 2 de cuivre; 2 d'étain.
1852	24	2,103	685,505	<ol> <li>galènes argentifères et alquifoux;</li> <li>d'antimoine; 2 de manganèse; 1 de cuivre; 1 d'étain.</li> </ol>

Les départements où ces mines sont situées sont les suivants : 1° galène argentifère et alquifoux, Hautes-Alpes, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Ille et-Vilaine, Isère, Loire, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme ; 2° manganèse, Aude, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Vienne ; 3° antimoine, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme ; 4° cuivre, Rhône et Vosges ; 5° étain, Loire-Inférieure et Morbihan.

De 1847 à 1852, les mines ont donné les produits ci-après :

Années.	Cui	Cuivre. Plomb et alquifoux. Plomb et arg		Plomb et alquifoux.		argent.
Annees.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.
	guint.	fr.	quiut.	fr.	quint.	ft.
1847	30,500	42,700	35	1,260	30,418	818,940
1848	12,850	12,264	262	7,036	29,337	776,023
1849	40,391	49.624	1,891	31,885	36,986	762,175
1850	50,312	59,230	5,755	41,655	143,414	849,217
1851	56,219	65,214	18,153	97,985	51,691	829,091
1852	92,849	121,991	35,943	135,805	78,164	968,532
	Anti	moine.	Manganèse		É	tain.
Années.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.

In the cost	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.
	quint.	fr.	quint.	fr.	quint.	fr.
1847			68,040	160,286	3	
1843	143	5,858	8,655	60,272	77	9,610
1849	1,084	18,317	7,023	47,387	57	8,610
1850	591	5,646	12,540	90,066	218	32,700
1851	276	16,274	12,087	90,652	85	12,225
1852	60	3,472	21,799	164,743	31	4,185

Ces quantités se sont accrues dans une certaine mesure depuis cette époque, mais dans une proportion moindre que le fer.

La valeur totale de ces différents produits a été :

1847	1,023,186	1850	1,078,512
1848	875,063	1851	1,111,441
1849	917,998	1852	1,398,728

Les mines dont nous venons d'indiquer les produits sont les seules

174

,

qui aient été exploitées dans la période de 1847-1852 ; mais il existait en France, à la date de 1852, un nombre beaucoup plus considérable de concessions, qui se rapportaient soit aux métaux dont nous venons de parler ou à d'autres, dont la production a été nulle ou insignifiante, pendant la période que nous considérons :

Nature des mines.	Nombre des concessions.	Étendue.
Antimoine	24	13,769 hectares.
Manganèse	20	6,240
Plomb et alquifoux.	17	15,321
Plomb argentifiere	24	46,461
Cuivre	10	27,489
Cuivre, plomb et autres métaux	12	26,095
Plomb, argent, zinc et autres métaux	13	17,275
Or ct argent	3	1,539
Arsenic	2	550

Les trois concessions de mines d'or et d'argent appartiennent, deux au département de l'Isère et une au Puy-de-Dôme; celles d'arsenic se trouvent, l'une dans l'Ain, l'autre dans le Puy-de-Dôme.

Nous indiquons plus loin le mouvement d'importation et d'exportation de ces métaux, en nous occupant des industries qui s'y rapportent; nous renvoyons au même endroit les comparaisons avec les pays étrangers.

Sel. - Le sel est un objet de première nécessité et sert également à l'alimentation des habitants et à la nourriture des animaux. Il s'obtient, en France, de quatre sources différentes, savoir : les marais salants, les laveries de sables sur lesquels les eaux de la mer ont séjourné, les mines de sel gemme, les sources salées. Les marais salants et les laveries de sable existent seulement dans les départements maritimes. De 1847 à 1852, 11 de ces départements possédaient des marais salants. c'étaient sur les côtes de la Manche, l'Ille-et-Vilaine; sur les côtes de l'Océan, la Charente-Inférieure, la Gironde, la Loire-Inférieure, le Morbihan, la Vendée; sur les côtes de la Méditerranée, les Bouches-du-Rhône, la Corse, le Gard, l'Hérault, le Var, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. La surface occupée par les marais salants a été, en 1847, de 26,749 hectares; 1848, 26,739 hect.; 1849, 28,229 hect.; 1850, 28,273 hect.; 1851, 32,670 hect.; 1852, 24,248 hect. Trois départements, le Calvados, les Côtes-du-Nord et la Manche ont exploité des laveries de sable, qui n'ont d'ailleurs qu'une très-faible importance.

Les mines de sel gemme existent surtout dans les départements de l'Est. Ces mines, après avoir été concédées au domaine de l'Étaten vertu d'une loi de 1825, ont été plus tard vendues aux enchères publiques. De 1847 à 1852, 9 mines de sel gemme ont été exploitées, dans les départements de la Meurthe (3), du Jura (2), de la Haute-Saône (2), de l'Ariège (1), de la Moselle (1). La surface exploitée, dans ces divers départements, est en moyenne de 10 à 12,000 hectares. Enfin, les sources salées se rencontrent surtout dans les départements de l'Ariége, du Doubs, de la Meurthe, de la Moselle et des Basses-Pyrénées.

Voici quel a été, de 1847 à 1852, le nombre d'usines en activité employées à la fabrication du sel, ainsi que l'importance du combustible que cette fabrication a consommé, et le nombre total des ouvriers occupés à l'extraction ou à la préparation du sel, soit dans les marais salants, soit dans les mines ou dans les sources :

Années,	Bâtiments de graduation.	Chaudières à évaporation.	Valeur du combustible employé.	Nombre d'ouvriers.
1847	2	410	959,319 fr.	14,631
1848	2	424	625,165	13,498
1849	4	667	964,693	21,624
1850	4	417	779,495	20,980
1851	4	467	748,609	23,869
1852	2	412	759,283	15,864

On sait qu'en 1849, l'impôt qui grevait le sel a été diminué des deux tiers et réduit de 30 à 10 fr. par quintal. Cette réduction, faite principalement en vue de favoriser l'emploi du sel dans l'agriculture, n'a pas eu tous les résultats que l'on en attendait; en effet, la consommation de ce produit, soit par les habitants, soit par les animaux, n'a pas fait de très-notables progrès. La production du sel a donné les résultats suivants, avant et après la réduction de 1849 :

	Sel fabriq	ué		
Années.	Poids.	Valeur.	Frix d	lu quintal.
1847	3,502,103 q. m.	12,169,174	3	fr.47 c.
1848	4,654,357	14,245,927	3	06
1849	4,794,384	9,467,5 <b>67</b>	1	98
1850	4,951,839	8,806,398	1	78
1851	5,991,752	9,969,639	1	66
1852	4,280,376	7,833,099	1	83

La production a, comme on le voit, augmenté dans une proportion très-considérable de 1847 à 1852. La diminution constatée en 1852 paraît avoir été causée par les pluies qui sont survenues pendant l'été de cette année et qui ont nui aux travaux de saunaison. On voit, par les prix que nous mettons en regard de la production, l'influence que la réduction de l'impôt a exercée sur la valeur du sel; elle l'a fait diminuer de plus d'un tiers immédiatement.

La majeure partie du sel produit chaque année provient des marais salants que possèdent nos côtes. Ces exploitations ont en effet fourni, pendant les six années 1847-1852, les quantités ci-après :

	Quantités.	Valeurs.		Quantités.	Valeurs.
1847	2,761,857 q.	9,657,833 fr.	1850	4,288,504 q.	6,076,345 fr.
1848	4,003,891	11,573,946	1851	5,308,171	7,148,641
1849	4,010,277	6,261,049	1852	3,550,785	4,922,956

De tous les départements qui ont concouru à cette production, le plus

important est celui de la Charente-Inférieure, dont la production moyenne est de 1,500,000 quintaux, d'une valeur de 2,500,000 fr.

Les importations du sel, en France, ont peu d'importance, elles ne dépassent pas 50,000 quintaux métriques. Les exportations, au contraire, sont beaucoup plus considérables ; en voici le résumé de 1827 à 1858 :

Années.	Quantités.	Valeurs.
1827 - 1836	911,185 q.	2,733,555 fr.
1837 - 1846	910,757	2,732,739
1847 - 1856	986,728	2,416,660
1857		• •
1838	1,240,210	2,170,367

Le tableau ci-après contient le détail de la production du sel dans les principaux États de l'Europe :

Etats.	Productions	Etats.	Productions.
Autriche	3,500,000 q.	Saxe-Cobourg-Gotha	16,5 <b>0</b> 0 q.
Prusse	2,400,000	Reusse	8,500
Bavière	390,000	Lippe-Detmold	14,000
Wurtemberg	345,000	Waldeck-Pyrmont	2,500
Bade	178,000	Grande-Bretagne	9,500,000
Grand-Duché de Hesse	101,000	Russie	4,875,000
Hesse-Electorale	91,000	Suisse	25,000
Hanovre	262,500	Portugal	1,975,000
Brunswick	15.000	Espagne	2,750,000
Oldenbourg	15,500	Etats d'Italie	2,340,000
Mecklembourg	37,500	Iles Ioniennes	22,500
Holstein	10,000	Grèce	92,500
Saxe-Weimar	2,500	Valachie, Moldavie	225,000
Saxe-Meiningen	41,000	Total	28,919,500

Soufre. — Il n'existe pas en France de mines de soufre en exploitation, et le soufre brut nécessaire à la consommation est tiré à peu près exclusivement des Deux-Siciles. Il en vient en outre de faibles quantités d'Angleterre et de Belgique. Voici le mouvement de ces importations de 1827 à 1858 :

	Quantités.	Valeurs.	1	Quantités.	Valeurs.
		1,432,482 fr.	1857	535,396 q.	9,101,742 fr.
<b>1837 - 184</b> 6	200,783	2,067,831	1858		7.164.558
<b>18</b> 47 - 1856	270,304	3,731,353		•	

L'opération du raffinage et de l'épuration du soufre était, d'après la Statistique officielle, concentrée dans 4 établissements qui ne comptaient que 6,131 ouvriers, dont le salaire moyen par jour était de 2 fr. 93 c.

La valeur des matières premières employées par cette industrie était de 1,027,000 fr. et celle des produits fabriqués de 2,028,000 fr., ce qui fait ressortir une plus-value pour frais et bénéfice de fabrication de 956,000 f. ou 89 0/0. Le département des Bouches-du-Rhône était le seul qui possédât des usines affectées à ces opérations.

Le soufre raffiné a donné lieu, à l'exportation, aux mouvements suivants, de 1827 à 1858 :

-

1827 - 1836	1,346,358 kil	. 228,881 fr.	1852	1,501,855 ki	l. 450,557 fr.
1837 - 1846	1,750,441	126,575	1853	1,472,232	368,058
1847 - 1856	1,342,767	324,944	1854	1,600,804	384,193
1847	1,205,711	204,971	1855	2,422,349	508,693
1848	1,738,665	434,666	1856	809,986	178,197
1849	998,933	249,733	1857	779,203	252,758
1850	829,285	207,321	1858	1,930,016	599,189
1851	846,846	254,054			•

Les États allemands et particulièrement les villes hanséatiques, les États-Unis, la Turquie, la Belgique et les Indes anglaises reçoivent la presque totalité de nos envois de soufre épuré ou sublimé.

*Carrières.* — Les carrières souterraines ou à ciel ouvert, que possède la France, s'élèvent à environ 24,000, sur lesquelles 22,000 à peu près sont en pleine exploitation. Elles ont occupé, en 1846, 75,400 ouvriers, et en 1850, 87,500 ouvriers. La valeur de leur production moyenne annuelle était évaluée en 1846, à 41,047,519 fr. qui se répartissaient ainsi :

Pierres taillées ou polies pour les arts et	
les ornements	4,800,040 fr.
Matériaux de construction	19,700,000
Dalles et ardoises	4,500,000
Kaolin et argile fine ou réfractaire	900,000
Argile commune	2,300,000
Pierres à chaux	3,000,000
Pierres à plâtre	4,300,000
Marne, argile, sable, engrais	1,500,000
Total	41,000,000

Nous allons indiquer brièvement dans quelles parties de la France se 'trouvent situées les carrières qui fournissent les principaux de ces produits.

Les pierres taillées comprennent le granit, les marbres, les pierres lithographiques, les pierres meulières, etc.

Le granit se trouve dans les Alpes, les Vosges, en Corse, dans l'Auvergne, la Bourgogne et la Normandie : les mêmes contrées renferment des syénites, sorte de granit qui se prête plus facilement au polissage que le granit ordinaire ; le porphyre abonde dans les Vosges et les montagnes de l'Auvergne. Les basaltes appartiennent presqu'exclusivement à l'Auvergne, d'où l'on tire également la lave destinée aux trottoirs des grandes villes.

Les marbres et les brèches sont très-répandus en France; plus de 40 départements contiennent des carrières en pleine exploitation. Les principales espèces de marbre se rencontrent aux environs de Narbonne, dans les Pyrénées, dans les Bouches-du-Rhône, le Puy-de-Dôme, la Champagne et l'Aunis (Charente-Inférieure), l'Hérault, les Hautes-Alpes, la Corse et l'Ariège, etc. L'albâtre se trouve dans l'Yonne, dans la vallée d'Aspe (Pyrénées), à Lagny (Seine-et-Marne) et à Montmartre près Paris. La pierre lithographique se rencontre dans les départements de l'Ain, de l'Indre et dans les environs de Mulhouse (Haut-Rhin), Dijon (Côte-d'Or) et Châteauroux (Indre). L'ardoise a ses principaux gisements dans les environs de Cherbourg et de Saint-Lô (Manche), d'Angers (Maineet-Loire) et à Fumay, près de Charleville (Ardennes). Le grès est trèscommun aux environs de Paris, mais on extrait surtout celui destiné au pavage, de la forêt de Fontainebleau (Seine et-Marne), et des environs d'Houdan et d'Etampes (Seine-et-Oise). Les pierres meulières sont exploitées dans le département de la Marne, au village de Moliêres, dans la plaine de Gometz (Seine-et-Oise), à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), dans la Brie et dans l'ancien Quercy, aux environs de Cahors. Le cilex, appelé vulgairement pierre à fusil, se trouve dans l'Indre, le Cher, la Charente-Inférieure, l'Yonne, le Loir-et-Cher et le département de Seine-et-Oise. L'argile commune existe dans plus de cinquante départements; mais on en tire surtout un parti productif dans ceux de Seine-et-Marne, de la Somme et du Nord. Les argiles fines et réfractaires sont fournies par la Haute-Vienne, l'Ardèche, l'Yonne et l'Oise. Les terres à faïence abondent près de Montereau-sur-Yonne (Seine-et-Marne) et de Beauvais (Oise); les terres à pipes, près de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure); les marnes argileuses et calcaires aux environs de Paris et dans la Champagne. La pierre à chaux s'exploite dans près de 50 départements; la pierre à plâtre dans 38, parmi lesquels on remargue au premier rang ceux de Saône-et-Loire, de Seine-et-Marne, de la Seine et de Seine-et-Oise.

Le tableau ci-après reproduit, d'après la Statistique officielle de 1852, les principaux faits relatifs à la fabrication du plâtre et de la chaux (1) :

	Fours à chaux.	Fours à plâtre.	Totaux.
Nombre d'établissements.	598	127	725
- d'ouvriers	4,575	1,118	5,593
Salaires	<b>1</b> fr. 64	1 fr. 65	1 fr. 65
Fours	763	910	910
Valeurs des produits fabriqués	8,831,740 fr	. 2,280,578 fr	11,112,318 fr.
- des matières premières	4,673,471	987,980	5,661,451
Différences ou plus-values	4,158,269	1,292,598	5,450,867

Voici, pour chaque nature de produits, le mouvement des importations et exportations des marbres, pierres et autres matières extraites des carrières :

<sup>(1)</sup> Ces chiffres sont très-incomplets, parce que ce document ne devait comprendre, à l'origine, que les établissements importants; co n'est que plus tard, et relativement à un certain nombre de départements, que le travail s'est étendu aux établissements plus petits.

Productions.	1827-36.	1837-46.	1847-86	1857.	1858.
Manhana albhtan at anatan	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Marbres, albâtres et agates Chaux	523,122	1,499,123	1,295,548 1,326,212	630,305	1,042,527
Platre. Ardoises.	25,688			29,543 235,530	
Matériaux divers, pavés, etc	1,227,765	1,775,713	2,081,480	2,956,430	3,673,581
Totaux	1,875,214	4,300,908	4,851,575	9,112,908	8,902,761

Importation.

Nous tirons les marbres de la Toscane; la Belgique nous fournit la chaux, les ardoises, les tuiles bombées et faitières, les pavés de grès, les pierres brutes à aiguiser; les pierres taillées proviennent des États-Sardes; les Deux-Siciles nous envoient la pierre ponce; l'émeri nous vient par l'Angleterre.

Productions.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1837.	1858.
·····	tr.	fr.	 fr.	fr.	fr.
Marbres, albâtres, etc	383,223	585,027	818,835	1,236,591	1,316,428
Meules à moudre et à aiguiser.	238,827	344,828	874,396	1,870,305	1.528.746
Chaux		241,610		431,304	614.741
Platre	97.108				
Ardoises	595,238		520,137		
Pavés, etc	357,973				
Totaux	1,072,309	2.901.844	3,489,066	5,119,665	5,583,690

Exportation.

Les principaux pays de destination sont : pour les marbres, la Belgique, l'Angleterre et les États-Unis ; pour les meules à moudre, les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique, les États du Zollverein, l'Espagne et les villes hanséatiques ; pour la chaux, les Colonies françaises, la Suisse, le Zollverein et la Belgique ; pour les ardoises, la Belgique.

*Eœux minérales.* — Aux mines, on peut rattacher les eœux minérales qui constituent l'une des richesses de la France. On évalue le nombre des sources à un millier environ; elles sont chaudes ou froides, et sous le rapport de la composition de leurs eœux, elles sont salines, gazeuses, ferrugineuses et sulfureuses. Sont thermales et salines : les eœux de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), de Bagnols (Orne), de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), d'Aix (Bouches-du-Rhône), de Plombières et de Bains (Vosges), de Luxeuil (Haute-Saône), de Chaudesaigue (Cantal). Celles de Niederbronn (Bas-Rhin) sont salines et froides; les eaux du Mont-Dore (Puy-de-Dôme), de Vichy et de Bourbon-l'Archambault (Allier), de Dax (Haute-Garonne) sont gazeuses et acidules ; celles de Forges (Seine-Inférieure) sont ferrugineuses et froides. Les principales eaux thermales sulfureuses sont celles d'Ax (Ariége), de Bagnères de Luchon (Haute-Garonne), de Barèges, de Cauterets et de Saist-Sauveur (Hautes-Pyrénées), d'Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées); celles d'Eoghein près Paris sont sulfureuses et froides; celle de Balarue (Hérault) et Néris (Allier) sont alcalines.

## INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Industrie du fer. — Le fer est produit industriellement sous trois états différents, dans lesquels il présente des propriétés différentes ; suivant qu'on l'obtient sous l'une ou l'autre de ces formes, on le désigne sous le nom de fonte, de fer ou d'acier. La fonte contient une certaine proportion de carbone mélangée au fer  $(4 \pm 5 \ 0/0 \ environ)$ , l'acier en contient également, mais dans une proportion beaucoup moindre  $(0,0015 \pm 0,0020)$ . Le fer à l'état pur s'obtient soit directement du minerai par des méthodes particulières connues sous le nom de méthodes corse ou catalane, soit seulement par l'affinage de la fonte. Quant à l'acier, on le produit par un affinage incomplet de la fonte ou par la cémentation, procédé qui consiste à maintenir le fer en barres en contact, à une trèshaute température, avec le charbon en poudre. Les usines dans lesquelles s'opère la fabrication de la fonte sont spécialement désignées sous le nom de hauts-fourneaux.

La préparation de la fonte et du fer se fait soit avec du combustible minéral (houille ou coke), soit avec du combustible végétal (bois ou charbon). La première de ces deux espèces de combustible est beaucoup plus économique et est d'un emploi plus récent ; mais le combustible végétal a l'avantage de donner des produits de qualité supérieure.

• En 1789, la France comptait 202 hauts-fourneaux et 76 foyers où le minerai était traité à la catalane. En 1810, elle possédait 230 hautsfourneaux et 86 fours à la catalane. Depuis cette époque, jusqu'en 1846, le nombre des hauts-fourneaux a plus que doublé.

Années	Hauts-fourneau: le combustible végétal		total.
1819	348	2	350
1825	410	28	438
1840	358	61	499
1843	520	71	597
1846	495	128	623

Le nombre des ouvriers occupés par les divers établissements affectés à la fabrication du fer se répartissait ainsi en 1836 :

Industrie	nombre d'ouvriers.	Industrie	nombre d'ouvriers .
Fabrication de la fonte du gros fer Elaborations diverses du gros fer et de la fonte Etirage et fonderie Tirerie	8,678 8,128 1.520	Tólerie Ferblantorie. Traitement des riblons Moulage de la fonte de 2º fusion Fabrication et travail de l'acier Total	733 374 366 3,308 2,149 33,853

Nous extrayons de la Statistique officielle de l'industrie, publiée en 1852, les renseignements ci-après sur le nombre des établissements qui s'occupent des diverses élaborations de la fonte, du fer et de l'acier, sur les ouvriers qu'ils emploient et les forces motrices à eau ou à vapeur dont elles disposent :  $\sqrt{2}$ 

Nature des industries.	Fombro d'établissements	Nombre d'ouvriers.	Motenrs à cau.	Moteurs à vapeur.
Fonte	249	11,901	235	71
Ouvrages en fonte	41	3,816	32	27
Fonte et fer.	234	17,836	647	82
Fer en barre et forgé	219	7,261	437	32
Fer laminé et martelé	75	4,238	124	15
Tréfilerie.,	412	19,859	200	12
Fer marchand	182	9,135	249	14
Fer et acier	462	15,883	43	15
Quincaillerie, serrurerie, etc	171	6,521	13	12
Fer et acier (armes).	54	4,954	28	,
Construction de machines	133	12,334	32	113
Fer divers et ouvragé	76	7,302	78	18
Totaux	2,308	121,040	1,918	412

Ces établissements comprenaient en outre, à la même époque, 1,261 fourneaux 6,130 forges et 1,928 fours.

En 1789, la production moyenne annuelle de la fonte était évaluée à 615,495 quintaux de fonte en gueuse et 75,792 quintaux de fonte moulée, soit en tout, 691,287 quintaux. En 1810, la fabrication donnait 1 million de quintaux de fonte en gueuse, et 117,000 quintaux de fonte moulée.

Depuis cette époque, cette branche principale de l'industrie du fer s'est développée dans une très-grande proportion, ainsi qu'on peut en juger par les relevés suivants, qui comprennent les produits annuels de la fonte, avec la distinction des quantités obtenues avec le combustible végétal et le combustible minéral.

Années.	Fonte au bois.	Fonte au charbon minéral.	Total.
1819	1,105,000	20,000	1.125,000
1825	1,941,670	44,000	1,985,670
1830	2,392,580	251,030	2,613,610
1835	2, 164, 850	483,150	2,948,000
1840	2,707,100	770,630	3,477,730
1841	2,918,800	852,620	3,771,420
18.2	2,971,740	1.022.830	3,994,560
1843	2, 971, 190	1,303,030	4,226,220
1844	2,805,800	1,465 890	4,271,750
1845	2,648,730	1,740,960	4.389,690
1846	2,826,830	2,397,020	5.223.850
1847	3,494,327	2,521,575	6,015,902
1848	2,823,320	1,901,109	4,724.429
1849	2,513,294	1,628,664	4,141,958
1850	2,295,196	1,861,335	4,156,531
1851	2, 171,088	1,986,998	4,4:8,081
1862	2,633,409	2,593,034	5,226,434

# INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Il résulte de ce tableau que la fabrication de la fonte qui n'avait cessé d'augmenter de 1819 à 1847, a été brusquement ralentie par la crise industrielle de 1848. En 1852, la production était déjà remontée au chiffre de 1846, le plus fort de toute la période, l'année 1947 exceptée. Depuis lors, elle s'est accrue très-notablement, car il résulte de documents officiels que la production de la fonte a été de 7,769,000 q. m. en 1856, et de 8,548,000 en 1857; ce dernier chiffre présente une augmentation de 41 0/0 comparativement à celui de 1847. Les chiffres qui précèdent font ressortir, en outre, l'importance croissante que la fabrication de la fonte au combustible minéral a prise depuis 1819; dans cet intervalle de moins de trente ans, elle a plus que centuplé.

Les tableaux qui suivent présentent, pour les six années 1847-1852, le détail de la fabrication de la fonte, par combustible et par espèce de produits, et indiquent comparativement la valeur totale et le prix moyen par quintal de chaque fabrication.

	FOATE DRUTE POUR	ATE DRUTE POUR AFFILIGE OU MINULAGE DE 2º FUSION.			PORTE DE MOGLAGE EN PRENIÈRE PENIE.		
Années. Poids. Valeur.		Prix moyen	Poids.	Valeur.	Prix moyen		
	grint. mét.	ť.	fr.	q int mól.	fr.	fr.	
1847	2,873,978	53,361,280	18 50	517,349	14,361,996	27 80	
1848	2,4.8,372	34,178,890	14 20	414.948	9,642,521	23 20	
1849	2 146,782	28,656,211	13 20	366,512	8,166 567	22 30	
1850	1,906,365	24,336,000	12 70	388,831	9.011.210	23 20	
1851	2,028,551	27.586.641	13 60	442,532	9,926,862	22 40	
1852	2,200,970	32,328,637	14 70	432,430	10,381,645	24 00	
		Fonte au c	ombustible n	ninéral.		-	
1847	2,253,191	32,054,032	14 20	269,384	6,641,821	24 10	
1848	1,699,628	19,916,542	11 70	201.4×1	4,506,716	22 60	
1849	1,448,015	16,498,488	11 40	180,649	3,663,164	20 30	
1850	1,557,973	16,78 ,866	10 80	203,362	3,670,298	18 00	
1851	1,694,781	17,947,812	10 50	292,217	5,.77,603	17 40	
1852	2,173,925	24,645,143	11 30	419,109	7,622,272	18 20	

Fonte au combustible végétal.

On voit par ces relevés que les événements de 1848 n'ont pas influé seulement sur le chiffre de la production, mais qu'ils ont eu aussi pour effet d'abaisser les prix dans une notable proportion, par suite du ralentissement qu'ils ont amené dans le travail des usines, auquelles la fonte sert de matière première.

Au point de vue de la destination, la fonte se divise en deux espèces principales, la fonte brute, qui doit être affinée, rour être convertie en fer, et la fonte de moulage de première fusion. Voici, pour chacune des six années 1847-1852, les quantités de fonte de ces deux espèces, livrées à la fabrication :

	Fonte brute pour affinage.	Fonte de moulage.			Fonte brute pour affinage.	Fonte de moulage.
1847	5,130,169 q.	785 <b>,733</b> q.	1	1850	3,564,338 q.	592,193 q.
1848	4,108,000	616,429	1	1851	3,723,272	734,749
1849	3,594,797	547,161		1852	4,374,895	851,539

Sur la quantité de fonte au charbon de bois ou au coke, produite chaque année, il y a une portion qui est employée immédiatement en objets de moulage, une autre est refondue avant d'être moulée. Voici les quantités de cette seconde élaboration, pendant les six années 1347 à 1852 :

	Poids.	Valeurs.	Prix moyens.	
1847	1,096,486 quint.	42,635,209 fr.	38 fr.	90 c.
1848		24,498,354	35	00
1849	595,390	19,834,270	33	80
1850	712,951	22,646,314	31	70
1851	822,258	25,898,282	81	50
1852	900,886	28,661,310	31	80

Pendant la période 1847-1852, la totalité de la fonte produite a été fournie par 54 départements, 32 sont restés étrangers à cette fabrication, 47 départements ont fabriqué de la fonte au charbon de bois, et 23 seulement de la fonte au charbon minéral. Les dix départements qui, pendant l'année 1847, seule année normale de la période, ont produit la plus grande quantité, par l'un ou l'autre système, sont les suivants :

Départements.	Fente au bois.	Départements. Fonte au charbon minéral.
Haute-Marne	675,002 quint.	Moselle
Cote-d'Or	845,905	Nord 275,659
Haute-Saone	836,810	Gard 260,895
Moselle	211,925	Aveyron 239,500
Ardennes	203,003	Saone-et-Loir 218,529
Nièvre	183,813	Cher 216,528
Meuse		Ardeche 215,488
Cher	165,837	Allier 159,800
Dordogne	119,090	Pas-de-Calais 158,001
Indre	81,540	Loire 114,264

La fabrication du fer a suivi la même progression que celle de la fonte. En 1789, on obtenait 468,059 quintaux métriques de fer marchand ; en 1810, cette quantité s'élevait à 693,917 quintaux.

Voici les chiffres afférents aux années subséquentes, avec les distinctions de la fabrication du fer au bois et du fer au charbon minéral :

	Fer au bois.	Fer au charbon minéral.	Totaux.	
1819	732,000 qu	int. 10,000 quint,	742,000	quint.
1825	1,024,790	410,700	1,435,490	•
1830	1,016,140	468,550	1,484,670	
1835	1,081,590	1,013,800	2,095,390	
1840	1,033,050	1,340,740	2,373,790	
1841	1,103,870	1,533,600	2,637,470	
1842	1,097,950	1,750,290	2,848,240	
1843	1,147,310	1,937,150	3,084,450	
1844	1,084,910	2,065,210	3,150,120	
1845	1,084,790	2,337,830	3,422,620	
1846	1,058,650	2,543,250	3,601,900	
1847	1,087,225	4,060,085	5,147,310	
1848	851,923	2,890,275	3,742,198	
1849	803,368	2,603,952	3,407,320	
1850	834,734	2,785,869	3,620,603	
1851	1,015,739	3,076,675	4,092,414	
1852	860,429	3,959,351	4,819,780	

Les résultats constatés par ce tableau, pour le fer, sont analogues à ceux indiqués plus haut pour la fonte; il y a une augmentation croissante, dans la production de 1819 à 1847. Les années suivantes, la fabrication a subitement diminué pour se relever à partir de 1851. La fabrication du fer au charbon minéral s'est développée dans une preportion très-considérable, et depuis 1848, elle représente près des trois quarts de la production totale du fer, la fabrication du fer au bois ne figurant plus guère que pour un quart dans l'ensemble des produits.

Nous donnons dans les tableaux qui suivent, le détail des quantités et valeurs des différentes espèces de fer fabriquées, soit au bois, soit au charbon minéral en 1852 :

		Gros fer.		Pet	it fer, tôles, et	c.
Années.	Poids.	Valeur.	Prix moyen	Paids.	Valeur.	Prix moyen
<b></b>	quint.	fr.	fr.	quiat.	fr.	fr.
1847	945,376	43,260,102	45 80	141,849	8,207,625	57 80
\$848	709,201	28,543,860	40 20	142,722	7,754,252	54 30
1849	672, 23	25,419,656	37 80	131,345	7,119,066	54 20
1850	680,964	25,112,826	26 90	153,770	8,196,410	53 80
1851	759,179	28,123,248	37 00	256,560	11,987,201	46 39
1852	646,017	27,301,165	42 30	214,412	12,084,291	51 70
	F	abrication du	fer au comb	ustible minér	ral.	
1847	2,821,497	101,481,008	36 00	1,239,606	62,059,153	40 30
1848	2,053,338	61,329,422	29 80	836,947	33,358,658	39 96
1849	1,762,511	48,295,148	27 30	841,441	31,140,770	37 00
1850	1,780,996	43,743,939	25 30	1,004,873	36,123,201	35 95
1851	1,782,494	47,376,121	26 60	1,294,181	48,850,877	37 70
1852	2,371,563	63,958,345	27 00	1,587,788	59,058,275	37 20

Fabrication du fer au combustible végétal.

En réunissant les qualités respectives de gros fer et de petit fer fabriquées pendant ces six années, soit au bois, soit au combustible minéral, on obtient les résultats ci-après :

	Gros fer.	Petit fer.		Gros fer.	Petit for.
1847	3,766,873 q.	1,380,455 q.	1850	2,461,960 q.	1,158,643 q.
1848	2,762,539	979,669	1851	2,541,673	1,550,740
1849	2,434,534	973,292	1852	3,017,580	1,802,200

La fabrication du gros fer au bois a eu lieu de 1847 à 1852, dans 54 départements; 32 n'y ont pris aucune part; les départements où la production a été le plus considérable, en 1847, ont été les cinq suivants qui ont fourni un peu plus du tiers de la quantité totale :

Doubs	87,000 q.	1	Côte-d'Or	62,010 q.
Ardennes	64,271 -		Ariége	53,044
Vosges.	63,799		Total	330.133 q.

40 départements ont fabriqué du gros fer au combustible minéral de 1847 à 1852; sur ces 40, les 8 indiqués ci-après ont donné un peu plus des deux tiers de la fabrication totale en 1847, ce sont :

Nord Loire		Gard	15 <b>2,780 q.</b> 131,820
Aveyron	210,000	Haute-Marne	123,717
Moselle		Total	1,950,366 q.

Dans les trois départements de la Seine, du Pas-de-Calais et de l'Isère, la production a dépassé 80,000 quintaux.

Pour le petit fer et la tôle, on ne fabrique ces produits au bois que dans un petit nombre de départements, parmi lesquels les plus importants sont les Vosges (29.041 quintaux métriques, en 1847), le Jura (27,300), le Doubs (16,190), l'Eure (16.240), l'Indre (13,503).

La fabrication du petit fer au combustible minéral est, au contraire, répandue dans 52 départements, dont les principaux sont :

Nord	171,125 q.	Moselle	96,786 q.
Ardennes	143,318	Côte-d Or	79,3 <b>99</b>
Loire	117,737	Saone-et-Loire.	74,761
Nièvre	98,300	Haute-Marne	68,530

Parmi les ouvrages en gros fer, les rails ont une importance toute particulière, parce qu'ils donnent une idée du mouvement de la construction ou de'l'exploitation des chemins de fer. A ce titre, nous en donnons le détail pour les six années 1847-1852. Les chiffres suivants démontrent que ce produit, comme toutes les autres branches de l'industrie métallurgique, a été très-fortement atteint par le contrecoup de la révolution de février :

	Poids.	Valeur.	Prix moyen.	
1847	887.464 quint.	29,633,770 fr.	33 fr. 40 c.	
1848	728,352	22,498,535	30 90	
1849	412.426	12.741.520	30 90	
1850	230,873	6,965,296	30 20	
1851	271,080	8,258,290	30 50	
1852	604,616	16,401,490	26 80	

L'acier, dont il nous reste à parler, se divise en trois catégories correspondant aux diverses méthodes employées pour sa fabrication; on distingue l'acier de forge qui résulte de l'élaboration dans les foyers d'affinerie de fontes aciéreuses; l'acier de cémentation, qui s'oblient, comme nous l'avons dit, en plaçant le fer en contact à une haute température avec du charbon; enfin, l'acier fondu, qui se produit par la fusion, dans des creusets, des aciers des deux premières catégories.

Des faits analogues à ceux que nous avons vu se produire pour la fonte et le fer, se rencuvellent pour l'acier ; il y a augmentation croissante de production jusqu'en 1846, puis diminution subite à partir de 1848 et 1849; mais ici la fabrication se relève plus rapidement et dépasse, dans la dernière année, les chiffres les plus forts de la période antérieure à 1848. C'est ce que constatent les chiffres ci-après, qui ne s'appliquent qu'à l'acier de forge et à l'acier de cémentation :

## INDUSTRIE METTALURGIQUE.

	Acier de forge. Acies	r de cémentation.	Totaux.
1826	32,570 quint.	15,000 quint.	47,570 quint.
1835	29,490	33,080	62,570
1840	35,460	38,590	74,050
1841	32,020	36,840	68,860
1842	31,160	39.940	71,100
1843	85,270	58,120	93,390
1844	32,120	77,820	109,940
1845	40,040	83,690	123.730
1846	45,080	85,460	129,540
1847	33,800	70,704	104, 04
1848	30,646	32,439	63,085
1849	32,375	45,996	88,391
1850	33,070	56,246	89,316
1851	37,209	75,578	112,787
1852	39,381	98,084	137,405

Voici la valeur de la fabrication de l'acier de forge, pendant les six années 1847-1852 :

	Valeur.	Prix moyen.	T	Valeur.	Prix moyen.
1847	2,814,550 fr.	83 fr. 30 c.	1850	2,425,465 fr.	73 fr. 30 c.
1848	2,101,348	68 60	1851	2,633 142	70 77
1849	2,170,195	67 20	1852	3,115,214	70 10

Le département de l'Isère fournit, à lui seul, les deux tiers de la production totale de l'acier de forge en France; 11 autres départements seulement ont pris part à cette fabrication, de 1847 à 1852, ce sont l'Ariége, l'Aude, la Charente, la Côte-d'Or, l'Indre, la Moselle, la Nièvre, les Pyrénées-Orientales, le Bas-Rhin, la Haute-Saône et les Vosges.

L'acier de cémentation ne se fabrique sur une grande échelle que dans le seul département de la Loire ; ce département, fournit à peu près les trois cinquièmes de la quantité totale ; 19 autres départements parmi lesquels les principaux sont le Tarn et l'Ariége, se livrent à cette fabrication.

Nous donnons, dans le tableau qui suit, la valeur totale et le prix moyen de l'acier de cémentation, fabriqué dans chacune des 6 années 1847-1852 :

Années.	Valeur.	Prix moyen.	Années.	Valeur.	Prix moyen.
1847	4,349,509 fr.	61 f. 50	1850	3,422.203 fr.	60 f. 90
<b>1</b> 84 <b>8</b>	1,954,314	60 60	1851	4,735,258	62 60
1849	2,735,721	59 <b>50</b>	1852	6,311,119	64 30

Quant à l'acier fondu, le département de la Loire produit, à lui seul, les neuf dixièmes de la fabrication. Ainsi en 1847, sur ane quantité totale de 22,203 quintaux métriques, le contingent de ce département a été de 20,793; le reste se partage entre les six départements du Doubs, de l'Isère, du Nord, du Tarn, du Var et du Rhône, qui en fournissent chacun une petite quantité.

La fabrication totale a donné les résultats suivants, de 1847 à 1852 :

Années.	Poids.	Valenr.	Prix moyen.
1847	22,203 q.	3,495,155 fr.	157 f. 40
1848	8,235	1,024,630	124 40

1849	15,054	2,245,070	149 10
1850	20,598	3,094,272	150 90
1851	27,024	3,673,787	133 00
1852	43,516	6,461,902	149 00

Relativement à l'industrie du fer en France, il n'est pas sans intérêt de faire consaître la quantité et la valeur du combustible végétal ou minéral employée à la fabrication des divers produits. Tel est l'objet des tableaux qui suivent: le premier se rapporte à la fabrication de la fonte.

1-1-1	Combustible végétal.		Combustible minéral.	
Années.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.
	quint.	fr.	quint.	fr.
1847	4,972,534	38,732,058	4,938,626	12,365,172
1848	4.223.082	31,144,301	3,579,563	9,033,504
1849	3,567,938	21,626,243	3,456,253	8,152,511
1850	3,197,666	18,458,376	3,446,448	8,216,151
1851	8,415,197	20,977,952	3,433,515	7,488,353
1852	3,445,521	21,790,979	4,136,063	9,431,521

Pendant ces années, le combustible végétal a représenté à peu près constamment 150 0/0 du poids de la fonte obtenue. Quant à la valeur du combustible, elle est entrée pour 3/5 environ dans le prix total de la fonte.

Le poids du combustible minéral a varié de 170 à 200 0/0, comparativement au poids de la fonte qu'il a servi à produire ; en valeur, il n'a pas dépassé en moyenne, le tiers du prix de la fonte.

Voici des renseignements analogues sur le combustible employé à la fabrication du gros fer.

	Combustil	ble végétal.	Comhustible minéral.		
Années.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	
	quint.	fr.	quint.	fr.	
1847	1,793,702	12,078,958	5,359,032	11,000,000	
1848	1,352,863	8,315,636	6.424.085	7,920,000	
1849	1,285,621	7,967,990	3.536.924	6,851,632	
1850	1.282.280	7,949,831	3,162,184	5,913,285	
1851	1,460,600	8,675,143	4,086,295	6,46,701	
1852	1,483,108	8,898,654	4,906,359	8,340,810	

En poids, le combustible végétal a été en moyenne double de la quantité de fer produit. En valeur, le combustible a représenté une proportion variable de 1/4 à 1/3 comparativement au prix du fer.

La quantité de combustible minéral employée a été double environ de la quantité de fer produite. Mais sa valeur entre pour une part beaucoup moindre que celle du combustible végétal dans les prix du fer. Le rapport de l'une à l'autre de ces valeurs, n'est guère en effet que de 1/8.

Les tableaux suivants donnent la valeur des importations et exportations du fer, de la fonte et de l'acier, de 1827 à 1858 (1).

(1) Voir pour la quantité, le chap. des Consommations.

Importation.								
Produits.	1827 <b>-36</b> .	1837-46.	1847-86.	1857.	1858.			
·	fr.	fr.	fr.	fr	fr.			
Fonte brute	1,519,012	5,442,000	1,170,530	17.256,703	8,364,703			
Fer étiré en barres	1,991,646	1,092,190	2,462,946	4,680,551	3,052,050			
Rails	1 .	115,022	1.952.712	1,764,378	252,142			
Tole	18.032	24.664	443.894	4.204.662	893,445			
Fer blanc	68,056	7,168	3,106	3,216	2,382			
Fer de tréfilerie					49.487			
Acier en barres					611,946			
— en tôle		62,993			630,928			
— filé		44,935			183,192			
Ferraille	7,900	56,892	43,884	162,418	50,577			
Totaux	4,721,232	7,407,432	6,809,202	29,519,474	14,089,942			

L'Angleterre et la Belgique nous fournissent la fonte, la Suède, la Belgique et l'Angleterre, le fer en barres, c'est d'Angleterre que nous tirons la tôle et les rails; quant à l'acier, il nous vient des États du Zollverein, de l'Angleterre, de la Suisse, des Pays-Bas et de l'Autriche.

Present diam

Exportation.							
Produits.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.		
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
Fonte brute en masse	85,171	76,573	33,177	194,506	335,096		
Fer étiré en barres	84,072	135,869	436,308	816.075	783,182		
Rails		90,349	7,540	95,511	63,848		
Tôle	16,894	63,047	170,314	399,39g	281.631		
Fer étamé (fer blanc)	10,273	28,457	153,701	251,796	206.577		
Fil de fer	260,989	405,742	507,105	402,211	350.883		
Acier en barres	23,156	70,532	169,"34	352,038	274,054		
- en tôle	1,412	2,212	27,798	94.399	75,415		
- filé		3,398	5,635	10,561	7,578		
Ferraille	36,158	27,597	11,077	28,330	20,125		
Totaux	318,125	903,776	1.121,690	2,444,821	2,398,389		

L'Espagne reçoit la presque totalité du minerai que nous exportons. Le fer en barres se dirige surtout vers la Suisse, l'Espagne, l'Algérie et les Colonies; le fer de tréfilerie est exporté en Espagne, en Suisse et dans les Colonies.

Les produits fabriqués, dont le fer ou ses dérivés forment la base, donnent lieu à un mouvement commercial important, dont les résultats sont indiqués dans les relevés ci-après :

Importation.							
Produits.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.		
Instruments, outils et ouvrages	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
divers Machines et mécaniques Aiguilles, toiles et plumes métal-	2,224,558 1,201,608	2,009,042 3,258,031			1,478,3 <b>82</b> 6,620,724		
liques, hameçons, etc,		962,495	9 <b>51,92</b> 6	1, <b>119,76</b> 5	1,199,058		
Totaux	4,913,034	6,229,568	4,456,489	10,267,538	9,358,104		

C'est surtout de l'Angleterre que nous vient la majeure partie des objets fabriqués indiqués dans ce tableau.

Produits.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
Machines at méanniques	fr.	fr.	fr.	fr.	ir.
Machines et mécaniques Coutellerie	1,579,167	1,193.703	4,016,369	4,896,988 3,096,740	5,914,528 2,470,129
Instruments et outils	519,155 1,703,685	840,429 2,855,797	727,070 6.088.912	1,256.387	1,230,844
Toiles et plumes métalliq. aiguilles et hameçons		729,489	820,314	636,807	723,966
Totaux	4,013,167	10,518,788	13,262,931	24,782,404	26,746,374

Exportation	•
-------------	---

La Suisse, l'Espagne, les États du Zollverein, la Sardaigne, la Belgique et la Russie sont les principaux États qui nous achètent les produits de notre fabrication.

Le tableau ci-après indique, pour les principaux États de l'Europe et pour les États-Unis, la quantité et, pour quelques-uns, la valeur des produits de l'industrie du fer.

États.	Fonte (1).	Fer en barres.	Fer ouvré.	Acier.	Valeurs des produits réunis.
	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.	francs.
Royaume-Uni	447,919	697,300	207,000	16,640	270,000,000
Belgique	294,270	144,551	»	<b>"</b>	77,586,000
Prusse	379,963	266,500	72,600	12,446	94,000,000
Russie	209,000	130,000	, n	1,280	
Suède	15,000	114,240	14,200	8	42,000,000
Norwége	12,500	15,000	»	×	
Bavière	47,3 0	30,335	17,664	90	16,170,000
Autriche	240,000	275,500	<b>.</b> .	30,000	65,500,000
Suisse	<b>x</b>	\$4,400	ж	ี่ ้ม	<b>"</b>
Espagne		25,000	×	»	<b>x</b>
Etats-Sardes	<b>b</b>	11,500	»		
Toscane	71,000	12,500	2	×	8
Etats-Romains		2,500	<b>.</b>		,
Deux Siciles	<b>3</b> 0	1,250		8	•
Turquie	<b>&gt;</b>	4,000			
Etats-Unis	l »	1,000,000	2	N	210,000,000

Divers États allemands produisent des quantités de fer assez considérables, par exemple, la production du duché de Nassau est évaluée à 13,250 tonnes, celle du grand duché de Hesse, à 7,250, Bade, 6,250, Wurtemberg, 6,000, Saxe royale, 5,500, Hanovre, 5,250, autres États ensemble, à 17,0.0 tonnes environ.

<sup>(1)</sup> Non compris celle qui est transformée en fer. — La production de la fonte brute, en Europe, a été évaluée: en 1808, à 13,680,000 quint., par M. de Villefosse; en 1830, à 30,866,000 quint., par M. Virlet; en 1836, à 29,330,000 quint., par M. Hasse; en 1840, à 36,146,000 quint., par M. Debette; en 1846, à 69,195,000 quint., par M. Hartmann; en 1950, à 78,592,000 quint., par M. Œchelhaeuser; en 1854, à 90,000,000 quint., par M. de Reden.

Travail des métaux autres que le fer. — Les mines métalliques autres que celles de fer ont en France, comme on l'a vu plus haut, une assez faible importance, et parmi les produits qu'elles fournissent, les seuls qui soient l'objet d'une fabrication un peu active, sont : le cuivre, le plomb et l'argent.

Les trois seules mines où l'on traite le minerai de plomb argentifère pour en extraire l'argent, sont celles de Poullaouen (Finistère), Vialas (Lozère) et Pontgibaud (Puy-de-Dôme); le plomb est ensuite vendu, soit comme métal, ou à l'état de litharge.

Le minerai de cuivre, qui provient surtout de l'Amérique, du Pérou, du Chili, de l'Angleterre ou de l'Algérie, est traité dans les départements des Ardennes, de l'Eure, de la Nièvre, de la Seine-Inférieure, des Bouches-du-Rhône, du Rhône, de la Haute-Garonne et de la Seine.

Quant à l'or, on l'a traité, en très-petite quantité, dans le département des Bouches-du-Rhône, en 1852.

Nous donnons, pour les trois années 1847, 1850 et 1852, la quantité et la valeur des différents métaux produits.

Métaux.	1	1847.		1850.	1852.	
MELBUX.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.
Cuivre rouge Argent fin Litharge marchande Plomb marchand. Or Totaux	3,167 k.	685,486 282,258	8,821 q. 3,951 k. 4,479 q. 1,927 »	873,713 194,228 81,535	6,2×6 k. 5,868 q.	1,354,0+2 224, <b>326</b> 1,036,179

Le nombre d'ouvriers employés à la fabrication de ces différents métaux est extrêmement limité. En voici les chiffres avec le total des salaires, de 1847 à 1852.

Années.	Nombre d'ouvriers.	Salaires.	Années.	Nombre d'ouvriers.	Salaires.
1847	211	93,700 fr.	1850	252	92,760
1848	182	33,174	1851	330	133,049
1849	140	74,972	1852	449	264,670

La Statistique officielle de 1852 contient des renseignements sur l'importance des diverses fabrications dont les métaux secondaires, tels que le cuivre, le zinc, etc., sont l'objet. Les principaux départements où l'on traite ces métaux, sont : la Seine-Inférieure, l'Eure (zinc et cuivre), les Ardennes, le Nord, la Nièvre, la Loire-Inférieure et Seineet-Oise.

Voici les chiffres de la production :

CHAPITRE XIIL - INDUSTRIE.

Declarations	Rembro	Fombro	Valen		
Productions.	d'établisse- meats.	d'euvriers.	produits Sobrigats.	matleres premiéres.	Différence.
			fr.	fr.	fr.
Etain. Plomb et argent (extrac-	2	108	226,000	105,500	120,500
tion) Plomb laminé (tuyaux),	3	914	576,000		576,000
céruse	24	504	6,798,058	5,432,153	1.375.905
Zinc, cuivre, tréfilerie	30	622	8,797,343	7,311,446	1,485,897
Cuivre laminé, chaudron- nerie	5	125	487,765	321,260	166,505
Cuivre et plomb ouvragés Cuivre et étain, bronze	2	50	1,832,700	1,705,400	127,300
(cloches, doublage pour navires) Métaux divers (cendres	30	873	9,073,638	6,885,251	2,190,387
de métaux, fonderies).	45	1,997	14,306,251	10,570,336	4,245,915
Totaux	141	5,193	42,099,755	32,321,340	10,288,409

Pour compléter les renseignements concernant l'industrie des métaux, nous allons dire quelques mots de la situation de la fabrique de Paris, qui reste en dehors des résultats indiqués dans la statistique officielle de 1852.

Le travail des métaux, autres que les métaux précieux, en y comprenant la mécanique et la quincaillerie, comptait à Paris 3,104 entrepreneurs, occupant ensemble 24,894 ouvriers; le personnel total était de 27,998 individus. Le chiffre des affaires, en 1847, était de 103,631,601 fr.

Les plus importantes de ces industries étaient les suivantes :

Professions.	Chiffre des affaires.	Patrons et ouvriers réunis.
Mécaniciens constructeurs de machines.	25,647,850	fr. 6,873
Fondeurs de métaux	10,933,550	2,056
Opticiens et fabricants d'instruments de		-
précision	7,270,430	2,362
Plombiers, fontainiers	6,337,350	1,200
Chaudronniers.	5,963,080	1,504
Taillandiers.	3,508,185	1,164
Tréflieurs et fabricants de tolies métalliques	3,313,250	1,158
Armuriers	3,292,800	574
Serruriers-mécaniciens.	3,277,078	1,165
Serruriers pour meubles	2,618,700	3,001
Couteliers.	2,607,075	805
Tourneurs de métaux	2,432,500	932
Bandagistes	2,245,110	799
Lits en fer	2,068,000	453

Les tableaux ci-après indiquent le mouvement des importations et exportations de cuivre, étain et plomb, de 1827 à 1858.

Métaux.	1897-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Cuivre, minerai	293	42,809	2,046,141	4,978,210	4.033,001
— métal pur — allié à d'autres mé-		15,951,257	21,145,251	11,186,528	31,993,960
taux,	691,833	919,939	914,855	877,280	913,824
Plomb, minerai	553,902	726,874	1,600,841	4,513,602	7,038,548
— métal	6,256,573	7,655,243	9,160,938	12,901,429	12,575,782
Étain brut	2,335,028	3,969,154	5,608,794	10,399,075	8,422,292
Bismuth, tain de glaces					
Zinc		3,869,109	8,535,393	17,850,703	15,610,123

Importation.

Nous tirons le cuivre principalement de l'Angleterre, du Chili, des villes hanséatiques, de la Russie, de la Suède, de la Belgique et des Pays-Bas. L'Espagne fournit la majeure partie du plomb que nous importons. L'étain est envoyé par les Pays-Bas, l'Angleterre et les Indes anglaises. Le zinc, par les Pays-Bas, la Belgique et les villes hanséatiques. Ces dernières le tirent du Zollverein.

E	xp	rta	ıtio	n.
---	----	-----	------	----

Métaux.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr
Cuivre, minerai	• >	75,703	163,910	450,002	770,623
<ul> <li>métal pur</li> <li>allié à d'autres</li> </ul>	324,401	880,488	848,483	1,839,999	2,994,520
métaux	513,072	876,735	1,032,770	1,406,310	1,313,428
Pomb, minerai	11,181	40,440	617,244	1,648,081	1,073,130
— métal	180,089	319,886	331,122	738,079	833,746
Étain	32,169	105,883	271,525	430,7 6	541,196
Zinc	160,306	267,476	678,740	973,846	1,401,065

L'exportation des produits fabriqués avec les métaux dont nous nous occupons est importante; le commerce des ouvrages en cuivre, et particulièrement des bronzes, a fait depuis 20 ans des progrès très-considérables.

Exportation.
--------------

Productions.	1827-36.	1837-46.	1848-56.	1857.	1858.
<b>*****</b>	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Ouvrages en cuivre, y					,
compris les bronzes.	1,717,677	4,282,654	23,660,222	25,312,008	24,273,427
Ouvrages en zinc — en métaux non	12,427	144,950	2,323,064	1,740,064	1,998,870
dénommés	. »	208,639	63,878	82,362	277,266
Ouvrages en plomb	40,730	375,871	1,182,125	1,025,051	1,348,825
- en étain	90,812	231,692	3/49,290	892,396	421 399

Ce sont surtout l'Angleterre, les États allemands et les États-Unis qui nous achètent les bronzes et imitations de bronze.

Voici la production des divers États de l'Europe :

CHAPITRE XHL - INDUSTRIE.

États.	Cui	VI0.	Plo	mb.	Zi	nc.	Éu	sin.
	tonnes	mil. de fr.	tonnes	ml de ir.	tonnes	mil. d · fr.		mil. de fr.
Angleterre		45	69,927	3.7	7,000	4.3	10,000	15.8
Prusse	11,600		5,400	,	43,631	97	3	<b>3</b> 0
Autriche	2,700	»	5,150	x	)»	•	»	
Duché de Nassau	350	<b>)</b>	, N	»	,	»	3	
Autres Etats allemands.	125	' a		10	<b>"</b>			»
Russie.	5,600	10	n	,	<b>"</b>		»	
Belgique	1,000	2.5	»	n	16,300	8.0	,	
Suède	1,250	,	n	D	່ນ		3	3
Norwége	550	»	3		×		8	n
Espagne	600	»		x	»	2	*	
Italie.	125		170	1.1		»	»	×
Turquie	1,000	3	*	3		8	2	

Métaux précieux (1). — Les métaux précieux, parmi lesquels les seuls dont nous ayons à nous occuper sont l'or et l'argent, sont employés dans un assez grand nombre d'industries. Outre la fabrication des monnaies, dont nous parlons au chapitre du Commerce, l'or et l'argeut sont encore utilisés dans l'orfévrerie, la sculpture, la bijouterie, la joaillerie, la décoration, l'ameublement, les tissus et les armes. Voici comment peut être établie, d'une manière approximative, la valeur brute des métaux employés annuellement par l'industrie en France :

Fabrication.	Or.	Argent.	Total.
Orfevrerie et bijouterie. Doublé sur cuivre. Plaqué sur fer, acier, etc. Plaques de daguerréotype. Argenture électro-chimique.	fr. 18,000,000 650,000 » »	fr. 13,300,000 250,000 130,000 110,000 1,200,000	fr. 31,300,000 900,000 130,000 110,000 1,200,000
<ul> <li>à la feuille pour les ornements d'églises.</li> <li>sur bois, papier, cuir, etc.</li> <li>Borure sur métaux</li> <li>sur porcelaines et cristaux</li> <li>sur bois, papier, cuir, etc</li> <li>Argent filé pour étoffes et passementerie.</li> </ul>	» 11,250,000 1,100,000 4,280,000 »	55,000 100,000 " " 2,200,000	55,000 100,000 11,250,000 1,100,000 4,280,000 2,200,000
Totaux	35,280,000	17,345,000	52,625,000

L'orfévrerie comprend des fabrications très diverses, ayant principalement pour objet les métaux précieux destinés au service religieux, aux usages domestiques, à l'ornementation ou à la parure. Cette industrie se subdivise en plusieurs branches savoir : la grosserie, qui produit plus spécialement les pièces d'argenterie pour l'église et la vaisselle de table ; la petite orfévrerie, qui fabrique les petites pièces de service et d'argenterie ; à cette branche se rattachent les cuilleristes ou fabricants de couverts ; l'orfévrerie d'art, qui embrasse la statuaire et les

<sup>(1)</sup> Nous renvoyons au chapitre Commerce (Monnaies) pour tout ce qui est relatif à la production des métaux précieux; nous ne nous occupons ici que de la fabrication dont ils sont l'objet, les monnaies exceptées.

objets de bijouterie; enfin, on fait rentrer dans l'orfévrerie l'imitation des métaux précieux à l'aide de métaux inférieurs, comme le laiton, le máillechort, etc.

La fabrique de Paris a le premier rang pour l'orfévrerie.

Elle comptait, en 1847, un personnel total de 2,392 patrons, et 16,019 ouvriers, soit ensemble, 19,211. Le mouvement d'affaires annuel s'élevait, pour ce groupe d'industries composé de 35 classes, à 134,830,276 fr. Voici quelles étaient les plus importantes de ces diverses industries.

	des affaires.	Patrons et ouvriers réunis.
Bijouterie fine	41,599,934 fr	4,851
Joaillerie fine	19,282,900	573
Orfevrerie en argent	14,322,200	713
Orfèvres cuilleristes en argent	10,090,000	297
Bijouterie fine	6,525,332	2,524
Orfèvrerie en plaqué	6,332,600	845
Bijouterie en acier poli	4,963,500	2,117
Batteurs d'or et d'argent	4,959,135	661
Petite orfevrerie et bijouterie en argent	4,613,900	561
Doreurs et argenteurs	4,335,276	734
Laveurs et fondeurs de cendres et de déchets		
d'orfèvreries	2,930,000	102
Orfèvrerie en maillechort et cuivre	1,773,300	350
Emailleurs-peintres et fabricants d'émaux.	1,345,400	484
Ciseleurs, graveurs, guillocheurs	1,141,700	675
Affineurs d'or et de platine.	900,000	53

Après Paris, Lyon est la ville qui a le plus d'importance pour l'orfévrerie. La fabrication se compose principalement de la grosserie d'église et de table et de la bijouterie d'argent. La moyenne des produits fabriqués annuellement, de 1845 à 1849, était évaluée à 2,138,726 fr.

A Bordeaux, on fabrique surtout des couverts de table et des boîtes de montre en argent. La valeur des produits annuels était estimée à 250,000 fr. par les documents officiels, en 1849.

A Marseille, le travail des métaux précieux porte annuellement sur une valeur de près de 900,000 fr. La fabrication des couverts est celle qui domine. Il en est de même à Strasbourg, où les produits annuels de l'orfévrerie d'argent sont d'environ 255,000 fr. (1).

Lyon, qui se place après Paris pour la bijouterie, comptait, en 1850, 22 bijoutiers, dont le mouvement d'affaires s'élevait annuellement, d'après les chiffres officiels, à 1,550,816 fr. Il y avait à Bordeaux, à la même époque, 40 marchands orfèvres, joailliers, bijoutiers, qui produisaient une somme annuelle de 800,000 fr. A Marseille, le travail annuel de 50 bijoutiers représente environ 1 million de francs. Le total officiel de la fabrication est de 87,000 fr. à Nîmes, et de 324,000 fr. à

<sup>(1)</sup> Ce chiffre et ceux qui précèdent ont été calculés d'après les sommes annuellement payées aux bureaux de garantie, mais il se pratique en outre une fabrication clandestine qui peut élever la valeur des produits au double des chiffres indiqués.

Toulouse, où l'on compte 20 fabricants avec poinçons. Clermont-Ferrand et Besançon produisent chacune une somme à peu près égale à celle de Nimes.

La joaillerie s'occupe spécialement du moulage et du sertissage des pierres précieuses, telles que diamants, saphirs, rubis, etc.

En dehors de Paris, les villes où la joaillerie a le plus d'importance sont Lyon et Bordeaux. Lyon avait, en 1850, 11 joailleries, dont la main-d'œuvre était évaluée annuellement à 140,000 fr. Mais la valeur des produits n'a pas été constatée officiellement. Il en est de même à Bordeaux.

Quant à l'horlogerie, le centre de la fabrication est à Besançon, et dans le Jura, à Moret. Il y a à Paris des artistes habiles qui finissent les mouvements préparés dans d'autres localités ; mais on s'occupe surtout dans cette ville du montage des pendules et de la fabrication des cases en bronze, en albâtre, etc., où elles sont enfermées. D'après le recensement fait pour 1847, par la Chambre de commerce, le personnel occupé dans les diverses branches de l'horlogerie était, à Paris, de 992 individus, et le chiffre des affaires était de 9,410,340 francs.

### INDUSTRIES DIVERSES.

Sucres. — Dans la question des sucres, plusieurs intérêts sont en présence : l'intérêt de la consommation, l'intérêt de la fabrication indigène, l'intérêt colonial et l'intérêt du Trésor. Le sucre est un objet à la fois utile et agréable pour l'alimentation, et la masse de la population est directement intéressée à ce que ses prix ne soient pas excessifs. D'un autre côté, l'industrie indigène du sucre de betterave, créée à l'époque du blocus continental, a grandi sous l'égide d'une protection dont elle a réclamé en tout temps le maintien. En troisième lieu, la production du sucre de canne constitue la principale richesse de nos colonies, qui n'ont vu échapper qu'avec regret les priviléges qu'elles avaient autrefois pour l'approvisionnement de la métropole. Enfin, le sucre est, pour le Trésor, l'objet de revenus considérables, perçus sous la forme de droits de douane ou d'impôt de consommation. Les gouvernements qui se sont succédé en France se sont, à toutes les époques, gravement préoccupés des moyens de concilier ces divers intérêts, et des combinaisons diverses ont été successivement adoptées. Nous n'entrerons pas dans l'examen de ces mesures, et nous nous bornerons à rappeler que, depuis la loi du 19 mai 1860, les sucres indigènes, frappés jusqu'afors d'un droit de consonmation de 45 fr. par 100 kil., ne paient plus que 25 fr. : le même droit de 25 fr. s'applique aujourd'hui aux sucres coloniaux, frappés auparavant d'une taxe de 38 fr. à l'entrée ; enfin, les sucres étrangers imposés précédemment, à l'importation, de 45 à 69 fr.

par 100 kilog., suivant les lieux d'où ils provenaient, ou suivant qu'ils arrivaient sous pavillon français ou étranger, acquittent actuellement des droits variables de 28 à 39 fr., suivant les mêmes distinctions. (Voy. pour la législation antérieure le t. I<sup>er</sup>, p. 406.)

La fabrication du sucre de betteraves a, comme nous l'avons dit, dû son origine au blocus continental, qui avait pour ainsi dire fermé les portes de la France au sucre de canne. Mais ce n'est guère qu'à partir de 1822 que cette industrie a commencé à prendre un sérieux développement; jusque-là elle n'avait eu qu'un rôle tout à fait secondaire. En 1828, on ne comptait encore qu'une centaine de fabriques en activité; aujourd'hui il y en a près de 400. Mais les quantités produites se sont accrues dans une proportion bien plus grande encore, car, en 1828, elles n'atteignaient pas 7 millions de kilogrammes, tandis que, dans la campagne de 1857-58, elles ont dépassé 150 millions de kilogrammes.

Voici le relevé des chiffres de la production et de la consommation du sucre indigène, de 1828 à 1859.

Campagnes (1).	Quantités fabriquées.	Quantités consommées.	Campagnes.	Quantités fabriquées.	Quantités consommées.
	kilog.	kilog.		kilog.	kilog.
1828	6,665,690	2,600,000	1843 - 1844	28,660,029	30,991,161
1829	4,380,900	4,400,000	1844 - 1845	36,457,936	37,243,694
1830	6,000,000	5,500,000	1845 - 1846	40,547,000	42,391,000
1831	9,000,000	7,000,000	1846 - 1847	53,795,000	51,718,000
1832	12,000,000	9,000,000	1847 - 1848	64,795,000	44,824,000
1883	19,000,000	12,000,000	1848 - 1849	38,639,000	49,075,000
1834	26,000,000	20,000,000	1849 - 1850	62,175,000	59,035,000
1835	35,000,000	30,000,000	1850 - 1851	76,151,000	66,280,000
1836	49,000,000	40,000,000	1851 - 1852	68,573,000	57,477,000
1836 - 1837	46,106,862	48,968,805	1852 - 1853	75,275,009	70,347,000
1837 - 1838	49,266,091	49,236,091	1853 - 1854	76,951,000	68,100,000
1838 - 1839	39,199,408	38,215,729	1854 - 1855	44,744,000	58,936,000
1839 - 1840	22,748,957	27,536,530	1855 - 1856	92,198,000	79,687,000
1840 - 1841	26,939,857	26,925,562	1856 - 1857	89,573,000	81,000,000
1841 - 1842	31,234,954	32,465,432	1857 - 1858	151,514,000	่ ท่
1842 - 1843	29,500,630	30,631,795	1858 - 1859	132,651,000	n

Les fabriques de sucre indigène se sont presque exclusivement concentrées dans les cinq départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Sur 349 établissements en activité, pendant la campagne 1858-59, 149 étaient situés dans le seul département du Nord. Les départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne en comptaient chacun 59 ; il y en avait 34 dans la Somme, 28 dans l'Oise et 25 étaient réparties entre huit autres départements. On voit par le tableau qui précède, que la fabrication du sucre, après avoir été en augmentant, de 1828 à 1838, a fléchi pendant les années suivantes, sous l'influence sans doute de l'augmentation des droits dont l'industrie a été frappéepen-

(1) La campagne, ou l'année, commence le 1<sup>er</sup> septembre et finit le 31 août de l'année suivante.

dant cette période. Mais, à partir de 1849, le développement de la fabrication a été rapide et continu, si l'on excepte la campagne 1854-1855, qui a vu une diminution momentanée, causée par une mauvaise récolte de betteraves. Pendant la période 1858-1859, on signale une nouvêlle réduction dans les quantités produites, malgré l'augmentation du nombre des fabriques. Mais le dégrèvement dont cette denrée vient d'être l'objet, aura sans doute pour conséquence de développer la consommation et partant, de donner une nouvelle extension à la fabrication indigène.

Indépendamment de la fabrication du sucre de betteraves, le raffinage du sucre, soit exotique ou indigène, a encore en France une assez grande importance. D'après la Statistique officielle de 1852, il y avait 89 établissements affectés à cette industrie, dans lesquels 3,349 ouvriers étaient occupés. La valeur des produits fabriqués annuellement, s'élevait à 139,892,082 fr., et celle des matières premières à 122,198,092 fr.; la plus-value, résultant du raffinage, ressortait ainsi à 17,693,990 fr. ou 12.6 0/0.

Les colonies et l'étranger, qui nous fournissaient, avant 1828, la presque totalité de notre consommation en sucre, ont vu accreître depuis cette époque le chiffre de leur contingent dans des proportions trèsconsidérables, malgré l'augmentation qu'a éprouvée la production indigène. Nos colonies avaient vu, à la suite des événements de 1848, leurs exportations décroître de près de moitié, et cette diminution s'est fait sentir jusqu'en 1853; mais à partir de 1854, leurs envois sont remontés au niveau des chiffres de la période antérieure, et ils les ont même dépassés en 1856 et 1858. Nous donnons ci-après le mouvement des chiffres coloniaux et étrangers, depuis 1812, en indiquant les quantités réexportées sous forme de sucre raffiné, et celles qui sont restées pour la consommation intérieure. Les sucres exportés après raffinage donnent lieu à la restitution par le Trésor des droits perçus à l'entrée ; ce drawback a été établi par la loi du 3 juillet 1840.

Années.	Impor	Importation.		Réexportation	Quantité livrée
	Sucre colonial.	Sucre étranger.	Total.	en sucre raffiné.	consommation.
	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.
1812		»	8,035,080	>	8,035,080
1813		n	6,925,102	,	6,925,102
1814	8	»	27 105 801	n	27,105,861
1815			16,919,120	) »	16,919,120
1816			24,590 075		24,590,075
1817		α	36,536,861	91,410	36,415,451
1818	29,946,130	6,072,986	36,019,119	117,160	35,901,950
1819	34,360,575	5,400,825	39,76,343	153,003	39,608,340
1820	47,046,157	1,570,594	48,016,751	520,254	48,096,497
1821	43,372,386	8,067,441	46,439,827	2,363,916	44,073,911
1822	52,304,050	3,176,954	55,481,004	2,801,784	52,679,820

INDUSTRIES DIVERSES.

1823	38,544,721	2,998,836	41.542,856	732,144	1 40 840 748
1824	56,882.087	3.149,036	60,031,128	2,146,777	<b>40,810,712</b> 57,884,345
1825	53,187,947	2,892,557	56,080,506	4,381,653	51,688,853
1826	69,315,681	2,148,235	71,463,916	4,713,653	66,719,937
1827	59,373,255	944,376	60,317,631	6,085,980	54,231,651
1828	70,922,969	679,887	71,002,856	6,815,860	64,786,996
1829	74,010,058	529,094	74,539,152	9,536,463	65,002,689
1830	68,884,944	770,866	69,661,810	12,028,257	57,633,553
1831	81,289,571	445, 403	81,735,374	13,827,191	67,908,183
1832	82,247,661	346,543	82,594,204	22,111,566	60,482,638
1833	69,918,686	1,588,176	71,506,862	15,007,190	56,499,672
1834	66,475,430	4,366,804	70,842,234	3,923,071	66,919,163
1835	69,339,548	3,292,480	72,632,028	5,999,831	66,632,197
1836	66,188,958	1,012,833	67,201,791	10,605,109	56,593,632
1837	66,489,668	3,342,966	69,832,634	5,901,566	63,931,068
1838	68,146,685	3,309,480	71,456,165	7,982,394	63,473,771
1839	71,613,062	655,340	72,268,402	9,872,230	62,396,172
18'ı0	78,445,086	6,666,360	85,111,446	5,241,710	79,869 727
<b>1</b> 84 I	74,514,503	12,041,560	86,556,063	11,580,624	74,975,439
1842	77,443,048	8,209,553	85,652,601	8,071,421	77,581,180
1843	79,455,251	9,005,303	89,060,556	9,631,030	79,429,526
1844	87,391,874	10,268,742	97,650,616	9,622,123	88,028,493
1845	90,958,075	11,542,012	102,500,087	20,337,379	82,162,708
1846	78,631,607	15,184,865	93,816,472	12,598,163	81,218,309
1847	87,826,082	9,621,068	27,452,150	18,400,556	79,051,594
1848	48,370,766	9,539,987	57,910,753	8,258,089	49,652,664
1849	65,354,638	18,978,776	84,333,414	12,985,394	71,348,020
1859	51,171,527	23,858,373	75,029,900	20,563,154	54,466,746
1851	48,450,355	23,389,140	71,×39,495	20,389,839	51,4.9,656
1852	64,018,112	29,768,477	93,786,589	21,870,764	71,915.825
1853	65,682,080	30,877,974	96,560,034	25,811,983	70,738,071
1854	82,211,428	38,067,608	120,279,036	35,577,271	84,701,703
1855	90,742,276	59,654,896	150,402,172	46,078,884	104,323,288
1856	93,731,027	32,899,364	126,436,391	49,772,542	76,657,849
1857	84,961,781	51,279,036	136,240,817	45,241,751	90,999,063
1858	116,245,177	39,526,111	155,761,288	55,969,969	l 99,791,319

Voici maintenant quelques renseignements généraux sur la fabrication du sucre à l'étranger

On estime que la quantité totale de sucre de toute provenance et de toute nature, fabriquée dans le monde, est de 2,342,722 tonnes métriques, savoir :

Sucre de canne	2,057,653 tonnes,
Sucre de palmier	100,000
Sucre de betterave	164,×22
Sucre d'érable.	20,247
Total	2,342,722

La quantité consommée par l'Europe, le littoral de la Méditerranée, les États-Unis, et une partie des peuples du nouveau continent, représente à peu près la moitié de ce total ; elle est évaluée à 1,273,000 tonnes, dont 1,088,000 tonnes en sucre de canne, 165,000 en sucre de betterave et 20,000 en sucre d'érable.

La production du sucre de canne se répartit ainsi entre les différents pays :

.

### Sucre livré au Commerce.

Colonies anglaises (Amérique et Ile Maurice, Inde) Colonies espagnoles (Cuba, Porto-Rico, Philippines)	351,500 tonn 325,000
Brésil	200,000
Colonies hollandaises (Java, Surinam)	65,000
Colonies françaises	64,667
Colonies danoises (Sainte-Croix, Saint-Thomas)	7,500
Etats-Unis (Louisiane principalement)	136,486
Espagne (Andalousie)	7,500
Total	1,157,653
Sucre consommé par les pays producteurs.	
Inde	600,000
Etats-Unis et Espagne.	300,000
Total général	2,057,653

Le sucre de palmier se fabrique principalement dans le royaume de Siam, dans la partie septentrionale de l'île de Sumatra, dans l'île de Java et à Ceylan.

Les États-Unis et le Canada sont les seuls pays qui produisent le sucre d'érable ; sur les 20,000 tonnes fournies annuellement, le contingent du Canada n'est guère que de 3,000 tonnes.

Pour le sucre de betterave, c'est en France et dans les États du Zollverein, que la fabrication a le plus d'importance; viennent ensuite la Belgique, l'Autriche et la Russie. En Angleterre, cette industrie est à peu près nulle.

La production du sucre de betteraves dans les différents États de FEurope, peut être ainsi évaluée :

Empire d'Autriche	137,500 q. m.
Etats du Zollverein.	
Belgique	136,500
Russie	240,000
Angleterre	2,500
Autres Etats d'Europe, autres que la France	
Total	2,139,000

En 1859, les États du Zollverein comptaient 246 fabriques de sucre et employaient 645,541 tonnes métriques de betteraves (1). Les droits perçus sur cette fabrication ont produit 9,200,000 fr., déduction faite de tous frais d'administration. En Autriche, l'impôt s'élève à 10,772,000 fr. et la superficie cultivée en betteraves est de 47,881 jochs ou 27,771 hectares. Il y avait, en 1857, en Belgique, 59 fabriques de sucre indigène. La quantité de sucre raffiné, fabriqué pendant la campagne 1857, s'élevait à 33,208,000 kilogr.

La Suède possédait, en 1858, 13 raffineries de sucre dont la production était de 10 millions 1/2 de kilogr. de sucre, et de 2 millions 1/2 de kilog. de mélasse, d'une valeur totale de 79,300,000 fr.

<sup>(1)</sup> Savoir : Prusse, 212 fabriques, 535,563 tonnes (de 1,000 kilog.) de betteraves; Brunswick, 12 fab., 30,337 tonnes de bett.; Bavière et Wurtemberg, chacun 6 fab., Saxe, 3, Hanovre et Bade, chacun 2, les autres Etats ensemble, 3 fab.

Alcool. — Après le vin, dont nous nous occupons au chapitre de l'Agriculture, les principales boissons fabriquées en France sont l'alcool ou eau-de-vie, la bière et le cidre.

L'alcool fabriqué en France est principalement obtenu par le brûlage des vins ; cependant, la fabrication de l'alcool de betteraves a pris un trèsgrand développement, que la maladie de la vigne et l'insuffisance des récoltes vinicoles ont beaucoup contribué à accroître. Les eaux-de-vie de vin se fabriquent principalement dans le midi de la France, dans le Languedoc, la Saintonge, la Provence et l'Angoumois. La distillation de la betterave a lieu surtout dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

Il y a encore quelques fabriques, où se distillent des grains et particulièrement du riz. Ces usines, établies dans le Nord, la Seine-Inférieure, le Pas-de-Calais et quelques autres départements, n'ont pas une trèsgrande importance.

A la fin du dix-huitième siècle, la fabrication totale de l'alcool produisait annuellement 369,000 hectolitres. En 1812, elle avait doublé, et atteignait 650,000 hectolitres ; elle s'éleva successivement depuis cette époque, en 1828, à 906,337 hectol ; en 1840, à 984,825 hectol., représentant une valeur de 52,059,140 fr.

Le tableau ci-après indique, de 1840 à 1857, l'importance annuelle des ressources en alcool et leur emploi, soit pour la consommation intérieure, ou pour l'exportation :

	Ressources en alcool.	Quantités consommées.	Quantités exportées.
1840	984,825 hect.	731,105 hect.	200,689 hect.
1841	1,042,695	725,012	214,536
1843	479,680	735,935	173,690
1844	670,176	753,810	144,885
1845	633,369	760,327	138,456
1846	752,219	714,843	113,502
1847	844,951	820,455	212,392
1848	1,197,031	822,924	261,206
1849	1,194,133	899,501	343,925
1850	959,847	875,230	288,384
1851	1,035,600	1,010,109	385,245
1852	703,896 (1)	988,578	337,884
1853	739,118	914,857	268,127
1854	975,140	778,505	155,111
1855	856,899	885,780	153,516
1856-1857	944,685	997,232	192,179
1857-1858	1,323,928	1,018,905	170,616

Les quantités d'alcool produites de 1855 à 1857, se décomposaient, d'ailleurs, de la manière suivante, sous le rapport des matières premières, ayant servi à la fabrication :

(1) A partir de 1852 sont comprises dans les ressources les quantités importées savoir : en 1852 13,000 lit., en 1853 12,600 lit., eu 1854 61,000 lit., en 1855 202,888 lit., en 1856 177,899 lit., en 1857 376,549 lit.

Années.	Betteraves.	Mélasse.	Substances farineuses.	Autres Substances.	Vins et marcs.	Bouillenrs de vin.
	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.
1852	16,000	66,000	35,000	1,296	390,000	200,000
1853	66,000	203,000	39,000	2,317	216,000	180,000
1851	219,000	182,000	72,000	7,140	187,000	247,000
1855	404,000	84,000	1.000	16.011	94,000	55.000
1856	330,000	112,000	185,000	22,786	57,000	60,000
1857	429,000	150,000	100.000	35,379	133,000	97,000

Ce tableau fait ressortir l'extension qu'a prise, de 1853 à 1857, la fabrication de l'alcool de betteraves, par suite de la diminution des récoltes de vin. On voit, en outre, qu'en 1857, malgré l'élévation du chiffre de la production de l'alcool de vin, la distillation de la betterave a encore continué de s'accroître.

D'après la Statistique de 1852, le nombre des distilleries de France était de 1,438, occupant 3,250 ouvriers. Depuis cette époque, le nombre des établissements et le personnel qu'ils emploient a dû s'augmenter dans une très-notable proportion.

Les mélasses destinées à la fabrication de l'alcool, ne donnent pas lieu à un commerce très-important avec l'étranger. Voici les chiffres comparatifs des entrées et des sorties :

	Importation.	Exportation.	
1827 - 1836	10,712 fr.	1,380,395 fr.	
1837 - 1846	5,465	534,266	
1847 - 1856	242,882	316,487	
1857	3,824,512	856,767	
1858	205,464	445,613	

Jusqu'à 1857, les importations étaient presque constamment restées nulles et elles n'atteignirent un chiffre aussi élevé, pendant la période 1847-1856, qu'en raison de l'importation, exceptionnellement forte, de 1855, qui a été de 5,001.294 fr., mais elles se sont accrues en 1857 et 1858. Quant aux exportations, elles ont diminué dans la dernière période, ce qui est la conséquence naturelle de l'extension qu'a prise la fabrication de l'alcool. Prix du kil. de mélasse 0,57 c. (1857).

Boissons.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr	fr.	fr.
Eaux-de-vie de vin	597	489	303,591	396,075	536,661
- de cerises.	2,307	1,548	14,168	41,363	46,246
- de mélasse. - de riz, de		378,958	3,542,561	4,728,350	3,357,342
grains, etc.	20	α	6,183,172	8,721,558	371,495
Liqueurs Esprits de toute sorte	24,442	29,869	32,878	569,935	53,725
(alcool pur)	_ »		2	23,988,998	304,193

Les importations de boissons distillées se divisent ainsi :

Voici maintenant les mêmes relevés pour l'exportation :

INDUSTRIES DIVERSES.

Boiseons.	1827-36.	1837-46.	1847-86.	1857.	1858.
Eaux-de-vie de vin de toute	fr.	fr.	fr.	fr.	îr.
sorte	19.305.955	13,497,699	46.552.638	52,837,566	39,978.274
Eau-de-vie de cerises	19.5-0				
- de mélasse	5,854			349,590	3?6,102
- de grains	362,736			400,303	1,120,434
Liqueurs	899.330				2,730,757
Esprits de toute sorte	n			1,323,013	4,208,664
Totaux				57,600,638	48,491,541

Les deux seuls produits importants sont, à l'importation, les eaux-devie de mélasse, à l'exportation, les eaux-de-vie de vin, nous en donnons en conséquence les détails pour les dernières années :

Eau-de-vie de mélasse (importation).		Eau-de-vie de vin (exportation).		
1847	441,925 fr.	736,542 lit.	206,074 he	ct. 16,682,029 fr.
1848	550,012	458,344	256,529	24,134,214
1849	686,920	572,434	338,461	43,802,591
1850	604,718	553,912	281,706	38,380,372
1851	881,660	734,716	376,029	47,19 ,166
1852	1,557,354	1,297,795	337,884	60,415,611
1853	1,919,063	1,199,403	268,127	85,075,169
1854	6,948,367	3,860,204	156,394	47,658,229
1855	11,427,934	6,472,591	153,516	40.250,877
1856	10,448,570	5,647,876	192,179	61,934,098
1857	4,728,350	3,637,192	154,903	52,837, <b>566</b>
1858	3,357,342	2,919,428	137,145	39,978,274

L'importation de l'alcool de vin, en France, n'a ordinairement aucune importance; elle a pris quelques développements seulement en 1854 (734,000 lit., 954,000 fr.) et 1855 (1,316,642 lit., 1,645,800 fr.) Les tableaux de douanes ne donnent d'indications séparées pour les alcools de grains qu'à partir de 1854, savoir : 1854, 1,900,887 lit., 1,697,574 f.; 1855, 12,463,718 lit., 11,209,443 fr.; 1856, 4,718,775 lit., 5,675,500 fr.

L'Angleterre, les États-Unis, l'Algérie et les Colonies françaises absorbent la presque totalité de nos envois d'alcool. Les États-Sardes, la Suisse, l'Autriche en prennent aussi une grande quantité.

Voici, pour quelques-uns des principaux pays producteurs d'eau-devie, l'importance de la fabrication de ces spiritueux :

Angleterre		Prusse	1,530,000 hect.
Belgique		Autriche	840,000
Danemark	46,000	Saxe	164,8 <b>20</b>

ł

ŧ

5

Bière. — La fabrication de la bière a fait de très-grands progrès en France depuis 60 ans. En 1812, elle produisait 2,802,000 hectol. à 17 fr.; en 1824, 3,220,000 hectol. à 15 fr.; en 1840, 3,885,365 hectol. à 15 fr.; et en 1850, 5,000,000 hect. La valeur totale de la production annuelle était estimée à cette dernière époque, à 64,656,740 fr. (Statistique de l'industrie). Le nombre des fabriques de bière alors existantes était de 3,227, occupant 9,456 ouvriers.

Depuis 1850, l'augmentation de la production a été très-rapide; elle a atteint en 1855, 5,871,067 hectol. et en 1856, 6,448,692 hectol.

Les principales matières premières qui servent à la fabrication de la bière, sont le houblon et l'orge. La France récoltait en 1850, environ 900,000 kilogr. de houblon; cette production ne paraît pas avoir beaucoup augmenté depuis cette époque. Les importations et exportations ont été en moyenne pour le houblon :

Années.	1m <b>po</b>	rtation.	Exportat	ion.
1827 - 1836	540,424 k	cil. 675,521 fr.	33,427 kil.	60,169 fr.
1837 - 1846	643,626	804,545	43,611	78,499
1849 - 1856	678,262	5,532,171	141,189	118,887
1857	1,190,683	2,381,366	55,078	55,078
1858	1,199,264	1,918,822	355,123	335,123

La quantité d'orge employée, en 1840, à la fabrication de la bière, était évaluée à 2,259,991 hectol. pour 3,896,527 hectol. de bière produite, à raison de 58 litres d'orge par hectol. de bière. D'après la même proportion, la quantité d'orge consommée serait aujourd'hui d'environ 3,775,060 hect.

La France suffit à sa consommation et ne produit guère qu'en vue de cette destination ; aussi les importations et les exportations sont-elles sans grande importance. En voici le relevé depuis 1827 :

	Années.	importation.	Exportation.		Années.	Importation.	Exportation.
	1827 - 1836	77,290 fr.	205,844 fr.	1	1857	735,740	602,285
	1837 - 1846	162,727	242,331		1858	761,616	864,381
•	1847 - 1856	283,829	823,118			Prix 40 fr, l'h	ectol.

La fabrication de la bière présente les résultats ci-après, dans les divers États étrangers :

	Productions.		Productions.
Royaume-Uni Belgique Autriche Prusse		Saxe Bavière Danemark	1,072,000 bect. 5,440,000 1,000,000 fr.

*Cidre.* — La Statistique agricole de 1840 évalue la production totale du cidre, en France, à 10,880,365 hectolitres, représentant une valeur de 84,422,137 fr.; la consommation en était estimée à la même époque à 10,011,956 hect. La majeure partie du cidre produit est consommée sur place, par les producteurs mêmes; aussi, plus de la moitié des quantités produites échappe-t-elle aux droits fiscaux, et les quantités assujetties à la taxe ont été, en 1855, de 4,439,380 hectol. et en 1856, de 3,761,013 hectol. Le principal centre de la fabrication se trouve dans les départements qui représentent l'ancienne Normandie ; ils produisent seuls près des deux tiers de la quantité totale. La Bretagne pro-

(1) Non compris la biers de ménage.

duit à peu près le reste, sauf une petite quantité fabriquée dans une douzaine de départements de l'Est, du Centre et du Midi.

L'importation du cidre est nulle; l'exportation a donné les résultats ci-après :

1827-1836	128,632 fr.	1857	589,438 fr.
1837-1846	230,042	1858	533,324
1847-1856	402,600		

Vinaigre. — La fabrication du vinaigre comptait en 1847, d'après la Statistique industrielle, 151 établissements, occupant 309 ouvriers ; elle opérait sur des matières premières, représentant 1,914,484 fr. et produisait annuellement 2,537,343. Cette industrie était à peu près complétement concentrée dans les départements du Loiret et de la Loire-Inférieure :

	Importat	Exportation.		
1827-1836	27,470 lit.	6,000 fr.	19,900 hect.	702,000 fr.
1837-1846	17,256	5,500	21,100	755,000
<b>18</b> 47 <b>-1856</b>	88,875	33,800	21,500	633,000
1857	79,813	27,945	19,450	1,143,820
1858	149,011	68,923	21,576	1,083,487

Cuirs et peaux. — Le commerce des cuirs et peaux a, en France, une très-grande importance. La valeur des produits fabriqués est estimée par la Statistique officielle à 76,336,000 fr. pour les départements ; à cette somme il faut ajouter 136,111,000 fr., chiffre indiqué pour Paris seulement, dans les relevés de la chambre de commerce, ce qui donne un total général de 212,450,000 fr. Mais la Commission de l'exposition de Londres a porté cette valeur à 300 millions de francs, et en a indiqué ainsi la décomposition :

Peaux travaillées de 600,000 bœufs et taureaux abattus en	
France, à raison de 50 fr. la pièce	30,000,000 fr.
Peaux tannées et corroyées de 1,000,000 vaches (25 fr.)	25,000,000
Veaux vernis, cirés et chamoisés, 2,200,000 (6 fr. p.)	13,200,000
Produits bruts importés, d'une valeur brute de 28,000,000 fr.	• •
doublés de valeur par la fabrication, ci	56,000,000
Cuirs corroyés de 400,000 chevaux (16 à 17 fr. la pièce)	6,800,000
Moutons abattus, 6 à 7,000,000 (1 fr. 50 la pièce)	10,000,000
Chèvres, chevreaux, agneaux, porcs tannés, mégissés, et ma-	
roquinés	7,000,000
Débris tels que poils, corne, colle, crins	4,000,000
Total	152,000,000
Peaux préparées pour pelleteries : Chèvres et chevreaux pour habits et tapis	
Moutons et agneaux pour habits et tapis 180,000	
Lapins bruts et apprétés 105,000	
Lièvres	
Castorines, loutres et phoques 30,000	
Divers s peaux à pelleteries	
Fouines, renards et putois 1,300.000	
Lapins et apprêts	
Loutres, chats, martres et autres 400,000	
	8,105,000
Total général	160,105,000

La Commission estime, en outre, que le prix de la main-d'œuvre, pour transformer ces produits manufacturiers en gants, fourrures, chaussures, harnais, etc.. en double la valeur, et c'est d'après ce calcul, qu'elle arrive au chiffre de 300 millions indiqué plus haut.

Les évaluations de la Commission de l'exposition sont actuellement très-dépassées, en ce qui concerne la valeur des matières premières importées de l'étranger, et le tableau ci-après, qui contient le mouvement de ces importations, montre l'énorme accroissement qui s'est produit dans les entrées des peaux brutes ou préparées provenant de l'étranger. Ce fait indique en outre, comme conséquence, le développement que cette industrie spéciale a pris dans notre pays :

Productions.	1827-36.	1837-4 <del>8</del> .	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr	fr.	fr.	fr.
Peaux brutes fraiches.	1,700,000	9,200,000	7,800,000	14,458,527	31,245,313
— sèches	12,276,000	14,150,000	27,330,000	52,714,313	25,3 1,636
Pelleteries	1,077,000	1,400,000	3,47 ,000	4,228,789	10,199,000
Peaux préparées	221,000	60,000	490,000		733,000
Totaux	15,274,000	24,810,000	39,095,000	71,401,629	67,498,949

Un autre résultat, qui tend à confirmer encore l'extension que l'industrie des peaux et cuirs a acquise pendant les trente dernières années, est la progression qu'ont suivies les exportations des produits fabriqués et que le tableau ci-après fait ressortir :

Fabrications.	1827-36.	1837 <b>-46</b> .	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Peaux préparées	5,644,000	8,426,000	27,467,000	50,815,855	49,143,000
Gants	7,575,000	8,108,000	27,731,000	39,034,680	24,827,000
Sellerie et autres ouvra-					•••
ges de peau et de cuir.	8,226,000	12,921,000	20,930,000	42,972,391	34,755,000
Totaux	21,445,000	29,455,000	76,128,000	132,822,926	108,725,000

En présence du chiffre élevé des exportations des deux dernières années, 1857 et 1858, nous n'hésitons pas à affirmer que la valeur des produits fabriqués annuellement par l'industrie des cuirs et peaux dépasse notablement aujourd'hui les estimations mêmes de la Commission du jury de l'exposition de 1851. Nons croyons pouvoir les évaluer à 400 millions de francs.

Industries des produits chimiques. — Les relevés officiels, publiés par le bureau de la Statistique générale de France, et par la Chambre de commerce de Paris, résumaient ainsi, pour 1847, la situation de l'industrie des produits chimiques en France.

• •	Etablissements.	Valeur des produits.	Nombre. d'ouvriers.
Départements	110	44,786,000 fr.	5,610
Paris	427	9,842,000	347
Totaux	547	54,628,000	5,957

En 1812, le comte Chaptal n'estimait la valeur des produits fabriqués par cette industrie qu'à 5 millions de francs. De cette époque à 1847, cette industrie aurait décuplé d'importance, ce qui, du reste, ne paraît pas surprenant, en présence du progrès de la science et des innombrables applications industrielles qui ont été les conséquences des grandes découvertes scientifiques faites depuis trente ans.

On peut, du reste, se rendre compte des développements de ces industries, par les mouvements des importations et des exportations des matières qu'elles emploient, et des produits sortis de leur fabrication. On voit, en effet, qu'en ne considérant que les produits chimiques proprement dit, abstraction faite du sel (1), les valeurs de l'exportation qui atteignaient à peine quelques millions jusqu'en 1847, et n'ont pas dépassé 10 à 12 millions en moyenne, de 1847 à 1856, se sont élevées en 1857 à près de 28 millions de francs; en 1858 elles ont été un peu moindres et se sont réduites à 24 millions environ.

Pendant ces deux dernières années, les importations ont été aussi trèsfortes, elles ont été en 1857 de 14,930,000 fr. et en 1858, de 12,285,590 fr. La production actuelle doit dépasser 80 millions.

Aux industries des produits chimiques, nous croyons pouvoir rattacher celles qui s'occupent de la teinture et de la préparation des couleurs, parce que leurs procédés de fabrication reposent le plus généralement sur des données théoriques fournies par la chimie.

Il est assez difficile de se rendre un compte exact de l'importance réelle de c<sup>2</sup>s industries, parce qu'elles se trouvent en partie confondues, dans les documents officiels, avec d'autres industries auxquelles elles prêtent leur concours, telles que les industries textiles; aussi nous bornerons-nous, pour donner une idée des progrès de cette industrie et de sa situation, à présenter les relevés du commerce d'importation et d'exportation auxquelles les matières premières et les produits de fabrication ont donné lieu, depuis 1827 jusqu'à 1858 :

Matières	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr	fr.	fr.
Bois de teinture.	2,658,000	3,698,000	3,862,000	5,555,243	7,286,000
Teintures et tannins	2,495,000	3,109,000	4.338.000	6,614,000	6.148.000
Teintures préparées.	19,432,000	26,647,000	19.000.000	24.994.000	19.193.000
Couleurs	100,000	180,000	250,000	630,000	540,000
Totaux	24,685,000	33,634,000	27,450,000	37,793,243	33,167,000

Importation.

La diminution de nos importations de teintures préparées, que signale

(1) Nous entendous ici par produits chimiques, ceux que les tableaux de la douane francaise comprennent sous cette dénomination générale. — Voir au tome I<sup>er</sup>, p. 404, les quantités de quelques produits chimiques fabriqués en France. le tableau précédent, n'est qu'apparente, elle est le résultat de la réduction du prix des principales teintures, parmi lesquelles l'indigo occupe de beaucoup le premier rang. Ce produit seul, en effet, figure dans les relevés ci-dessus pour 18 millions de francs, pour la période de 1827 à 1836 et 24 millions 1/2 pour celle de 1837 à 1846; mais les quantités importées, qui étaient de 914,000 kilogr. pendant la première de ces périodes et de 1,032,000 kilog. pendant la seconde, se sont élevées à 1,054,000 kil. de 1847 à 1856 et en 1857, à 1,030,509k.; mais en 1858, les importations se sont réduites à 756,523 kilogr. Après l'indigo, c'est la cochenille, le cachou, la laque, qui forment les plus importants articles d'importation. L'indigo provient surtout des Indes françaises et anglaises et la cochenille d'Espagne, des États-Sardes et du Mexique.

Productions.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.		£4.	fr.	fr
Bois de teinture	41,000	45,000	209,000	223,698	984.000
Teintures et tannins		13,534,000	15.300.000	10.910.000	15.627.000
Teintures préparées	478,000	2,172,000	5,183,000	15,144,000	12,030,000
Couleurs.	1,339,000	2,833,000	5,288,000	4,996,000	5,264,000
Totaux	3.438.000	18.584.000	25 980.000	37,273,698	33.905.000

Expor	tation.
-------	---------

Le plus important, à beaucoup près, de nos articles d'exportation, est la garance ou la garancine, qui en est extraite. Ces deux produits représentent seuls environ les cinq-sixièmes de nos envois à l'étranger. C'est à la Russie, à l'Angleterre, aux États-Unis, à l'Association allemande et à la Belgique que nous expédions ces marchandises.

Industries des matières grasses. — Les industries qui emploient des matières grasses sont nombreuses et ont des applications et des produits de nature multiple; parmi les principaux sont les huiles, les savons, les chandelles et les bougies. Les découvertes scientifiques faites de notre temps, ont amené une révolution complète dans la fabrication de ces derniers produits et notamment dans celle des matières propres à l'éclairage.

Voici quelle était, en 1847, la situation de ces industries d'après les relevés de la Statistique officielle de France et de l'enquête de la Chambre du commerce de Paris :

	Quantités.		Valeurs.
Fabriques d'huile d'olives d'huile de graines oléagi-	167,000 hectol.	à 140 fr.	23,380,000 fr.
gizeuses	1,650,000	40	66,000,000
Savons.			47,376,000
Chandelles et bougies	*		19,468,000
Total			156,224,000

La fabrication des huiles d'olive et du savon a eu de tout temps et a encore aujourd'hui Marseille pour siége principal. Les fabriques de

### INDUSTRIES DIVERSES.

bougies stéariques, qui ont actuellement remplacé à peu près complétement les bougies de cire, sont, pour la plupart, concentrées à Paris, et sur les 19 millions 1/2 de francs qui représentent le valeur des produits des fabriques de chandelles et de bougies, 7,800,000 fr. ou plus du tiers est attribué à Paris, par l'enquête de la chambre du commerce.

Les graines et fruits oléagineux et les huiles donnent lieu à des mouvements d'importation considérables, dont les relevés ci-après indiquent les résultats :

Productions.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Graisse de bœuf et de porc.	1,778,000	6,351,000	6,255,000	17,752,575	6,134,000
- de poisson	2,491,000	4,445,000	4,105,000	12,273,779	4,526,000
Fruits oléagineux.	346,000	2,981,000	5,992,000	33,316,745	10,645,000
Graines oléagineuses.	9,607,000	41,041,000	17,884,000	22,635,083	31,199,000
	29,596,000	26,306,000	26,023,000	8,785,611	28,267,000
Autres huiles	134,000	559,000	5,052,000	66,607	9,033,000
Totaux	33,852,000	81,683,000	65,311,000	94,830,400	89,804,000

Les principaux articles d'importation sont les arachides et les noix de Touloucouna, que nous tirons principalement de la côte occidentale d'Afrique, du Sénégal, etc., les graines de sésame que nous envoient les Indes anglaises et françaises et la Turquie. Les graines de lin qui viennent principalement de Russie et des Deux-Siciles ; nos importations de graines de moutarde ont assez notablement diminué depuis dix ans. Enfin l'huile d'olive, dont nous importons annuellement près de 30,000 tonnes, nous est fournie surtout par les Deux-Siciles, l'Espagne, la Toscane et les États Barbaresques.

Nos exportations d'huile, de savon et autres produits de l'industrie dont nous nous occupons, ont pris aussi une très-grande extension depuis dix ans, ainsi que cela résulte des relevés ci-après :

Productions.	1827-56.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Graisses de bœuf et de poisson	375,596	738,992	2,504,721	2,576,056	1,800,000
Fruits oléagineux.	1,429,000	1,232,000	2,496,000	3,730,908	6,500,000
Graines oléagineuses	347,000	838,000	1,885,000	4,014,271	17,998,000
Huile d'olives	2,179,000	1,818,000	1,704,000	2,618,133	4,019,000
Autres huiles	899,000	1,532,000	4,407,000	11,637,722	13,010,000
Savon	1.648,000	2,332,000	4.149,000		7,394,000
Parfumerie	6,041,000	7,991,000	10,547,000	13,533,100	12,029,000
Totaux	12,535,000	15.953.000	25,268,000	38,110,190	62,650,000

Nos principales marchandises d'exportations sont les graines d'œillette et de colza, que nous envoyons à la Belgique, aux Pays-Bas et aux États de l'Association allemande ; l'huile d'olive, destinée surtout à nos colonies de l'Algérie, de la Martinique, de la Guadeloupe, etc. ; les huiles grasses, que nous achètent, pour la majeure partie, l'Angleterre, la Suisse et la Belgique ; enfin nos savons et notre parfumerie, dirigés surtout vers les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique, les États de l'Amérique méridionale.

Arts céramiques, fabriques de verres et cristaux. — La Statistique officielle donne les résultats généraux ci-après, sur la situation, en 1857 des diverses industries qui emploient les terres plastiques et vitrifiables :

Industries.	Établisse- ments.	Matières premières.	Produits fabriqués.	Nombre d'ouvriers.
Tuileries et briqueteries Poterie et fayence Porcelaine Verrerie et cristaux	624 91	fr. 7,720,000 3,664,000 3,641,900 13,335,000	fr. 23,290,000 10,639,000 9,838,000 36,156,000	17,969 9,657 6,841 17,000
Totaux.		28,340,000	79,923,000	51,467

Les départements où les industries céramiques ont le plus d'importance sont, pour la poterie et la briqueterie, la Vienne (2 millions de francs), la Seine (1,150,000 fr.), la Sarthe (1,400,000 fr.), le Var (1,100,000 fr.) et le Puy-de-Dôme (950,000 fr.); pour la faïence et la porcelaine, la Haute Vienne (5,500,000 fr.), le Var (1,390,000 fr.), la Gironde (1,400,000 fr.)

Si, au chiffre de la production indiqué plus haut, on ajoute 6,041,000f., indiqués par les relevés de l'enquête de la Chambre de commerce de Paris, pour la valeur des produits fabriqués par les industries céramiques de cette capitale, on arrive à un total de 85,964,000 fr., chiffre actuellement dépassé.

Les arts céramiques et l'industrie de la verrerie et des cristaux sont arrivés en France à un très-haut degré de perfection, dont le niveau est maintenu par les habiles artistes placés à la tête de nos établissements publics ou particuliers, parmi lesquels il suffira de citer la manufacture impériale de porcelaine de Sèvres, la manufacture de glaces de St-Gobain, les cristalleries de Baccarat, de Ciey, de St-Louis. Ajoutons que, depuis quelques années, il s'est fondé à Monthuçon un établissement rival.

La fabrication des bouteilles est la plus importante de toutes les industries de la verrerie. Le rapport de la commission française de l'exposition de Londres évalue la production annuelle des bouteilles à 60 millions de kilogrammes, représentant une valeur de 10 millions de francs.

La valeur de la production des cristaux est établie de la manière suivante, dans le même document :

Cristallerie de Baccarat	· 2,000,000 fr.
- de Saint-Louis	1,800,000
— de Clichy	700,000
- de Lyon	350,000
- de Lyon Cinq à six petites usines aux environs de Paris	300,000
Total	5,150,000

### INDUSTRIES DIVERSES.

٠

Suivant le rapport que nous venons de citer, les produits français n'ont pas à redouter la concurrence étrangère, du moins quant à la qualité ou à l'élégance. Mais nos prix de fabrication sont généralement plus élevés que ceux des étrangers, notamment des Anglais et des Belges, ce qui paraît devoir être attribué à l'emploi que nous faisons du combustible végétal, tandis que les industriels de ce pays se servent du combustible minéral.

Le mouvement de nos exportations, dont nous donnons ci-après les résultats, de 1827 à 1858, démontre, en outre, la prospérité croissante de cette industrie, pendant les dix dernières années :

Productions.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
·	fr.	fr	fr.	fr.	fr.
Poterie	569,090	814,000	985,000	1,502,027	1,574,000
Porcelaine	10,232,000	8,003,000	4,342,000	10,087,731	8,384.000
Miroirs	892,000	1.374.000	2,51 ,000	3,813,377	2,716,000
Verres à lunettes	55.0 0	93,000	204,000	328,203	108,000
Bouteilles	3.052.000	3,253,000	4.254.000	5,813,109	5,852,000
Clistaux, verrerie, etc	2,958,000		5,845,000	9,910,735	9,954,000
Totaux	17,758,000	17,307,000	18,248,000	31,562,000	27,587,000

L'augmentation que révèle ce tableau dans son ensemble, au profit de 1857 et de 1858, comparativement aux périodes antérieures, porte principalement sur les vitrifications; mais il y a lieu de faire remarquer que, pour les porcelaines, l'accroissement de nos exportations, pour être moindre en apparence, est en réalité très-considérable, quant à la quantité, sinon quant à la valeur des produits. En effet, nos envois à l'étranger présentent en poids, les résultats ci après, pour les périodes que nous examinons (en kil.):

	1827-36.	1837-46.	1847-36.	1857.	1858.
Porcel. commune	905,625	897,180	2,031,156	3,976,830	3,091,985
— fine	905,625	759,150	1,621,230	2,036,967	1,763,967
Totaux	,811,250	1,656,330	3,652,406	6,013,797	4,855,952

La différence que nous signalons entre l'accroissement des quantités et des valeurs de nos exportations, provient de la réduction qui s'est opérée dans les prix des produits de cette industrie. D'après les tableaux des douanes, les prix se sont abaissés de 1826 à 1858, pour la poterie commune de 3 à 1 fr. par kilogr. et pour la poterie fine de 7 à 3 fr.

Os, ivoire, noir animal, colle forte. — Les os et débris d'animaux importés comme matières premières, devant servir à la fabrication, ont une valeur d'environ 6 millions de francs. Les principaux de ces produits sont les cornes de bétail (2 millions 1/2), les os et sabots de bétail (2 millions), l'ivoire (2 millions), l'écaille (1 million) et la nacre de perle (1 million).

## 212 CHAPITRE XIII. — INDUSTRIE.

La tabletterie et la bimbeloterie, les deux principales industries qui emploient les matières animales taillées, ont acquis une grande importance. Pour Paris seulement, la valeur de leurs produits était portée en 1847, à 6 millions 1/2 de francs et depuis lors la fabrication a pris un grand développement, comme le démontrent les relevés ci-après de l'exportation de ces produits :

1847	1,807,173 fr.	1851	4,455,352 fr.	1855	5,699,672 fr.
1848	937,791	1852	4,548,918	1856	5,659,830
1849	1,365,885	1853	6,55 ,780	1857	3,942,000
1850	3,520,420	1854	7,456,856	<b>18</b> 38	4,009,600

Les objets de bimbeloterie exportés s'élèvent, en outre, à 4 millions de francs environ par an.

Les débris d'animaux servent encore à fabriquer le noir animal, la colle forte, et différents engrais. La Statistique officielle de 1847 évalue à 3.537,009 fr. la valeur des produits annuels de ces différentes fabrications. Les exportations de colle forte dépassent chaque année un million de francs.

Papeterie et imprimerie. — La fabrication du papier en France a une très-grande importance. En 1849, on évaluait à 42 millions de kilogrammes la quantité de papier fabriqué; le poids du chiffon nécessaire à cette fabrication était estimé à 63 millions de kilogrammes, à raison de 33 0/0 de déchet aux diverses opérations nécessaires pour convertir le papier en chiffon; le prix du chiffon était estimé d'ailleurs en terme moyen, à 25 cent. (les chiffons blancs, 45 c.) par kilogr. On calculait que le ramassage du chiffon pouvait faire vivre près de 100,000 chiffonniers par an.

Les papeteries les plus considérables sont situées dans les départements de la Charente (produit annuel, 4.800,000 fr.), le Pas-de-Calais (2,300,000 fr.), Seine-et-Oise (2,300,000 fr.), l'Isère (2 millions), les Vosges (1,940,000 fr.), la Seine-Inférieure (1,500,000 fr.), la Seine, moins Paris, (1,800,000 fr.), l'Eure (1,350,000 fr.), Seine et-Marme (1,515,000 fr.), le Haut-Rhin (1,200,000 fr.), la Gironde (1 milion de francs) (1).

Pour l'imprimerie, nous ne pouvons que renvoyer au chapitre de l'Instruction publique, (tome I<sup>er</sup>, p. 262), où nous nous occupons spécialement de cette industrie.

Nous nous bornerons à résumer ici les renseignements relatifs à l'industrie de la papeterie et de l'imprimerie, d'après la Statistique officielle.

, (1) Ces chiffres sont extraits de la Statistique officielle, publiée en 1852 et relative à 1847.

	1				
Industries.	Tombre E'Adhis omests	Nombre d'ouvriers.	Salaires.	Produits fabriqués.	Matières premières,
Papeterie Papiers			fr. c.	fr'.	fr.
divers	401	16,626	1 76	38,640,204	20,641,000
Imprimerie - Livres	628	6,639	2 64	16,670,506	6.854.221
Lithographic	2748	1,125	1 25	2,335,130	764,360
Imprimeries typogra-					
phiqu s et lithogr.	20	329	2 85	672,738	306,795
Totaux	1,297	24,729	2 13	58,418,668	28,666,376

## INDUSTRIES DIVERSES.

D'après le dénombrement de la population de 1851, le nombre des personnes qui sont employées, dans les diverses industries relatives aux lettres, s'élève à 70,816, dont 19,237 patrons. Le département de la Seine seul compte 29,198 patrons et ouvriers. Les chiffres du recensement de 1851 comprennent sans doute des industries omises en 1847 (par exemple les relieurs?).

Les quantités de chiffons importées en France, pour la fabrication du papier, ontélé de 1827 à 1836, de 229,740 kilogr. (22,947 fr.); de 1837 à 1846, de 455,722 k. (45,572 fr.); de 1847 à 1856, de 1,218,510 k. (121,851 fr.); 1857, 4,432,174 kil. (443,217 fr.); 1858, 3,450,021 kil. (346,000 fr.)

Parmi les produits fabriqués, les livres seuls ont une certaine importance. Nous en recevons de l'étranger chaque année pour 2 ou 3 millions de francs. Ces valeurs ont doublé à peu près depuis 10 ans ; c'est la Bélgique et l'Association allemande qui nous en envoient la majeure partie.

L'ensemble de nos importations, pour le papier et les fabrications qui en dérivent, a été de 3,200,000 fr. en moyenne, pendant les années 1857 et 1858.

Quant à nos exportations, elles dépassent aujourd'hui 30 millions de francs par an et ont atteint 36,400,000 fr. en 1857. Les principaux produits qui font l'objet de ces exportations sont les papiers blancs, les livres français, les gravures et lithographies et les papiers peints pour tenture. Voici pour ces articles le mouvement du commerce depuis 1827:

	Papier blanc.	Livres français.	Gravures et lithographies.	Papier peint pour tenture.
1827 - 36	2,595,122 fr.	3,069,386 fr.	2,049,905 fr.	1,687,638 fr.
1837 - 46	6,444,450	4,427,903	3,611,262	1,920,215
1847	4,903,628	5,165,123	4,621,330	1,6 9,294
1848	3,195,714	3,515,440	3,012,660	1,077,096
1849	4,678,165	4,025,2.0	3,934,850	1,416,305
1850	6,182,533	4,870,90)	4,634,805	1,922,212
1851	6,029,957	7,780,108	4,978,925	2,284,086
1852	5,740,691	8,752,884	5,464,445	2,721,977
1853	6,452,147	8,992,144	6,740,015	4,196,701
1834	6 042,956	8,828,281	6,469,890	4,123,914
1855	6,947,838	9,508,751	5,334,210	4,074,916
1856	7,687,323	11,248,839	5,930,020	5,039,484
1857	7,559,133	10,294,074	5,758,6 5	5,948,831
1858	6,046,188	9,550,326	5,480,230	4,721,184

Nos livres sont principalement recherchés par l'Angleterre, la Belgique, la Russie, l'Allemagne et la Suisse; mais on peut dire qu'ils pénètrent, en outre, dans la plupart des autres États, non-seulement de l'Europe, mais encore du monde entier.

Nos papiers blancs se dirigent vers un très-grand nombre de pays : l'Angleterre et ses colonies, la Russie, la Turquie, les États-Unis, le Mexique, le Brésil et d'autres États de l'Amérique méridionale nous en achètent chaque année des quantités considérables.

Les papiers peints s'expédient pour la moitié environ aux États-Unis, le reste se partage entre la Belgique, l'Angleterre et les États de l'Amérique méridionale.

Nombre Nombre Quantité Éta ts. de papiers fabriqués. de fabriques. d'ouvriers. Autriche. 480 16,000 31,750,000 kil. Prusse. 368 6,200 19,1-8,000 · • • • • • • • • • • • • Autres États allemands . 21,996,000 551 7.165 67,950,000 Angleterre. 380 160,000 200 17,000 16,000,000 fr. Pays-Bas ..... 167 3,245 4,680,000 kil. Belgique ..... 86 2,182 3,814,000 1,100 Danemark ..... 18 2,7 0,000 Suède et Norwége . . . 102 1,150 3,338,000 Suisse..... 50 1,000 11,000 Espagne..... 410 11,000,000 fr. Autres États d'Europe ... 250 3,700

Nous extrayons de l'ouvrage de M. de Reden les renseignements ciaprès, sur la fabrication du papier en Europe :

Relativement à la fabrication du papier peint, le rapport de la commission de l'Exposition universelle de 1851 contient le résumé suivant concernant les principaux États de l'Europe et les États-Unis :

	Nombre				
États,	de tables.	de machines	d'ouvriers.	de rouleaux produits.	Valeur.
<b>.</b> .					fr.
Angleterre	600	×	1,900	2,300,000	7,500,000
France.	1,200	40	4.050	9,400,000	11,000,000
Zollverein	400	14	1,500	1,500,000	1,500,000
Belgique.	150	6	600	600,000	1,000,000
Pays-Bas	50	»	200	2.0.000	300,000
Suisse	30		100	100,000	100,000
Autriche.	60		250	200,000	600,000
Piémont.	40	,	150	200,000	200,000
Russie.	100	4	400	500,000	1,500,000
Suède et Danemark	30		100	100,000	200,000
Espagne.	100	2	400	400,000	700,000
Etats-Unis.	400	50	1,7.0	7,750,000	8,900,000
Totaux	3,160	120	12,000	23,300,000	33,500,000

Bois. - La France, malgré l'étendue des forêts qui couvrent sou sol,

### INDUSTRIES DIVERSES.

ne produit pas assez de bois pour sa consommation, et elle est obligée d'en tirer de l'étranger une quantilé importante, soit pour la construction, soit pour la marine, soit pour diverses applications industr ielles.

Pendant les années 1857 et 1858, la valeur de ces exportations a excédé 80 millions de francs (83,729,000 en 1858, 85 millions en 1857) pour les bois communs seulement, et les bois exotiques d'ébénisterie entrés en France pendant le même temps ont ajouté à ce chiffre environ 4 à 5 millions de francs. Ces importations s'étaient élevées pendant les périodes :

Années.	Bois communs.	Bois d'ébénisterie.	Total.
1827 - 1836	29,000,000 fr.	1,200,000 fr.	30,200,000 fr.
1837 - 1846	38,000,000	2,300,000	40,300,000
1847 - 1856	67,000,000	2,600,000	69,600,000
1857	84,987,367	8,000,000	92,987,367
1858	83,728,950	9,500,000	93,228,950

Nos exportations de bois ont, d'une autre part, présenté les résultats ci-après pendant les mêmes périodes :

Années.	Bois communs.	Années.	Bois communs.
1827-1836	2,500,000 fr.	1857	11,450,000 fr.
1837-1846	4,000,000	1858	14,514,000
1847 1856	6,000,000		

Les principaux de ces articles sont les bois de construction et les merrains, destinés à la menuiserie, au parquetage et à la tonnellerie. Voici le détail des quantités importées de 1847 à 1858 :

	BOIS A CHRISTRUIRE	DE PLOS DE Somm	BOIS & CHRATEURS	DE HOIXS DE Somm	WERBAINS.
Années.	Importation.	Exportation.	1mportation.	Exportation.	Importation.
	fr.	tr.	fr.	fr.	fr. ·
1847	17,178,620	234 7,920	21,245,094	2,220,244	14,948,916
1848	5,291,214	679,167	7 967,656	1,672,998	13,419,090
1849	9,321,428	881,016	12,776,146	2,426,128	16,146,443
1850	11,398,876	1,118,730	16,162,544	2,764,868	16,665,167
1851	10.799.994	1,532,861	15,118,995	2,838,213	20,304,149
1852	11,838,883	2,087,185	21,543,548	3,183,245	19,579,971
1853	18,266,394	2,533,875	21,354,438	3,553,201	12,753,590
1854	18,481,3:3	2,670,620	28,238,368	3,886, 90	6,858,971
1855	19,736,944	3,523,910	30,785,809	3,729,225	10,926,930
1856	25,585,800	4,232,005	33,961,076	4,117,509	8,898,565
1857	22,389,751	5,779,075	38,628,000	4,086,832	6,221,440
1858	17,839,332	7,222,975	34,578,285	4,558,383	14,195,434

En quantité, la moyenne des importations, de 1847 à 1856, a été pour le bois à construire de plus de 80 millim. de 406,263 stères ; pour celui de moins de 80 millim. de 32,105,156 mètres cubes ; pour les merrains de 20,922,185 pièces ; pour l'acajou de 4,738,320.

A l'exportation, la moyenne est de 36,150 stères pour le bois de plus de 80 millim., de 3,945,447 pour le bois de moins de 80 millim.

Les bois et le charbon à brûler importés en France, sont tirés principalement de la Belgique, des États de l'Association allemande et dans une proportion moindre de la Suisse et de la Toscane.

La Russie, la Norwége, la Suède, les États de l'Association allemande,

la Belgique, les États-Sardes et la Suisse, nous envoient la majeure partie de nos bois de construction; la Norwége seule en fournit près du tiers.

C'est du Portugal, de l'Espagne et des États-Sardes, que nous extrayons le liége.

Enfin, pour les bois d'ébénisterie, nos principaux centres d'approvisionnement sont : pour l'acajou, Haïti et Cuba; pour le bois de gaïac, le Vénezuela; pour l'ébène, le Sénégal et nos colonies des Indes et de la Réunion; pour le cèdre, les États-Unis, la Nouvelle-Grenade, Cuba et Porto-Rico; pour le buis, la Turquie.

Quant à l'exportation, les bois de construction qui forment le principal objet de notre commerce, s'expédient, pour la plus grande partie, dans les États de l'Association allemande, en Espagne, dans les États-Sardes, en Algérie et dans nos colonies.

La Statistique industriielle de 1852 ne contient que les renseignements suivants, sur les industries relatives au bois :

	Construction de bateaux et navires.	Bois de toutes sortes, (scié, etc.)	Total.
Nombre d'établissements	160	1,086	1,740
Nombre d'ouvriers.	4,940	5,837	10,777
Salaires	2 fr. 34	1 fr. 82	2 fr. 00
Valeur des produits fabriqués.	15,761,959 fr.	18,900,526 fr.	34,662.485 fr.
- des matières premières.	9,657,458	9,829,381	19,486,834
Différence ou plus-value	6,104,506	9,071,145	15,175,657

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas la fabrication des meubles, qui a en France une très-grande importance. Paris est le centre de cette industrie qui s'est, pour ainsi dire, localisée dans le faubourg Saint-Antoine. D'après le recensement fait pour 1847, par la Chambre de commerce, la fabrique des meubles occupait 30,000 ouvriers, et donnait lieu à un mouvement d'affaires de plus de 70 millions de francs par an.

A l'importation, les bois ouvrés ont une importance extrêmement faible. A l'exportation, les meubles forment, parmi les ouvrages de bois, le

principal article de nos exportations, c'est ce qui résulte des tableaux ci-après, où le mouvement commercial de nos bois ouvrés est indiqué pour les années 1827 à 1858 :

Productions.	1827-56.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr.	<u>n.</u>	fr
Futailles vides	132,067	517,285	697,560	1,302 157	812,100
Balais communs	8		39,591	75.356	81,021
façonnés.	5 673	13,735	19.339	19,294	13,152
Sabots communs	3,109	24,863	19.772	3,117	42,851
Boissellerie	113,228	10.938	115,754	158,715	241,135
Bois de fusil en noyer	n	4,225	5,037	16,081	23,304
Ouvrages en bois	260,937	431.385	865,915	2,085,188	1,879,221
Manches d'outils			11.594	9,462	15,8 7
Meubles	1,476,018	2,610,491	4,668,020	8,2,2,459	7,810,871

Nos meubles sont surtout destinés à la Turquie, à l'Égypte, aux États de l'Amérique du Sud, Brésil, Chili, etc., à la Suisse, à la Belgique et à l'Angleterre.

*Pêche.* — La grande pêche, qui comprend la pêche au long cours de la baleine et de la morue, est l'objet des encouragements du gouvernement, qui distribue chaque année une somme de 3 à 4 millions en primes, aux personnes qui s'y livrent. Cette pêche a, en effet, pour résultat, de former de bons et hardis marins et rend ainsi à l'État de précieux services. Voici le mouvement auquel cette pêche a donné lieu depuis 1827 :

	Navires	lavires allant à la grande pêche.			Navires venant de la graude pêche.		
Années.	Nombre de navires.	Tonnage.	Hommes d'équipages.	Nombre de navires.	Tonnage.	Hommes d'équipages.	
1817-36	496	74,103	12,417	424	53,702	9,398	
1837-40	532	71,819	13,122	475	62,785	10,189	
1847-56	479	65,450	13,164	434	57,3-9	9,433	
1847	457	62,342	13,182	437	59,493	9,768	
18:8	469	66,391	12,405	431	58,983	8,931	
1849	418	57,621	12,161	340	45,312	8,100	
1850	482	64.340	13,245	433	56,110	9,213	
1851	531	68,883	14,440	471	58,310	9,401	
1852	553	74,466	15,371	510	05.394	10,968	
1853	545	74,031	15,240	487	64,128	10.661	
18 4	457	63,136	12.573	422	57,673	9,850	
1855	425	57,336	11,084	393	53,735	8,942	
1856	453	65,963	11,933	418	54,653	8,493	
1857	496	67,013	11,898	548	77,813	15,009	
1858	525	67,929	12,530	570	77,150	15,770	

Les retours de la pêche ont été, de 1852 à 1857, en moyenne : 1° pour la morue : de 224,538 quintaux métriques de morue verte, 83,285 quint. de sèche, 16,668 quint. d'huile, 3,250 quint. de draches, 326 quint. de rogues et 5,089 quint. d'issus; 2° pour la baleine : de 9,578 quint. d'huile et 482 quint. de fanon.

Quant à la pêche côtière ou à la pêche dans les rivières, il est assez difficile de se rendre compte de son importance, 'et il n'a été fait aucun relevé officiel à ce sujet. On peut cependant se rendre compte-du rôle que cette industrie occupe dans l'économie générale du pays, en rappelant qu'elle est la principale ressource de la majeure partie des populations de nos départements maritimes.

D'après la Statistique officielle de 1852, la préparation des poissons destinés à être conservés occupe 15,500 ouvriers, répartis entre 692 établissements; la valeur des salaisons était estimée à 13,342,956 fr. et celles des matières premières employées à 8,442,031 fr. La plus value ré ultant de ces préparations était de 4,900,000 fr.

Les tableaux saivants présentent le mouvement des importations et des exportations, de 1827 à 1858, des principaux produits de la pêche:

CHAPITRE XIII. - INDUSTRIE.

Productions.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Poissons d'eau douce frais.	70,003	123,671	499,594	1,015,415	1,057,869
— de mer, morues	4,467,719	6,652,477	11,213,638	13,617,827	13,435.399
— autres		236,596		427,335	
— marinés à l'huile.	2,675	5,192			
Homards	•	2,752			102,004
Huitres fraiches	1,497	12,000	112,840		
Moules	75,920	209,142	296,275	76,962	95,706
Rogues de morue	1,852,780	1,797,066	1,212,435	860,405	1,133,257
Huile de baleine.	2,491,337	3,026,818		1,415,971	503,752
- de morue		1,352,103			3,686,773
Autres huiles de poisson .	»	67,592		211,194	335,185
Blanc de baleine brut.	143,423	48,899	62,843	112,278	89,866
— pressé	8	13,568	3,047	7,321	20,306
raffiné .	»	1,739	5,336	ກ	<b>n</b>
Fanons de baleine	1,003,753	1,482,139	1,692,541	2,781,732	2,563,980
Peaux brutes de phoques.	64,218	97,359	36,520	35,580	26,412
<ul> <li>de chiens de mer</li> </ul>	57,152	69,893	21,376	5,073	16,014
Corail brut	26,985	56,181	180,886	254,661	592,600
Perles fines	1,157,160	1,765,646			
Vessies natatoires de pois-	-,,		.,,		
sons	»	n	16,936	48,390	49,320
Totaux	11,414,622	17,020,833	20,870,936	26,482,508	25,364,878

Parmi les poissons, la morue forme à beaucoup près le principal objet d'importation; mais, malgré l'augmentation en valeur de ce produit, les quantités importées sont restées à peu près stationnaires; elles ont été en moyenne de 34.262,382 kil. de 1837 à 1846, et de 33,696,464 kil. de 1847 à 1856. La presque totalité de ces importations provient de Saint-Pierre et Miquelon et de la pêche.

Les rogues de morue et de maquereau, qui donnent lieu à un commerce d'importation assez considérable, viennent à peu près exclusivement de la Norwége. La moyenne en quantité est de 3,549,436 kilogr. 1847 à 1856, contre 2,567,237 kilogr. de 1837 à 1846.

Saint-Pierre et Miquelon et la grande pêche fournissent l'huile de baleine et de morue, qui ont assez notablement diminué dans les dix dernières années; huile de baleine, 1847-1856, 1,812,276 kilogr., et 5,044,094 kilogr. en 1837-1846; huile de morue, 2,322,598 kilogr. de 1847 à 1856, contre 2,208,341 kilogr. de 1837 à 1856.

Productions.	1827-36.	1837-46.	1847-36.	1857.	1858.
Poissons de mer, morues — autres — marinés à l'huile Homards Hultres fraiches	່ນ	115,285 539,552 30,111	130,955 5,017,452 416,557	fr. 3,907,667 259,374 9,423,149 938,115 17,706	fr. 2,951,742 226,409 5,888,309 983,013 33,077
- marinées Graisses de poissons, huile de		4,654	6,626	2,736	6,380

Voici maintenant le mouvement d'exportation du même produit :

### INDUSTRIES DIVERSES.

baleine Graisses de poissons, huile de		44,830	16,669	15,809	12,076
morue.'		43,332	130,426	170,240	199,834
Graisses de poissons et autres.	×	40,974	10,775	15,014	18,484
Blanc de baleine et de cachalot.	254	2,914	1,251	10 800	18,993
Fanons de baleine.	3,934	11,493	22,994	16,332	47,508
Corail brut	20,887	29,273	117,974	404,600	374,260
Perles fines	675,520	676,540	703,380	888,000	3,387,675
Autres produits de la pêche	ท่		n	22,588	14,444
Totaux	4.417.691	3,146,132	3.647.849	16,094,125	14,162,195

Les morues et les poissons de mer marinés sont les seuls objets qui présentent de l'importance. Pour les poissons marinés, l'exportation a presque décuplé pendant la dernière période, comparativement à la précédente. Voici, en quantités et valeur, le détail du mouvement du commerce depuis 1847 :

	Morues	Poissons marinés.		
1847	5,045,603 kilog.	1,009,121 fr.	492,633 kilog.	1,231,583 fr.
1848	8,485,230	2,545,569	496,940	1,242,350
1849	8,715,198	3,050,319	812,226	2,030,573
1850	6,460,797	1,550 569	1,656,261	3,312,722
1851	8,177,295	2,044,324	1,686,685	3,373,370
1852	5,504,372	1,651,312	2,035,271	4,070,542
1853	5,349,218	1,959,725	2,565,079	5,771,428
1854	3,756,:38	1,727,869	2,981,981	8,945,943
1855	6,600,501	2,838,215	2,735,532	8.206,596
1856	5,275,105	2,268,295	3,996,470	11,989,410
1857	9,796,181	3,907,667	5,236,194	13,090,485
1858	7,193,367	2,951,740	3,680,189	9,200,473

Les pays auxquels sont destinés nos exportations de morues et de poissons marinés sont les États-Sardes, la Toscane, la Grèce, la Turquie et nos colonies, principalement la Guadeloupe et la Martinique.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur la pêche maritime en Angleterre et aux États-Unis.

ROYAUME-UNI. — La pêche la plus importante, dans ce pays, est celle du hareng, qui s'exerce principalement sur les côtes d'Écosse et de l'île de Man. Les quantités de harengs salés provenant de cette pêche se sont élevées à 543,944 barils en 1840, à 778,039 barils en 1853. Depuis cette époque, il y a eu plutôt décroissance qu'augmentation. Voici les chiffres de ces dernières années :

1854	636,561 barils.	1856	717,672 barils.
1855	766,203	1857	666,934

Les quantités de harengs expédiés en Irlande et dans les pays étrangers, varient de la moitié aux deux tiers du produit total.

Indépendamment du poisson salé, la pêche produit encore 150 à 200,000 tonnes de harengs vendus frais.

En 1855, il a été employé à la pêche du hareng, 11,747 bateaux, montés généralement par 4 hommes, ce qui compose un effectif d'environ 47,000 marine, sans compter les tonnelliers, les videurs, les encaqueurs, etc.

La pêche de la morue et de la merluche en Écosse a donné, en 1857, les résultats suivants :

Morue	fraiche	93,038 quint.	, » ba	arils.
	sèche	104,068	n	
	mise en saumon	2	4,393	
	Totaux	157,707	4,393	

**ETATS-UNIS.** — Le tableau ci-après indique le relevé du tonnage employé dans les pêcheries des États-Unis pour la morue :

1769	19,185 tonn. (	1840	76,036 tonn.	1855	102,928 tonn.
1800	29,427	1850	93,806	1856	95,816
1810	34,828	1852	102,659	1857	104,513
1820	72,040	1853	99,990		
1830	98,529	1854	102,194		

Les morues provenant de la pêche donnent lieu à l'exportation, aux États-Unis, à des primes payées par le gouvernement et fixées à 53 c. par quintal métrique. Les quantités de morues exportées ont été depuis 10 ans d'environ 75,000 quintaux métriques d'une valeur de 400,000 doll. (2 millions de fr.) Les primes payées pour ces exportations se sont élevées pour la même période à 320,000 doll., soit plus de 1,600,000 fr.

La pêche de la baleine et du cachalot a donné les résultats suivants depuis 1850 :

	Nombre		Produits de la pêche importés aux États-Unis.			
Années.	de navires.	Tonneaux.	Blanc de balcine.	Huile de baleine.	Fanons.	
			barils.	barils.	livres.	
1850		• »	92,892	200,698	<b>2</b> .869,200	
1851	553	171,971	99,571	328,483	3 916 5 0	
<b>1</b> 85 <b>2</b>	620	193,990	78,872	84,211	1,259,900	
1853	661	206,286	103,077	260,114	5,652, <b>300</b>	
1854	666	208,399	76 696	319,837	3,445,200	
1955	638	199,842	72,049	184.(15	2,707,500	
1856	635	199,141	80,941	197.890	2,592,700	
1857	655	204.209	78,440	230,941	2,058, 50	
1858	654	203,148	81,941	182,223	1,540,000	

### RÉSUMÉ, VALEUR TOTALE DES PRODUITS.

Les renseignements recueillis jusqu'à présent en France, ne permettent pas d'établir d'une manière tant soit peu certaine la valeur totale des produits de notre industrie. La Statistique officielle, dont les éléments ont été réunis avant 1848, n'avait pour but que de donner la grande industrie; les arts et métiers étaient réservés pour une autre publication. Elle ne comprenait pas, de plus, l'industrie de la ville de Paris, dont les productions ont été évaluées au tiers environ de celles du reste de la France, ni celle du département de la Corse, d'ailleurs

tout à fait insignifiante. Enfin, on y a signalé de nombreuses la cunes, ainsi que des atlénuations évidentes, défauts qu'on ne saurait imputer au service chargé de l'élaboration des données recueillies, mais aux personnes qui, à tort, avaient cru de leur intérêt de tromper la religion de l'administration.

Quoi qu'il en soit, voici le total auquel est arrivé la Statistique officielle :

Produits minéraux	Matières premières. 381,261,734 fr.	Produits fabriqués. 699,327,769 fr.
Produits végétaux	1,812,319,805	2,338,508,988
Produits animaux	730,933,536	1,122,683,959
Totaux	2,924,515,075	4,160,522,716

En y ajoutant la production de la ville de Paris, on obtient un chiffre d'environ 5 milliards 1/2. Mais ce chiffre ne représente tout au plus que l'état de 1847. D'immenses progrès ont eu lieu depuis cette époque, progrès dont nous voyons les preuves partout, mais dont il nous est difficile de donner la mesure exacte. Ainsi, pour ne citer que quelques faits qui, à la rigueur, pourraient fournir ce criterium, nous rappellerons qu'en 1847, la valeur de l'importation et de l'exportation (commerce spécial) a été de 1,867,000,000 fr. et en 1858 de 3,161,000,000 fr. ; que la houille consommée en 1847, s'est élevée à 76 millions et en 1857 à 131 millions de quintaux métriques (100 kil.), qu'il y avait 4,853 machines à vapeur en 1847 et en 1858 plus de 11,000.

D'un autre côté, les progrès agricoles et industriels ont pour effet d'accroître le bien-être matériel, c'est-à-dire, d'augmenter certaines consommations qui n'appartiennent plus à la classe des objets de première nécessité, ou qui entrent plus ou moins dans la catégorie des objets de luxe; on compte parmi eux, par exemple, le sucre. Constatons donc qu'on a consommé en 1847 79 millions de kilogr. de sucre colonial en présence d'une production de sucre indigène de 64 millions de kilogr.; en 1857, on a consommé 91 millions de kilogr. de sucre de canne, bien que la production du sucre de betterave se fut élevé à 151 millions.

Si nous nous bornions à baser nos conclusions sur ces indices, nous dirions simplement : la production industrielle a doublé depuis 12 ans. Mais ce serait appliquer à toutes les industries une proportion qui ne convient qu'à quelques-unes. Nous croyons devoir suivre un autre procédé, pour arriver à une évaluation de la production totale actuelle de la France. Il consiste à remplacer les chiffres anciens par de nouveaux chaque fois qu'il sera possible d'en trouver qui aient pour eux, soit une autorité respectable, soit une grande vraisemblance, et à en former le tableau qui suit :

Chanvre et lin	250,000,000 fr.
Coton	630,000,000
Laine.	921,000,000
Soie	1,200,000,000
Tissus mélangés (1)	330,000,000
Dentelles et broderie	90,000,000
Industrie de l'habillement (y compris les salaires des	
t sseurs et cordonniers).	1,369,000,000
Mines et carrières	265,100,000
Fors (Industrie des)	292,500,000
Autres métaux et ouvrages divers	154,000,000
Bijouterie, orfevrerie, horlogerie.	200,000,000
Industries d'alimentation (sucres, boissons, (2).	364,500,000
Peaux, cuirs	400,000,000
Industrie des matières grasses	156,250,000
Os, ivoire, etc. (Ouvrages en) colle-forte, etc	30,000,000
Produits chimiques	80,000,000
Arts céramiques.	86,000,000
Papeterie et imprimerie	60,000,000
Bois	35,000,000
Pêche	63,000,000

Valeur totale des industries traitées dans ce chapitre. 6,976,350,000

Ces chiffres sont très-loin de représenter la valeur totale des produits de l'industrie française; ils en renferment sans doute les branches principales, mais nous n'oserions pas dire gu'ils comprennent toutes les industries *importantes*. Comment le savoir ? puisque la seule tentative faite jusqu'à ce jour pour faire l'inventaire de notre production n'a pas eu un succès complet (3). L'essai fait par la Chambre de commerce de Paris paraît seul avoir réussi. La Statistique industrielle de la capitale de la France est une preuve que la difficulté n'est pas insurmontable. Cette publication, dont nous donnons l'analyse dans le chapitre Paris, nous fournit quelques indications sur les industries omises dans la Statistique générale, mais on ne saurait en déduire des nombres applicables à la France entière. Dire que, parce que un million de Français, habitant Paris, produit ou consomme telle quantité de marchandises, la France entière devra fabriquer ou consommer 36 fois autant, ce serait dire une absurdité. Serait-il plus exacte de raisonner ainsi : Paris a exporté en 1857, pour 236 millions de marchandises (valeur déclarée) pendant que l'exportation totale de la France a été de 1,868,000,000 de fr. (valeur actuelle); donc la production industrielle du pays entier équivaut à 8 fois environ la production de la capitale. Ce raisonnement semble devoir aboutir à un résultat moins éloigné de la vérité, mais il donne lieu à des objections trop sérieuses pour s'y arrêter. Il est un autre rap-

(1) Nous saisissons cette occasion pour signaler une faute typographique restée à la page 128, où, au lieu de 1,331,000,000, il faut lire 3,331,000,000.

(2) Non compris le vin (alcool, bière, cidre et vinaigre).

(3) Statistique de l'Industrie de la France, par M. Moreau de Jonnès, p. 18 et en beaucoup d'autres endroits.

prochement qui viendra peut-être à l'esprit du lecteur, c'est celui entre la somme trouvée pour Paris par la Chambre de commerce, et le chiffre de la Statistique générale. Mais ici, il suffit de faire remarquer que la publication de la Chambre de commerce ne distingue pas entre la grande et la petite industrie, tandis que la Statistique générale ne s'applique qu'à la grande industrie et ne la donne même pas d'une manière complète. Il ne reste donc, si toutefois on veut risquer une évaluation, qu'à prendre une à une les industries, à combiner les quelques indices qu'on peut réunir sur chacune d'elles et à adopter le chiffre qui paraît le moins improbable. En procédant ainsi, nous trouvons un chiffre de 4,145,700,000 fr. à ajouter au total ci-dessus.

Ce chiffre se décompose ainsi :

Industrie de l'alimentation (non compris le sucre et les boissons). Industrie du bâtiment. Industrie de l'ameublement.	870,000,000 548,000,000
Industries diverses	
à ajouter le total ci-dessus, soit.	4,145,000,000 6,976,350,000
Total général	11,121,350,000

Ce sont là des minima. Quelques uns de ces nombres renferment, il est vrai, des doubles emplois, en ce que la matière première en a déjà figuré ailleurs comme produit fabriqué, mais, tout calcul fait, le montant de ces doubles emplois ne dépasse pas 250 millions. En revanche, nous avons omis, faute d'éléments d'appréciations suffisants, toute l'industrie des transports, navigation maritime et fluvia<sup>l</sup>e, chemins de fer, roulage, etc. Quelques données se trouvent cependant aux chapitres Finances (voilures publiques), Commerce et Voies de communi ation.

Le chiffre de onze milliards ci-dessus paraît devoir être divisé ainsi approximativement entre l'industrie manufacturière (ou la grande industrie) et celle des artisans (ou la petite industrie).

Grande industrie Petite industrie		
Total égal	11,121,350,000	

Nous n'examinerons pas laquelle, de la grande ou de la petite industrie, est préférable aux points de vue politique, économique ou social. Il est des industries qui ne s'exercent jamais dans de grandes manufactures, il en est aussi qui ne sauraient entrer dans de petits ateliers ; d'autres encore comportent les deux modes d'exploitations ; mais comme la production sur une grande échelle est en général la plus lucrative, bien que cet avantage économique soit peut-être en partie neutralisé par des inconvénients politiques et sociaux, il est probable que la forme manufacturière l'emportera de plus en plus.

Il nous resterait à comparer les résultats actuels avec ceux obtenus à

### 224 CHAPITRE XLV. -- COMMERCE.

d'antres époques. Mais ce rapprochement n'arrait presque ancune utilité, en présence des lacunes considérables que nons avons pu constater dans les travaux antérieurs. Ainsi, lorsque Tolosan établit la production de la France en 1788, à 931,460,000 fr., avec les arts et métiers à 991 millions; lorsque Chaptal ne trouve que 1,820,000,000 fr., nous sommes convaincus qu'il y a eu beaucoup d'omissions. On pourra peut-être nous adresser le même reproche, quoique dans une mesure moindre, et bien que nous ayona cherché à ne rien oublier d'essentiel ; mais les professions sont si variées, que jamais un simple particulier n'arrivera avec ses sentes forces à obtenir un résultat complet.

Quoiqu'il eu soit, et bien qu'on ne puisse pas en donner la proportion exacte, il est certain que, depuis une quarantaine d'années, la France, comme toute l'Europe, a fait des progrès incalculables, grâce à l'application de plus en plus générale des sciences à l'industrie et à diverses autres circonstances qui ont favorisé ce mouvement.

## CHAPITRE XIV.

# COMMERCE (1)

Le commerce est de tous les temps et de tous les pays : il a commencé dès que les hommes se sont réunis en société, ou, ce qui est la même chose, qu'ils se sont divisé les occupations. Sa première forme a été celle d'un simple échange : aujourd'hui encore *la troque* ou l'échange direct de produits de différentes natures est exclusivement usitée dans les relations avec certai nes peuplades à demi sauvages de l'Afrique ou des autres contrées. Mais la monnaie, qui permet de déterminer ou d'exprimer la valeur de tous les objets, d'après une commune mesure; sert, le plus habituellement, de base aux transactions commerciales.

Il serait superflu d'insister sur l'importance du commerce, au point de vue de la richesse et de la prospérité des nations; c'est par lui que s'opère la circulation de tous les produits agricoles ou manufacturiers; c'est lui qui alimente la consommation, qui approvisionne l'industrie en matières premières, qui procure des débouchés à ses fabrications.

Le commerce se divise en deux grandes branches principales, suivant que son action se concentre dans les limites du territoire national ou que ses opérations s'étendent au-delà des frontières; on le désigne dans

<sup>(1)</sup> Sources : Tableaux publiés par l'administration des douanes sur le commerce extérieur, la navigation intérieure, le cabotage. — Comptes-rendus de la Banque, des chemins de fer, etc. — Dictionnaire de l'administration française. — Annuairea. de l'économie politique et de la statistique. — Annales du commerce extérieur. — Budges et comptes françaires. — Documents étrangers, etc., etc.

## COMMERCE INTÉRIBUR.

le premier cas, sous le nom de commerce intérieur ; dans le second cas, sous celui de commerce extérieur ou international.

Nous allous étudier séparément chacune de ces deux grandes divisions du commerce.

### I. — Commerce intérieur.

Le commerce intérieur dont on ne se forme pas généralement une idée très-exacte, embrasse dans sa vaste sphère, l'ensemble des transactions de toute nature qui interviennent entre les individus d'une même nation. Ces opérations dépassent de beaucoup celles du commerce extérieur, et l'on peut dire sans exagération, qu'en France, les premières sont au moins décuples des secondes. On peut, au reste, se rendre facilement compte de la différence qui doit exister entre les deux commerces, en faisant remarquer que le commerce extérieur ne sert qu'à compléter les approvisionnements du pays, ou à écouler le superflu de la production. Que l'on songe, d'ailleurs, à l'énorme mouvement d'affaires qui a lieu chaque année, entre les 36 millions d'habitants qui forment actuellement la population de la France; que l'on considère qu'il n'est pas, pour ainsi dire, d'objet qui, avant d'arriver à la consommation, ne passe par trois ou quatre intermédiaires, et ne donne ainsi lieu à plusieurs opérations commerciales; que l'on ajoute à ces achats et à ces ventes effectives, les opérations des banques et des institutions de crédit, qui sont les auxiliaires nécessaires du commerce, et l'on reconnaîtra qu'il n'y a rien d'excessif à attribuer une valeur approximative de 30 ou 40 milliards au mouvement du commerce intérieur.

Sur ce point, du reste, on est réduit à de simples évaluations, et les éléments nécessaires pour apprécier dans leur ensemble les opérations commerciales intérieures font encore absolument défaut. La multiplicité et la complexité de ces opérations ne permet que difficilement, en effet, d'en suivre les évolutions et d'en constater les résultats.

En attendant que l'autorité compétente entreprenne un travail d'ensemble, on devra se horner à recueillir des indices. C'est ainsi qu'on peut apprécier, au moins indirectement, à l'aide de certains documents officiels, l'importance de la circulation des denrées à l'intérieur du pays. L'administration publie chaque année le chiffre du tonnage des marchandises transportées par les voies fluviales, naturelles et artificielles. Les chemins de fer rendent compte du trafic qui s'opère sur leurs lignes.

De plus, les relevés de l'octroi fournissent encore les moyens de connaître, au moins pour certaines denrées, les quantités venducs pour la consommation des villes où les octrois sont établis.

Enfin, il est une branche spéciale du commerce intérieur qui est l'objet de constatations directes faites par l'administration des douanes, c'est le cabotage.

## CHAPITRE XIV. - COMMERCE.

Nous allons faire connaître rapidement les principaux faits qui ressortent des diverses publications que nous venons de signaler.

### CIRCULATION DES MARCHANDISES.

Navigation intérieure (1). — Les voies fluviales ont conservé, malgré l'établissement des chemins de fer, une très-grande importance, surtout pour le transport des marchandises lourdes et encombrantes ; elles présentent, en effet, de grands avantages à cet égard, sous le rapport de l'économie. L'ensemble des rivières et canaux navigables en France comprend une étendue totale d'environ 10,500 kilomètres, et pendant l'année 1857, l'ensemble des marchandises qui ont emprunté ces voies s'est élevé au chiffre de 51,522,494 tonnes de 1,000 kilogrammes ; ramenées à l'unité du parcours en kilomètres, ces quantités s'élèvent à 1,809,742,069 tonnes.

Ce total se divise ainsi : Quantités ramenées Quantités soumises à 1 kil. de parcours. aux droits. Marchandises diverses : Rivières navigables..... 13,312,734 tonn. 684,547,644 tonn. 18,356,854 502,8 4,290 Canaux.... Bassins de l'Escaut et de l'Aa..... 14,073,828 243,502,845 1,430,924,779 Totaux..... 45,343,416 Céréales transportées en franchise de droits. ..... 1,508,380 63,330,730 Bois flotté..... 4, 10,698 stères. 315,496,560 stères. Total égal...... 51,522,494 1,809,742,069

Le tableau suivant présente la répartition du tonnage des marchandises soumises aux droits de navigation, entre les principaux cours d'eau. On a réuni dans un même chiffre le tonnage des marchandises transportées sur les fleuves et les affluents qu'ils reçoivent :

Seine et affluents.	5,376,809 tenn.
Rhône id	3,608,808
Loire id	2,111,762
Gironde id	988,546
Charente id	537,340
Meuse id.	346,254
Adour id	171,518
Vilaine.	145,227
Moselle et Meurthe	25,536
Orne et Touques.	504
Hérault.	30
Canal des Ardennes.	586,230
— d'Arles à Bouc	148,729
— du Berry	856,911
— du Blavet	24,495
- de Bourgogne.	537,939
- du Centre.	810,496
- de Decize	94,941
- des Etangs	176,980
- de Fourchambauit	128,879
- d'lle de France	103,584

(1) Voir aussi le chapitre des Voies de communications.

Canal de l'Isac.	47,640 tonn.
— latéral à la Loire	735,646
- latéral à l'Aisne	242,995
- latéral à l'Oise	1,918,601
Oise canalisée	3,064,168
Canal latéral à la Marne	128,269
- de Manicamp	1,145,650
- de Nantes à Brest	191,792
- du Nivernais	289,127
— de l'Ouest	14.414
- du Rhône su Rhin	1,186,204
- de Saint-Quentin	5,485,826
- de Saint-Thibaut.	10,964
- de la Somme.	426,374
Bassin de l'Escaut.	11,073,828
— de l'Aa	2,940,590
Total	45,343,416

Les principales marchandises transportées par les canaux sont les combustibles minéral et végétal, les matériaux de construction et autres, telles que pierres, pavés, huiles, briques, etc.; les métaux, les minerais, les vins et les céréales, dont le transport, en 1857, a été presque entièrement opéré en franchise de droits. Ces divers objets forment un peu plus de 55 0/0 du tonnage total. Les autres marchandises qui présentent ensuite le tonnage le plus élevé sont les épiceries et drogueries, les engrais, les fourrages, les poteries, les vins et cristaux, etc. L'importance relative de ces diverses marchandises varie d'ailleurs suivant que telle ou telle production domine dans la contrée traversée par les cours d'eau, ou que les besoins de la consommation nécessitent des apports plus ou moins considérables.

Nous donnons ci-après la répartition des principales marchandises transportées en 1857 sur les rivières, les canaux, et les cours d'eau qui forment les bassins de l'Escaut et de l'Aa.

Produits.	Rivières.	Canaux.	Bassins de l'Escaut et de l'Aa.	Totaux.
	tonn.	tonn.	tonn.	tonn.
Céréales et fruits	814,000	650,000	880,000	2,344,000
Vins	404,000	53,000	12,000	469,000
Minerais	320,000	645,000	» .	965,000
Métaux	549,000	462,000	42,000	1,053,000
Houille et coke	2,280,000	4,420,000	4,107,000	10,807,000
Bois et charbon	2,180,000	1,300,000	220,000	3,700,000
Matériaux de construction et	_,,	-,,.	.,.	-,
autres	2,800,000	2,070,000	900,000	5,770,000
<b>Totaux</b>	9,347,000	9,600,000	6,161,000	25,108,000

Chemins de fer. — Le réseau des voies ferrées qui tend à se développer de plus en plus et à sillonner la France en tout sens, embrassait déjà, en 1857, une longueur moyenne d'un peu plus de 6,000 kilomètres en exploitation; dans ce chiffre, nous ne comprenons que le parcours des six grandes lignes de l'Est, de l'Ouest, du Nord, du Midi, de l'Orléans

TOME II.

et de Lyon. Nous laissons de côté les chemins secondaires ou d'une date trop récente pour qu'ils n'aient pu fournir des résultats statistiques, tels que le Dauphiné, Lyon à Genève, les Ardennes et quelques autres peu importants.

Le trafic des marchandises sur ces lignes se divise en deux branches: l'une, de beaucoup la plus importante, et qui a surtout un caractère essentiellement commercial, comprend les objets transportés par la petite vitesse; à l'autre, appartiennent des articles de messageries et les objets généralement d'un petit volume, transportés en grande vitesse.

Le tonnage des marchandises transportées à petite vitesse s'est élevé pour 1857 à 11,100,827 tonnes de 1,000 kilogr., ainsi répartis entre les six principales lignes :

Chemin de fei	de l'Ouest	1,472,973 tonn.
_	d'Orléans.	1,743,080
	du Midi	586,765
-	de Lyon et la Méditerranée	2,684,506
	de l'Est	2,035,772
-	da Nord	2,577,731
	Total égal	11,100,827

Voici, d'ailleurs, la part proportionnelle afférente aux principales marchandises, qui ont fait l'objet de ce trafic, pour les trois chemins de l'Ouest, du Midi et du Nord, les seuls qui fournissent des détails précis sur la nature des objets transportés :

Ouest.	Midi.	Nord.
11.05 0/0	00.9 0/0	40 O/O
16.00	20.7	•
10.10	1.6	3
11 30	3.6	
7 80		3
4.80	3.6	3
*	6.3	•
38.95	63.3	60
100.00	100.0	100
	11.05 0/0 16.00 10.10 11 30 7 80 4.80 38.95	11.05         0/0         00.9         0/0           16.00         20.7         1         1.6           11.30         3.6         *         *           4.80         3.6         *         6.3           38.95         63.3         *

Pour les deux chemins de fer, de l'Ouest et du Midi, les céréales sont l'article le plus important du transport, ce qui s'explique, d'une part, parce que le midi, consommant au-delà de sa production, reçoit chaque année un supplément important d'approvisionnement, et parce que l'Ouest, qui est un pays de production, verse au contraire au dehors de nombreux excédants. Pour le chemin de fer du Nord, la houille et le coke sont les objets qui figurent pour la plus grande proportion dans les transports; viennent ensuite le fer et la fonte (7 0/0 environ en 1858), les sucres, les tissus, les pierres, les blés et farines, les vins et esprits, les bois et les drogueries. Le chemin de fer d'Orléans transporte principalement des vins et spiritueux provenant du Bordelais ou du val de la Loire, des grains et du fer. Il se fait encore sur cette ligne un com-

٩

merce considérable d'engrais (70,000 tonnes en 1857); enfin le tonnage des plâtres transportés a été de 90,000 tonnes.

Le chemin de ser de l'Est est alimenté par les produits des contrées qu'il traverse et où l'on rencontre surtout des blés, des vins, des pâturages, des mines de sel, des carrières, des pierres et du plâtre, des forêts, etc.

Dans les chiffres ci-dessus, ne figurent pas, nous le répétons, les marchandises transportées par la grande vitesse. Cette partie du trafic a donné lieu pour les compagnies, pendant l'année 1857, à une recette totale de 17,066,992 fr. Les trois lignes d'Orléans, de l'Ouest et de Lyon, ont indiqué dans leur compte-rendu le tonnage des articles transportés par la grande vitesse : pour ces trois chemins, ce tonnage s'élève à 107,338 tonnes de1,000 kilogr. La part de ces trois lignes dans le chiffre ci-dessus de 17 millions étant d'environ 50 0/0, on peut admettre, au moins approximativement, que le tonnage des marchandises à grande vitesse a été d'une égale quantité pour les trois autres lignes, d'où l'on pourrait conclure que l'ensemble de ces articles a représenté en 1857 un tonnage de 215,000 tonnes, qui, ajoutées aux 11,100,827 tonnes de marchandises de la petite vitesse, forment un total de 11,315,827 tonnes.

Enfin, les relevés que nous venons de reproduire ne comprennent pas les chevaux et les bestiaux qui sont l'objet d'un trafic assez considérable, dont voici les principaux résultats en 1857 : Lyon et Méditerranée, chevaux 8,042 têtes, bestiaux 346,227 ; Orléans, chevaux 21,544 têtes, bœufs 117,809 têtes, veaux 25,412, porcs 175,331, moutons 287,764 ; Midi, chevaux et bestiaux 195,000 têtes ; Nord, chevaux 4,980 têtes, bœufs et vaches 115,008, veaux 66,142, porcs 175,894, moutons et divers 130,049 ; l'Est ne fournit pas de renseignements sur ce point (1).

Si l'on réunit le tonnage des marchandises transportées par les voies ferrées (11,315,827 tonnes) à celui des objets qui ont parcouru les cours d'eau en 1859 (51,522,494 tonnes) on obtient un total général de 62,838,321 tonnes, non compris les bestiaux.

Ce chiffre, déjà considérable, laisse cependant en dehors, non-seulement le mouvement du cabotage et les produits agricoles et industriels vendus ou consommés dans la contrée même où ils sont obtenus, mais aussi, le mouvement des transports qui s'accomplissent par les routes de terre ; et pour donner une idée de l'importance du commerce qui s'accomplit par ces voies de communication, il suffit de rappeler que leur développement total dépasse 640,000 kilomètres, et qu'elles servent

<sup>(1)</sup> Pour les autres détails relatifs aux chemins de fer, voir le chapitre des Voies de communication.

encore aujourd'hui à peu près exclusivement soit à l'approvisionnement, soit à l'écoulement des produits des communes rurales et des petites villes, qui comprennent près des 3/4 de la population totale (1).

Cabotage. — On donne le nom de cabotage à la navigation qui s'opère sur les côtes, d'un port à un autre du même pays. On distingue en France, le grand cabotage, c'est celui qui s'exerce d'un port de l'Océan à un des ports de la Méditerranée, et le petit cabotage qui s'exerce entre des ports appartenant à la même mer. Le cabotage fait partie du commerce intérieur, et les marchandises dont il opère le transport, étant échangées entre contrées dépendant du territoire français, ne sont pas soumises aux droits de douane. Le cabotage est exclusivement réservé aux bâtiments français; il n'est admis d'exception à cette règle, qu'en faveur des navires espagnols ou de ceux qui sont frêtés pour le compte du gouvernement français. Les navires caboteurs sont commandés par des maîtres de cabotage brevetés par l'État et qui doivent remplir certaines conditions d'âge et de capacité, déterminées par le décret du 26 janvier 1857.

Le mouvement du cabotage est important, et le tonnage des marchandises échangées par cette voie, dépasse actuellement 2 millions 1/2 de tonnes: cependant les progrès de cette branche de commerce n'ont pas été aussi sensibles que ceux du commerce avec les pays étrangers, et le chiffre du tonnage en 1857, quoique supérieur à celui des années précédentes, est encore un peu au-dessous du chiffre correspondant de 1847.

Le tableau qui suit, présente le détail des opérations du cabotage pendant la période de 22 ans, écoulée de 1837 à 1858, et fait ressortir la part proportionnelle dans ces opérations, des ports de l'Océan et de ceux de la Méditerranée. Il résulte de ces relevés que l'importance relative des ports appartenant à ces deux mers a peu varié et qu'elle peut être établie en moyenne à 70 0/0 pour les ports de l'Océan et 30 0/0 pour ceux de la Méditerranéc.

Années,	Navires.		Équipage.	Poids	Part proportionnelle dans le peid« de« cargaiseus des ports de	
	Nombre (2).	Tonnage.		des cargaisons.	l'Océan.	La Méd Lerrando
				tonn.	p. 100.	p 1 00.
1837	64,090	2,209,269	254,152	1,782,109	74	26
1838	87,738	2,389,935	318,262	1,825,975	72	28
1839	84,656	2,325,246	326,238	1,739,526	74	26
1840	85,978	2,314,735	331,874	1,733,975	77	23
1841	111,251	3,128,892	434,894	1,890,971	78	22
1842	95,262	3,179,731	387,327	2,063,577	74	26
1843	95,901	3,307,175	401,753	2,126,572	73	27
1844	96,003	3,332,746	398,094	2,198,834	71	29
1845	95,274	3,389,983	406,896	2,206,148	73	27

(1) Voir le chapttre des Voies de communications.

(2) Ou plus exactement : Nombre des voyages.

## COMMERCE INTÉRIEUR.

1846	1 100,083	3,642,344	424,742	2,472,518	70	30
1847	103,939	3,751,096	441,779	2,627,405	68	32
1848	84,594	3,145,845	355,560	1,918,030	71.1	28.9
1849	92,397	3,231,750	385,043	1,991,569	71.5	28.5
1850	92,349	3,108,813	391,182	2,069,851	71.5	28.5
1851	98,300	3,373,331	410,547	2,121,520	72.9	27.1
1852	97,138	3,517,850	416,050	2,544,785	72.1	27.9
1853	98,270	3,535,377	419,312	2,417,430	70.8	29.2
1854	92,639	3,240,466	402,549	2,202,376	71	29
1855	92,073	3,391,680	400,846	2,231,724	72	28 ·
1856	102,138	3,722,287	433,215	2,432,813	71	29
1857	107,061	4,112,774	461,348	2,573,265	72.9	27.1
1858	102,514	3,792,227	428,856	2,290,520	73.6	26.»

Le petit cabotage est de beaucoup le plus considérable. La part du grand cabotage dans le mouvement général de cette branche du commerce ne dépasse pas 5 0/0; c'est ce qui résulte des relevés ci-après, du grand et du petit cabotage pour la période quinquennale 1852-1856, ~ comparée à l'année 1857:

Grand cabotage :	1852-56.	1857.
Océan.	42,338 tonn.	
Méditerranée	118,511	87,×91
	160,849	118,950
Petit cabotage :		
Océan	1,646,549	1,846,240
Méditerranée.	558,427	608,075
	2,204,976	2,454,315
Grand et petit cabotage :		
Océan	1,688,887	1,877,299
Méditerranée	076,938	695,966
	2,365,825	2,573,265

Le grand cabotage a une importance relative beaucoup plus grande dans les ports de la Méditerranée que dans ceux de l'Océan; mais son mouvement va plutôt en décroissant qu'en augmentant; tandis que celui du petit cabotage tend au contraire à s'accroître.

Nous indiquons dans le tableau ci-après, la répartition du tonnage des marchandises échangées par cabotage, entre les ports d'expédition classés par ordre d'importance (1857), en rapprochant les résultats de la période quinquennale 1852-1856, de ceux de l'année 1857 :

Principaux	Quantités	Proportions	
ports d'expédition	<b>1852 - 1856.</b> (moyenne.)	1857.	p. 100. 1857.
	tonn.	tonn.	-
Marseille	255,732	280,369	10.9
Le Havre,	179,159	238,359	9.2
Bordeaux	186,044	215,309	84
Nantes	123,626	164.846	64
Rouen.	107,826	145,489	5.7
Arles .	77,805	87,822	3.4
Charente	68,385	69,989	2.7
Cette.	82,518	68,628	27
Dunkerque	53,019	68,593	2.7
Honfleur	66,825	54,955	2.1

Rochefort	50,749	50,472 ,	j 1.9
Port de Bouc	62,733	41,476	16
Caen	37,714	36,220	1.4
Saint-Vaast	39,461	35,325	1.3
Libourne	64,414	32,758	1.1
Le Croisic	20,983	29,143	1.0
Noirmoutiers	17,779	24,747	10
Toulon	20,393	24,525	1.0
Ars	23,917	23,453	0.9
Marennes.	19,273	23,117	0.9
Bayonne.	32,139	22,239	0.9
Saint-Mâlo	11,435	17,255	, 07
Tous autres ports réunis	783,896	818,116	32.1
Totaux	2,365,825	2,573,265	100.0

Le classement des ports de destination ne présente pas exactement le même ordre que celui des ports d'expédition. Marseille, cependant, reste en première ligne, mais on trouve des différences dans les ports qui viennent après ; ainsi, le Havre, qui occupe le second rang comme port d'expédition, n'est qu'au quatrième comme port de destination, et Bordeaux prend la seconde place parmi ces derniers ports. Voici, du reste, la nomenclature, par ordre d'importance, des ports de destination :

	Quantité	Quantités regues.		
Ports de destination.	1852 - 1856. (moyenne).	1857.	p. 100. 1857.	
	tonn.	tonn.		
Marseille	209,258	255,260	9.9	
Bordeaux	214,740	229,112	8.9	
Rouen	267,662	223,748	89	
Le Havre	158,456	182,364	7.1	
Nantes	113,240	103,577	4.0	
Dunkerque	108,273	101,932	4.0	
Cette	74,024	86,489	3.4	
Toulon	106,806	82,131	3.2	
Libourne	41,736	62,137	2.4	
Rochefort	57,943	61,964	2.4	
Granville	18,614	59,493	2.3	
Brest	53,252	54.970	2.1	
Caen	60,345	54,273	2.1	
Charente	52,780	50,826	2.0	
Cherbourg	34,639	48,781	1.9	
Arles	43,796	43.533	1.7	
La Rochelle	34,632	41.470	1.6	
Agde	29,849	36,803	1.4	
Lorient.	22,806	30,564	1.2	
Saint-Mâlo	20,961	29,784	1.2	
Bayonne	17,987	29,267	0.9	
Carentan	4.663	24,191	0.9	
Autres ports réunis	619,383	680,607	26 7	
Totaux	2,365,825	2,573,265	100.0	

On remarque que le total de tonnage des marchandises expédiées est, dans ces tableaux, exactement égal à celui des marchandises parvenues à destination ; ce résultat est plutôt fictif que réel : il tient probablement à ce que l'on attribue, au moment même du départ, au port de destination, les articles qui sont déclarés y être expédiés. Dans la réalité, il y

a toujours entre les marchandises expédiées et les marchandises reçues, une différence plus ou moins grande, résultant des pertes occasionnées par les accidents de mer; il y a d'ailleurs à tenir compte de ce fait, que les marchandises parties d'un port dans le courant d'une année, n'arrivent pas toutes dans la même année à leur destination.

Pour compléter ce qui est relatif au cabotage, nous présentons dans le tableau suivant, la répartition du tonnage entre les principales marchandises sorties des ports d'expédition :

Principales marchandises.	Moyenne de 1859-1856.	1857.	Proportion p. 40 1837.
<u></u>	tonn.	tonn.	-
Grains et farines	336,718	384,833	15.0
Bois commun	317,414	319,223	12'.4
Matériaux	239,188	292,462	11.4
Sel marin, sel gemme	226,309	286,148	11.1
Vins	238,104	130,783	5.1
Houille.	119,915	119,888	4.6
Fonte, fers et aciers	74,977	108,334	4.2
Engrais, résidu de noir animal	43,683	50,988	2.0
Huitres.	62,655	50,715	2.0
Savons	43,742	43,220	1,7
Futailles vides	30,325	39,934	1.6
Eaux-de-vie.	36,550	27,874	1.1
Pierres et terres servant aux arts.	34,823	27,873	1.1
Alcalis	22,369	27,428	1.0
Résines de pin et de sapin	30,873	27,398	1.0
Graines et fruits oléagineux	23,307	27,329	1.0
Bois exotiques.	20,310	26,686	1.0
Tourteaux de graines oléagineuses.	18,144	25,167	1.0
Poterie, verres et cristaux	20,266	24,629	0.9
Poissons.	23,006	23,328	0.9
Ouvrages en métaux	18,522	20,337	0.8
Cotons	17,085	19,669	0.8
Pommes de terre et légumes secs.	23,394	19,228	0.8
Autres marchandises	344,106	449,791	17.5
Totaux	2,365,825	2,573,265	100.0

On voit par ce relevé, que les marchandises qui prennent la part la plus considérable du tonnage, sont les mêmes que celles qui concourent dans la plus grande proportion, au mouvement des transports sur les chemins de fer et les voies navigables.

Octroi. — Les octrois sont des taxes perçues à l'entrée des villes sur les consommations. Les objets le plus généralement frappés de droits appartiennent à l'une des catégories suivantes : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages et matériaux. L'ordonnance da 9 décembre 1814 excluait des droits d'octroi les grains et farines, le fruit, le beurre, le lait, les légumes et autres menues denrées. Cette restriction n'a pas été maintenue par les actes intervenus depuis 1814. (Lois 28 avril 1816, 11 juin 1842, Décr. 17 mars 1852.)

A Marseille, les droits sur les farines rapportent plus du quart du

revenu total de l'octroi (1) ; le sel est généralement affranchi de droit, il n'est taxé qu'à Paris ; les sucres et les cafés soumis à des droits de douane ne sont atteints par l'octroi que dans un petit nombre de localités.

Le produit des octrois s'est accru dans une très-notable proportion depuis trente ans. En 1830, les droits étaient établis dans 1,058 communes, ayant une population de 6,500,000 Ames et produisaient 67 millions de francs; en 1840, le nombre des octrois était évalué à 1,420, donnant un revenu de 75 millions; en 1850, il y avait en France, 1,436 octrois, portant sur une population de 7,655,203 habitants et produisant brut 95,176,572 fr. Comparé à celui de 1830, ce chiffre fait ressortir une augmentation de 40 0/0.

En 1850 le revenu des octrois se décomposait ainsi, d'après la nature des objets imposés (2) :

Vins, cidres et alcools.		Fourrages	5,079,624 fr.
Autres liquides	9,119,785	Matériaux	5,711,970
Comestibles		Objets divers	2,143,030
Combustibles	10,858,231	Total	95,176,572

Depuis cette époque, le produit brut des octrois a atteint les chiffres suivants :

1852	98,007,649 fr.	11 c.	1954	94,303,165 fr. 88 c.	
1853	96,733,086	67	1855	97,431,606 77	

Actuellement le produit brut dépasse 112 millions, et le produit net 99 millions.

Le taux des droits diffère naturellement d'une commune à l'autre ; il est bas dans les petites localités, et assez élevé dans les grandes villes, et notamment à Paris (v. le chap. XVIII). Le produit de l'octroi de la capitale figurant pour plus de moitié dans le chiffre de 112 millions cidessus, on n'exagère pas en évaluant à 10 0/0 le taux moyen des droits ; il en résulte que les marchandises taxées donneraient lieu à un mouvement commercial de 1,120 millions de francs.

Foires et marchés. — Les foires et marchés sont des réunions commerciales qui se tiennent dans les villes ou les communes rurales à des époques périodiques déterminées et dans lesquelles des marchands étrangers à la localité (forains) viennent vendre des denrées ou autres marchandises. A l'époque où le commerce était entouré d'entraves à l'intérieur, les foires avaient une très-grande importance, en ce que ces

(1) Toutefois, Marseille est la seule ville de France où un droit d'octroi est établi sur la farine.

(2) Dictionnaire sur l'Économie politique. V. Octroi.

(3) Dans ce chiffre de 29,301,335 fr., afférent aux comestibles, la viande seule figure pour plus de 26,000,000 de fr.

## COMMERCE INTÉRIEUR.

réunions étaient généralement l'objet de priviléges et immunités précieuses, et elles formaient les principaux débouchés pour la distribution et l'écoulement des produits de l'industrie et de l'agriculture; mais depuis que le commerce a reconquis à l'intérieur sa libre action, les foires ont beaucoup perdu de leur utilité à ce point de vue; aussi n'existe-t-il presque plus d'anciennes grandes foires commerciales, et les foires actuelles ne servent plus guères qu'à l'approvisionnement des localités où elles se tiennent ou de celles qui les avoisinent; elles ne diffèrent plus des marchés que par des caractères assez difficiles à apprécier. Généralement elles ont lieu à des périodes plus éloignées, ont une durée plus longue et une importance un peu plus considérable. La création des foires et des marchés nouveaux ou le changement de jour de ces réunions sont subordonnées à des formalités assez nombreuses. Pour les foires, l'institution ou le changement ont lieu en vertu de décrets impériaux rendus, le conseil d'État entendu. Pour les marchés, ce sont les préfets qui statuent, sauf pour les marchés à bestiaux qui sont placés dans les attributions du ministre du commerce ; pour les foires et les marchés, l'instruction préalable est à peu près la même ; et les affaires doivent être soumises aux délibérations des conseils généraux. (L. 1838.) Le nombre des communes qui possédent des foires en France, est d'environ 7,000; il se tient annuellement environ 30,000 foires dans ces communes, ce qui représente une moyenne d'un peu plus de 4 foires pour chaque commune. Quant aux marchés, leur nombre est beaucoup plus considérable, car il en existe dans plus de 10,000 communes, et dans la plupart d'entre elles, les marchés sont hebdomadaires ou ont une périodicité plus rapprochée.

#### MONNAIES.

Avant de parler de la fabrication des monnaies en France, il importe de donner quelques détails statistiques sur la production des métaux précieux.

On estimait, en 1848, la valeur totale de l'or et de l'argent existant dans le monde occidental à 31 milliards 1/2 de francs, dont 22 milliards pour l'argent et 9 milliards 1/2 pour l'or. Mais depuis 1848, la découverte des mines de la Californie et de l'Australie ont jeté dans le commerce européen une masse d'or considérable, qui a rompu brusquement les rapports qui existaient précédemment entre les quantités d'or et d'argent mises en circulation.

Les tableaux suivants donnent le détail de la production de l'or de 1848 à 1856, dans les nouvelles mines de la Californie, de l'Australie et de la Russie.

Annes.	Californie.		Californie.		Aust	ralie.	Russie e	t Sibérie.
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.		
	kilog.	millions de francs.	kilog.	millions de francs.	kilog.	malbens de fram.		
1848	8,100	27	*	n n	27,154	89.6		
1849	59,400	198	2		25,075	82.7		
1850	74,700	249			23,319	76.9		
1851	142,200	474	18,000	60	23,781	78.5		
1852	75,600	252	118,800	396	21,674	71.5		
1853	90,900	303	90,000	300	22,034	72.7		
1854	107,500	318	88,200	294	24,596	81.1		
1855	120,600	402	90,000	300	25,000	82.5		
1856	120,600	402	103,500	345	25,000	82.5		
Totaux.	752,400	2.508	508,500	1.695	217,638	718.0		

En dehors de la Californie, de l'Australie, de la Russie et de la Sibér rie, les mines d'or qui alimentaient principalement la consommation out donné pendant la même période de neuf années, les résultats suivants

1	Production. M	oyenne annuelle.	Produc	tion totale.
Europe	2,210 kilog.	7,293,000 fr.	19,890 kil	og. 65,637,000 ft.
Asie	3,600	12,000,000	32,400	108,000,000
Afrique	17,000	55,100,000	153,000	504,900,000
Amérique	15,333	50,600,000	137,997	445,400,000
Totaux	34,143	124,993,000	343,287	1,133,937,000

La production totale de l'or pendant ces neuf années a été de 1,821,820 kilogr., représentant une valeur de 6,055,173,000 fr. Cetter somme équivant à 63 0/0 de la quantité totale de l'or présumée exister dans toute l'Europe en 1848.

La production de l'argent n'a pas suivi la même progression que cells de l'or. Pendant la période de neuf années, de 1848 à 1856, on pest l'évaluer de la manière suivante :

	Moyenne	annuelle.	Product	ion totale.
Europe	145,000 kil.	31,900,000 fr.	1,308,600 kil.	387,892,000 fr.
Asie	11,245	2,475,900	101,205	22,265,100
Afrique	922,653	202,983,660	8,303,877	1,826,852,940
Russie	17,139	3,770,580	156,664	33,586,080
Totaux .	1,096,037	241,128,140	9,870,346	2,170,596,120

Pendant l'année 1856, la production de l'argent en Europe s'était notablement accrue par suite de l'augmentation de l'exploitation des mines de l'Angleterre et de l'Espagne. On estimait à 160,387 kilogrammes, d'une valeur de 35,296,140 fr., la quantité totale d'argent obtenu pendant cette année. Voici comment s'opérait la répartition de ces chiffres entre les principaux pays producteurs :

Autriche.	34,175 kil.	1,518,500 fr.
Espagne	57,227	12,589,980
Saxe	25,766	5,668,520
Allemagne (Nord de l')	17,943	3,947,460
Angleterre	20,800	4,576,000
Piémont.	967	212,740
France	2,030	457,600
Norwége et Suède	1,479	325,380
Totaux	160,387	35,296,140

En réunissant les quantités d'or et d'argent produites de 1848 à 1856, on arrive à un total de 8,226,769,120 fr., savoir : 6,055,173,000 fr. d'or (1,821,820 kilogr.) et 2,170,596,120 fr. d'argent (9,870,346 kil.)

L'argent, dont la valeur totale en Europe était estimée en 1848 à 22 milliards, n'a éprouvé qu'une augmentation de 9 0/0 de 1848 à 1856, tandis que l'or s'est accru de plus de 60 0/0. Il est vrai que la quantité totale de métaux produits n'est pas venue en Europe; mais cette partie du monde en a reçu plus des deux tiers, 6,211 millions, sur lesquels l'Angleterre seule en a pris 4,460 millions. Le reste s'est divisé entre l'Australie et la Californie, qui en ont conservé 618 millions, et l'Amérique 1,300 millions.

Le tableau comparatif ci-après des importations et des exportations de métaux précieux permet d'apprécier les résultats qu'a eus pour la France l'augmentation survenue dans la production de l'or (1) :

1		Or			Argent.		
Années.	Lingots.	Monnaies.	Total.	Lingots.	Monnaies.	Total.	et argent réunis.
1827-36	6.3	16.7	23.0	29.4	115.0	144.4	167.4
1837-46	4.2	15.8	20.0	28.5	121.0	149.5	169.5
1847	5.5	15.5	21.0	48.9	89.4	138.3	159.3
1848	4.4	39.3	43.7	39.1	194 2	233 3	276.9
1849	4.6	7.2	11.8	62.5	228.9	291.4	303.2
1850	29.7	31.3	61.0	24.6	130.2	154.8	215.8
1851	22.2	93.6	115.8	20.6	158.0	178.6	294.4
1852	19.2	39.9	59.1	21.8	158.2	180.0	239.9
1853	261.2	57.5	318.7	16.5	960	112.5	431.2
1854	368.2	112.5	480 7	12.2	87.6	99.8	580.5
1855	274.8	106.1	380 9	42.9	77.9	120.8	501.7
1856	273.0	192.0	465 0	11.6	98 2	109 8	574.8
1847-56	126.3	69.5	195.8	30.0	131.8	161.8	327.6
1857	290.5	278.2	568.7	18.3	79.9	98.2	666.9
1858	252.5	301.0	553.0	15.5	145.1	160.6	713.6

Importation. (Valeurs exprimées en millions de francs.)

Il résulte de ce tableau que la moyenne des importations de l'or a plus que décuplé pendant la période 1847-1856, comparativement à celles des périodes décennales antérieures, tandis que les importations de l'argent sont restées à très-peu près stationnaires. Pendant les deux années 1857-1858, le mouvement des entrées de l'or s'est encore accru, tandis que les quantités d'argent introduites en France ont diminué. Aussi la valeur de l'argent, qui était sextuple de celle de l'or en 1827-36 et 1837-46, se trouve, pendant la période suivante, de beaucoup inférieure à elle. En 1857 et 1858, les importations de l'or ont été plus de 4 fois plus considérables que celles de l'argent. Voici le mouvement des exportations :

<sup>(1)</sup> Nous ne pourrions pas, sans dépasser les limites du cadre que nous nous sommes tracé, étudier les conséquences économiques de l'accroissement de la production de l'or. Nous ne pourons que renvoyer, à cet égard, aux ouvrages spéciaux des auteurs qui se sont occupés de cette question : nous citerons notamment : La Question de l'or, par M. Levasseur (1858); — De la Baisse probable de l'or, par M. Michel Cheralier (1859): De l'Or ou de l'Argent, par M. Narcès Tarssenko-Qireschkoff (1856), et aux ouvrages de Schubler, Sostbeer, Tooke et autres.

Années.	Or			Argent.			Or et argent
	Lingots.	Monnaies.	Total.	Lingots.	Monnales.	Total.	réunis.
1827-36	12.6	14.2	26.2	6.1	34.9	41.0	67.2
1837-46	10.6	11.7	22.3	11.7	41.2	52.9	75.2
1847	8.4	25.3	23.7	16 5	68.1	84.6	118.3
1848	2.8	3.1	5.9	0.9	18.5	19.4	25.3
1849	0.4	5.2	5.6	2.6	44.2	46.8	52.4
1850	31.5	12.5	44.0	10.5	71.8	82.3	126.3
1851	14.4	16.8	31.0	33.0	67.7	100.7	131.9
1852	10.9	31.3	42.2	28.0	154.5	182.5	224.7
1853	5.4	24.3	29.7	40.9	189.5	230 4	260.1
1854	8.6	55.9	94.5	72.4	191.1	263.5	328.0
1855	4.8	157.8	162.6	76.7	241.3	318 0	480.6
1856	0.6	89.1	89 7	139.2	254.3	393 5	483.2
1847-56	8.8	42.1	50.9	42.1	130.0	172.1	223.0
1857	3.3	119.5	122.8	152.0	306.0	458.0	580.8
1858	1.3	65.1	66.4	97.8	77.8	175.6	242.0

Exportation (Valeurs exprimées en millions de francs).

Dans leur ensemble, les exportations de métaux précieux sont restées au-dessous des importations; mais le rapport entre les entrées et les sorties de l'or et de l'argent ont éprouvé de grandes variations. De 1827 à 1848, la moyenne des exportations de l'or se balançait avec celle des importations. Pendant la période suivante, il est entré quatre fois plus d'or qu'il n'en est sorti, et la même proportion s'est maintenue en 1857 et 1858. Pour l'argent, les entrées étaient environ doubles des sorties jusqu'en 1848. Depuis 1854, le mouvement a été directement inverse, et nous avons exporté deux fois plus d'argent que nous n'en avons reçu. Le commerce des métaux précieux se résume ainsi dans son ensemble :

	Importation.			Exportation.		
	Or.	Argent.	Total.	Or.	Argent.	Total.
•	millions de france.			millions de francs.		
1827 - 1836	230	1,444	1,674	262	410	672
1837 - 1846	200	1,495	1,695	223	529	752
1847 - 1858	3,079	1,876	4,955	698	2,354	3,052

La fabrication des monnaies en France est confiée à des entrepreneurs chargés du monnayage à leurs risques et périls, moyennant l'abandon fait par l'État des droits de fabrication et d'affinage, fixés au tarif et payés par le public. La fabrication est d'ailleurs surveillée par un commissaire impérial nommé par l'Empereur, assisté de deux contrôleurs désignés par le ministre des finances. L'administration des monnaies est en outre placée tout entière entre les mains du ministre des finances, sous les ordres duquel est instituée une commission spéciale, chargée de juger sur les échantillons qui lui sont transmis le poids et le titre de toutes les fabrications faites dans les divers hôtels de monnaies.

Les ateliers monétaires ou hôtels des monnaies, autrefois au nombre de 31, réduits à 15 en 1792, sont actuellement au nombre de 7, établis à Marseille, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Lyon, Paris et Rouen. L'hôtel des monnaies de Paris fabrique la presque totalité des monnaies d'or et d'argent; les autres ateliers ont été principalement occupés, pendant ces dernières années, de la refonte des monnaies de cuivre, prescrite par la loi du 6 mai 1852.

Nous donnons, dans le tableau suivant, le détail, par nature de pièces, des monnaies d'or et d'argent fabriquées en France selon le système décimal, depuis 1795 jusqu'au 31 décembre 1857 :

Désignation	Espèces	Total		
des pièces de monnaie.	en 1857.	dans les années antérieures.	général.	
Or, pièces de 100 francs 	fr. 10,344,700 15,975,050 383,864,280	fr. 11,275,300 12,758,600 204,432,360 2,910,182,500	fr. 21,620,000 28,733,500 204,432,360 3,294,046,780	
$=$ $=$ $\frac{10}{5}$ $=$ $\dots$	144,981,360 17,395,835	245,343,980 37,300,125	390,325,340 51,695,960	
Totaux Argent, pièces de 5 fr	572,561,225 467,030 677,928	3,421,292,865 4,433,550,975 72,290,150	3,993,854,090 4,434,018,005 72,968,078	
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1,680,695 815,930	70,598,243 35,480,493 7,671,101	72,278,938 36,296,423 7,671,101	
0 20 . Totaux Totaux généraux	168,028 3,809,611 576,370,886	2,720,239 4,622,311,202 8,043,604,067	2,888,267 4,626,120,813 8,619,974,903	

Sur les fabrications indiquées ci-dessus, il y a lieu de déduire les pièces de 10 fr. en or du module de 17 millim. qui ont été démonétisées, et qui s'élevaient à 48,589,920 fr. et les pièces de 25 centimes en argent, retirées de la circulation et dont la valeur était de 7,671,101 fr. La valeur des monnaies ayant cours se réduit ainsi à 8,563,713,882 fr., dont 3,945,264,170 fr. en monnaies d'or, et 4,618,449,712 fr. en monnaies d'argent.

Des monnales d'or et d'argent labriquées depuis 1795, jusqu'au 1" jan-							
vier 1858, se divisent ainsi, d'après les	types qu'elles représentent :						
tiel 1000, se armsent ambi, a apres les	types qu'ence représentent t						

Types.	Or. Argent.		Total.	
Première république (Hercule) Bonaparte et Napoléon I <sup>er</sup> Louis XVIII Charles X. Louis-Ph lippe I <sup>er</sup> .	528,024,440 389,333,060 52,918,920 215,912,800	614,830,110 632,511,320	1,415,854,495 1,004,163,170	
République (Hercule pour l'argent et l'Ange pour l'or) République (Déesse) Louis-Bonaparte, Napoléon III	56,921,220 370,361,640 2,380,382,010	199,619,437		
Totaux des fabrications A déduire les pièces de 10 fr. en or et les pièces de 25 cent. en argent Monnaies ayant cours	48,589,920	7,671,101	8,619,974,903 56,261,021 8,563,713,852	

# 240 CHAPITRE XIV. — COMMERCE.

En exécution de la loi du 6 mai 1852, les anciennes montaies de caivre ont été progressivement retirées de la circulation et remplacées pr de nouvelles monnaies en bronze, composées de 95 parties de cuive, 4 d'étain et 1 de zinc. Au 1<sup>er</sup> janvier 1858, les opérations du retrait de anciennes monnaies et de la refonte des nouvelles présentaient les rémitats suivants. Il avait été reçu dans les établissements monétaire 9,939,151 kilogr. d'anciennes pièces représentant une valeur nominande 48,511,907 fr. Les matières qui composaient ces pièces se divisient ainsi :

	Poids.	Valeur.
Cuivre rouge Métal de cloches	5,867,206 kil. 4,071,745	<b>29,816,595 fr.</b> 18,695 <b>,312</b>
Totaux	9,939,151	48.511.907

Les pièces nouvellement fabriquées se divisent ainsi :

		Nouv	elles pièces.	Valeur nominal e.
De	10	centime	5	25,965,840 fr.
	5			20,702,965
	2		• • • • • • • • • • • • • •	1,162,666
	1	-	•••••	668,549
			Total	48,500,000

Le compte de ces opérations s'est résumé ainsi pour le Trésor :

Recettes. — Produit des ventes de cuivre par les Domaines Dépenses. — Frais de fabrication	
Excédant des recettes	3,106,688

PAYS-ÉTRANGERS. — Le tableau suivant indique la valeur des mennaies d'or et d'argent fabriquées en Angleterre et aux États-Unis, de 1848 à 1858 :

h		Angleterre	•	Etats - Unis		
Années.	Or.	Argent.	Total.	Or.	Argent.	Total.
	mill. de fr.	mill. de fr.	millions de fr.	mill. de fr.	mill. de fr.	millions de E.
1848	61	0.9	61.9	19	10	29
1849	54	3.0	57.0	45	11	56
1850	37	3.3	40.3	160	9	169
1851	110	2.2	112.2	313	6	317
1852	218	4.8	222.8	284	5	289
1853	298	17.5	315.5	276	45	321
1854	103	3.5	106.5	260	43	303
1855	225	4.9	229.9	264	17.5	281.5
1856	150	11.6	161.6	296	26	822
1857	121	93	130.3	136	9	145 (1)
1858	31	11.1	42.1	369	44	413
Totaux	1.408	72.1	1.480 1	2.462	223.5	2.843.5

Cinq hôtels de monnaies et un office d'essai fonctionnent actuellement aux États-Unis; ils ont produit depuis la création du premier d'entre eux (Philadelphie 1793), jusqu'en 1858 inclusivement 2,885,200,000 fr. en or, 625,6000,000 fr. en argent et 10,170,000 fr. en cuivre.

Pour les six mois finissant le 39 juin 1657. Le chiffre suivant se rapporte à l'année finissant le 30 juin 1858.

De 1840 à 1857 inclusivement, la valeur des monnaies frappées dans le Royaume-Uni a été de 780,500,000 fr. en or et de 67,250,000 fr. en argent. De 1840 à 1855, on a frappé la valeur de 4 à 5 millions de francs en cuivre (minimum 1850, pour 11,200 fr.; maximum 1854, pour 1,538,450 fr.)

Pour la Prusse, des calculs détaillés insérés au Bulletin du bureau de la Statistique de Berlin donnent les chiffres suivants : valeur totale de la monnaie d'or frappée au coin de la Prusse jusqu'en 1858 (1), \$15,031,866 fr.; des monnaies d'argent, 854,478,385 fr.; de billon et cuivre, 36,166,395 fr.

Dans le Royaume de Saxe, le système monétaire fut changé en 1839, et les florins furent démonétisés et remplacés par des thalers. De 1839 à 1854, on a frappé à Dresde pour 805,510 fr. de monnaies d'or, pour 195,277,302 fr. de monnaies d'argent et 5,919,000 fr. de billon et de cuivre.

Dans les établissements monétaires autrichiens de Vienne, Klemnitz, Carlsbourg, Venise et Milan, il a été frappé du 19 septembre 1857 au 31 octobre 1858, 172,466,366 pièces de monnaies d'or, d'argent et de billon de la valeur totale de 60,260,444 flor. (de 2 fr. 60).

En Bavière, il a été frappé, de la convention du 25 août 1837 à celle du 24 janvier 1857: 1° pièces de 3 1/2 fl., valeur 8,894,053 fl.; 2° pièces de 2 fl., 1 fl. et 1/2 fl., valeur 62,134,570 fl.; 3° monnaies de billon en argent et en cuivre, 1,530,884 fl. 43 kr. Total 72,559,507 fl. 43 kr.

**Du 24** janvier 1857 a la fin de 1859, 1° thalers de 1 3/4 fl. pour **11,383,795** 1/2 fl.; 2° pièces de 2, 1 et 1/2 fl. pour 1,127,891 1/2 fl.; **3°** billon pour 116,012 1/2 fl. Total, depuis 1837, 85,187,136 fl. 58.

L'Espagne possède trois hôtels de monnaies (Madrid, Séville, Barcelone). On y a frappé depuis 1849 (2) (valeur en francs, le réal étant évalué à 25 centimes) :

Années.	Monnales d'or.	Monnaies d'argent.	Total.
1849	555,320 fr.	3,635,377 fr.	4,190,607 fr.
1850	16,224,375	6,945,080	23,169,455
1851	3,029,750	6,135,814	9,165,564
1852	210,300	8,065,480	8,275,780
1853	<b>່</b> ສໍ	9,176,444	9,176,444
1854	21,117,040	10,467,812	31,584,862
1855	36,628,875	7,645,158	44,274,033
1856	44,874,260	6,346,383	51,220,643
1857	30,715,515	3,383,518	34,099,033
1858	9,411,875	9,488,370	18,900,245
Totaux	162,717,320	71,289,436	234,056,756

Au Portugal, on a frappé du 1<sup>er</sup> janvier 1752 jusqu'au 31 décembre

(1) En fait, il n'a pas été frappé de monnaie d'or depuis 1855.

(2) Anuaria estadístico de España, Madrid, impr. roy. 1859, p. 544.

1852, 37,587,396 mille reis en monnaie d'or, 31,535,076 en monnaie d'argent, 2,293,121 en monnaie de cuivre et de bronze.

Dans les Deux-Siciles, la Monnaie royale a fabriqué 1,427,429 ducats en 1856, 13,628,620 en 1857 et 38,497,309 en dix années.

# INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

Banque de France. — La Banque de France date de l'an VIII; elle fonctionnait alors comme établissement libre, concurremment avec la *Caisse des comptes courants* et quelques autres institutions de crédit qui existaient à cette époque. Le gouvernement, en témoignage de sa sympathie pour la Banque de France, avait souscrit 5,000 actions, moyennant le versement, jusqu'à concurrence de 5 millions, des fonds des cautionnements des receveurs généraux.

Mais, quelques années plus tard, une loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) conféra à la Banque le privilège exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur. Ce privilége, qui amena la disparition ou la transformation des autres banques, fut accordé pour quinze ans. La constitution définitive de la Banque de France a été réglée par la loi du 22 avril 1806, qui attribue la direction de l'établissement à un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par l'Empereur et par le décret impérial du 16 janvier 1808, qui approuve les statuts fondamentaux. Le capital de la Banque avait été porté par la loi de 1806 à 90 millions, mais elle avait été plus tard autorisée à le réduire à 67,900,000 fr., par le rachat d'une partie de ses actions. Le décret du 2 mai 18/18 qui a autorisé la transformation des anciennes banques départementales en succursales de la Banque de France, a élevé ce capital à 91,250,000 fr. Enfin, en vertu de la loi du 9 juin 1857, ce capital a été doublé par l'émission de 91,250 nouvelles actions, au taux nominal de 1,000 fr. Cet accroissement de capital a été destiné à subvenir à un prêt de 100 millions en rente 3 0/0, que la Banque a fait au Trésor, envers lequel elle s'est engagée en outre à faire des avances jusqu'à concurrence de 80 millions.

Le privilége de la Banque, fixé d'abord à 15 ans, puis prorogé jusqu'en 1843 par la loi de 1806, a été successivement étendu jusqu'en 1867 (Loi de 1840) et en dernier lieu jusqu'au 31 décembre 1897 (Loi du 9 juin 1857).

La Banque de France avait été autorisée en 1808 (Déc. 18 mai) à établir des comptoirs dans les départements. Ceux qu'elle créa à Lille, Lyon et Rouen ne purent se soutenir et furent abandonnés en 1814. Mais des banques particulières et indépendantes furent instituées quelques années après avec succès dans quelques villes telles que Rouen, Nantes, Bordeaux. La Banque de France reconstitua quelques comptoirs à partir de 1836 et en augmenta successivement le nombre. Après la révolution de février, les banques départementales furent réunies à la Banque de

France, dont elles devinrent les succursales (Décr, du 2 mai 1848). Depuis cette époque, le nombre des succursales s'est successivement accru et il atteint aujourd'hui le chiffre de 45; ces comptoirs ou succursales sont régis par des directeurs nommés par le gouvernement.

Depuis le commencement du siècle, la Banque a traversé victorieusement toutes les crises politiques et financières que la France a vu éclater. En 1848, le gouvernement lui est venu en aide, en décrétant momentanément le cours forcé des billets, mesure qui ne souleva aucune réclamation et dont l'application fut continuée sans difficulté jusqu'en 1852.

Les seules opérations que la Banque est autorisée à faire consistent: 1° à escompter des lettres de change ou autres effets de commerce à ordre, à des échéances déterminées, qui ne peuvent excéder trois mois, et qui sont souscrits par des personnes notoirement solvables. Les billets présentés à l'escompte doivent être revêtus de trois signatures; cependant la troisième signature peut être remplacée par des récépissés de dépôts de marchandises (D. 26 mars 1848) ou par un transfert d'actions de la Banque ou des dépôts d'actions et obligations de chemins de fer ou d'obligations de la ville de Paris; 2º à se charger pour le compte des particuliers et des établissements publics du recouvrement des effets qui lui sont remis ; 3º à recevoir, en compte-courant, les sommes qui lui sont versées par des particuliers et des établissements publics et à payer les dispositions faites sur elles et les engagements pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes encaissées ; 4° à tenir une caisse volontaire pour fonds, titres, lingots et monnaies d'or et d'argent de toute espèce. Les avances faites par la Banque sur effets publics ne peuvent dépasser les 4/5 de la valeur des effets présentés, d'après leur cours, la veille des jours où l'avance a été faite.

De toutes les opérations auxquelles la Banque se livre, la plus importante et celle qui présente la plus grande utilité au point de vue des intérêts commerciaux, est l'escompte des effets du commerce. Le tableau ci-après présente le chiffre des escomptes annuels de la Banque de France, et le mouvement général de ses Caisses de l'an VIII jusqu'à 1858 inclusivement. Nous mettons en regard les dividendes annuels distribués aux actionnaires pendant la même période :

Années.	Mouvement général des caisses.	Escompte des effets de commerce.	Dividende des actions.	Années	Mouvement général des caisses.	Escompte des effets de commerce.	Dividende des actions.
	m. de fr.	m. de fr.			m. de fr.	m. de fr.	
VIII		112	50	1805		256	72
IX	,	243	100	1806	{ ,	352	59
Х	<b>D</b>	443	90	1807	) "	554	38
XI	p	511	<b>1</b> 13 <b>.33</b>	1807	} ,	892	116
XII	3,650	504	120.15	1808	<u>،</u>	082	110
ХШ	4,500	631	71	1809	3,943	576	74
	TOME	и.	•	••	-	16	2

# CHAPITRE XIV. - COMMERCE.

1810	4,165	748	74	1835	7,740	445	98
1811	3,294	391	66	1836	8,043	761	112
1812	2,838	437	60	1837	7,652	756	126
1813	3,361	661	75.50	1838	7,166	802	114
1814	2,922	88	60	1839	7,478	1,047	144
1815	'n	215	64	1840	11,373	9.9	139
1816	39	450	76	1841	10,283	886	126
1817	7,676	582	87.50	1842	10,125	944	136
1818	9,655	727	99.80	1843	9,998	772	126
1819	6,706	390	66	1844.	11,139	749	107
1820	6,655	254	64.50	1845	15,097	1,004	133
1821	7,597	385	84	1846	14,868	1,191	159
1822	8,448	395	73	1847	14,214	1,329	177
1823	9,125	820	81.50	1848	11,277	693	75
1824	9,465	489	92	1849	11,099	256	106
<b>18</b> 25	8,232	638	98	1850	11,553	341	101
1826	6,909	689	92	1851	13,917	360	913
1827	6,410	556	74	1852	22,010	608	118
1828	6,677	407	111	1853	26,050	952	154
1829	8,977	434	64	1854	25,09 <b>0</b>	907	194
1830	10,271	617	85	1855	30,360	1,157	20 <b>0</b>
1831	7,221	223	81	1856	35,650	1,752	272
1832	6,622	151	71	1857	32,608	2,086	247
1833	7,209	240	66	1858	30,637	1,465	114
1834	7,695	317	80	1859	25,222	1,414	115

Ce tableau ne contient que les escomptes faits pour le commerce de Paris par la Banque de France; nous ajoutons ci-après les chiffres des escomptes faits tant à Paris que dans les départements par la Banque, ses comptoirs et les banques départementales, qui forment ses succursales depuis 1848 :

•

Escompte des billets de commerce.							
Années.	Comptoirs.	Banque centrale et Comptoirs.	Banques département.	Total général.			
	m. de fr.	m. de fr.	m. de fr.	m. de fr.			
1839	25	778	225	1,003			
1840	171	1,100	486	1,586			
1841	186	1,072	509	1,582			
1842	230	1,173	575	1,749			
1843	240	1,012	523	1,534			
1844	319	1,128	594	1,722			
1845	397	1,499	722	2,221			
1846	433	1,727	773	2,499			
1847	481	1,808	851	2,705			
1848	951	1,584	»	1,584			
1849	769	1,026	'n	1.026			
1850	836	1,176		1,176			
1851	882	1,241		1,241			
1852	1,216	1,824		1,824			
1853	1,891	2,843		2,843			
1854	2,037	2,945		2,945			
1855	2,589	3,746	¢	3,746			
1856	2,907	4,420	D	4,420			
1857	3,497	5,582	8	5,582			
1858	2,698	4,163	n	4,163			
1859	3,282	4,696	n	4,696			

Il résulte de la comparaison des tableaux qui précèdent, que, depuis 1848, les escomptes des succursales dépassent très-notablement ceux faits par la Banque même à Paris.

Le taux de l'escompte des billets a varié suivant les époques. Voici

•

le	modifications	qu'il a	a subies	depuis	ľaň	VIII	jusqu'en	1859:
Du	1er ventôse an viii	au 15 oc	tobre 1806	, 6 0/0 po	ur tou	te éch	éance.	•
	14 novembre 1806			)/0 -		id.		
	5 août 1807 au 28 1 <sup>er</sup> mars 1814 au			'n		id. id.		
	1er août 1814 au					id.		
	1. septembre 181		nai 1819, 5	0/0		id.		
	1ª juin 1819 au 3	31 janvier	r 1820 { 4	0/0 pour	CGAX	de 30	jours ou m	oin <b>s.</b>
	1ª février 1820 au	13 ianvi	or 1847 6 (	0/0 pour	ceux	de plu	is de 30 jou	r <b>s.</b>
	14 janvier 1847 a				id.	CHOAN	<i>.</i>	
	27 décembre 1847	au 2 mai	rs 1852, 4 0	/0	id.	•		
	3 mars 1852 au 6				id.			
	7 octobre 1853 au 20 janvier 1854 au			10	id. id.			
	12 mai 1854 au 4				id.			
	5 octobre 1855 au				id.			
	18 octobre 1855 au				id.			
	26 juin 1857 au 1				id.			
	14 octobre 1857 a 21 octobre 1857, 7		bbre 1857,	0 1/2 0/0	id. id.			
	11 novembre 1857		0 0/0 selon	l'échéanc				
	20 novembre 1857	, 7, 8, 9	0/0	id.				
	7 décembre 1857,			id.				
	18 décembre 1857 29 décembre 1857		our toute e id.	cneance.				
	8 février 1858, 4		id.					
	19 février 1858, 4		id.					
	11 juin 1858, 31/		id.					
	24 septembre 185		id.					
	4 mai 1859, 4 0 5 août 1859, 3 1/2		id. id.					
		-/ <b>-</b>	14.				•	

Nous donnons, dans le tableau ci-après, le détail des diverses opérations de la Banque de France pendant l'année 1858 :

Opérations.	Paris	Succursales.	Total.
Escompte du papier de commerce. Bons du Trésor escomptés à divers Bons de la Monnaie Traités de coupes de bois Avances sur actions de canaux — sur rentes — sur valeurs de chemins de fer. — sur valeurs de chemins de fer. — sur obligations de crédit foncier — sur lingots Totaux	15,291,152 359,517,718 1,424,973 18,152,200 165,313,900	" 64,501,260 131,239,180 838,200	15,291,152 381,755,874 1,424,973 247,967,360 348,189,580 3,375,700 8,249,300
Opérations avec le Trésor	45,000,000		45,000,000
Totaux généraux	2,291,065,379	2,922,843,754	5,213,909,133

Pour donner une idée complète de la gestion de la Banque de France, nous présentons, pour le même exercice 1858, le détail des recettes et des dépenses de cet établissement :

## Recettes et dépenses de la Banque de France en 1858.

Recettes.

Escompte réservé de l'année précédente.	3,276,515 fr.
Excédant de bénéfice non réparti	27,343
Escompte pendant l'année	16,324,006

. 🖌

Arrérages de valeurs appartenant à la Banque.         Intérêts d'avances sur actions de canaux.         — sur rentes.         — sur valeurs de chemins de fer.         — sur valeurs de chemins de fer.         — sur bligations de Crédit foncier.         — sur sulingots et monnaie         — au syndicat des chemins de fer.         — au syndicat des chemins de fer.         — au Trésor.         Escompte des bons de la Monnaie.         Commission sur billets à ordre         — d'encaissements dans la banlieue.         Droits de garde et commission, etc.         Recouvrement- sur effets en souffrance.         Vente de matériel hors de servicc.         Primes sur matières d'or et d'argent.         Bénéfices divers.	3,687,771 fr. 157,399 1,331,273 2,061,227 18,103 103,619 454,311 4,840 344,832 387,493 50,320 351,850 230,764 13,901 179,260
Total	29,200,852
Dépenses.	
Dépenses d'administration Contributious. Timbre. Frais de transport d'espèces, etc Appropriation et d'erréciation des immeubles Réescompte de Paris et des succursales Amortissement du solde et effets en souffrance Bénéfices réservés pour les dépenses précomptées Total. Dividende de 182,500 actions à 114 fr.	4,842,189 67,800 315,337 322,126 338,431 2,071,911 197,8 8 237,323 8,393,576 20,805,000
Total général	29,200,852

Pour compléter les renseignements relatifs à cette importante institution, nous donnons ci-après la nomenclature de ses 45 succursales, avec le chiffre des opérations de chacune d'elle, pour les deux années 1857 et 1858:

Succursales.	Montant des	opérations.	Succursales.	Montant des	opérations.
Succursates.	1857.	1858.	Succui sales.	1857.	1858.
	fr.	fr.		fr.	fr.
Amiens	30,638,000	<b>25,</b> 035, <b>000</b>	Montpellier.	81,202,000	53,441,000
Angers	44,679,000	35,118,000	Nulhouse	9,213 000	73,810,000
Angoulême	68,477,000	46,857,000	Nancy	34,204,000	26,520,000
Arras	14,901,000	4,922,000	Nantes	123,003.000	139,360,000
Avignon	46,920,000	43,217,000	Nevers	10,660,000	12,223,000
Bar-le-Duc.	»	14,169,000	Nîmes	85,742,000	53,319,000
Besançon.	118,038,000	86,679,000	Orléans	49,291,000	38,069,000
Bordeaux	282,402,000	213,301,000	Poitiers	່ນ່	3,195,000
Caen	53,091,000	51,437,000	Reims	76,580,000	61,452,000
Carcassonne	»	2,697,000	Rennes	29,503,000	29,190,000
Châteauroux	6,466,000	4,323,000	Rochelle(La)	27,759,000	24,476,000
Clermont-F.	32,486,000	28,957,000	Rouen	149,024,000	133,450,000
Dijon	24,706,000	27,001,000	St-Etienne.	85,999,000	61,974,000
Dunkerque.	10,415,000	12,105,000	Saint-Lo	. 10	10,701,000
Grenoble	23,997,000	10,183,000	St Quentin.	132,585,000	131,891,*00
llavre (Le).	1.9,221,000	158,654,000	Sedan	»	1,163,000
Laval	n	3,041,000	Strasbourg .	66,573,000	85,906,000
Lille	230,710,000	267,112,000	Toulon	29,336,000	27,494,000
Limoges	33,489,000	26,026,000	Toulouse	74,245,000	52,441,000
Lyon	391,797,000	246,438,000	Tours	»	5,225,000
Mans (Le)	41,137,000	32,3.)9,000	Troyes	33,594,000	24,585,000
Marseille	656,434,000	370,330,000	Valenciennes	129,690,000	125,895,000
Metz	32,677,000	27,097,000	Totaux	3,615,888,000	2,922,838,000

# COMMERCE INTÉRIEUR.

Banques étrangères. — Voici le résumé des principales Banques des pays étrangers, pendant les derniers exercices connus. Les valeurs sont exprimées en millions de francs.

États.	Banques.	Capital.	En caisse.	Escomptes.	Girculation .
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	mil de fr.	mil de fr.	mil. de fr.	mil de fr.
États-Unis	1,422 banques	1,973	372	2,915.0	776
Autriche	Banque privilégiée	270	256	199 0	962
Belgique	Banque nationale.	25	64	586.0	119
Grande-Bretagne.	Banque d'Angleterre.	363	450	17.8 (1)	502
Piémont	Banque nationale.	32		320 0	
Prusse	Banque de Prusse	56	150	1,430.0	254
Espagne	Banque de Madrid	30	28	31.0	45
Grèce	Banque nationale	54 .	3	5.0	7

Comptoir national d'escompte. — Le Comptoir d'escompte institué au mois de mars 1848, et réorganisé par décret impérial du 23 juillet 1854, est destiné à servir d'intermédiaire entre le commerce et la Banque de France. Il a pour but d'escompter les effets à deux signatures sur Paris ou les départements; et son acceptation équivalant à une troisième signature, permet de faire admettre ces effets à la Banque. La seconde signature exigée par le Comptoir peut être remplacée par un récépissé de marchandises déposées dans des magasins publics (Décret du 21 mars 1848; Loi du 28 mai 1858). Le Comptoir d'escompte est encore autorisé à faire des avances sur rentes et effets publics, à se charger des paiements et des recouvrements sur Paris, les départements et l'étranger, à commanditer, avec l'autorisation du ministre des finances, des entreprises industrielles ou autres, à recevoir des fonds en compte-courant et à prendre en dépôt des titres de toute espèce. Le Comptoir d'escompte a été constitué au capital de 20 millions de francs, divisés en 40,000 actions de 500 fr. Auprès du Comptoir d'escompte sont placés des souscomptoirs de garantie qui remplissent le rôle d'intermédiaires auprès du Comptoir national. Ils procurent aux commerçants, industriels et agriculteurs, soit par engagement direct, soit par aval, soit par endossement, l'escompte de leurs effets auprès du Comptoir principal, moyennant des suretés fournies soit en marchandises, titres ou actions ou autres valeurs, soit en garanties hypothécaires. Il existe quatre souscomptoirs, savoir : les sous-comptoirs des chemins de fer, des entrepreneurs (2), des métaux et des denrées coloniales. Nous donnons ci-

(1) Ce chiffre se rapporte aux escomptes de billets à courte échéance : le chiffre total des escomptes n'e-t pas inciqué. Le portefeuille a varié, en 1858, entre 17 millions et 1/2 et 14 millions et 1/2, noyenne : 16 millions de liv. st. (400 millions de fr.) L'espace ne nous permet pas d'entrer dans beaucoup de détails sur les banques

L'espace ne nous permet pas d'entrer dans beaucoup de détails sur les banques étrange es, mais le lecteur tro vora d'amples renseignements dans l'Annuaire du Crédit amblie de M. Horn (Paris, Guillaumin), et dans les publications allemandes de M. O. Hubner, de Berlin.

(2) Ce dernier vient d'être réuni au Crédit foncier, v. plus haut, p. 14.

Opérations.	1854-55.	1855-56.	1856-57.	1857-58
	fr.	fr.	fr.	fr.
Escomptes	600,312,041	649,822,782	614,897,140	595,840,510
Encaissements	53,631,766	55,123,535	67,073,123	69,319,876
Avances sur fonds publics.	23,521,710	30,386,913	50,066,996	66,447,995
Crédits sur connaissements			, ,	
et nantissements		n		42,207,486
Totaux des opérations.	677,465,518	735,333,235	732,036,259	780,815,867
Mouvements des espèces	1,379,065,674	1,540,392,660	1,406,117,938	1,417,426,338
Dividendes annuels	42	47	43	42

après le résumé des opérations du Comptoir d'escompte de 1854 à 1858:

Indépendamment du Comptoir national établi à Paris, il existe dans la plupart des villes importantes de France, des comptoirs d'escompte qui ont une organisation analogue à celle de l'établissement principal.

Crédit mobilier. — La Société générale du crédit mobilier, constituée sous la forme anonyme, a été autorisée par décret du 18 novembre 1852, pour une durée de 99 ans, au capital de 60 millions de francs, repréprésentés par 120,000 actions de 500 fr. Les opérations de la Société consistent : 1° à souscrire ou à acquérir des effets publics, des actions ou des obligations dans les différentes entreprises industrielles ou de crédit constituées en sociétés anonymes ; 2º à émettre pour une somme égale à celle employée pour ces souscriptions et acquisitions, ses propres obligations, jusqu'à concurrence de dix fois son capital social. C'est cette faculté qui constitue le caractère distinctif du Crédit mobilier: 3° à vendre ou à donner en nantissement d'emprunt, tous effets, actions et obligations acquis et à les échanger contre d'autres valeurs ; 4° à soumissionner tous emprunts, à les céder et réaliser, ainsi que toutes entreprises de travaux publics ; 5° à prêter sur effets publics, sur dépôts d'actions et obligations, et à ouvrir des crédits en compte-courant sur dépôts de ces diverses valeurs; 6° à recevoir des sommes en comptecourant; 7° à opérer tous recouvrements pour le compte des compagnies sus-énoncées, à payer leurs coupons d'intérêts ou de dividendes, et gépéralement toutes autres dispositions; 8° à tenir une caisse de dépôts pour les titres de ces entreprises.

Nous donnons ci-après, les résultats financiers des opérations de la Société du Crédit mobilier, depuis son origine :

Exercices.	Dividendes.		Dividendes. Bénéfic		Bénéfices bruts.	Frais généraux.	Bénéfices nets.		
1853	50	ír.	7,582,722 fr.	2,158,561 fr.	5,424,161 fr.				
1854	59		10,335,040	2,555,477	7,779,563				
1855	203.7	0	31,870,776	3,788,775	28,082,001				
1856	114		17,216,424	1,966,442	15,249,982				
1857	25		7,982,906	840,172	7,133,733				
1858	25	•	13,006,280	582,583	9,423,697				

Pour les deux exercices 1857 et 1858, il n'a été distribué aux action-

naires qu'un intérêt de 5 0/0, sur le capital nominal des actions. La dépréciation des valeurs de portefeuille de la Société et les prêts qu'elle a réalisés ont empêché de donner un dividende supplémentaire.

Voici qu'elle était au 31 décembre 1858, la situation de la Société :

Actif.	
Placements fixes sur rentes et actions 80,384,810 f — obligations 1,576,921	ř.
Placements à échéance déterminée :       4,625,119         Effets divers en porte/euille	81,961,731 fr.
Immeuble et mobilier Semestres et dividendes à encaisser Caisse Solde à la Banque de France	44,462,827 1,450,031 1,109,387 1,757,385 10,892,789
Total de l'actif	141,634,160
Passif.	
Capital. Comptes courants. Effets à payer et créanciers divers. Intérêts des effets dépassant le 31 décembre Intérêts et dividendes à payer :	60,000,000 63,195,605 3,989,716 7,929
Intérêts et dividendes a payer : Intérêts arriérés	3,018 <b>,212</b> 2,000,000 9,723,698
Total du passif	141,634,160

Crédit foncier. — Voy. au chap. de l'Agriculture, page 14.

Sociétés commerciales. — L'esprit d'association a pris en France un très-grand développement depuis trente ans ; ce fait est la conséquence de l'essor qui a été donné au commerce et à l'industrie, pendant la même période. Car, à mesure que les entreprises industrielles et commerciales prennent plus d'importance, la nécessité de réunir les capitaux et les intelligences se fuit de plus en plus vivement sentir. En 1840, le nombre des nouvelles sociétés commerciales constituées annuellement était d'environ 2,300; il s'était élevé en 1846 à 2,747 et en 1847 à 2,613. En 1848, il s'abaissa à 1,511, puis se releva à 1,959 en 1849. Depuis cette époque, le nombre des sociétés commerciales n'a pas cessé de s'accroître jusqu'en 1856, ainsi qu'il résulte des chiffres suivants :

1850	2,419	1854	3,328
1851	3,287	1855	3,710
1852	2,827	1856	4,159
1853	3,539	1857	3,965

La diminution qui a eu lieu en 1857, comparativement à 1856, a porté exclusivement sur les sociétés par actions, et a été la conséquence des nouvelles dispositions auxquelles les sociétés en commandite ont

ø

été soumises par la loi du 17 juillet 1856. Les nouvelles sociétés formées en 1856 et 1857 se divisaient ainsi :

	1856.	1857.
Sociétés en nom collectif	3,063	3,107
- en commandite	616	635
<ul> <li>par actions au porteur</li> </ul>	340	122
— par actions nominatives	123	95
— anonymes	17	6

D'après un travail très-intéressant publié par M. Horn (*les Institutions de Crédit en France*), voici quel serait le nombre des grandes compagnies industrielles (en 1858), classées par ordre d'importance du capital :

Compagnies.	Nombre des sociétés.	Nombre des actions.	Capital.
Chemins de fer. Institutions de crédit Entreprises de transport. Compagnie d'assurances diverses. Canaux. Navigation maritime. Usines. Gaz. Mines Assurances sur la vie. Filatures. Assurances maritimes. Asphalte.	15 12 7 25 16 21 7 8 8 8 3	$\begin{array}{c} 5.457.457\\ 1,564,150\\ 1,235,300\\ 206,200\\ 304,414\\ 318,000\\ 460,300\\ 524,000\\ 1,126,300\\ 25,200\\ 88,600\\ 88,600\\ 4,300\\ 16,000 \end{array}$	fr. 1,951,023,523 867,379,000 202,696,000 190,000,000 158,970,000 144,000,000 143,700,000 139,329,000 107,883,000 42,000,000 33,200,000 7,200,000
Journaux Divers	5 41	10,508 1,529,100	4,174,000 356,360,000
Totaux	226	12,869,847	4,372,422,523

D'après M. Schnitzler, il s'est formé, depuis 1826 jusqu'en décembre 1835, 5,116 sociétés, dont le capital, de 1,117,091,740 fr., était le produit de 1,736,416 actions; 27 de ces sociétés auraient été des compagnies d'assurances (47,184 actions, 74.465,000 fr.); 40 auraient formé des banques (174,658 actions, 194,950,000 fr.); 60 pour exploiter des mines (86,455 actions, 121,415,000 fr.); 95 pour établir des manufactures, etc. Les Archives Statistiques (publication officielle) donnent la dénonciation des sociétés autorisées, depuis 1808 jusqu'en 1837, mais sans autre détail.

#### FAILLITES.

La faillite est l'état d'un commerçant qui ne peut satisfaire à ses engagoments et suspend ses paiements. Les effets qu'entraîne la faillite, soit à l'égard du failli, soit à l'égard de ses créanciers et des tiers, sont déterminés par le Code de commerce, modifié en dernier lieu par la loi du 28 mai 1838. Nous n'avons pas à entrer dans le détail de cette législation toute spéciale, et nous nous bornons à présenter, dans le tableau suivant, le nombre total des faillites ouvertes pendant le cours de chaque année, depuis 1845 jusqu'à 1857. Nous indiquons en même temps le dividende moyen

accordé aux créanciers chirographaires, après le paiement des créanciers privilégiés et hypothécaires. Nous rapprochons de ces renseignements les prix moyen du blé et les variations des cours de la rente 3 0/0 à la Bourse de Paris;

Années. Nombre de faillites ouvertes pendant l'année		mo	lende yen réances	Prix de l'hectolitre de froment		Taux de la rente 3 0/0. Cours			
	dans toute la France.		aphaires	en Fr	ance.	plus	haut.	plus	bas.
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1845	2,892	0	00	19	61	»	n	l »	p
1846	3,795	23	91	24	05	×	39	,	э
1847	4,762	19	86	29	01	»	n	×	3
1848	3,541	53	23	16	65	86	65	32	50
1849	3,323		»	15	37	×	»		
1850	2,144	<b>*</b>		14	32	l »	x	n	
1851	2,305	17	15	14	48	67		54	75
1852	2,478	19	23	17	23	n	υ	×	
1853	2,691	. 17	91	22	39	73	10	62	10
1854	3,691	26	38	28	82	75	15	61	50
1855	3,540	27	45	29	32			×	10
1856	3,717	19	44	30	75	»	»	l »	
1857	3,983	26	18	24	37	71	10	65	85

Il résulte de ce tableau que les années marquées par les plus nombreuses faillites, sont celles ou ont sévi les crises alimentaires; c'est surtout remarquable en 1846, 1847, 1854 à 1856. En 1848, le nombre des faillites a été moins considérable que pendant les années précédentes, quoique très-supérieur à celui des années 1841-1845; mais un fait trèsremarquable est l'élévation tout à fait exceptionnelle du chiffre du dividende payé aux créanciers pendant cette année.

Voici de plus amples détails relativement à l'année 1857 :

En 1857, outre les 3,983 faillites ouvertes pendant l'année, il y avait à régler 6,360 anciennes soit en tout 10,343. Sur ce total, 3,849 seulement ont été terminées, savoir : 1,220 par concordat, 1,654 par contrat d'union et liquidation, 92 par liquidation d'actif abandonné, 725 par déclaration d'insuffisance d'actif et 158 par annulation des jugements déclaratifs.

Paris avait vu s'ajouter 869 faillites nouvelles aux 901 anciennes et sur l'ensemble (1770) 881 ont été terminées.

Le nombre des faillites nouvelles a été à Lyon, 143; Marseille, 76; Bordeaux, 138; Rouen, 172; Strasbourg, 23; Colmar (Mulhouse, etc.), 57.

Les 2,966 faillites terminées en 1857 dans toute la France, par concordat ou liquidation, présentent un passif de 125,536,691 fr., savoir : passif hypothécaire, 12,203,611 fr.; privilégié, 4,498,552 fr.; chirographaire, 108,834,528 fr.

L'actif était de 45,193,034 fr. ; dont 15,389,979 fr. immobilier et 29,803,055 fr. mobilier.

Le dividende des créanciers chirographaires était en moyenne de

26 fr. 18 c.; mais il variait beaucoup d'une faillite à l'autre. Ainsi il était nul dans 274 faillites, inférieur à 10 €/0 dans 579, de 11 à 25 dans 1,247, de 26 à 50 dans 661, de 51 à 75 dans 87, de plus de 75 0 0 dans 118.

#### II. -- Commerce extérieur.

Le commerce extérieur cemprend tous les mouvements des marchandises échangées entre la France et les pays étrangers on les colonies. Ces marchandises sont, tant à l'entrée qu'à la sortie, soumises au contrôle de l'administration des douanes, qui est chargée de l'application du tarif.

Sous l'ancienne monarchie, lorsque la France était divisée en provinces qui avaient le plus souvent des intérêts opposés, les droits de douanes sur les marchandises étaient établis non-seulement aux frontières, mais même à l'intérieur du royanme et de province en province. Il existait une foule de barrières et de tarifs, les uns généraux, les autres locaux, qui rendaient la perception des douanes vexatoire pour les citoyens et nuisible à l'agriculture et au commerce. Un colis de marchandises pour se rendre du Havre à Marseille par terre, avait à payer des redevances ou droits de douane à chacune des provinces qu'il devait traverser.

Une première réforme fut introduite en 1664 par Colbert. A cette époque fut arrêté un tarif général d'importation et d'exportation, qui s'appliquait à un ensemble de provinces désignée sous le nom de provinces des cinq grosses fermes (1). En dehors de ces provinces restaient deux autres catégories, les provinces réputées étrangères, qui n'admirent pas le tarif de Colbert et conserverent leurs anciennes douanes (2) et enfin l'étranger effectif qui comprenait les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun) la Lorraine et l'Alsace.

Les lignes de douanes intérieures, désignées autrefois sous le nom de *traites*, furent supprimées par la loi du 30 octobre 1790, qui soumit toutes les parties du territoire à un tarif uniforme.

Sous l'ancienne monarchie aussi bien que depuis 1789, le principe qui domina dans nos tarifs de douanes fut le système protecteur qui consiste à favoriser le développement de l'industrie nationale en lui réservant le marché intérieur, au moyen de droits élevés établis à l'importation des produits fabriqués à l'étranger.

La loi du 10 brumaire an V et les décrets de 1806 et 1807 avaient

<sup>(1)</sup> Ces provinces étaient : La Normandie, la Picardie, le Boulonnais, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, la Dombes, le Beaujolais, le Berri, le Poitou, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et le Bourbonnais.

<sup>(2)</sup> C'étaient : Le Lyonnais et le Ferez, le Dauphiné, la Provence, moins Marseille et son territoire; le Languedoc, le comté de Foix, le Roussillon, la Guienne, la Gascogne, la Saintonge, les lles de Ré et d'Oléron, la Flandre, le Hainaut, l'Arjois, le Cambrésis, la Bretagne et la Franche-Comté.

## COMMERCE EXTÉRIEUR.

même substitué à ce droit protecteur des prohibitions absolues qui avaient du reste, à l'origine, une portée politique au moins autant qu'écononique.

Jusqu'à ces derniers temps, le système protecteur avait été conservé, au moins dans son principe, dans le tarif français; les prohibitions à l'importation, attaquées dès leur origine par le commerce et la science, et défendues avec énergie par les industriels, n'avaient subi que d'assez légères réductions en 1836 et dans les années suivantes, et s'étaient maintenues pour la majeure partie, jusqu'à ces derniers temps.

Mais le programme impérial du 5 janvier 1860 (v. page 115) qui contient le germe de grandes mesures projetées par le Gouvernement dans le but de « faciliter la production, d'accroître par la la vie à bon marché, le bien-être de ceux qui travaillent et de multiplier nos rapports commerciaux », avait annoncé la suppression prochaine de toutes les prohibitions.

Le traité récemment conclu avec l'Angleterre a réalisé la première application de ces réformes. D'après ce traité, toutes les prohibitions existantes doivent être remplacées, en ce qui concerne l'Angleterre, par des droits *ad valorem* de 30 0/0 au maximum, qui seront eux-mêmes réduits à 25 0/0 en 1866 (1).

Indépendamment de ces droits, qui ont pour objet de favoriser l'industrie nationale, le tarif d'importation contient des droits *fiscaux*, dont le principal objet est de procurer des revenus au Trésor public.

Par suite des projets de réforme dont nous venons de parler, la plupart de ces droits ont subi de notables réductions, en ce qui concerne soit les objets de consommation, tels que le sucre, le café, le cacao, etc., soit les matières premières nécessaires à l'industrie, comme la laine, le coton, etc. (diverses lois de 1860).

L'exportation des produits indigènes n'est pas généralement entourée des mêmes entraves que l'importation d'objets étrangers; et, pour favoriser le développement de nos industries, la sortie de ces produits est permise soit en franchise complète, soit avec un droit assez faible. Il est cependant certaines denrées qui, à raison de leur importance comme matières premières ou comme objet d'alimentation, sont momentanément on à titre permanent entourées de certaines restrictions à l'exportation. Telles sont notamment les peaux, les chiffons et les céréales. On sait que pour ces dernières, l'échelle mobile fait varier les droits à l'exportation en raison des prix sur les marchés intérieurs.

Indépendamment des droits protecteurs proprement dits, la législation

<sup>(1)</sup> Les prohibitions supprimées étaient relatives au sucre raffiné, aux savons autres que ceux de parfumerie, à la chicorée moulue, aux poteries fines et vernies, à certains fils ou tissus de coton, de laine, de lin, de poils et de soie, aux cartes à jouer, aux armes de munition de guerre.

admet certains droits désignés sous le nom de différentiels et qui ent pour but de favoriser notre marine marchande, en grevant d'une surtaxe les marchandises importées sous pavillon étranger; mais ces droits différentiels, qui ne s'appliquent qu'à un très-petit nombre d'objets, sont d'une utilité très-contestable pour la marine marchande, dont le développement a, en fait, coïncidé, au contraire, avec l'abaissement de ce droit (1). Enfin il est une partie des transports commerciaux qui sont exclusivement réservés au pavillon national; ce sont ceux qui s'effectuent entre la France et ses colonies ou l'Algérie.

Les modifications à apporter à la législation douanière dans l'intervalle des sessions sont prescrites par des décrets impériaux, qui sont ensuite définitivement convertis en lois, par la sanction du Corps législatif.

Mais c'est au gouvernement qu'il appartient exclusivement de faire, avec les puissances étrangères, les traités de commerce et de navigation qui peuvent modifier profondément les lois de douane, en stipulant un traitement particulier et de faveur, pour l'échange des produits avec telle ou telle contrée.

Pour étudier les mouvements du commerce extérieur, il importe de distinguer d'abord le commerce général et le commerce spécial. A l'importation, le commerce général embrasse tout ce qui arrive de l'étranger ou des colonies, par terre et par mer, sans égard à l'origine première des marchandises, ni à leur destination ultérieure, soit pour la consommation, soit pour l'entrepôt, le transit ou la réexportation. Le commerce spécial ne comprend que ce qui entre dans la consommation intérieure du pays. A l'exportation, le commerce général se compose de toutes les marchandises qui passent de France à l'étranger, sans distinction de leur origine, soit française ou étrangère. Le commerce spécial comprend seulement les marchandises nationales et celles qui, après avoir été nationalisées par le paiement du droit d'entrée ou autrement, sont réexportées.

Les valeurs des marchandises qui forment l'objet du commerce extérieur, se distinguent en valeurs officielles et en valeurs actuelles ou réelles. Les valeurs officielles représentent les prix moyens approuvés par une Ordonnance royale du 27 mars 1827, à la suite d'enquêtes administratives. Elles servent à ramener toutes les marchandises à une unité commune, ce qui permet de totaliser et de comparer, d'après une base fixe et uniforme, les résultats obtenus à diverses époques. Les valeurs actuelles ou réelles, au lieu d'être permanentes comme les valeurs officielles, sont essentiellement variables et sont influencées par les fluctuations défavorables ou prospères du commerce

(1) Voir notre article sur le Droit différentiel dans le Journal des Economistes, mars 1859.

et de l'industrie. Elles sont établies, avec l'aide des Chambres du commerce, par les soins d'une commission instituée à titre permanent près du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et composée de 60 membres, dont les fonctions sont gratuites et qui sont choisis parmi les hommes les plus compétents et les plus expérimentés de la science du commerce et de l'industrie (Arrêtés ministériels du 25 mars 1848, 19 décembre 1856 et 23 janvier 1857). Cette commission détermine aussi exactement que possible, chaque année, le prix moyen de chaque espèce ou de chaque groupe de marchandises; et ces prix, qui constituent les valeurs actuelles de douanes, appliqués aux quantités de marchandises importées ou exportées, représentent un chiffre plus approximatif des échanges fuits avec les colonies et l'étranger.

Sous l'ancienne monarchie française, le commerce extérieur avait une importance relative assez considérable, eu égard surtout au peu de développement qu'avait encore reçu l'industrie à cette époque. De 1787 à 1792, on trouve, pour les importations et les exportations, les chiffres suivants, exprimés en millions :

Années.	Importation.	Exportation.	Total.
1787	551	440	991
1788	517	466	983
1789	577	441	1,018
1792	929	803	1,732

Mais, à cette époque, les échanges avec les colonies formaient plus du tiers du commerce total. De 1787 à 1789, la moyenne des importations des produits coloniaux était de 235 millions et ce chiffre s'éleva en 1792 à 421 millions. Les marchandises expédiées par la métropole étaient évaluées, pendant la même période, à 100 millions de livres en moyenne. Pendant les 15 premières années du siècle, les relations commerciales furent à peu près stationnaires; elles oscillèrent entre un chiffre minimum de 621 millions en 1809 (288.5 à l'importation et 382 1/2 à l'exportation) et un maximum de 932 millions 1/2 en 1806 (477 millions à l'importation et 456 millions à l'exportation). De 1815 à 1826, les résultats furent à peu près les mêmes. Le mouvement commercial en 1815, descendit à 621 millions (199 millions à l'importation et 412 à l'exportation). En 1825, année la plus florissante de la période, il remonta à 954 millions 1/2 (400 millions à l'importation et 544 à l'exportation).

De 1827 jusqu'à 1858, le mouvement commercial n'a pas cessé de s'accroître; mais la progression a été plus rapide pendant les dix dernières années que pendant le reste de la période. La valeur des marchandises échangées a à peu près quadruplé dans l'intervalle de ces trente-deux ans. Mais l'augmentation a été de 60 0/0 de 1827 à 1836, de 56 0/0 de 1837 à 1846 et de 75 0/0 de 1847 à 1856.

Dans ce qui précède, nous avons donné le résultat direct des

chiffres. Mais on ne doit accepter ces résultats que sous bénéfice d'inventaire. En effet, de 1826 à 1847, on s'est servi des mêmes prix pour calculer la valeur totale; or, personne n'ignore que pour beaucoup de marchandises, les prix ont haussé, tandis que la valeur d'un grand nombre d'antres a baissé (1). C'est presque seulement sur les quantités qu'on peut baser un raisonnement en toute sécurité, mais cette base ne comporte pas des vues d'ensemble sur le commerce international. Nous avons développé ce point dans un travail spécial inséré dans le *Journal* des Économistes, en juillet 1857, (t. XV, p. 99, de la 2° série), et nous sommes obligé d'y renvoyer le lecteur.

Commerce général. Commerce spécial. Années. Exportation. Total. Exportation. Importation. Importation. Total. m. de fr. m, de fr. m. de fr. m. de fr. m. de fr. m. de fr. 1827 566 602 1,168 414 507 921 965 1828 608 610 1,218 454 511 1829 616 608 1,224 483 505 988 1830 638 573 1,211 489 453 942 1831 513 618 1,131 374 456 830 1,349 507 1832 653 696 505 1,012 1,051 1833 693 766 1,459 491 560 1834 720 715 1,435 504 510 1,014 1,595 761 5.0 578 1,098 1835 834 1836 906 961 1,867 565 628 1,193 808 1,666 569 515 1,084 1837 758 1,893 937 659 1,315 1838 956 656 677 1839 947 1,003 1,950 651 1,328 1,052 695 1840 1,011 2,063 747 1,442 2,187 804 761 1841 1,122 1,065 1,565 1842 1,142 940 2,082 847 644 1,491 992 2,179 846 687 1,533 1843 1,187 1,658 1844 1,193 1,147 2,340 868 790 1,240 1,188 2,428 856 848 1,704 1845 1,256 2,437 920 852 1,772 1846 1,181 891 1847 1,343 1,270 2,613 976 1,867 862 834 1,390 1848 1,153 2,015 556 1,032 780 1849 1,142 1,423 2,565 1.812 1850 1,174 1,531 2,703 781 1,123 1,904 1,158 2,787 781 1,239 2,020 1851 1,629 986 1,233 2,219 1852 1,438 1,682 3,120 1,632 1,861 3,493 1,104 1,363 2,467 1853 1,158 3,497 1,709 1,261 2,419 1854 1,788 1855 1,952 2,027 3,979 1,366 1,442 2,808 2,267 2,320 4,587 1,521 1,627 3,148 1856 4,592 1857 2,236 2,357 1,450 1,640 3,090 2,035 2,442 4,476 1,384 1,777 3,161 1858

Quoiqu'il en soit, voici d'après le tableau des douanes, les mouvements du commerce spécial rapprochés de ceux du commerce général:

Le rapport entre les chiffres du commerce général et ceux du commerce spécial a été en s'écartant graduellement depuis 1827. L'accroissement de ces écarts tient à l'extension qui a été donnée aux opérations du transit et au mouvement des entrepôts.

(1) V. les tableaux comparatifs de la page 258.

Le commerce par mer est de beaucoup le plus considérable; il représente à peu près les deux tiers de l'ensemble du commerce d'importation et les trois quarts du commerce d'exportation. Le rapport entre les opérations du commerce par terre et par mer sont d'ailleurs à peu près constants et présentent très-peu de variations d'une année à l'autre, ainsi que cela résulte du tableau ci-après :

Années.	Importation. Commerce		Exportation. Commerce		Années.	Importation. Commerce		Exportation. Commerce	
	par mer.	par terre.	par mer	par terre.		par mor.	par terre.	par mer.	par terre.
1827 1828 1829 1830 1831 1832 1833 1834 1835	p. 100. 64 6 66.1 68.2 70.5 65.1 72.3 67.4 68.6 62.9	p 100. 35.4 33.9 31.6 29.5 34.9 27.7 32.6 31.4 37.1	p. 100. 73.9 72.8 72.5 72.4 73.4 70.1 71.8 69.6 73.5	<b>p.</b> 100. 26.1 27.2 27.5 27.6 26.6 29.9 28.2 30.4 26.5	1843 1844 1845 1846 1847 1848 1849 1850 1851	p. 100. 72.7 70.8 70.4 71.1 71.5 67.1 65.7 63.4	p. 100, 27.3 29.2 29.6 28.9 28.5 3.9 34.9 34.3 36.6	p. 100. 71.1 72.8 72.7 73.0 75.9 74.8 75.8 75.8 77.3 77.6	p. 409, 28,9 28.0 27.3 27.0 24.0 25.2 24.2 32.7 22.4
1836 1837 1838 1839 1840 1841 1842	63.8 67.0 69.3 72.7 69.2 74.3	36.2 33.0 33.0 30.7 27.3 30.8 25.7	74.5 69.9 73.0 75.5 71.9 73.2 72.0	25.5 30.1 27.0 24.5 28.1 26.8 28.0	1852 1853 1854 1855 1856 1857 1858	64.6 62.5 60.9 65.4 67.7 69.0 68.8	35.4 37.5 39.1 34.6 32.3 31.0 31.2	77.8 80.9 79.5 79.0 76.0 75.0 74.5	22.4 19.1 20.5 20.0 24.0 25.0 25.5

Les marchandises qui sont l'objet du commerce d'importations se divisent en deux grandes catégories : 1° les matières nécessaires à l'industrie nationale ; 2° les objets destinés à la consommation, qui se subdivisent eux-mêmes en objets naturels et objets fabriqués. A l'exportation, on distingue encore les produits naturels et les produits manufacturés. Le tableau qui suit indique l'importance relative de chacune de ces catégories d'objets dans le mouvement du commerce.

	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
Importation.	102/-30.	1037-40.	1047-50.	1057.	1090.
Matières nécessaires à l'industrie.	65.8	70.0	68.7	65.0	70.7
Objets de consommation naturels.	26.7	22.9	26.1	30.2	24.8
— fabriqués.	7.5	7.1	5.2	4.8	4.5
Totaux	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Exportation.					
Produits naturels	28.6	26.1	25.3	20.8	30.2
Objets manufacturés	71.4	73.9	74.7	79.2	69.8
Totaux	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Ce tableau nous paraît très-instructif. Il démontre que c'est l'industrie bien plus que l'agriculture qui alimente notre commerce extérieur.

Si, au lieu de s'en tenir à ces généralités, on veut se rendre compte du rang qu'occupe chacune des principales marchandises dans les importations et les exportations du commerce spécial, on trouve les résultats suivants de 1827 à 1858 (1) :

Marchandises.	1827 1837 à 1836. à 1846. à		1847	1857.	1858.	1858. Valeurs	
		u 1010.				officielles.	actuelles.
- •		p. 100.	p. 100.	p. 100.			mil. do fi
Soie	8.3	7.7	11.3	10.3	13.4	185.7	228.6
Coton en laine	12.3	12.4	11.6	8.9	10.1	139.4	145.5
Sucre des colonies françaises.	9.3	6.3	45	39	5.5	75.3	72.0
Laines en masse	3.4	4.8	4.7	5.2	52	72 1	105.5
Houille crue	2.0	2.8	41	4.3	4.9	68 2	81.8
Tabac en feuilles	12	33	29	2.0	4.4	61.5	27.8
Graines oléagineuses	20	4.7	3.4	4.1	4.1	56.5	31.2
Céréales	4.8	3.9	7.1	6.8	3.3	46.0	46.2
Bois communs	4.8	51	3.9	33	3.2	44.6	83.7
Peaux brutes	2.9	3.3	2.7	2.2	2.7	37.8	56.7
Lin	0.1	0.6	1.8	1.4	19	25 8	43.9
Cendres et regrets d'orfèvre.	1.0	1.7	2.4	1.9	1.8	24.4	24.4
Café	2.1	1.7	1.7	1.7	1.7	24.3	37 1
Cuivre.	2.4	2.2	1.7	1.7	17	24.2	36.9
Huile d'olive	62	3.4	1.8	1.0	1.5	20.4	28.3
Bestiaux	2.0	1.1	1.1	1.8	1.4	19.8	41.4
Sucres étrangers	0.1	0.5	1.3	1.5	1.3	17.9	29.3
Indigo	3.7	2.6	2.2	1.4	1.1	15.0	14.4

Importation.

Exportati	on.

Marchandises.	1897 1837 à 1836. à 1846.		1847 à 1836.	1857.	1858.	1858. Valeurs	
						officielle	actuelles
	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	uil. de fr.	mil. de i
Tissus de soie et de fleuret.	23.3	18.9	19.2	19 0	17 7	315 3	378 6
— de coton	10.4	13 7	13.2	11.4	10 7	189 0	677
— de laine	6.5	10 6	11.5	11.6	8.9	158.0	156.1
Céréales	1.0	1.5	3.0	04	6.0	107.3	128.7
Tabletterie, bimbeloterie, etc.	2.5	3.3	3.6	47	42	73.5	89.2
Sucre raffiné.	1.5	1.2	19	2.5	57	67.2	49 8
Vins	90	6.9	5.5	3.4	3.6	64.4	186.6
Linge et habillement	1.4	1.8	2.3	3.2	29	52.0	63.5
Peaux ouvrées.	3.0	2.9	31	37	2.9	51.9	59.4
Poterie vernie et cristaux	2.4	2.5	2.6	2.8	2.2	40 0	27.6
Tissus de lin et de chanvre	6.3	3.6	2.5	2.9	19	33.9	14.2
Papier et applications	2.1	2.6	2.2	2.4	1.9	33.5	31.5
Graines et fruits oléagineux.	0.3	0.3	0.5	0.6	1.9	32.9	23.7
Poils de toute sorte	x		»	1.0	1.7	29.6	8.3
Ouvrages en métaux	07	1.1	1.4	1.7	1.6	28.1	44.7
Soies	0.4	0.7	1.3	18	1.5	27.2	31.0
Eaux-de-vie et esprits	3.7	1.9	17	0.9	1.0	17.1	45.8
Parfumerie		11	1.0	1.2	0.9	16.8	12.0

Dans le but de favoriser le développement de la fabrication indigène et de faciliter le placement de ses produits sur les marchés étrangers, le gouvernement accorde des primes ou drawbacks à certaines marchandises manufacturées en France, et expédiées au dehors. Nous insérons ci-après, la liste des marchandises qui donnent lieu à ces primes, ainsi

(1) Nous avons donné des détails sur les principales marchandises aux chapitres Industrie et Consommation.

258

.

	Sommes payees pour primes.	
	1853-1857.	1858.
Sucre raffiné des colonies françaises	865,085 fr.	12,916,470 fr.
- de l'étranger	23,269,936	27,367,725
Tissus de laine	7,671,127	4,745,295
Tissus de coton	1,961,730	2,048,627
Savons d'huile d'olive, de graines oléagin., etc.	770,242	639,790
Fils de laine.	721,801	412,792
Machines à feu des navires	346,651	287,958
Plomb battu ou laminé	119,486	193,994
Chapeaux fins, de paille, d'écorce et de palmier.	95,565	140,433
Fils de coton	59,262	91,002
Peaux tannées, corroyées et chamoisées	98,156	38,290
Acide nitrique	13,401	12,817
Cuivre battu ou laminé	8,748	9,197
Savon d'huile de palme	7,692	6,265
Soufre raffiné	13,785	3,666
Acide sulfurique	648	719
Meubles d'acajou	403	5
Salaisons (viandes et beurres salés)	ນ	161,127
Dérivés du sel, et sels ammoniacaux	2	32,177
Totaux	36,023,718	50,146,838

que la valeur des primes dont elles ont été l'objet pendant les six dernières années :

Après avoir examiné les mouvements du commerce, d'après la nature des marchandises qui en forment l'objet, nous allons faire connaître comment se répartissent les opérations commerciales engagées entre la France et les principaux pays étrangers. Le tableau suivant indique par ordre d'importance, la liste des principales nations avec lesquelles nous entretenons des échanges :

Pays de provenance et de destination.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858,
	p. 100	p. 100	p. 400	p. 100	p. 10
Angleterre	8.8	11.9	15.9	17.1	18.6
États-Unis.	15.7	14.3	14.8	11.7	11.7
Belgique.	11.5	9.0	10.2	10.0	8.9
Association allemande	8.2	6.6	4.4	6.3	6.2
États-Sardes	9.2	7.9	6.6	4.8	5.5
Algérie	0.8	2.9	5 5	4.9	5.1
Espagne	6.2	6.4	5.3	5.7	5.0
Suisse.	4.2	4.3	3.9	3.6	41
Turquie	2.2	2.5	3.4	4.3	3.8
Indes anglaises	2.0	1.8	2.0	28	2.7
Russie	2.8	3.2	2.6	2.3	2.1
Ile de la Réunion	2.1	2.2	1.7	2.1	23
Deux-Siciles	1.8	1.6	1.7	1.8	2.1
Brésil	1.9	1.6	1.9	2.3	1.5
Pays-Bas	»	2.0	1.3	1.2	1.0
Autres pays	22.6	21.8	18.8	18.1	18.6
Totaux	100.0	100.0	100.0	100.0	100 0

Importations et exportations réunies.

On voit que ce tableau fait connaître la part proportionnelle de chaque pays, dans l'ensemble de nos transactions commerciales, les suivants indiquent quelle est la part effective que prennent ces États dans nos importations et nos exportations, au commerce spécial :

TOME II.

Pays de provenance.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1857.	1858.
	m. de fr.	m. de fr.	m. de fr.	m. de fr.	m. de fr
Angleterre	22.2	80 4	110 2	236.7	215.6
Etats-Unis	64.0	120.8	151 7	164.9	188 8
Belgique	65.0	88.9	116 6	142 3	123.6
Suisse.	12.9	22.8	29.7	349	34.9
Etats-Sardes	64 0	77 5	85.9	74.5	90.2
Espagne	23.0	30.3	42.0	74.5	46.1
Association allemande	40.0	48.2	47.0	84.0	71.2
Algérie	1.2	2.1	18 2	31.2	34.2
Turquie.	12.6	27.2	48.0	84.1	63.6
Russie.	19.6	34 9	44.4	51.5	55 2
Brésil	7.1	75	12.7	13.9	12.5
Deux-Siciles.	11.4	16.7	21.6	28.2	30.0
Indes anglaises.	15.5	22.7	39.1	60.8	79.3
Pays-Bas	))	14.1	16 1	23.7	24 0
Autriche	4.4	9.2	7.8	12.6	6.7
Etats romains		2.0	17	2.6	4.8
Portugal	1.0	1.4	2.0	2.0	3.7
Suède.		5.1	4.9	7.7	8.3
Norwège	12.2	13.5	13.2	14.7	13.2
Grèce		0.5	1.5	3.3	2 5
Toscane et Lucques	,	13.1	12.1	18.6	17.2

Importation. (En millions de francs.)

De tous les pays indiqués dans ce tableau, l'Angleterre est celui qui présente l'augmentation la plus considérable de 1827 à 1858. Les importations de cette provenance ont décuplé. L'Algérie a éprouvé une augmentation proportionnelle plus importante encore, puisque ses expéditions se sont élevées de 1 million 1/2 à 34 millions; mais cette augmentation est le résultat de la conquête française, et du développement industriel, commercial et agricole, qui en a été la conséquence.

Pays de destination.	1827-36.	1837-46.	1847-56.	1887.	1858.
	m. de fr.				
Angleterre	65.4	97.2	239.6	291.5	371.4
États-Unis	93.6	91.4	171.8	196.6	180.0
Belgique	50 2	45.3	108.4	144.5	157 6
Algérie	6.3	42.0	103.7	118 9	126 4
Association allemande	42.5	50.8	50.7	111.2	125.5
Espagne	39 2	65.2	74.0	101.4	111.7
Suisse.	29.6	41.8	56.7	77.0	95.6
ntats-Sardes	27.7	39.5	59.1	74.6	82.2
Tarquie	9.6	11.1	27.5	48.9	46.4
Brésil.	12.2	16.2	28.7	56.7	45.0
Deux-Siciles	6.2	7.7	16.2	26.2	35.5
Possessions espagn. d'Amér.	8.4	95	14.1	25.7	33.1
Pérou.	3 8	30	15.2	27.8	32.6
Pays-Bas		15.3	12.5	12.1	24 4
Toscane	8.0	12.3	14.9	18 5	21.1
Russie	78	12.9	13.8	19.3	20 8
Autriche	3.6	3.2	4.9	8.0	11.0
Portugal	2.4	2.2	4.6	9.3	10 8
Etats romains	ກ	2.3	4.6	7.3	8.9
Indes anglaises	4.6	3.9	4.1	6.7	7.0
Gréce		1.9	2.9	7.0	6.9

Exportation,

## COMMERCE EXTÉRIEUR.

Les pays qui occupent le premier rang dans le commerce d'exportation, sont les mêmes que ceux qui figuraient dans le tableau précédent, relatif aux importations. En comparant ces deux relevés, on voit en outre, que la plupart des pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales, tirent de France des marchandises pour une valeur supérieure à celles qu'ils nous expédient. Les États-Unis, la Russie et a Turquie forment exception; ce qui s'explique par l'importance des denrées de consommation et des matières premières que nous fournissent ces pays.

Le tableau qui suit indique le mouvement commercial des principaux pays étrangers, tant à l'importation qu'à l'exportation :

États.	Années.	Importation.	Exportation.	Total.
		m. de f.	m. de fr.	m. de fr.
Autriche	1857	829.4	762.6	1,592.0
Belgique	1857	393.2	450.7	843.9
Brême	1857	277.5	234.7	512.2
Brésil,	1856	177.5	179.8	357.3
Chili	1856	99.0	90.8	189.8
Danemark	1857	191.4	96.6	288.0
Deux-Siciles	1856	70.1	90.7	160.8
Espagne.	1856	352.1	287.2	639.3
Etats-Romains	1856	52.7	52.1	104.8
Etats Sardes	1856	267.3	193.0	460.3
Etats Unis.		1.802.5	1.813.6	3.616.1
Grande-Bretagne	1857	4,696.1	3,051.6	7.747.7
Grèce.		39.6	22.5	62.1
Hambourg.		1,231.2	1,153.2	2,357.7
Iles-Ioniennes	1856	29.7	28.0	62.1
Mecklembourg Schwérin	1857	48.8	100.0	148.8
Pays-Bas.		623.6	478.7	1,102.3
Portugal	1855	117.0	104.0	121.0
Russie	1856	641.0	490.2	1,131.2
Suède.	1856	149.5	130.6	280.2
Norwége	1855	89.5	146.7	236.2
Suisse	, 1000	»	14017	900.0
Toscane	1855	75.8	58.5	134.3
Turquie	1000			1,200.0
Zollverein	~	1,250.0	1,250.0	2,500.0
	1 1000	1,430.0	1,00.0	1 2,000.0

La Suisse et le Zollverein ne publient que les quantités, et la Turquie n'étant connue que par les rapports locaux des consuls, nous avons pris pour le Zollverein l'évaluation des Annales du Commerce extérieur (1), et pour les autres pays celle de M. Chemin-Dupontés. Le chiffre de 900 millions renferme le transit si considérable de la Suisse, mais il nous paraît un peu trop foit.

Le commerce extérieur des États compris dans le tableau ci-dessus, qui embrassent presque l'ensemble du monde civilisé, s'élève donc à 26,666,600,000 francs. En y ajoutant la France nous trouvons plus de

(1) Voir notre Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique pour 1860, page 498.

# CHAPITRE XIV. - COMMERCE.

40 milliards; seulement l'importation d'un pays figurant à l'exportation de l'autre le commerce international n'atteint en réalité que 20 milliards.

Entrepôts. — Les entrepôts sont des magasins dans lesquels les marchandises étrangères peuvent être déposées pendant un temps déterminé (1), sans être soumis au paiement des droits de douanes. Ces droits ne deviennent exigibles que si les marchandises sont livrées à la consommation ; si on les réexporte on ne paie qu'une faible taxe de magasinage. Les entrepôts réels sont des magasins publics, placés dans les villes auxquelles cette institution est accordée. Les entrepôts fictifs sont des magasins particuliers dans lesquels les négociants sont autorisés à placer les marchandises qu'ils veulent entreposer. Un certain nombre de marchandises indiquées par les lois de douane, peuvent seules être admises au bénéfice de l'entrepôt fictif. Des dispositions spéciales sont applicables aux marchandises prohibées que l'on conserve en entrepôt.

Le tableau suivant indique, en quantités et valeurs, le mouvement des entrepôts, de 1832 à 1858. Il résulte de ce relevé, que les quantités de marchandises entreposées ont quadruplé pendant cet intervalle :

	Entrées en entrepôts.			Entrées en entrepôts.		
Années.	Quantités.	Valeur.	Années.	Quantités.	Valeur.	
¢	quintaux.	mill. de fr.	·	quintaux.	mill. de fr.	
<b>1832-1</b> 836	4,801,216	456.3	1852	9,503,282	682.2	
1837-1846	8,454,960	607.6	1853	12,836,634	725.1	
1847	15,743,578	789.0	1854	13,721,981	6.3.4	
1848	8,064,974	496.7	1855	13,830,151	711.2	
1849	8,263,908	641.4	1856	19,194,538	898.6	
1850	8,239,151	618.4	1857	18,527,542	869.8	
1851	7,968,918	564.9	1858	16,274,390	820.1	

Transit. — La transit est le passage des marchandises qui traversent un territoire étranger pour se rendre à une destination plus éloignée, soit que ces marchandises viennent directement d'une provenance étrangère, soit qu'elles soient tirées des entrepôts. Toute espèce de marchandises, même celles qui sont prohibées par les lois de douane peuvent être admises au bénéfice du transit en France. Mais pour ces dernières, il y a à remplir des conditions spéciales, indépendamment des formalités générales applicables à tous les objets qui passent en transit (L. 17 déc. 1814, 9 février 1852). Toutefois les animaux, les viandes, les poissons et certains produits sont exclus du transit.

Le tableau ci-après résume les opérations du transit depuis 1833, en indiquant la valeur des marchandises expédiées soit par mer, sous pavillon national ou étranger, soit par terre.

(1) Trois ans; mais l'administration peut accorder une prolongation sur demande motivée.

	Marchandises	Marchandises étrangères expédiées en transit					
Années.	par navires français.	par navires étrangers.	par terre.	Total.			
	milliers de fr.	milliers de fr.	milliers de fr.	milliers de fr.			
1827-1836	35,390	54,736	58,495	148,622			
1837-1846	23,562	92,278	78,607	194.447			
1847	30,579	100,565	78,417	209,561			
1848	36,373	100,875	70,104	207,352			
1849	49,350	116,480	87,954	253,784			
1850	34,297	147,090	76.084	257.471			
1851	31,514	157,931	71,202	263,647			
1852	39,624	177,843	85,141	302,609			
1853	48,880	226,939	79,816	355,635			
1854	37,788	254,458	80,562	372,807			
1855	52,687	219,517	102,784	374,989			
1856	70,952	258,877	138,134	467,964			
1857	71,656	229,186	162,197	463,039			
1858	63,737	212,011	140,697	416,445			

#### III. - Navigation maritime.

La navigation maritime se divise en cabotage et en navigation de long cours. La première, dont nous avons parlé plus haut, unit les ports français entre eux; elle est donc au service du commerce *intérieur*. La navigation de long cours met les ports français en communication avec les ports étrangers, quelle que soit la distance. Dans l'acception *légale* du mot, on doit appeler voyage au long cours, la traversée de Calais à Douvres; tandis que la navigation aussi longue que difficile du Havre à Marseille n'est que du cabotage. Dans les pages qui suivent, nous ne traiterons que de la navigation maritine autre que le cabotage.

On a vu plus haut, que c'est par mer que s'effectue le transport de la plus grande partie des marchandises, qui font l'objet du commerce d'exportation ou d'importation. Au point de vue commercial, la navigation a donc une très-grande importance. La tendance du législateur a été de tout temps de favoriser le développement de la marine marchande nationale, et de lui assurer la part la plus large possible dans les transports maritimes; des dispositions de diverse nature ont été prises dans ce but. Ainsi une partie de la navigation est réservée au pavillon national; c'est celle qui a pour but le cabotage, les pêches maritimes et les échanges de produits entre la métropole et les colonies. D'un autre côté, les navires étrangers, admis à faire concurrence aux bâtiments français, sont assujettis à certains droits de tonnage dont ces derniers sont affranchis. Enfin le tarif français établit sur certaines marchandises des droits plus ou moins élevés, suivant qu'ils sont transportés par navires étrangers ou par navires français. Ces surtaxes qui grèvent les transports sous pavillons étrangers, portent le nom de droits différentiels.

Le mouvement général de la navigation s'est réparti de la manière suivante, entre les navires français et étrangers depuis 1827 :

Navires.	1827-36.	1837-46.	1847-56	1857.	1858.
Navires français : Navigation avec l'étranger avec les colonies	6,546	9,448	11,352	14,555	16,110
et les possessions françaises Grande pêche	876 869	1,540 973	2,701 846	2,404 1,022	2,613 1,082
Totaux Navires étrangers	8,291 10,266	11,961 15,797	14,899 18,930	17,981 23,722	19,805 24,238
Totaux généraux	18,557	27,758	33,829	41,703	44,043
	Ton	naye.			
Navires français : Navigation avec l'étranger — avec les posses-	499,245	860,619	1,292,642	2,150,000	2,218,000
sions françaises Grande pêche	218,203 113,298	276,378 127,465		601,000 140,000	625,000 144,000
Totaux Navires étrangers	830,746 1,099,833	1,264,462 1,890,290		2,891,000 3,861,000	2,987,000 3,706,000
Totaux généraux	1,930,579	3,154,752	4,379,462	6.752,000	6,693,000

Nombre de navires.

Il résulte de ces relevés, que le mouvement de la navigation s'est accru dans une très-grande proportion de 1827 à 1858; mais le rapport entre le nombre total des navires français et des navires étrangers affectés au transport, est resté à peu près le même, car, pour la période 1827-1836, ce rapport était de 42 0/0 du nombre total, et en 1858, il n'est que de 44 0/0. Toutefois, si au lieu de prendre le nombre total des navires français, on considère seulement ceux employés à la navigation de concurrence, on constate des progrès très-notables. Le tonnage de ces navires qui, en 1827-36, était en moyenne de 499,245 tonneaux, représentant 25 0/0 du tonnage total, s'élève en 1858 à 2,218,000 tonneaux, soit 33 0/0 du chiffre total.

La marine marchande française a fait du reste, depuis 10 ans, des progrès notables, dont on peut se rendre compte par les relevés ci-joints, qui présentent l'effectif de cette marine en navires à voiles et en navires à vapeur, à la fin de chaque année de 1847 à 1858 :

Situation	Navires à voi	les et à vapeur.	Navires à vapeur.	
au 81 décembre.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage
1847	14,321	670,260	117	12,567
1848	14,353	683,298	118	13,152
1849	14,364	680,565	119	13,391
1850	14,354	688,130	126	13,925
1851	14,557	704,429	139	19,460
1852	14,607	721,427	151	22,171
1853	14,719	702,705	174	26,399
1854	14,396	819,762	197	35,098
1855	14,248	872,156	225	45,493
1856	14,724	998,996	275	64,339
1957	15,176	1,052,576	327	71,979
1858	15,187	1,049,844	324	66,587

On voit que le progrès ne résulte pas tant de l'augmentation du nombre des navires que de l'accroissement de leur capacité. Nous avons donné sur ce point beaucoup de détails dans notre article sur les Droits différentiels inséré dans le Journal des Économistes en mars 1859 (t. XXI, p. 367 de la 2° série).

Les quatre plus grands ports de commerce de France sont: Bordeaux, 471 navires, 129,498 tonneaux; Marseille, 861 nav., 129,224 tonn.; Le Havre, 426 nav., 121,257 tonn.; Nantes, 645 nav., 105,698 tonu. Puis viennent Saint – Malo, (241 nav., 41,198 tonn.); Dunkerque, (301 nav., 30,008 tonn.) etc.

Le nombre total des navires à vapeur est(1859) de 330, jaugeant 72,070 tonneaux. Marseille en possède 124 avec 42,632 tonn. ; Le Havre, 67 avec 13,615 tonn. ; Nantes, 37 jaugeant 4,326 tonn. ; Rouen, 36 avec 4,251 tonn. ; Bordeaux, 10 avec 1,342 tonn. Les autres sont répartis entre un grand nombre de ports.

Voicimaintenant, d'après les documents officiels, l'effectif de la marine marchande dans les différents pays, c'est-à-dire, le nombre des navires portés sur les registres des États ci-après (navires caboteurs compris) :

États.	navires.	tonneaux.	États.	navires.	tonneaux.
Etats-Unis	33	5,049,808	Toscane	933	54,150
Royaume-Uni	27,097	4,558,740	Deux-Siciles	9,082	222,852
Colonies anglaises.	9,916	973,147	Pays-Bas	2,428	621,102
Suède et Norwége.	8,405	709,546	Russie	1,416	172,605
Danemark	5,457	297,510	Prusse (1859)	1,642	528,200
Espagne	5,105	361,000	Hambourg	491	192,000
Grèce	4,339	325,000	Brême		166,366
Autriche	3,518	395,000	Lubeck	67	9,500
Etats-Romains (1).	1,837	41,360	Hanovre	2,684	105,584
Etats-Sardes	2,934	197,924	Oldenbourg	624	70,886

On sait que, pour apprécier l'importance de la navigation d'un pays, c'est le tonnage et non le nombre des navires qu'il faut considérer. Toutefois, de la comparaison du nombre des navires et de la capacité (tonnage moyen), on peut tirer des inductions sur la nature de la navigation.

Nous indiquons ci-après d'après un journal le nombre comparatif des navires des diverses nations d'Europe et d'Amérique qui ont parcouru les mers pendant l'année 1857 :

États.	Nombre de navires.	Tonnage.
États-Unis	38,000	6,072,235
Angleterre.	37,088	5.570.000
Suède et Norwége	5,241	588,264
Danemark.	5,179	210.345
Espagne	5,173	349,762
Grèce	3,960	262,881
Autriche	3,393	482,319
Italie et surtout Sardaigne	2,983	198,924
Turquie	2,300	183,000

(1) Dont : ports de l'Adriatique.... 1,543 navires. 36,894 touneaux. — de la Méditerranée. 274 4,466

Hollande	2,230	551,884
Mexique et Amérique du sud	1,550	172,605
Russie	1,416	172,605
Prusse	829	267,000
Villes anséatiques	779	312,755
Belgique	160	24,000

Naufrages. — Dans le cours des six années 1852-1857, sur un total de 180,000 navires, on a constaté 11,948 naufrages, soit 6.7 0/0; sur 29,000 navires anglais qui ont parcouru les mers en moyenne, de 1850 à 1857, il s'en est perdu 2 par jour de 1850 à 1853, 3 par jour de 1854 à 1855. Le total des navires français qui se sont perdus pendant les six années 1852-1857, a été de 2,529, en moyenne environ 400 par an ou un peu plus d'un par jour.

L'année 1858 présente des résultats exceptionnellement désastreux sous le rapport des sinistres maritimes. Sur 30,000 navires qui ont parcouru les mers, il s'en est perdu 3,073, soit plus de 10 0/0, proportion tout à fait exceptionnelle qui est descendue à 5 0/0 pour les navires âgés de 1 à 10 ans; 8 0/0 pour les navires âgés de 10 à 15 ans, et qui s'est élevée jusqu'à 15 pour 0/0 pour les navires âgés de plus de 15 ans.

La proportion des pertes pendant les années précédentes avait été :

En 1852, de 1,85	0 navires,	soit plus	de 6 0/0
1853, de 1,61		» -	5
1854, de 2,12	0 »	<b>)</b> )	7
1855, de 2,00	D »	n	6 1/2
1856, de 2,13	0 »		7
1857, de 2,32	0 »	*	7 1/4

En 1858, on a compté 151 navires perdus corps et biens sans donner de leurs nouvelles, parmi lesquels, 14 navires français, 1 bateau de pêche belge, 3 navires partis de ou destinés pour des ports de la Belgique, 15 navires hollandais, 80 navires anglais, 38 navires divers.

La proportion des navires français restés sans nouvelles a été de : 20 en 1846-1847; 13 en 1847-1848; 9 en 1848-1849; 14 en 1849-1850; 17 en 1850-1851; 7 en 1851-1852; 13 en 1852-1853; 41 en 1853-1854; 21 en 1854-1855; 15 en 1855-1856; 11 en 1856-1857; 14 en 1857-1858.

La proportion des navires français restés sans nouvelles varie ordinairement entre 8 à 12 0/0 sur la totalité des naufrages ; en 1854, cette proportion avait dépassé 15 0/0.

Pour terminer cette nomenclature des sinistres maritimes, nous donnons ci-après, le relevé des navires incendiés pendant les cinq dernières années :

	1858.	1857.	1856.	1855.	1834.	
Américains	27	12	8	7	14	
Anglais	9	12	21	14	23	
Français	8	6	3	3	2	
Pavillons divers	28	21	31	38	36	
	. 72	51	63	62	75	

## VOIES DE COMMUNICATION.

Si au lieu de considérer l'ensemble des bâtiments qui parcourent les mers, on ne s'attache qu'aux bâtiments à vapeur, on constate (dans les sinistres qui les frappent une progression que n'explique pas complétement l'accroissement du nombre absolu de ces navires. Voici, pour les cinq dernières années, le nombre des bateaux à vapeur perdus.

	.1858.	1857.	1856.	1355.	1854.
Américains	19	17	18	35	31
Anglais.	42	45	40	44	38
Français.	22	15	10	11	12
Hollandais.	3	6	2		,
Pavillons divers	27	21	12	17	14
	113	104	82	107	95

# CHAPITRE XV.

# **VOIES DE COMMUNICATION** <sup>(1)</sup>

Il serait superfit d'insister sur l'importance des voies de communication et sur l'influence qu'elles peuvent exercer sur la prospérité et le bien-être des nations. La transformation que, depuis le commencement du siècle, la création des chemins de fer a opérée dans les conditions économiques et sociales, non-seulement de la France, mais encore des autres États, a montré combien la facilité et la rapidité des transports pouvaient contribuer au développement de la richesse publique.

C'est qu'en effet, producteurs, consommateurs, fabricants, commercants, toutes les classes en un mot de la société, retirent profit de l'amélioration des voies de communication. Par une meilleure et plus égale distribution des différents produits, elles permettent à la masse de la population de se procurer, à moindre frais, une plus grande quantité de denrées et de marchandises; en même temps l'accroissement de

<sup>(1)</sup> SOURCES : Dictionnaire et Annuaires de l'administration française. — Collection des Annuaires de l'économie politique. — Budgets et comptes financiers. — Comptes rendus annuels publiés par les compagnies de chemins de fer françaises et étrangères. — Ecquète sur les accidents des chemins de fer et documents statistiques publiés par le ministre des travaux publics, ainsi que plusieurs publications émanées du bureau central de statistique des chemins de fer ; documents officiels analogues publiés à l'étranger. — Noie pour servir à l'histoire financière des chemins de fer, par M. de Laveley ; Traité théorique et pratique des Chemins de fer, par M. Perdonnet. — Voics nanigables de la France, par M. Grangez. — Annales du Commerce extérieur, publiées par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. — Statistique officielle de la France, 1<sup>ne</sup> et 2<sup>o</sup> séries : Territoire et population. — Comptes rendus officiels relatifs aux voies navigables et aux chemins vicinaux en France. — Ouvrages statistiques de MM. Otto-Hubner, Brachelli, Reden, etc., etc.

# CHAPITRE XV.

la consommation stimule la production industrielle et agricole, et en augmentant ses débouchés et en les élargissant, il a pour effet tout à la fois, de diminuer le prix de revient et d'accroître les bénéfices de fabrication.

Les communications à l'intérieur ou avec les pays voisins, s'établissent au moyen de voies de diverses natures, navigables ou terrestres, qui concourent toutes au service et au développement des intérêts commerciaux.

« La navigation naturelle et la navigation artificielle de la France se lient intimement l'une à l'autre, et forment par leur réunion ces grandes artères navigables qui s'étendent d'une extrémité à l'autre du territoire. Privées du secours des canaux, les rivières ne peuvent desservir que la vallée que chacune d'elles arrose, et sont réduites au rôle de voie de transport local. Les canaux, en reliant entre eux les bassins des différents fleuves, ont réellement créé la navigation intérieure (1). »

Les voies navigables offrent encore aujourd'hui, même depuis la création des chemins de fer, une ressource utile pour le commerce ; elles présentent surtout de précieux avantages pour le transport économique des marchandises lourdes et encombrantes.

Les grandes routes sont moins fréquentées qu'elles pe l'étaient autrefois, sur tous les points où les chemins de fer sont établis.

Mais les routes autrefois considérées comme de moindre importance, telles que les routes départementales et les chemins vicinaux, ont acquis, au contraire, une nouvelle activité, parce qu'elles mettent en communication les centres de commerce et de population, avec les campagnes et les lieux de production : et à mesure que les mouvements commerciaux s'accroissent, il devient de plus en plus nécessaire de faciliter les apports des denrées sur les marchés, ou aux stations de lignes ferrées.

Il ya d'ailleurs pour l'agriculture un autre avantage à avoir de bonnes routes ; c'est à cette seule condition qu'elle peut se procurer les amendements, engrais et autres matières nécessaires au perfectionnement de la culture.

La nécessité d'améliorer et de développer les voies de communication est, du reste, une des préoccupations du gouvernement; et, dans le programme adressé par l'Empereur au ministre d'État, le 5 janvier 1860, pour lui tracer les mesures les plus propres à donner une vive impulsion à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, figure au premier rang « l'amélioration énergiquement poursuivie des voies de communication. »

(1) Rapport adressé à l'Empereur par le ministre des travaux publics (M. Rouher). le 25 février 1860.

Administration, corps des Ponts et-Chaussées. —Le service des voies de communication de toute nature, terrestres ou fluviales, naturelles ou artificielles, est placé dans les attributions du ministère des travaux publics, actuellement réuni au département de l'agriculture et du commerce.

L'administration des Ponts-et-Chaussées, qui est chargée de la direction et de la gestion de ce service, remonte au dix-huitième siècle et fut instituée en 1722, par le Régent.

Le corps des Ponts-et-Chaussées se compose d'ingénieurs préparés par l'École polytechnique et formés par l'État. A la tête du service est placé un directeur général des Ponts-et-Chaussées et des chemins de fer qui relève du ministre (Déc. septembre 1855).

Le ministre est assisté d'un conseil spécial désigné sous le nom de conseil général des Ponts-et-Chaussées, et composé des inspecteurs généraux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe. Ce conseil, présidé par le ministre ou en son absence par le directeur général, donne son avis : 1<sup>e</sup> sur les projets et plans de travaux publics et sur toutes les questions d'art qui lui sont soumises; 2<sup>e</sup> sur les questions de comptabilité; 3<sup>e</sup> sur le contentieux de l'administration, relatif aux usines à eaux; 4<sup>e</sup> sur toutes les questions contentieuses qui doivent être portées au Conseil d'État ou décidées par le ministre.

Un autre conseil spécial, désigné sous le nom de Comité consultatif des chemins de fer, est encore institué près du ministère des Travaux publics; ce comité, présidé par le ministre se compose de vingt membres choisis dans le sein du conseil d'État, parmi les fonctionnaires supérieurs appartenant aux grandes administrations financières ou autres, et les ingénieurs des Ponts-et Chaussées et des Mines. Ce comité donne son avis sur les nouveaux tracés des projets de concessions, de fusion entre les compagnies, les modifications aux cahiers des charges, etc.

Une commission permanente, également présidée par le ministre, et composée de six inspecteurs-généraux des chemins de fer, est chargée de toutes les questions concernant l'exploitation commerciale ou la gestion financière des compagnies de chemins de fer.

Le personnel des Ponts-et-Chaussées se compose ainsi :

5	Inspecteurs généraux de	1 <sup>re</sup> classe à	12,000 fr.
18		2 <sup>e</sup> classe à	10,000
15	Ingénieurs en chef de 1"	classe à	6.000
62	_	id. à	5,000
77		id. à	4,500
122	Inspecteurs ordinaires de	e 1 <sup>re</sup> classe à	3,000
183		2° classe à	2,500
14		3° classe	1,800
56	élèves Ingénieurs		1,500
550	-		

# 270 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

En outre de ce personnel d'ingénieurs, on compte environ 2,500 conducteurs de tous grades, chargés de la surveillance et de l'exécution des travaux et dont les traitements varient de 1,200 à 2,500 fr.

Le crédit total inscrit au budget de l'État pour les dépenses du personnel des Ponts-et-Chaussées, s'élève (1859) à 6,921,000 fr., savoir :

Traitement des ingénieurs Frais de déplacement et autres	1,967,000 fr.	3,130,000 fr.	,
Ecole des ponts et chaussées (1) Personnel des conducteurs	• • • • • • • • • • • • • • •	70,000	
Total		6,921,000	

Le service des Ponts-et-Chaussées se divise en trois branches : le service ordinaire, le service extraordinaire et les services délachés.

On distingue en outre, dans le service ordinaire, le service général (travaux ordinaires des Ponts-et-Chaussées, navigation et travaux hydrauliques); le service spécial (travaux départementaux); et les services divers (secrétariat du conseil général, École des Ponts-et-Chaussées, dépôts des cartes et plans, etc.)

Les services détachés comprennent divers services non rétribués sur le budget des travaux publics (ports maritimes et coloniaux, eaux et pavés de Paris, canaux d'Orléans, du Midi, du Loing, etc.).

Un très-grand nombre d'ingénieurs obtiennent des congés illimités et sont attachés aux services des Compagnies de chemins de fer ou d'autres compagnies particulières, soit en France, soit à l'étranger; cette position ne comporte pas de traitement, mais elle laisse subsister les droits à la retraite et à l'avancement.

Après avoir présenté des renseignements généraux sur l'organisation du service des Ponts-et-Chaussées, nous allons étudier séparément chacun des trois grands groupes de voies de communication, chemins de fer, voies navigables et routes terrestres.

# I. - Chemins de fer.

## APERÇU HISTORIQUE SUR LES CHEMINS DE FER. - SITUATION EN 1858.

L'établissement des chemins de fer a été l'un des événements les plus importants du siècle, par les conséquences que cette découverte a eues au point de vue économique et social. L'origine de ces grandes voies de communication paraît assez incertaine. Dès le dix-septième siècle, on employait, dans quelques exploitations de mines de l'Angleterre (2) des chemins ayant une voie en bois (*Wooden train roads*) sur laquelle glissaient les chariots. Plus tard, on garnit les voies de rebords en fonte

<sup>(1)</sup> Pour ce qui concerne l'Ecole des ponts et chaussées, voir le chapitre Instruction publique (tome I<sup>er</sup>).

<sup>(2)</sup> D'après quelques auteurs, des chemins à rails de bois ou de fer étaient en usage dans les mines de Saxe à une époque antérieure à leur introduction en Angleterre.

# CHEMINS DE FER.

pour guider les roues ; vers la fin du dix-huitième siècle, ce furent les roues qu'on pourvut de rebords en fonte. Enfin, en 1808, eut lieu pour la première fois l'emploi de rails en fer malléable, en Angleterre ; 13 ans plus tard, eut lieu la concession du premier chemin de fer destiné à faire un service public (1821, ligne de Stockton à Darlington).

Dans les premiers essais de chemins de fer établis, soit dans les mines, usines ou manufactures, soit pour les transports publics, on employait les chevaux comme moteurs. Au milieu du dix-huitième siècle, on s'était déjà cependant préoccupé d'appliquer la vapeur à la locomotion, plusieurs tentatives, dues à divers inventeurs restés célèbres (Robinson, 1759; Cugnot, de Void, Lorraine, 1769; Watt, 1784 en Angleterre; Ewon, 1794 Valcour, en Amérique, etc.); ne donnèrent pas des résultats assez satisfaisants pour qu'on pût appliquer immédiatement leurs découvertes. Ce ne fut qu'en 1829, à la suite d'un concours établi sur le chemin de fer de Manchester à Liverpool, qu'apparut la première locomotive de Stephenson, destinée à servir de type aux machines qui ont été construites depuis cette époque. Des perfectionnements furent successivement apportés à ces machines et se traduisirent par un accroissement de vitesse dans la traction, dont le tableau suivant indique la progression :

Fitesse moyenne à l'heure.							
	milles.	kilom.			milles.	kilom.	
1824	6	91/		1839	37	60	
1829	15	24		1847	70	112	
1834	29	47		1853	100	160	

Le tableau suivant, qui indique l'époque à laquelle a eu lieu, pour les principaux pays, la première concession et la première exploitation de chemins de fer, fait ressortir le mouvement d'expansion que ce précieux instrument de civilisation a suivi dans les différentes parties du monde :

 D			cédé.	Exploité.		
Pays.	Désignation du chemin de fer.	Kpoquo.	Longueur.	Rpoque,	Longueur .	
·····			kilous.		kilom.	
Angleterre	Stockton à Darlington	1821	71	1825	71	
France		1823	18	1828	18	
Autriche.	Linz à Budweis	1826	128	1828	30	
Amérique		1827	15	1825	15	
Belgique		1834	464	1835	20	
Bavière	Nuremberg à Furth	1834	7	1836	7	
Saxe		1835	115	1837	40	
Prusse.	Chemin rhénan	1837	230	1838	26	
Russie.	Czarskoé à Sélo	1837	28	1838	28	
Villes libres	Brunswick à Oscherleben	1837	65	1838	26	
Naples	Naples à Castellamare	1837	42	1839	42	
Bade	Manheim à Bade	1838	284	<b>1840</b>	18	
Nassau		1838	50	1840	40	
Hanovre	Hanovre à Hildesheim.	1841	348	1844	42	
Toscane		1842	93	1844	93	
Wurtemberg	Heilbronn au lac de Constance.	1843	226	1845	33	
Pays-Bas	Amsterdam à Harlem	1845	176	<b>1848</b>	83	

272 CHAPITRE XV. — VOIES DE COMMUNICA
---------------------------------------

Etats-Sardes	Turin à Gênes.	1846	165	1848	80
Espagne	Barcelone à Mataro	1847	28	1849	29
Danemark	Copenhague à Roskilde	1848	32	1849	32
Suisse	Bade à Zurich	1848	27	1849	27
Suède et Norwége	Christiania au lac Miossen	1849	16	1852	16
Portugal	Lisbonne à Santarém	1853	80	1854	20
Etats-Romains	Rome à Frascati.	1852	460	1856	×
Luxembourg	Luxembourg aux frontières	1856	161	<b>N</b> •	
	Athènes au Pyrée		10		,
Turquie	Belgrade à Constantinople	1857	1,530	· »	
Amérique du Sud.	Chemin de Panama	1846	80		
Afrique	Cap Town vers l'intérieur	1847	64		N
<b>As</b> ie	Calcutta à Bombay	1853	1,190	»	
Océanie	Chemin de Melbourne	1853	48		3

Le développement des chemins de fer, dans les différents pays où ils ont été établis, a été assez lent pendant les 20 premières années qui ont suivi l'application de cette découverte. Ce n'est qu'après une époque de tatonnement ou d'hésitation, et notamment à partir de 1845, qu'ils prirent un essor qui a été toujours croissant et que par moment les gouvernements ont eu plutôt à modérer qu'à exciter, mais qu'ils ont toujours encouragé.

Nous indiquons ci-après, par périodes quinquennales, les longueurs des diverses lignes, décrétées dans les cinq parties du monde, de 1825 à 1857:

	Période.	Europe.	Amérique.	Afrique.	As'e et Océanie (1).	Total.
		kilom.	kilom.	kilom.	kilom.	kilom.
	1825	226			,	216
	1830	905	539	n	»	1,444
•	1835	3,124	3,530	ж	»	6,654
	1840	8,807	6,5 0	<b>a</b> -	8	15,337
	1845	15,440	9,960	ກ	×	35,400
	1850	38,453	32,284	64		70,801
	1855	55,309	54,434	454	5,909	116,106
	1856	66,947	56,802	454	6,151	130,354
	1857	75,845	64,537	1,287	9,982	149,928

On voit qu'à la fin de la sixième période (1850), il n'existait, sur le globe, que la moitié des chemins décrétés à la fin de 1857; et à cette époque de 1850, les concessions faites étaient presque exclusivement réparties entre l'Europe et l'Amérique, et pendant les deux années 1856-1857, l'étendue des voies de fer s'est accrue, sur toute la surface du globe, de 33,822 kilomètres, représentant une augmentation proportionnelle de 29 0/0. Si l'on considère l'Europe seule, l'accroissement a été de 37 0/0, dans le reste du monde, il n'a été que de 21 0/0.

Pour compléter ce qui est relatif à l'étendue des voies ferrées dans les différents pays du monde, nous présentons la longueur comparative des chemins de fer concédés et exploités dans ces pays, en faisant ressortir le rapport des chemins exploités à la population et à la superficie :

(1) Dont en Océanie, 1855, 209 kilom.; 1856, 311 kilom.; 1857, 311 kilom.

CHEMINS	DE	FER.
---------	----	------

_	LONGUEURS		ROMBRE DE KILOMÈTRES exploités par million d'hab tants.		RONDRE DE LILONÈTRES exploités par myr. 6r.6.	
États.	concóiée.	exploitéo.	Kombre.	Rapport aves la F anco priso pour unice.	Kembre	Rapport avec la Franco prise peur unité.
	kilom.	kilom.			mui.	1
États-Unis	58,000	41,900	1,806.7	8.57	05	0.36
Grande-Bretagne	21,080	14 670	536.7	2.57	4.7	3.36
France	13,870	7,458	208 3	1.00	1.4	1.00
Autriche	8,372	3,577	89.1	0.43	0.5	0.36
Prusse	6,749	4,695	272.9	1.31	1.7	1.21
Allemagne (Etats div.).	5,893	4.384	251.5	1.21	1.8	1.29
Russie	5,433	1,178	196	0.09	0.2	0.01
Espagne	3,489	670	48 9	0.23	01	0.07
Canada	3,160	2,430	580.1	2.78	0.2	0.14
Italie	2,966	1,179	68.5	0.33	0.6	0.43
Belgique	2,213	1,480	322.4	1.54	5.0	3.57
Suisse	2,166	517	215.4	1.03	1.3	0.92
Turquie	1,530	,	×	3	ิท	1
Hollande.	1,137	372	107.8	0.52	1.0	0.71
Danemark	480	210	110.5	0.53	0.4	0.29
Portugal.	439	64	18.3	0.08	0.7	0.05
Suède et Norwége	290	160	33.8	0.16	0.2	0.01
Grèce		,	,	»		

.

Il résulte de ce tableau que les États-Unis occupent le premier rang sous le rapport, soit de la longueur des chemins de fer concédés ou exploités, soit du nombre des kilomètres exploités, comparativement au chiffre de la population. Mais pour la longueur des voies ferrées comparées à l'étendue du territoire, c'est la Belgique qui se place en première ligne.

Les chemins de fer en exploitation en 1857, avaient occasionné, en frais de construction, une dépense de près de 20 milliards de francs, ainsi répartis entre les différents pays.

États.	Dépenses totales en millions de fr.	Dépense moyenne par kilomètre.
Angleterre.	7,220	540,040 fr.
France	3,126	303,310
Indes et Australie	479	433,746
Espagne	60	346,820
Hollande	84	339,370
Saxe	17)	300,004
Belgique	431	<b>2</b> 55,775
Bade.	90	265,400
Italie	302	245,529
Autriche	830	242,523
Cap de Bonne-Espérance	15	234,375
Wurtemberg.	71	253,250
Suisse.	77	232,612
Principautés allemandes	194	223,500
Prusse.	882	220,595
Baviere	244	217,3 <b>25</b>
Canada	511	198,41 <b>8</b>
Amérique du sud	41	<b>18</b> 3,2 <b>67</b>
Amérique du nord	211	150,500
Etats-Unis	4,950	127,184
Total et moyenne	19,990	255,635

.

# 274 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

Les chemins de fer d'Angleterre et de France sont ceux qui ont coûté le plus cher à établir. Mais les charges de la construction en France, ont été supportées en partie par le gouvernement qui a donné de larges subventions aux Compagnies. Les départements et les communes ont également concouru dans une certaine proportion à ces dépenses.

Aux États-Unis, où les frais d'établissement ont été les moins élevés, l'infériorité relative du prix de revient kilométrique s'explique en partie par ce fait, que les Compagnies, non-seulement ont reçu des subventions non comprises dans le total qui précède, mais encore qu'elles ont trouvé, dans des concessions gratuites de terrains, des avantages très-importants, qui ont diminué leurs dépenses dans une très-grande proportion. Enfin, quelques lignes, après avoir été abondonnées par les concessionnaires primitifs, ont été rachetées à vil prix par les exploitants actuels qui n'ont fait figurer que le prix d'achat, comme dépenses de premier établissement. Par tous ces motifs, le prix de revient des chemins de fer aux États-Unis, ne peut être considéré que comme un prix fictif, auquel le prix réel est très-notablement supérieur.

Le mouvement général de passagers et de marchandises transportés par chemins de fer, atteint actuellement des proportions très-considérables, dont le tableau suivant fait connaître la répartition entre les principaux États :

États.	Années.	Longueur moyenne exploitée.	Nombre de voyageurs.	Tonnes de marchandises.
Autriche. Belgique (chem. de l'État) Canada. Espagne. États-Unis. France Grando-Bretagne (Angleterre) — Ecosse. — Irlande. Indes anglaises.	1858 1857 1857 1855 1855 1855 1857 1857	kilom. 4,333 711 1,753 182 24,473 6,854 9,254 1,717 1,490 406	10,533,837 6,458,424 1,002,655 2,539,981 60,892,091 40,662,168 115,858,806 14,733,503 8,416,579 1,946,955	4,640,623 2,821,371 * 121,192,410 14,907,249 *
Prusse Russie (chem. de l'État) Sardaigne	1857 1856 1855	4,311 650 328	18,414,094 277,801 3,236,334	12,988,722 411,017
Suisse Toscane	1857 1856	437 . 185	3,299,524 1,163,834	336,7 <b>55</b>

Les tarifs applicables aux voyageurs, sur les chemins de fer des principaux États de l'Europe, présentent entre eux les différences indiquées ci-après :

		Prix par kilometre.	metre,	
	1 <sup>10</sup> classe.	2º classe.	3º classe.	
Angleterre	0 f. 123	<b>0 f.</b> 088	0 f. 055	
France	0 100	0 075	0 055	
Prusse	0 088	0 072	0 048	
Autriche (chem. de l'Etat)	0 088	0 069	0 052	
Belgique (chem. de l'Etat)	0 080	0 060	0 040	

On voit que c'est l'Angleterre qui a le tarif le plus élevé et la Belgique celui qui est le moins cher.

Le rapport qui existe dans les différents pays entre les recettes brutes des chemins de fer et leur produit net, déduction de tous les frais d'exploitation ou autres, varie dans des limites assez larges. Ce rapport est compris entre un minimum de 30 0/0 au Canada, et un maximun de 64 0/0 en Allemagne. Le tableau ci-après fait ressortir ces différences pour les principaux États :

Etats.	Années	Recette brute.	Produit net.	Rapport p. 100 du produit net à la recette.
		fr.	fr.	
Autriche.	1858	112,474,000	54,000,000	48.00
Belgique.	1857	43,006,385	20,127,350	46.80
Canada	1857	29,339,500	9,084,225	30.96
Espagne	1855	3,425,700	1,728,725	50.46
Etats allemands	185	101,059,250	64,986,050	64.30
Etats-Unis.	1857	534,327,840	222,636,600	41.67
France	1857	313,818,016	177,701,742	56.63
Grande-Bretagne : Angleterre.	1857	513,193,700	191,661,050	37.35
- Ecosse	1857	62,536,951	25,575,725	40.90
- Irlande	1857	28,634,600	14,148,000	49.41
Pays-Bas	1857	6,965,475	2,719,550	39.04
Inde anglaise	1857	5,292,325	3,052,925	57.69
Prusse	1857	133,646,010	72,288,383	54.09
Russie (ch. de l'Etat)	1856	99,197,725	,	. 16
Sardaigne	1857	11, 16 ,664	6,057,496	53.02
Suisse.	1857	6,716,901	3,866,738	57.56
Toscane	1856	3,188,400	1,715,875	53.82

C'est en Suisse et dans les États secondaires de l'Allemagne, que les produits nets des chemins de fer atteignent les proportions les plus élevées; la France vient immédiatement après. L'Angleterre, au contraire, présente un chiffre de bénéfices nets relativement très-faible (37 0/0 seulement).

En résumé, les chemins de fer, après une première période de tâtonnements et d'essais, sont entrés dans une large voie de développement et de perfectionnement. Grâce aux raccordements qui ont été faits pour relier entre eux les différents pays, l'Europe se trouve aujourd'hui sillonnée d'un vaste réseau, qui établit des communications directes et rapides entre les points les plus éloignés et offre au commerce de puissantes ressources pour ses opérations. C'est ainsi que, d'une part, la mer Baltique et la mer Adriatique se trouvent reliées par les chemins de Dantzig et de Stettin à Vienne et de cette capitale à Trieste ; que le centre de l'Europe touche d'une part aux Pays-Bas et à la Belgique, de l'autre, à la Suisse et à la Sardaigne, puis par la France, communique directement soit avec l'Océan, soit avec la Manche, soit avec la Méditerranée ; du côté de l'Orient, ces grandes artères commerciales s'étendent à travers l'Autriche et les principautés Danubiennes jusqu'à la mer

TOME II.

### 276 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

Noire. Enfin, dans quelques années, on verra complétement achevée la grande ligne européenne de Saint-Pétersbourg à Madrid, par la construction du chemin de Varsovie à Saint-Pétersbourg d'une part et de Madrid à la frontière espagnole de l'autre.

Les seuls chemins qui restent encore isolés en Europe, sont ceux de l'Espagne, du Portugal et l'Italie, quelques chemins français, suisses ou autrichiens et la grande ligne de Saint-Pétersbourg à Moscou. Encore la plupart de ces lignes ne tarderont-elles pas, comme nous venons de l'indiquer, à se réunir aux grandes voies déjà ouvertes. Dans l'Amérique septentrionale, on rencontre également de grandes lignes continues qui sillonnent le pays dans toutes les directions, et il est présumable que dans un avenir peu éloigné, on verra réaliser la jonction de l'Océan Atlantique au Pacifique, à travers ce vaste continent américain. Enfin, l'Inde anglaise offre également de grands tracés, destinés à relier les principales villes des présidences de Calcutta, Madras et Bombay.

### .CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

Ensemble du réseau. - Le premier chemin de fer établi en France, fut celui de Saint-Étienneà Andrezieux, concédé par Ordonnance royale du 26 février 1823, et livré à la circulation le 1<sup>er</sup> octobre 1828. Ce chemin et celui de Saint-Etienne à Lyon qui vint immédiatement après (Ord. 7 juin 1826) étaient à une seule voie et employèrent d'abord des chevaux seulement pour la traction. Mais en 1832, on installa sur le chemin de fer de Lyon à Saint Étienne la première locomotive qui parut en France. Pendant les dix-neuf années qui s'écoulèrent de 1823 à 1842, les chemins de fer prirent un très faible développement, et à la fin de 1841, on ne comptait encore que 786 kilomètres concédés et 552 exploités (1); c'était en moyenne 41 kilomètres concédés et27 exploités par année. La loi du 11 juin 1842 imprima à la construction des voies ferrées une vive impulsion, en décrétant la construction d'un vaste réseau aux conditions suivantes : la dépense avait lieu par le concours de l'État, des départements, des communes et de l'industrie. L'État supportait la dépense des terrassements, des travaux d'arts et du tiers des terrains nécessaires à l'assiette du chemin ; les départements et les communes, le tiers des dépenses de terrain; mais cette dernière clause a été abrogée par la loi du 16 juillet 1845. La loi de 1842 a servi de base aux conditions imposées depuis aux concessionnaires de chemins de fer, sauf les modifications dont l'expérience a fait reconnaître l'utilité. Les con-

<sup>(1)</sup> Les premières lignes ouvertes en France, après le chemin de fer de la Loire (Saint-Etienne à Lyon), furent: Paris à Saint-Germain (1837), mines d'Anzin (1838), Montpellier à Cette, Paris à Versailles (r. d.), Mulhouse à Thann (1839). A partir de 1840, choque année plusieurs sections nouvelles sont livrées à la circulation.

#### CHEMINS DE FER.

cessionnaires ont d'ailleurs été des compagnies constituées sous la forme anonyme. Le tableau qui suit indique les longueurs de lignes exploitées ou concédées depuis 1842, en faisant ressortir l'importance des concessions et des nouvelles ouvertures, année par année.

Années.	Longueurs concédées.		Longueurs exploitées.		Longueur totale dcs chemins	
	dans l'année.	nombre total.	dans l'année.	nombre total.	exploités et concédés.	
	kilom.	kilom.	kilom.	kilom.	kilom.	
1842	94	2,397	27	590	2,987	
1843	138	2,185	230	820	3,005	
1844	879	3,134	2	822	3,956	
1845	1,599	3,558	52	874	4,432	
1846	. 7	4,285	439	1,313	5,598	
1847	×	2,868	509	1,821	4,689	
1848	11	2,492	388	2,211	4,703	
1849	N N	1,855	637	2,848	4,703	
1850		1,704	151	2,999	4,703	
1851	376	1,412	, 542	3,541	4,953	
1852	2,953	3,022	318	3,859	6,881	
1853	1,857	4,674	191	4,050	8,724	
1854	381	4,459	596	4.640	9,099	
1855	2,193	5,746	894	5,530	11,276	
1856		5,081	665	6,195	11,276	
1857	2,596	6,412	1,265	7,458	13,870	
1858	887	7,299	1,199	8,657	15,936	
1859	w N	7,242 (1)	409	9,066 (2)	16,308	

Il résulte de ces tableaux que c'est surtout depuis 1852 que le réseau des chemins de fer a pris de l'extension en France; car à la fin de 1851, on ne comptait que 6,881 kilomètres concédés et exploités, et en six années, la longueur des voies ferrées avait plus que doublée. Si l'on ne considère que l'exploitation, les résultats sont analogues; on trouve en 1857, 8,657 kilomètres en activité, au lieu de 3,859 en 1851. C'est 1857 qui a été l'année la plus forte, pour les ouvertures de lignes; 1,265 kilomètres nouveaux ont été livrés à la circulation.

D'après les conditions des cabiers de charges des concessions, les lignes décrétées restant à construire au 31 décembre 1857, et dont la longueur totale était de 6,412 kilomètres, doivent toutes être terminées à la fin de 1860, sauf 80 kilomètres du chemin de Charleville à la frontière, dont le délai de construction est indéterminé.

Le réseau des chemins de fer français est actuellement réparti entre six grandes compagnies, qui se partagent les grandes divisions territoriales du pays et en dehors desquelles il n'y a plus que quelques lignes d'une importance secondaire.

Le tableau ci-après indique la répartition des longueurs concédées et exploitées à la fin de 1857 et de 1858 par ces compagnies :

(2) Longueur exploitée au 31 mars 1860: 9,105 kilom.

<sup>(1)</sup> Dont 5,595 kilom. en construction ou à construire et 1,647 kilom. de concessions éventuelles.

Compagnies.	Longueurs exploitées.		1859. Longueurs	
	1857.	1858.	concédées.	exploitées.
-	ki.	kil.	kil.	kil.
Nord	859	859	1,581	974
Est	1,396	1.614	2,330	1,812
Ouest	949	1,140	3,307	1,194
Orléans	1.468	1,733	3,915	1,821
Paris-Méditerranée	1,662	1,819	4,308	2,237
Midi	727	794	1,631	893
Ardennes.	52	153	(1)	•
Lyon-Genève	175	215	(1)	
Dauphiné	89	131	(1)	
Ceinture	17	17	17	17
Graissessac à Béziers	,	52	51	51
Bességes à Alais	30	30	3,	32
Anzin à Somain	19	19	19	19
Carmaux à Albi	15	15	15	15
Bordeaux au Verdon	n		100	
Totaux	7,458	8,657	16,908	9,066

Les chemine de fer en exploitation au 31 décembre 1857 desservaient 81 chefs-lieux de département, et 84 chefs-lieux d'arrondissement; les tracés décrétés ne laissaient plus en dehors que 4 chefs-lieux de départements (Digne, Saint-Brieue, Vannes et Mende) et 123 chefslieux d'arrondissement. Tous les départements de la France continentale doivent être desservis par les chemins defer, dans un délai, qui suivant les prescriptions des cahiers de charges, devrait expirer à la fin de 1866.

Sur un nombre d'environ 160 ports plus ou moins importants que possède la France (Corse exceptée), 24 étaient desservis par des lignes terminées à la fin de 1857, et 16 devaient l'être par des lignes dont l'achèvement était échelonné de 1858 à 1862. Sur ces 40 ports, 33 appartenaient au littoral de l'Océan, 7 à celui de la Méditerranée; 20 des ports desservis ou à desservir sont des ports de navigation de long cours.

Les chemins de fer ne servent pas seulement comme voies commerciales, ils peuvent encore être utiles à la défense nationale, en permettant de porter rapidement les troupes d'un point à l'autre du territoire. A ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de faire connaître que sur les 267 points militaires de la France continentale (les îles de Corse et autres non-comprises) 127 étaient desservis par des chemins en exploitation, et 59 devaient être desservis par des lignes en construction à la même époque.

Un tableau publié par le ministère des travaux publics permet de se rendre compte de la distribution des chemins de fer, entre les différentes parties de la France, en admettant pour l'empire six grandes divisions régionales correspondant aux parcours des principales com-

<sup>(1)</sup> En 1859, le chemin des Ardennes a été réuni à la ligne de l'Est, ceux de Lyon à Geneve, et du Dauphiné appartiennent à la Compagnie de Paris à Lyon.

Réseaux.	Longueur exploitée	Surface en		Nombre de kilom. de chemin de fer	
Kescaux.	ou concédée.	myriamètres carrés.	Population.	par myr. carré.	par 100,000 habitants.
	kil.	myriam.		kil.	
Nord	1,591	313.46	3,852,002	5.3	41
Est	2,324	701.22	4,911,021	3.4	47
Quest	2,072	626.70	5,739,434	3.3	35
Orléans.	3,927	1,475.29	8,684,001	2.7	45
Paris à Lyon et la Mé-					
diterranée	4,331	1,390.96	8,728,095	3.1	49
Midi	1,694	709.37	3,884,502	2.4	46
Totaux	15,939	5,217.00	35,799,845(1)	3.0	45

pagnies de chemin de fer. Ce tableau présente les résultats ci-après :

Dans le tableau ci-dessus, on a attribué aux Compagnies principales les petites lignes les plus rapprochées de leur réseau: ainsi on a ajouté au Nord le chemin d'Anzin à Somain et de Hautmont à la frontière (30 kilom.); à l'Est, le chemin des Ardennes (419 kilom.); à l'Orléans, le chemin de Carmaux à Albi (15 kilom.); à Lyon, le Dauphiné et Bessège à Alais (284 kilom.); au Midi, Bordeaux au Verdon et Graissessac à Béziers (152 kilom.)

On voit, d'ailleurs, d'après les chiffres ci-dessus, que dans la répartition des chemins de fer, on s'est attaché à maintenir une proportion à peu près constante entre l'importance des réseaux et le chiffre de la population, car les diverses régions présentent sous ce rapport un équilibre aussi parfait que possible.

Si l'on répartit entre les divers départements la longueur des voies ferrées exploitées en 1859, on trouve les résultats suivants, établis avec un très-grand soin par le bureau de statistique des chemins de fer (Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics).

Départements.	Nombre de mètres.	Dipartements.	Nombre de mètres.
Ain. Aisne Allier. Alpes (Basses-). Alpes (Hautes-). Ardèche. Ardèche. Ardèche. Ardège. Aube. Aude. Aude. Aude. Calvados Cantal Charente-Inférieure	210,918 161,6:0 117,358 " " 85,235 " 130,574 156,839 94,257 188,878 177,249 " 114,498 63,114	Cher. Corrèze. Corrèze. Cotse-d'Or. Côtes-du-Nord Creuse. Dordogne. Douls. Douls. Dróme Eure. Eure-et-Loir Finistère. Gard. Garonne (Haute-). Girs.	111,840 * 190,668 * 29,488 64,929 106,241 133,070 139,632 97,916 * 147,283 65,859 * *

(1) Non compris la Corse.

280

Hérault	169,622	Pas-de-Calais	141,316
Ille-et-Vilaine	49,533	Puy-de-Dôme.	93,650
Indre	100,078	Pyrénées (Basses-)	2,975
Indre-et-Loire	169,418	Pyrénées (Hautes-)	
Isère	162,679	Pyrénées-Orientales	24,579
Jura	68,438	Rhin (Bas-)	154,519
Landes	168,984	Rhin (Haut-)	168,191
Loir-et-Cher	93,619	Rhône	108,154
Loire	166,258	Saone (Haute-)	148,054
Loire (Haute-)	14,087	Saone-et-Loire	94,088
Loire-Inférieure	117,143	Sarthe	200,417
	94,171	Seine	
Loiret		Seine-Inférieure	135,461
Lot.	)) ()		178,370
Lot-et-Garonne	82,402	Seine-et-Marne	237,149
Lozère	» 	Seine-et-Oise	323,601
Maine-et-Loire	89,772	Sevres (Deux-)	66,154
Manche	65,258	Somme	157,974
Marne	222,988	Tarn	32,833
Marne (Haute-)	181,626	Tarn-et-Garonne	139,374
Mayenne	67,702	Var	26,213
Meurthe	197,334	Vaucluse	56,123
Meuse	79,804	Vendée	
Morbihan	×	Vienne	144,264
Moselle	120,046	Vienne (Haute-)	50,692
Nièvre	44,225	Vosges	29,105
Nord	331,117	Yonne	166,462
<b>O</b> ise	187,726		
Orne	85,430	Total	8,826,578

Le réseau français tracé ou exploité à la fin de 1857 se raccordait à ceux des pays limitrophes et mettait ainsi la France en communication directe avec les principaux États voisins. Ainsi les lignes du Nord sont reliées à la Belgique par quatre points, Lille, Valenciennes, Erquelines et Hautmont. Le chemin des Ardennes doit aussi atteindre la Belgique par Givet et Longwy. Le réseau de l'Est se relie ou doit se relier aux voies de fer de la vallée du Rhin par Forbach pour la Prusse, Wissembourg pour la Bavière, Bâle pour la Suisse, par Thionville pour le grandduché de Luxembourg; enfin la traversée du Rhin doit s'opérer soit par le pont de Kehl, soit à Cologne. Le réseau de Lyon touche à la Suisse par Montbéliard, Pontarlier, Seyssel, à la Savoie par Culoz, etc.

Du côté de l'Espagne, les quatre lignes françaises sont encore arrêtées à Bayonne, Perpignan, Foix et Bagnères. Mais on espère que, dans un avenir peu éloigné, la ligne de Bayonne sera raccordée aux chemins espagnols, et des études préparatoires sont déjà faites dans ce but en Espagne.

Indépendamment des lignes commerciales dont nous venons de nous occuper, il existe encore en France un certain nombre de chemins, destinés à l'exploitation des établissements industriels. En voici la liste, avec la longueur de chacun d'eux :

Désignation des lignes.	Longueur.	Concession.
Mines de houille d'Épinac au canal de Bourgogne	29	1830
— carrières de Long-Rocher au canal du Loing	3	1834
Villers-Coterêts au Port-aux-Perches sur l'Ourcq	9	1836
Le Creuzot au canal du Centre	10	1837

### CHEMINS DE FER.

Mines de Decize au canal du Nivernais	7	1841
- de Commentry au canal du Berri	18	1844 - 55
Vireux-sur-Meuse à la frontière de Belgique	2	1845
Mines d'Aniche à Somain	2	1850
Houillères du Serbier aux lignes de Rhône et Loire	5	1853
Usines de Bourdon (sucrerie) à la ligne de Clermont	4	1854
Mines de Montieux au chemin de Rhône et Loire	Í	1854
Embranchement du chemin de fer de Ceinture à la		
gare d'eau de Saint-Ouen.	3	1855
Mines d'Ougney au chemin de Besançon	10	1855
- de la Roche-Molière aux lignes de Rhône et		
Loire	7	1855
Glaces de Saint-Gobain à Chauny	15	1856
Houillères de Trélys au chemin de Bességes à Alais	2	1857
	127	

Lignes principales. — Après avoir exposé, dans son ensemble, le système général des chemins de fer français, nous allons esquisser brièvement l'historique de nos principales lignes.

CHEMINS DE FER DU NORD. — La Compagnie du Nord, instituée en 1847, comprenait à la fin de 1857, les concessions de la ligne de Paris à la frontière, par Lille et par Valenciennes, les embranchements de Lille à Calais et à Dunkerque, la ligne d'Amiens à Boulogne, celle de Creil à Saint-Quentin et Erquelines, à Reims et à Beauvais, enfin les lignes de Paris à Soissons, de Boulogne à Calais avec embranchement d'Amiens à Menessin, d'Hazebrouck vers Douai et Arras, d'Amiens à Rouen (pour les 2/3), ceux de Pontoise, Senlis, Argenteuil et quelques autres. Toutes ces dernières concessions, depuis et y compris la section de Creil à Beauvais, ont été autorisées par décret impérial du 26 juin 1857. La ligne de Paris à Lille avait élé construite par le gouvernement, elle fut cédée par la Compagnie en 1845, moyennant 90 millions de francs. La longueur totale du réseau de la Compagnie du Nord définitivement concédée est de 1,356 kilomètres, sur lesquels 859 étaient en exploitation et 497 restaient à construire au 31 décembre 1859; les principales de ces dernières lignes étaient celles de Paris à Soissons (101 kilom.); Rouen à Amiens (75 kilom.); Amiens à Menessin (87 kilom.); Hazebrouck vers Arras (68 kilom.); etc.

Enfin la Compagnie a obtenu 205 kilomètres de concessions éventuelles, dont 100 kilomètres de Soissons à la frontière par Laon; en réunissant toutes ces concessions, on arrive au chiffre total de 1,561 kilom.

Voici le compte général de la Compagnie au 31 décembre 1858.

Dépenses de premier établissement (ancien réseau) Prix d'acquisition payé à l'Etat	85,858,750 fr.
Lignes en exploitation	206,495,962
Dépenses de réfection de la voie	12,479,988
Lignes en construction (Creil par Chantilly)	18,204,327
Construction du chemin de fer de Ceinture	1,340,000
Locomotives, voitures, wagons et mobilier d'exploitation	61,592,251
Total	38),971,379

Actif.

Nouveau réscau (lignes en construction), Paris à Soissons, Saint-Quentin et Amiens, d'Amiens à Rouen; des houillères du Pas-de-Calais, de Boulogne à Calais; de l'ontoise, de Chantilly à Senlis; de Villers-Cotterets au Port-aux-Perches. Lignes-Nord-Belges. — (Erquelines à Charleroi, Namur à Liége, Mons à Hautmont, Namur à Givet). — Dépenses	1,609,464 fr.
de premier établissement, matériel, outillage, etc	18,361,147
Dù au 31 décembre 1858, par les actionnaires, versements à effectuer sur les actions nouvelles Compte de l'Etat (prix d'acquisition de la ligne principale	34,644, <b>600</b>
restant à classer)	14,035,024
Matériel, mobilier et approvisionnements	15,907,286
Valeurs diverses. — Immeubles dans Paris	997,207
Débiteurs divers	10,686,753
Caisse et portefeuille	11,875,847
Total	494,088,707

#### Passif.

Fonds social.Capital réalisé, actions anciennes.Actions nouvelles (300 francs versés).37,500,000	
Total	197,500,000
Emprunts	191,930,104
Obligations de la Compagnie de Boulogne	1,181,558
Réserves sur les bénéfices pour réfection de la voie	6,432,789
Total	397,044,451
Capital à réaliser (actions nouvelles, 275 francs par act.)	34,375,000
Obligations souscrites à l'Etat par la Compagnie	14,035,028
Créanciers divers))	6,914,668
Intérêts, dividendes et amortissements éc'us	24,212,166
Comptes des réserves	17,507,398
Total	494,058,707

CHEMINS DE FER DE L'EST. - Le réseau de cette Compagnie comprenait, à la fin de 1857, la ligne de Paris à Strasbourg, avec l'embranchement de Reims et celui de Metz, prolongé d'une part vers Saarbruck, d'autre part, vers Thionville et la frontière du Luxembourg ; la ligne de Strasbourg à Bâle, avec l'embranchement de Thann et le prolongement de Wissembourg ; la ligne de Blesme à Gray, celle de Nancy à Gray, celle de Paris à Mulhouse, ainsi que l'embranchement de Coulommiers et ceux de Provins et des Ormes, la traversée du Rhin à Kehl et le chemin de Vincennes; l'embranchement de Bar-sur-Seine à celui du camp de Ghâlons ; ces deux dernières concessions ont été faites en 1856. La construction et la ligne principale de Paris à Strasbourg, avec trois embranchements sur Metz, Reims et Saarbruck, autorisée en vertu de la loi du 9 juillet 1845, a été faite, partie aux frais de l'État (110 millions), partie aux frais de la Compagnie (125 millions). Les lignes de Paris à Mulhouse et de Strasbourg à Bâle ont été concédées par les lois des 17 août 1853 et 21 avril 1854. La longueur du réseau définitivement concédée à la Compagnie était, à la fin de 1857, de 1,843 kilomètres, dont 1,396 en exploitation et 447 à construire ou en construction. A ces longueurs il y a à ajouter 62 kilomètres de concessions éventuelles (Cocheren à Sarrebourg) ce qui porte le réseau total à 1,905 kilomètres.

232

Le compte général de la Compagnie s'établissait ainsi au 28 février 1858 :

AC	LL	

Dépenses de premier établissement, depuis l'origine jusqu'à la fin de 1857.         Concessions anciennes (lignes principale et embranchements de Reims, Sarrebruck, lignes de Thionville, Båle, Wissembourg, Mulhouse, Thoury, participation au chemin de ceinture).       203,083,734         Concessions nouvelles (de Mulhouse, de Blesmes à Gray, de Vincennes, de Montereau, de Nancy à Epinal, du camp de Châlons, etc.       278,386,162         Dépenses du matériel roulant.       75,879,131         Total.       557,349,027         Dépenses de premier établissement de l'exercice 1858.       4,100,860         Concessions anciennes et nouvelles, et dépenses diverses.       4,100,860         Approvisionnements généraux (matériel et économat).       6,225,739         Caisse, valeurs, comptes-courants divers.       39,152,844         Solde de comptes-courants divers.       6,387,084         Total de l'actif.       620,811,155	Actif.	
de Reims, Sarrebruck, lignes de Thionville, Bâle, Wis- sembourg, Mulhouse, Thoury, participation au chemin de ceinture)	la fin de 1857.	
Concessions nouvelles (de Mulhouse, de Blesmes à Gray, de Vincennes, de Montereau, de Nancy à Epinal, du camp de Châlons, etc	de Reims, Sarrebruck, lignes de Thionville, Bâle, Wis- sembourg, Mulhouse, Thoury, participation au chemin de	903 083 736 fm
Dépenses du matériel roulant.       75,879,131         Total.       557,349,027         Dépenses de premier établissement de l'exercice 1858.       4,100,860         Concessions anciennes et nouvelles, et dépenses diverses.       4,100,860         Approvisionnements généraux (matériel et économat).       7,595,661         Domaine de la Compagnie.       6,225,739         Solde de comptes-courants divers.       39,152,844	Concessions nouvelles (de Mulhouse, de Blesmes à Gray,	200,000,704
Dépenses du matériel roulant.       75,879,131         Total.       557,349,027         Dépenses de premier établissement de l'exercice 1858.       4,100,860         Concessions anciennes et nouvelles, et dépenses diverses.       4,100,860         Approvisionnements généraux (matériel et économat).       7,595,601         Bomaine de la Compagnie.       6,225,739         Caisse, valeurs, comptes-courants divers.       39,152,844         Solde de comptes-courants divers.       6,387,084	de Châlons, etc	278,386,162
Dépenses de premier établissement de l'exercice 1858.       •         Concessions anciennes et nouvelles, et dépenses diverses.       4,100,860         Approvisionnements généraux (matériel et économat)       7,595,601         Domaine de la Compagnie       6,225,739         Caisse, valeurs, comptes-courants divers       39,152,844         Solde de comptes-courants divers       6,387,084		75,879,131
Dépenses de premier établissement de l'exercice 1858.       •         Concessions anciennes et nouvelles, et dépenses diverses.       4,100,860         Approvisionnements généraux (matériel et économat)       7,595,601         Domaine de la Compagnie       6,225,739         Caisse, valeurs, comptes-courants divers       39,152,844         Solde de comptes-courants divers       6,387,084	Total	557,349,027
Concessions anciennes et nouvelles, et dépenses diverses.       4,100,860         Approvisionnements généraux (matériel et économat)       7,595,661         Domaine de la Compagnie.       6,225,739         Caisse, valeurs, comptes-courants divers.       39,152,844         Solde de comptes-courants divers.       6,387,084	Dépanser de promier établissement de l'exercice 1858.	4
Approvisionnements généraux (matériel et économat)       7,595,601         Domaine de la Compagnie       6,225,739         Caisse, valeurs, comptes-courants       39,152,844         Solde de comptes-courants divers       6,387,084	Concessions anciennes et nouvelles et dépenses diverses.	4.100.860
Domaine de la Compagnie		
Caisse, valeurs, comptes-courants.       39,152,844         Solde de comptes-courants divers.       6,387,084		
Solde de comptes-courants divers		
•		
	•	620,811,155

#### Passif.

2 444-14		
Constitution du capital, 500,000 actions (500 fr.) Obligations à divers taux Emprunts faits à l'Etat, ou subvention de l'Etat.	250,000,000 324,202,000 15,600,000	
Total A déduire, actions, obligat. et engag. amortis	589,802,000 1,834,817	
Capital au 28 février 1858 Intérêts et dividendes échus et non périmés Créanciers divers. Charges de la Compagnie (réserve, accroissement,	704,309 11,575,671	587,967,183
obligations, intérêts, dividendes, etc	20,563,992	
		32,843,972
Total du passif		620,811,155

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — Un décret du 7 avril 1855 a réuni entre les mains d'une seule Compagnie, sous le nom de Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, les lignes de Normandie et de Bretagne, comprenant : 1º le chemin de fer de Saint-Germain avec les embranchements d'Argenteuil et d'Auteuil; les deux chemins de Versailles (rive droite et rive gauche), les lignes de Paris à Rouen et au Havre; les embranchements de Dieppe et Fécamp et la ligne de Nantes à Cherbourg avec l'embranchement de Saint-Lô; 2º la ligne de Paris à Rennes, avec l'embranchement du Mans au Mézidon. Le même décret a autorisé en outre, les embranchements de Honflear, de Sesquigny, du Mans à Angers, de Rennes à Brest, à Redon et à Saint-Malo. L'État s'est engagé à fournir à la Compagnie une subvention de 30 millions, pour l'achèvement des lignes de Bretagne ; il garantit en outre l'intérêt à 4 0/0 des obligations de la Compagnie, jusqu'à concurrence de 359 millions. Les chemins de fer de Bretagne, décrétés par la loi du 26 juillet 1844, furent d'abord directement exploités par l'État de 1848 à 1851;

# 284 CHAPITRE XV. -- VOIES DE COMMUNICATION.

puis cédés à une Compagnie particulière et enfin réunis, comme il vient d'être dit, à la Compagnie de l'Ouest en 1855. L'État garantit pour ces chemins, un intérêt de 4 0/0 sur 55 millions. Au 31 décembre 1857, le réseau total de l'Ouest comprenait 1,780 kilomètres, dont 949 en exploitation et 831 en construction et à construire. Les plus importantes des lignes non exploitées étaient celles de Rennes et de Brest (250 kilomètres) ; d'Angers au Mans (100 kilom.) ; de Redon à Rennes et Saint-Malo (146 kilom.). La Compagnie de l'Ouest a reçu, en outre, à titre de concessions éventuelles, les lignes d'Argentan à Granville (133 kilom.); de Saint-Cyr à Surdon (159 kilom.), ensemble, 292 kilom. ; ce qui porte la longueur totale du réseau à 2,072 kilom. Le compte de l'établissement des chemins de l'Ouest se balançait ainsi au 31 décembre 1858 :

Dépenses.

Compte général de fusion		280,066,380	fr.
Dépenses des trois exercices 1855-1856-1857. 160	,362,177		
Dépenses de l'exercice 1858. — Intérêts pendant			
la construction, déduction des recettes 2	,945,209		
Dépenses générales	810,049		
Etudes, direction, surveillance et contrôle des	-		
trains	897,997		
Terrain	,964,373		
Etablissement des lignes 14	672,825		
Matériel 4	067,200		
Travaux à forfait 10	148,815		
Chemin de ceinture	20,000		
		198,888,652	
Approvisionnements	····	10,908,575	
Total des dépenses		489,863,407	•
Excédant du capital sur les dépe	nses	53,658,561	
Total	••••	543,521,968	
Capital.			
Capital des actions		150,000,000	
Subvention de l'Etat.		71,250,000	
Emprunts,		322,271,968	
Total		543,521,968	
10441		040,041,900	

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS. — L'établissement du chemin de fer de Paris à Orléans, avec embranchement sur Corbeil, fut décrété en 1838 (Loi du 8 juillet). Le chemin fut ouvert en 1843 jusqu'à Orléans. Par suite de fusions et de concessions successivement autorisées, la Compagnie comprenait au 31 décembre 1857, outre les lignes de Paris à Orléans, avec l'embranchement de Corbeil, celles d'Orléans à Bordeaux, avec embranchement de Poitiers à la Rochelle et Rochefort, d'Orléans à Limoges, de Vierzon à Nevers, Clermont et Roanne, de Tours à Nantes et à Saint-Nazaire, de Tours au Mans; les embranchements de Châteaulin et Napoléonville, une portion des lignes précédemment concédées à la Compagnie du Grand-Central, savoir : ligues d'Avant à Lempdes, de Coutras à Périgueux, de Montauban au Lot, avec embranchement de Marcillac; les sections de Périgueux à Lemp-

### CHEMINS DE FER.

des; la Capelle au Lot, Marcillac à Rodez, Limoges à Agen et Montluçon à Moulins. La concession des anciennes lignes du Grand-Central a été autorisée par décret du 19 juin 1857, qui a en outre attribué à la Compagnie le chemin de Paris à Orsay, une ligne de Paris à Tours par Vendôme, les embranchements de Nantes à Napoléon-Vendée, de Bourges à Montluçon et de Toulouse par Albi à la ligne du Lot. Le réseau définitivement concédé présentait ainsi au 31 décembre 1857, une longueur totale de 3,211 kilomètres, dont 1,468 kilomètres en construction ou à construire. Les plus importantes des lignes non exploitées étaient celles de Paris à Tours par Vendôme (205 kilom.), de Savenay à Châteaulin (249 kilom.), de Limoges à Agen, etc. Enfin à ce réseau s'ajoutent encore 701 kilom. de concessions éventuelles (Tours à Vierzon, Orléans au Bourbonnais, Montluçon et Poitiers à Limoges, Angers à Niort, etc.); ce qui porte la longueur totale à 3,712 kilomètres.

La situation générale de la Compagnie s'établissait ainsi au 28 février 1858 :

Actif.

Compte de premier établissement : Compte général de la fusion des quatre Compagnies	153,306,664 fr.
Comptes communs à toutes les sections :	0 928 440
Service des intérêts sur obligations du troisième emprunt Subvention remboursable à l'Etat	9,836,419
	16,000,000 4,118,456
Administration de la Compagnie	
Personnel du service des ingénieurs, études et tracés	2,863,615
Propriétés privées.	10,752,289
Maison d'administration et ateliers d'Ivry (matériel et mobilier) Chemin de fer de ceinture	32,961,731
1 <sup>*•</sup> section, Paris à Orléans et Corbeil	1,321.000
2• — d'Orléans à Nevers et Châteauroux	13,550,088
3° du Guétin à Clermont et Roanne	1,113,571
4° — de Châteauroux à Limoges	18,436,759
4° — de Châteauroux à Limoges 5° — d'Orléans à Bordeaux,	5,774,206
	45,897,167
	28,020,500
	5,958,431
	14,785,996
	13,102,760
10• — de Nantes à Châteaulin	180,386
Réseau central (ancien Grand-Central) acquisition et travaux.	181,577,281
Chemin de fer d'Orsay.	7,074,951
Usine d'Aubin	12,980,639
Total des dépenses de premier établissement	581,469,606
Passif.	
Fonds social	150,000,000
Deux premiers emprunts de 10 millions	19,998,750
Troisième emprunt (reçu à-compte)	286,686,315
Réalisation de 86,000 obligations du Bourbonnais	24,510.000
	24,010.000

roisieme emprunt (reçu a-compte)	286.686.315
Réalisation de 86,000 obligations du Bourbonnais	24,510 000
— 47,229 — du Grand-Central	12,836,239
Obligations du Grand-Central.	76,675,842
— d'Orsay (2 emprunts)	3,993,000
Recettes diverses de premier établissement	3,512,748
Balance	3,226,705
Total	581,469,609

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE, - LE Che-

. 1

## 286 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

min de fer de Paris à Lyon, concédé le 21 décembre 1845, fut racheté en 1848 par l'État, qui l'exploita plusieurs années, puis concédé à une compagnie anonyme en 1852. La ligne de Lyon à la Méditerranée concédée d'abord en 1845, puis reprise par l'État, par la déchéance de la Compagnie concessionnaire, fut l'objet d'une nouvelle concession en 1852. Les deux compagnies de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée, ont été fusionnées en une seule en vertu du décret du 19 juin 1857. La nouvelle société comprend : les lignes de Paris à Lyon, de Dijon à Belfort, les embranchements d'Auxerre, Auxonne à Gray et de Châlon et Bourg à Dôle ; les lignes de Lyon à Avignon, Marseille et Toulon, avec embranchement sur Aix et la Joliette, Tarascon à Cette et à la Grand-Combe et divers raccordements; la ligne de Dôle à Salins, diverses parties de l'ancien Grand-Central, savoir : les sections de Clermont à Arvant, d'Arvant à Saint-Élienne, de Saint-Germain-des-Fossés à Clermont; la ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais; la ligne de Lvon à Genève, avec embranchement sur Mâcon; les sections de Nevers et Moulins vers Chagny, Villeneuve-Saint-Georges à Juvisy, l'embranchement de Châtillon, les lignes de Verrières et Jougnes, de Montbéliard à Delle et Audincourt ; enfin l'embranchement de Culoz à la frontière sarde. Le réseau total de la Compagnie comprend une longueur de 3,271 kilomètres, dont 2,259 pour les groupes de Paris à Lyon et 1,012 pour celui de Lyon à la Méditerrannée. Dans le premier groupe 1,099 kilom. étaient en exploitation au 31 décembre 1857 et 1,160 à construire ou en construction. Les principales lignes à construire étaient celles de Villeneuve-Saint-Georges à Lyon (490 kilom.); Bourg à la ligne de Besancon (280 kilom.); lignes de Rhône et Loire (150 kilom.); Nevers et Moulins à la ligne de Châlon (280 kilom.). Dans le deuxième groupe, 738 kilom. étaient en exploitation et 274 en construction, dont la principale est celle d'Arvant à Saint-Étienne par le Puy (172 kilom.) A ces réseaux s'ajoutent 776 kilomètres de concessions éventuelles, Brioude vers Alais (209 kilom.); Toulon à Nice (151 kilom.); Avignon à Gap et Gap à l'ancienne frontière sarde (361 kilom.). Avec ces additions, l'ensemble du réseau s'élève à 4,047 kilom.

Voici la situation générale de la Compagnie, au 31 décembre 1857 :

Actu,	
Compte d'établissement : Ancien réseau.	
Frais d'installation et dépenses de l'administration centrale.	2,000,405 fr.
Acquisition de l'hôtel de la rue de la Chaussée-d'Antin	1,872,000
Lignes en exploitation (Paris à Lyon et à Marseille, lignes	
de la rive droite du Rhône, embranchement d'Auxerre,	
Dijon à Besançon, embranchement de Gray et Salins.	
Chemin de ceinture)	439,810,455
Matériel et approvisionnements	85,608,714
Lignes en constructien (Besancon à Belfort, Marsei le à	
Toulon, etc.)	51.539,918
Nouveau réseau. (Bourbonnais, lignes du Grand-Central, etc.).	271 629,100

#### CHEMINS DE FER.

Capital à réaliser Exécution du traité avec l'ancienne Compagnie de Lyon à	59,068,729 fr.
Avignon (concessions de 1846) Débiteurs divers	4,5 <b>82,885</b> 13,989,126 21,184,450
Caisse et portefeuille	951,285,783
	901,200,700
Passif.	
Fonds social.	267,898,923
Subventions	80,000,000
Emprunts (ancien réseau)	299,557,191
— (nouveau réseau)	248,453,105
Amortissements divers	1,056,072
Créditeurs divers	23,515,299
Intérêts échus et arriérés à payer	8,639,345
Compte de réserve	2,924,829
Liquidation de l'exercice : solde créditeur	19,251,018
	951,285,783

COMPAGNIE DU MIDI. — Le chemin du Midi a été concédé en 1852; il comprenait au 31 décembre 1857 la ligne de Bordeaux à Cette, avec embranchements vers Perpignan et Pézenas et celle de Bordeaux à Bayonne, avec embranchement sur La Teste et Mont-de-Marsan; le prolongement de La Teste à Arcachon; le réseau Pyrénéen concédé en 1857 et comprenant les lignes de Toulouse à Bayonne, avec embranchements sur Bagnères-de-Bigorre, Foix et Dax, d'Agen à Tarbes et de Mont-de-Marsan à Rabastens; le raccordement de Bordeaux et le prolongement de Pézenas à Clermont.

Le total des concessions définitives du Midi s'élevait à 1,492 kilom., sur lesquels 727 étaient en activité et 765 en construction ou à construire. Les plus importantes de ces dernières sont celles de Toulouse à Bayonne (280 kilom.); d'Agen à Tarbes (166 kilom.); de Mont de-Marsan à Rabastens (87 kilom.); de Saint-Sernan à Foix (71 kilom.); de Narbonne à Perpignan (63 kilom.) Les concessions éventuelles en faveur de la Compagnie, s'élèvent en outre, à 776 kilom. dont les principales sont Brioude à Alais 209 kilom.) Avignon à Gap et à la frontière sarde (361 kilom.), Toulon à Nice, 151 kilom. La Compagnie du Midi a obtenu, en outre, la concession du canal latéral de la Garonne.

Le compte général de la Compagnie s'établissait ainsi, au 31 décembre 1857 :

Ac	tif.		
		-	

• •

Construction du chemin et de ses dépendances.	
Construction du chemin	147,392,710 fr.
Matériel et approvisionnement	93,255,345
Frais de contrôle et de surveillance de l'Etat	149,362
Frais d'administration centrale	1,152,354
Mobilier, construction, etc.	395,782
Solde des intérêts et frais de commission	8,480,037
	250,820,591
Chemin de la Teste	1,583,812
Dépenses d'établissement du canal	83,116
Valeurs diverses	16,934,021
Débiteurs divers	5,419,859
Total	274,846,399

.

Capital social	123,000,000 fr.
Primes sur les actions	18,209,380
Obligations	118,693,725
Solde dû sur intérêts d'actions et obligations	4,107,711
Cautionnement des entrepreneurs et des employés	205,137
Société générale du Crédit mobilier	3,415,762
Effets à payer	5,212,684 274,848,399

Lignes secondaires. — Nous nous bornons à donner les chiffres principaux dans le résumé qui suit. (Voyez aussi pages 278 et 280).

Résumé. — Les dépenses totales faites pour l'établissement des chemins de fer en France, en y comprenant seulement ce qui est relatif à la construction de ces voies ferrées, déduction faite de tous frais d'exploitation, s'élevaient à la somme totale de 3,660,433,780 fr. au 31 décembre 1857. Plus du tiers de cette dépense a été faite dans les trois années 1855-1857. Le tableau qui suit indique le montant des sommes dépensées à la fin de chaque exercice et leur répartition entre l'État, les Compagnies, les départements et les communes :

Années.		Total			
(au 34 décembre).	par l'Etat.	par les Compagnies (travau en rembeursements à l'État).		général.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	
1854	640,265,404	1,499,939,734	24,621,381	2,164,856,059	
1855	673,302,125	1,873,533,591	27,364,108	2,574,199,824	
1856	690,747,508	2,442,124,667	28,270,740	3,161,142,915	
1857	730,491,151	2,900,055,446	29,887,177	3,660,433,780	

Le total des dépenses effectuées, du 31 décembre 1854 à la fin de 1857, était de 1,495,607,721 fr., dont 90,225,753 fr. à la charge de l'État, 1,400,116,172 fr. supportés par les Compagnies et 5,285,790 fr. fournis par divers, principalement par les départements et communes. Les dépenses restant à faire pour l'achèvement des concessions définitivement acquises aux Compagnies étaient évaluées à 1,978,193,806 fr., ce qui donne un total général de 5,639,627,586 fr. pour un ensemble de 14,187 kilom., soit une moyenne de 397,000 fr. par kilom. Les dépenses faites ou à faire étaient d'ailleurs ainsi divisées entre les principales lignes :

		DEPARSIS PIR LETAT, LES COMPAGNIES ET DIVERS.		Noyenne par kilom.	
Désignation des chemins.	Concessions.	Faites et à taire approximativement	Faites au 81 décembre 1857.	des depenses faites ou à faire.	
A	kilom.	fr.	fr.	fr.	
Nord	-,	625,843,204	380,681,125	436,500	
Est		790,481,181	667,663,625	429,000	
Mulhouse à Thann	14	2,869,096	2,809,096	204,300	
Ardennes	414	142,000,000	25,877,239	340,000	
Ouest	2,085	719,073,411	514,726,297	345,000 .	
Orléans		1,213,179,747	696;765,937	376,000	

288

Paris-Méditerranée	3,027	1,455,619,342	928,291,801 (	480,000
Lvon à Genève.	237	112,500,000	94,685,095	474,000
Dauphiné	250	57,000,000	24,824,171	22×,000
Midi	1,440	443,205,691	253,087,083	307,700
Bordeaux à La Teste	· 48	5,988,417	5,988,417	124,000
Ceinture.	17	15,367,476	15,367,476	900,000
Graissessac à Béziers	51	29,911,953	26,222,303	586,000
Bességes à Alais	32	11,972,389	9,172,389	374,000
Anzin à Somain.	19	2,748,194	2,748,194	144,000
Hautmont à la frontière	10	3,030,000	4,030,000	303,000
Carmaux à Albi	15	4,995,461	4,591,408	333,000
Bordeaux au Verdon	100	»	» –	<u> </u>
Totaux et moyenne.	14,187	5,635,785,462	3,656,501,656	397,000

On voit par les chiffres ci-dessus, combien les dépenses de premier établissement ont été variables pour les chemins de fer français. Celui dont les frais ont été le plus considérable est le chemin de fer de ceinture, ce qui s'explique soit par l'importance relative des travaux à exécuter, soit par le prix élevé des terrains situés dans le voisinage de Paris. Le chemin de Bordeaux à La Teste est, au contraire, le moins dispendieux, ce qui doit être attribué en partie, sans doute, au peu de valeur des terrains expropriés.

La part proportionnelle de l'État, des Compagnies ou des divers autres participants se résumait ainsi, à la fin de chacune des années 1854, 1855, 1856 et 1857 :

Années.	État.	Compagnies.	Divers.	Ensemble.
1854	29 6	69.3	1.1	100
1855	26.3	72.7	1.0	100
1856	21.9	77.2	0.9	100
1857	20.0	. 79.2	0.8	100

On voit que la part de l'Etat et autres participants, s'est atténuée dans ces dernières années, en même temps que celle des Compagnies s'est accrue. Ce fait provient en partie du remboursement fait à l'État par les Compagnies et en partie de ce que les subventions fournies soit par l'État, soit par les départements, les communes et autres ont été relativement plus importantes au commencement des entreprises dont elles étaient destinées à stimuler le développement ; dans les dernières concessions, au contraire, la participation de l'État au lieu de se traduire par allocations directes, s'est manifestée par d'autres combinaisons, telles que garanties d'intérêts ou avantages résultant de certaines stipulations des cahiers de charges. Au 31 décembre 1857, les Compagnies n'avaient plus à rembourser à l'État, en capitaux avancés, que la somme relativement faible de 6,600,000 fr., le reste des subventions fournies par l'État n'étant pas soumis aux remboursements.

Les capitaux réalisés par les Compagnies pour faire face aux dépenses de premier établissement et servir de fonds de roulements pour l'exploitation, se répartissaient ainsi à la fin de chacune des quatre années 1854-1857 :

290 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

Années au 31 dec.	Capital social.	Emprunts.	Prêts de l'État restant à rembourser.	Rentrees	Total.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1854	882,380,000	700,588,693	43,296,527	28,999,018	1,655,264,238
1855	1,062,520,805	967,802,821	16,600,000	30,015,410	2,076,939,036
1856	1,179,853,405	1,324,855,536	16,600,000	36,220,077	2,557,529,018
1857	1,203,801,005	1,774,386,321	16,600,000	42,757,112	3,037,244,438

Il résulte des chiffres ci-dessus, que les ressources des Compagnies se sont accrues, de 1854 à 1858, d'une somme de 1,381,980,200 fr., représentant 83 0/0 du chiffre de 1854. Dans le total général de 3,037,244,438 fr. ne figurent pas les subventions de l'État et des localités, qui s'élèvent ensemble à 760,378,334 fr. et portent les ressources réelles des Compagnies au 31 décembre 1857 à 3,797,622,722 fr.

Les capitaux réalisés par les Compagnies, à cette date, se divisaient ainsi proportionnellement, d'après leurs natures.

Années.	Capital social,	Emprunts.	Prêts de l'Etat.	Rentrées diverses.	Ensemble.
1854	53.3	42.3	2.6	1.8	100
1855	51.2	46.6	08	1.4	100
1856	46.1	51.8	0.7	14	100
1857	39.6	58.4	0.5	1 5	100

On voit par ce tableau que, dans la période 1854-57, c'est surtout par la voie de l'emprunt que les Compagnies se sont procuré les capitaux qui leur étaient nécessaires, puisque les ressources provenant de ce chef se sont élevées proportionnellement dans cet intervalle de 42.3 à 58.4 0/0.

*Exploitation.* — Pour suffire aux nécessités des services du transport des voyageurs et des marchandises, les Compagnies disposent d'un matériel roulant considérable. Nous donnons, ci-après, la situation de ce matériel au 31 décembre 1857, pour les quatre compagnies qui publient des renseignements sur ce point :

N-1/1-1	Compagnies					
Matériel.	de l'Ouest.	de l'Est.	du Nord.	du Midi		
Machines	321	508	405	184		
Voitures de 1 <sup>re</sup> classe	349	174	261	83		
— mixtes	24	118	53	83		
- 2° classe	610	240	213	120		
3° classe	287	625	285	270		
— diverses	344	444	394	220		
Total des voitnres	1,611	1,601	1,200	776		
Wagons à lait	36		30	12		
— couverts	1,610		1,886	1,170		
tombereaux	1,456	20	3,945	350		
— plats	1,309	*	1,863	1,500		
Total des wagons	4,411	8,923	7,724	3,082		
Wagons de terrassement	268	n	>	287		
Total des wagons et voitures	6,290	10,524	8,830	4,095		

### CHEMINS DE FER.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher des détails du matériel roulant le parcours accompli chaque année par les locomotives et voitures sur les principales lignes. Voici ces chiffres pour 1857 :

Compagnies.	Machines.		Voitur	CS.	Wagons,		
compagnies.	Total.	moyenne.	Total.	moyenne.	Total.	moyenne.	
·····	kilom.	kilom.	kilom,	kilom.	kilom.	kilom.	
Ouest	7,599,591	26,382	40,164,235	28,947	56,771,725	14,383	
Est	10,073,161	20,000	»		, »	<b>"</b>	
Nord	9,015,000	22,250	44,210,302	38,900	108,978,971	13,900	
Orléans	9,223,492	<b>`</b> *	46,343,578		101,194,285		
Lyon	11,918,972	, ,	64,003,238		162,197,071		
Midi	2,826,630	15,300	ņ	"	30	1 · .	

Les machines réunies des six Compagnies principales françaises ont parcouru pendant l'année 1857 50,656,847 kilomètres, à raison de 20,000 kilomètres environ par machines, soit 55 kilomètres par jour en moyenne. L'exploitation des chemins de fer en France a donné, pendant les années 1857-1859, les produits suivants, indiqués dans leur ensemble et par kilomètres.

<i>a</i>	Recette	s totales.	Recettes par kilomètres			
Chemins.	1858.	1839.	1857.	1858.	1859.	
	ír.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Nord	54,665 <b>,379</b>	57,213,940	63,213	61,147	60,162	
Est	54,208,439	59,354,920	38,268	34,928	36,436	
Ardennes	1,705,966	3,286,631	10,808	19,386	20,801	
Ouest	43,008,166	49,378,028	44.464	40,650	41,704	
Orléans.	60,192,101	67,532,483	43,568	38,145	38,458	
Paris-Méditerranée	95,862,948	118,027,945	57,739	55,252	63,661	
Lyon à Genève	4,847,863	6,356,291	19,288	22,340	27,398	
Dauphiné	1,652,153	2,481,923	19,247	15,157	19,240	
Midi	15,780,323	20,43 ,817	12,473	20,179	24,772	
Ceinture	1,451,213	1,562,212	90,91	85,365	91,895	
Bessèges à Alais	915,465	1,099,789	23,883	28,605	34,368	
Anzin a Somain	349,561	329,599	19,583	18,397	17,347	
Carmaux à Albi	110,765	171,402	'n	13,846	11,427	
Graissessac à Béziers	29,245	330,369	»	1,750	6,478	
Totaux et moyennes	334,769,469	387,562,239	45,259	41,330	43,782	

Les recettes des chemins de fer présentent une augmentation numérique en 1859, comparativement à 1858. On trouve également un accroissement de recettes kilométriques, pendant ces deux années ; mais le chiffre kilométrique de 1859 reste encore au-dessous de celui de 1857, et la diminution qui a eu lieu pendant les deux années 1858-1859 a porté plus particulièrement sur les grandes lignes. Cette diminution provient de la mise en exploitation des nouveaux réseaux. Sur quelques lignes moins importantes, le Dauphiné, Bessèges et Alais, etc., le revenu kilométrique a augmenté en même temps que les chiffres totaux des recettes.

Les produits des chemins de fer se divisent d'ailleurs, proportion-TOME II, 19

# 292 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

Désignation	Ouest.	Est.	Nord.	Orléans.	Lyon.	Midi.
Voyageurs Bagages et chiens	48.85 1.03		33.40	35.70		51.50
Marchandises de grande vitesse Voitures et animaux id	4.75	8.00	9.20		8 50	
Marchandises de petite vitesse Voitures, animaux, et divers, id	4.45	( 03 00		5.10	4.20	2.90
Total de la grande vitesse Total de la petite vitesse		37.0 ) 63.00				
Total général	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100 00

nellement, de la manière suivante, d'après la nature de leur origine :

Ce tableau fait ressortir une très-grande inégalité entre les diverses lignes des chemins de fer, au point de vue de la répartition des recettes par nature de produits. Les produits de la grande vitesse (voyageurs, marchandises, bagages, etc.), représentent plus de la moitié de la recette totale dans les chemins de l'Ouest et du Midi. Dans les autres lignes, les transports de la petite vitesse donnent des produits relativements supérieurs. Toutefois, dans le chemin de fer de Lyon, il y a eu équilibre à peu près complet entre les deux natures de recettes : les produits divers étant portés au compte de la petite vitesse en augmentent un peu le •rapport.

Les dépenses d'exploitation des principales lignes s'établissent ainsi, pour l'exercice 1857 :

<b>a</b>	Dépenses d'exp	ploitation. Ba	Rapport de la dépens	
Chemins.	Total.	par kilom.	à la recette.	
Ouest	17,618,802	19,589	45 0/0	
Est	21,076,528	16,780	44	
Nord	18,982,629	23,230	37	
Lyon et Méditerranée	33,982,629	24,050	41	
Orléans	22,628,700	17,720	39	
Lyon à Genève	1,720,841	12,560	65	
Midi	7,253,951	12,059	59	
	123,264,080	20,507	46	

Voici comment les éléments qui forment les dépenses d'exploitation, se décomposent, pour les différentes lignes :

				,		
Désignation.	Orléans.	Ouest.	Est	Nord.	Lyon.	Midi.
·····						
Frais généraux	5 02	3 90	6.5	5.8	15.6	6.4
Exploitation proprement dite.	33 44	34.20	28.2	31.9	33.6	34.6
Traction et entretien du ma-			•			
tériel	41.92	43.90	44.9	44 8	35.5	48.9
Voie et bâtiments	19.52	19.00	20.4	17.5	15.3	10.1
Total	100 00	100.00	100.0	100.0	100.0	100.0

La division des dépenses d'après leur nature présente moins de différences, d'une ligne à l'autre, que celle des recettes. Les frais spéciaux relatifs à l'exploitation, sont proportionnellement, assez sensib ement égaux dans toutes les Compagnies et ressortent au tiers environ de la dépense totale. Les frais généraux offrent, au contraire, d'assez grandes différences, de même que le service des bâtiments et de la voie. C'est sur la ligne de Lyon que les frais généraux figurent dans la proportion la plus considérable.

Nous allons maintenant résumer quelques renseignements statistiques sur le trafic et le mouvement des trains, extraits des comptes-rendus. Nous commençons par ce qui concerne le service des voyageurs.

Le nombre total des voyageurs transportés par les chemins de fer en 1857, s'est réparti de la manière suivante, entre les six principales Compagnies :

Compagnies.	1re classe.	2º classe.	3ª classe.	Total.
Orléans	511,716	694,809	3,151,646	4,358,171
Nord	639,550	1,501,955	4,024,635	6,166,140
Ouest (banlieue)	1,546,567	7,694,147	ນ	9,240,714
- Grandes lignes	356,807	952,409	2,211,923	3,521,139
Est	'n	<b>"</b>	2	5,124,512
Lyon	565,017	1,112,447	5,784,404	7,461,898
Midi, Bayonne	a			399,189
— Cette	,		»	1,680,635
	Total géi	néral	•••••	37,952,398

Les voyageurs transportés se sont divisés ainsi, proportionnellement entre les trois classes de voitures.

Compagaies.	1re classe.	2º classe.	3º classe.	Total.
Orléans	11.74	15.94	72 32	100
Nord		24.30	65.30	100
Ouest (banlieue)		83.27	<b>»</b>	100
— Grandes lignes	10.13	27.04	62.83	100
Est		15.70	77.05	100
Lyon		14.91	77.55	100
Midi		16.00	74.00	•109

Si l'on excepte les lignes de banlieue de la compagnie de l'Ouest, qui se trouvent dans une situation exceptionnelle, on voit qu'en moyenne, sur les grandes lignes des six Compagnies dont nous nous occupons, il y a sur 100 voyageurs 10 de la 1<sup>re</sup> classe, 20 de la 2<sup>e</sup> et 70 de la 3<sup>e</sup>. Les deux premières classes sont au-dessus de ces moyennes sur les lignes de l'Ouest et du Nord, et au-dessous dans les autres Compagnies.

Le parcours moyen de chaque classe s'établit ainsi, sur les différentes lignes, par classe de voyageurs (en kilom.) :

Compagnies.	lre classo.	2ª classe.	3º classe.	Moyenne.
Orléans. Nord. Ouest (grandes lignes). Lyon. Midi.	, 108.04 197.29	75.07 79.40 73.60 »	63.52 » 54.50 54.35	78.91 44.00 61.00 68.00 53.00

### 294 CHAPITRE XV. — VOIES DE COMMUNICATION.

Su

Il résulte de ces tableaux que, sur les trois lignes qui publient des renseignements complets sous ce rapport, le parcours moyen des voyageurs de 1<sup>re</sup> classe est relativement plus grand que celui des voyageurs de la 2<sup>e</sup> et celui-ci est supérieur au parcours de la 3<sup>e</sup> classe. Ce fait paraît général et peut s'expliquer, soit parce qu'à mesure que les personnes doivent faire un trajet plus long, ils préfèrent les voitures les plus commodes et les mieux conditionnées, soit parce qu'en général, ceux qui font les plus longs trajets sont les voyageurs les plus aisés qui voyagent pour leurs affaires ou leur distraction.

Les voyageurs transportés par chemin de fer ont produit en moyenne :

T		d'Orléans du Nord de l'Ouest (grande lig.). de l'Est	2 4	99 26 "	au taux moyen de	6 6 6	7 4 8	par kilom. 
		de Lyon				5	8	_
	-	du Midi	2	86		5	4	-

Le prix moyen de parcours sur les chemins de fer est assez sensiblement le même sur les différentes lignes et ressort en moyenne un peu au-dessus de 6 centimes.

Les recettes et dépenses des trains, qui ont circulé sur les chemins de fer, en 1857, se sont divisées de la manière suivante par kilomètre :

Compagnies.	Giande vitesse.	Petite vitesse.	Trains réunis.	Dépense moyenue d'un train.	Produit net.
Orléans Nord. Oucst (banlieue). — Grandes lignes Lyon.	2 80 5 47 4 92	tr. 3 44 3 37 9 7 64 8 70	fr. 6 85 6 17 5 47 5 83 7 10	fr 1 025 2 328 1 370 1 036 2 960	fr 5 825 3 842 4 100 4 790 4 140

Les produits nets par trains sont relativement plus élevés sur les lignes d'Orléans et plus faibles sur celles du Nord; sur les deux lignes de l'Ouest et de Lyon, il y a à peu près parité (1).

Service des correspondances. — Indépendamment des lignes de chemins de fer qu'elles exploitent directement, les Compagnies entretiennent ou subventionnent des services de correspondances, soit sur les voies de terre, soit sur les voies fluviales ou maritimes. Pour donner une idée de l'importance de ces services, nous en indiquons le nombre et les destinations pour les deux lignes qui publient ces renseignements, dans leurs comptes-rendus.

CHEMINS DE L'OUEST. - Omnibus de correspondances pour les voyageurs :

(1) Nous ne nous occupons pas ici spécialement du trafic des marchandises transportées par la petite vitesse. Sur ce point, nous renvoyons au chapitre du Commerce.

- --

	Banlieue.	Grandes lignes.
Nombre de services	28	141
— de chevaux	303	1,291
Distances parcourues : Total	974,550	4,809,970
Par jour.	2,670	13,178
Places occupées : Total	2,550,648	1,524,008
Par jour	6,998	4,175
Proportion 0/0 par rapport aux places		
offertes.	39 0/0	41 0/0
au mouvement total du chemin de fer.	27.60	43.25

Marchandises. - Camionage. - Factage. - Roulage.

	Banlieve,	Grandes lignes.
Nombre de services.	3	110
- de chevaux occupés	11	571
Grande vitesse Marchandises prises ou ame-		· ·
nées pendant l'année	480.019 ki	l. 15,980,162 kil.
Moyenne par jour	1,315	
Proportion 0/0 par rapport au mouvement total	•	•
du chemin	2.700/0	63.30 0/9
Petite vitesse Marchandiscs prises ou ame-		
nées pendant l'année		432,908,257
Moyenne par jour	19	1,186,050
Proportion 0/0 par rapport au mouvement total		
du chemin	2	29.35

CHEMIN DE FER DU MIDI. — Correspondances.

Correspondances de voyageurs.	52
Réexpédition de marchandises	18
Services d'omnibus	21
de factage	28
- de camionage.	28
Correspondances maritimes	12
Total	159

Police et surveillance des chemins de fer. — La surveillance du gouvernement sur les chemins de fer s'exerce soit en ce qui concerne la sûreté de la circulation, soit en ce qui est relatif à l'application des taxes et à la gestion financière des Compagnies. La police proprement dite des chemins de fer est réglée par la loi du 15 juillet 1845, le règlement d'administration publique du 15 novembre 1846 et la loi du 27 février 1850, sur les attributions des commissaires de surveillance administrative des chemins de fer. Pour ce qui est des tarifs soit généraux, soit différentiels ou autres, à l'exception des traités particuliers, ils sont tous subordonnés à l'homologation préalable du ministre des travaux publics. Enfin, les opérations financières des Compagnies sont soumises au contrôle des inspecteurs des finances, et les comptes annuels sont vérifiés par une commission spéciale de 7 membres, dont 4 appartiennent au ministère des Finances et 3 à celui des Travaux publics.

Deux décrets des 22 février et 28 mars 1855 ont réglé de la manière suivante l'organisation des agents préposés à la surveillance des chemins de fer et de leurs dépendances.

1° Commissaires de police spéciaux.

			Traitements.	Frais de bureaux.
Paris	1	commiss. centr.	7,000 fr.	1,500 fr.
—	6	commissaires.	6,000	1,500
Lyon	2	-	4,000	800
Marseille, Lille, Rouen, Le Havre,			·	
Nantes, Bordeaux et Strasbourg.	7	_	4,000	800
Boulogne, Calais, Amiens, Orléans,				
Reims, Metz, Valence, Montpel-				
lier	8		3,000	600
Tourcoing, Dunkerque, Chartres,				
Tours, Chalons, Forbach, Saint-				
Louis	7		2,000	400
Total	31			

2° Inspecteurs de police. — Il y a en outre 170 inspecteurs de police, nommés par le ministre de l'intérieur. Ils sont divisés en trois classes, 1<sup>re</sup> classe, 2,400 fr.; 2° classe, 1,800 fr.; 3° classe, 1,500 fr.

Chemins de fer etrangers. Nous avons déjà donné plus haut, pages 271 et suivantes, la situation générale des chemins de fer étrangers. Nous allons ajouter quelques détails relatifs à ceux de plusieurs pays.

ROYAUME-UNI. — Le développement des voies ferrées a suivi en Angleterre une progression assez rapide, dont le tableau ci-après indique le mouvement depuis 1843 :

		Longueur	s des	lignes ouvertes.		
Antérieuremont au 34 déc.		2,033 milles.	1848	1.182 milles.	1853	350 milles.
pendant l'année	1844	204	1849	869	1854	368
	1845	296	1850	625	1855	226
	1846	606	1851	269	1856	355
	1847	803	1852	446	1857	384
		Tot	al au	31 décembre 185	7	9,019

La longueur totale des lignes en exploitation, était donc au 31 décembre 1857, de 9,019 milles. Les chemins concédés à la même époque, les lignes abandonnées déduites, avaient une longueur de 13,827 milles. Les chemins en exploitation ou concédés seulement se répartissaient ainsi, au 31 décembre 1857, entre les trois États de la Grande-Bretagne:

		ign <b>es</b> concédées non ouvertes.	Total des concessions.
Angleterre et Galles	6,706 milles.	3,307 milles	. 10,013 milles.
Ecosse	1,243	573	1,816
Irlande	1,070	928	1,998
Totaux	9,019	4,808	13,827

Le personnel attaché au service des chemins de fer de la Grande-Bretagne, comprenait au 30 juin 1857, 109,660 fonctionnaires, employés et agents, ce qui, pour 8,942 milles cuverts, donnaient une moyenne de 12.26 individus par mille. Le nombre des stations de chemins de fer était de 3,121 ou 0,35 par mille.

Le chiffre total des capitaux employés à la construction des chemins

296

de fer, s'élevait au 31 décembre 1857 à 314,989,626 liv. sterl. (soit 7,874,725,650 fr.) représentant une dépense de 34,950 liv. st. par mille de chemin ouvert, (600,000 fr.) pour toute la Grande-Bretagne, savoir : 39,275 liv. st. pour l'Angleterre, 28,225 pour l'Écosse et 15,664 pour l'Irlande. Mais la dépense moyenne des lignes dépendantes, concédées depuis 1848, et ouvertes au trafic, ne s'est élevée qu'à 11,823 liv. st. par mille, savoir : 14,559 liv. st. en Angleterre, 7,244 en Écosse et 7,303 en Irlande.

Sur la somme totale dépensée pour la construction des chemins de fer, jusqu'au 31 décembre 1857, 78.360,236 liv. st. avaient été obtenus par la voie de l'emprunt, 58,061,655 liv. st. par des actions privilégiées et le reste, soit 236,629 liv. st., par l'émission d'actions ordinaires.

Le tableau ci-après indique les intérêts et dividendes servis chaqué année aux obligations, actions privilégiées et ordinaires, de 1849 à 1857 :

Annécs.	Actions privilégiées. l	Emprunts.	Actions ord mater.	Annécs.	Actions privilégiées.E		Actions ordinaires.
1849	5.63 0/0	4.67 0/0	1.88 0/0	1854	5.01 0/0	4.27 0,'0	3.290/0
1850	5.61	4.60	1 83	1855	4.92	4.35	3.12
1851	5.26	4.54	2 44	1856	4.78	4.66 '	3.40
1852	5.1	4.18	2.40	1857	4.86	4.52	3.60
1853	5.00	4.14	3.05		· ·		

Le produit net des chemins de fer constitue un intérêt moyen de 4 0/0 du capital total employé ; mais les charges privilégiées réduisent cet intérêt à 3.60 0/0 du capital ordinaire. Si l'on écarte les charges privilégiées, on trouve que les recettes des chemins ont donné :

En Angleterre un div	vidende moyen	de 3.78 en 18	354 et de 4.2600 en	1857 sur un
capital moyen de				39,275 liv.
En Ecosse		3.36	4.09	28,225
En Irlande		3.42	4.38	15,666

Le nombre total des voyageurs transportés par chemins de fer en 1857 a été de 139,008,888, contre 129,347,592 en 1856. Le nombre moyen des voyageurs par mille a été de 15,617 en 1857 et 15,213 en 1856. Le rapport du trafic des voyageurs à l'ensemble du trafic des chemins de fer est en Angleterre de 44 0/0, en Écosse de 36 0/0. en Irlande de près de 59 0/0. Les produits du transport des voyageurs se sont élevés en 1857 a 10,592,792 liv. st., contre 10,153,745 liv. st. en 1856, soit par mille un produit moyen de 1,101 liv. st. en 1857 et 1 194 en 1856.

Le produit moyen des voyageurs et le prix de transport par mille, se répartissent de la manière suivante, entre les trois classes pendant les années 1852 et 1857:

Années.		1re classe.		2º classe.		Se classe.		3 classes réunies.	
		Prix.	Produit.	Prix.	Piodult	Prix.	Produit.	Prix.	Produit.
					1				
Angleterre.	1852	2.11	54.96	1.43	22 32	87	12.48	1.34	21.36
U	1857	2.01	42.16	1.41	20.63	87	11.03	1.26	18.29
Écosse	1852	1.97	42.96	1.51	22.08	77	10.80	1.07	15.60
	1857	1.77	33.05	1.55	19.68	87	10 55	1.13	14.68
Irlande	1852	1.72	36.48	1.31	- 16.56	82	12.24	1.12	16.59
	1857	1.81	35.21	1.35	17.65	90	12.01	1.20	18.74
Moyenne	1852	2.15	52.80	1.42	21.84	86	12.24	1.30	20.40
•	1857	1.97	35.48	1.41	20.34	88	11.16	1.25	17.92

La moyenne du prix du transport s'est abaissé en Angleterre de 1852 à 1857, mais le mouvement des voyageurs ayant augmenté, il y a eu compensation et au-delà et les bénéfices des Compagnies ont augmenté.

La répartition des voyageurs sur les chemins de fer anglais s'opère ainsi entre les trois classes :

	fre classe.	2º classe.	3e classe.	Total.
Angleterre	13.50	31.60	54.90	100.00
Ecosse	12.50	14.70	72.80	100.00
Irlande	12.50	40.20	46.50	100.00

Les recettes du trafic des marchandises, bestiaux, minerai, etc.; se sont élevées en 1857 à 13,581,812 liv. st., contre 13,011,748 liv. st. en 1856, soit 1,524 liv. st. par mille en 1857 et 1,530 liv. st. par mille en 1856. Ces recettes se divisent ainsi :

Marchandises	25,027,927 tonn. 46,293,983	7,781,743 liv. st 3,987,291	•
Bestiaux, etc	y-,, »	517,358	
Animaux vivants	11,047,160		
Papiers		1,295,420	

Le total des produits des chemins de la Grande-Bretagne se répartit d'ailleurs ainsi, entre les lignes des trois royaumes :

	1857		1858.		
	Recettes totales.	Receives par milles.	Recettes totales.	Recettes par milles.	
	liv. st.	liv. st.	liv. st.	liv. st.	
Angleterre.	20,527,748	3,105	19,728,311	3,120	
Ecosse	2,501,478	2,040	2,317,217	2,022	
Irlande	1,145,3-4	1,076	1,117,965	1,092	
Royaume-Uni	24,174,616	2,715	23,165,403	2,724	

Les dépenses d'exploitation des chemins de fer, par mille exploité, se sont élevées en Angleterre, de 1,352 liv. st. en 1854, à 1,564 liv. st. en 1857, et se sont abaissées en Écosse de 961 liv. st. en 1854, à 041 liv. st. en 1857 et en Irlande de 465 liv. st. en 1854 à 464 liv. st. en 1857.

Le rapport des dépenses d'exploitation aux recettes a été :

En Angleterre et Galles, de	48 0/0 en	1857 et de	49 0/0 en 1856
En Ecosse	44		47 —
En Irlande	38	-	39
Soit, en moyenne générale	47		47 —

. •

### CHEMINS DE FER.

Ces dépenses se divisent proportionnellement de la manière suivante :

Entretien de la voie		
Frais de traction et traitements.		Intérêts et droits à l'Etat 8
Dépenses d'exploitation	26	Total 100

BELGIQUE. — La longueur totale des chemins de fer exploités en Belgique était à la fin de 1857 de 1,511 kilomètres, dont 714 exploités par l'État et 798 par des Compagnies; la longueur des chemins de l'État était déjà la même en 1856; à la fin de 1855, elle n'était que de 642 kilomètres.

Les dépenses de construction des chemins de fer de l'État s'élevaient au 31 décembre 1855, non compris les sommes imputées sur les budgets annuels pour le parachèvement et l'entretien des rail-ways, à 179,009,726 fr. Pendant la période 1835-1855, les dépenses totales des chemins se sont élevées à 283,948,648 fr.; pendant la même période, les recettes de toute nature ont atteint 262,692,519 fr. Il y a donc eu un déficit de 21,256,129 fr. ; mais ce déficit se trouve en partie compensé par les approvisionnements et le matériel non employé à la fin de la période. Ce déficit d'ailleurs se rapportait à la période antérieure à 1852. Car, depuis cette dernière année jusqu'à 1855, il y avait eu un bénéfice net d'environ 10 millions qui avaient réduit à 21,250,000 fr. la perte qui était précédemment de plus 31 millions.

Les voyageurs transportés sur les chemins de l'État, en Belgique, ont été en 1855 de 5.288,214, en 1856 de 5,962,707 et en 1857 de 6,458,424. Le trafic des marchandises pendant les mêmes années a donné 2.649,494 tonnes en 1855, 2.545,206 fr. et à peu près 3 millions de tonnes en 1857. Les recettes totales de l'exploitation ont été en 1856 de 23,154,116 fr. et 25,507,617 fr. en 1857. Sur ces sommes, les voyageurs ont donné en 1856 9,133,141 fr.; en 1857 10,424,524 fr.; les marchandises, 12,045,000 fr. En 1858 les recettes totales ont été de 30,563,915 fr.

CONFÉDÉRATION-GERMANIQUE. — Elle compte sur un territoire de 623,420 kilom. (population 43,277,000 hab.), 12,080 kilom. de voies ferrées exploitées (1). Dans ces chiffres, l'Autriche n'est comprise que pour 135,000 kil. carrés (population 12,920,000 hab.) et 2,530 kilom. de chemins de fer, et la Prusse pour une superficie de 186,000 kilom. carrés (population 12,940,000 hab.) et 4,200 kilomètres de railways. Nombre total des locomotives, 2,575.

AUTRICHE. – A la fin de 1858, la Compagnie impériale exploitait

<sup>(1)</sup> Pour donner une idée du morcellement des lignes, nous dirons que le congrès des chemins de fer allemands comprend 61 membres (un pour chaque ligne) et que quelqu's lignes sont restées en dehors de cette très-utile association. Il serait intéressant de mettre en regard les avantages et les inconvénients de la centralisation et du morcellement des lignes.

1,323 kil. (recettes 37,759.073 fr.); celle du Nord-Empcreur-Ferdinand, 537 kilom. (recettes 29,226,494 fr.); le chemin Lombard-Vénitien, 483 kilom. (recettes 10,951,451 fr.)

PRUSSE. — En 1858, la Prusse comptait 29 lignes différentes, dont 5 appartenant à l'État et exploitées en régie, 10 lignes concédées, mais exploitées par l'État; les autres ont été construites et sont exploitées par des Compagnies. Les recettes totales ont été en 1858 de 126,235,259 fr. Sur les 1,250 kilom. de l'État, on comptait 264 locomotives; sur les 920 kil. appartenant à des Compagnies, mais régies par l'État, 271 locotives; enfin sur les 2.450 kil. exploités par les Compagnies, 587 locomotives. Le matériel roulant se compose en outre, sur l'ensemble des lignes, de 1,088 tenders, de 1,751 voitures à voyageurs (84,747 places), de 19,110 wagons à marchandises, etc.

AUTRES PAYS. - Résultats en 1858.

		lignes,	longueur	totale	<b>6</b> .5 <b>2</b>	kil.,	recettes	9,604,320
Sardaigne :	7				558			16,144,913
Toscane :	<b>2</b>				160			3,460,803
Espagne :	4				662		-	11,580,781

Il y a en Espagne, en tout, dix Compagnies qui ont émis un capital de 100 millions de francs, mais plusieurs lignes ne sont encore qu'en construction.

### ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER.

On s'est beaucoup préoccupé dans le public, à différentes époques, des dangers dont les voyages en chemin de fer étaient entourés; les alarmes causées par une très-vive impression produite par certains accidents trop mémorables, étaient exagérées, et lorsqu'on examine les choses de plus près, on trouve que de tous les moyens de locomotion, le chemin de fer est celui qui, pour un nombre donné de voyageurs, fait le moins de victimes ; c'est ce qu'a démontré jusqu'à l'évidence, une enquête ouverte en 1855 par le gouvernement français. En effet, du 1<sup>er</sup> septembre 1835. époque de l'ouverture de la circulation des voyageurs sur une section des chemins de fer de jonction du Rhône à la Loire, jusqu'au 31 décembre 1854, le nombre des accidents a été de 1,754 tués ou blessés et sur ce total 597 seulement l'ont été par le fait de l'exploitation et 1,157 par leur imprudence et par d'autres causes indépendantes de l'exploitation; les 1,754 victimes dont il vient d'être parlé se subdivisent ainsi : . . . . .

	Victimes de l'exploitation.			Victimes de leur imprudence,			
	Tués.	Blessés.	Total.	Tués.	Blesses.	Total.	
Voyageurs	81	319	400	36	60	96	
Agents des Compagnies	38	148	186	3:1	502	823	
Autres personnes	5	6	· <b>1</b> 1	161	77	238	
Totaux	124	473	597	518	639	1,157	

En ne tenant compte que des voyageurs tués ou blessés, et en mettant ces nombres en rapport avec celui des 158,399,934 voyageurs transportés de 1835 à 1854, on trouve une moyenne de 1 victime sur 319,355 voyageurs et 1 tué sur 1,353,846; et ce rapport des voyageurs tués aux voyageurs transportés s'abaisse à 1 sur 1,955,555, lorsqu'on écarte les voyageurs victimes de leur imprudence ou d'infractions au règlement. Les trois dernières années 1854, 1855, 1856, comprises dans l'erquête du gouvernement, ont donné les résultats ci-après :

1	voyageur tué sur :	1854	1855	1856	
	Trains de voyageurs	51,127	9,254	33	
	Kilomètres parcourus	4,622,626	7,772,532		
	Voyageurs transportés	7,059,599	1,021,5 8	»	
1	voyageur blessé sur:				
	Trains de voyageurs	7,945	3,744	5,967	
	Kilomètres parcourus	684,833	1,457,325	5,269,942	
	Voyageurs transportés	1,045,837	414,145	3,922,121	

En résumé, le nombre total des voyageurs transportés depuis l'origine de l'exploitation, jusqu'au 31 décembre 1856, a été de 224, 3/15, 769, sur lesquels il y a eu 111 voyageurs ayant perdu la vie par le fait de l'exploitation; ces voyageurs se répartissent ainsi :

1842	Accident	de la rive gauche	52	voyageurs.
1846	_	de Fampoux	12	· <u> </u>
1854		d'Orsay	3	
1855		de Vaugirard	9	
	·	de Moret	16	-
-		de Peltre	5	
		répartis sur les autres années.	14	
		Total	111	

Si l'on compare les accidents survenus sur les chemins de fer à ceux qui ont eu lieu dans les messageries, on obtient les résultats suivants :

Dans une période de 10 ans (1846-1855), les voitures des messageries impériales ont parcouru 73,703,066 kilom. et transporté 3,679,806 voyageurs; sur ce nombre, 11 ont été tués et 124 blessés. Les messageries générales ont parcouru 68,692,997 kilom. et transporté 3,420,410 voyageurs, dont 9 ont été tués et 114 blessés, on trouve donc les proportions suivantes :

	Messageries impériales.	Messagerics générales.
1 mort par		381,045
1 blessé par.	29,676	30,082

Les accidents sur les chemins de fer se présentent sous deux formes : celle du déraillement et celle des chocs ou collisions. Voici les proportions de ces divers accidents :

	Dérzillements.	Collisions.	Total.
Dus à l'état de la voie	91	14	105
— au matériel moteur	83	ນ	83
— aux agents	65	187	252
— à des causes diverses	35	38	73
Total	274	239	513

Accidents sur les chemins de fer étrangers. - Voici quelques rensejgnements comparatifs sur les accidents causés par les chemins de fer, dans les pays étrangers.

BELGIQUE. — Le nombre des voyageurs transportés sur les chemins de l'État depuis le 1<sup>er</sup> mai 1835 jusqu'au 31 décembre 1858, a été de 86,316,194. Pendant cette période, il y a eu 1 voyageur tué par le fait de l'exploitation sur 14,386,032 et 1 blessé sur 1,269,356 voyageurs transportés.

PRUSSE. - Pendant les années 1853-1857, sur 69,789,972 voyageurs transportés, 1 seulement a été tué et 10 ont été blessés par le fait de l'exploitation.

ROYAUME UNI. - Le tableau suivant indique la proportion des voyageurs tués ou blessés par des causes indépendantes de leur fait, par millions de voyageurs transportés pendant les six années 1852-1857 :

Années.	Angle	eterrø.	Eco: se.		Irlande.		Ensemble	
	Tués.	Blessée.	Tues.	blessés.	Tues.	Biessés.	Tues.	blessés.
1852	0.14	4.30	0.00	3.80	0.00	3.20	0.11	<b>4 20</b>
1853	0.23	2.60	0.09	4.50	2.40	1.60	0.35	2 80
1854	0.09	3.08	0.16	3.51	0.14	0.57	0.10	2.97
1855	0 08	2.51	0.08	4.50	0.14	0.97	0.08	2.70
1856	0.07	2.35	0.00	1.93	0.00	0.25	0.07	1.18
1857	0.20	5,23	0.06	1.92	. 0.00	0.00	·0.18	4.53

Désignation.		Ar gleterre.		isse.	Irla	inde.	Total.	
		11 sses*	Tués.	Blesses	Tues	Blextes	Tués.	B esses.
Voyageurs tués ou blessés par des causes indépendantes de leur fait. Voyageurs tués ou blessés par im-	24	606	1	25 3	w	»	25 23	631 25
prudence	18	11		3	3	1	23	25
Nombre total des voyageurs.	42	617	3	28	3	1	48	646
Employés des C <sup>es</sup> tués ou blessés par des causes indépendantes de leur fait.	14	28	1	9	3	2	18	39
Employés des C** tués ou blessés par				-		1	10	0.
négligence ou imprudence Personnes traversant des passages	59	28	7	3	9	3	75	34
à niveau	23	5	. 10		2		25	5
Délinquants (Trespassers).	40	13	11	1	3	n	54	14
Suicides	6	10		. 19	))	13	6	39
Di.ers	6			2	2	30	10	
Total	1.0	691	24	41	22	6	236	738
Nombre total des voyageurs.	115.8	58,806	14.73	3.503	8.41	6.579	139.0	08.88

Voici de plus amples détails relativement à l'année 1857.

En résumé, pendant l'année 1857, il a été tué 1 voyageur sur 5,560,355 transportés, et 1 blessé sur 220,299.

302

SUISSE. — Sur 1,050,374 personnes transportées en 1857, 2 ont été tuées, dont 1 par le fait du service.

#### II. - Navigation intérieure.

Nous montrons, au chapitre du Territoire, combien la France est richement doiée sous le rapport des communications fluviales, et nous indiquons, au chapitre du Commerce, le rôle considérable que, malgré l'établissement des chemins de fer, la navigation intérieure a conservé dans notre pays. Nous allons nous occuper ici des voies navigables en ellesmêmes, en étudier brièvement l'organisation générale, ainsi que les principaux faits qui s'y rapportent.

Toutes les rivières navigables appartiennent à l'État ; l'entretien en est à sa charge, et c'est à son profit que se perçoivent les droits auxquels le transport des marchandises y est assujetti. L'État ne se borne pas d'ailleurs à maintenir en bon état les cours d'eau existants ; de grands travaux sont encore entrepris pour améliorer ces voies de communication, en augmenter la largeur et la profondeur, rendre navigables les parties qui ne le sont pas naturellement, etc. Une autre préoccupation du gouvernement a été de relier entre elles, à l'aide de canaux artificiels, ces artères naturelles qui se trouvent séparées par les plateaux ou les chaînes de montagnes qui limitent leurs bassins respectifs. Parmi ces canaux, les uns sont exploités directement par l'État, les autres ont été concédés à des particuliers ou à des Compagnies, qui en ont entrepris la construction à leurs frais.

Avant d'entrer dans le détail de ces diverses créations, nous croyons devoir résumer d'abord les ressources que présente la France sous le rapport de la navigation intérieure.

Le nombre total des cours d'eau naturels qui existent dans notre pays est de 174 (non compris les simples ruisseaux), sur lesquels 159 sont navigables et 15 seulement flottables; 151 canaux ou voies navigables artificielles viennent compléter ce vaste réseau. Voici quelle est actuellement la longueur de ces différentes artères intérieures :

Rivières navigables	8,631 kilom.
— flottables Canaux	2,864 4,910
Total	16,405

La longueur des voies navigables seules, déduction faite des rivières seulement flottables, est de 13,541 kilomètres. Mais ce chiffre même comprend des parties de cours d'eau à peu près impraticables à la navigation ou qui exigeraient, pour être facilement navigables, des travaux qui ne sont pas encore exécutés, et la navigation ne peut s'exercer réellement que sur une longueur de 13,155 kilomètres environ. Mais sur les 304 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

cours d'eau naturels, la navigation, bien loin de se répartir également entre toutes les rivières, se concentre sur une étendue relativement assez circonscrite et il résulte du rapport du ministre des Travaux, publics (M. Rouher), du 25 février 1860, que les trois quarts du mouvement commercial appartiennent exclusivement à 1,800 kilomètres seulement, ou un cinquième environ de la longueur totale des rivières.

Le tableau suivant résume la répartition entre les principaux bassins de toutes les voies navigables, tant naturelles qu'artificielles.

Bassins principaux.	Bassins secondaires.	Longueurs totales.
Аа	Aa et Escaut	622,357 mètres.
Adour	Adour, Bidassoa	281,308
Charente	Charente, Seudres et Sevres.	531,802
Gironde	Garonne, Dordogne, Leyre, etc.	1,962,671
Hérault	Hérault, Aude, etc	314,839
Loire	Loire	2,607,662
Meuse.	Meuse	418,592
Moselle	Moselle, Meurthe et Rhin	765,453
Orne	Orne, Vire, Touques, Selune, etc.	252,225
Rhône	Rhône.	1,689,330
Seine	Seine, Yonne, Aube, Marne, etc.	2,481,760
Somme	Somme	249,350
Vilaine	Aulac, canal de Bretagne,	
	Blavet, Rance, Vilaine, etc.	937,542
	Total	13,114,887

Sous le rapport de l'exploitation, les voies flottables et navigables de la France se divisent de la manière suivante :

Cours d'eau à l'Etat, exploités par l'Etat, navigables	12,035 2,864
- concédés temporairement	826
— concédés à perpétuité	60.2
Cours d'eau appartenant à des particuliers	78
Total	16,405

Les voies navigables appartenant ou concédées à des particuliers, comprennent à peu près exclusivement des canaux ou rivières artificielles.

Les départements sont très-inégalement partagés sous le rapport des communications fluviales.

Douze départements en sont complétement dépourvus, et dans les autres, la longueur des voies fluviales varie de 10 à 500 kilomètres. Les plus heureusement dotés sous ce rapport, sont ceux de la Gironde, de l'Aisne, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Marne et du Bas-Rhin. Le tableau ci-après indique, du reste, la répartition entre tous les départements des voies navigables, tant naturelles qu'artificielles. Ces chiffres, que nous empruntons à la Statistique officielle de la France, ne sont pas tout à fait conformes à ceux que nous avons donnés plus haut; ils font ressortir un total général de 14,554 kilomètres, au lieu de 13,531, pour l'ensemble des voies navigables, déduction faite des cours d'eau seulement flottables. La différence de ces chiffres s'explique par la difficulté qu'il y a de déterminer d'une manière très-rigoureuse le point précis ou commence la navigation, sur un très-grand nombre de rivières, navigables dans la plus grande partie de leur étendue. Il y a en outre, certains petits cours d'eau qui ne sont pas facilement praticables à la navigation, sans y être absolument impropres, et qui, suivant des appréciations diverses, ont pu être considérés comme navigables et comme ne l'étant pas.

Départements.	Rivières navig.	Canaux.	Total.	Départements.	Rivières Bav g.	Gamaux.	Total.
	kil.	kil.	kil.	· · · ·	kil.	kil.	kil.
Ain	319	4	323	Lot	225	2	225
Aisne	150	185	335	Lot-et-Garonne	262	92	354
Allier	191	95	286	Lozère	»	»	10
Alpes (Basses-)	<b>n</b>	n	n	Maine-et-Loire	380	»	380
Alpes (Hautes-)	<i>"</i> »	a		Manche	165	42	207
Ardèche	148	»	148	Marne	195	161	356
Ardennes	173	111	285	Marne (Haute-)	12	»	12
Ariége	4	×	4	Mayenne	85		85
Aube	65	32	93	Meurthe.	48	144	<b>192</b>
Aude	»	165	165	Meuse	87	96	183
Aveyron	85	»	85	Morbihan	122	191	313
Bouches-du-Rhone	80	53	133	Moselle	80		80
Calvados	132	15	147	Nièvre	174	183	357
Cantal.	14	»	14	Nord	256	241	496
Charente	93	»	93	Oise	65	104	170
Charente-Inférieure.	203	73	276	Orne	, ,	104	
Cher	205	268	493	Pas-de-Calais.	107	121	228
Corrèze	84	200 »	493 84	Puy-de-Dôme	129		129
					108	7	129
Corse Côte-d'Or	88 N	, 157	245	Pyrénées (Basses).		2	
Cotes-du-Nord			215 152	Pyrénées (Hautes).	>		<b>1</b> 0
Coles-du-Nord	79	73		Pyrénées-Orientale.	» ••••	»	»
Creuse		»		Rhin (Bas-)	232	129	361
Dordogne	323	15	338	Rhin (Haut-).	82	118	200
Doubs	, n	135	135	Rhône	123	9	132
Drôme	159	n	159	Saône (Haute-)	65	»	65
Eure	171	»	171	Saone-et-Loire	290	144	434
Lure-et-Loir	n	»	n	Sarthe	145	»	145
Finistère	115	81	<b>19</b> 6	Seine	71	23	94
Gard	103	98	201	Seine-Inférieure	243	119	362
Garonne (Haute-)	183	84	267	Seine-et-Marne	149	50	199
Gers	10	"	10	Seine-et-Oise	156	3	159
Gironde	381	35	416	Sèvres (Deux-)	65	18	83
Hérault.	20	132	152	Somme	34	156	190
Ille-et-Vilaine	161	75	237	Tarn	70	2	. 70
Indre.	»	»	))	Tarn-et-Garonne	138	69	207
Indre-et-Loire	162	35	197	Var	»	e (	39
Isère	265	υ	265	Vaucluse	67		67
Jura	94	40	134	Vendée	118	14	132
Landes	203	21	224	Vienne	50		50
Loir et-Cher.	106	69	175	Vienne (Haute-)	2	»	n n
Loire	134	31	165	Vosges	, n	»	,
Loire (Haute-)	17	»	17	Yonne	104	150	150
Loire-Inférieure	261	95	356				100
Loiret.		160		Total	0 830	4 74 3	44 556
	130	100	290	10tal	4,008	4,710	14,004

Les chiffres du tableau qui précède se rapportent à l'année 1854. En 1837, d'après les relevés statistiques officiels, l'étendue des voies navigables en France était de 12,664 kilomètres, savoir : 8,964 kilom. de rivières navigables et 3,700 kilom. de canaux artificiels. L'extension du réseau navigable a été pendant cette période de dix-sept ans, de 2,000 kilom., partagés par moitié entre les cours d'eau naturels et les canaux.

Nous n'avons pas à revenir ici sur la description donnée ailleurs des principales rivières de la France; mais nous croyons devoir indiquer rapidement le système général des canaux, qui établissent des communications soit entre les mers, soit entre les bassins intérieurs.

Les plus importants de nos canaux sont ceux qui, coupant la ligne de séparation des eaux, mettent en relation le versant de l'Océan et celui de la Méditerrannée, ce sont : le canal du Languedoc ou du Midi, qui va de Toulouse à Agde et à Narbonne et unit directement les deux mers; celui de Digoin ou du Centre, qui allant de Digoin à Châlon, joint la Loire à la Saône ; celui de Bourgogne, qui unit la Seine à la Saône (de La Roche-sur-Yonne à Saint-Jean-de-Losne) et celui de l'Est qui longe le Doubs et l'Ill et fait communiquer le Rhône au Rhin.

Parmi les canaux qui relient les bassins des fleuves, nous citerons: le canal des Ardennes qui joint la Meuse à l'Aisne, celui de la Sambre qui unit la Sambre à l'O se, celui de la Marne au Rhin, celui de Saint-Quentin qui fait communiquer l'Escaut avec la Somme, ceux du Loing, de Briare et d'Orléans qui unissent la Seine à la Loire, enfin celui du Nivernais qui joint la Seine à l'Yonne.

Enfin, une troisième série de canaux est destinée à réunir les rivières des mêmes bassins ou à longer celles dont le cours est tortueux ou obstrué. Les principaux de ces derniers sont : le canal latéral à la Loire (de Roanne à Briare), le canal du Berri (de Commentry à Nevers sur la Loire), le canal latéral à la Garonne (de Toulouse à Castets), le canal latéral à la Marne, de (Vitry-le-Français à Épernay); puis les groupes de canaux de l'Artois et de la Flandre, qui mettent en communication les cours a'eau et les villes du Nord, et les canaux de l'Ourcq, de Saint-Martin, de Saint-Denis et de Saint-Maur, qui servent surtout à l'approvisionnement de Paris.

La plus grande partie de ces canaux date du siècle actuel et c'est en 1820 et 1821 que le gouvernement a conçu et développé le système général des travaux destinés à former le réseau actuel.

En 1820, les seuls canaux qui existassent en France étaient ceux de Briare, d'Orléans, du Loing, de Neuffossé, du Midi, du Centre, et de Saint-Quentin.

Les lois de 1821 (5 août) et de 1822 (14 août), ont autorisé la construction de canaux créés par le gouvernement à l'aide d'emprunts faits à des Compagnies soumissionnaires. Les sommes prêtées devaient être acquittées par voie d'amortissement et le remboursement une fois achevé, les soumissionnaires devaient entrer en partage des bénéfices nets de chaque ligne avec le gouvernement pendant la durée fixée par les traités.

Nous indiquons ci-après la liste des différents canaux créés en vertu des lois de 1821 et 1822, le nom des Compagnies concessionnaires et les dépenses nécessitées par la mise à exécution et l'achèvement de ces voies de navigation :

Noms des Compagnies.	Canaux.	Longueur.	Dépenses d'exécution.
		kilom.	fr.
C <sup>10</sup> du canal du Rhône au Rhin.	Canal du Rhône au Rhin	350	28,249,562
	Canaux de la Somme et de Ma-		
	nic <b>amp</b>	161	13,276,757
C <sup>1e</sup> des Trois-Canaux	Canal des Ardennes	105	14,384,538
<u> </u>	<ul> <li>— latéral à l'Oise et Oise ca-</li> </ul>		
	nalisée	134	5,677,959
C <sup>1e</sup> du canal de Bourgogne	Canal de Bourgogne	242	55,533,609
C <sup>1e</sup> d'Arles à Bouc	- d'Arles à Bouc	47	11,485,740
— —	Trois canaux de Bretagne	- 519	66,099,788
C <sup>1e</sup> des Quatre-Canaux	Canal du Nivernais	175	33,196,336
	— du Berri	922	26,296,000
······	— latéral à la Loire	197	32,602,000
	Totaux	2,835	286,802,289

Les canaux du Rhône au Rhin, de Bourgogne et ceux appartenant à la Compagnie des Quatre Canaux, ont été rachetés par l'État, en exécution des lois du 3 mai 1853, moyennant des sommes payables en trente annuités et réglées de la manière suivante, pour les diverses Compagnies :

Canal du Rhône au Rhin	12,978,860 fr.
- de Bourgogne	16,409,400
Quatre-Canaux	17,002,050
Total	46,389,810

Le rachat fait par l'État a eu pour effet de supprimer les actions 'de jouissance des anciennes compagnies, de mettre entre les mains du gouvernement l'exploitation de ces canaux et de lui permettre d'en régler les tarifs.

La somme totale affectée sur les fonds de l'État à la création de canaux et à l'amélioration de la navigation, peut être évaluée de 1821 à 1858, à 700 millions environ, non compris les subventions des départements et des communes et les fonds des particuliers. Ce chiffre de 700 millions représente pour une période de 38 ans, une moyenne annuelle de 18,400,000 fr.

En dehors des travaux relatifs aux canaux, la majeure partie des dépenses qui ont eu pour objet le service de la navigation, ont été principalement affectées à l'amélioration de certaines rivières, telles que l'Allier, la Loire, le Rhône, le Lot, etc., pour lesquelles des dotations spéciales annuelles ont été ouvertes par les lois de finances de 1835, 1836 et 1839.

TOME II.

# 308 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

Des crédits ordinaires figurent en outre, au budget de l'État, pour les travaux neufs et grosses réparations des autres rivières.

Enfin, des crédits extraordinaires sont destinés à faire face aux travaux qui ont un caractère exceptionnel et transitoire.

Nous reproduisons ci-après les diverses catégories des dépenses affectées au service de la navigation en 1859 :

Rivières	navigables.	- Dépenses	générales,
----------	-------------	------------	------------

Entretien et réparations ordinaires Grosses réparations et travaux neu			1,541,000 900,000	
Dépe	nses spéciales.			
Isère Rhin. Loire Allier Sèvre Niortaise. Garonne		•••••	750,000 275,000 225,000 900,000 550,000 50,000 200,000 350,000 150,000	
Saône		5,891,000	•	
<b>a</b>			0,091,000	
Canaux. —	Dépenses général	es.		
			3,485,000 1,100,000	
Total des	canaux		4,585,000	•
Total des crédits	s ordinaires	••••	10,476,000	•
Crédits	extraordinaires.			
Rivières.		Dépenses en 1859.		
Seine Yonne Vire Vilalne Sarthe	7,000,000 fr. 6,600,000 2,600,000 2,000,000 3,000,000	500,000 fr. 550,000 100,000 25,000 300,000		

Sarthe	3,000,000	300,000	
Mayenne	7,000,000	600,000	
Garonne	1,300,000	225 000	
Adour	1,200,000	100,000	
Rhône	1,500,000	500,000	
Seine maritime	5,300,000	500,000	
Rivières diverses	22,600,000	400,000	
Marne		250,000	
Lot	~ 10	500,000	
Garonne maritime	,	150,000	
Total		4,700,000	4,700,000
Établissements de canaux :			
Marne au Rhin	75,000,000	200,090	
Canal latéral à la Garonne	65,052,361	50,000	
Embranchement de Nevers (canal		•	
latéral à la Loire)	7,650,000	100,000	
Canal de l'Aisne à la Marne	4,000,000	500,000	
La Rochelle à Mârans.	12,500,000	150,000	
Total		1,000,000	1,000,000
Total des crédits extr	aordinaires	• • • • • • • • • • •	5,700,000
Ensemble les crédits ordinais	16,176,000		

En dehors de ces prévisions du budget de 1859, le ministre des Travaux publics (M. Rouher) a fait connaître, dans son rapport à l'Empereur, du 25 février 1860, que les dépenses nécessaires pour les travaux de construction à continuer ou à entreprendre dans l'intérêt de la navigation, peuvent être évaluées à 36 millions (dont 24 applicables aux anciens canaux); mais les principaux intéressés (population de l'Alsace) consentiraient à faire des avances qui réduiraient les charges du Trésor à 24 millions de francs.

En compensation des dépenses que lui impose le service de la navigation intérieure, l'État perçoit des droits de péage sur les rivières et canaux qui lui appartiennent. La loi du 30 floréal an X (10 mai 1802), qui avait institué ces droits, précédemment applicables aux seuls cours d'eau qui avaient été l'objet de concessions particulières, avait stipulé que les produits de ces droits seraient employés au profit des canaux, fleuves et rivières, compris dans les bassins auxquels appartenaient les voies navigables, sur lesquelles les perceptions étaient faites. Cette spécialisation des produits, prescrite par la la loi de l'an X, ne fut jamais rigoureusement appliquée, et elle fut définitivement supprimée par la loi de finances du 23 septembre 1814.

Les droits de péage établis, en vertu de la loi de l'an X, présentaient entre eux de grandes irrégularités et variaient dans la proportion de 1 à 16. Ainsi, tandis que l'on payait sur la Meuse 0 fr. 0236 par tonne et par myriamètre, on était soumis sur la Sèvre Niortaise à une taxe de 0 fr. 3050 pour le même tonnage et le même parcours.

La loi du 9 juillet 1836 régularisa ces péages et les réduisit à un tarif . uniforme, ainsi réglé par myriamètre :

Marchandises de 1"	classe par tonne	e 0	f. 035
	classe — —		015
Bascule à poisson,	par mètre cube de réservoir	0	015
Trains, par décaste	re, sur la partie navigable, chargés	0	080
·	– non chargés		
	sur la partie flottable, chargés	0	040 <sup>.</sup>
	- non chargés	0	020

Ce tarif est applicable aux rivières désignées dans un tableau annexé à la loi de 1836 (1), et aux canaux qui en longent le cours. Les rivières qui font partie des bassins de l'Aa et de l'Escaut sont encore régies par des tarifs exceptionnels.

Les droits à percevoir sur les canaux qui formaient l'objet des con-

<sup>(1)</sup> Les rivières auxquelles le tarif de 1836 est applicable sont les suivantes : Acheneau, Adour, Ain, Aisne, Allier, Ardèche, Ariége, Armançon, Aube, Autise, Bayse, Bienne, Boutonne, Brouage (canal), Charente, Cher, Creuse, Cuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Darance, Eure, Gardon, Garonne, Gave de Pau, Indre, Isère, Isle, Layon, Loir, Loire, Lot, Marne, Mayenne, Meurthe, Meuse, Midouze, Mignon, Morin (grand), Moselle, Nièvre, Oise, Ornain, Orne, Rhône, Roubion, Saiat, Saône, Sarthe, Sauln, Seille, Seine, Sèvre Nantaise, Sèvre Niortaise, Tarn, Thouet, Touques, Vendée, Vézère, Vienne, Vilaine, Yonne.

# 310 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

cessions de 1821 et 1822 ont été réglés d'une manière uniforme par les lois de concession. Ces tarifs ont été successivement réduits par les Compagnies concessionnaires. Ceux établis sur les canaux rachetés par l'État en 1853 ont été modifiés par un décret du 29 juin 1853.

Aux droits de péage perçus sur les rivières et canaux vient s'ajouter le décime de guerre créé par la loi du 6 prairial an VII (26 novembre 1798).

D'après le tarif du 27 octobre 1837, établi en exécution de la loi du 9 juillet 1836, les marchandises assujetties aux taxes de péages sont divisées en deux classes : la 2° comprend les bois de toutes espèces, autres que les bois étrangers, d'ébénisterie et de teinture, le charbon de terre et de bois, le coke, la tourbe, les écorces à tan, le fumier, les cendrés et engrais de toutes sortes, les marbres et granits bruts ou seulement dégrossis, les pierres et moellons, les laves, les grés, le tuf, la marne et les cailloux, le plâtre, le sable, la chaux, le ciment, les briques, tuiles, carreaux et ardoises, le minerai, le verre cassé, les terres et les ocres. Toutes les marchandises non désignées dans cette nomenclature appartiennent à la 1<sup>re</sup> classe.

Conformément aux indications contenues dans le programme impérial du 5 janvier 1860, les tarifs des rivières navigables et des canaux doivent être l'objet d'une révision prochaine, tendant à réduire les droits dans une notable proportion.

Le tableau ci-après fait connaître pour diverses époques, de 1832 à 1856, le montant des produits perçus par l'État ou les concessionnaires sur les rivières et canaux navigables.

	1832.	1838.	1849.	1846.	1852.	1856.
Cours d'eau régis par le tarif de 4837. Navigation finviale et maritime	fr.	fr. 1,108,687	fr. 2,157,217	fr. 2,414,989	fr. 2,466,719	fr. 2,167.566
Bassins de l'Aa et de l'Escaut, régis par le tarif du 4 septem- bre 1849.		823,286	591,028	663,550	815,414	880,768
Canaux de 1821 et 1822 Autres canaux et rivières	564,778 877,232			5.724.404 341.458	8,357,730 2,020,700	7,532,914
Totaux	8,734,842	5,013,817	6,583,821	3,144,401	10,339,563	10,581,248

On voit que, malgré la diminution successive des tarifs depuis 1836, le produit des canaux et rivières n'a pas cessé de s'accroître depuis cette époque. En 1856, on constate, comparativement aux années 1846 et 1852, un accroissement de recettes pour les rivières de l'Aa et de l'Escaut et pour les canaux; il y a au contraire une diminution de près de 300,000 f. sur les produits des canaux. Cette différence en moins est purement apparente, elle provient de ce que, pendant cette dernière année, le gouvernement, par suite de la cherté des subsistances, avait exempté de tous droits les grains et farines. Les droits applicables aux denrées de cette nature, transportées en 1856, auraient, s'ils eussent été perçus, produit une somme de 413,316 fr., qui, ajoutés aux 2.167,566 fr. indiqués dans le tableau ci-dessus, auraient formé un total de 2,580,882 fr., supérieur de plus de 100,000 fr. au chiffre correspondant de 1852.

Pour terminer ce qui est relatif aux voies navigables, nous indiquons ci-après, pour certaines lignes importantes du Nord, du Centre, de l'Est, les frais de transport que les marchandises ont à supporter (1) :

	Frais		Droits		Frais				Frais par tonne			tonne
Lignes navigables.	généra		de navigat	ion	de tractio		Tota	l.	ponr tout le veyage.		par kilom.	
Lignes du Nord : Mons à Paris (350 kil.), bateau	fr.		fr		fr.		fr.		f	r.		fr.
chargé de 200 t. de houille.	574	60	823	43	527	60	1,925	63	9	63	0	0272
Charleroi à Paris (360 kil.), bateau chargé de 200 t. de												
houille.		10	1,032	31	557	70	2,276	11	11	39	0	0316
Monsà Lille (128 kil.), bateau chargé de 180 t. de houille.		_	227	••	173		703	**				0305
Dunkerque à Lille (125 kil),			441	21	1/3	20	/03	90	്	81	0	0303
bateau chargé de 190 t.de												
denrées coloniales	283	60	201	25	161		645	85	3	40	0	0272
Cambraià Dunkérque (174 k.), bateau char, é de 130 t. de												
farine	298	60	417	0/6	273	_	888	<u>h h</u>	6	83	0	0392
Lignes du Centre et de l'Est :		40	417	04	2/0		000	44	ľ	00		0084
Lyon à Paris, par le canal de												
Bourgogne (647 kil.), bateau												
chargé de 135 t. de vin		50	928	80	1,530	47	3,263	77	24	18	0	0373
Lyon à Paris, par les canaux												
du Centre (650 kil.), bateau												
chargé de 120 t. de vin		*	2,876	40	1,005	20	4,638	60	38	ō6	0	0593
Lyon à Mulhouse (441 kil.), bateau chargé de 120 t			4 503	69	4 390		4,403	98	36	70		0839
Davoau chaige de 120 6	1 7,480	7	11,989	00	1,320		4,403	00	1 30	10	0	0034

Les prix indiqués pour le transport, dans le tableau qui précède, représentent le prix auquel le transport des denrées revient à la batellerie. Mais le frêt payé par le commerce, qui doit comprendre, en outre, les bénéfices des personnes qui font les transports, est naturellement plus élevé. En voici le chiffre par tonne, pour quelques-unes des lignes navigables :

Mons à Paris	350 kilom.	10 fr	. 65	
Charleroi à Paris	360	11	39	
Mons à Lille	128	4	38	
Dunkerque à Lille	125	5	n	
Cambrai à Dunkerque.	174	8	3	
Lyon à Paris (p. Bourgogne)	647	35	n	
Lyon à Mulhouse	441	50		
Toulouse à Bordeaux		6	50 à	10 fr. en descente.
<u> </u>	α	10	n	17 en remonte.

Pays-é/rangers. — Nous allons donner maintenant quelques renseignements sur les voies navigables de l'étranger.

(1) Extrait de l'ouvrage de M. E. Grangez : Précis historique et statistique sur lesvoies navigables de la France.

# 312 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

ALLEMAGNE. — L'étendue des voies navigables dans l'Autriche, comprend 1,048 milles géograph. (de 15 au degré) ou 7,755 kilom.

La longueur des voies navigables en Prusse est de 773 milles et celles des voies seulement flottables de 491 milles, soit ensemble 1,267 milles (9,396 kilom.)

Voici quel a été le mouvement de la navigation sur les principaux fleuves ou rivières allemands, autres que le Rhin et le Danube dont nous nous occupons séparément plus loin :

	1 <sup>•</sup> Elbe (longueur t	otale, 150 milles).	
	Remonte.	Descente.	Total.
1827	666,250 quint.	1,406,000 quint.	2,072,250 quint.
1837	969,000	1,237,500	2,206,500
1847	2,568,000	1,515,000	4,083,000
1857	3,003,500	2,529,500	5,533,000

Ont passé devant Wittemberg les chargements qui suivent :

En amont.	Chargé.	Quint. de 50 kil.	Sans marchandises.	Voyageurs.
Navires à voiles.	4,322	8,247,622	14	•
Vapeurs En aval.	•	7	190	617
Navires à voiles.	1,719	2,131,918	2,596	3
Vapeurs	2		180 5	2,034
Trains	184	886,875	,	
		11,266,415	-	

Sur ces 4,322 navires, 3,964 portaient le pavillon prussien, 181 le pavillon saxon, 330 le pavillon danois, 171 celui de l'Autriche, 589 celui de Mecklembourg, 94 celui de Hambourg et les autres appartenaient aux duchés de Anhalt (218), à Hanovre (487), et à Lubeck (9).

# 2° Saale (longueur totale, 30 milles).

	Bater	ux	
	chargés.	vides.	Total.
1856	2,365	702	3,067
1857	2,462	589	3,051

Entrée.		Sortie.			
Eâtiments.	Tonnage.	Equipage.	Bâtiments.	Tonnage.	Equipage.
6,627 6,382 5,343	lasts 180,113 185,108 172,533	14,874 13,891 11,405	6,547 6,387 5,261	lasts 178,575 185,253 171,732	14,737 13,950 11,256
	6,627 6,382	Eâtiments.         Tonnage.           lasts	Eatiments.         Tonnage.         Equipage.           lasts         -         -           6,627         180,113         14,874           6,382         185,108         13,891	Eatiments.         Tonnage.         Equipage.         Bâtiments.           1asts         6,627         180,113         14,874         6,547           6,382         185,108         13,891         6,387	Eatiments.         Tonnage.         Equipage.         Batiments.         Tonnage.           lasts         1asts         1asts<

3º Weser à Brème (longueur totale, 70 milles).

		Remo	onte.	Descente.	
	1855	426,038 quint.		151,606	ouint.
	1856	370	470	158,281	
	1857	254	098	122,177	
	Vistule	(longueur	totale, 140	milles ).	
	Bate	aux		. Équi	page.
	à voiles.	à vapeur.	Trains de bois.	Matelots.	Passagers.
1856	1,549	74	1,735	1,845	15,522
1857	2,366	202	1,669	2,553	16,195

États.	4	oiles.	à vi	Équipage.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	
Prusse Hambourg	10,500 "	700,000	62 *	3,500	Hommes. 24,000
Brême	119	11,400	25	1,250	400
Lubeck	4	160	2	41	40
Hanovre	2,200	28,000	18	1,600	4,000
Mecklembourg	44	1,390		ັກ	· "
Oldenbourg.	369	11,000	1 1	80	800
Autriche	8,800	500,000	140	8,400	28,000
Bade	700	25,000	9	450	1.400
Bavière	800	30,000	24	1,800	1,600
Wurtemberg	100	5,000	6	800	
Francfort	3	'n	4	225	30
Hesse	270	22,000	3	420	540
Nassau	468	25,000	1	160	950
Total	22,961	1,175,450	295	19,126	62,260

La marine fluviale des États allemands se composait ainsi, à la fin de 1858 :

*Rhin.* — Le Rhin appartient, en comptant la Suisse, à 8 États, parmi lesquels la Prusse possède la part la plus considérable. La longueur totale de la partie navigable du Rhin (de Bâle à l'embouchure du Leek à Krimpen) est de 900,062 mètres ou 121.15 milles géograph. La distance entre les principaux ports est : de Bâle à Strasbourg, 7 milles 1/2; de Strasbourg à Mayence, 36 milles 1/2; de Mayence à Coblentz, 9 7/8; de Coblentz à Cologne, 11 mil. ; de Cologne à Dusseldorf, 5 mil. 1/4; de Dusseldorf à Ruhrort, 3 mil. 3/4; de Ruhrort à Wesel, 3 mil. 1/2; de Wesel à Emmerich, 4 mil. 1/2; d'Emmerich à Lobith (frontière des Pays-Bas), 1 mil. 1/2: de Lobith jusqu'à l'embouchure de la Meuse, 21 milles géographiques. La largeur moyenne du Rhin est d'environ 1,300 pieds de Prusse, la plus grande profondeur est de 51 pieds de Prusse (à Dusselorf); sa moindre profondeur est de 6 pieds.

Le mouvement de la navigation sur le Rhin a donné les résultats suivants à Coblentz, ville où le passage des bateaux a le plus d'importance. Nous devons rappeler que les chiffres suivants n'indiquent pas la totalité de la navigation, qu'il est impossible de déterminer, parce que le même bateau passe souvent devant plusieurs bureaux de perception.

	Ren	nonte.	Descente.		
Navigations.	Nombre de bateaux.	Marchandises transportées.	Notabre de bateaux.	Marchandises transportées.	
		quint.		quint.	
1852. Navigation à vapeur	) »	4,114,488	N N	434,545	
Mouvement total	,	4.445.395	8	2,173,475	
1856. —	14,406	4,475,777	13,933	5,619,580	
1857. Navigation à vapeur	n	4,252,919	'n	728.237	
Mouvement total	12,581	4,552,592	12,000	3,800,923	

. 4

En 1857, le mouvement du flottage a présenté les chiffres suivants :

Mayence Coblentz	Trains. 820 261	Mètres cubes. 494,275 353,492	Poids net soumis sux droits. 2,474,610 1,826,446
			-1- 1

En 1857, le total des marchandises transportées sur les affluents du Rhin a été, savoir :

Neckar Mein	91,482		Moselle Ruhr	
Lahn	85,296		Total	1,612,390

La navigation sur le Rhin est réglée par les puissances riveraines, en vertu du traité de Vienne (1815, art. 108 et 117); chaque année, les droits perçus par la navigation sont partagés entre ces mêmes États, qui participent également aux dépenses d'entretien et d'amélioration du fleuve. En voici le montant pour chacune des puissances intéressées :

Pays-Bas.	1,189,627 fr.	Bavière	131,222 fr.
Prusse	755,285	Bade	464,671
Nassau	133,915	France	880,000
Hesse	120,723		•

L'effectif de la navigation à vapeur sur le Rhin comprenait à la fin de 1857, 48 bateaux de la force de 4,100 chevaux et de la capacité de 24,936 quintaux métriques, destinés au transport des personnes; 50 bateaux de 9,700 chevaux et de la capacité de 32,273 quint. métriq. pour le transport des marchandises et 147 chalands (dont 116 en fer), d'une capacité de 445,000 quintaux.

Le pavillon prussien est celui qui prend à beaucoup près la part la plus active au mouvement de la navigation du Rhin. Il a fait tant en amont qu'en aval 41,989 voyages en 1856, et 38,752 voyages en 1857 (la moitié environ du chiffre total) et transporté 21,323,165 quint. mét. en 1856 et 18,591,510 quint. métr. en 1857. Après la Prusse, viennent, en raison de l'importance de leurs bateaux, les pavillons des Pays-Bas, de Hesse, de Nassau, de Bavière, de Bade et de France. La France ne joue, au reste, qu'un rôle assez secondaire dans ce mouvement de navigation, elle n'a fait que 70 voyages en 1856 et 68 en 1857.

Danube. — Le Danube sort de la forêt Noire; il appartient pour la plus grande partie à l'Autriche et à la Turquie (principautés danubiennes). Depuis sa source jusqu'à Vienne, il compte 108 milles (le mille égale 7,400 mètres), de Vienne à son embouchure 260 milles, soit en tout, 368 milles, dont 342 sont navigables.

Le mouvement de la navigation sur le Danube de Donawærth à Linz, se résumait ainsi pour les exercices 1855-1857 :

	Voya	geurs.	Bagages.		Marchandises.		Produit to al.
1855-56 1856-57	62,611 64,156	fl. 144,586 179,769	qu. 276,886 259,171	fl. 5,258 5,279	qu. 566,080 794,760	fl. 285,774 233,672	fl. 404,548 463,011

#### NAVIGATION INTÉRIEURE.

Voici le résumé du tableau des comptes de l'entreprise bavaroise de navigation du Danube, en y comprenant les produits accessoires :

	1855-56.	1856-57.
Recettes	409,897 flor.	473,863 flor.
Dépenses	367.144	421,996
Excédants de recettes	42,753	51,867

Le mouvement de la navigation et du flottage, sur le canal du Danube au Rhin, a donné les résultats suivants :

	Bateaux.	Trains flottés.	Quintaux.
1856-57	3,536	1,860	1,495,276
1855-56	3,048	910	1,388,015
En 1856-57, les rec			473,803 flor.
les déj	oenses ont été o	le	421,996
	Les bénéf	ices nets	51,867

En 1857 et 1858, les opérations de la Compagnie àutrichienne de navigation à vapeur du Danube se résumaient de la manière suivante :

	<del>1</del> 858.	1857.
Passagers	1,274,400	1,374,718
Bagages.	31,702	35,050 guint.
Marchandises	4,797,082	4.021.535 colis.
	15,138,438	15,521,528 quint.

D'après les relevés de la commission internationale, sur la navigation du Danube, les bâtiments qui ont traversé l'embouchure du fleuve de 1847 à 1856 (10 ans), se sont élevés au nombre de 19,408, avec un tonnage de 3,492,800, soit en moyenne annuelle 1,941 navires et 349,280 tonneaux. Voici les pavillons qui ont couvert les plus forts tonnages :

Pavillons.	Bâtiments.	Tonnage.	Pavillons.	Bâtiments.	Tonnage.
Bateaux à voiles :			Bateaux à voiles :		
Autrichien	1,484	322,637	Russe	584	110,283
Anglais	1,584	275,145	Sarde	731	105,217
Grec	9,508	7,783,298	Turc	2,689	393,898
Hanovrien	157	21,105	Valaque	511	79,109
Hollandais	286	37,971			•
Ionien	332	47,760	Le nombre total des	bateaux à v	apeur a été :
Moldave	129	21,692	Autrichien	384	122,947
Prussien	94	20,935	Français	18	3,865

RUSSIE. — La navigation intérieure, en Russie, a employé, en 1857, 75,566 bâtiments de toutes sortes, depuis les bateaux à vapeur jusqu'aux plus petites barques; plus, 13,645 radeaux et 5,488 trains de bois flotté. L'ensemble des chargements effectués était évalué en même temps à 872 millions de francs, chiffre évidemment inférieur à la valeur réelle, le commerce ayant intérêt à l'atténuer, pour ne pas payer intégralement le droit d'un 1/2 0/0 de la valeur déclarée des marchandises, qui se perçoit au port d'embarquement.

Les transports sur le Volga et ses affluents figurent dans le mouvement ci-dessus, pour 31,047 bâtiments, 2,386 radeaux et 2,767 trains de bois, avec un chargement de 623 millions de francs.

### 316 CHAPITRE XV. — VOIES DE COMMUNICATION.

Nous empruntons à un autre document quelques renseignements sur la Néva.

Le nombre des navires entrés dans la Néva, en 1856, était de 3,374; mais ce chiffre était exceptionnel et il était motivé par les nécessités de la guerre d'Orient; car, en 1853, année qui avait précédé la guerre, la Néva n'avait reçu que 1,921 bâtiments; en 1857, les entrées ont été de 2,319 navires (2,099 avec chargement et 220 sur lest).

La valeur des apports des produits russes, introduits par la Néva à Saint-Pétersbourg a présenté les chiffres suivants de 1854 à 1857 :

1854	99,200,000 fr.	1856	127,200,000 fr.
1855	91,200,000	1857	186,400,000
1000	91,200,000	1 1001	100,400,000

DANEMARK. — Le canal de l'Eider qui opère entre les duchés de Schleswig et de Holstein, la jonction de la mer du Nord à la Baltique, en réunissant l'Eider au golfe de Kiel, a été traversé en 1855, par 3,483 bâtiments, dont 2,251 danois, 580 hollandais et 491 hanovriens.

ESPAGNE. — La navigation intérieure de l'Espagne s'étend sur une longueur de 693 kilom., dont 88 appartiennent au canal d'Aragon, 277 à l'Ebre et au canal San-Carlos, 210 au canal de Castille, 14 au canal de Mançanarès et 104 au Guadalquivir.

BELGIQUE. — Il y a en Belgique 29 canaux navigables, présentant ensemble un développement de 605,440 mètres. Dépenses faites de 1841 à 1850 11,556,282 fr. Les produits se sont élevés à 27,959,303 fr.

**PAYS-BAS.** — La navigation intérieure est très-active dans ce pays sillonné de canaux en tous sens. On trouvera quelques chiffres dans la collection du Staatkundig, etc., Jaarboekje.

#### III. - Boutes et chemins.

La création du premier système de grandes routes en France est attribuée à Philippe-Auguste; depuis cette époque jusqu'au XVII<sup>•</sup> siècle, la viabilité intérieure avait reçu des développements et des perfectionnements successifs, principalement sous le règne de Henri IV et de Louis XIV. Mais ces progrès avaient été assez lents et, vers le milieu du dix-huitième siècle, un voyage dans l'intérieur de la France était une opération à la fois très-laborieuse et très dispendieuse et qui n'était pas toujours sans périls. Mais, sous Louis XV, les grandes routes reçurent une trèsvive impulsion, surtout sous les ministères de Trudaine et de Turgot.

A cette époque, les routes se divisaient en quatre classes, d'après leur importance et la largeur qu'il convenait de leur donner. La 1<sup>re</sup> classe comprenait les grandes routes, qui reliaient ensemble les principales villes et les ports et entrepôts de commerce à la capitale ; la 2<sup>e</sup> classe, les routes qui reliaient ensemble les provinces et les grandes villes, et faisaient communiquer les villes d'importance secondaire avec Paris; la 3°, les routes qui réunissaient les villes d'une même province ou des provinces voisines; enfin à la 4° classe appartenaient les chemins particuliers destinés à la communication des petites villes et des bourgs. D'après un arrêt du conseil du 6 février 1776, la largeur de ces routes avait été ainsi fixée : routes du 1° ordre 42 pieds; de 2° ordre, 36 pieds; de 3° ordre, 30 pieds; de 4° ordre, 24 pieds. Dans ces largeurs n'étaient pas compris les fossés et talus.

La division des routes en quatre classes existe encore aujourd'hui, mais elle repose sur des distinctions différentes.

Les routes impériales sont celles qui sont entretenues exclusivement anx frais de l'État; les routes départementales, celles qui sont à la charge des départements; les routes stratégiques, peu nombreuses, sont destinées à faciliter les opérations militaires et sont partie à la charge de l'État et partie à la charge des départements. Enfin les chemins vicinaux sont, suivant leur destination, entretenus soit par les communes seules, soit par les communes et les départements. Il y a d'ailleurs, pour ces diverses catégories de routes, des subdivisions que nous indiquons plus loin.

Les routes impériales et départementales font partie du domaine de l'État et sont conséquemment imprescriptibles et inaliénables. Les routes impériales sont établies en vertu de décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique (S. C. du 25 décembre 1852). Quant aux portions de routes délaissées et abandonnées, elles peuvent être classées par décret impérial, soit parmi les chemins vicinaux, soit parmi les chemins de grande communication (Loi 24 mai 1842). Quand ce classement n'est pas prononcé, les portions de routes deviennent aliénables.

Nous allons examiner séparément chacune de ces catégories de routes et chemins.

Routes impériales. — Les routes impériales se divisent en trois classes : la 1<sup>re</sup> comprend celles qui conduisent de la capitale aux frontières et aux grandes villes maritimes ; la 2<sup>e</sup>, les voies qui, suivant la même direction, ont une moindre importance ; enfin dans la 3<sup>e</sup> sont rangées les routes qui assurent des communications d'intérêt général sans partir de la capitale pour arriver aux frontières.

La largeur des routes n'est plus aujourd'hui réglée d'une manière uniforme ; elle est déterminée, à chaque nouvelle création, par le décret même d'institution.

Au commencement du siècle, les routes impériales, au nombre de 125, formaient ensemble une longueur de 31,814 kilomètres. En 1837, l'étendue des mêmes routes était, d'après la Statistique officielle, de

# 318 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

34,512 kilom. L'augmentation a donc été, pendant une période de 35 ans environ, de 3,700 kilom. ou d'un peu plus de 100 kilom. par an. En 1854, les routes impériales avaient un développement de 36,038 kilom.; il y avait eu en 15 ans un accroissement de 1,500 kilom., ce qui représente une moyenne annuelle à peu près égale à celle de la période précédente. Il y a lieu de remarquer, du reste, que l'extension donnée aux chemins de fer rend actuellement moins nécessaire la création de nouvelles routes impériales, et il importe seulement maintenant d'entretenir en bon état ou d'améliorer celles qui existent.

Nous donnons, ci-après, un tableau extrait de la Statistique officielle, et qui indique par département, le nombre de routes impériales existant en 1854, leur longueur totale, l'évaluation des dépenses moyennes d'entretien, et le chiffre moyen de la circulation, d'après le nombre de colliers qui les parcourent.

Départements.	Nombre de routes	Longueur totale.	Dépenses annuelles d'en- tretion.	Noy-mo de la cirvulation d.vorme.
		kilom.	fr.	colliers (4)-
<b>A</b> in	6	449	208,000	163
Aisne	12	610	530,000	325
Allier	9	499	410,246	201
Alpes (Basses-)	4	224	92,000	63
Alpes (Hautes-)	5	358	82,111	56
Ardèche	8	464	171,550	134
Ardennes	7	382	330,000	280
Ariége	4	285	118,000	170
Aube	5	379	432.000	1,037
Aude	5	364	158,030	349
Aveyron	8	577	172,000	109
Bouches du-Rhône	5	282	363,599	639
Calvados	10	439	439,000	375
Cantal	5	369	152,000	90
Charente.	5	350	244,000	284
Charente-Inférieure	9	430	325,000	211
Cher	8	492	372,945	214
Corrèze.	5	366	146,000	125
Corse	7	782	185,000	40
Côto d'Or.	9	713	477,000	171
Côtes-du-Nord	7	479	149,600	134
Creuse	6	341	113,250	75
Dordogne	5	360	345,000	111
Doubs	5	302	83,607	163
Drôme	5	318	215,000	304
Eure	12	462	350,000	226
Eure-et Loir	· 8	387	242,000	324
Fini-tère	5	415	145,000	180
Gard	10	506	305,135	273
Garonne (Haute-)	7	333	210,000	327
Gers	8	427	24.,000	138
Gironde.	7	394	190,900	1,626
Herault	7	363	238,000	303
Ille-et Vilaine.	12	678	208,060	162
Indre	6	404	181,000	101
Indre-et-Loire	6	311	175,169	306
Isère	7	534	377,100	230
(1) I'm colling dowingent & up shows!			•	

(1) Un collier équivant à un cheval.

ROUTES ET CHEMINS.

-				
Jura	5	340	215,642	219
Landes	7	458	210,000	135
Loir-et-Cher	6	306	172,860	132
Loire	6	328	228,628	426
Loire (Haute-)	6	344	129,750	153
Luino Influionno	6	482	255,000	201
Loire-Inférieure	9	434	348,000	201
Loiret	-	286		102
Lot	4		100,000	
Lot-et-Garonne		363	187,508	162
Lozère	5	473	126,800	63
Maine-et-Loire	9	396	291,000	263
Manche	9	374	264,000	262
Marne	8	588	588,358	288
Marne (Haute-)	6	408	341,300	349
Mayenne	5	230	213,500	245
Meurthe	8	424	408,800	410
Meuse	9	508	304,500	226
Morbihan	1 7	577	192,000	136
Moselle	13	467	413,895	280
Nièvre	9	466	317,000	285
Nord	15	594	386,716	374
Oise.	13	600	369,526	239
	9	458	304,000	180
Orue	13	685	406,304	245
Pas-de-Calais.	13	462	317,578	264
Puy-de-Dôme	6			
Pyrénées (Basses-)		419	212,268	164
Pyrénées (Hautes-).	5	286	113,000	231
Pyrénées-Orientales	7	337	161,000	135
Rhin (Bas-)	7	332	272,900	358
Rhin (Haut-)	7	347	228,666	191
Rhône	6	235	313,000	598
Saône (Haute-)	5	293	166,000	175
Saone-et Loire	8	584	340,900	165
Sarthe	7	402	215,816	222
Seine	17	136	426,459	1,755
Seine-Inférieure.	13	516	605,300	382
Seine-et-Marne.	10	745	610,167	269
Seine-et Oise	26	591	730,000	297
Sèvres (Deux )	6	288	201,667	215
Somme.	11	620	391,000	227
Tarn	5	333	139,580	247
Tarn-et-Garonne.	7	255	140,000	488
Var	7	376	178,809	299
Vaucluse	Ĺ	156	170,000	378
Vendée	5	334	181,798	156
	6	353	173,000	177
Vienne.	7	373	250,000	131
Vienne (Haute-)	6	291		236
Vosges	2		215,000	230
Yonne		531	397,000	219
Totaux	654	36,038	23,097,727	245

La longueur des routes impériales, qui, d'après le tableau ci-dessus était de 36,038 kilom. en 1854, s'élevait en 1859 à 36,150 kilom., en 5 ans, il y avait une augmentation de 112 kilom. Le nombre total des routes impériales était en 1854 de 654, il y avait donc en moyenne, 7.6 par départements. Ce chiffre était en 1837 de 630, soit en moyenne 7.3 par départements. Les routes impériales sont construites, soit en pavés, soit en empierrement; sous ce rapport, les routes impériales se divisaient ainsi, aux deux époques que nous considérons :

. ...

	1837.	1854.
Parties de routes entretenues :		
— — en pavé	3,134 kil.	3,388 kil.
- en empierrement.	21,583	32,230
— à réparer en pavé	746	
- en empierrement	5,106	*
Lacunes en pavé	175	*
– en empierrement.	3,767	510
	34,511	36,128
Parties à rectifier, en pavé		56
en empierrement		4,486
		40,670

On voit par ce rapprochement, que les routes en pavés ont subi des réductions, tandis que celles en empierrement ont pris une grande extension, puisque le chiffre s'en est élevé de 21,583 en 1837, à 32,230 en 1854.

Les lacunes des routes impériales évaluées en 1854, à 510 kilom., n'étaient plus au commencement de 1860, que de 360 kilom., répartis entre 18 départements, montagneux pour la plupart, et dont les principaux étaient les Hautes et Basses-Alpes, l'Ardèche, l'Ariége, l'Isère, la Lozère, les Hautes et Basses-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales. Les routes dont l'achèvement doit être poursuivi le plus rapidement, sont celles des Alpes et des Pyrénées, qui établissent une communication avec le Piémont et l'Espagne.

La circulation sur les routes impériales est loin d'être sans importance. Si le mouvement commercial a abandonné celles de ces routes qui sont parallèles aux chemins de fer, il s'est porté avec plus d'activité sur les routes perpendiculaires et l'équilibre s'est ainsi trouvé rétabli. En comparant la circulation moyenne à 5 années d'intervalle, en 1853 et 1857, on trouve que, pendant la première de ces deux années, la circulation était de 244 colliers par jour et pendant la 2° de 246. Le ministre des Travaux publics, dans son rapport à l'Empereur, le 25 février 1860, a fait ressortir l'importance que ce dernier chiffre représentait encore.

« Ce dernier chiffre, appliqué à l'année entière, et à la longueur totale des routes impériales, ne représente pas moins de 3,200,000,000 de colliers, ou environ 1,600,000,000 de tonnes utiles ayant parcouru un kilomètre. On peut juger par là de toute l'utilité que présente le bon état des routes, puisque la réduction d'un seul centime dans le prix de transport, obtenu par la viabilité, représente pour le commerce et l'agriculture, une économie annuelle de 16 millions. Il importe donc de compléter des travaux qui n'ont rien perdu de leur intérêt. »

Les dépenses d'entretien se divisaient en 1837 et 1854, savoir :

	1854.	1837.
Routes en pavé	3,000,790 fr.	2,569,707 fr.
- en empierrement.	20,229,771	11,062,918
Totaux	23,230,461	13,632,626

320

Comparés aux longueurs des chemins auxquels ils se rapportent respectivement, ces chiffres représentent une dépense moyenne annuelle par kilomètre, savoir :

	1837.	1854.
Routes en pavé	820 fr.	885 fr.
— en empierrement	512	623

Il résulte de ces comparaisons, que les dépenses d'entretien sont beancoup plus élevées, pour les routes en pavé, que pour celles en empierrement; mais les frais moyens par kilomètre sont beaucoup plus élevés en 1854 qu'en 1837, ce qui tendrait à prouver, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, que l'entretien des routes est fait actuellement avec plus de soin que par le passé.

En 1854, les dépenses à faire pour compléter les parties de route en lacune, et celles à rectifier étaient ainsi évaluées :

Routes à rectifier, en pavé	5,895,116 fr.
- en empierrement	118,752,973
Lacunes en pavé	2,818,303
— en empierrement	21,451,530
Total	148,917,922

Les dépenses inscrites au budget général de l'État, en 1859, pour le service des routes impériales, se divisaient de la manière suivante :

Crédits or linaires :		
Entretien	22,450,000	
Grandes reparations	4,000,000	30,050,000 fr.
Rectification de routes	3,600,000	, , ,
Crédits extraordinaires :		•
Lacunes des routes	700,000	3,300,000
Rectification des routes	2,600,000	5,300,000
Total		33,350,000

Routes départementales. — Les routes départementales ont été créées par le décret impérial du 16 décembre 1815. L'ouverture de nouvelles voies de cette catégorie est ordonnée par décret impérial, à la suite d'une enquête dans laquelle le conseil général du département doit émettre son avis (L. 20 mars 1835 et 3 mai 1841). Le classement ou l'exécution des routes intéressant plusieurs départements, peut être imposé par une loi à un département qui refuse de concourir à la dépense.

Les routes départementales présentaient, en 1837 et 1854, la situation suivante :

	1837.	1854.
Nombre de routes	1,381	1.694
Longueur totale	36,579 kil.	45 627 kil.
Longueur à l'état d'entretien	22,228	38,787
À l'état de réparation	5,214	3,566
— Longueur à terminer	9,136	3,275

Le rapprochement de ces chiffres constate l'extension que les routes départementales ont acquise de 1837 à 1854. La longueur totale s'est

1

# 322 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

accrue de 25 0/0 (45,627 au lieu de 36,579) et le rapport des routes régulièrement entretenues à la longueur totale, qui était en 1837 de 60 0/0 seulement, s'est élevé en 1854 à 85 0/0.

Le tableau suivant indique la longueur totale de ces routes par départements :

Départements.	Rontes départementales.	Départements.	Routes départementales.
<u> </u>	kilomètres.		kilomètres.
<b>A</b> in	371	Lot	- 633
Aisne	672	Lot-et-Garonne	453
Allier.	238	Lozère	624
Alpes (Basses-)	810	Maine-et-Loire	716
Alpes (Hautes)	74	Manche	644
Ardèche	841	Marne	546
Ardennes	211	Marne (Haute-)	301
Ariége	327	Mayenne	398
Aube	345	Meurthe	458
Aude	659	Meuse.	436
Aveyron	755	Morbihan	306
Bouches-du-Rhône	375	Moselle.	366
Calvados	549	Nièvre	619
Cantal	186	Nord.	417
Charente	278	Oise.	842
Charente-Inférieure.	611	Orne	364
Cher	622	Pas-de-Calais.	469
Corrèze	444	Puy-de-Dôme	432
	64		655
Corse	719	Pyrénées (Basses-)	196
Côte-d'Or Côtes-du-Nord	574	Pyrénées (Hautes-)	
		Pyrénées-Orientales	155
Creuse	359	Rhin (Bas-)	643
Dordogne	1,024	Rhin (Haut-)	412
Doubs	492	Rhône	300
Drôme	352	Saone (Haute-)	458
Eure	822	Saone-et Loire	777
Eure-et-Loir	500	Sarthe	573
Finistère	491	Seine	239
Gard	762	Seine-Inférieure	1,040
Garonne (Haute-)	812	Seine-et-Marne	763
Gers	599	Seine-et-Oise	819
Gironde	777	Sèvres (Deux-)	247
Hérault	482	Somme	578
Ille-et-Vilaine	473	Tarn	815
Indre	594	Tarn-et-Garonne	666
Indre-et-Loire	1,203	Var	612
Isère	663	Vaucluse	572
Jura	557	Vendée	232
Landes	319	Vienne	503
Loir-et-Cher	456	Vienne (Haute-)	334
Loire	392	Vosges	673
Loire (Haute-)	457	Yonne	823
Loire-Intérieure	460		
Loiret	474	Total	45,627

Routes stratégiques. — Ces routes, qui forment un système spécial ayant principalement pour objet de faciliter les opérations stratégiques, ont été instituées par la loi du 27 juin 1833. L'ouverture en est faite par décrets impériaux; les dépenses d'entretien sont supportées pour deux tiers par l'État, et pour un tiers par les départements. En 1854, la situation de ces routes s'établissait ainsi : leur longueur était de 1,468 kilom., répartie entre les 8 départements de Charente-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine et-Loire, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres et Vendée.

Les dépenses annuelles d'entretien étaient évaluées à 628,250 fr.

Chemins vicinaux. — Les chemins vicinaux, actuellement régis par la loi du 21 mai 1836, se divisent en trois catégories, qui ne se distinguent entre elles que par leur importance relative et leur mode de classement, ce sont : 1° les chemins de grande communication, dont la dépense est à la charge des communes avec le concours du département ; 2° les chemins d'intérêt commun, dont l'entretien peut être mis à la charge de plusieurs communes ; 3° enfin les chemins vicinaux ordinaires, qui sont entièrement à la charge des communes, sauf les cas assez rares où les départements concourent à la dépense.

Les chemins vicinaux de grande communication sont en réalité de véritables routes départementales; ils ont une utilité égale à celle de ces routes au point de vue des intérêts de la circulation et ils sont généralement construits dans les mêmes conditions de longueur, de largeur et de solidité.

Les chemins vicinaux d'intérêt commun n'ont commencé à former un service spécial et régulier que depuis 1851, ce sont des chemins qui, sans avoir une importance égale à celles des voies de grande communication, intéressent cependant plusieurs communes, même en dehors de celles qu'elles traversent, et peuvent, par ce motif, être mis en partie à la charge de ces communes.

Enfin, les chemins vicinaux de petite communication, qui relient les villages et les petits centres de population aux campagnes, ne traversent généralement qu'une seule commune ou un petit nombre de communes.

Avant 1836, ces distinctions n'existaient pas, et les classements réguliers, qui ont été faits en exécution de la loi du 21 mai, ont eu pour effet de diminuer l'importance et le nombre des chemins vicinaux et de rendre à l'agriculture des terrains précédemment affectés à des chemins d'une utilité douteuse au point de vue de l'intérêt général. Le tableau suivant, qui indique le nombre et la longueur des chemins vicinaux en France en 1837, 1841, 1851 et 1856, permet de se rendre compte du mouvement qui s'est accompli sous ce rapport :

Chemins vicinaux.						
1837 1841	Nombre. 468,527 337,529	Longueur. 771,459 kil. 639,862	1851 1856	Nombre. 284,537 265,581	Longueur. 558,441 kil. 557,448	

En comparant le nombre des chemins à leurs longueurs respectives, aux différentes époques qui viennent d'être indiquées, on voit que la lon-

TOME I	u.
--------	----

4

21

# 324 CHAPITRE XV. -- VOIES DE COMMUNICATION.

gueur moyenne de chaque chemin, qui était de 1 kilom. 63 en 1837, s'est élevée graduellement à 1 kilom. 89 en 1841 et à 2 kilom. 09 en 1856. Ce résultat prouve que l'administration s'est surtout attachée à supprimer les chemins de moindre importance, pour améliorer plus efficacement ceux d'une utilité plus sérieuse.

En 1856, les chemins vicinaux occupaient une superficie de 370,117 hectares, représentant 0,0069 de l'étendue totale de la France. Le nombre moyen des chemins vicinaux par département était de 3,088 chémius, ayant une longueur moyenne de 6,482 kilomètres ; répartis entre les 36,827 communes existant à cette époque, les chemins vicinaux représentaient, pour chaque commune, une moyenne de 7 chemins, d'une longueur totale d'environ 15 kilomètres.

Nous donnons, dans le tableau suivant, la distribution des chemins vicinaux par département, en indiquant le nombre, la longueur et la saperficie de ces chemins :

Bépartements.	Chemins vicinaux.			CHEMINS VICENSUI à la charge de chaeite commente	
	Nombre.	Longueur.	Superficie.	Nombre.	Longuet
		kil.	hectares.	·	kd.
Ain	5,250	8,875	7,100	12	20
Aisne	2,908	5,425	3,797	3	6
Allier	6,507	13,460	8,040	21	42
Alpes (Basses-)	1,096	3,581	1,278	4	14
Alpes (Hautes-)	1,238	3,088	1,636	6	16
Ardeche	2,158	4,590	4 905	6	13
Ardenaes	3,255	5,170	4,115	7	21
Ariége	835	2,702	1,612	2	8
Aube	1,520	3,006	2,255	3	6
Aude	2,299	5,620	3,048	5	13
Aveyron	<b>927</b>	5,098	3,0.9	4	18
Bouches-du-Rhône	611	2.410	1,634	6	23
Calvados	2,415	5,759	3,280	3	7
Cantal	3,701	5,304	1.793	14	20
Charente	10,936	13,625	8,097	25	31
Charente Inferieure	3,737	7,351	4,735	7	15
Cher	2,230	5,670	5,100	1 7	17
Corrèze.	1,768	7,620	3,700	6	24
Corse	1,829	5,033	2,017	5	14
Côte-d Or.	3 819	7,026	6,100	5	9
Côtes du-Nord	1,278	4.979	3,714	5 5	13
Crease	2.351	5,602	3,921	9	22
Dordogne.	6,580	13,337	10,508	11	22
Doubs	3.2 3	5.771	3,811	5	0
Drôme	8,513	9.054	2,945	10	25
Eure	4,324	9,238	5,542	6	13
Eure-et-Loir.	1,380	3,765	3,388	3	8
Finistère	1,049	3,645	2,552	L L	13
Gard	2,104	4,648	3,718	6	13
Garonne (Haute-).	3,835	7,865	4,856	6	13
Gers	2,628	6,907	A1502	6	15
Gironde	6,014	11,240	9,520	11	20
Heracit	2,944	5,764	2,852	<b>1</b> 9	\$7
Ille-et-Vilaine	1.817	4,379	3,721	5	13
Indre	1,828	4,980	8 714	Ĭ	DE

# ROUTES ET CHEMINS.

Indre-et-Loire	3,075	6,831	5,567	11	24
Isère	7,608	1,424	5 273	5	ġ
Jura	3,064	5,266	3 874	14	81
Landes	4,619	27,025	18,752	5	14
Loir-et-Cher.	1,675	4,374	3,220	12	23
Loire	3,751	7,206	3,603	4	14
Loire (Haute-).	1,178	3,656	1,570	7	22
Loire-Inférieure	1,399	4,573	4,522	7	22
Loiret	1,076	3,410	3,143	3	10
Lot	1,637	4,957	3,203	5	15
Lot-et-Garonne.	7,209	12,000	6,000	23	38
Lozère	2,146	5,430	1,912	11	28
Maine-et-Loire.	3,165	6,949	5,739	8	18
Manche.	1,368	7,784	5,059	2	12
Marne	4,295	7,152	4,802	6	11
Marne (Haute-)	3,625	5,540	8,502	7	10
Mayenne	974	3,193	2,730	4	12
Meurthe	3,502	4,866	4,129	5	7
Meuse.	2,018	4.071	3,032	4	7
Morbihan.	2,764	6,313	4,422	12	27
Moselle	3,021	4,579	3,992	5	7
Nièvre .	1,906	5,502	3,642	6	17
Nord	4,519	7,296	6,176	7	11
Oise	4,659	6,365	4,213	7	9
Orne Pas-de-Calais	1,421	4,798	3,839	3	9
Puy de DAme	5,153	9,487	7,888	6	10
Puy-de-Dôme Pyrénées (Basses-)	7,616	13,329	5,665	17	30
Pyrénées (Hautes-)	10,390	11,285	4,901	19	20
Pyrénées-Orientales	2,832 938	4,344 3,416	2, 72	6	9
Rhin (Bas-)	15.24	3,214	2,227	42	15
Rhin (Haut-).	1,340	2,675	2,130	3	<b>5</b>
Rhone	2,146	4,244	2,787	8	26
Saone (Haute-).	2,449	4,364	2,616	4	20
Saone-et-Loire	5,270	10,774	6,075	9	18
Sarthe	1,920	4,278	4,190	5	11
Seine	380	434	428	5	5
Seine-Inférieure	5.430	8.742	5,245	7	12
Seine-et-Marne.	1,630	3,912	3,224	3	7
Seine-et-Oise	5,000	4,263	2, 38	6	ģ
Sèvres (Deux-)	1.961	5,165	4.3 9	6	15
Somme.	4.982	7,5.5	5,020	6	9
Taro.	1,496	5,887	4,837	5	18
Tarn-et-Garonne	1,291	3,565	3,286	6	18
Var	863	3,629	1,705	Å	18
Vaucluse	1,238	2.894	1,968	8	19
Vendée	626	3,663	3,460	2	12
Vienne.	5,341	13,995	9,758	18	47
Vienne (Haute-)	7,200	7,200	4,320	36	36
Vosges	1,934	3,661	2,196	3	6
Yonne	4,970	19,989	12,921	10	42
Total	265,581	537,448	370,117	7	15

Les chemins vicinaux se divisaient ainsi en 1856, d'après les diverses catégories dont ils se composent :

	Nombre.	Longueur.
Chemins de grande communication	3,414	74,510 kil.
- d'intérêt commun	4,815	57,118
- vicinaux ordinaires	257,852	425,820
Totaux	265,581	1,227,448

Les chemins vicinaux ordinaires sont ceux sur lesquels ont porté à peu près exclusivement, les réductions résultant du classement dont

325

# 326 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

il a été parlé plus haut. Ce travail de réduction paraît devoir encore être poussé plus avant, à cause de l'inégalité qui existe entre les divers départements, sous le rapport du nombre et de l'étendue des chemins. Ainsi, tandis que, dans le département des Landes, la surface des chemins occupe la cinquantième partie environ de la superficie totale (18,752 hectares sur 935,326 hect.), ils en occupent la 90<sup>me</sup> partie dans la Dordogne, l'Allier et le Nord.

En 1856, chacune des 36,737 communes où un classement régulier avait été opéré, avait en moyenne à entretenir et à réparer sept chemins vicinaux, représentant un développement de 13 kilomètres 145 mètres. Il résulte du rapport adressé à l'Empereur, en 1858, par le ministre de l'Intérieur, que, en comparant les chiffres qui précèdent avec les ressources dont les communes ont pu disposer, de 1852 à 1856, on trouve qu'il a été affecté en moyenne à chaque kilomètres 88 fr. 35 cent. Or, on calcule que chaque kilom. devrait comporter en terme moyen une dépense de 100 fr. au minimum, pour l'entretien seulement, non compris les frais d'élargissement, les travaux neufs et les grosses réparations.

Les chemins vicinaux d'intérêt commun ont, ainsi qu'il a été dit plus haut, commencé seulement vers 1851, à être officiellement distingués des autres chemins vicinaux, parce que c'est à cette époque seulement que les préfets ont usé de la faculté que leur conférait la loi du 21 mai 1836, d'appeler à la fois plusieurs communes à contribuer simultanément à la construction et à l'entretien des chemins qui les intéressent. En 1856, cette mesure avait reçu son application dans 77 départements, mais elle ne l'avait eue d'une manière complète que dans 63.

Les chemins vicinaux d'intérêt commun existant en 1856, au nombre de 4,815, présentaient la situation suivante :

Chemins à		d'entretien de premier empierrement	26, <b>085 kilom.</b> 3,711
		de terrassement	5,208
<u> </u>	-	de sol naturel	22,114
		Total égal	57,118

Les chemins vicinaux de grande communication sont entretenus, comme il a été indiqué plus haut, partie par les départements et partie par les communes. Mais il y a cette différence entre la participation aux dépenses, soit par les communes, soit par les départements, que le concours de ces derniers est facultatif, tandis que, une fois le classement opéré, les communes intéressées sont tenues de fournir les contingents que la loi du 22 mai 1836 permet d'exiger d'elles.

Dès la session qui suivit la promulgation de la loi, les conseils généraux prononcèrent le classement de 1,568 chemins de grande communication, ayant ensemble un développement de 34,932 kil.; actuellement

#### ROUTES ET CHEMINS.

le nombre de ces voies s'élève à 3,514 et leur développement est de 74,510 kil.; encore cette longueur devrait-elle être plus considérable, si un certain nombre de grandes lignes vicinales n'avaient pas été transformées en routes départementales. Les communes désignées par les conseils généraux, comme devant contribuer à la dépense des chemins vicinaux de grande commun cation, étaient en 1856, de 24,965, ayant une population de 25,420,452 habitants. Ces chiffres représentent environ les deux tiers de la population totale de la France à la même époque. La situation des chemins vicinaux de grande communication se résumait ainsi, au 31 décembre 1856 :

Chemins à	l'état	de sol naturel de simple terrassement	9,860 kilom.
_			5,256
—	-	de premier empierrement	2,116
		complet d'entretien	57,378
		Total égal	74,510

Les ressources qui peuvent être annuellement affectées à la construction, à la réparation et à l'entretien des chemins vicinaux, se divisent en ressources ordinaires et obligatoires, en ressources facultatives et ressources éventuelles. La première catégorie comprend : 1° les prélèvements sur les revenus ordinaires des communes; 2° les centimes spéciaux communaux; 3° les prestations en nature. A la deuxième catégorie appartiennent : 1° les impositions extraordinaires; 2° les prélèvements sur les ressources extraordinaires des communes; 3° les subventions départementales. Enfin se rangent dans la troisième catégorie : 1° les cotisations des propriétés de l'État et des communes; 2° les subventions d'exploitations et d'établissements industriels; 3° les souscriptions volontaires; 4° les allocations extraordinaires accordées par l'État.

Nous allons examiner rapidement ces diverses branches de ressources. Les revenus ordinaires des communes, que la loi de 1836 affecte en premier ordre à la dépense des chemins vicinaux, n'offrent qu'une assez faible ressource, car, sur 36,827, il en est plus de 30,000 qui, chaque année, sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour subvenir à leurs dépenses ordinaires les plus urgentes. Les prélèvements faits sur les revenus ordinaires des communes se sont élevés pendant les années 1852-1856, à une moyenne annuelle de 4.800,000 fr., savoir : 3,170,000 fr. imputés par les conseils municipaux sur les revenus ordinaires ; 950,000 fr., inscrits d'office par les préfets sur ces mêmes revenus et 760,000 fr. prélevés sur les revenus extraordinaires.

En cas d'insuffisance des revenus communaux, la loi veut que les conseils municipaux y suppléent par le vote, soit de prestations en nature, soit de centimes spéciaux jusqu'au maximum de 5, soit enfin de ces deux ressources réunies.

Le système des prestations en nature a été souvent l'objet de criti-

# 328 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

ques assez vives, que le souvenir des anciens droits seigneuriaux existant avant 1789 paraît avoir contribué à faire naître ou tout au moins à accroître. Sans entrer dans la discussion des avantages ou des inconvénients que ce mode de redevances peut présenter, on peut faire remarquer que la prestation en nature a puissamment contribué au développement et à l'amélioration de la petite vicinalité, et que les progrès réalisés sous ce rapport, depuis 25 ans, n'auraient pas été accomplis, si les communes avaient été obligées d'acquitter en argent les dépenses que ce service a entraînées, au lieu d'avoir la faculté de faire exécuter les travaux en nature. Chaque babitant est d'ailleurs libre de racheter la prestation.

D'après la loi de 1836, sont soumis à la prestation en nature tous les hommes valides, compris entre 18 et 50 ans. Au 31 décembre 1856, le nombre des hommes remplissant ces conditions et imposables à la prestation, était de 5,611,771 dans les 36,223 communes qui possédaient des états matricules pour l'assiette de cette contribution (1). Ce nombre représentait 1/5 de la population totale de ces communes.

Les autres bases de la prestation en nature sont les bêtes de somme, de trait ou de selle et les charrettes et voitures attelées; ces divers objets, reconnus imposables à la prestation, présentaient les résultats suivants : de 1852 à 1856, chevaux, 2,000,873; mulets, 248,802; ânes, 223,500; bœufs, 1,533,157; vaches, 1.098,203; voitures à deux roues, 1,879,546; voitures à quatre roues, 475,297.

Il résulte en outre des recensements faits pendant la même période dans les départements, que la journée de prestation, assise sur les hommes, les animaux de trait et les voitures dans les 36,223 communes pour lesquelles il a été rédigé des états matrices, présentaient une valeur de 13,782,011 fr. Le nombre des personnes appelées à supporter cette contribution étant de 4,501,635 (2), il s'en suit qu'une journée de prestation imposerait à chaque individu une cote moyenne de 3 fr. 06 cent. Si les 3 journées de prestations maximum autorisées par la loi étaient imposées dans toutes les communes ayant des états matricules, la valeur de la prestation en nature serait de 42,172,953 fr. et la cote moyenne de chaque chef de famille de 9 fr. 18 c., acquittable en nature ou en argent, an choix des contribuables.

Or, il résulte des relevés publiés par le ministre de l'intérieur, que, pour la période 1852-1856, plus des deux tiers de cette somme totale, 34 millions par ans, ont été acquittés en nature, ce qui prouve que ce

-

<sup>(1)</sup> Il restait, en 1856, 604 communes dépourvues de ces états matricules.

<sup>(2)</sup> Nous trouvons dans le document officiel le rapprochement suivant : nombre d'hommes recensé 5,611,771; nombre d'articles portés aux états matrices 4,501,635; nombre d'articles portés aux états de la contribution personnelle 6,426,780.

mode d'entretien des chemins vicinaux est aujourd'hui passé dans les habitudes de la population. On constate, du reste, de grandes différences entre les départements, quant à la proportion du rachat en argent aux journées de prestation. Ainsi, pendant la période 1852-1856, aucun rachat en argent n'a eu lieu dans l'Isère. Dans les Côtes-du-Nord, la Dordogne, le Finistère, le Gers, la Meurthe, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Saône et l'Yonne, la prestation s'acquitte presque intégralement en nature : au contraire, la prestation se rachète daus la proportion de 30 à 35 0/0, dans les départements de l'Aisne, l'Aude, le Cher, la Creuse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, la Moselle, l'Oise, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, Seine-et-Oise, le Tarn et Vaucluse. Le rachatatteint 45 à 50 0/0, dans le Calvados, le Gard, la Nièvre, la Seine-Inférieure, Seine-et-Marne et le Var. Enfin il s'élève jusqu'aux deux tiers dans les Bouches-du-Rhône, l'Indre-et-Loire, le Lot, Lot-et-Garonne, l'Orne, la Sarthe, la Vendée, la Vienne et la Haute-Vienne; jusqu'aux trois quarts dans la Somme, douze treizièmes dans la Mayenne. Il paraît assez difficile d'expliquer ces différences, qui dépendent en partie du taux plus ou moins élevé des tarifs du rachat, de la surveillance plus ou moins active des agents-voyers et aussi de l'aisance plus ou moins grande qui existe dans les départements.

Les appréciations relatives à la valeur du travail produit par la prestation en nature sont aussi très-variables, suivant les départements. Voici les bases principales fournies sur ce point, par le ministre de l'Intérieur, en 1858.

La valeur réelle de la journée exécutée par des ouvriers salariés a été ainsi fixée :

Prix	minimum.	1 fr. 20 c.	
	moyen	4 -75	
-	maximum	2 00	

La valeur assignée par les conseils généraux pour le rachat de ces journées en argent, a été savoir (1) :

Minimum	0	fr. 75	c.
Moyenne	1	.05	
Maximum	1	50	

Enfin, on estime que le travail effectif, fourni par les prestations, a donné les résultats suivants :

Valeur	minima	0 fr.	80 c.
	moyenne	1	10
	maxima	1	50

Du rapprochement de ces chiffres, il résulte que la journée de pres-

(1) Voir le taux des salaires par départements, plus haut page 32.

tation représente à peu près les deux tiers de la journée de travail salarié et que le produit des journées de prestation est, somme toute, généralement plus élevé que l'évaluation du tarif.

Des centimes spéciaux peuvent être votés ou imposés d'office par les préfets, jusqu'à concurrence de cinq, pour l'entretien des chemins vicinaux. Or, on calcule qu'un centime assis sur toutes les communes de l'empire produit, en nombre rond, 2,600,000 fr. Si le maximum de 5 c., autorisé par la loi, était appliqué partout, il produirait en moyenne 13 millions environ par année. En fait, pendant la période 1852-1856, ce produit s'est élevé à 10,650,000 fr. par an, en y comprenant les centimes imposés par les préfets; ce chiffre représente donc environ 4/5 du maximum fixé par la loi.

Des impositions extraordinaires sont votées chaque année pour la construction ou l'entretien des chemins vicinaux. De 1852 à 1856, 78 départements ont fait usage de cette ressource facultative, qui a produit en moyenne, 2,500,000 fr. par an.

Les subventions données par les départements s'appliquent principalement aux chemins de grande communication et sont fournies, soit au moyen de prélèvements sur le produit des centimes facultatifs, soit au moyen du vote de centimes spéciaux, soit enfin à l'aide des fonds provenant d'emprunts ou d'impositions extraordinaires. L'ensemble des subventions accordées par les départements aux communes a été de 1852 à 1856, de 87,823,899 fr., soit en moyenne 17,564,779 fr. par an.

Aux termes de la loi du 21 mai 1836, les propriétés de l'État productives de revenus et les propriétés de la couronne, doivent contribuer aux dépenses de réparation et d'entretien des chemins vicinaux, dans la même proportion que les propriétés privées. Les cotisations provenant de cette source ont produit en moyenne 213,500 fr. par an de 1852 à 1856.

Les communes ont encore retiré 600,000 fr., par an de 1852 à 1856, des subventions spéciales fournies par certaines exploitations ou entreprises industrielles, à raison des dégradations que leurs transports occasionnent aux chemins vicinaux, entretenus à l'état de viabilité (Art. 14, loi 12 mai 1836, et réglement de 1853).

A l'occasion de la crise alimentaire, qui a sévi de 1853 à 1856, le gouvernement a accordé aux communes des allocations extraordinaires, s'élevant ensemble à 12,588,032 fr. Ces sommes ont été principalement affectées à l'ouverture d'ateliers de charité sur les chemins vicinaux.

Si l'on considère dans leur ensemble les différentes ressources appliquées à la vicinalité communale, pendant les 20 années écoulées depuis la loi de 1836, on trouve les résultats suivants, pour chaque période quinquennale :

#### **ROUTES ET CHEMINS.**

Années.	Prestation.	Argent.	Total.
1839-1841	109,442,642 fr.	135,606,319 fr.	243,048,961 fr.
1842-1846	163,576,308	133,763,311	297,339,619
1847-1851	178,999,090	171.557,397	350,556,487
1852-1856	188,714,765	20),127,299	388,842,064
Totaux	640,732,805	639,504,326	1,279,787,131

Ainsi les ressources affectées aux chemins vicinaux, pendant ces 20 années, représentent une valeur de 1,280,000,000. Le tableau qui précède fait d'ailleurs ressortir la progression qu'a suivie la dépense affectée aux chemins vicinaux depuis 1836.

Nous indiquons ci-après le résumé des diverses ressources créées en faveur du service vicinal, de 1852 à 1856, en faisant ressortir le rapport de chaque nature de ressource à la masse générale.

1º Prélèvements sur les revenus communaux : fr.	fr.	Propertion p. 100,
	24,319,157	$\binom{4}{2}$ 6
2• Prestations :		
Journées en ature	88,714,765	$\begin{array}{c} 37 \\ 12 \end{array}$ 49
	00,200,204	
4• Impositions extraordinaires communales	11,262,139	14 3
5° Ressources éventuelles :		
Cotisations des propriétés de l'Etat et de la Couronne	1,070,832	)
Subventions industrielles	2,985,787	( 3
Souscriptions volontaires	6,854,189	
6° Fonds départementaux :	• •	1
Centimes facultatifs	978,755	0
Centimes spéciaux départementaux	61,777,158	16
Emprunts et impositions extraordinaires	25,077,986	Ō
7° Allocations extraordinaires de l'Etat	12,558,092	3
Totaux	88,842,062	100

Sous le rapport de leur destination, les ressources employées au service vicinal, de 1352 à 1856, se divisent ainsi par masse de dépenses, savoir :

1°	Aux chemins vicinaux ordinaires et	d'intérêt commu	n: Totaux.	Proportion	n p. 100.
	Dépenses en prestation — en argent	105,172,184	<sup>fr.</sup> {213,348,280	fr. i	55 fr.
2•	Aux chemins vicinaux de grande c	communication :			
	Dépenses en prestation		<b>{156,884,549</b>	l	40
3°	Au personnel.		. 18,609,235		5
			388,842,064	10	00

Le personnel spécial attaché au service des chemins vicinaux comprend géneralement par département un agent-voyer en chef, des agentsvoyers d'arrondissement et des agents-voyers de cantons. Dans 13 départements seulement, le service est confié plus ou moins complétement aux ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, qui reçoivent, pour cet objet, des indemnités spéciales.

Le nombre total des agents-voyers, chargés du service, en 1856, était de 2,663, qui ont reçu ensemble, de 1852 à 1856, 17,945,419 fr., soit

· '

### 332 CHAPITRE XV. - VOIES DE COMMUNICATION.

en moyenne, 1,360 fr. environ par an. Sur cette somme totale,

 2,326,550 fr. étaient imputés sur les fonds communaux et 15,617,859 fr. sur les fonds départementaux. Les indemnités accordées aux ingénieurs s'élevaient en outre, à 663,816 fr., ce qui portait les dépenses totales du personnel à 18,609,235 fr., chiffre indiqué plus haut.

Ponts et ouvrages d'art. — Pour terminer ce qui est relatif aux routes et chemins, nous allons indiquer les ponts et ouvrages d'art qui complètent ces voies de communication.

Le tableau suivant indique quel était le nombre des ponts de toute espèce, ayant 20 mètres de longueur au plus et construits sur les routes impériales et départementales, en 1836 et 1854 :

	1836.	1854.
Ponts sur les routes impériales	990	1,044
- sur les routes départementales	673	853
Total	1,663	1,897
Sous le rapport du mode de construction, ces ponts se divisaient ainsi :		
Ponts en pierre	1,189	1,338
- partie en pierres, partie en bois.	296	269
— en bois	93	93
— en fer	85	197
Total	1,663	1,897
Nombre total des arches ou travées	7,825	7,852

Le nombre des ponts en fer a augmenté dans la proportion la plus considérable, peudant ces 20 années ; il a plus que doublé.

Les routes départementales comprenaient, en 1854, un nombre total de 5,300 ponts de toutes espèces (20 mètres et au-dessous) et 18,660 ponceaux.

Enfin, pour les chemins vicinaux, les ouvrages d'art construits de 1852 à 1856 se résumaient ainsi :

	Chemins vicinianx		
	d'intérêt commun.	de grande communication.	
Ponts	441	¥94	
Ponceaux.	1,452	2,409	
Aqueducs	10,004	18,690	

PAYS-ÉTRANGERS. — Nous donnons ci-après un aperçu de l'importance des routes situées dans les principaux États d'Europe :

États (1).	Longu-ur totale des routes de terre	Dépenses par mille géograph.	
THULL (P).	en milles géograph.	Construction.	Entreties.
	·i	Th.	Th.
Autriche	2,560		1,470
Prusse	2,500	25,000	1,274
Bavière.	1,150	23,500	860
Wurtemberg	390	28,000	1,075
Bade	280	34,000	1,140
Electorat de Hesse	260	34,600	857
Princ. de Hesse	185	24,000	1,050
Nassau	68	25,500	1,140

(1) Ce tableau est extrait de l'ouvrage de M. de Reden (le mille = 7,400 m.)

PO	ST	ES.
----	----	-----

Royanne de Saze	469 .	24.000	1,200
Gr -Duc. de Saxe	55		
Duc de Saxe Cobourg-Gotta	51		1,050
— de Saxe-Meiningen	81	38,000	920
- de Saxe-Altembourg	35	"»	ຸ່ມ
Royaunie de Hanovre.	730	24,500	1,085
Duché de Brunswick		23,000	944
GrDuc. d'Oldenbourg	72	»	460
- Mecklenbourg	126	21,500	1,024
Autres Etats allemands	245	מ	
Total	9,484		

BELGIQUE. — L'étendue totale des routes de terre en Belgique est de 6,547,148 mètres, qui se divisent ainsi, savoir :

Routes	entretenues	par l'État	4,366 kil.
-		par les provinces	1,520
-	-	par les communes	661
		Total	6,547

ESPAGNE. — Longueur des routes dites générales, 8,999 kilom.; transversales, 4,067 kilom.; provinciales, 3,956 kil.; total, 17,022 kil. Sur ce nombre, 9,524 kilom. sont construits, 2,739 kilom. en construction, 4,119 kilom. à l'étude. Les chemins vicinaux ne sont pas compris dans ces chiffres. Dépense totale effectuée de 1840 à 1855 pour les routes, 131,580,268 réaux, soit 332,273 réaux par legua de 5 k. 57.

# CHAPITRE XVI.

# POSTES ET TÉLÉGRAPHES

# I. -- Postes. (1)

Ce fut sous Louis XI, en 1464, que le service des postes reçut, pour la première fois, en France, une organisation régulière. Le transport des dépêches, après avoir été administré en régie par l'État, fut plus tard affermé. En 1788, la ferme des postes produisait 12 millions.

Le service des postes est actuellement dirigé par une régie financière qui relève du ministre des finances. L'administration des postes a le monopole des lettres, journaux, feuilles à la main et ouvrages périodiques, paquets et papiers du poids d'un kilogramme et au-dessous; toute contravention portant atteinte à ce monopole, qui souffre d'ailleurs quelques exceptions déterminées par la loi, est punie d'une amende (Arrêt du 27

<sup>(1)</sup> Sources: Dictionnaire et Annuaires de l'Administration française. — Annuaires des Postes. — Budgets et comptes financiers. — Reports of the posi-master goneral on the post-office, London, 1858 et années antérieures. — Hunts Merchant magasine (Etats-Unis). — Preussiches Handels-archiv et autres documents officiels étrangers, etc.

334 CHAPITRE XVI. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

prairial an XI et loi du 22 juin 1854). En dehors des transports qui forment l'objet de son monopole, l'administration se charge encore, pour le compte des particuliers, du transport d'objets précieux de petite dimension, des livres, gravures, lithographies, autographies en feuilles ou reliées, des échantillons, des cartes de visite, de la transmission des fonds au moyen de mandats délivrés par les bureaux de poste les uns sur les autres, de la réception des abonnements, de quelques recueils officiels. (Bulletin des Lois, Moniteur des communes, Bulletin des Arrêts de Cassation).

L'administration des postes a a sa tête un directeur-général; deux administrateurs placés sous ses ordres, forment avec lui un conseil d'administration et dirigent les différentes branches de service. Le personnel de l'administration des postes se décompose ainsi :

Service administratif (Direction générale des Postes)	305
Service actif d'exploitation à Paris Bureaux ambulants sur les chemins de fer pour le	1,194
transport des dépêches (159 wagons-postes)	850
Service du transport des dépêches (convois de voyageurs)	160
Service du transbordement des dépêches	95
Service des gares de chemins de fer (préposés)	160
Entreposeurs des dépêches.	633
Services des 2,823 bureaux dans les départements Agents du service des dépêches dans la Manche, la	21,652
Méditerranée et la mer Noire Agents des bureaux français du Levant (Il y a 5 direc- tions : à Constantinople, aux Dardanelles, à Smyrne, à Beyrouth et à Alexandrie; 20 distributions à Galli- poli, Mételin, Alexandrette, Rhodes, Mersina, Latta- quié, Tripoli de Syrie, Jaffa, Salonique, Volo, Varna, Sulina, Tolscha, Galatz, Ibraila, Irséboli, Sinope, Samsoun, Kersassund et Trébizonde	29
Service des relais Maîtres de postes	25,117 1,729
Total	26,846

L'ensemble du service d'exploitation, tant à Paris que dans les départements, est surveillée par 93 inspecteurs et 30 sous-inspecteurs. Les directeurs des postes sont en outre assistés dans leur surveillance par 30 contrôleurs et 40 commis principaux.

Le service des bureaux ambulants, placés sur les chemins de fer, a l'avantage d'accélérer la manipulation et la remise des lettres et des journaux, en supprimant tous les délais qui existaient précédemment pour le tri et le paquetage des dépêches. Les bureaux ambulants circulent sur toutes les lignes de chemins de fer. Leur parcours moyen par jour a été de 31,344 kilom. en 1<sup>5</sup>57 et de 32,030 kilom. en 1858. Le nombre moyen des lettres manipulées par jour a été de 1,153,674 en 1857 et 1,221,606 en 1858.

Une des parties du service des postes qui a reçu le plus de développements, est le service rural. Avant 1830, le nombre total des facteurs ruraux

.

#### POSTES.

était de 830 seulement; il s'élève à 17,262; 2,000 communes sont encore privées du service quotidien. Mais, à partir de 1859, l'administration se propose d'étendre ce service tous les ans à 400 nouvelles communes, et, dans cinq ans, toutes les communes de France jouiront de toutes les facilités de correspondance. Le traitement moyen des facteurs de ville est de 780 fr., celui des facteurs ruraux est de 480 fr. Le parcours moyen de ces derniers est de 25 kilom. par jour. Le service des facteurs de toutes classes est surveillé par 86 brigadiers facteurs, attachés aux inspections départementales.

Les dépenses du personnel de l'administration des postes ont reçu, dans ces dernières années, des augmentations importantes destinées soit à l'extension du service, soit à l'amélioration de la situation des agents qui le composent. En 1857, les crédits de ce personnel ne dépassaient pas 16 millions 1/2; ils s'élèvent en 1859 à 18,200,000 fr.

Le service actif des postes comprend 24,085 agents, dont les traitements réunis représentent une somme de 18,501,090 fr. (Budget de 1859), en tenant compte des indemnités accordées aux employés des bureaux de Paris et aux facteurs locaux et ruraux.

Le service du transport des dépêches par terre était autrefois confié, pour les parcours importants et étendus. aux maîtres de postes. Depuis la création des chemins de fer, la plus grande partie du service des malles-poste est remplacé, comme on l'a vu plus haut, par celui des bureaux ambulants placés sur les voies ferrées, et dont le premier a été établi sur la ligne de Rouen. Mais l'organisation des maîtres de poste a été conservée telle qu'elle était précédemment et elle continue à être régie par les lois du 24 juillet 1793, 19 frimaire an VII, 15 ventôse an XIII, l'arrêté du 1<sup>er</sup> prairial an VII et l'ordonnance du 25 déc. 1839.

L'administration des postes emploie, en outre, le concours d'un certain nombre d'entreprises pour le transport des dépêches à des distances généralement peu considérables. Ces transports donnent lieu aux dépenses ci-après : transport en voitures, h,550,000 fr.; transport à cheval, 1,490,000 fr.; transport à pied, 560,000 fr.; ensemble, 6,600,000 fr. (Budget de 1859). Pour le transport des dépêches par mer, l'administration a passé des traités avec plusieurs compagnies concessionnaires, auxquelles elle accorde des subventions annuelles ainsi fixées (Budget de 1859). Service de la Corse, Marseille point de départ (Loi 10 juillet 1850) 290,000 fr. à la compagnie Valery, concessionnaire. Service de la Méditerranée (Loi du 8 juillet 1351, Décret du 6 juin 1857). Italie, Malte, Grèce, Égypte et Turquie) 4,776,119 fr., à la compagnie des Messageries Impériales. Service de la Manche, entre Calais et Douvres (Décret impérial du 2 février 1855) 1,900,000 fr. à la compagnie 1

# 336 CHAPITRE XVI. – POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

marine impériale et par des compagnies, en vertu de traités passés avec le ministère de la guerre.

Les tarifs, établis pour le transport des lettres, ont variés souvent depuis l'établissement du service (1).

Depuis la loi du 24 août 1848, le port des lettres, pour la France et l'Algérie, a été réduit à une taxe fixe de 20 c. pour les lettres simples, quelle que soit la distance parcourne, et la loi du 20 mai 1854, a établi une taxe differentielle sur les lettres non affranchies (30 c. au lieu de 20 c.) Voici le tarif de 1854.

Lettres simples au-dessous de 7 gr. 1/2 — de 7 gr. 1/2 à 15 gr — et paquets de papiers de 15 à 100 gr — et paquets de papiers au-dessus de 100 g. Par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. en sus.	Affranchi. 0 fr. 20 0 40 0 80 1 60 0 80	Non-Affranchi. 0 fr. 30 0 60 1 20 2 40 1 20
Par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. en sus.	0 80	1 20

Les lettres destinées à une personne habitant le même arrondissement postal paient 1 décime jusqu'à 7 gr. 1/2, 2 déc. jusqu'à 15 gr.; 3 déc. de 15 à 30 gr.; 1 déc. en sus pour chaque poids de 30 gr. (L. 3 juin 1849). Le port des lettres à Paris est de 1 déc. par lettre de moins de 15 gr.; de 2 déc. jusqu'à 30 gr.; de 3 déc. jusqu'à 60 gr.; de 10 c. en sus de 30 en 30 gr. Il y a une taxe supérieure pour les lettres non affranchies (15 c. au lieu de 10 c., 30 c. au lieu de 20) (L. 27 frimaire an VIII, 24 avril 1806, 7 mai 1853). Pour les colonies, la taxe est la même que celle de l'intérieur, augmentée du décime par voie de mer (L. 19 germinal an X). Les lettres chargées ou recommandées à l'intérieur paient en sus du prix réglé par les tarifs pour les lettres ordinaires une taxe de 20 c.; l'affranchissement est obligatoire (L. 1854).

L'affranchissement s'opère au moyen de l'apposition de timbresposte. Ces timbres, divisés en cinq espèces (5, 10, 20, 40, 80 c.), sont fabriqués à la Monnaie sous la direction et le contrôle de l'administration des monnaies et médailles par un agent comptable qui les livre à raison de 1 fr. 50 c. le mille, à l'administration des postes. Les dépositaires des timbres-poste, reçoivent une remise de 2 0/0 sur le montant des ventes qu'ils opèrent.

La taxe des journaux et imprimés a été réglée ainsi par la loi du 23 juin 1856, savoir : Journaux et ouvrages périodiques traitant, en tout ou partie, de matières politiques ou d'économie sociale, paraissant au moins une fois par trimestre, 4 c. par exemplaire de 40 gr. et au-

<sup>(1)</sup> Voici la liste des actes qui ont successivement modifié la taxe (Voir notre Dictionnaire de l'Administration française. V° Postes) : 1° 16 octobre 1627; 2° 9 avril et 12 mai 1644; 3° 27 novembre 1668; 4° 3 décembre 1675; 5° 8 décembre 1709; 6° 8 juillet 1759; 7° 22 août 1791; 8° 2 thermider an III; 9° 6 nivões an IV; 10° 6 messidor an IV; 11° 5 nivões an V; 12° 27 frimaire an VIII; 13° 14 floréal an X; 14° 24 avril 1806; 15° 15 mars 1827; 16° 28 août 1848; 17° 18 mai 1850; 18° 14° juillet 1853; 19° 20 mai 1854.

#### POSTES.

dessous : au-dessus de 40 grammes le port est augmenté de 1 c. par chaque 10 grammes excédant. Journaux, recueils, bulletins périodiques consacrés aux lettres, sciences, arts, agriculture et industrie et paraissant une fois par trimestre : 2 c. par exemplaire de 20 gr., et 1 c. par 10 gr. pour le poids en plus. Circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix-courants avec ou sans échantillons, livres, gravures, lithographies et généralement tous imprimés autres que ceux ci-dessus spécifiés : 1 c. par exemplaire de 5 grammes, 1 c. par 5 gram. en plus ; les avis imprimés ou lithographies de naissance, mariage ou décès, peuvent être expédiés sous forme de lettre et sous enveloppe, mais de manière à être facilement vérifiés (10 c. par avis de 10 gr. au plus). Le port des papiers de commerce et d'affaires est de 50 c. par chaque paquet de 500 gr. et au-dessous, plus 1 c. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant. La taxe des lettres de France pour l'étranger, est concertée avec les offices étrangers directement intéressés ou avec les offices intermédiaires. Des conventions spéciales ont déjà été passées avec les États dont la nomenclature suit :

Angleterre : 1802, 1836, 1843, 1853, 10 décembre 1855, 20 novembre 1856, 28 février et 12 octobre 1857. Autriche : 16 avril 1831, 30 novembre 1843, 31 octobre 1857. Bade (Grand-duché de) : 1. février 1846, 20 décembre 1856. Baviè e : 15 mai 1847, 19 mars 1858. Belgique : 2 novembre 1847, 27 avril 1849, 16 août 1854, 3 décembre 1857. Deux-Siciles : 23 décembre 1852. Espagne : 1er avril 1849. (Intermédiaire de Portugal : Du 16 février 1856.) 30 septembre 1859. Etats pontificaux : 1er avril 1853. Etats Unis : 28 mars 1857. Grèce : 2 janvier 1858. Luxembourg : 26 et 28 novembre 1851. Pays-Bas : 1817, 1836, 1837, 20 septembre 1839. 1" novembre 1851. Prusse : 11 août 1847, 19 avril 1853, 21 mai 1858. Sardaigne : 9 novembre 1850. Suède et Norwege : 17 septembre 1854. Suisse : 25 novembre 1849. Toscane : 15 mars 1851. Tour et Taxis : 11 septembre 1844, 4 avril 1846, 30 décembre 1847.

Les lettres ou paquets de papiers, journaux ou imprimés, qui n'ont pu être expédiées par la poste ou remis aux destinataires, soit qu'il y ait eu refus de les recevoir ou que les adresses soit incomplètes, illisibles ou erronnées, prennent le nom de *rebuts* et sont renvoyés à l'administration pour être ouverts et restitués à leurs auteurs lorsqu'ils peuvent être connus.

Le service des postes se charge de faire payer aux destinataires, dans tous les bureaux de l'empire, des colonies et aux armées, les sommes qui lui sont remises à cet effet par les expéditeurs. Ces sommes, qui prenment le titre d'articles d'argent, donnent lieu à la perception d'un droit de timbre de 35 c. pour les mandats au-dessus de 10 fr. (L. 5 nivôse an V, 31 janvier 1833 et 3 juillet 1846). En vertu de la loi du 5 juin 1859, l'administration se charge du transport des lettres contenant des billets de banque ou de bons, coupons de dividendes et d'intérêts payables au porteur, jusqu'à concurrence de 2,000 fr., à la condition pour les particuliers d'en faire la déclaration expresse, et moyennant le paiement par ceux-ci, d'un droit fixe de 20 c., du port de la lettre suivant son poids, et d'un droit proportionnel de 10 c. par chaque 100 fr. ou fraction de 100 fr. Moyennant l'accomplissement de ces formalités et le paiement du prix fixé par la loi, l'administration des postes est responsable des valeurs, jusqu'à concurrence de 2,000 fr.; avant comme depuis la loi de 1859, des valeurs autres que de l'argent monnayé ou des bijoux, d'une importance moindre ou supérieure à 2,000 fr., pouvaient et peuvent encore être insérés dans des lettres chargées, sans déclaration préalable. Mais, dans ce cas, la responsabilité de l'administration des postes est restée limitée à 50 fr.

Les tableaux qui suivent présentent des renseignements statistiques sur les mouvements des lettres, journaux et articles d'argent, confiés à la poste depuis 40 ans.

	es. circulant cerrespondences locales Nombre du nombre en France restreiutes des lettre de burgen de l'errespuéras actual de circulant	chies	Moyenne		
Liere ces.		du nombre des lettres circulant par jour.	Lettres tombées en rebut.		
1821	45,382,151	n	45,382,151	124,334	889,000
1830	62,003,311	1,813,949	63,817,260	174,811	1,600,000
1835	70,642,168	4,377,750	75,010,918	205,534	1,945,183
1840	85,118,374	8,628,200	93,746,574	246,840	2,656,159
1845	98,944,599	9,465,040	107,409,630	297,013	3,285, <b>346</b>
1846	99,270,000	20,725,000	120,095,000	329,028	3,270,400
1847	104,040,000	21,600,000	125,640,000	344,210	3,432,000
1848	100,540,000	20.800,000	121,340,000	332,439	3,683,000
1849	129,727,000	27,742,000	157,468.000	431,421	4,065,000
1850	134,950,00 <b>0</b>	24,561,000	159,511,000	437,016	4,145,000
1851	133,000,000	32,000,000	<b>165,00</b> 0,000	452,054	3,881,248
1852	147,000,000	34,000,000	181,000,000	495,890	3,836,000
1853	150,000,000	35,000,000	185,000,000	533,493	3,400,000
1854	172,000,000	40,000,000	212,000,000	608,000	3,261,930
1855	, n.	<b>n</b>	233,517,000	639,000	3,349,500
1856		) n	252,014,000	690,000	2,868,000
1857	n	•	252,453,800	691,000	2,453,000
1858	n	n	253,234,100	696,000	2,370,477
1859	"		259,450,000	710,800	2,308,437

On voit par ce tableau, que la moyenne des lettres en circulation par jour, a presque sextuplé depuis 1821. L'augmentation du nombre des lettres qui s'est produite à la suite de la réforme du tarif en 1848, est remarquable. En 1847, la moyenne était de 344,000 par jour. Dès 1849 elle s'est élevée à 431,000, soit 87,000 ou 25 0/0 en plus. En 1853, époque où les affaires industrielles et commerciales ont repris leur acti-

#### POSTES.

vité, cette moyenne est montée à près de 500,000, soit 50 0/0 de plus qu'en 1847.

Le nombre des lettres tombées au rebut a diminué dans une trèsgrande proportion. En 1821, ces lettres représentaient plus de 20 0/0 du nombre total des lettres expédiées; en 1858, elles se réduisent à 9 0/0. Ce résultat est dû principalement aux soins qu'apporte l'administration des postes dans ses recherches pour découvrir les destinataires des lettres, dont les adresses sont imparfaitement indiquées.

Le tableau suivant présente les relevés comparatifs des lettres affranchies et non affranchies depuis 1847, et les produits de ces lettres pendant la même période :

Années.	Lettres		Proportion des lettres		Total	
Amees.	affranchies.	taxées.	affranchies.	taxées.	des produits réalisés.	
					fr.	
1847	12,648,000	113,832,000	10 p. 100	90 p. 100	45,048,120	
1848	12,214,000	109,926,000	10	90	43,941,056	
18/19	23,740,000	134,500,000	15	85	32,186,156	
1850	31,900,000	127,600,000	<b>20</b> .	80	35,622,732	
1851	33,000,000	132,000,000	20	80	38,588,515	
1852	39,800,000	141,180,000	22	78	40,633,199	
1853	40,800,000	144,700,000	22	78	42,899,745	
1854	104,068,000	108,316,000	49	51	46,543,604	
1855	198,500,000	35,027,50	85	15	45,835,279	
1856	221,773,021	30,241,849	88	12	47,882,826	
1857	222,790,480	29,663,230	88 3/4	11 1/4	48,041,169	
1858	224,112,000	29,122,000	88 1/2	11 1,2	48,874,182	
1859	233,505,000	25,945,000	90	10	52,019,580	

Il est facile de se rendre compte par les chiffres qui précèdent des résultats de la réforme postale, opérée en 1848 et 1854. Les rapports des lettres affranchies sont directement opposés en 1847 et en 1858. Dans la première année, on comptait 90 lettres non affranchies sur 100 lettres transportées; dans la seconde, il y a eu au contraire, 90 lettres affranchies sur 100 lettres en circulation. Quant à l'influence qu'a exercée la prime donnée à l'affranchissement, sur les habitudes du public, elle se manifeste très-rapidement, puisque le nombre proportionnel des lettres affranchies qui n'était encore que de 22 0/0 en 1853, s'est dès 1855, élevé à 85 0/0.

Quant aux effets que la mesure a eu pour le Trésor, ils n'ont rien de défavorable; car si les recettes ont subi de 1848 à 1853 une diminution dont la limite extrême a été de 10 millions, elles se sont, en 1854, relevées au-dessus du chiffre de 1847, et en 1859, elles ont dépassé ce chiffre d'environ sept millions.

La vente des timbres-poste a suivi naturellement la même progression que le nombre des lettres affranchies, c'est ce qui ressort du reste, du tableau ci-après :

TOME II.

-1

	Produit de la vente destimbres-postes	Xombro do timbers voudus,		Produit de la vente des timbres-postes.	Jombre ée timbres venéus,
1849	4,446,766 fr.	21,232,665	1855	28,533,505	fr.148,433,000
1850	5,021,061	21,523,175	1856	32,7 0,055	160,508,750
1851	5,934,722	25,848,113	1857	35,601,835	185,044,040
1852	6,602,765	28,589,540	1858	38,004,665	199,913,650
1853	7,213,699	31,254.226	1859	40.413,397	217,555,450
1854	17,098,535	83,359,350(1)		•	

Avant 1854, les lettres chargées supportaient une taxe double de celle des lettres ordinaires. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet de cette même année, elles n'acquittent plus qu'une taxe fixe de 20 c. Cette mesure a eu également pour résultat d'augmenter les nombre des lettres chargées confiées à la poste. Ce nombre a triplé depuis 1850, et les produits du Trésor se sont accrus dans une proportion à peu près égale :

	Lettres chargées.	Produit.	1	1	Lettres chargées.	Produit.
1847	176,000	n	fr.	1853	488,600	360,000 fr.
1848	303,000	ъ		1854	542,103	356,000
1849	310,000			1855	654,652	385,749
1850	300,900	241,000		1856	751,686	512,912
1851	335,000	264,700		1857	885,177	646,000
1852	437,000	322,900		1858	986,400	697,100

Le tableau suivant indique, depuis 1847, le nombre des lettres contenant des valeurs, titres ou papiers divers, qui ont été réclamées à l'administration, avec le nombre de celles qui ont été retrouvées et de celles qui ne l'ont pas été :

Années.	Lettres réclamées.	Lettres retrouvées.	Lettres non retrouvées.	Proportion du nombre des lettres non retrouvées par 100,000 lettres transportées.
1847	4,602	2,982	1,620	1.29
1848	4,483	2,837	1,646	1.34
1849	4,573	2,151	2,422	1.53
1850	4,627	2,857	1,770	1.10
1851	4,747	2,458	2,289	1.36
1852	4,659	2,249	2,410	1.33
1853	5,049	2,763	2,286	1.23
1854	5,531	2,866	2,665	1.25
1855	6,188	2,236	2,952	1.26
1856	6,767	3,111	3,656	1.45
1857	6,774	3,168	3,666	1.42

La proportion des lettres non retrouvées aux lettres transportées se maintient au-dessous de 1.50 par 100,000; encore, dans les chiffres ci-dessus, se trouvent comprises les lettres réclamées qu'on a cru avoir jetées dans les bottes et qui ont pu être égarées ou oubliées au domicile et celles qui peuvent avoir été spoliées en dehors du service des postes, par toutes les personnes qui ont le maniement des lettres avant qu'elles ne soient remises au destinataire véritable.

Les lettres adressées à des fonctionnaires publics et relatives au service de l'État, sont admises à circuler en franchise par la poste, L'Or-

(1) Loi du 20 mai 1854. — Prime accordée à l'affranchissement, c'est-à-dire, que le poit des lettres non affranchies est supérieur à ce ui des lettres affranchies.

#### POSTES.

donnance royale du 17 novembre 1844, le décret du 24 août 1848 et plusieurs actes postérieurs, ont déterminé la nature des correspondances admises à la franchise, la qualité des fonctionnaîres qui pouvaient profiter du droit de franchise, le mode de fermeture des lettres et paquets, etc. L'administration des postes a fait à trois époques différentes, des enquêtes spéciales, pour connaître le nombre de lettres circulant en franchise et les produits que ces lettres auraient donnés si elles avaient été soumises à la taxe. Voici les résultats de ces enquêtes ; celle de 1850, qui n'a pas compris tous les bureaux, n'a donné que des chiffres approximatifs qui paraissent trop élevés :

	Nombre de lettres.	Montant des taxes qu'elles auraient eu à supporter
1841	12,263,956	48,818,217 fr.
1850	38,810,442	40,610,279
1854	20,919,704	39,696,406

Le nombre des journaux imprimés de toutes espèces et papiers d'affaires transportés par la poste, **S** est accru dans une proportion à peu près égale à celui des lettres. L'augmentation de 1830 à 1858 a été en effet de près du quadruple, 40 millions d'exemplaires contre 151 millions.

	Nombre d'objets.	Produit.	1		Nombre d'objets.	Produit.	
1830	39,946,875	»	fr.	1851	33,967,500	1,019,025	fr.
1835	49,305,675	ж		1852	94,853,666	2,845,911	(2)
1840	52,964,292	n		1853	99,536,933	2,987,247	•••
1845	67,513,757	»		1854	115,774,433	3,476,197	
1846	68,452,764	<i>n</i>		1855	123,647,266	3,709,418	
1847	90,275,486	2,708,264	- 1	1856	127,321,445	3,682,520	(3)
1848	129,193,600	3,875,805		1857	144,295,200	3,968,110	•••
1849	146,528,433	4,395,853		1858	151,295,100	4,160,615	
1850	94,622,300	2,838,669	(1)			• •	

Le tableau suivant présente la décomposition par classe du produit et du nombre des journaux, recueils périodiques, échantillons et papiers d'affaires qui ont circulé par la poste pendant l'année 1858 :

Nature des shists	Produit.	Nombre d'exemplaires	
Nature des objets.	Frount.	de journaux.	de circulaires.
	fr.	nombre.	nombre.
Moniteur	n	3,682,200	n
Journaux à 4 cent. par 40 grammes	1,447,674	36,191,800	
— à 2 cent. par 40 gr	493,717	24,935,900	
Recueils périodiques, de 1 à 2 cent. par 20 gr		20,331,000	
Circulaires, échantillons, etc., à 1 cent. par 5 gr	784,962	, »,	48,591,100
Papier d'affaires, à 50 cent. par 500 gr	20,509	41,000	•
Journaux et imprimés de  et  pour l'étranger Journaux de la correspondance locale, à 2 et 4 cent.	651,958	8,061,000	1,302,000
par 40 gr Imprimés de la correspondance locale, à 1 cent. par	97,910	3,263,700	
5 gr	48,954	3	4,895,400
Totaux	4,160,615	96,506,600	54,788,508
Total général	• •••••	151,2	95,100

(1) Affranchissement par le timbre, 1<sup>er</sup> août 1850.

(2) Suppression de l'affranchissement par le timbre, 1er mars 1852.

(3) Exécution à partir du 1<sup>er</sup> août 1856, de la loi du 25 juin, qui abaisse le droit sur les imprimés et substitue la taxe au poids à la taxe de la dimension.

	itre des manda	s déposées dan nts a été croiss nivant :		
Années.	Nombre	Montant	Droit	Droit
	de dépôts.	des dépôts.	de 2 p. 100.	de timbre.

Années.	de dépôts.	des dépôts.	de 2 p. 100.	de timbre.
	-	fr.	fr.	fr.
1820	317,642	9,099,297	<b>N</b>	10
1830	495,468	13,185,942	<b>N</b>	
1835	716,553	15,795,336	<b>»</b>	2
1840	960,175	19,570,121		,
1845	1,037,229	21,065,301		
1846	1,094,685	22,863,806	n n	*
1847	1,355,181	39,744,5 3	794,890	251,669 (1)
1848	1,758,112	49,867,464	997,349	299,294
1849	2,181,001	55,764,449	1,115,775	352,796
1850	2.103,266	55,785,484	1,116,154	357,590
1851	2,127,516	55,883,326	1,118,054	362,846
1852	2,118,470	57,368,094	1,147,698	373,246
1853	2,185,907	61,208,739	1,224,446	399,503
1854	2,955,470	78,357,57	1,567,461	503,432
1855	3,358,222	87,103,273	1,742,425	564,647
1856	3,344,268	89,138,591	1,783,120	587,606
1857	2,969,617	85,198,659	1,704,270	5.6,865
1858	2.901,619	83,163,990	1,663,548	540,174
1859	3,807,836	92,779,824	1,855,803	629,239

Le taux moyen des dépôis a été en 1855, de 25 fr. 80; en 1856, de 26 fr. 40; en 1857, de 28 fr. 68; et en 1858 de 28 fr.

En 1859, le nombre des mandats se divisait ainsi : mandats de 10 fr. et au-dessous jusqu'à 50 c., 2,010,008; mandats au-dessus de 10 fr., 1,797,828; ensemble 3,807,836. Sommes versées à la poste de 10 fr. et au-dessous 14,874,059; au-dessus de 10 fr., 77,905,705; en tout, 92,779,824.

Le tableau ci-après présente le relevé des recettes brutes depuis 1821, de l'administration des postes, et des dépenses que ce service a entraînées depuis 1847 :

Années.	Recettes.	Années.	Recettes.	Dépenses.	Excédant de Recetter.
	fr.		fr.	fr.	fr
1821	23,892,698	1847	53,295,676	35,477,340	17,818,336
1830	33,727,649	1848	52,940,150	36,539,917	16,400,233
1835	37,036,468	1849	42,034,859	35,590,112	6,444,747
1838	42,242,870	1850	43,559,994	33,991,593	9,568,401
1839	44,131,234	1851	44,307,434	34,632,429	9,673,005
1840	46,105,736	1852	46,609,523	33,119,630	13,489,893
1841	48,042,439	1853	49.369.043	32,802,445	10,566,598
1842	48,897,226	1854	53,628,443	33,8,8,519	19,7 9,924
1843	48,777,847	1855	54.032.041	35,348,000	18,684,041
1844	50,378,591	1856	55,843,227	36,168,611	19,674,616
1845	52,513,668	1857	56,098,207	36,175,000	19,923,207
1846	54,196,985	1858	57,373,216	37,498,720	19,874,496

Il résulte du tableau ci-dessus que les recettes du service des postes

(1) Les droits de timbre sont versés par le service des postes dans les caisses de l'administration de l'enregistrement.

#### POSTES.

ont éprouvé une diminution momentanée de 1849 à 1853, par suite de la réduction de la taxe du port des lettres ; mais que les revenus de l'administration se sont relevés dès 1855 au niveau le plus haut (54 millions) qu'elle avait atteint avant la réforme et que, pendant les annéec suivantes, leur augmentation a continué et qu'elles ont dépassé de plusieurs millions les recettes de la période antérieure. On voit d'ailleurs, en rapprochant les chiffres ci-dessus du nombre des dépêches transportées, que, grâce à la simplification du service résultant de la prime accordée à l'affranchissement, l'administration peut aujourd'hui transporter un nombre plus considérable de dépêches (252 millions au lieu de 156 millions) sans que ses dépenses se trouvent augmentées.

Voici, pour 1858, le détail des recettes du service des postes :

Kecelles.		
Taxe des lettres	48,874,182	
Taxe des journaux et imprimés	4,160,700	
Droits sur les articles d'argent	1,625,173	
Offices étrangers.	2,372,583	
Recettes diverses	340,598	
Total	57,372,216	-

Pour terminer ce qui est relatif au service des postes, nous indiquons dans le tableau suivant, de 1853 à 1859, le nombre des poursuites en matière frauduleuse et le nombre des transactions, d'acquittements et de condamnations auxquels ces poursuites ont donné lieu :

	Poursuites.	Transactions.	Acquittements.	Condamnations.
1853	478	171	72	235
1854	880	315	63	502
1855	1,750	1,180	158	412
1856	1,694	1,534	9	151
1857	3,410	3,113	2°6	61
1858	3,529	2,814	382	51
1859	4,431	3,448	294	60

La plupart des poursuites sont relatives à la contravention qui consiste à insérer dans les paquets d'imprimés ou d'échantillons des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance (2,137 en 1857, 2,410 en 1858, 2,539 en 1859).

Voici maintenant quelques renseignements sur les pays étrangers.

GRANDE-BRETACNE. — Le personnel de l'administration des postes, en Angleterre, se composait, à la fin de 1857, de 23,731 fonctionnaires et agents ainsi divisés :

Directeur-général, secrétaires, inspecteurs et autres	
fonctionnaires supérieurs	40
Maîtres de postes	11,101
Employés, etc	1,601
Gardiens	205
Facteurs, messagers, etc	10.582
Officiers des malles-portes maritimes	7
	23,545
De plus, dans les colonies et à l'étranger	186
Total	23,731

341 CHAPITRE XVI. – POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Une réforme postale analogue à celle accomplie en France en 1848 et 1854, avait été opérée sur une échelle beaucoup plus large dès 1840. Depuis cette époque, la taxe de la lettre simple affranchie de 15 gr. est fixée à 10 c. seulement. Le tableau qui suit indique le nombre des lettres qui ont circulé dans le Royaume-Uni, de 1839 à 1858; ces relevés font ressortir l'augmentation que la réforme a produite dans la circulation des lettres :

	Nombre de lettres ayant circulé				
Années.	en Angleterre et le pays de Galles.	en Irlande.	en Écosse.	dans le Royaume-Uni.	
1839	F0.082.000	0 200 000	E 692 000	75 009 000	
	59,983,000	8,302,000	7,623,000	75,908,000	
1839 (1)		1,055,000	336,000	6,563,000	
1840	132,003,000	18,211,000	18,554,000	168,768,000	
1841	154,471,000	20,794,000	21,235,000	196,500,000	
1842	163,891,000	22,328,000	22,215,000	208,434,000	
1843	173,495,000	23,482,000	23,473,000	220,450,000	
1844	189,653,000	25,937,000	26,502,000	242,092,000	
1845	214,154,000	28,588,000	28,669,000	271,411,000	
1846	235,879,000	32,573,000	31,135,000	299,587,000	
1847	253,412,000	35,473,000	33,261,000	322,146,000	
1848	260,380,000	34,887,000	33,563,000	328,830,000	
1849	267,188,000	35,464,000	34,747,000	337,399,000	
1850	276,253,000	35,389,000	35,427,000	347.069.000	
1851	288,152,000	35,983,000	36,512,000	360,647,000	
1852	304,208,000	37,450,000	37,843,000	379,501,000	
1853	329,722,000	40,420,000	40,675,000	410,817,000	
1854	358,301,000	41,234,000	44,114,000	443,649,000	
1855	368,530,000	41,833,000	45,853,000	456,116,000	
1856	388,310,000	41,851,000	48,233,000	478,394,000	
1857	410,003,000	42,806,000	51,612,000	504,421,000	
1858	410,000,000	42,000,000	01,012,000	522,874,000	

Quant aux journaux, livres, imprimés, etc., transportés par la poste, ils ont donné les chiffres suivants, en 1856 et 1857 :

	1856.	1857.
Angleterre et pays de Galles	51,332,000	54,289,000 n••
Irlande	11,832,000	11,652,000
Ecosse	10,872,000	10,868,000
Royaume-Uni	74,039,000	76,809,000

Le nombre et la valeur des articles d'argent reçus et payés dans les bureaux de poste de la Grande-Bretagne, ont donné lieu aux mouvements ci-après depuis 1839 :

	Articles.	Valeur.		Articles.	Valeur.
1839	188,921	313,1241. st.	1849	4,248,891	8,152,6431. st.
1840	587,797	960,975	1850	4,439,713	8,494,498
1841	1,552,845	3,127,505	1851	4,661,025	8,880,420
1842	2,111,980	4,337,177	1852	4,947,825	9,438,277
1843	2,501,523	5,112,840	1853	5,215,290	9,916,195
1844	2,806,803	5,695,395	1854	5,466,244	10,462,411
1845	3,176,126	6,413,361	1855	4,807,412	11,009,279
1846	3,515,079	7,071,056	1856	6,178,982	11,805,562
1847	4,031,185	7,903,177	1857	6,389,703	12,180,273
1848	4,203,651	8,151,294			

(1) Lettrcs affranchies.

#### POSTES.

		Frais d'administration				
	נ	Revenu brut.	et d'exploitation.	Revenu net.		
5 janv. 1	838	2,339,737 l. st.	687,313 l. st.	1,652,424 l. st.		
	839	2,346,278	686,768	1,659,509		
1	840	2,390,763	756,999	1,633,764		
1	841	1,359,466	858,677	5 0,789		
1	842	1,449,418	938,168	561,240		
1	843	1,578,145	977,504	600,641		
	844	1,620,867	980,640	640,217		
1	845	1,705,067	985,110	719,957		
1	846	1,887,576	1,125,594	761,982		
1	847	1,963,847	1,138,745	825,112		
1	848	2,181,016	1,196,520	984,496		
1	849	2,143,679	1,403,250	740,429		
1	850	2,165,349	1,324,562	840,787		
1	851	2,264,684	1,460,785	803,898		
1	1852	2,422,168	1,304,163	1,118,004		
1	853	2,434,326	1,343,907	1,090,419		
1	854	2.574,407	1,400,679	1,173,727		
31 décem. 1	1854	3,701,862	1,506,555	1,195,306		
1	855	2,716,420	1,651,364	1,065,056		
1	856	2,867,954	1,660,229	1,207,725		
1	857	3,035,713	1,720,813	1,314,898		

Les recettes et les dépenses de l'administration des postes, en Angleterre, ont donné les résultats suivants de 1838 à 1857 :

Il résulte de ce tableau, que les revenus nets des postes, dans le Royaume-Uni, malgré l'énorme accroissement des correspondances échangées, reste encore actuellement au-dessous du chiffre antérieur à la réforme de 1840. Cependant ce revenu n'a pas cessé d'augmenter dépuis 1841 jusqu'à 1857, et il est présumable, à raison de cette progression, qu'il se relevera dans un avenir peu éloigné, au-dessus des résultats de 1838.

AUTRICHE. — Les lettres transportées par l'administration des postes ont presque triplé en Autriche depuis dix ans, bien que le mouvement des correspondances soit encore bien inférieur à celui de l'Angleterre et de la France. L'accroissement des correspondance est d'ailleurs, comme dans les autres pays, dû à une réforme postale, accomplie en 1850 :

Lettres en circulation.					
1848	20,000,000	1854	46,769,500		
1851	31,196,000	1855	51,338,500		
1832	36,481,800	1856	54,195,400		
1853	41,711,090	1857	58,414,500		

D'après le compte des finances de 1857, les recettes des postes ont excédé les dépenses de 2,108,086 florins (le florin valait alors 2 f. 60 c.)

BELGIQUE. — Le service des postes, en Belgique, présente les résultats suivants pour 1857 : nombre de lettres transportées à l'intérieur, 14,924,223; à l'étranger, 5,125,000 ; ensemble, 20,049,233 ; lettres chargées particulières, 180,318 ; d'office, 41,610 ; lettres de service, 3,813,155 ; journaux expédiés, 22,820,633 ; imprimés, 4,842,874 ; envois d'argent, 224,417. Produit total des postes, 4,833,972 fr.; dépenses, 2,821,446 fr.

ESPAGNE. — Lettres circulant dans le royaume :

Années.	Intérieur.	Colonies.	Étranger.	Total.
1846	18,459,491	51,164	321,280	18,831,935
1847	19,161,540	64,821	326,634	19,552,293
1857	35,915,855	830,795	1,925,636	38,672,286
1858	40,533,394	959,907	2,101,432	42,594,735

RUSSIE. — D'après le Mémorial national de Saint-Pétersbourg il y avait, en 1825, seulement 603 bureaux de postes; il y en a actuellement plus de 750. On comptait en 1825, 10,000,000 werstes parcouru, et en 1850, 18,000,000 werstes. A la même époque il y avait 3,950 stations de relais, desservies par 50,000 chevaux, 432 rennes, 1,800 chiens, 580 bacs, etc. Le nombre des employés attachés au service des postes, était de 16,510.

Voici la progression que le transport des lettres privées a suivi depuis 1825 :

1825	5,000,000	1845	10,000,000
1835	6,000,000	1850	12,000,000
1840	8,000,000	1855	15,000,000

**PAYS-BAS.** — Le nombre de lettres transportées par la poste, a été aux Pays-Bas en 1856, de 16,125,116; et en 1857, de 17,181,648, soit un peu moins de 5 lettres par habitant. Les recettes se sont élevées en 1856 à 1,440,810 fr.; et les dépenses à 783,920 fr.

PRUSSE. — Voici le résultat du service des postes, en Prusse, pendant l'année 1857, avec l'indication de la différence en plus que ces résultats présentaient, comparativement à l'année précédente :

	Nombres réels en	Augment. comparativement à
	1857.	1856.
Lettres, paquets	115,140,294 th.	4,655,025 th.
Journaux, numéros	50,660,988	30
Paquets sans valeurs	11,543,688	739,193
Paquets et lettres avec valeurs	6,936,306	364,520
Lettres avec avance de poste (Postvor-		
schuss)	974,688	101,842
Lettres accompagnées de numéraire (Baare	·	•
Einzahlung)	918,482	158,661
Poids des paquets ne renfermant pas des		•
valeurs.	96,611,841	5,615,976
Poids des paquets renfermant des valeurs.	10,234,478	343.577
Valeurs déclarées	1,219,022,337	113,6.0,355
Montant des avances effectuées (Postvors-		
chuesse)	1,818,271	237,315
Montant du numéraire transporté avec des		
lettres (Geleistete Baarzahlungen)	4,996,969	954.363
Nombre des timbres-postes	13,270,931	525,293
Leur val ur	490,285	117,334
Voyageurs transportés par la poste	123,163	n

346

.

ETATS-UNIS. — Voici le résumé du service des postes aux États-Unis, en 1856 et 1857 :

	1856	1857
Nombre de bureaux	25,565	27,148
Nombre des routes postales	) )	7.868
Etendue des — —	239,643 mil	les. 242,601 milles.
Nombre de milles parcourus par les	•	
transport	n	74,906,067
Dont en voitures	»	19,290,930
chemins de fer	30	24,267,944
— — bateaux à vapeur	×	4,518,119

Les frais de transport par mille s'élèvent pour les voitures à 7 cents 4 (38 c.); pour les chemins de fer à 10 cents 5 (53 c.); pour les bateaux à vapeur, 22 cents (112 c.); pour les autres moyens, 6 cents (31 c.)

	1856	1857
Dépenses	10,405,786 doll.	11,508,058 doll.
Recettes	7,620,964	8,053,951
Déficits	2,784,964	3,454,107

Le nombre des lettres circulant à l'intérieur de l'Union n'est pas recensé; mais voici le nombre de celles échangées entre l'Europe et les États-Unis :

Lignes anglaises	: 1856	1857	Malle de Prusse	• :	
Lettres	3,842,128	3,880,076	Lettres	978,442	1,058,327
Journaux	3,196,104	3,322,052	Journaux	47,734	90,388
Ligne de Brême	:		Lignes américai	nes :	
Lettres	361,657	332,330	Lettres	3,099,997	2,627,336
Journaux	16,386	39,841	Journaux	3,973,264	4,394,097

CANADA. — Au Canada, le service des postes a présenté les résultats suivants de 1851 à 1856 :

	Nombre de milles				
	Bureaux.	Longuenr.	parcourus.	Lettres,	
1851	601	7,595 milles.	2,847,060	2,132,000	
1852	840	8,618	2,931,373	3,729,752	
1853	1,016	9,122	3,430.474	4,258,592	
1854	1,164	10,087	4,015,816	5,114,200	
1855	1,293	11,192	4,459,761	6,066,692	
1856	1,375	11,839	4,803,265	7,044,648	
		Recettes.		Dépenses	
	Let tres.	Documents officie et journaux.	ls Total.	en traitements seulement.	
1852	40,000	v. steri. 18,000 liv.	sterl. 58,000	liv. sterl. 22,630 liv. sterl,	
1853	48,000	21,000	69,000	25,930	
1854	59,000	22,000	81,000	32,400	
1855	70,000	15,000	92,000	43,850	
1856	89,000	4,500	93,000	54,580	

Les dépenses totales dépassent les recettes, mais on espère que prochainement les dépenses et les recettes se balanceront.

Nous avons toujours pensé que le nombre des lettres qui circulent dans un pays est l'un des indices du degré de sa civilisation, ou du moins de sa prospérité matérielle. Afin de faciliter sur ce point les comparaisons, nous avons dressé le tableau suivant :

Pays.	Date du renseignement.	Circulation totale.	Moyenne sur 100 habitants.
Royaume-Uni	1858	522,874,000	1,907
Suisse Etats-Unis	1857 1858	24,322,358 212,000,000	1,630 706
France	1858	253,238,100	699
Prusse.	1857	115,140,000	669
Pays-Bas.	1857	17,181,000	492
Belgique	1857	20,049,243	438
Saxe	1856	10,900,000	413
Bavière	1852	15,841,269	348
Espagne	1858	42,600,000	274
Hanovre	1852	4,254,000	234
Autriche	1857	58,500,000	155
Danemark	1853	3,075,000	126
Chili	1857	613,772	39
Portugal	1854	2,087,0 <b>00</b>	34
Russie	1855	15,000,000	23

Les renseignements nous ont manqué pour les États-Sardes, les Deux-Siciles, la Suède, la Norwége. Wurtemberg et Bade ne publient pas le nombre de lettres.

Nous ferons remarquer que nous soupçonnons quelques-uns de ces chiffres de renfermer la correspondance administrative, tandis que la plupart ne comprennent que des lettres privées.

## II. — Télégraphic électrique (1).

Le service de la télégraphie électrique est placé dans les attributions du ministre de l'Intérieur. L'organisation de ce service a été réglée, en dernier lieu, par un décret impérial du 26 novembre 1855.

A la tête du service est placé un directeur de l'administration, dont le traitement annuel est fixé à 20,000 fr. Le personnel extérieur comprend 11 inspecteurs généraux (9 et 10,000 fr.), dont la surveillance s'étend à toutes les parties du service; 49 directeurs divisionnaires (7,000 et 9,000 fr.), placés à la tête du service dans les centres les plus importants; 59 inspecteurs, chargés du contrôle sous les ordres des directeurs, (4,000 à 3,000 fr.); des directeurs de stations, des receveurs, des traducteurs, dont les traitements varient de 2 à 3,000 fr. et des stationnaires qui reçoivent 1,200 à 1,800 fr.; viennent ensuite des agents d'un ordre inférieur. Les crédits affectés aux dépenses du personnel des lignes télégraphiques, qui s'élevaient en 1857 à 2,661,400 fr., ont été portées successivement en 1858 à 2,963,400 fr.; en 1859 à 3,232,600 f.; en 1860 à 4,035,600 fr.

<sup>(1)</sup> SOURCES : Budgets et comptes financiers. — Annales télégraphiques, septembreoctobre 1858, et janvier février 1859. — Annuaires de l'Economie politique, etc., pour 1859 et 1860, articles de M. Bouquet sur les lignes télégraphiques. Documents étrangers, en partie les mêmes que pour les postes.

Le premier essai de télégraphie électrique eut lieu en vertu d'une ordonnance royale du 29 novembre 1844, qui prescrivit la construction de la ligne de Paris à Rouen, et affecta à cette dépense une somme de 240,000 fr. Les tentatives pour introduire la télégraphie électrique furent poursuivies assez lentement jusqu'en 1852, et divers crédits s'élevant ensemble à la somme de 2,237,793 fr., furent ouverts pour la construction de lignes télégraphiques par les lois du 3 juillet 1846, 8 lévrier 1850, 1er août 1851. Le décret du 6 janvier 1852, qui supprima la télégraphie aérienne et la remplaça partout par la télégraphie électrique, imprima une vive impulsion aux constructions de lignes nouvelles, en affectant à ce service une somme de 5 millions de francs. Les lignes principales, comprenant un réseau de plus 10,000 kilom., furent terminées en guatre années de 1851 à 1854, et au milieu de 1855, tous les chefs-lieux des 86 départements de l'empire étaient reliés par des fils électriques à la capitale (1); le nombre des stations s'est accru en même temps avec une grande rapidité; ce nombre qui n'était en 1851 que de 17, s'est élevé successivement en 1852 à 43, en 1853 à 91, en 1854 à 128, en 1855 à 149, en 1856 à 167, en 1857 à 171, en 1858 à 193.

Le développement du réseau se poursuit toujours avec activité, et dans un délai assez rapproché, tous les chefs-lieux d'arrondissement doivent être réunis à Paris, comme le sont déjà les chefs-lieux de département. Au 1<sup>er</sup> janvier 1858, le nombre total de kilomètres exploités était de 13,030.

L'administration des lignes télégraphiques dispose, pour suffire aux besoins du service qui lui est confié, d'un matériel très-considérable. Au 1<sup>er</sup> janvier 1858, la valeur totale de ce matériel était de 5,976,728 fr., dont 4,470,583 fr. pour les objets employés et 1,506,144 fr. pour ceux de rechange. Dans ces chiffres, le fil de fer était compris pour 2,739,715 fr. et les poteaux de toute dimension pour 1,497,902 fr. La longueur des fils électriques posés, évaluée d'après leur poids à 3,286,209 kilogram., représentait environ 33,705 kilomètres ; les fils de rechange, du poids de 488,760 kilogr., formaient ensemble une longueur de 5,700 kilom. Il y avait, en outre, 221,131 poteaux de 6 à 22 mètres, dont 175,754 posés et 45,377 de rechange.

Les crédits affectés au service du matériel des lignes télégraphiques ont été, depuis 1857, savoir : 1857, 600,000 fr. ; 1858, 800,000 fr. ; 1859, 1,174,298 fr.; 1860, 2,074,298 fr.

Le service de la télégraphie privée a été inauguré le 1<sup>er</sup> mars 1851, en

<sup>(1)</sup> La réunion à Paris des chefs-lieux de département a eu lieu dans les années ci-après : 13 ont été reliés en 1851; 17 en 1852; 31 en 1853; 23 en 1854; 2 (Corse et Lozère) en 1855; total, 86.

exécution de la loi du 29 novembre 1850, qui mit à la disposition du public la télégraphie de l'État, Depuis cette époque, le nombre des dépêches reçues du public et les produits encaissés ont suivi la progression suivante :

	Dépêches.	Produits.			Dépê hes.	Produits.
1851	9,014	76,722 fr	. 1	1855	254,532	2,487,159 fr.
1852	48,105	542,891		1856	360,299	3,191,109
1853	142,061	1,511,901		1857	413,616	3,333,96
1854	236,018	2,604,984	1	1858	463,973	3,516,633

Les tarifs des dépêches expédiées par les bureaux télégraphiques ont été successivement réglés par les lois du 29 novembre 1850, 28 mai 1853, 22 juin 1854, 21 juillet 1856, 18 mai 1858. Sous l'empire de ces diverses lois, le produit moyen d'une dépêche a été pour l'État :

1851	8 fr. 5	51	1854	8 fr.	75	1857	8 fr. 06
1852	11 2	8	1955	9	37	1858	7 57
1853	10 6	4	1856	8	85		

Le produit moyen de la dépêche a donc augmenté de 2 fr. 77 en 1852 et de 1 fr. 02 en 1855, et diminué de 64 c. en 1853, de 1 fr. 89 en 1854, de 92 c. en 1856 et de 79 c. en 1857. Mais le produit moyen de la télégraphie, calculé par kilomètres, n'a pas cessé de s'accroître de 1852 à 1857, ainsi que le montrent les relevés suivants :

	Kilom. exploités.	Produit moyen par kilom.	1	Kilom. exploités.	Produit moyen par kilom.
1851	2,133	359 fr. 60	1855	10,502	236 fr. 83
1852	3,453	157 »	1856	11,265	283 27
1853	7,175	210 72	1857	11,430	291 <b>66</b>
1854	9,244	223 38	1858	13,030	269 89

D'après des relevés faits sur les dépêches expédiées par les bureaux de Paris, vers les 30 villes les plus importantes de France, on a trouvé que les dépêches pouvaient être divisées de la manière suivante, quant à leur objet :

Commerce général et industrie	40 0/0
Affaires de Bourse	34
Affaires privées, intérêts de famille	20
Publicité, journaux	4
Divers	2
Total	100

Dans les recettes indiquées plus haut, les stations de Paris étaient comprises pour les sommes ci-après :

	Nombre d'établissements.	Recettes.		Nombre d'établissements.	Recettes.
1852	5	231,120 fr.	1856	13	1,403,585 fr.
1853	8	622,425	1857	12	1,468,290
1854	12	819,979	1858	9	1,517,859
1855	13	1,074,470			

Après Paris, les villes qui produisent les recettes les plus importantes sont Marseille, Bordeaux, Lyon, le Havre, Nantes, Toulon, Lille, Rouen, Bayonne et Strasbourg. Le nombre des villes dont les produits télégra-

phiques ont dépassé 10,000 fr., a été de 28 en 1855, de 32 en 1856 et de 30 en 1857.

La France échange des dépêches avec toutes les puissances qui possèdent des télégraphes électriques. Les diverses conventions internationales qui ont réglé les conditions de ces échanges sont les suivantes : Convention du 23 octobre 1851, promulgée le 24 du même mois, avec la compagnie du câble sous-marin de la Manche; du 25 août 1852, promulguée le 26 février 1855, entre la France et le grand-duché de Bade; du 4 octobre 1852, promulguée le 25 avril 1853, entre la France, la Belgique et la Prusse; du 23 décembre 1852, promulguée le 7 février 1853, entre la France et la Suisse; du 12 mars 1852, promulgué le 28 avril 1853, entre la France et la Sardaigne ; du 10 mai 1853, promulguée le 29 juillet 1855, promulguée le 6 novembre 1855, entre la France, la Belgique et la Prusse ; du 29 décembre 1855, promulguée le 12 avril 1856, entre la France, la Belgique, l'Espagne, la Sardaigne et la Suisse.

Les affaires échangées entre Paris et les 30 villes étrangères les plus importantes se divisent ainsi en moyenne, d'après leur objet :

Affaires de Bourse	48	0/0
Affaires privées, intérêts de famille,	20	
Commerce général et industrie	20	
Publicité, journaux	9	
Dépèches du gouvernement	2	
Affaires diverses	1	
Total	100	-

Les dix villes qui se placent les premières, quant à l'importance de leurs rapports avec Paris, sont :

Villes.	Nombre des dépêches étrangères.	Villes.	Nombre des épêches étrangères.
Londres		Madrid	1,827
Vienne	2,533	Berlin	1,304
Genève		Saint-Pétersbourg	
Bruxelles	. 1,977	Amsterdam	943
Francfort-sur-le-Me	in 1,845	Barcelone	763

Le tableau suivant, résume la situation du service télégraphique dans les principaux pays étrangers en 1857 :

États.	Longueur des lignes exploitées.	Nombre des stations.	Dépenses du service.	Dépêches expédiées.	Recettes.
Delaioue	k:1.		fr.		fr.
Belgique Grande-Bretagne	1,000 15,007	62 770	177,673	119,050	401,338
Prusse.	5,402	98	1,616,906	241,545	2,724,439
Autriche	8,547	»	_,J,000	251,948(1)	
Bavière	1,680	29	υ	61,117	x
Saxe-Royale	562	25	*	36,172	»

(1) Dans les chiffres ci-dessus, les dépêches officielles sont comprises en Prusse pour 8 0/0, en Autriche pour 25 0/0 et en Belgique pour 3 0/0 seulement. 352 CHAPITRE XVI. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Wurtemberg	312	22	,	40,894	n
Pays Bas.	960	23	20	140,011	
Suède	4,676		»		
Norwége	'n	· •		73,625	299,961
Suisse.	2,407	107	357,312	227,069	393,442
Sardaigne	1,910	59	n	87,512	30
Etats-Romains	33	<b>"</b>	10	22,383	101,727
Espagne.	6,330	45	n		3
Italie.	4,000	<b>»</b>	•	×	
Russie	8,000		,	•	3
Turquie et Grèce	960	»	»		3
Algérie	1,714	n		<b>»</b>	2
Amérique	72,000	<b>x</b>	•		*
Australie	19,200	»	8		3
Inde	8,000	8	8		3
Autres pays	- 800	1 .		l » l	

Pour compléter les renseignements qui précèdent, nous indiquons, dans le tableau ci-après, pour les principaux pays d'Europe, le nombre comparatif des dépêches expédiées, et l'étendue des lignes télégraphiques, proportionnellement à la population et à la superficie de chaque État :

	Nombre de kilom. de	Nombre de kilom. de lignes télégraphiques.		
États.	par 1,000 kil car. de superficie.	par 10,000 habitants.	de dépêches télég. par 4,000 habitants.	
France	22	3.17	12	
Autriche	13	2.28	5	
Bavière	22	3.69	13	
Belgique	34	2.18	26	
Grande-Bretagne	48	5.43	45	
Pays-Bas	29	2.68	39	
Prusse	19	3.14	13	
Sardaigne	25	3.69	17	
Saxe-Royale.	38	2.75	17	
Suède.	11	12.85	8	
Suisse	58	10.06	95	
Wurtemberg	16	1.87	24	

Indépendamment des lignes télégraphiques terrestres, il existe des câbles sous-marins, destinés à relier entre eux, soit les pays étrangers, soit les colonies avec les métropoles. Le tableau qui suit indique la longueur de ces câbles et les années pendant lesquelles ils ont été posés :

	Années.	Kilom.
Angleterre et France	1850	36
— et Belgique	1852	114
- et Irlande	1852	103
- et Hollande.	1853	173
Irlande et Ecosse (2 câbles)	1853	39
Italie et Corse	1854	104
Corse et Sardaigne	1854	15
Danemark (grand Belt)	1834	23
— (petit Belt)	1854	8
— détroit du Sund	1855	18
Ecosse, détroit de Forth	1855	6
Mer Noire	1855	600
Solent, ile de Wight.	1855	5
Détroit de Messine	1856	8

## CONSOMMATIONS.

Golfe de Saint-Laurent	1856	111
Détroit de Northumberland	1856	15
Bosphore	1856	2
Nouvelle Ecosse, isthme de Canso	1856	3
Saint-Pétersbourg à Cronstadt	1856	13
Sicile et Algérie Baies de Valentia (Irlande), et de la Trinité	1857	240
(Amérique).	1858	2,925

Des tentatives faites pour relier directement l'Angleterre et les États-Unis, au moyen de câbles sous-marins, n'ont pas abouti jusqu'à présent. Le câble après avoir été posé avec succès et avoir transmis plusieurs dépêches s'est rompu, et les communications n'ont pu encore être rétablies.

# CHAPITRE XVII.

# CONSOMMATIONS

Nous avons cru devoir grouper, dans un chapitre spécial, tout ce qui concerne la consommation, en donnant à ce mot son sens vulgaire qui comprend l'emploi, à un usage définitif, de tous les objets nécessaires aux divers besoins de l'homme, alimentation, habillement, logement, chauffage, etc.

L'étude de ces faits permettra de se rendre compte de l'état de la population au point de vue du bien-être matériel, et des progrès qui se sont accomplis sous ce rapport. Le développement que prennent certaines consommations est, en effet, le plus souvent, la conséquence de l'accroissement de la richesse publique; car, à mesure que les habitudes de bien-être pénètrent dans les masses, le régime alimentaire s'améliore, l'habillement devient plus soigné et un développement analogue se manifeste dans toutes les branches de la vie domestique. En constatant ces résultats, on est amené à reconnaître les progrès des industries agricoles et manufacturières, dont les produits sont destinés aux besoins des populations.

De plus, il n'est pas sans intérêt de rechercher dans quelles limites et pour quelle nature d'objets, un pays suffit à sa propre consommation, on est obligé de demander à l'étranger un supplément d'approvisionnements; c'est en combinant les mouvements du commerce avec les relevés qui constatent la production intérieure, que l'on peut se rendre compte de ces faits.

La comparaison des différents États entre eux, sous le rapport de l'importance des principales consommations, permet d'apprécier, dans

1

une certaine mesure, l'état comparatif de la civilisation de ces États. Aussi avons-nous cherché à rapprocher de la France, à ce point de vue, les principaux pays de l'Europe; malheureusement, les renseignements ont bien souvent manqué, et la difficulté d'obtenir des résultats exacts et comparables nous a souvent empêché de donner toute l'extension que nous aurions désiré à ce travail.

Nous commençons l'étude de la consommation par celle des denrées alimentaires, à la tête desquelles se placent les céréales.

# CÉRÉALES. - PAIN. - POMMES DE TERRE.

Froment. — Les céréales forment, en France, la base de la nourriture de l'homme; dans les villes, on consomme presque exclusivement du pain de froment; dans les campagnes, on fait en outre usage, dans une très-grande proportion, de seigle, sarrazin, avoine ou maïs, suivant les différentes contrées. Mais, à mesure que les habitudes du bien-être se développent et que la richesse publique s'accroît, les populations ont une tendance de plus en plus marquée à abandonner les grains inférieurs, pour donner une plus large part à l'emploi du froment. Aussi, la consommation de cette céréale a-t-elle pris une grande extension. En 1815, on évaluait la quantité de froment nécessaire aux besoins de toute la France, à 52 millions 1/2 d'hectolitres; en 1835, cette quantité s'élevait déjà à 62 millions 1/2, et avait augmenté en vingt ans de 10 millions, représentant plus de 20 0/0 du chiffre primitif; la progression a continué depuis 1835. Dix ans plus tard, en 1845, la consommation absorbait déjà près de 72 millions d'hectolitres; actuellement elle dépasse 82 millions d'hectolitres. Sur ce total, 13 millions d'hectol. sont affectés aux semailles.

En dehors de ce prélèvement, le froment consommé en France n'est guère employé qu'à la nourriture de l'homme. La quantité servant à d'autres usages est de tout temps restée insignifiante.

On évaluait en 1821 à 80,000 hectolitres, le froment consommé par les animaux et à 60,000 hectolitres les grains servant aux diverses industries. En 1835, la consommation des animaux n'avait pas variée, et la quantité appliquée aux usages industriels s'était élevée à 260,000 hect.; ces chiffres sont un peu dépassés aujourd'hui, mais ils se maintiennent encore à un niveau assez faible. Actuellement, on peut évaluer, année moyenne, le froment destiné aux animaux à 250,000 hectol., et à 500,000 hect. cclui qui est employé aux diverses industries, ce qui donne, en tout, 750,000 hectol., un peu moins de 1 0/0 de la récolte totale.

La quantité de froment affectée à la consommation de l'homme, donnait aux différentes époques, les chiffres suivants : 1825, 46,000,000 d'hectol.;

1835, 51,000,000 d'hectol.; 1852, 66,000,000 d'hectol.; 1856, 69,000,000 d'hectol. En rapprochant ces quantités de la population recensée aux époques correspondantes, on trouve que la consommation moyenne du froment par habitant, a été, en 1821 de 1 hectol. 53, en 1835 de 1 hectol. 59, en 1852 de 1 hectol. 85 et en 1856 de 1 hectol. 90. Il résulte de ces comparaisons, que la consommation du froment, restée stationnaire jusqu'en 1835, s'est, depuis cette époque, accrue d'une manière assez notable et a suivi une marche plus rapide que la population. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la quantité de froment réellement consommée diffère d'une année à l'autre, suivant les résultats de la récolte et le taux du cours.

Le froment est consommé en majeure partie sous forme de pain, et l'on peut admettre que le froment donne en pain un poids égal à celui du grain; car, si, pour transformer le froment en farine, on a à déduire le son et les matières inférieures qui représentent en moyenne 25 à 300/0du poids du grain, on ajoute à la farine, pour la convertir en pain, une quantité d'eau à très-peu près équivalente, et les deux termes se balancent assez exactement. La quantité de pain de froment, consommée en France, peut donc être évaluée à 5,175,000,000 kilogr., ce qui donne une moyenne individuelle de 143 kilog. 7 pour l'année entière et de 0,393 kilogr. par jour.

On peut se rendre compte de la consommation du pain dans les grandes villes, d'une manière au moins approximative. Le commerce de la boulangerie a été l'objet d'une réglementation spéciale, dans 164 des principales grandes villes de France (Paris non compris). D'après les règlements applicables à ces villes, les boulangers sont tenus d'avoir, en grains ou en farines, des approvisionnements dont l'importance, autrefois limitée à un mois au plus de la fabrication, a été, au moins en principe, étendue à trois mois par le décret du 16 novembre 1858. Dans un document soumis au Conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, en 1850, on faisait connaître que l'approvisionnement obligatoire des boulangers, dans les 164 villes réglementées, était de 24,500,000 kilogrammes de farine.

La durée effective de l'approvisionnement obligatoire variant dans ces villes entre 15 jours et 1 mois, on peut admettre que le chiffre ci-dessus représentait, en moyenne la consommation des villes pendant environ 22 jours, et comme la population des villes était à cette époque d'à peu près 3,800,000 habitants, on trouve que la consommation individuelle était en moyenne de 310 grammes de farine; et, en admettant un rendement de 133 kilogrammes de pain pour 100 kilogr. de farine, on arriverait à un chiffre de consommation en pain de 412 grammes par individu.

Pour Paris, on trouve, sur la consommation du pain, les renseignements ci-après, dans l'ouvrage de M. Husson :

		Quantité totale	Consommation	individuelle.
	Population.	de pain fabriqué.	par année.	par jour.
1637	458,000	90,720,000 kil.	197 k.368	0.540 gram.
1730	570,000	118,080,000	202 310	0.556
1770 - 1775	600,000	103,394,112	168 707	0.462
1810	604,740	102,194,300	168 929	0.563
1820	713,966	126,582,000	182 8u2	0.500

Les chiffres antérieurs à 1770, qui reposent sur des évaluations trèshypothétiques, nous semblent trop élevés, comme ils le paraissent du reste à M. Husson, qui les a empruntés à d'autres auteurs. Nous croyons, au contraire, que la progression que constatent les chiffres afférents aux époques postérieures, se rapproche beaucoup de la vérité. Du reste, à partir de 1853, la consommation en pain de la ville de Paris a été constatée d'une manière officielle et régulière par les relevés de la Caisse de service de la boulangerie. En voici les résultats :

	Habitants.	Quantité totale C de pain fabriqué.	onsommation moyenne
1853	1,021,500	59,379,152 kilog.	505 gram.
1854	1,066,000	173,930,805	495
1855	1,105,000	179,386,019	506
1856	1,151,978	175,724,521	434
1857	1,151,978	175,125,120	432
1858	1,151,978	168,915,430	416

D'après les chiffres ci-dessus, la consommation du pain, à Paris, semblerait tendre à diminuer depuis quelques années. Mais ce fait, qui, d'ailleurs, peut être seulement temporaire, est le résultat de causes multiples dont le détail nous entraînerait trop loin. Un fait assez remarquable est que la consommation moyenne du pain, dans les communes rurales du département de la Seine, dépasse de beaucoup celle des habitants de Paris même. En voici les résultats, depuis 1853 (1) :

	Arrondisse	ment de	1		Arrondisser	nent de
	Saint-Denis.	Sceaux.			Saint-Denis.	Sceaux.
1853	793 gr.	952 gr.		1856	558 gr.	679 gr.
1854	817	847 Č		1857	572	613 Ŭ
1855	843	875 <i>,</i>		1858	566	606

Le prix du pain, à Paris, éprouve des variations qui correspondent aux oscillations des cours des farines, sur les marchés du rayon d'approvisionnement. Ce prix, d'ailleurs, est réglé d'après les mercuriales, par l'administration municipale. Si l'on considère les cinquante-cinq premières années du siècle, on trouve que le prix moyen du kilogr. de pain de première qualité ressort à environ 35 c. Les années pendant les-

<sup>(1)</sup> Pour les années 1853-1855, les chiffres de la consommation individuelle sont trop forts, parce qu'on a attribué à la consommation des habitants de ces arrondissements, des quantités de pain qui, en fait, ont été exportées dans les départements voisins, par suite de la réduction de prix qui avait été maintenue à Paris et dans tout le département de la Seine, par application du système de compensation.

quelles il a été le plus cher sont : 1801, 1802, 1811, 1812, 1816, 1817, 1828, 1829, 1832, 1839, 1840, 1853, 1856. A toutes ces époques, le gouvernement a pris des mesures pour atténuer les charges excessives que la cherté imposait aux populations. Sous le premier Empire et sous la Restauration, on eut recours soit à des achats de grains directs faits par le gouvernement et fournis à prix réduit à la boulangerie de Paris, soit à une réduction du prix de vente du pain, d'après des conventions prises avec la boulangerie. Sous le Gouvernement de juillet, on distribua à la population malaisée des cartes de différence, qui permettaient aux porteurs de se procurer du pain au-dessous du prix de la taxe. La différence était payée directement aux boulangers par l'administration hospitalière. En 1853, on adopta le système de la compensation, qui consiste à abaisser le prix de vente du pain au-dessous du prix de la mercuriale, et à livrer ainsi ce produit à prix réduit à toute la population. Une caisse spéciale, instituée sous le nom de Caisse du service de la boulangerie (Déc. du 23 décembre 1853, 7 janvier 1854), fut chargée de faire ces avances aux boulangers et d'en opérer plus tard le recouvrement, au moyen d'une surtaxe établie en temps de bas prix. (Voy. le chap. XVIII.)

La réduction du prix du pain a été maintenue de 1853 à 1856, pendant 66 quinzaines, et a nécessité des avances qui se sont élevées à 53 millions 1/2 de francs ; mais, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1856, jusqu'au 31 décembre 1859, l'administration, au moyen de la surtaxe qu'elle a établie sur le pain, a recouvrée près de 35 millions, et à cette dernière date, elle n'avait plus à percevoir que 18 millions.

Voici d'abord le prix moyen réel du kilogr. de pain blanc à Paris, établi d'après les mercuriales (en centimes et fractions de centimes) :

1801	32.61	1816	43.37	1831	39.69	1846	39.37
1802	40.30	1817	61:23	1832	37.60	1847	49.87
1803	28.58	1818	37.75	1823	28.95	1848	29.29
1804	23.96	1819	35.27	1834	27.44	1849	28.37
1805	25 25	1820	41.87	1835	28.59	1850	26 87
1806	29.42	1821	38.35	1836	27 92	1851	26.96
1807	30.23	1822	33.02	1837	29.32	1852	31.08
1808	20.19	1823	35.35	1838	34 . 53	1853	38.37
1809	22.73	1824	23.48	1839	39.95	1854	48.50
1810	29.15	1825	29.48	1840	38.83	1855	49.79
1811	83.35	1826	29.43	1841	31.04	1856	49.91
1812	50.87	1827	32.40	1842	34.17	1857	38.17
1813	39.15	1828	39.95	1843	32 · 62	1858	29 04
1814	28.21	1829	45.73	1844	34.08		-
1815	28.50	1830	39.32	1845	32.75	1	

Par suite de l'application du système de la compensation, le prix de vente du pain, à Paris, s'établit ainsi :

1854	40.00	8.50 au-dessous		40.00	1.83 au-dessus
1855	45.00	4.79 de	1858	33.00	3.00 de la taxe.
1856	49.91	<ul> <li>la taxe.</li> </ul>			

357.

La France et l'Angleterre sont les deux pays où la consommation du froment, eu égard à la population, a le plus d'importance. Les relevés ci-après indiquent la consommation totale et par individu, du froment, dans les différents États de l'Europe et aux États-Unis :

	Conso	mmation		Conso	mmation
États.	totale.	individuelle.	États.	totale.	individuelle.
	hect.	hect.		hect.	Lect.
Royaume-Uni	52,400,000	1.80	Belgique	4,300,000	0.90
Russie	45,000,000	0.69	Deux-Siciles.	9,600,000	1.06
Pays-Bas	2,800,000	0.75	Suisse	1,800,000	0.78
Prusse	11,000,000	0.64	Etats-Unis	36,000,000	1.50
Autriche	28,000,000	0.77			

Dans plusieurs de ces pays, le seigle entre pour une très-large part dans la panification; aux États-Unis, le maïs fournit également un fort contingent à la boulangerie.

Seigle. — La quantité de seigle réputée nécessaire pour les besoins de la consommation, après avoir augmenté de 1815 à 1835, est, depuis cette dernière époque, restée à peu près stationnaire. Depuis quelques années, cependant, elle semble avoir une tendance à diminuer. Voiciles chiffres fournis à ce sujet, par les documents officiels :

Années.	Consommation présumée.	Années.	Consommation présumée.
1815	26,045,784 hect.	1852	31,051,781 hect.
1825	29,195,047	1853	28,510,440
1835	30,663,815	1854	28,275,463

Voici comment se répartissait, aux mêmes époques, entre les diven usages auxquels elle était destinée, la quantité de seigle présumée nécessaire à la consommation :

Années.	Nourriture		Semences.	Usages
	des habitants.	des animaux.	-	industriels.
1825	23,095,847	417,624	5,566,084	137,552
1835	23,969,084	475,097	5,484,862	134.772
1852	25,339,000	520,000	5,000,000	192,000

Les quantités de seigle employées à la nourriture des animaux ou à des usages industriels, n'ont eu, comme l'on voit, à toutes les époques, qu'une très-faible importance, et c'est principalement à la nourriture de l'homme que cette céréale a été consacrée. Si l'on rapproche les quantités indiquées ci-dessus, pour l'alimentation des habitants, des chiffres de la population, on trouve que la moyenne de la consommation, par individu a été en 1825 de 75 litres, en 1835 de 73 litres et en 1852 de 70 litres. Il résulte de ce rapprochement que la consommation moyenne par individu a un peu diminué, quoique dans une très-faible proportion.

Nous donnons ci-après les chiffres de la consommation totale et de la consommation individuelle du seigle dans les pays étrangers :

-		0		0	
États.	hect.	hect.	États.	hect.	hect.
Autriche	32,000,000	0.84	Pays-Bas	4,000,000	1.15
Wurtemberg	1,000,000	0.60	Belgique	4,500,000	1.00
Bade	800,000	0.62	Russie		2.00
Prusse	33,000,000	1.06	Suède		1.15
Etats Unis	4,000,000	0.15		,,	

Orge. — La consommation de l'orge, en France, est toujours restée un peu au-dessous de la production; elle a, du reste, fait peu de progrès. Les chiffres auxquels elle a été évaluée aux différentes époques, sont les suivants :

1815	13,340,000 hectol.	1852	17,042,215 hectol.
1825	16,620,000	1853	16,042,306
1835	17,350,000	1854	17,226,569
1845	17,500,000		

En 1835, la consommation de l'orge se répartissait ainsi :

Nourriture des habitants	8,778,000 hect.
Nourriture des animaux	3,521,000
Semences	2,787,562
Usages industriels	2,260,000

Depuis cette époque, les quantités destinées à la nourriture de l'homme n'ont pas changé et celles employées aux usages industriels ont au contraire, assez sensiblement augmenté par suite de l'accroissement de la fabrication de la bière en France.

Maïs. — La consommation du maïs s'est assez notablement augmentée depuis quarante ans. En 1815, elle était évaluée à 5,660,000 hectol.; en 1825 à 6,600,000 hectol., et en 1835 à une quantité à peu près égale. Mais, de 1852 à 1854, on trouve les évaluations suivantes :

1852 8,672,000 hect. | 1853 7,670,000 hect. | 1854 8,043,000 hect.

La quantité de maïs nécessaire pour les ensemencements, est extrêmement faible, comparativement à la production totale; elle ne dépasse pas actuellement 300,000 hectolitres, pour une récolte totale de 10 à 12 millions d'hectolitres. Il résulte de ce rapprochement, que le grain se multiplie ordinairement 30 ou 40 fois.

Les quatre cinquièmes environ du maïs consommé sont employés à la nourriture des habitants. Cette céréale entre, en effet, pour une trèsgrande proportion dans l'alimentation des habitants des Landes, de la Franche-Comté et de quelques autres contrées. Mais la consommation en est assez localisée. Un cinquième environ du maïs consommé, représentant 1,500,000 à 1,800,000 hectolitres, est affecté à la nourriture des animaux (bétail ou volailles).

Avoine. — Les quantités d'avoine nécessaires aux besoins de la consommation se sont accrues dans une notable proportion depuis 1815. En voici les chiffres à différentes époques :



la quantité consommée, en dehors des semences, est à peu près exclusivement destinée à la nourriture des animaux et plus spécialement aux chevaux. La part affectée à l'alimentation des habitants est extrêmement restreinte et n'a guère varié depuis 1815. Elle est évaluée de 1,500,000 à 2,000,000 d'hectolitres. La quantité d'avoine réputée nécessaire aux besoins des animaux, qui n'était en 1830 que de 29 millions d'hectolitres et en 1835 de 32 millions 1/2 d'hectol., dépasse aujourd'hui le chiffre de 40 millions d'hectolitres.

Sarrasin. — Les quantités nécessaires à la consommation se sont toujours équilibrées avec la production totale moyenne, et elles peuvent être évaluées actuellement à 8 millions 1/2 d'hectolitres. Cette quantité se répartit ainsi : 6,500,000 hectolitres sont destinés à la nourriture des habitants, 1,600,000 à celle des animaux, et 400,000 sont réservés pour les semailles.

Les départements dans lesquels on fait entrer le sarrazin pour une part importante dans l'alimentation (sous forme de galette), sont les départements du nord-ouest, principalement la Bretagne, et du sudouest.

*Ensemble des céréales.* — Si l'on réunit ensemble les diverses espèces de céréales nécessaires aux besoins de la France, on trouve aux différentes époques les résultats suivants (1).

Augment. annuelle				Aug	ment. annuelle
1815	152,480,597 h.	» p. 100	1840	196,012,345 h.	1.40 p. 100
1820	162,800,544	1.30	1845	205,398,723	0.90
1825	173,887,938	1.30	1848	210,507,923	0.82
1830	176,281,774	0.25	1852	216,726,947	0.70
1835	182,080,752	0.66	1858	220,567,845	0.42

De 1815 à 1858, l'accroissement total de la consommation des céréales a été de 68 millions d'hectolitres, représentant 440/0 du chiffre de 1815. D'un terme à l'autre de la période, l'accroissement de la population a été seulement de 260/0. Sur le total afférent à 1858, 220,567,845 hectol., si l'on retranche 1/6 pour les semailles (36,761,000 hectol.), il reste 183,806,000 hectol. sur lesquels 60 millions environ servent à la nourriture des animaux (l'avoine seule figure dans ce chiffre pour 45 millions); les usages industriels en absorbent encore environ 7 à 8 millions d'hectolitres, il reste pour l'alimentation des habitants 115,506,000 hectol. de tous grains, qui, eu égard au chiffre total de la population, donnent une consommation moyenne annuelle de 3 hectolitres 2 litres. On a vu plus haut que le froment forme près des deux tiers de cette consommation (1 hectol. 90 lit.)

Pommes de terre. — Ce tubercule étant d'une conservation difficile,

<sup>(1)</sup> Comme les différentes espèces de céréales se suppléent mutuellement au besoin, dans une certaine mesure, nous croyons pouvoir les totaliser.

#### VIANDE.

la totalité de la récolte doit être consommée dans l'année. Nous pouvons donc nous borner à renvoyer en ce qui concerne la consommation des pommes de terre, au chapitre de l'Agriculture, dans le présent volume, p. 53 et suivantes.

#### VIANDE.

Des relevés concernant la consommation de la viande en France, ont été faits à trois époques, en 1812, 1830 et 1839. En voici les résultats (1):

	1819.		1830.		1839	
Viandes.	Quantité consommée.	Consomm. individ.	Quantité consommée.	Consomm. individ.	Quantité consommée.	Consomm. individ.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	kil.	kil.	kıl.	kıl.	kil.	kil.
Bœufs et vaches.	149,995,000	5.10	238,666,985	7.50	226,014,604	6.74
Veaux	46.845,000	1 50	67,506,000	2.12	72,874,391	2.17
Moutons.	65,698,000	2 24	87,485,622	2.75	79,673,321	2 38
Totaux	262,538,000	8.85	393,658,587	12.37	378,562,316	11.29

La consommation moyenne de la viande en France aurait été d'après les calculs ci-dessus de 8 kilogr. 85 en 1812, 12 kilogr. 37 en 1830, 11 kilogr. 29 en 1839; ces chiffres ne comprennent pas le porc, la consommation de cette espèce de viande est restée à peu près stationnaire. En 1812, le comte Chaptal évaluait la quantité totale consommée à 241,010,000 kil., représentant 8 kil. 310 par habitant. En 1839, on retrouve des chiffres analogues dans la Statistique officielle, 290,446,475 k. et 8 kilogr. 650 gr. comme consommation individuelle. Au reste, la viande de porc forme la base de l'alimentation d'une partie des populations rurales dont les habitudes se modifient peu. Cette consommation ne fait donc que suivre les progrès de la population, sans variations sensibles. Quant à la viande de boucherie proprement dite, il résulterait des rapprochements ci-dessus, que la consommation de cette viande, après avoir augmenté assez notablement de 1812 à 1830, serait restée stationnaire et aurait même un peu diminué pendant les dix années qui ont suivi. Il ne nous paraît pas douteux que depuis 1840, un accroissement très-considérable ait eu lieu dans la consommation. Ce fait, du reste, est constaté par les résultats qui se sont produits dans les villes les plus importantes de la France et dont les documents officiels publiés par l'administration de l'agriculture, permettent de suivre les mouvements jusqu'en 1854.

Le tableau ci-après indique, pour les villes chefs-lieux de département et d'arrondissement et les villes de 10,000 âmes et au-dessus, l'importance de la consommation de la viande, rapprochée du nombre des habitants :

<sup>(1)</sup> V. l'ouvrage de M. Chaptal, les notices présentées aux conseils généraux des manufactures 1841-46-50, et la statistique officielle, 1<sup>re</sup> série. Agriculture. Les chiffres contenus dans ce dernier document peuvent être attribués aux années 1838 à 1840.

Années.	Nombre de villes.	Population.	Quantité totale de viande consommée.	Consommation moyenne par individu.
	-		kilog.	kilog.
1816	358	3,922,388	198,885,650	50.71
1820	364	4,376,832	213,552,215	48.79
1833	376	4,803,415	242,231,830	50.41
1839	375	5.076.319	248,457,015	48.74
1844	381	5,342,741	277,762,639	50.12
1849	386	5,828,574	299,474,864	51.04
1854	397	6,277,343	355,731,429	53.43

Ce tableau fait ressortir très-nettement la différence considérable qui existe entre la consommation en viande des villes et celle des campagnes, et l'impossibilité où l'on est de tirer des conséquences rigoureuses d'un travail portant sur l'ensemble de la population. On a vu que, pour 1839, la consommation moyenne par individu était, pour toute la France, de 11 kil. 29, en viande de boucherie, de 8 kil. 65, en viande de porc, ensemble, 19 kil. 94; si l'on s'en tient aux populations des 375 principales villes, auxquelles se rapporte le tableau ci-dessus, la movenne par habitant s'élève, pour toutes espèces de viandes, à 48 kil. 74, au lieu de 19.94, différence, 28 kil. 80, et pour la seule viande de boucherie, de 11 kil. 29 à 39 kil. 29 (1); différence: 350 0/0. D'un autre côté, si l'on compare les quantités de viandes consommées par les 375 villes résumées dans ce tableau (248,457,015 kil.), avec celles qui ont été consommées dans toute la France (669,008,791 kil.), on trouve que le premier chiffre représente plus du tiers du second, et si l'on élimine de part et d'autre la viande de porc, on a, pour la consommation des 375 villes, 199,462,930 kil., et pour celle de la France entière, 378,562,314 kil., d'où il résulte que les 5 millions d'habitants qui formaient la population de ces villes ont consommé seuls plus de viande de boucherie, que les 29 millions d'habitants qui composaient le reste de la population française, et les 179,099,386 kil. qui sont entrés dans l'alimentation de ces 29 millions d'habitants, ne représentent, pour chacun d'eux, qu'une consommation moyenne de 6 kil. environ. Il est vrai que, depuis 1839, les conditions alimentaires des petites villes et des campagnes se sont sensiblement améliorées ; des habitudes de bienêtre se sont répandues dans cette partie de la population, et il est probable que, si l'on constatait actuellement la consommation générale de la France, on trouverait une moyenne beaucoup plus élevée qu'en 1839.

Si, maintenant, nous suivons le mouvement de la consommation de la viande de boucherie, dans les principales villes, aux différentes époques indiquées ci-dessus, nous trouvons que la moyenne par individu, après être demeurée stationnaire pendant près de 30 ans (de 1816 à

<sup>1)</sup> La quantité de viande de porc consommée en 1839, dans les principales villes, était de 48,994,085 kil.; la viande de boucherie scule s'élevait donc à 199,462,930 k.

## VIANDES.

1844), sauf quelques oscillations insignifiantes, s'est accrue pendant les 10 dernières années, de 18/4 à 1854, de 3 kil. 1/2, représentant environ 7 0/0; lorsqu'on prend la dernière période de 15 ans, de 1839 à 1854, l'augmentation s'élève à près de 5 kil. ou environ 10 0/0.

Nous indiquons ci-après, d'après les mêmes documents, la part qu'ont prise les différentes espèces de viandes consommées dans l'alimentation générale des villes de 10,000 âmes et au-dessus, depuis 1816, jusqu'en 1854 :

		Viande	Viandes apportées	Total				
Années.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Agneaux.	Porcs.	du dehors en quartiers ou dépecées.	des quantités de viande.
<b></b>	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.
1816	71,572,330	20.965,865	28,671,471	29,103,672	2,523,912	42,216,818	3,771,582	198,885,650
1820	76,871,394	19,280,408	30,932,627	33,791,257	2,571,324	45,307,132	4,705,073	213,552,215
1833	85,001,199	26,769,152	34,555,857	35,793,492	3,176,534	48,347,453	8,588,143	242,231,830
1839	78,105,094	30,406,788	37,945,180	39,757,018	3,856,934	48,994,085	9.391,916	248,457,015
1844	88,229,785	31,291,880	41,398,180	41,986,825	4,055,811	55,053,015	15,747.143	277,762,639
								299,474,864
1854	98,397,293	49,338,484	47,348,885	49,503,571	4,876,474	42,530,580	43,730,140	335,731,429

Les résultats proportionnels qui ressortent de ce tableau, se résument ainsi :

		Viandes apportées						
Années.	Bœufs.	Vaches	Veaux.	Moutons.	Agneaux.	Porcs.	du dehors, en quartiers ou dépécées.	Total.
	kil.	kil.	kil.	kil.	kıl.	kil.	kil.	kilog.
1816	36	10.5	14.4	14.6	1.3	21.2	2	100
1820	36	9	14.5	16	1.5	21	2	.100
1833	35	11	14.2	14.8	1.3	20	3.7	100
1839	31.4	12.1	15.1	16	1.5	20	3.9	100
1844	35	11	14	15	1	19	5	100
1849	31.8	12	14.7	15	1.7	14.8	10	100
1854	29.3	14 6	14.2	14.7	1.5	12.6	13.1	100

Il résulte de ce tableau, que la seule espèce de viande dont la consommation proportionnelle ait augmenté sensiblement, est la viande de vache, qui, en 1854, représentait près de 15 0/0 de la consommation totale en viande, tandis qu'en 1816 et 1820, elle atteignait à peine-10 0/0.

Inversement, la consommation du porc a sensiblement diminué, à partir de 1849 : ce fait paraît tenir surtout à ce que la maladie qui, depuis 1846, a sévi sur les pommes de terre, un des principaux éléments de l'alimentation des porcs, a dû restreindre, dans une notable proportion, la production de cette espèce de bétail.

Si l'on considère Paris isolément, on trouve que la consommation en viande de cette capitale a toujours dépassé de beaucoup la moyenne des autres grandes villes.

	Viande de 1	ooucherie.	Viande d	Moyenne	
Périodes.	Quantité moyenne consommée.	Consommat. individuelle par année.	Quantité consommée.	Consommat. individuelle.	générale de la
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
1809-1818	38,355,336	60.126	7,375,523	11.562	71.688
1819-1830	43,709,778	58.286	9,509,997	12 681	70.967
1831-1840	44,295,391	51.472	9,474,376	11,010	61.482
1841-1850	50,844,766	51 138	10,580,940	10.638	61.776
1851-1854	62,514,646	59.353	10,814,199	10.267	69.620
1855	67,707,823	60.50	11,121,393	10.092	70.592
1856	71,742,399	61.15	11,660,077	10.135	71.265
1857	71,668,185	62.32	12,462,902	10.315	72.635
1858	75,125,192	65.00	12,907,017	11.155	76.155

D'après ces relevés, la consommation individuelle de la viande, dans la capitale, aurait assez sensiblement diminué pendant les 40 années écoulées de 1810 à 1850; mais il y a eu une augmentation très-rapide à partir de 1851. Les bas prix de la viande, en 1851 et 1852, ont été la première cause de cette extension, qui s'est développée pendant les années suivantes sous l'influence de l'impulsion donnée aux grands travaux publics et à l'élévation des salaires, qui en a été la conséquence.

Si l'on compare les chiffres ci-dessus avec ceux afférents aux villes de 10,000 âmes et au-dessus, on trouve que la consommation moyenne de Paris est supérieure d'environ 20 à 30 0/0 à celle de ces villes.

Contrairement à ce qui s'est produit dans les autres villes, la consommation de la viande de porc s'est accrue depuis 40 ans.

Nous donnons ci-après les prix moyens annuels de la viande sur pied à Sceaux et à Poissy, les deux grands marchés d'approvisionnement de Paris.

Années.	Pr	x du kilo	gramme	de		Pr	x du kile	gramme	de
Annees.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Années.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton
1810	0.97	0.81	1.24	1.00	1833	0.99	0.85	1.20	1.19
1811	1.00	0.81	1.14	1.02	1834	0.94	0.82	1.22	1.12
1812	1.05	0.84	1.28	1.04	1835	0.94	0.84	1.22	1.13
1813	1.13	0.92	1.32	1.17	1836	1.00	0.88	1.24	1.13
1814	1.08	0.88	1.22	1.05	1837	1.05	0.93	1.27	1.12
1815	1.08	0.84	1.28	1.07	1838	1.07	0.95	1.31	1 15
1816	1.08	0.89	1.24	1,20	1839	1.10	0.97	1.29	1.18
1817	1.09	0.88	1.22	1.19	1840	1.11	0.96	1.38	1.10
1818	1.10	0 90	1.33	1.24	1841	1.15	0.98	1 45	1.26
1819	1.07	0.88	1.14	1.15	1842	1.10	0.94	1.37	1.15
1820	0.96	0.82	1.09	1.08	1843	1.09	0.93	1.41	1.24
1821	0.97	0.80	1.08	1.04	1844	1.05	0.92	1.25	1.18
1822	0.89	0.71	1.03	0.90	1845	1.06	0.92	1.37	1.19
1823	0.87	0.68	1.03	0.93	1846	1.06	0.94	1.36	1.17
1824	0.86	0 68	1.14	0 94	1847	1.08	0 97	1.42	1 25
1825	0.91	0.74	1 11	0.92	1848	0.98	0.88	1.14	1.11
1826	0.93	0.78	1.14	1.01	1849	0 91	0.82	1.14	1.07
1827	0.98	0.84	1.17	1.02	1850	0.87	0 75	1.05	1.02
1828	1.06	0.90	1.19	1.07	1851	0.84	0.72	1.04	0.99
1829	1.04	0.88	1.16	1.07	1852	0.86	0 74	1.15	1.04
1830	1.05	0.91	1.25	1.17	1853	1.04	0.93	1.25	1 20
1831	0.95	0.84	1.09	1.06	1854	1.24	1.11	1.39	1.32
1832 -	0.97	0.83	1.11	1.15	1855	1.31	1.11	1.50	1.51

#### BOISSONS ET SPIRITUEUX.

Pays.	Bœuf et vache.	Veau.	Mouton.	Porc.	Total.
	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil. gr.	kil gr.
Royaume-Uni	12.962	0.400	7.703	6.481	27.546
Belgique	6.400	2.350	0.330	6.920	16
Prusse.	6	2.415	2.586	5.922	16.923
Bavière	10.500	1 500	1.150	7.950	21.100
Bade	9	1.450	0.300	14.650	25.400
Espagne	3	n	4	5.900	12.900
Pays-Bas.	8.700	2.900	0.750	5 900	18.250
Luxembourg	9	3.500	1	8	21.500
Suède	13.200	1.200	0.300	5.500	20.200
Danemark	12.870	2.170	3.300	4.300	27.640
Schleswig-Holstein	10.900	2	1.350	3 700	17.950
Mecklembourg	12	2	7	8	29
Saxe	7.500	2	1	8.500	19
Autriche	8	2.500	3	6.500	20
Toscane.	3.700	1.500	1.500	1.800	8.500
Deux-Siciles	1.200	0.400	2.300	6.800	10.700

Le tableau suivant indique les chiffres de la consommation annuelle par individu de chaque espèce de viande, dans les principaux États étrangers.

Il est inutile de dire que partout la consommation des villes dépasse de beaucoup ces chiffres et que celle des campagnes reste au-dessous (Voy. les *Charges de l'agriculture*. Paris, Bouchard-Huzard).

## II. - Boissons et spiritueux.

Vins. — La récolte du vin en France a éprouvé, depuis 1852, par suite de ravages causés par l'oïdium, une diminution qui a eu pour conséquence une réduction correspondante dans la consommation.

Le vin récolté en France reçoit des destinations différentes, dont il importe de tenir compte, pour apprécier les variations de la consommation.

Avant l'apparition de la maladie de la vigne, un cinquième environ de la récolte était converti eu alcool par l'opération du brûlage. De 1849 à 1852, 8 millions d'hectolitres sur les 40 qui formaient le total de la production ordinaire, avaient, année moyenne, subi cette transformation; en 1853 et 1854, la quantité de vin brûlé fut réduite à 4 millions d'hectolitres, et en 1855 et 1856, elle s'abaissa au-dessous de 1,500,000 hectolitres.

Quant au vin consommé en nature, une partie est absorbée sur place, par les propriétaires mêmes : ce vin est exempt de toutes taxes ; une autre est livrée par les cultivateurs au commerce cu aux particuliers et est soumise à l'impôt.

Voici les détails des quantités de ces deux sortes de consommations à diverses époques : 0----

Quanti	tes	
atteintes par l'impôt.	consommées par les récoltants.	Total.
12,760,000 hect.	8,000,000 hect.	20,760,000 hect.
10,36*,000	4,000,000	14,368,000
14,929,000	5,000,000	19,929,000
16,122,000	13,000,000	29,122,000
16,687,000	10,000,000	26,687,000
20,847.000	17,000,000	37,847,000
20,832,000	11,000,000	31,832,000
22,167,000	14,000,000	25,167,000
19,772,000	11,090,000	30,772,000
16,673,000	9,000,000	25,673,000
12,811,000	6,000,000	18,811,000
10,342,000	3,500,000	13,842,000
12,315,000	3,500,000	15,815,000
13,642,000	3,500,000	17,542,000
	atteintes par l'impôt. 12,760,000 hect. 10,36×,000 14,929,000 16,122,000 16,687,000 20,847,000 20,832,000 22,167,000 19,772,000 16,673,000 12,811,000 10,342,000 12,315,000	attenties par limpot.         par les récoltants.           12,760,0°0 hect.         8,000,000 hect.           10,36*,000         4,000,000           14,929,0°0         5,000,000           16,122,000         13,000,000           16,687,000         10,000,000           20,847,000         17,000,000           20,832,000         11,000,000           21,67,000         14,000,000           19,772,000         11,090,000           12,811,000         6,000,000           12,315,000         3,500,000

Dans les chiffres ci-dessus, le vin étranger entre pour une très-faible part ; cependant, pendant les dernières années, l'importation a pris une plus grande importance et a atteint près d'un million d'hectolitres, dont la majeure partie venait d'Espagne et de Sardaigne.

La consommation moyenne par individu ressortait, pour 1829, à 62 litres 90; pour la période 1849-1853, à 84 litres 60; et pour les quatre années 1854-1857, elle s'est abaissée à 45 litres 50, chiffre inférieur même à celui de 1829 (1).

La consommation des villes est, relativement, de beaucoup supérieure à celle de la France : ainsi, en 1856, les quantités de vin consommées dans les villes de 4,000 âmes et au-dessus, autres que Paris, ont été de 4,202,954 hectolitres. La population totale de ces villes étant, d'après le recensement fait la même année, de 6,500,000 habitants, la consommation individuelle était de 64 litres 60, tandis que pour la France entière, elle n'était, pendant la même année, que de 42,90 (2).

A Paris, la consommation diffère beaucoup d'une année à l'autre; elle dépend du résultat des récoltes et du taux des prix. Ces influences se faisant sentir simultanément dans toute la France, la consommation en vin se maintient toujours à Paris au-dessus de celle des autres grandes villes.

Voici le relevé de cette consommation, depuis la fin du dix-huitième siècle :

	Consommation			Consommation		
totale, individuelle.				totale. in	lividuelle.	
1781-1786	730,135h.	121.76 lit.	1841-1850	999,423h.	100 52 lit.	
1801-1808	917,192	156.29	1851-1854	1,193,006	113.26	
1809-1818	752,795	114 54	1856	1,041,700	99.00	
1819-1830	<b>£04,569</b>	120.62	1857	1,175,159	101 60	
1831-1840	868,579	100.73	1858	1,468,515	126.90	

(1) Nous avons donné, au chap Finances, la législation relative à l'impôt sur le vin.
 (2) Ce fait est d'une explication très facile: dans le nord de la France, les habitants de la campagne ne consomment en général que la bière; dans le nord-ouest, que le cidre; mais dans les villes situées dans ces parties de la France, le vin est préféré par un certain nombre d'habitants, par les voyageurs, etc.

Si, de la quantité totale de vin livré à la consommation en 1856, on retranche celles qui ont été consommées dans les villes de 4,000 âmes et au-dessus et à Paris (5,244,710), il reste, pour la consommation du reste de la population, 10,570 290 hectolitres, quantité qui, répartie entre les 28,500,000 habitants qui composent cette partie de la population, donnent une moyenne individuelle de 37 litres par année, un peu plus du tiers seulement de la consommation de Paris. Mais il y a lieu de remarquer qu'une très-notable partie de la population des campagnes ne consomme que très-rarement du vin, et que. dans les contrées non productives, cette boisson n'entre que tout à fait exceptionnellement dans l'alimentation des classes rurales.

L'Angleterre, qui ne récolte pas de vin, est obligée de tirer tous ses approvisionnements du dehors : c'est d'Espagne et de Portugal, du Rhin, de France et du Cap de Bonne-Espérance qu'elle fait venir les vins nécessaires à ses besoins; mais l'élévation successive des droits qui grèvent l'entrée de cette boisson dans le Royaume-Uni, a maintenu les chiffres de l'importation à un niveau à peu près constant, et par suite de l'augmentation de la population, la consommation individuelle a été sans cesse en décroissant.

Voici la moyenne de la consommation totale de ce royaume, de 1790 à 1858 :

	Conso	mmation		Conso	mmation
	totale.	individuclie.		totale.	individuelie.
	hect.	lit. c.		hect.	lit. c.
1790-1799	292,540	1.90	1850	292,250	1.08
1800-1809	290,171	1.87	1851	285,101	1.05
1810-1819	232,204	1.64	1852	293,111	1.05
1820-1829	263,456	1.06	1857	287,000	1.77
1830-1839	294,702	1.09	1858	271,000	1.01
1840-1849	283,207	1.05		•	

Le dixième environ des vins consommés en Angleterre est importé de France : les quatre cinquièmes sont fournis par le Portugal ou l'Espagne ; mais jusqu'à présent, la consommation du vin en Angleterre a été à peu près exclusivement restreinte aux classes aisées ; car les droits élevés qui grevaient ce produit pouvaient être jusqu'ici un obstacle au développement de la consommation. Par suite du traité de commerce conclu récemment entre la France et l'Angleterre, ces droits sont réduits dans une très-notable proportion, et il est à supposer que le tarif anglais contribuera à développer cette consommation et, notamment, aura pour effet d'augmenter nos importations de vin dans le Royaume-Uni.

Nous donnons ci-après les relevés de la consommation actuelle du vin, dans quelques pays.

<b>—</b>	Consomn	stion
Etats.	totale.	individuelle.
Autriche	21,660,000 hect.	57 lit.
Espagne	5,120,000	33
Portugal	6,200,000	100
Suisse	1,340,000	56
Prusse.	350,000	2.04
Pays-Bas	55,577	1.44
Etats-Unis	500,000	2

Bière. — La consommation de la bière qui, en France, s'est toujours, à très-peu près, équilibrée avec la production, le mouvement commercial à l'extérieur ayant eu de tout temps une très-faible importance, a suivi, depuis le commencement du siècle, une progression croissante, assez lente jusqu'à 1840, et qui, depuis cette époque jusqu'à 1857, est devenu très-rapide.

En 1812, la consommation était au-dessous de 3 millions d'hectolitres, pour une population de 29 millions d'habitants, c'était une moyenne individuelle d'environ 10 litres par année. En 1840, elle s'élevait à 3,990,000 hectolitres, soit, par individu, 11 litres 70; elle a atteint, pour les deux années 1855 et 1856, une moyenne de 6,200,000 hectolitres, soit 17 litres 20 par individu. Ce dernier chiffre représente une augmentation de 70 0/0 comparativement à 1812, et de 47 0/0 comparativement à 1840. Enfin, en 1857, la quantité de bière consommée a été de 7,098,111 hectolitres, soit 19 litres 71 par individu.

La fabrication de la bière étant soumise à un droit unique, dont le taux est uniforme dans toutes les parties de l'empire, les documents publiés par l'administration des contributions indirectes n'établissent pas, entre les consommations des villes et celles du reste de la France, les mêmes distinctions que pour les vins, et nous manquons de bases pour apprécier l'importance relative de ces consommations. D'une manière générale, on peut dire que les différences, sous ce rapport, s'établissent plus encore d'une région à l'autre de la France, qu'entre les villes et les campagnes. Ainsi, la consommation la plus forte a lieu principalement dans les départements du Nord et du Nord-Est, du côté des frontières de Belgique et d'Allemagne. Dans l'Ouest et dans le Midi, l'usage de cette boisson est à peu près complétement inconnue ; et dans le Centre, il est encore peu répandu.

A Paris, la consommation de la bière est supérieure à celle de la moyenne générale afférente à la France; mais elle a subi, depuis le commencement du siècle, des oscillations analogues à celles qui ont été constatées pour le vin : après avoir plus que doublé, de la fin du dix-huitième siècle jusqu'à 1850, elle a diminué très-sensiblement jusqu'à 1850, et, à partir de cette dernière année jusqu'en 1857, elle s'est

Consommation Consommation individueile. totale. individuelle. totale. 1781-1786 55,644 8.96 1855 237,928 21.24 1821-1830 18.64 1856 330,615 28.57 139,804 1831-1840 116,354 13.52 1857 347,179 30.00 18/1-1850 117,695 11.84 1858 300,170 25.84 1851-1854 140,015 13.29

très-notablement relevée. Voici les quantités consommées depuis 1781 :

Alcool et eau-de-vie. — La consommation de l'eau-de-vie en France a plus que doublé depuis trente ans. Le tableau ci-après indique par année, le mouvement d'augmentation qui s'est accompli sous ce rapport, en faisant ressortir, pour chacune de ces années, l'importance de la consommation moyenne par individu :

	Consommation	- 1	Conse	mmation
	totale. individuelle.		totale.	individuelle.
1829	305,786 hect. 0.93 lit	1853	644,352 h	ect. 1.77 lit.
1839	502,433 1.57	1854	601,702	1.67
1849	554,616 1.56	1855	714,915	1.98
1850	585,200 1.63	1856=1857	768,395	2.13
1851	622,805 1.74	1857-1858	823,589	2.27
1852	6/8.610 1.80		•	

Nous ne donnons ici que la consommation proprement dite ; les chiffres qu'on trouve à la page 201 renferment non-seulement les quantités exportées, mais encore les quantités dénaturées et celles versées sur les vins.

L'accroissement de la consommation de l'eau-de-vie en France, n'a été momentanément arrêté que pendant les années 1853 et 1854, parce qu'à cette époque, la maladie de la vigne a jeté subitement une perturbation dans le mode ordinaire de l'approvisionnement. Mais les années suivantes, l'extension qu'a prise la fabrication de l'alcool de betterave et de mélasse, a permis de satisfaire, dans une large mesure, aux besoins de la consommation, et, en 1857, la récolte du vin ayant été supérieure à celles des années antéricures, bien que le travail des fabriques d'alcool de betterave se soit restreint, la production a fourni des quantités plus considérables, qui ont eu pour effet d'augmenter la consommation.

Pour l'alcool et l'eau-de-vie, de même que pour les vins, on constate une supériorité relative très-notable dans les villes, comparativement à l'ensemble de la France.

En 1856, sur les 768,395 hectol. consommés, 252,838 hectol. ou près du tiers a été absorbé par les villes de 4,000 âmes et au-dessus. La population étant de 6,500,000 habitants, cette quantité représente une consommation moyenne par individu de 3 litres 89, supérieure de 70 0/0 à la moyenne générale.

A Paris, le chiffre est relativement plus élevé encore. La population qui était alors de 1,057,000 habitants, a consommé 75,812 hectol., soit en moyenne 7 lit. 07 par individu, ou près de deux fois autant que la population des autres villes. Les quantités consommées se sont élevées en 1857 à 79,400 hectol. et en 1858 à 80,600 hectol., accroissement qui paraît répondre à celui de la population. Il y a trente ans, en 1827, la quantité d'alcool livrée à la consommation était de 33,000 hectol. seulement, ou de 3.7 litres par individu, eu égard à la population de cette époque. La consommation a presque doublé pendant cet intervalle.

Si, du total général afférent à 1856, 768,395 hectol., on retranche les quantités consommées à Paris et dans les villes, soit 328,650 hectol., il reste 439,745 hectol., qui, répartis entre les autres classes de la population (29,443,000 habitants), représentent une moyenne de 1 lit. 50.

Il y a lieu de remarquer, toutefois, que tout l'alcool consommé en France, et notamment dans les villes, n'est pas employé comme boisson; une partie est aussi affectée à des usages industriels, et ce fait peut avoir pour effet d'augmenter, dans une certaine proportion, le chiffre de la consommation par individu, à Paris et dans les autres villes.

Mais, d'une autre part, il importe de considérer que les quantités d'alcool indiquées plus haut, d'après les états de l'administration des contributions indirectes, comprennent de l'alcool (réduit par le calcul) à 100°. A cet état, ce liquide n'est pas potable, et lorsqu'il est livré à la consommation comme boisson, il est réduit à 45° (centésimaux) et audessous. Il faudrait donc, pour avoir la quantité réelle d'eau-de-vie consommée, doubler et au-delà les chiffres que nous avons donnés. Mais comme cette réduction à 45° pourrait être considérée comme assez arbitraire, nous avons pensé qu'il convenait de maintenir la base adoptée par l'administration des contributions indirectes, d'autant plus qu'elle se prête facilement aux comparaisons à faire entre les différentes époques.

Les quantités d'alcool consommées dans le Royaume-Uni en 1858, se sont élevées à 1,294,900 hectolitres, ce qui représente une consommation moyenne individuelle de 4 lit. 75 par individu chaque année. Les eaux-de-vie consommées se divisaient ainsi sous le rapport de l'origine :

Eaux-de-vie de fabrication		1,067,845 hect.
	étrangère coloniale	71,727 155,412
Total		1,294,984

En Belgique, la consommation atteint 700,000 hectol. d'eaux-de-vie, ce qui donne une moyenne de 15 lit. par an.

En Danemark, sur 460,000 hectolitres produits, 440,050 environ restent à la consommation intérieure, soit environ 18 lit, par an et par individu.

En Prusse, elle est de 7 litres et en Autriche de 1 litre un tiers.

#### III. - Sucre et denrées coloniales.

Sucre. — Jusqu'en 1812, le sucre consommé en France se composait exclusivement de sucre colonial; mais, à partir de cette époque, la fabrication du sucre de betterave, née sous l'influence du blocus continental, a grandi successivement et a pris graduellement une part égale à celle du sucre colonial, dans les approvisionnements de notre pays.

Nous indiquons séparément, au chapitre de l'Industrie, les quantités de sucre indigène et de sucre colonial ou étranger, livrées annuellement à la consommation, pendant les trente dernières années. Nous ne pouvons que renvoyer à ce chapitre pour ces quantités. Nous nous bornons à indiquer ici, la quantité moyenne de sucre de toute provenance, consommée par chaque individu en France, de 1812 à 1858 :

1812-1816	0.500 kil.	1832-1836	2.530 kil.	1852-1856	4.240 kil.
1817-1821	1.330	1837-1841	3.130	1857	4.710
<b>1822-1</b> 826	1.730	1842-1846	3.330	1858	6.910
1827-1831	2.370	1847-1851	3.260		

On voit par ces relevés, qu'en 1858, la consommation moyenne du sucre par individu, était 14 fois plus considérable que de 1812 à 1816.

La consommation s'est accrue très-notablement en 1858, par suite de l'augmentation, pendant cette année, des importations du sucre étranger et colonial. Mais, jusqu'à présent, le sucre a été frappé à la consommation de droits très-considérables, dont nous indiquons les bases au chapitre Finances, et dont les produits ont suivi une progression croissante, depuis leur création en 1812, ainsi que le constate le tableau ci-après :

M	ontant des percept.	1840	34,722,018 fr.	1854	66,761,505 fr.
1812	28,349,434 fr.	1845	49,652,482	1855	75,157,870
1820	27,001,159	1850	56,307,398	1856	79,486,418
1825	25,0:0,911	1851	52,750,710	1857	83,256,832
1830	22,645,507	1852	61,200,805	1858	148,719,219
1835	30,995,748	1853	65,898,590		

Mais, ainsi que nous l'expliquons ailleurs, les droits qui grèvent les sucres indigènes et coloniaux ont été réduits dans une certaine proportion (20 centimes par kilogramme). Cette mesure devra avoir pour effet, du moins on l'espère, d'augmenter plus rapidement encore la consommation de ce produit en France.

On a vu plus haut quel était le chiffre de la consommation individuelle, pour l'ensemble de notre pays. Voici quelques renseignements sur la consommation spéciale de la ville de Paris.

D'après les évaluations contenues dans l'ouvrage de M. Husson, la quantité totale de sucre employée à Paris en 1854, aurait été de 13 millions de kilogrammes. Sur cette quantité, 7,500,000 kilogr. serviraient à la consommation domestique et 5,500,000 kilogr. seraient transformés

TOME II.

## 372 CHAPITRE XVII. - CONSOMMATIONS.

par l'industrie en produits de différentes espèces. Muis, sur ce denir chiffre, M. Husson déduit 1,700,000 kilogr., pour la portion de ces produits fabriqués à Paris, qui est transportée au-dehors.

La consommation réelle scruit donc, savoir :

Pour les usages domestiques	7,500,000 k.,	OE 7.500 per the
Sous forme de produits fabriqués	3,800,000	3.800
Ensemble	11,300,000	11.300

Nous ne pouvons que reproduire ces chiffres, qui, comme nous l'avos fait remarquer, ne reposent pas sur des relevés officiels, mais seulement sur des évaluations.

La consommation du sucre, en Angleterre, est relativement plus importante qu'en France; elle s'élève actuellement à 431,305,000 kilogr. par année, qui représentent une moyenne individuelle de 15 kilogr. 6. Sur la quantité totale de sucre consommé, 170 millions de kilogr. (40 0/0 environ) sont exportés à l'étranger, 158 millions sous forme de sucre brut, 13 millions sous forme de sucre raffiné.

Dans les États du Zollverein, la consommation du sucre a fait depuis dix ans de remarquables progrès. Jusqu'en 1852, elle ne s'élevait qu'à 2 kil. 400 par tête; pendant la période 1852-1855, elle s'est accrue jusqu'à 3 kilogr. 500; et, en 1856, elle a dépassé ce chiffre, car la consommation totale a été de 155 millions de kilogr. environ (120 millions de kilogr. de sucre indigène et 35 millions de kilogr. de sucre colonial), représentant une moyenne de 4 kilogr. 700.

En Russie, la consommation du sucre s'est élevé de 1 million de pouds (16,400,000 kilogrammes) en 1852, à 1,500,000 pouds (24,750,000 kilogr.); ce qui donne une moyenne par tête de 380 grammes.

En Espagne, la consommation du sucre atteint 31,881,000 kilogr., soit environ 2 kilogr. par tête.

Aux Pays-Bas: consommation totale, 67,117,000 kilogr.; consommation par tête, 19 kilogr.

En Belgique : Sucre indigène, 240,000 quint. : sucre colonial, 250,000 quint.; ensemble : 490,000 quint., soit 10 kil. 900, par habitant.

En Suède : Produit des raffineries indigènes, 10,500,000 kilog. ; importations, 10,500,000 kilogr.; ensemble, 21,000,000 kilogr. soit 7 kil. par habitant.

En Danemark : Sucre étranger, 22,900,000 kilogr., ou 9 kilogr. 160 par babitant.

Aux États-Sardes, la consommation moyenne est de 4 kil., et en Snisse de 4 kil. 048.

Aux États-Unis, la consommation du sucre s'élève actuellement à

350 millions de kilogr., ou 12 kilogr. 1/2. par tête (1).

Café. — Le café prend une part de plus en plus importante dans l'alimentation en France, et, depuis trente ans, la consommation a plus que triplé. Avant 1820, la quantité de café importée en France, pour la consommation, variait de 6 à 8 millions de kilogrammes; c'était, pour la population de cette époque, une consommation moyenne par individu d'environ 0,230 grammes par année.

Pendant la période décennale 1827-1836, l'importation a livré à la consommation 9 millions environ de kilogrammes, ce qui donnait une moyenne annuelle de 270 grammes par individu, et de 1837 à 1846, 12,500,000 kilogr. (350 gr. par individu). Voici quel a été, depuis 1850, le mouvement du commerce spécial pour cette branche de produit, avec l'indication de l'importance moyenne de la consommation par individu :

1850	15,863,535 kil.	0.432 kil.	1855	26,740,593 kil.	0 744 kil.
1451	18,659,348	0.520	1856	23.311,448	0.645
1852	21,573,322	0.588	1857	27,985,699	0.775
1853	19,956,762	0.550	1858	28,210,262	0.783
1554	21,720,009	0.590			

Le café consommé en France est importé de provenances très-diverses; nous indiquons, dans le tableau ci-après, la répartition, en 1858, des quantités introduites en France pour la consommation, entre les différents pays qui les ont respectivement fournis :

Provenances.	Quantités importées en 1858.	Provenances. im	Quantités portées en 1858.
Indes anglaises	6,872,862 k.	Haīti	6,222,015 k.
- hollandaises	4,541,901	Cuba et Porto-Rico	573,598
Philippines.	458,943	Indes françaises	192,564
Etats-Unis	8,658	Ile de la Réunion	181,144
Guatemala	1,861,106	Guadeloupe	199,680
Vénezuela	1,860,870	Autres pays et entrepôts	972,833
Brésil	. 4,264,038	Total	28,210,262

Les envois des Indes tant anglaises que hollandaises, qui concourrent actuellement pour la part la plus large dans nos approvisionnements, se sont beaucoup accrus depuis dix ans. Mais ceux de Cuba, au contraire, de Porto-Rico et de nos colonies françaises ont diminué; le Brésil a conservé l'importance relative qu'il a prise depuis longtemps pour cette denrée, mais sans beaucoup l'augmenter.

La consommation moyenne du café est actuellement en France de 0,783 gr. par individu. Mais toute la population est loin d'employer également ce produit. Dans les campagnes, l'usage en est encore extrêmement restreint; dans les villes, au contraire, il tend à se développer de plus en plus. Nous n'avons cependant aucun élément pour

<sup>(1)</sup> Nous avons traité les droits sur le sucre, le café, le thé, etc., dans notre article intitulé : Etudes comparatives sur les tarifs douaniers, inséré dans le *Journal des Economistes*, en novembre 1858.

établir sous ce rapport une comparaison bien exacte entre les deux classes de la population.

Pour ce qui est de Paris, M. Husson évalue la quantité de café consommée annuellement à 3 millions de kilogrammes de café torréfié, représentant 3,661,669 kilogr. de café vert. Cette quantité donne une consommation moyenne par individu, de 3 kilogr. 417; chiffre plus de 4 fois supérieur à celui de la consommation générale en France. Mais ce résultat n'a pas lieu de surprendre, lorsque l'on considère la part chaque jour croissante que prend le café dans l'alimentation de toutes les classes de la population parisiennne.

Ajoutons qu'à Paris, un très-grand nombre de consommateurs ne prennent pas le café pur, surtout quand ils le mélangent avec le lait, ils y ajoutent de la chicorée dans des proportions variables. M. Husson estime qu'en moyenne, cette proportion peut s'élever à environ le 6<sup>e</sup> du poids du café torréfié. La quantité de chicorée consommée à Paris serait donc de 310,000 kilogr., soit en moyenne 0,300 gr. par habitant. En réunissant ces deux consommations (le café et la chicorée), on aurait une moyenne par individu de près de 4 kilog. par année.

La production du café dans le monde entier a été l'objet d'évaluations que nous reproduisons dans le tableau ci-après (én millions de kilogr.):

Brésil	156 (1)	Costa-Rica	2 1/2
Java	62	Moka	2 1/2
Ceylan	31	Antilles anglaises	2 1/2
Haiti	16	<ul> <li>franç. et hollandaises</li> </ul>	1 1/2
Guayra	15	Mapille	1 1 2
Cuba et Porto-Rico	14	Afrique et autres pays	3
Sumatra	9	Total	314 1/2

Voici, d'un autre côté, le chiffre actuel de la consommation du café, dans les principaux pays étrangers :

Consommation		
totale.	par tête.	
26,500,000	0.950	
54,000,000	1.630	
30,000,000	0.780	
21,750,000	4.700	
22,000,000	6.300	
4,500,000	0.070	
108,000,000	4 000	
	3.000	
	3.300	
	1.900	
	2.000	
2,545,000	0.164	
	totale. 26,500,000 54,000,000 30,000,000 21,750,000 22,000,000 4,500,000 108,000,000 8,000,000 6,700,000 3,000,000	

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici la chicorée qui joue un

(1) Ce tableau diffère de celui que nous avons inséré dans l'Annuaire de l'Economé politique et de la statistique pour 1858; nous avons pu consulter, depuis cette époque, plusieurs autres documents. L'article de l'Annuaire renferme d'ailleurs des renseignements intéressants sur le Brésil.

certain rôle comme succédanée du café. On peut en évaluer la production en France à 30 ou 40,000 quint. En Allemagne, on compte 118 fabriques de chicorée, dont 90 en Prusse, qui suffisent à la consommation intérieure et produisent même un excédant pour l'exportation. C'est ainsi que la Suisse en importe environ 2,300,000 kilogr.

**D**enrées coloniales diverses. — Après le sucre et le café, les denrées coloniales les plus importantes pour la consommation, soit comme objet d'alimentation ou comme condiment, sont le cocholat, le thé, le poivre et la vanille.

Nous donnons ci-après le résumé des quantités de différentes denrées qui ont été importées pour la consommation intérieure depuis 30 ans :

Année.		Cacao. Thé. Vanilie. Consommation Consommation					Poivre. Consommation	
	totale.	indiv.	totale.	indiv.	totale.	indiv.	totale.	indiv.
1827 - 36 1837 - 46		kil. 0,024 0,047	kil. 119,259 142,320	kil. 0,0003 0,0004	kil. 4,309 3,248	kil. 0,0001 0,0001	kil. 1,786,330 2,043,480	k.l. 0,054 0,053
1847-56 1858		0,080	172,767 262,538	0,0008	5,335 7,383	0,0001 0,0001	2,050,471 2,245,803	0,059 0,002

Il résulte de ce tableau que, depuis 1827, la consommation du cacao a quadruplé, et celle du thé doublé. Ces deux subtances alimentaires pénètrent en effet de plus en plus dans les habitudes de la population, surtout parmi les classes aisées. La consommation de la vanille s'est aussi développée, mais c'est un condiment, qui s'emploie sous un trèspetit volume et dont l'usage est très-nécessairement limité. Quant au poivre, les quantités importées n'ont guère fait que suivre le mouvement de la population.

De toutes ces denrées, le cacao est la seule qui donne lieu à une fabrication proprement dite. Les importations du chocolat sont restées stationnaires depuis trente ans; elles se sont maintenues entre 3 et 4,000 kil. seulement. Les exportations du chocolat provenant de la fabrication intérieure, ont au contraire augmenté assez notablement, elles ont atteint les chiffres suivants :

1827-36	5,356 kilog	1847-56	50,337 kilog.
1837-46	13,964	1858	94,017

Voici le chiffres de la consommation moyenne du thé et du cacao dans quelques pays étrangers :

	Thé.	Cacao.		Thé.	Cacao.
Etats.	kil.gr.	kil.gr.	Etats.	kil. gr.	kil.gr.
Espagne	))	0.426	Russie.	0.068	0 001
Etats-Unis			Belgique	0.009	0 052
Grande-Bretagne	1.250	0.210	Suède		n
Association allemande	0.045	0.025	Danemark	0.150	
Autriche	0.005	0.014	Pays-Bas	0.350	0.070
Etats-Sardes	0.002	0.056			

#### IV. — Sel-

Le sel a toujours été considéré comme un objet de première nécessité, à cause de son importance, soit comme condiment dans l'alimen tation ordinaire, soit pour la préparation des salaisons et de certaines conserves alimentaires, ctc. De tout temps, le sel a été frappé d'un impôt trèsfort eu égard à sa valeur. Avant 1789, il y avait sous ce rapport une différence entre les différentes provinces du royaume, suivant qu'elles appartenaient ou non au pays de gabelles, etc. (1). Pendant la première moitié du siècle, jusqu'en 1849, le sel était frappé à la consommation d'une taxe de 30 fr. par 100 kilogr. La diminution de cet impôt, après avoir été sous les gouvernements de la Restauration et de Juillet, l'objet de vives réclamations, fut réalisée, en 1848, par l'Assemblée constituante qui réduisit les droits à 10 fr. par guintal métrique. En opérant cette réforme, l'Assemblée constituante avait surtout eu en vue l'intérêt agricole et désirait favoriser l'emploi du sel pour l'alimentation du bétail. Mais il ne paraît pas que la réforme ait produit des résultats très-sensibles sous ce rapport, et le sel, depuis comme avant la réforme, n'a été que très-exceptionnellement affecté à cet usage. La consommation générale a toutefois assez notablement augmenté en France depuis 1849. mais ce mouvement d'accroissement s'était déjà manifesté avant cette époque, quoique d'une manière beaucoup moins rapide.

Le tableau suivant indique aux différentes époques, l'importance de cette consommation :

Consommation				Consommation			
	totale.	individuelle.		totale.	individuelle.		
1788	40,000,000 kil.	1 kil. 50	1849	330,000,000 kil	. 9 kil. 02		
1812	150,000,000	5 »	1851	266,160,000	7 04		
1830	200,000,000	6 »	1855	350,573,946	9 08		
1848	220,000,000	6 <sup>`</sup> 50	1856	351,060,730	9 08		

Voici, d'autre part, quelle a été, à différentes époques, le produit de l'impôt du sel exprimé en millions :

Produit perçu					•		
Années.	par la douane.	par les contribut. indir	Total.	Années.	par la douane. c	par les ontribut, indi	Total.
	millions.	millions.	millions.		millions.	millions.	millions.
1816	42.7	4.1	46.8	1846	54.9	13 3	68.2
1821	52.6	6.0	58.6	1848	51.1	12.2	63.3
1-26	53.7	6.7	60、4:	1851	21.8	4.8	26.6
1831	55.9	7.4	63.3	1855	28.1	7.0	35 1
1836	55.0	7.4	62.4	1856	28.1	69	35.0
1841	56 2	8.8	64.0				

Il résulte de ce tableau, que, malgré la réduction des deux tiers sur le droit, l'État a perçu, dans ces dernières années, un revenu qui dépasse la moitié du chiffre le plus élevé de la période antérieure à 1849. Nous

(1) Voy. le chap. Finances du tome Ier.

#### TABACS.

rappellerons que le décret du 22 août 1852 a établi une nouvelle taxe sur les produits dérivés du sel. Mais les produits de cette taxe sont peu importants et se sont élevés en 1856 à 174,639 fr. seulement.

Un fuit assez curieux à signaler, est que, contrairement à ce qui se produit, pour la plupart des objets alimentaires, la consommation moyenne du sel par individu a été de tout temps, à Paris, inférieure à la moyenne de la consommation générale en France. Voici, en effet, les chiffres de cette consommation à Paris :

Consommation					Consommation			
Années.	totale. in	divi	dnelle.	Années.	totale. i	ndivida	elie.	
1819-1830	3,906,000 kil.	5 k	. 20	1851-1854	5,957,815 kil.	5 k.	65	
1831-1836	4,016,000	4	85	1856	6,9-6,691	6	80	
1837-1840	4,345,000	4	81	1857	7,345,307	6	35	
<b>18</b> 41 <b>-1846</b>	4,894,000	4	92	1858	6,320,363	6	34	
1847-1851	3,206,564	4	94					

La consommation à Paris suit comme l'on voit, une progression continue et assez régulière, sur laquelle la réduction de 1849 ne paraît pas avoir exercé beaucoup d'influence. En debors de l'emploi du sel comme condiment dans la cuisine domestique, l'usage le plus important de cette denrée s'applique à la préparation des glaces, et c'est à l'extension que la fabrication des produits glacés a prise à Paris, que M. Husson attribue l'accroissement de la consommation du sel.

Dans le reste de la France, ce sont les salaisons, qui, en dehors de la cuisine domestique, en absorbent la plus grande partie, et c'est à cause de la quantité de sel relativement assez considérable nécessitée par ces préparations, et dans une certaine mesure aussi les quantités données aux bestiaux que la moyenne de la consommation est plus élevée dans l'ensemble du pays qu'à Paris même.

Voici quelle est actuellement la consommation du sel dans quelques États étrangers :

Russie 608,756,000 9.360   Wurtemberg 34,500,000 (1)20.300	
	)
Belgique 40,000,000 8.700 Bade 12,800,000 9.600	
Royaume Uni. 500,0 0,000 20.600   Suisse 11,250,000 4 900	•
Autriche 307,500,000 8.300 Espagne 92,700,000 6.394	L
Prusse 120,000,000 7. » Portugal 19,759,000 5.200	)
Bavière 39,000,000 8.660   Italie 234,000,000 10. »	

#### V. - Tabac.

La consommation du tabac en France a plus que triplé depuis le commencement du siècle. L'usage de ce narcotique, assez limité il y a une cinquantaine d'années, s'est développé graduellement et tend b s'accroître encore, car on remarque, d'une année à l'autre, une augmentation dans le débit, qui est proportionnellement très-supérieure à l'ac-

<sup>(1)</sup> C'est là le chiffre de la production, une partie en est sans doute exportée. — La consommation moyenne ci-dessus comprend aussi celle des animaux, et dans quelques pays sans doute aussi celle de l'industrie.

croissement de la population. Le tableau suivant, qui indique les quantilés de tabac livrées annuellement par la régie aux débitants, fait ressortir ce mouvement :

Quantités livrées à la consommation.		Quantités livrées à la consommation.		Quantités livrées à la consommation.		
1811 à 1814	55,425,743 kil.	1829	11,057,842 kil.	1844	17,410,578 kil.	
1815	8,981,403	1830	11,154,911	1845	18,034,016	
1816	9,227,462	1831	11,071,088	1846	18,636,234	
1817	11,586,913	1832	10,659,500	1847	18,953,965	
1818	11,650,706	1833	11,285,850	1848	18,275,437	
1819	10,538,197	1834	12,373,816	1849	18,123,897	
1820	10,716,122	1835	12,752,463	1850	18,936,917	
1821	11,523,387	1836	13,545,107	1851	19,718,089	
1822	11,820,861	1837	14.088,810	1852	20,334,376	
1823	11,676,496	1838	14,776,286	1853	21,314,460	
1824	12,183,399	1839	15,625,199	1854	22,570,130	
1825	12,805,981	1840	15,977,242	1855	23,657,911	
1826	11,595,084	1841	16,461,934	1856	25,414,041	
1827	11,186,390	1842	16,819,608	1857	27,219,191	
1828	11,311,995	1843	17,024,681		• •	

Les chiffres indiqués dans ce tableau ne représentent pas complétement le total des quantités de tabacs consommés. Il y a lieu d'y ajouter les quantités importées et celles livrées par la régie aux hôpitaux et à la marine. Les importations de tabacs fabriqués, autres que celles faites pour le compte du gouvernement, sont assez faibles, et pour les dernières années même, où ce chiffre a été plus élevé, elles n'ont pas dépassé 50,000 kilogrammes. Quant aux livraisons faites à la marine, elles ont été en moyenne, pour les dix dernières années, de 150,000 kilogr. environ. Antérieurement à cette période, elles ne formaient pas l'objet d'un compte spécial. Il y a donc, pour ces dernières années, un total de 200,000 kilogrammes en moyenne à ajouter aux chiffres du tableau précédent. En tenant compte de ces rectifications, on trouve que la consommation moyenne individuelle de la France a donné les résultats ciaprès de 1811 à 1857 :

1811-1820	0.400 kil.	1841-1845	0.500 kil.
1821-1825	0.390	1846-1850	0 525
1826-1830	0.350	1851-1855	0.600
1831-1835	0.351	1856-1857	0.730
1836-1840	0.470		

Il résulte de ce tableau, que la consommation individuelle a doublé en France, depuis 1830, ou peut-être plus exactement que le nombre des fumeurs a doublé.

Les chiffres qui viennent d'être indiqués comprennent, dans leur ensemble, les tabacs de toutes espèces, à fumer, à priser ou à chiguer (1).

Nous donnons ci-après pour les deux années 1846 et 1856 la répartition des quantités afférentes à chaque nature de tabac.

(1) V. pour les détails, relativement à l'année 1857, au chapitre Finances du tome 1<sup>er</sup>.

Т	A	B	A	С	S.
---	---	---	---	---	----

	1546	1856
Tabac en poudre	6,774,561	7,115,615
Tabac à fumer	11,112,314	16,009,154
Tabac roulé en cigares en France	520,196	1,926,598
à l'étranger	175,015	130,542
Totaux	18,582,072	25,370,677

Il résulte du rapprochement de ces chiffres, que l'augmentation la plus importante a porté exclusivement sur le tabac à fumer et à chiquer; elle est beaucoup moins sensible pour le tabac à priser. Cet accroissement se traduit, pour les années 1846 à 1856, par les rapports ciaprès :

Tabac à priser	4.7 p. 100
Tabac à fumer	49.8
Cigares	195.0

La dépense totale que la consommation du tabac a imposée au public français, a été pour les deux années que nous examinons, savoir :

	1846.	1856.
Prix de vente aux débitants	115,433,405 fr	. 161,806,023 fr.
Bénéfice des débitants	16,627,526	18,715,214
Totaux	132,060,931	180,521,237

Ces deux chiffres, représentant le total des dépenses, réparties entre les habitants qui formaient la population de la France à ces deux époques, donnent une moyenne individuelle en 1846, de 3 fr. 72; et en 1856, de 5 fr.

Bien que l'usage du tabac ait pris, comme on vient de le voir, une grande extension en France depuis 10 ans, toute la population est loin d'y prendre une part égale; du reste il n'existe aucun document qui puisse fournir des renseignements sur ce point, mais on peut s'en donner une idée approximative, à l'aide des évaluations suivantes.

D'abord toute la population au-dessous de 16 ans peut être éliminée, parce que l'usage du tabac n'existe que tout à fait exceptionnellement avant cet âge. Sur les 36 millions d'habitants qui composent la population actuelle, il y a donc lieu de faire de ce chiffre, un premier retranchement de 11 millions; d'autre part, on peut encore déduire du restant, toute la population féminine, au moins pour ce qui est de l'usage du tabac à fumer; c'est encore un nouveau retranchement de 12,500,000 personnes. Il reste, pour la population mâle adulte 12 millions 1/2 d'individus, pour lesquels il y a à faire plusieurs distinctions. Parmi les jeunes gens de 17 à 20 ans, on peut admettre qu'une moitié environ prend l'habitude de fumer, autant par imitation ou par entraînement que par suite d'un goût naturel. De ce chef, on peut compter environ 600,000 fumeurs. Parmi la population mâle de 20 à 40 ans, on peut admettre les 3/4 comme fumeurs; cette proportion représente un peu moins de 4 millions d'individus. Pour le reste de la population mâle au-dessus de 40 ans, on peut encore admettre un chiffre de 1,500,000 individus, représentant un peu moins du tiers du nombre total; cette proportion ne paraîtra pas inadmissible, si l'on considère que, parmi la population qui a dépassé 40 ans, il en est beaucoupqui n'ont jamais contracté l'usage de fumer, et qu'en outre, un certain nombre de personnes qui, dans leur jeunesse, prennent cette habitude, l'abandonnent plus tard, soit à raison de leurs fonctions ou pour tout autre motif.

Ea résumé, on trouverait à l'aide des calculs qui prérèdent, que le nembre des fumeurs, en France, poarrait être évalué à 6 ou 7 millions, soit au moins, 6 millions 1/2 d'individus. Quant aux personnes qui prisent, leur nombre n'est pas de beaucoup inférieur à ce chiffre, parce que, si beaucoup de fumeurs ne prisent pas, un assez grand nombre de personnes adultes de l'un et de l'autre sexe, qui n'ont jamais eu l'habitude de fumer, ont, au contraire, celle de priser. Mais, comme on l'a vu, cette habitude ne tend pas, comme celle du tabac à fumer, à se développer beaucoup.

Il résulte de ces évaluations que les six millions 1/2 de fumeurs auraient consommé en 1856, 18,827,000 kilogrammes de tabac ou en moyenne, 2 kilog. 775, et les 6 millions de priseurs auraient consommé 7,115,000 kilog. de tabac à priser, soit 1 kil. 18 par individu. En prenant le prix moyen de 8 fr. par kil., qui s'applique au tabac à fumer et à priser, formant la part la plus importante de la consommation, on trouve que l'usage du tabac impose aux fumeurs une dépense moyenne de 22 f., 16 c. et aux priseurs de 9 f. 50.

Si l'on considère Paris isolément, on remarque que la consommation du tabac a suivi une proportion analogue à celle qui a été constatée pour le reste de la France ; en voici les mouvements de 1839 à 1854 :

Désignation.	1839.	1842.	1846.	1850.	1854.
Tabac à fumer, ordinaire	kil.	kil. 430,150	kil. 574,168	kil. 652,197	kil. 799,212
- de cantine	»			ກ່	64,064
– étranger – en cigares	10,419 50,114				
en cigarettes Tabac à chiquer	26.876	» 24,804	1,380 25,952	2,702	
- à priser, ordinaire		461,881	485,125	455,007 1,351	
— — à prix réduit	2,904	2,904	2,730	2,925	1,979
Totaux	1.053.583	922,804	1,219,151	1,302,083	1,604,601

M. Husson, auquel nous empruntons ces chiffres, évalue la consommation moyenne individuelle à 2 kil. 749 par an, pour le tabac à fumer, et à 1 kil. 071 pour le tabac à priser; mais M. Husson évalue en même temps, le nombre des fumeurs à 420,000, en comprenant dans cette catégorie toute la population mâle adulte au-dessus de quinze ans; nous croyons

## MATIÈRES TEXTILES.

cette évaluation un peu exagérée, et d'après les raisons énoncées plus haut, on pourrait réduire ce chiffre à 370,000, en admettant, ce qui paraît du reste, assez exact, que la proportion relative des fumeurs est un peu supérieure à Paris que dans le reste de la France. En faisant cette rectification, on trouverait que, en 1854, la consommation moyenne a été pour le tabac à fumer de 3 kil. 12, et pour le tabac à priser de 1 kil. 28.

A titre de comparaison, nous reproduirons un tableau que nous avons calculé pour un autre travail et qui, quoique s'appliquant à l'année 1852, pourrait bien encore représenter, sinon le chiffre exact de la consommation, du moins le rapport entre les divers pays :

	des hor	nation moy. nınes âgés de 18 ans.	dela	t par tête totalité al.itants,
Hanovre.	61	k.250	0 f	17
Pruese, Saxe, etc	4	875	Û	27
Belgique		500	0	17
Pays-Bas.	4	128	0	05
Danemark.		000	0	13
Autriche	3	375	0	60
Norwége	3	200	0	47
France		750	2	50
Royaume-Uni	2	508	4	40
Espagne	2	375	1	65
Suède		185	Ö	12
Portugal	1	750	2	38
Sardaigne		375	1	79
Russie		<b>250</b>	0	15
Toscane	1	250	1	46
Etats de l'Eglise	1	000	2	78

#### VI. — Matières textiles.

Coton. — Le coton est l'une des matières premières les plus importantes pour l'industrie. L'emploi de ce produit a pris, depuis le commencement du siècle, d'immenses développements, qui non-seulement ont eu pour effet d'enrichir les pays de production, mais encore ont exercé une très -féconde influence sur les progrès industriels des principaux États de l'Europe.

La France a pris une très-grande part à ce mouvement d'augmentation, et les importations de coton, en vue de la consommation industrielle, se sont accrues dans une très-large proportion.

A la fin du siècle dernier, la France recevait principalement le coton de ses colonies, Saint-Domingue, Sainte-Lucie, la Martinique, Tabago, la Guadeloupe, Cayenne, etc. Les quantités importées de ces provenances qui alimentaient la fabrication indigène, déduction faite de l'exportation, variaient de 4 à 6 millions de kilogrammes, ce qui, eu égard à la population de l'époque, représentait une consommation moyenne d'environ 0,500 grammes par individu.

## 382 CHAPITRE XVII. — CONSOMMATIONS.

Après avoir subi une notable diminution pendant la période révolutionnaire, la consommation du coton commença à reprendre de l'importance sous l'Empire. Elle n'a cessé de s'accroître depuis cette époque; le tableau ci-après indique par périodes quinquennales les quantités moyennes de coton consommées par individu, de 1812 à 1858; quant aux chiffres des importations, nous les donnons au chapitre Industrie, et nous ne pouvons que nous y référer.

	м	oyenne par individu.		Moyenne par individu.
	1812-1815	0.350 kil.	1841-1845	1.700 kil.
	1816-1820	0.540	1846-1850	1.560
•	1821-1825	0.765	1831-1835	1.970
	1826-1830	0.970	1856	2.335
	1831-1835	1.060	1857	2.000
	1836-1840	1.300	1858	2.200

Il résulte des chiffres ci-dessus, dans lesquels les quantités exportées sont comprises, que la consommation actuelle, rapprochée du chiffre de 1812, représente une augmentation de plus de 600 0/0. C'est un résultat important à constater, et qui témoigne de l'activité de notre industrie cotonnière. En observant le mouvement que constate ce tableau, on voit que les deux seules époques où l'accroissement de la consommation se soit ralenti, sont la période 1846-1850, et l'année 1857. Les commotions politiques, qui se sont accomplies pendant les années 1848-1850, expliquent l'infériorité que présente cette période comparativement à la précédente, et pour l'année 1857, c'est probablement à l'influence de la crise commerciale qui a éclaté aux États-Unis, que doit être attribuée la décroissance qui a eu lieu, comparativement à 1856 et même à 1855 (1).

La quantité totale de coton en laine arrivée en France, et manufacturée par notre industrie, n'entre pas dans la consommation de notre pays, car une portion est exportée à l'étranger, sous forme de filés ou de tissus : mais en déduisant de l'ensemble des importations les envois de produits manufacturés que nous faisons à l'étranger, on peut facilement se rendre compte de l'importance, en poids, du coton qui sert annuellement à la population de notre pays.

Ainsi, en 1858, le chiffre total de l'exportation du coton en laine était de 79,556,000 kil.; en y ajoutant les importations de filés, qui ne s'élèvent du reste qu'à 46,000 kil. environ, on obtient un total de 79,602,000 kilogrammes.

Pendant la même année, nous avons exporté environ 9,500,000 kil., de fils et tissus de toute espèce, savoir :

<sup>(1)</sup> La décroissance de l'année 1857, qui est d'ailleurs réelle, a été rendue plus forte *en apparence* par l'excès d'importation de 1856, car le chiffre de cette année nous semble dépasser encore les besoins actuels de la France.

Fils.	413,000 kil.
Toiles blanches et écrues	3,956,000
Toiles teintes et imprimées	3,291,000
Bonneterie, couvertures, étoffes diverses, tulles, etc	1,860,000
Total	9,500,000

En retranchant cette quantité des importations, il reste 70,100,000 kilog. pour la consommation intérieure, d'où il suit qu'actuellement, chaque individu emploie par année 1 kil. 945 de coton pour les divers usages auxquels ce produit est affecté.

On peut évaluer ainsi qu'il suit la consommation des fils et tissus de coton, dans la plupart des pays étrangers.

Angleterre.         10 kilog.         y gr.         Portugal         2 kilog. 500           Russie         0         600         Belgique         2         «           Autriche         0         900         Suisse         1         »	Par habitant.			Par habitant.			
Zollverein         1         600         Italie         1         >           Espagne         0         660         Etats-Unis         5         -	ussie utriche ollverein	Russie Autrich Zollver	0 e 0 ein 1	600 900 600	Belgique Suisse Italie		500 gr.

Nous avons vu que la consommation intérieure est de près de 2 kilog. en France. L'usage du coton est, du reste, en voie d'accroissement dans tous les pays.

Nous ajouterons, à titre de comparaison, le tableau suivant, que nous empruntons au *Handbook of the coton trade* de M. Ellison.

Pays.	1850.	1851.	1859.	1853.	1854.	1835.	1856.	1857.
France	7,077	7,173	10,575 1,631	9,019 1,335	8,500 1,346	9,211	10,115	8,596 1,296
Pays-Bas		1,038	1,365	1,173	1,653	1,711 4,057	1,903	1,883
Autriche Italie	2,288 558		942			1,653 1,096	1,865 2,115	1,730
Espagne Russie, Suède, etc	1,481 2,923		4,057	4,000		1,192 2,464	4,423	3,816
Total du continent Grande-Bretagne	29,125	31,988	25,437 35,790	36,613	37,829	40,403	41,987	39,065
Total général	47,277	50,927	61,227	59,706	60,269	63,935	71,042	63,530

Consommation moyenne du coton, par semaine, en Europe (balles).

D'après ce tableau, c'est en Allemagne que l'accroissement a été le plus fort.

Laine. — En 1789, la consommation de la laine, en France, était évaluée à 17 millions et demi de kilogrammes, savoir : 10,500,000 produits par les animaux de race ovine existant alors dans notre pays, et 7 millions de kilogrammes annuellement importés de l'étranger, et plus spécialement de l'Espagne, des États barbaresques et du Levant. Eu égard à la population de cette époque, c'était une consommation moyenne par individu de 0 k. 70.

En 1812, la consommation avait plus que doublé, comparativement à

### 384 CHAPITRE XVII. — CONSOMMATIONS.

1789. Chaptal en évaluait alors l'importance à 46,409,000 kilogr., savoir : 39 millions de kilogr. de laines fines et communes, fournis par les animaux que possédait la France, et 7,400,000 kilogr. tirés de l'étranger. C'était une consommation moyenne de 1.59 par individu.

Actuellement, il résulte de recensements faits cn 1852, que le nombre de bêtes ovines existant en France, est de 33,300,000 têtes. Le poids moyen de la laine fourni par chacun de ces animaux, ressort, d'après les mêmes documents, à 1 kilogr. 800 gr. ; en tenant compte de la proportion des animaux de races communes et de ceux de races améliorées. Ce chiffre, d'ailleurs, est conforme aux évaluations données par la Commission du jury de l'Exposition de 1851. En prenant cette base, on trouve que les 33 millions de moutons produisaient annuellement 60 millions de kilogrammes ; d'un autre côté, la moyenne des importations de laines étrangères, pendant les dernières années, a été de 36 millions de kilogr. de laines de toutes espèces. C'est, avec la production intérieure, un total annuel de 96,200,000 kilogr. ; sur ce chiffre, il y a à déduire 1,200,000 kilogr. de laines brutes exportés annuellement. Il reste, pour la consommation intérieure, 95 millions de kilogr., soit en moyenne, 2 kil. 63 par habitant. C'est une augmentation de plus de 250 0/0, comparative ment à 1789 et de 100 0/0 comparativement à 1812.

Les quantités de laines livrées actuellement à la consommation, ou été l'objet d'évaluations assez notablement supérieures à celle qui précéde, dans l'exposé des motifs du projet de loi, relatif à la réduction du tarif douanier des matières premières. Dans ce document, on porte la quantité de laine, provenant d'animaux existant en France, à 80 millions de kilog. En indiquant ce chiffre, on paraît tenir compte de l'augmentation qui a pu se produire depuis 1852, dans le nombre des existences de l'espèce ovine. En ajoutant à ces 80 millions de kilogr., 36 millions de laines étrangères importées en 1858, on trouve que les quantités totales, livrées à la consommation pendant cette année, ont été de 116 millions de kilogrammes, soit en moyenne 3 kilogr. 2 par habitant.

Nous exportons chaque année, en produits fabriqués avec la laine, environ 6 millions de kilogrammes, savoir : 5 millions 1/2 de tissus, tapis, couvertures, etc., et 1/2 millions de kilogr. de fils de laine.

Les quantités qui sont consommées à l'intérieur, sous différentes formes, s'élèvent donc en réalité, déduction faite de toutes les exportations, à 89 millions de kilogr. environ, soit en moyenne 2 kilog. 40 per habitant, si l'on admet le chiffre de 96 millions indiqué plus haut; si, au bontraire, on adopte l'évaluation de 116 millions, il resterait pour la consommation définitive à l'intérieur 110 millions environ, ou 3 kilogr. par habitant. Du reste, il y a lieu de tenir compte de ce fait que la laise subit dans les diverses préparations auxquelles elle est soumise, des réductions de poids assez considérables, et que les produits fabriqués, soit en fils ou tissus, sont loin de représenter en poids, l'équivalent de la quantité que nous indiquens (1).

Voici quelle est actuellement la consommation approximative de la laine dans les pays étrangers :

	Etats.	 mmation individuelle.		totale. in	nation
J 1	Autriche Royaume-Uni. Zollverein Espagne Belgique	. 1.050 k. 3 180 1.800 0.115 1.409	Pays-Bas Danemark Suède Russie	1,677,000 k. 1,600,000 2,600,000 46,000,000	0 490 <b>k.</b> 0.640 0.722 0.708

ł.

Soie. — L'industrie de la soie a toujours eu, en France, une trèsgrande importance, et nos fabriques de Lyon sont encore aujourd'hui presque sans rivales en Europe. Jadis la France produisait la majeure partie des soies nécessaires à sa consommation ; mais, depuis 10 ans, l'extension que la fabrication de ce produit a prise, d'une part, et de l'autre, la maladie qui a sévi sur les vers à soie, ont forcé nos fabricants à augmenter, dans une très-notable proportion, les quantités de soies importées de l'étranger, pour alimenter leurs usines. Les relevés ci-après font ressortir ce mouvement d'accroissement, pour les trente dernières années (2) :

Matières premières importées.	1827-1856.	1837-1846.	1847-1856.	1858.
	kil.	kil.	kil	kil.
Soies en cocons	14,737	19,007	377,868	1,114,638
- écrues grèges	248,123	534,306	1,094,510	1,933,302
- moulinées.	380 552	479,231	804,565	1,249,370
- teintes, à coudre	1,067	243	314	372
— autres	<b>`</b> »	162	1,012	414
Bourre en masee		157,088	499,886	716,734
Totaux	732,777	1,190,037	2,778,155	5,020,830

Les quantités de soie que la France livre, comme matières premières, aux autres pays, n'ont pas augmenté dans une proportion aussi considérable, et de 100,000 kilogr. environ qu'elles atteignaient en moyenne de 1827 à 1836, elles se sont élevées seulement à 283,000 kilogr. de 1837 à 1846, et en 1858 à 420,000 kilogr., presqu'exclusivement composées de soie écrues, grèges ou moulinées.

Si l'on fait la balance de ces importations et de ces exportations et que l'on ajoute à l'excédant des entrées les chiffres de la production intérieure, on trouve, pour les périodes 1827-1836, 1,721,900 kilogr.; 1837-1846, 2,372,000 kilogr.; 1847-1856, 5,840,000 kilogr.; et ici nous ne comp-

(2) Voir au chap. de l'Industrie la valeur de ces produits.

<sup>(1)</sup> On ne doit foutefois pas oublier que la teinture et certains apprêts remplacent en partie le poids des déchets.

tons la production laterteure qu'aux évaluations les plus baus às à jusqu'à ce jour, savier 11.00 1.000 de kilogr., 1,300,000 de kilogr. 2,060,000 kilogr. peur les trois périodes.

Il résulte de ces indires, que les quantités de soie nécessaires par alimenter nos manufactures, ont plus que triplé pendant les trene er nières années. La production interieure a doublé, tandis que les ingetations etrangeres out quartiple: de telle sorte qu'anjourd'hai, à pades matières premières de l'etranger livrées à notre consommation à passe le double de celle de nos soles indigènes ; tandis que, de 1851 1846, les deux espèces de produits concouraient à notre fabrication às une proportion égale.

Les quantites de soles indiquées plus haut, sont celles qu'enploient annuellement nos fabriques. Pour avoir le chiffre de la cesommation intérieure, il y a lieu de déduire de ces totaux, les quanties de tissus fabriques exportes à l'etranger.

Le total de ces exportations a été, de 1827 à 1836, de 725,000 E de toutes espèces de tissus, denteiles et passementeries comprise; à s'est élève de 1837-1846 à 910,000 kilogr., et à 1,500,000 kilogr. à 1847 à 1856 (1).

En 1858, ces exportations presentaient le chiffre de 2,725,000 bly, et se divisaient ainsi :

Foulards crus et imprimes. Aatres ctoffes ames Etoffes pures façonnecs crossees	1.106.19. 387.7 3 13.330	Bonneterie Fuss menterie Rubans. Tissus de bourre de soie	21.5012 160.65 561.998 16.44
Etoffes mélices	290.200 4.712	 Tot <b>al.</b>	2,7:5,373

Ainsi, en 1858, notre fabrication fournissait à l'étranger des quantité te tasus de soie presque doubles de celles qu'elle lui avaient envoyée pendan, a periode decennaie 1847-1856. Ce résultat témoigne de l'atente sans cesse croissante de nos fabriques, car la consommation intcente sans cesse de s'accroître dans ces dernières années. Voi queux en étaient les chuffres, pour les trois périodes décennales que nos unnadernas et pour 1858:

•	Consemble	ion interleure
	to take.	par individu.
1507-36	1,000,000 kil.	0.030 kil.
1537-18	1.171.000	0 042
151-30	3,340,000	0.093
1555	3,300,000	0.097

On veit que la consommation moyenne a triplé et au-delà en Franc pendant l'intervalle des trente dernières années.

Le Royaume-Uni importe annuellement 4,500,000 kilog. de soie, su

: Voir la valeur de ces exportations au chap. Industrie.

laquelle 1,500,000 kilog. sont réexportés ; il reste pour la consommation des fabriques 3 millions de kilog. environ. Les produits fabriqués, importés ou exportés, se compensant assez sensiblement, ce chiffre de 3 millions de kilog. représente donc approximativement la consommation du pays en soie ; moyenne par individu, 0 k. 085.

La Russie produit annuellement 491,000 kilog. de soie, sur lesquels 57,000 sont exportés; il reste 434,000 kilog., auxquels s'ajoutent 300,000 kilog. de soie étrangère, ce qui donne, pour la consommation totale en Russie, 734,000 kilog., soit 0 k. 113 par individu.

Dans le Zollverein, la consommation totale s'élève à 850,000 kilog., ou un peu plus de 30 grammes par habitant.

En Autriche, la consommation s'est élevée, en 1855, à plus de 900,000 kilog., soit 25 grammes par habitant.

La consommation espagnole est évaluée à 450,000 kilog., ce qui ferait 30 grammes par habitant.

La Belgique et le Danemark importent l'une 90,000 kil. (20 grammes par hab.), l'autre 55,000 kil. (21 gr. par hab.) de soie. Les Etats-Unis dépensent plus de 21 millions de dollars (près de 110 millions de francs). Enfin, l'Italie ne retient pas, pour sa consommation, deux millions de kilogrammes de sa riche production, la part de chaque habitant n'atteint donc pas 100 grammes.

Chanvre et lin. — La consommation du chanvre et du lin, en France, s'est accrue comme celle de toutes les autres matières textiles, par suite du développement de notre industrie. Mais cette augmentation a été produite plutôt par les importations étrangères, que par l'accroissement de la production indigène.

En 1840 (1), la récolte du chanvre s'élevait, en moyenne, à 67,500,000 kilog., et celle du lin à 36,875,000 kilog., soit ensemble, 104,375,000 kilog. A cette époque, les importations moyennes étaient, pour le chanvre, de 7 millions de kilog., et, pour le lin, de 5 millions de kilog., soit pour les deux produits réunis, 12 millions de kilog. En ajoutant cette quantité à la production intérieure, on obtient un total de 116,375,000 kilog.

Nos exportations de lin bon à filer étaient, à la même époque, d'un peu moins de 2 millions de kilog., savoir : 1,350,000 kilog. de lin, et 500,000 kilog. de chanvre : il restait donc, pour alimenter nos fabriques, 114,500,000 kilog.

Actuellement, nos importations de chanvre et de lin sont beaucoup plus importantes qu'elles ne l'étaient à cette époque. En 1858, elles ont atteint 32,858,687 kilog.; nos exportations ont augmenté aussi, mais

(1) Statistique officielle (Agriculture, ive vol., 1re série).

TOME II.

dans une beaucoup moindre proportion, et ont été de 2,337,040 kilog. Voici comment se décomposaient ces deux chiffres (1) :

	Importations.	Exportations.
Chanvre teillé et en étoupes	5,872,038 kil.	348,985 kil.
— peigné	378,152	182,048
Lin en tiges	894,504	450,412
— teillé et en étoupes	25,708,529	1,338,696
— peigné	5,429	13,899
Totaux	32,858,677	2,337,400

Si l'on suppose que la production du chanvre et du lin soit restée tout à fait stationnaire en France, il résulterait encore de ces relevés que les quantités de matières premières employées par notre industrie linière seraient actuellement d'environ 135 millions de kilog., au lieu de 114,500,000.

D'un autre côté, les importations et les exportations de fils et tissus de lin se répartissaient ainsi, pendant la période 1837-1846 et en 1858 :

Desdaudture	1837-	1846.	1858.		
Productions.	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	
Fils de lin et de chanvre.	kil. 7,150,000	kil. 153,000	kil. 468,250	kil. 195,067	
Toile unie, écrue	3,412,480	480,982	818,876	1,401,656	
— blanche	415,052 16,213	196,674 305,000	18,243 1,273	232,730 253,567	
Toile croisée	19,459	111,280	31,563	117,209	
Autres produits Totaux	50,000	200,508	20,600	67,384	

Il résulte de ces relevés que, de 1837 à 1846, l'importation dépassait l'exportation de 9,648,759 kilog., tandis qu'en 1858, l'exportation excédait les importations de 908,895 kilog.

En tenant compte de ces différences, et en réunissant les produits brats aux produits manufacturés, on trouve qu'il restait en France, pour la consommation de la population, toute compensation faite entre les entrées et les sorties, les quantités ci-après de lin et de chanvre, savoir :

		Consommation totale.	Par indiv	idu.
1837	- 1846	123,648,000 kilog.	3 kilog.	59 gr.
. 18	358	134,100,000	3	72

Il résulterait du rapprochement de ces chiffres, que la population, en France, n'emploierait pas actuellement les produits du lin et du chanvre dans une proportion très-sensiblement supérieure aux quantités consommées il y a une vingtaine d'années ; tandis que l'emploi du coton et de la laine a pris, au contraire, une très-grande extension.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur la consommation du chanvre et du lin à l'étranger.

(1) Nous donnons la valeur de ces produits au chap. Industrie.

#### COMBUSTIBLES.

Consommation totale.	Par indiv	viđu.
197,100,000 kilog.	7 kilog.	100 gr.
24,500,000	5 Č	300
153,000,000	4	030
80,000,000	1	230
71,000,000	2	500
	197,100,000 kilog. 24,500,000 153,000,000 80,000,000	197,100,000 kilog. 7 kilog. 24,500,000 5 153,000,000 4 80,000,000 1

#### VII. - Combustibles.

Houille. — La houille est un combustible extrêmement important dont l'usage, soit dans l'industrie, soit dans le chauffage domestique, a pris une très-grande extension : en trente ans, la consommation a plus que quadruplé.

Nous avons indiqué, au chapitre de l'Industrie, les quantités produites et consommées dans toute la France, nous donnons ci-après le mouvement de la consommation moyenne par individu, depuis 1787.

	Quint	. kil.		Quint	. kil.	1	Quint	. kil.
1787	0	18	1821	0	45	1851	2	08
1802	0	34	1831	0	70	1854	2	70
1811	0	30	1841	1	45	1858	3	30

Ces relevés montrent que la consommation, après s'être accrue assez lentement jusqu'en 1831, s'est augmentée très-rapidement depuis cette époque. Il s'en faut bien d'ailleurs que la consommation de la houille soit uniformément répandue en France. Les départements présentent, au contraire, entre eux, sous ce rapport, de très-grandes inégalités, comme le constate le tableau ci-après, qui indique la répartition de la consommation de la houille par départements en 1852, en faisant ressortir la part afférente dans chacun d'eux au combustible produit à l'intérieur, et à celui provenant de l'importation étrangère.

	Consommation de houille				
Départements.	française.	etrangère.	totale.		
	quintaux métr.	quintaux métr.	quintaux métr.		
Nord	5,537,100	9,422,200	14,979,300		
Loire	7,027,000		7,027,000		
Seine	1,258,700	5,369,600	6,628,300		
Rhône	4,652,900		4,632,900		
Pas-de-Calais	1,710,700	2,008,200	3,718,900		
Saone-et-Loire	3,464,800	่ ต่	3,464,800		
Seine-Inférieure:	23,100	2,852,400	2,875,500		
Gard	2,550,000	»	2,550,000		
Moselle.		2,13,700	2,133,700		
Isere	2,055,400	<b>`</b>	2,055,400		
Allier	1,970,900	»	1,970,900		
Bouches-du-Rhône	1,662,600	282,800	1,945,400		
Aisne	1,161,300	784,000	1,945,300		
Aveyron	1,735,309	»	1,735,300		
Oise	603,100	810,800	1,413,900		
Rhin (Haut-)	1,027,600	132,500	1,160,100		
Somme	405,000	739,700	1,144,700		
Ardèche	946,000	,	946,000		
Mayenne	915,000	18,000	931.000		
Ardennes	»	846,900	846,909		
Nièvre	767,500		767,500		

01		1 800 000	1
Gironde	,	729,200	729,200
Calvados	278,900	449,600	728,500
Hérault	680,600	22,300	702,900
Côte-d'Or	670,600	<b>)</b>	670,600
Loire-Inférieure	162,600	490,900	633,500
Maine-et-Loire	522,000	35,800	557,×00
Seine-et-Oise,	301,300	218,300	519,600
Mearthe.		494,000	494,000
Marne (Haute-).	281,200	195,900	477,100
		150,000	
Vaucluse.	47.,400		475.400
Puy-de-Dôme.	442,700	n	442,700
Cher	442,200	****	442,200
Marne		397,000	397,000
Var	343,800	47,800	391 600
Rhin (Bas-)	201,400	189,800	391,200
Tarn	381,000	,	381,000
Eure	90,400	278,500	365.900
Indre-et-Loire	117,200	240,100	367,400
Seine-et-Marne	242,900	102,600	345,200
Sarthe	277,500	45,000	322,500
	113,900	177,300	291,200
Meuse			
Saone (Haute-)	272,800	))	272,8.0
Dróme	270,000		270,000
Manche	62,100	184,000	246,100
Loiret	244,500	n N	244,506
Ain	214,000	n	214,00
Doubs	194,000	•	194,000
Finistère	ກໍ	194.900	194,000
Garonne (Haute-)	159,400	24,000	183,400
Orne	36,400	144,000	180,400
Aube	88,600	78,300	166,900
Charente-Inférieure	24,600	141,200	165,800
		141,200	
Jura	162.000		162,000
Loire (Haute-)	160,100	•	160,100
Yonne.	156,300	»	156,300
Vendée	118,100	18,000	136.100
Ille-et-Vilaine	13,000	122,200	135,200
Alpes (Hautes-)	113,900	»	113,900
Charente	3	112,500	112,500
Aude	102,100		102,100
Dordogne	29,900	70,900	100,800
Ariége	94,200		94,200
Sèvres (Deux-).	86,600	2,500	89,100
Morbihan.	,	73,700	73,700
	6K 400		
	65,100	n n	65,100
Tarn-et-Garonne.	62,700		62,700
Eure-et-Loir	50,200	11,500	61,700
Lot-et-Garonne.	37,400	18,600	56,000
Vienne	34,900	14,700	49,600
Vosges	25,600	22,900	48,500
Corse	» .	47,800	47,800
Alpes (Basses-)	45,800		45,800
Cantal	45,400	n	45,400
Lozère	45,200		45,200
Cotes-du-Nord	403200	44,900	44,200
	28,700		
Pyrénées-Orientales.		8,000	36,700
Lot.	35,600		35,600
Vienne (Haute-)	23,200	10,500	33,600
Indre	30,700	, »	30,709
Pyrénées (Basses-)	n	23,500	23,500
Corrèze	19,600	1,500	21,100
Creuse	19,600	<b>x</b>	19,600
Landes	»	6,400	6,400
Pyrénées (Hautes-)	4,200		4,200
Gers.	-+9=		4,400
Totaux	48,694,700	30,890,500	79,585,200

### COMBUSTIBLES.

Un seul département français, le Gers, ne consommait pas de houille en 1852. Au contraire, le département du Nord en absorbait à lui seul près de 15 millions ou le 5° environ de la consommation totale. Aussi malgré la richesse des bassins de houille que possède ce département, doit-il encore recourir aux charbons étrangers. Un assez grand nombre de départements consomment exclusivement, soit de la houille française, soitde la houille étrangère; mais la situation des localités, comparativement aux centres de production, paraît être la circonstance principale qui règle l'emploi du combustible indigène ou étranger dans les départements. Cependant les qualités relatives des produits peuvent aussi, dans certains départements, déterminer la préférence donnée à telle ou telle provenance.

La houille est employée à divers usages, soit industriels, soit domestiques : voici comment se décomposaient, de 1847 à 1852, les divers modes d'emploi de ce combustible minéral.

Années.	Par les mines et carrières.	par les usines métallurgiques, manufacturières, et usines à gaz.	Par l'industrie des transports.	Par le chauffage domestique.	Total.
	quint.	quint	quint.	quint.	quint.
1847	3,305,900	52,250,000	5,481,600	15.451.100	76,488,600
1848	2,784,000	41,004,700	4,921,300	12,239,900	60,952,900
1849	3,012,700	41,440,800	5,602,000	13,999,300	61,054,800
1850	3.221,200	47,095,400	5,268,500	16,307,600	72,252,700
1851	3,315,800	48,897,800	5,569,200	15,986,100	73,768,300
1852	3,377,700	53,538,300	6,648,200	16,021,000	79,585,300 (1)

En comparant les chiffres ci-dessus, on trouve que l'augmentation survenue en 1852, dans l'emploi de la houille, est due à peu près exclusivement au développement de l'industrie, et à l'extension des chemins de fer, et que les quantités employées par le chauffage domestique et l'industrie minérale, n'ont subi que des variations insignifiantes.

Les frais de transport grèvent généralement d'une manière très-onéreuse les prix des charbons minéraux. Ainsi, en 1850, la valeur du combustible qui était en moyenne, au lieu d'extraction de 0 fr. 933 le quintal, s'élevait au lieu de consommation à 2 fr. 037; en certains points, la différence entre les prix du lieu d'extraction et de l'endroit de consommation était portée au triple ou au quadruple par suite de la difficulté ou de l imperfection des voies de communication. Aussi estimait-on qu'en 1850, l'excédant de valeur du combustible créée par le transport u'était pas moindre de 80 millions de francs.

Voici les chiffres comparatifs de la consommation de la houille dans quelques pays étrangers.

(1) La consommation actuelle est de 120 millions de quintaux métriques.

	Consommation			
	totale.	individuelle.		
Autriche	18,000,000 quint. mét	. 4 <b>7 kil</b> .		
Royaume-Uni (1)	600,000,000	2,174		
Belgique	58,180,000	1,260		
Etats du Zollverein	118,000,000	355		
Suède	18,710,000	519		
Danemark	22,000,000	880		
Espagne	6,650,000	44		
Etats-Unis	150,000,000	600		

Bois. — Le bois sert à des usages multiples, et s'emploie soit comme combustible pour le chauffage domestique ou industriel, soit comme matière première, dans un très-grand nombre de fabrications, telles que la menuiserie, l'ébénisterie, etc.; il joue aussi un rôle capital dans la construction navale. Les divers usages auxquels le bois est appliqué s'étant développés dans une très-grande proportion, les quantités nécessaires à la consommation se sont très-notablement accrues, malgré l'augmentation qui s'est produite dans l'emploi du combustible minéral pour remplacer le bois dans un très-grand nombre d'industries. En 1812, le comte Chaptal évaluait à 141 millions 1/2 la valeur du bois indigène employé annuellement en France. En y ajoutant les excédants de l'importation, la consommation de cette époque ne dépassait pas 155 millions de francs.

Actuellement nos forêts nous fournissent 34 millions 1/2 de stères de bois, d'une valeur de 206,500,000 fr., et les excédants d'importations atteignent, pour les bois communs seulement, 70 millions de francs. Les bois exotiques destinés à l'ébénisterie ajoutent encore près de 30 millions à ces valeurs. Ainsi, pour les bois communs, la consommation française réclame aujourd'hui des produits d'une valeur de 276 millions de francs, supérieure de 86 0/0 à celle de 1812. En quantité, ces bois représentent environ 45 millions de stères, c'est une moyenne de 1.25 stère par habitant.

A Paris, les relevés de l'octroi permettent de se rendre compte des quantités de bois employées aux différentes époques, soit comme combustible, soit pour la construction. Voici les chiffres qui se rapportent à deux époques éloignées l'une de l'autre par un intervalle de 30 ans :

	1827.	1857.	1858.
Combustible. Bois dur neuf ou flotté blanc Fagots (pièces)	171,058	194,450	193,503

(1) La production actuelle des houilles est de 665 millions de quintaux métriques et l'exportation d'environ 65 millions. Il reste conséquemment 600 millions pour la consommation intérieure.

MÉTAUX.

Bois de construction, bateaux, etc.	1		
Chène et autres bois durs {Charpente. Sciage	42,514 st. 2,426,667 m.	135,259 st.	128,445 st.
Sapin et autres bois blancs. Sciage	4,130 3,652,079	173,446 m.	161,473 m.
Lattes	215,124 p.	216,978 b.	209,201 p.
Bateaux	212 p. 3,657	75 b. 483	77 p. 285
Bois de déchirage	18,309 m. 16,224	6,049 m. 48,156	4,617 st. <b>42,299</b>

Il résulte de ce tableau que la consommation du bois à Paris a diminué au lieu de s'accroître. Ce fait peut être attribué d'une part à l'emploi de plus en plus général qui se fait dans cette ville du combustible minéral pour les chauffages domestiques, et d'une autre part, à la substitution qui s'opère actuellement sur une très-grande échelle du fer au bois, dans les charpentes et dans toutes les parties de la construction.

### VIII. - Métaux.

Fer. — Le fer joue un rôle tellement considérable dans l'économie sociale, à cause de la multiplicité et de l'importance des usages auxquels il est affecté, qu'on a dit qu'on pouvait se rendre compte de l'état de civilisation d'un pays, d'après le chiffre de sa consommation en fer. Mais, d'un autre côté, il n'est pas sans difficulté d'apprécier la quantité absolue de fer qu'emploie annuellement un pays, parce que ce produit peut subir, depuis l'extraction du minerai jusqu'à la mise en œuvre par l'industrie, plusieurs transformations successives, et qu'il peut être employé sous chacune des formes qu'il traverse (fonte, fer ou acier).

Les importations de fer étranger ont constamment augmenté de 1827 à 1847, et les exportations ont diminué dans la même proportion, ce qui s'explique par les besoins croissants de fer qui se sont développés sous l'influence de l'essor que l'industrie a pris pendant le même temps. Au contraire, les importations ont diminué et les exportations augmenté dans les années qui ont suivi 1848, par suite de l'état de stagnation de nos manufactures à cette époque. Mais à mesure que nos mines ont repris de l'activité, les faits constatés jusqu'en 1847 se sont reproduits, et ils sont très-sensibles en 1858. Les importations et les exportations se sont en effet établies de la manière suivante pendant cette dernière année :

	Importation.	Exportation.
Fer étiré en barres	110,663 quint.	23,034 quint.
Rails	12,607	2,280
Tôle	33,090	2,816
Fer étamé	21	1,377
Fer de tréfilerie	707	2,506
Ferrailles	4,215	1,108
Totaux	161,273	33,231

Si l'on ajoute au fer provenant de la fabrication indigène l'excédant

394

des importations sur les exportations, on obtient les résultats ci-après, qui indiquent les quantités employées à la consommation intérieure :

1827-36	1,861,000 q.	soit par individu	5.72 kilog.
1837-46	3,106,000		8.95
1847	5,216,000	-	14 - 70
1852	3,300,000	-	9.50

Ce que nous avons dit de la fonte et du fer, s'applique à la fabrication de l'acier. Les produits qui étaient de 47,570 quintaux métriques en 1826 et de 62,570 en 1835, s'éleverent de 1845 à 1847 à une moyenne annuelle de 118,000 quint. métriq.; ces quantités diminuèrent de 1848 à 1850; mais en 1852, elles atteignirent 137,465 quint. métriq., chiffre plus élevé que ceux des années antérieures.

Pour les importations et les exportations, on trouve pour les mêmes périodes les résultats ci-après :

	Importation.	Exportation.
1827-36	7,914 quint.	155 quint.
1837-46	4,466	668 -
1847	5,579	516
1852	4,008	1,039

Les importations d'acier ont toujours très-notablement dépassé les exportations; cependant à mesure que notre industrie se développe, le mouvement des exportations tend à prendre de l'importance. En 1858, on trouve tant à l'importation qu'à l'exportation, des chiffres doubles de ceux de 1852, savoir: importation, 11,719 quint. métriq.; exportation, 2,150 quint. métriques.

La consommation à l'intérieur a donné les résultats ci-après, en tenant compte de l'excédant des entrées sur les sorties :

	Consommation				
1827-1836	totale. 62,970 qui	par individu. int. 0.193 kilog.			
1837-1846 1852	89,685 141,200	0.250 0.395			

En réunissant les divers produits de l'industrie du fer, on trouve que la consommation intérieure a absorbé, aux diverses époques, les quantités ci-après, calculées d'après les chiffres de la population :

	Fonte.	Fer.	Acier.	T otal.
1827-36	8.00 kil.	5.72 kil.	0.193 kil.	13 kil. 913
1837-46	12.80	8.95	0.250	23 000
1847	19.50	14.70	0.300	34 500
1852	14.40	9.50	0.395	24 295

Nous ferons remarquer, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, que les totaux de la dernière colonne représentent en réalité des quantités trop fortes, parce que si une partie de la fonte reste à cet état, une autre partie sert à la fabrication du fer ou de l'acier, et qu'il y aurait lieu de faire, à ces différents égards, certaines réductions; aussi, considérons-

### MÉTAUX.

nous ces totaux comme de simples indications, plutôt que comme des chiffres rigoureux.

Tout ce qui vient d'être dit s'applique à la production et à la consommation du fer non ouvré. Les produits fabriqués dans lesquels le fer entre comme matière principale, donnent encore lieu à un mouvement d'importation et d'exportation dont il faudrait tenir compte, pour apprécier les quantités réclles de fer qui restent à l'intérieur pour être appliquées aux besoins de l'agriculture ou de l'industrie ou à tout autre usage. Par suite des dispositions prohibitives de notre tarif douanier, les quantités et espèces d'ouvrages en fer qui entrent en France, ont de tout temps été assez limitées. Ce sont pour la majeure partie des machines et mécaniques, quelques outils tels que faux, limes et scies. Le total de ces importations a été de 1827 à 1836, de 768,529 kilogr.; de 1837 à 1846, de 678,500 kilogr.; de 1847 à 1856, de 2,139,534 kilogr. En 1858, les importations ont de beaucoup dépassé ce dernier chiffre et se sont élevées à 5,267,839 kilogr.; les 9/10 environ de ces quantités se composaient de machines et mécaniques destinées à nos usines industrielles.

Les exportations de produits fabriqués en fer, ont du reste suivi un accroissement beaucoup plus rapide que celui des importations, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Productions.	1827-36.	1837-46	1847-56.	1858.
Toiles métalliques Machines et mécaniques	kil. ,579,167	kil. 13,904 4,899,319	kil. 32,795 4,016,309	kil. 41,753 6,000,000
Aiguilles à coudre Hameçons	1,579,107 > >	3,182 30,724	2,591 28,600	3,131 12,633
Plumes et becs de plumes	»	5,904	13,110	23,666
Coutellerie	100,930	99,480	142,158	196,042
Outils	161,256	232,355	315,356	557,972
Ouvrages en fonte	905,378	1,585,046	1,386,742	2,633,575
– en fer	1,218,943	2,114,981	4,011,671	6,774,264
— en tôle	34,709	137,169	333,273	764,025
— en acier	5,488	13,726	104,406	201,752
Totaux	4,005,871	9,135,781	10,387,011	17,238,813

La dernière année de ce tableau, 1858, présente, relativement aux périodes précédentes, un accroissement de 60 0/0 comparativement à 1847-1856, et de 90 0/0 comparativement à 1837-1846, et comme les besoins de la consommation intérieure ne font que s'accroître, le développement de l'exportation constate l'activité que nos usines ont prise dans ces dernières années, et prouve que leur production doit être trèssupérieure au chiffre de 1847 même.

Voici la consommation des principaux pays étrangers :

	Fonte.	Fer.	Consom. moy.
Royaume-Uni	23,000,000 quint.	12,000,000	quint. 43.0 kil.
Belgiqne	2,200,000	1,500,000	33.0

Suède	1,500,000 quint.	850,000 quint.	23 0 kil.
Russie	•	2,100,000	8.2
Autriche	39	2,000,000	5.2
Prasse	3,500,000	2,500,000	14.6
Suisse	55,000	155,500	9.20
Danemark	6	440,000	1.76
Espagne	2	399,000	2.51

D'après M. Mischler, la consommation du fer a été, dans le Zollverein, de 3,369,000 quint. (50 kil.) en 1837, de 7,470,000 quint. en 1843, de 8,187,000 quint. en 1847 et de 4,300,000 quint. en 1850. Selon cet auteur, la part de la production intérieure, sur ces chiffres, a été de 92.7 0/0 en 1837, de 46.9 0/0 en 1843, de 53.4 0/0 en 1847 et de 73 0/0 en 1850.

M. Mischler évalue aux chiffres ci-après la consommation moyenne par habitant, en 1847, des Etats suivants (en kilogr.) :

Prusse	81	c. 11	Bavière	3 k	.17	Hesse-Électorale .	5 k	. 15
Nassau	41	54	Wurtemberg	4	04	Brunswick	19	65
			Bade				4	43
Hanovre	4	44	Hesse gr. ducale.	10	71	-		

Les Pays-Bas importent pour la consommation intérieure environ pour 14 millions de florins de fer.

Cuivre, plomb, zinc et étain. — Nous donnons ci-après, pour l'année 1852, la dernière à laquelle s'appliquent les renseignements officiels publiés par l'administration des mines, le total de la production en France de ces différents métaux, rapprochée du mouvement de l'importation et de l'exportation.

Métaux.	Production intérienre.	Importation.	Exportation.	Total des quantités consommées	
Plomb Zinc (1) Cuivre Etain.	kilog. 2,340,800 2,919,200	kilog. 14,524,543 17,237,166 10,100,723 2,427,130	kilog. 603,000 846,300 1,440,566 87,329	kilog. 16,262,343 16,396,757 10,579,457 2,339,819	

Il résulte des relevés ci-dessus, que la quantité moyenne de la consommation par individu, en 1852, a été, pour le plomb et le zinc, de 450 grammes, pour le cuivre, de 300 grammes, et pour l'étain, de plus de 60 grammes.

C'est à l'étranger que la France demande la majeure partie des quantités de ces différents métaux nécessaires aux besoins de la consommation intérieure. La comparaison des importations et des exportations de 1858, permettra donc, jusqu'à un certain point, de se rendre compte de

<sup>(1)</sup> La production du zinc et de l'étain, en France, est très-peu importante. Les documents relatifs à l'industrie minière n'en font pas même mention.

l'accroissement qu'ont pris les industries qui emploient ces métaux.

	Importation.	Exportation.	Différence.
Plomb	20,283,520 kilog.	1,243,766 kilog.	19,039,954 kilog.
Zinc	24,015,538	1,878,427	22,137,121
Cuivre	11,453,497	1,291,623	10,161,874
Etain	2,536,245	130,552	2,405,693

Les excédants des importations présentent, comparativement à 1852, sans tenir compte des chiffres de la production intérieure, une augmentation de 50 0/0 sur le plomb, de 17 0/0 sur le cuivre, de 34 0/0 sur le zinc, l'étain est resté presque stationnaire.

Quant aux produits ouvrés, fabriqués avec ces métaux, les importations en ont été, jusqu'à ce jour, à peu près nulles; les exportations ont plus d'importance; cependant, sauf pour le cuivre, elles ont subi peu de variations de 1852 à 1858, ainsi que le constatent les relevés ciaprès :

			1852	1858
<b>Ouvrages</b>	en	plomb	1,052,078 kilog.	929,309 kilog.
`	en	étain	138,164	84,109
	en	zinc	259,876	399,774
-	en	cuivre	1,804,375	2,437,022
		Totaux	3,254,993	3,870,214

En présence de l'augmentation qui s'est manifestée dans les importations des matières premières, le peu d'extension des exportations de produits fabriqués tend à prouver que, à l'intérieur, l'emploi de ces produits s'est développé dans une assez notable proportion.

### CHAPITRE XVIII.

# PARIS<sup>(1)</sup>

#### I. - Territoire ; étendue à diverses époques ; climat.

Paris, dont l'ancien nom de Lutèce indique qu'il fut d'abord bâti dans un pays marécageux, est, depuis les temps les plus reculés, la capitale de la France. Elle resta la résidence des anciens rois jusqu'à Louis XIV, qui alla habiter Versailles, et ses successeurs suivirent son exemple. A la révolution de 1789, Paris redevint le siége du gouvernement, et

Dans ce travail, nous avons cherché à suivre autant que possible le programme tracé par le Congrès de statistique de Paris sur le rapport de M. le baron Charles Dupin.



<sup>(1)</sup> SOURCES. — Documents divers publiés par la préfecture de la Seine, et plus particuliè ement les budgets et comptes financiers, les *Recherches sur la ville de Paris*, les rapports de l'Assistance publique, l'ouvrage de M. Husson sur les consommations de Paris, les annuaires de l'Economie politique et de la Statistique, et plusieurs autres documents officiels ou publications privées.

depuis lors, tous les souverains qui se sont succédé ont continué à en faire leur résidence habituelle.

Paris est situé sur les deux rives de la Seine. On a remarqué pour cette ville un fait constaté pour d'autres grandes capitales : la population s'est constamment portée du côté de l'occident, et sa partie orientale s'est relativement beaucoup moins développée.

Paris a d'ailleurs subi, à différentes époques, des agrandissements successifs, qui ont eu pour effet de reculer les limites de l'enceinte aui l'entourait. L'antique Lutèce ne comprenait que l'île qui porte encore aujourd'hui le nom de Cité. Sa superficie n'était alors que de 15 hectares 23 ares. La première enceinte, qui fut faite en dehors de ces limites, paraît avoir été bâtie sous Jules-César ; elle embrassait environ 25 hectares. Une seconde enceinte fut faite sous les empereurs du Bas-Empire. Commencée sous Valentin et Constantin, elle fut terminée, au quatrième siècle de l'ère chrétienne, par Julien l'Apostat, et contenait environ 63 hectares. Philippe-Auguste est le premier roi de France qui élargit l'enceinte de Paris; la ville s'était déjà considérablement agrandie, car cette nouvelle enceinte comprenait une superficie de 253 hectares. Deux cents ans plus tard (fin du quatorzième siècle), Paris avait presque doublé d'étendue, et couvrait 440 hectares. L'enceinte qui l'entourait, à cette époque, commencée par Charles V, fut achevée par son successeur Charles VI. La sixième enceinte de Paris fut établie sous le règne d'Henri IV (1609). La superficie entourée était de 568 hectares. Soixante ans plus tard environ, Louis XIV fit combler les fossés de la vieille ville, démolir les remparts et abattre les portes de Paris, qui s'étendait alors sur 1,104 hectares. La transformation opérée, par Louis XIV, des anciens remparts en promenades publique, avait laissé la ville presque ouverte sur un très-grand nombre de points ; il ne subsistait plus que quelques grosses tours reliées entre elles par des palissades ou des cloisons de planches. Cet état de choses, qui favorisait la contrebande, fut un peu modifié par Louis XV, qui fixa une nouvelle enceinte (1728) occupant une superficie totale de 1337 hectares. Mais le vaste mur d'enceinte, qui naguère encore enfermait la ville, avait été, ainsi que les portes de la ville qui servaient d'entrées, construit sous le règne de Louis XVI. Commencée par M. de Calonne, à la demande des fermiers généraux, cette enceinte ne fut terminée qu'en 1789 : elle embrassait 3.370 hectares.

L'enceinte des fortifications fut décrétée en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1840; l'exécution en commença en 1841 et fut achevée en 1847 : elle enveloppait, outre Paris, 24 communes ou portions de communes suburbaines, et comprenait 7,802 hectares. Une loi du 9 juin 1859 a décidé, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1860, l'enceinte fortifiée déterminerait

les limites de Paris et a fait ainsi entrer dans la ville les territoires des communes comprises dans la zone suburbaine, entre l'ancien mur d'octroi et les fortifications, Nous indiquerons plus loin les motifs et les effets administratifs et économiques de cet agrandissement de Paris. Voici seulement quels ont été, au point de vue de l'étendue territoriale, les résultats de la mesure : l'ancien Paris, par suite d'accroissements partiels que le mur d'octroi avait reçus, renfermait, en 1859, 3,438 hectares ; la surface, après l'annexion, a été portée à 7,802 hectares ; la zone réunie occupait donc une superficie de 4,365 hectares, plus vaste que celle de la ville même ; mais on verra plus loin qu'elle était loin d'être aussi peuplée. Si l'on défalque de la surface totale l'espace occupé par la Seine, on trouve que l'ancien Paris embrassait 3,228 hectares et s'étend aujourd'hui sur 7,088 : le lit de la Seine couvrait donc, dans l'ancien Paris, 149 hectares seulement, et en couvre 714, dans la nouvelle ville.

Le climat de Paris est tempéré ; mais les saisons y sont très-irrégulières, et l'on y subit des alternatives de chaleur et de froid assez brusques. La température moyenne, pour l'ensemble de l'année, varie, toutefois, assez peu : ainsi, pour les 20 premières années du siècle, on a constaté une moyenne générale de 10°,53, comprise entre un minimum de 9°,3 (1816), et un maximum de 11°,5 (1811) ; et pour les 13 années comprises de 1836 à 1848, on a obtenu une moyenne de 10°,7, dont les limites maxima et minima ont été 9°,5 (1838) et 11°4 (1848).

Mais, pendant ces périodes, on a vu le thermomètre descendre audessous de  $-15^{\circ}$ , dans les hivers de 1812, 1819, 1825, 1829, 1830, 1836, 1840, et il est peu d'années pendant lesquelles le froid n'atteigne 7 ou 8° au-dessous de 0. Pendant l'été, le thermomètre s'élève généralement à +30 ou 32°, il dépasse 35° assez fréquemment.

Un des traits les plus caractéristiques du climat de Paris, est la fréquence des pluies : ainsi, en moyenne, les deux cinquièmes de l'année se composent de jours pluvieux; c'est ce qui résulte des relevés ciaprès, établis sur une période de plus de 70 ans.

	Nombre moyen annuel des jours de pluie.		Nombre moyen annuel des jours de pluis.
1773-1785	140	1816-1825	152
1786-1795	152	1826-1835	147
1796-1805	124	1830-1848	154
1806-1815	134	l	-

La quantité moyenne annuelle de pluie tombée à Paris et mesurée à l'Observatoire de cette ville, a présenté les variations suivantes, depuis la fin du dix-septième siècle :

1689-1698	0,527mm	1729-1738	0,389 <sup>mm</sup>	1805-1814	0,483mm
1699-1708	0,485	1739-1748	0,424	1815 1824	0,530
1709-1718	0,493	1749-1754	0,514	1825-1835	0,553
1719-1728	0,358	1773-1785	0,544	1836-1848	0,616

Les variations que présentent, dans le courant d'une année, on d'une année à l'autre, les eaux de la Seine, exercent généralement, sur l'état météorologique et même sur les conditions hygiéniques de Paris, une influence assez prononcée, et il n'est pas sans intérêt d'indiquer les résultats les plus remarquables qu'elles ont présentés.

La hauteur des eaux de ce fleuve se mesure à partir des basses eaux de l'année 1719, prises au pont de la Tournelle. Le zéro de l'étiage placé à ce pont est à 24<sup>m</sup> 50° au-dessus du niveau de l'Océan. La hauteur moyenne des eaux est 1<sup>m</sup> 25° au-dessus du 0 du pont de la Tournelle. Pendant une période de 198 ans, de 1651 à 1848, les eaux de la Seine se sont élevées 8 fois à plus de 6<sup>m</sup> au-dessus de l'étiage, ce qui donne la moyenne d'une grande crue à peu près tous les vingt-cinq ans. Pendant la même période, les eaux sont descendues 8 fois au-dessous de 0; l'abaissement de ce niveau n'a pas dépassé 0<sup>m</sup> 50. Voici les principales variations observées pendant les 13 années écoulées de 1836 à 1848 :

	Plus hautes oaux au-dessus do 0.	Pins boscos esux su-descous do O.		Plus houles coux au-dessus de C.	Plus hassus uaux au-dessous du 0.
1836	6 <b>m</b> 40	0**30	1843	<b>4</b> <sup>m</sup> 65	0°"00
1837	4 70	0 42	1844	5 97	0 25
1838	2 63	0 25	1845	545	0 30
1839	5 12	0 21	1846	5 20	0 10
1840	490	0 62	1847	5 20	0 15
1841	488	0 30	1848	5 65	0 10
1842	3 30	0 20	Moyennes.	. 4 93	0 15

#### II. -- Population.

Dénombrements. — La Statistique officielle, publiée par le ministère du commerce en 1837, donne les renseignements ci-après sur les chiffres de la population de la ville de Paris au siècle dernier.

1700	D'après le dénombrement des intendants	720,000 hab.
1762	D'après les dénombrements individuels et ceux des feux.	600,000
1784	D'après le nombre moyen des naissances annuelles	620,000

Il résulterait de ce tableau que, pendant la première partie du dix-huitième siècle, il y aurait eu une diminution très-notable de la population à Paris, et que de 1762 à 1784, au contraire, la population s'était légèrement accrue. Dans son ouvrage sur les consommations de Paris, M. Husson critique les chiffres ci-dessus et cherche à déduire, pour un certain nombre d'années des deux derniers siècles, les chiffres des habitants, du nombre des naissances annuelles multiplié par 30, chiffre présumé représenter la moyenne de la vie humaine à cette époque. M. Husson arrive ainsi aux résultats ci-après :

	D'après	le	relevé	des	naissances,	depuis		540,480 hab.
1684							1678	543 <b>,270</b>
1718					-		1709	503,370
1728			-				1719	567,030

### POPULATION.

1738	D'après	le	relevé	des	naissances	depuis	1729	565,170 hab.
1748	-					•	1739	553,350
1758							1749	582,930
1768							1759	559,890
1778							1769	592,211
1788					-		1779	599,640
1798							1789	661,110
1808							1799	600,480

Contre la méthode qui a servi à établir ces chiffres, on peut faire remarquer qu'elle ne tient pas compte du mouvement des immigrations et des émigrations qui, pour Paris, ont dû avoir à toutes les époques une assez grande importance. Les chiffres indiqués par M. Husson, pour la fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième ne s'accordent pas avec ceux présentés par la Statistique officielle qui évalue ainsi la population de Paris :

1789	524,186 habit.	1	1806	580,609 habit.
1801	546,856		1811	622,036

Il paraît, du reste, que le premier recensement fait à Paris, qui mérite une entière confiance, parce qu'il a été fait nominativement, est celui de 1817. En voici les résultats, ainsi que ceux des dénombrements qui ont eu lieu postérieurement jusqu'en 1856.

			Accroissement,	
1817	713,966	n	» p. 1	00.
1831	774,338	60,372	8.4	
1836	,909,126	134,788	17.4	
1841	935,261	26,135	2.7	
1846	1,053,897	118,636	12.5	
1851	1,053,262	พ	30	
1856	1,174,346	121,084	10.3	

La population de Paris n'a cessé de s'accroître de 1817 à 1846. De 1846 à 1851, elle est restée stationnaire. Cet état de stagnation fut sans doute le résultat des événements de 1848. Mais le mouvement d'accroissement a repris avec une nouvelle intensité de 1852 à 1856; pendant cette dernière période, les grands travaux publics qui ont été accomplis à Paris ont dù avoir pour effet d'attirer dans la capitale un très-grand nombre d'ouvriers, et c'est à cette circonstance que doit être attribuée sans doute, pour une notable partie, l'augmentation survenue de 1851 à 1856 : il y a lieu de remarquer, du reste, que l'accroissement proportionnel de la population qui, à toutes les époques, a eu pour cause principale les excédants d'immigration, a été plus considérable de 1841 à 1846 et surtout de 1831 à 1836.

Si l'on rapproche les chiffres du recensement fait au commencement du siècle (1801,546,856) des résultats du dénombrement de **1856** 1,174,346, on trouve que pendant cette période de 56 ans, la population de l'ancien Paris s'était augmentée de 627,490 habitants représentant un accroissement de population de 113 0/0. Mais cet accroissement s'est réparti d'une manière fort inégale entre les divers quartiers de la capitale : et tandis que, dans certains arrondissements, l'augmentation a dépassé 210 0/0, elle s'est maintenue dans plusieurs autres au-dessous de 50 0/0, et dans un arrondissement même (le 4°) on constate de 1800 à 1856, une diminution de population de 6 0/0. Nous donnons, dans le tableau ci-après, les relevés comparatifs de la population de Paris pur arrondissements aux trois époques de 1800, 1830 et 1856, en faisant ressortir, pour chacun d'eux, l'augmentation totale et proportionnelle de la population de 1800 à 1856.

		Population er	Augment. de 1800 à ist		
Arrondissements.	1800.	1831.	1856.	• totale.	propertion.
			400.070	82,208	p. 100.
1 er	38,170	66,793	120,378		215
2*	45,096	74,773	127,080	81,984	182
3°	32,993	49,833	70,678	37,685	114
4•	37,777	44,734	35,490	(dim. 2 287)	(dim. 6)
5*	41,489	67,756	109,099	67,610	163
. 6.	56,676	80,811	114,762	58,086	102
7•	37,860	59,415	65,631	27,771	73
8*	45,301	72,800	141,471	96,170	212
9°	30,085	42,561	55,705	25,620	85
10°	61,505	83,127	115,280	53,775	87
11*	50,679	50,227	75,958	25,279	49
12*	60,169	77,456	120,446	60,277	100
Garnison	9,956	15,576	22,368	12,412	125
Totaux	547,756	785,862	1,174,346	626,590	113

Les deux arrondissements qui occupent le premier rang pour l'importance de l'accroissement de leur population sont le 1<sup>er</sup> et le 8<sup>e</sup> arrondissement. L'un (le 1<sup>er</sup>) s'étend entre les Tuileries, les boulevards, la Madeleine et les Champs-Élysées, il est de plus en plus recherché par la population aisée qui n'a cessé de s'y porter depuis cinquante ans; l'autre arrondissement (le 8<sup>e</sup>) est au contraire un des plus populeux et est exclusivement habité par la classe ouvrière; il est situé dans la direction diamétralement opposée au précédent, et va du Marais (place Royale ou des Vosges) à la barrière du Trône (faubourg Saint-Antoine).

Quant à la diminution que les relevés ci-dessus accusent dans le chiffre de la population du 4° arrondissement en 1856, comparativement à celui de 1800, elle s'est produite seulement de 1851 à 1856 (1) et a été la conséquence des grands travaux dont ces quartiers ont été l'objet, et notamment de l'achèvement du Louvre, du prolongement de la rue de Rivoli, et de la construction des Halles centrales; tous travaux qui ont eu pour effet de supprimer un grand nombre de maisons dans le  $\mu^{\circ}$  arrondissement.

<sup>(1)</sup> La population du 4° arrondissement était, en 1851, de 45,896 habitants, tandis qu'elle n'était, en 1801, que de 37,777 : il y avait donc alors une différence en plus de 8,119 habitants, ou 21.3 p. 100 en faveur de 1851.

# POPULATION.

La population du nouveau Paris s'élevait, au moment de l'annexion, d'après des évaluations faites par la préfecture de la Seine, en prenant pour base les résultats du recensement de 1856, à un chiffre total de 1,525,942 habitants, en y comprenant la garnison. Cette population se répartit de la manière suivante, entre les 20 arrondissements actuels :

1er du Louvre	90,810	13° des Gobelins	43,632
2 <sup>e</sup> de la Bourse	94,084	14 <sup>e</sup> de l'Observatoire	32,165
3 <sup>e</sup> du Temple	119,641	15 <sup>e</sup> de Vaugirard	44,219
4º de l'Hôtel-de-Ville	97,594	16 <sup>e</sup> de Passy	30,492
5° du Panthéon	116,506	17 <sup>e</sup> des Batignolles-Monceaux	52,412
6 <sup>e</sup> du Luxembourg	89,584	18 <sup>•</sup> de la Butte-Montmartre .	72,301
7º du Palais-Bourbon	69,180	19 <sup>e</sup> des Buttes Chaumont	54,425
8• de l'Elysée	72,839	20° de Méuilmontant	46,939
9° de l'Opéra	91,007	Total des 20 arrondissem <sup>16</sup>	1.500.129
10° de l'Enclos-Saint-Laurent.	119,372	Garnison	
11º de Popincourt.	109,042	-	
12 <sup>e</sup> de Reuilly	52,885	Total général	1,525,942

La population de Paris, avant l'agrandissement, était de 1,174,346 (recensement de 1856), garnison comprise. L'annexion de la zone suburbaine a eu pour effet de faire entrer dans Paris 351,396 habitants, appartenant auparavant aux communes de la banlieue. Le chiffre total de la population du département de la Seine, en 1856, étant de 1,727,419 habitants, il n'en reste plus, en dehors de Paris, que 201,477, savoir : 105,232, pour l'arrondissement de Saint-Denis (y compris 6,935 hommes appartenant à la garnison); et 96,245 pour l'arrondissement de Sceaux (dont 10,238 pour l'effectif de la garnison).

La population de Paris présentait, sous le rapport de l'état civil, la décomposition suivante, pour l'année 1817, et les quatre dernières années 1841,1846,1851 et 1856, pour lesquelles des dénombrements ont été faits:

Sexe masculin,					Sexe léminin.				
Années.	Garçons.	llommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves	Total.	
1817	162.843	128,589	13,813	304,245	175,210	129,596	47.119	351,925	
1841	256,778	188,610	16,183	461,571	211,920	188,410	53,901	454,235	
1846	295,587	211,228	17,066	523,8-1	240,165	212,409	57,741	510,311	
1851	268,165	212,291	20,325	500,781	244,785	215,630	60,274	520,749	
1856	308,067	238,521	21,178	567,766	279,076	241,148	63,988	584,212	

De ces relevés, on déduit les rapports proportionnels ci-après, pour les diverses catégories appartenant à chaque sexe :

		Sexe ma	sculin.		Sexe féminin.				
Années.	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total,	
1817	53 5	42.0	4.5	100	49.7	36.8	13.5	100	
1841	55.2	40 8	4.0	100	46.6	41.5	12.9	100	
1846	56.4	40.3	33	100	47.0	41.6	11.4	100	
1851	53.5	42.3	4.2	100	46.9	41.5	12.6	100	
1856	54.2	42.0	3.8	100	47.4	41.3	11.3	100	

Les résultats les plus caractéristiques de ces tableaux sont, d'un part, la proportion relativement plus élevée des personnes non mariés dans le sexe masculin que dans le sexe féminin, et, de l'autre, le noubre moins considérable des veufs que celui des veuves. Quant aux rapports existants entre les diverses catégories de personnes du même sexe, ils se sont maintenus presque constants.

Sous le rapport de l'âge, la population de Paris s'est divisée de la manière indiquée ci-après, d'après les recensements de 1817, 1836 et 1851:

			1817.			1836.	56. 1851.		1851.	_	
Age		lonnes.	Femmes	Sexes réunis.	llenne .	Femmes	Sexes réunis	Lounes.	Fommes	Sexes réunis	
De 0 48	1 5 ans.	34	35	69	37	37	74	34	36	70	
5	10	32	34	66	32	34	66	30	31	61	
10	15	35	37	72	35	34	69	30	35	65	
15	20	50	54	104	51	39	90	43	42	85	
20	25	40	56	96	54	48	102	62	55	117	
25	30	41	55	96	53	52	105	64	61	125	
30	40	73	89	162	108	97	205	99	93	192	
40	50	59	72	131	65	67	132	70	66	136	
50	60	53	53	106	39	41	80	44	42	66	
60	70	35	35	70	22	28	50	19	23	42	
70	80	11	13	24	10	12	22	6	11	17	
80	90	2	3	5	2	3	5	j			
90	100	6	1	7	10	2	12	5 1	3	6	
100 at 1	H-dessus.	1	1 1	2	6	6	8			-	

Répartition proportionnelle des divers ages par 1,000 danes.

De ce tableau, il résulte que la proportion des individus des deux sexes, au-dessus de 50 ans, a été en décroissant depuis 1817. Le sexe masculin paraît avoir été frappé de cette diminution, plus encore que le sexe féminin. En comparant entre elles les personnes de l'un et de l'autre sexe, on constate un fait assez remarquable. En 1817, dans presque toutes les catégories d'âge, on voit se manifester une prédominance du sexe féminin. En 1836, la proportion s'établit en faveur du sexe masculin, dans les catégories comprises entre 15 et 40 ans. Le même fait se reproduit en 1856 et s'étend même aux catégories de 40 à 60 ans, et c'est seulement pour l'âge qui dépasse 60 ans, que la supériorité du sexe féminin reparaît. Même en tenant compte de l'influence que peut avoir, sur la population mâle adulte de 20 à 40 ans, le concours d'ouvriers que les grands travaux publics attirent à Paris, il semble que la supériorité numérique du sexe masculin, constatée aux derniers dénombrements dans les catégories de 20 à 60 ans, tend à prouver que les conditions de vitalité de la population masculine à Paris se sont améliorées depuis 40 ans.

Au point de vue de la nationalité, la population parisienne se divisait ainsi en 1851.

### POPULATION.

Français d'origine — naturalisés. Allemands Anglais Belges	1,184 12,249 5,055	948 0/0 1 12 5 9	Espagnols Italiens Polonais Suisses Autres étrangers	1,178 8,512 2,024 5,144 9,147	100 8 5 5 9
	• • • •		C C	1,	000

La population à Paris est très-compacte, et sa densité dépasse de beaucoup celle des autres grandes villes, puisque, sur une superficie de 3,438 hectares, l'ancienne ville comprenait, en 1856, 1,174,346 habitants, soit 338 habitants par hectare. Mais il est inutile de dire que la densité varie même assez notablement dans les différents guartiers.

Mouvement. — Le mouvement de la population à Paris a été constaté officiellement bien antérieurement à l'époque à laquelle on a commencé à se préoccuper de connaître exactement le chiffre de la population. Nous donnons ci-après les résultats généraux de ce mouvement depuis le commencement du dix-huitième siècle :

Années.	Baissauces.	Décès.	Mariages.	Années.	Laiszapoes.	Décès.	Mariages.
1710-1729	17,948	17,674	4,246	1845	32,905	26,156	10,284
1730-1749 1750-1769	18,692	19,115	4,167 4,436	1846 1847	33,387	28,595 30,920	10,031
1770-1789	19,906	19,335	5.085	1848	32,891	30,088	8,796
1790-1809 1810-1819	20,956 23,726	21,536 22,072	5,291 6,418	1849 1850	30,141 31.716	48,122 25,852	8,816 10,643
1820-1824	26,555	23,076	6,922	1851	32,324	27,585	10,043
1825-1829	29,430	25,185	7,518	1852	33,284	27,800	10,434
1830-1834 1835-1839	28,155	29,202 25,623	7,255 8,500	1853 1854	34,049 36,454	33,262 40,968	11,574
1840	30,213	28,294	8,825	1855	34,987	36,016	11,803
1841	29,923	26,028	8,962	1856	37,697	29,951	12,493
1842 1843	31,304 30,606	28,676 27,967	9,188 9,345	1857 1858	37,315	32,918 32,044	12,319
1844	31,956	27,360	9,533	1030	57,451	02,044	22,010

Pendant le dix-huitième siècle, les naissances et les décès annuels se balancent à très-peu près, et l'excédant s'établit plutôt au profit des décès. Depuis le commencement de ce siècle, on ne voit apparaître, au contraire, que très-accidentellement un excédant de décès, et ces faits, lorsqu'ils se produisent, ont toujours des causes spéciales et accidentelles. Tels sont, en 1832 et 1849, les ravages du choléra, et en 1854 et 1855, les pertes occasionnées par l'épidémie, jointes aux influences de la guerre de Crimée et de la cherté des subsistances.

Le nombre des mariages s'est accru depuis le commencement du dix-huitième siècle, dans une proportion plus grande que celui des naissances; tandis que les uns ont triplé, les autres ont seulement doublé. Ce résultat tendrait à prouver que la fécondité dans le mariage est moindre aujourd'hui qu'elle ne l'était alors.

Nous allons donner quelques détails sur les naissances, les décès et les mariages.

# CHAPITRE XVIII. - PARIS.

Naissances. — On a remarqué de tout temps la prédominance dans les naissances constatées à Paris, du sexe masculin sur le sexe féminin. Sur 60 naissances survenues de 1750 à 1809, on n'en comptait que 29 pour le sexe féminin, tandis qu'il y en avait 31 pour le sexe masculin. La différence de 2 représente 3 1/2 0/0 du nombre total des naissances. Depuis cette époque, le même fait a été observé, comme cela résulte des relevés ci-après des naissances par sexes :

Années.	Sexe masculin.	S. féminin.		Années.	Sere masculin.	S. féminin.
1837-1846	15,710	15,251	1	1855	17,868	17,219
1847-1851	16,201	15,763		1856	19,110	18,587
1852	16,810	16,474		1857	18,914	18,401
1853	17,446	16,603		1858	19,073	18,378
1854	18,381	18,083			·	•

Voici le mouvement des naissances naturelles à diverses époques, rapprochée du nombre total des naissances annuelles :

	Naissances 1	naturelles.	<b>_</b> .	Rapport au chiffre	
Annécs. –	Seze féminin. S	exe masculin.	Total.	total des naissances.	
1790-1809	3,369	3,276	6,645	31.0 0/0	
1817-1821	4,403	4,297	8,760	36.5	
1827-1836	5,058	4,886	9,944	34.3	
1837-1846	5,039	4,956	9,974	32.2	
1847-1851	5,287	5,201	10,488	32.7	
1852	5,483	5,372	10,858	32.6	
1853	5,503	5,330	10,833	31.8	
1854	5,844	5,873	11,717	- 32.1	
1855	5,582	5,335	10,917	31.2	
1856	5,958	5,791	11,749	31.1	
1857	5,964	5,851	11,815	31.7	
1858	5,930	5,827	11,757	31.4	

On voit, par ce tableau, que le chiffre proportionnel des naissances naturelles à l'ensemble des naissances, est resté à très-peu près constant depuis le commencement du siècle. Toutefois, il y avait eu, de 1817 à à 1836, une augmentation assez notable qui ne s'est pas maintenue pendant les années suivantes, d'où l'on peut conclure que depuis trente ans, le nombre des naissances naturelles tend à diminuer eu égard à la population. Les naissances naturelles se partagent à peu près par moitié en naissances à domicile et naissances dans les hôpitaux. Ce rapport a peu varié depuis quarante ans.

Quant aux reconnaissances d'enfants naturels, on trouve les résultats ci-après pour les dernières années :

Années.	Enfants reconnus à	à leur naissance.	Enfants non 1	reconnus.
1852-1856	1,971	18 0/0	9,224	82 0/0
1857	2,111	18	9,704	82
1858	2,326	20	9,431	80

Nous indiquons ci-après les relevés des morts-nés à Paris pendant les 20 dernières années.

406

POPULATION.

Années.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Années.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
1837-1846	1,171	927	2,099	1853	1,353	1,107	2,460
1847	1,246	934	2,180	1854	1,465	1,138	2,603
1848	1,190	1,019	·2,209	1855	1,382	1,099	2,481
1849	1,233	954	2,187	1856	1,597	1,199	2,796
1850	1,241	938	2,179	1857	1,584	1,252	2,836
1851	1,243	1,076	2,319	1858	1,644	1,255	2,899
1852	1,347	1,032	2,379	1			

Le nombre des morts-nés s'est élevé de 2,100 à 2,900 environ, depuis vingt ans, mais lorsque l'on compare les morts-nés à l'ensemble des naissances annuelles, on trouve que le rapport des deux chiffres reste assez sensiblement le même. Il était de 7 0/0 de 1837 à 1844, et il s'est élevé seulement à 7.5 0/0 pour les deux années 1857-1858.

Mariages. — Voici, pour les 20 dernières années, la répartition des mariages d'après l'état civil.

Mariages.	1837-46.	1847-51.	1852-56.	1857.	1858.
Entre garçons et filles et veuves Entre veufs et filles et veuves	469	7,698 522 975 377	9,385 572 1,157 412	10,205 1,129 587 398	9,872 1,218 517 400
Totaux.	9,245	9,568	11,536	12,319	12,016

On déduit de ces chiffres le rapport ci-après :

Entre garçons et filles	82.2	80.3	81.2	82.3	82.9
- et veuves	5.0	6.0	5.0	10.0	9.1
Entre veufs et filles	9.8	10.3	10.3	4.3	4.8
— et veuves	30	3.4	3.5	3.4	3.2
Totaux	100 0	100.0	100 0	100.0	100 0

Les chiffres proportionnels, après être restés constants, jusqu'en 1856, ont éprouvé des modifications assez notables dans les deux dernières années : le nombre des mariages entre garçons et veuves a augmenté, tandis que les mariages entre veufs et filles ont diminué dans la même proportion. Ce double résultat, s'il continuait à se produire, pourrait indiquer une tendance qu'auraient les garçons à rechercher davantage pour leur établissement des femmes dont la situation pécuniaire serait mieux établie, en même temps qu'un éloignement plus marqué des veufs pour contracter de seconds mariages, et ces faits, s'ils se confirmaient, sembleraient pouvoir être considérés comme des indices de l'influence de plus en plus marquée des préoccupations matérielles sur la manière d'être de la population masculine.

Décès. — Le mouvement général des décès, dans la ville de Paris, a été indiqué plus haut, voici comment ces décès se sont répartis entre les deux sexes pendant les 40 dernières années :

	Sexe ma	sculin.	Sexe fé	minin.
1820-1829	11,693	48.9	12,205	51.1
1830-1836	13,837	49.0	13,999	51.0
1837-1846	13 467	50.0	13,469	50.0
1847	15,355	49.5	15,567	50.5
1848	15,822	52.5	14,266	47.5
1849	23,907	49.8	24,215	50.2
1850	13,018	49 9	12,834	50.1
1851	13,698	49.9	13,887	50.1
1852	13.877	49.9	14,013	50.1
1853	16,792	50.1	16,479	49.9
1854	20,620	50.2	20,348	49.8
1855	18,282	50.5	17,734	49.5
1856	14,756	49.1	15,195	50.9
1857	16,705	50.0	16,545	50.0
1858	16,114	50.0	16,248	50 0

Les décès se partagent à peu près également entre les deux sexes; cependant dans le laps d'années que nous considérons, le rapport des décès pour le sexe féminin est un peu plus élevé que pour le sexe masculin.

Les décès à Paris se décomposent de la manière suivante, aux différentes époques :

	1837-1846.	1852-1856.	1858.
Décès à domicile	16,508	20,650	19,845
- aux hopitaux civils	9,252	11,307	11,433
— — militaires	1,033	1,147	633
— dans les prisons	143	182	131
Corps déposés à la morgue	290	329	318
Executions	2	2	2
Totaux	27,233	33,615	32,362

Les rapports du nombre des décès à domicile et dans les hôpitaux civils au nombre total des décès, ont peu varié depuis vingt ans : ils sont, pour les premiers de 60 à 61 0/0, et pour les seconds de 32 à 33 0/0; on constate seulement une diminution relativement assez forte dans les décès des hôpitaux militaires.

Pendant les mêmes années, les décès se sont répartis de la manière suivante, sous le rapport de l'état civil des individus décédés.

Individus décédés.	1837-1846.	1852-1856.	1858.
Hommes non mariés	9,085	10,929	9,897
veuís	3,324 1,058	4,378 1,083	4,461 1,487
– mariées.	7,678 3,119	9,602 4,116	8,972 4,089
Corps déposés à la Morgue :	2,672	2,977	3,138
Sexe masculin	269	329	269 49
Total	27,233	33,615	32,362

Le résultat le plus caractéristique qui ressort de ce tableau, c'est la

### POPULATION.

supériorité numérique des décès d'individus mariés et non mariés du sexe masculin comparativement à ceux du sexe féminin appartenant aux mêmes catégories : au contraire, le nombre des décès des veuves est de beaucoup plus élevé que celui des veufs, ce qui rétablit l'équilibre entre l'ensemble des décès de chaque sexe.

Sous le rapport de l'âge, les décès de la ville de Paris se sont décomposés comme il suit, pendant les années 1838 et 1858, qui forment les deux termes extrêmes de la période de 20 ans que nous considérons.

	1838.			1858.		
Age.	Sexe masculin	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin	Sexe féminin.	Total.
Dans les 3 premiers mois	1,592	1,230	2,822	2,221	1,885	4,106
De 3 à 6 mois	244	259	503	338	292	630
9 à 12 mois	399	393	792	587	526	1,113
Dans la première année	2,235	1,883	4,117	3,146	2,703	5,849
De 1 à 2 ans	812	817	1,629	918	890	1,808
2 3	502	485	987	516	570	1,086
3 4	318	341	659	301	409	770
4 5	224	215	439	363	241	504
5 6	151	146	297	166	143	309
6 7	128	124	252	121	109	230
7 8	90	92	182	96	88	184
8 9	75	78	153	55	73	128
9 10	57	62	119	54	40	94
<b>10 15</b>	265	276	541	232	307	539
15 20	552	446	998	593	623	1,216
20 25	1,384	684	2,668	916	1,030	1,946
25 30	883	644	1,527	782	918	1,700
30 35	562	556	1,118	726	810	1,536
35 40	613	606	1,219	726	749	1,475
40 45	<b>532</b>	544	1,076	705	636	1,338
45 50	457	498	955	<b>76</b> 6	641	1,407
50 55	437	447	884	770	668	1,438
55 60	483	514	997	945	743	1,688
60 65	489	589	1,038	845	732	1,557
65 70	405	661	1,146	676	826	1,502
70 75	517	655	1,172	610	792	1,402
75 80	420	580	1,000	471	700	1,171
80 85	231	414	645	253	472	725
85 90	85	100	245	96	187	283
90 95	15	35	50	38	62	100
95 100	2	4	6	2	12	14
Au-dessus de 100 ans	1		1	, ,	1	1
Sans åges connus	4	2	6	20	24	44
Totaux	12,969	12,557	25,526	15,845	16,199	32,044

En 1838, les décès d'enfants d'une année et au-dessous représentaient le sixième environ de l'ensemble des décès. En 1858, le rapport des décès de cette catégorie au nombre total s'est élevé presque au cinquième : pour les enfants de cet âge, on constate, en outre, pour les deux années, , une supériorité numérique du sexe masculin, comparativement à ceux du sexe féminin. Les décès des enfants de 5 ans et au-dessous forment le tiers du total des décès.

Une fois cette première période passée, celle qui comporté le plus

grand nombre de décès est celle de 20 à 25 ans. En 1838, la proportion des décès du sexe masculin était de beaucoup supérieure à celle du sexe féminin; mais, en 1858, la différence s'établit dans le sens contraire.

		1836-1846.		1856.			
ARRONDISSERENTS.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	
1er	986	986	1,972	1,710	1,427	3,137	
2*	619	722	1,341	801	882	1,682	
3°	405	491	896	1,075	1,181	2,256	
4 <b>°</b>	350	394	744	254	300	554	
5°	1,158	1,014	2,172	1,512	1,437	2,949	
6*	837	943	1,800	1,096	1,184	2,280	
7*	602	633	1,235	569	670	1,239	
8*	1,580	1,398	2,978	2,357	2,279	4,636	
9*	1.376	1,177	2,553	1,483	1,208	2,691	
10*	2,340	1,918	4,258	2,914	2,600	5,514	
11*	572	672	1,244	759	838	1,597	
12°	2,621	3,122	5,743	3,467	3,670	7,137	
Corps déposés		·					
à la Morgue.	241	55	296	285	58	343	
Totaux	13,708	13,525	27,233	18,282	17,734	36,016	

Les divers arrondissements de Paris se partagent assez inégalement ces décès; ce point ressort de la comparaison du tableau ci-après avec celui que nous avons donné page 402:

Les arrondissements où le nombre de décès est le plus considérable, sont le 12°, le 10°, le 8° et le 1°. Dans les 3 derniers, les décès masculins sont plus nombreux que les décès féminins; dans le 12°, on constate le rapport inverse. Les arrondissements où l'augmentation des décès a été le plus sensible de 1836 à 1858 sont le 1° et le 3°, ceux où elle l'a été le moins sont le 7° et le 9°. Dans le 4°, on constate même une diminution qui est probablement occasionnée par la décroissance de la population survenue dans le même arrondissement.

En ce qui concerne les causes des décès, on a constaté que les maladies qui sévissent le plus vivement à Paris, sont les maladies des organes respiratoires, qui causent environ 10,000 décès, soit près du tiers des décès. Viennent ensuite les maladies des organes digestifs (5 à 6 mille). Les maladies de l'œsophage jouent aussi un rôle relativement très-important (2,500 à 3,000). En 1854, le choléra qui a sévi avec une très-grande intensité, a occasionné pendant cette seule année une mortalité exceptionnelle de 5,591 individus.

Les morts accidentelles, volontaires ou involontaires enlèvent chaque année un nombre de personnes qui varie assez peu sensiblement : ainsi on a compté en moyenne 901 victimes de ce genre, pendant la période 1837-1846 et 1215 pendant les années 1847-1851. Mais il y a lieu de

# POPULATION.

tenir compte, pendant cette dernière période, des décès exceptionnels causés par les événements de février et de juin 1848 qui entrent dans le chiffre ci-dessus au nombre de 374 : déduction faite de ces décès, la moyenne s'abaisse à 845, chiffre inférieur à celui de 1837-1846. Le nombre des morts accidentelles est généralement plus élevé pour le sexe masculin que pour le sexe féminin : ainsi de 1837 à 1846, on compte 657 hommes contre 244 femmes, et de 1847 à 1851, 982 hommes, et 233 femmes : la proportion plus élevée des décès masculins dans cette dernière période doit être attribuée à l'influence des événements de 1848.

Les suicides se sont augmentés dans une assez notable proportion, jusqu'à 1848; mais, depuis cette dernière année, ils ont au contraire très-sensiblement diminué. Voici les relevés à diverses époques, de ceux qui ont été suivis de mort.

Années. H	lommes.	Femmes.	Total.	Années.	Hommes.	Femmes.	Total.
1817-1818	213	127	340	1854	239	110	349
1824-1826	281	144	425	1855	200	97	297
<b>1</b> 83 <b>9-1</b> 848	385	154	539	<b>1856</b>	254	92	346

Pour les suicides, de même que pour les morts accidentelles, on remarque que la part afférente au sexe masculin est beaucoup plus élevée que celle du sexe féminin.

Nous donnons ci-après les causes présumées des suicides avec les moyens employés pour les accomplir; ces relevés se rapportent à l'année 1824 et à la période 1848-1851 :

		1848-1851.			
Causes de la mort.	1824.	Sexe masculin	Sexe féminin.	Total.	
Asphyxie par le charbon. — par submersion — par strangulation Chutes graves volontaires Instruments et armes tranchantes, piquantes, etc. Armes à feu Poison Totaux	61 115 38 47 40 42 28 371	105 117 101 40 38 65 19 486	102 60 18 34 10 18 241	207 177 119 74 48 65 37 727	
Molifs présumés des su	icides.				
Passions amoureuses, querelles et chagrins Maladies, dégoût de la vie, faiblesse, aliénation	70	87	76	163	
mentale	128	131	60	191	
de punitions Misère, indigence, perte de places, dérangement		91	29	120	
d'affaires	59	94	32	126	
Motifs inconnus	60	83	44	127	
Totaux	371	486	241	727	

Moyens de destruction employés.

Inhumations. — A Paris, comme dans la plupart des grandes villes de France, les cimetières étaient placés autrefois au milieu même des rues, ainsi que cela avait lieu notamment pour le cimetière des Innocents, qui occupait précédemment l'emplacement du marché du même nom ; des motifs de salubrité publique ont fait fermer depuis longtemps ces cimetières, et les ossements qu'ils contenaient ont été transportés dans les catacombes, qui s'étendent sous la plaine de Montrouge et sous la partie sud de Paris.

L'ancien Paris ne comprenait, avant l'annexion, que trois grands cimetières, savoir : le cimetière du Nord ou cimetière Montmartre, situé entre la barrière de Clichy et la barrière Blanche (surface, 207,600 mèt. car.); le cimetière de l'Est ou du Père-Lachaise, situé à la barrière des Amandiers (427,277 mèt. car.); le cimetière du Sud ou de Montparnasse, créé en 1824 et situé dans la plaine de Montrouge (184,455 m. c.).

Paris agrandi comprend, dans son enceinte, outre les trois grands cimetières qui viennent d'être indiqués, dix cimetières moins importants: ceux d'Auteuil, de Passy, de Batignolles, de la Chapelle, de la Villette, de Belleville, de Charonne, de Bercy, de Vaugirard, de Grenelle. Enfin Montmartre apporte à la ville la propriété de son nouveau cimetière, situé en dehors de la ligne des fortifications.

Le préfet de la Seine a annoncé au conseil municipal, dans son rapport du 19 décembre 1859, que de toutes les enceintes funéraires, les trois grands cimetières de l'ancien Paris et ceux d'Auteuil, de Passy, de Batignolles, de Montmartre, de la Villette, de Vaugirard et de Grenelle, sont seuls nécessaires au service des inhumations.

Les quatre autres doivent être fermés, c'est-à-dire qu'ils ne recevront plus de tombes nouvelles ; mais ils demeureront accessibles à la piété des familles, et les tombeaux existants seront respectés.

Déjà, quatre cimetières compris dans l'enceinte fortifiée sont clos de cette sorte : ce sont deux anciens cimetières de Montmartre, celui de la Chapelle et un très-ancien cimetière de Vaugirard, placé en deçà du mur d'octroi, qui sert aujourd'hui d'ossuaire en attendant que les restes qu'il renferme soient transportés aux catacombes, et que le terrair, où nulle famille vivante n'a conservé d'intérêt, puisse être aliéné.

Le service des pompes funèbres, placé sous l'autorité et la surveillance du préfet de la Seine, est fait par une entreprise qui s'en rend adjudicataire à des conditions déterminées d'avance par l'administration, dans l'intérêt des familles. Ce service a été réglé depuis l'annexion, d'une manière uniforme, pour toute l'étendue de la nouvelle ville.

D'après les conditions du bail, les remises consenties par la compagnie adjudicataire, sur le produit de chaque inhumation, se divisent en deux parties: une moitié appartient à la paroisse ou consistoire du dé-

# POPULATION.

funt; l'autre moitié est réservée pour former un fonds commun, qui précédemment était distribuée par portions égales, entre toutes les églises de Paris. Mais, d'après les nouvelles dispositions adoptées par l'administration, un cinquième du fonds commun sera mis en réserve, pour être attribué par l'archevêque de Paris, d'accord avec le préfet de la Seine aux paroisses les plus nécessiteuses. On évalue de 130,000 à 150,000 fr., le moutant des fonds annuellement mis de cette manière à la disposition de l'archevêque de Paris.

La ville de Paris s'est d'ailleurs engagée à payer à l'entreprise des pompes funèbres 5 fr. par inhumation pour les enterrements gratuits dont elle se charge. Cette dépense demande annuellement à la ville une somme d'environ 200,000 fr., qui profite indirectement aux paroisses et consistoires, en augmentant la part que l'entreprise des pompes funèbres peut leur accorder.

En 1848, le personnel chargé de la vérification des décès (Loi du 19 ventôse an XI), comprenait 40 médecins vérificateurs ou inspecteurs et 4 suppléants, et un comité de surveillance composé, sous la présidence du préfet, de 15 notables et de 4 médecins.

Au service administratif des pompes funèbres étaient attachés 1 inspecteur, 12 ordonnateurs particuliers et 15 suppléants, 1 ordonnateur extraordinaire, 2 pour le culte protestant, 2 pour le culte israélite, 48 porteurs attachés aux mairies et 30 porteurs supplémentaires, en tout 111 personnes. La compagnie des pompes funèbres avait en outre son personnel et possédait le nombre de chevaux, corbillards, chars, etc., nécessaires aux besoins du service.

Enfin, le service des cimetières occupait : 1 inspecteur, 1 géomètre, 3 conservateurs ayant 3 commis sous leurs ordres, 5 gardes portiers, 3 gardes brigadiers, 20 gardes ordinaires, 4 conducteurs, 1 maître fossoyeur et 3 gardes fossoyeurs, en tout 43 personnes.

Pendant la période décennale 1839-1848 les inhumations faites à Paris s'étaient réparties en moyenne de la manière suivante, entre les 3 cimetières du Nord, de l'Est et du Midi :

No

mbre	des	corps	inhumés.
------	-----	-------	----------

	Conce	ssions		
	perpétuelles.	temporaires.	Fosse commune.	Totaux.
Cimetières de l'Est	882	1,410	6,058	8,355
— du Nord	450	1,960	5,050	7,455
— du Midi	263	1,300	10,916	12,479
Totaux	1,595	4,670	22,024	28,289

Les convois auxquelles ces inhumations avaient donné lieu se décomposaient ainsi, d'après les différentes classes établies par l'administration des pompes funèbres :

1**	classe.	 27	7ª classe	2,351
2*		 83	8•	51
3*		 270	9• —	296
4.		 641	Sans accessoires	14.778
5.	_	 1.100	-	
6•	_	 2,865	Movenne annuelle	22.264

Dans ces relevés, ne sont pas comprises les inhumations faites directement par les hôpitaux, hospices, prisons, etc.

# III. – Maisons, ménages, locations, salubrité.

Au commencement du siècle, on comptait à Paris 25,086 maisons pour une population de 548,000 habitants (1804), 21.88 habitants par maison; en 1817, le nombre des maisons s'était élevé à 26,801, et la moyenne des habitants à 26.66; en 1827, il y avait 29,672 maisons, soit 30.21 individus par maison. Le recensement de 1851 constata, à Paris, 30,222 maisons et 385,191 ménages, ce qui faisait ressortir une moyenne de 35.17 habitants par maison, de 2.99 personnes par ménage et de 12.85 ménages par maison. On voit, par les relevés qui précèdent, que, depuis le commencement du siècle, le nombre moyen des habitants par maison n'a pas cessé de s'accroître et s'est élevé de 21.88 à 35.17, de 1804 à 1851. De 1851 à 1856, ce mouvement a continué de se manifester, et en 1856, le nombre total des maisons avait même diminué, quoique la population eût notablement augmenté depuis 1851. Il n'y avait plus que 29,566 maisons pour 1,174,000 habitants, soit près de 40 individus par maison.

Depuis 1852, l'industrie du bâtiment a reçu une vive impulsion, par suite des nouveaux percements de rues, qui ont entraîné à la fois un très-grand nombre de démolitions et de reconstructions. Le tableau ciaprès fait ressortir la répartition, entre les 12 arrondissements de l'ancien Paris, des démolitions partielles ou complètes accomplies de 1852 à 1859, et les constructions neuves terminées ou habitées pendant la même période.

Arrondissements.	Démolitions.	Const. nouv.	Arrondissements.	Démolitions.	Const. nouv.
1er	452	1,148	8.	425	2,571
2°	159	811	9•	125	209
3•	128	260	10*	252	863
4e	571	179	11°	485	778
5e	291	953	12•	296	840
6•	701	721			•
7°	464	278	Totaux	. 4,349	9,617

Dans leur ensemble, les constructions ont, comme on le voit, dépassé de beaucoup les démolitions; mais ce résultat ne se produit pas également dans tous les quartiers, et dans les 4° et 7° arrondissements, les démolitions ont excédé les nouvelles constructions de près du double.

Les tableaux qui suivent complètent les indications qui précèdent,

en donnant, avec plus de détails, la comparaison des rues et des maisons de Paris, de 1841 à 1856, avec la distribution des locations occupées, inoccupées, etc.

Désignation.	1841.	1846.	1851.	1856.
Nombre de rues et places	1,727	1,782	1,830	1,798
- de maisons habitées	28,062	29,525	30,222	29,566
- de maisons inhabitées	387	341	444	367
- de maisons en construction	250	355	100	242
Total des maisons	28,699	30,221	30,770	30,175
Terrains non bâtis .	20,089	513	2,071	1,830
Maisons occupées par des établissements	000	010	2,071	1,000
publics	803	813	814	758
Maisons occupées par des particuliers	27,259	28,712	29,408	28,808
Locations occupées dans les maisons par-	21,209	20,112	29,400	20,000
ticulières	332,669	356,856	385,242	426,842
Locations vacantes dans les maisons par-		1 '	,	
ticulières	16.007	18,054	26.407	5,659

Les mouvements indiqués par ce tableau sont intéressants à étudier. Le nombre des rues s'est accru notablement de 1841 à 1851 par suite des nouveaux percements opérés pendant cette période. En 1856, il y a eu diminution, parce que, d'une part, les grandes artères, ouvertes dans l'intervalle, ont supprimé un certain nombre de petites rues étroites et peu aérées pour la plupart, et que, d'autre part, d'après le nouveau système adopté pour la désignation des voies publiques, on a réuni sous la même dénomination des rues qui portaient autrefois des noms différents et qui n'étaient que les prolongements les unes des autres.

Lorsque l'on compare, d'un autre côté, le nombre des maisons habitées en 1856 et 1841, on constate, au profit de la première des deux années, une augmentation de 1,504, soit un peu moins de 6 0/0; tandis que le nombre des locations occupées s'est accru de 32 0/0 ; d'où il suit que les maisons reconstruites ou nouvellement bâties comportent des locations proportionnellement plus nombreuses que les anciennes, et que le mouvement d'agglomération des individus a été en augmentant ; mais comme, en même temps, les rues se sont élargies et aérées, les inconvénients de cette agglomération ont pu être en partie atténués. Un fait non moins significatif et qui tend à expliquer le renchérissement des loyers à Paris, c'est le nombre relativement très-restreint des locations vacantes en 1856, eu égard aux chiffres correspondants des années précédentes (5,659, au lieu de 26,407 en 1851). L'accroissement du nombre des terrains non bâtis (1,830 en 1856 contre 589 en 1841, et 813 en 1846) semble difficilement explicable, en présence de la diminution des locations vacantes, qui devrait avoir eu pour effet d'engager les propriétaires à élever des constructions sur leurs terrains. Il est possible du reste que l'augmentation soit plus apparente que réelle et qu'elle doive être attribuée au morcellement croissant des propriétés, occasionné lui-même par la hausse du prix des terrains à Paris; dans ce cas, les 1.830 terrains non bâtis en 1856, représenteraient une étendue moindre que les 589 terrains qui se trouvaient dans cette situation en 1841. D'un autre côté, on peut encore supposer qu'un certain nombre des terrains recensés en 1856 se trouvaient libres de constructions par des causes accidentelles et temporaires.

Il existe à Paris une commission spéciale, instituée auprès de la préfecture de la Seine, en exécution de la loi du 13 avril 1850, et chargée d'examiner les logements insalubres et de prescrire les travaux nécessaires pour faire disparaître les causes d'insalubrité signalées. En cas d'opposition des propriétaires, les prescriptions de la commission doivent être sanctionnées par des avis du conseil municipal; si, nonobstant ces avis, les propriétaires refusent de faire les travaux, ils sont poursuivis devant les tribunaux civils. Mais ces cas sont relativement assez rares, ainsi que le constate le tableau ci-après, des affaires traitées par la commission des logements insalubres.

			1857.	1858.	1859.
Affaires	terminée	s à l'amiable	369	355	373
-	soumises	au conseil municipal	94	114	139
-		au conseil de préfecture	29	12	
		au tribunal.	2	31	44
		Nombre total	492	512	556

Pendant ces 3 années, la commission a concouru à l'amélioration du sort d'une population de plus de 70,000 individus, habitant les logements qu'elle a contribué à assainir.

#### IV. -- Administration.

La circonscription administrative et financière de Paris, limitée naguère par un mur d'octroi spécial, a été étendue jnsqu'aux fortifications qui, depuis 1841, semblaient devoir former l'enceinte naturelle de la capitale. Cette mesure, proposée dès 1841, ajournée à cette époque, a été sanctionnée par la loi du 18 juin 1859, d'après des considérations dont voici le résumé succint :

Les communes, qui s'étaient établies dans la zone comprise entre le mur d'octroi et les fortifications, présentaient, par l'agglomération de leur population, une importance égale à celle des villes les plus considérables des départements; mais elles n'avaient pas d'existence indépendante : c'était à Paris que se trouvaient leurs principaux intérêts et les institutions les plus indispensables, telles qu'hôpitaux, lycées, tribunaux, établissements militaires. Toutes ces communes, d'un autre côté, n'avaient conçu aucun plan d'ensemble pour le percement des voies de communication, toutes cherchaient à se rapprocher de Paris, et elles

### ADMINISTRATION.

faisaient peu d'efforts pour se relier entre elles. L'annexion de ces communes devait donc seulement consacrer en droit la communauté et, pour ainsi dire, la confusion d'intérêts qui existait déjà de fait entre ces communes et Paris, et avait l'avantage de permettre à une autorité centrale de diriger, d'après des vues d'ensemble, des travaux et des efforts que leur isolement rendait souvent stériles.

Des considérations tirées de l'ordre et de la sécurité publique ont, en outre, contribué à faire adopter la mesure relative à l'agrandissement de Paris. Depuis la réorganisation du service de la police, l'ancien Paris avait un surveillant par hectare superficiel et pour 300 habitants environ. Dans la zone comprise eutre le mur d'octroi et les fortifications, on ne comptait qu'un agent de police pour 56 hectares et 5,165 habitants : la surveillance avec un personnel aussi restreint était impossible. Et cependant aucun point de la France n'appelle une police plus vigilante et plus ferme ! La population, en majeure partie mobile, se recrute, tantôt des ouvriers de la province et de l'étranger, tantôt de ceux qui refluent de l'intérieur de Paris, et au milieu de cette foule, qui vit le jour dans Paris et la nuit dehors, qui passe incessamment d'une commune à l'autre, se disperse et se renouvelle sans cesse, viennent se cacher naturellement les existences douteuses et les industries suspectes (1).

Quant aux résultats de la mesure pour les communes annexées, ils se résument ainsi : ces communes subiront l'augmentation résultant de l'application des tarifs de Paris aux marchandises assujetties aux droits d'entrée ; mais, d'un autre côté, elles obtiendront graduellement, en ce qui concerne la propreté, la commodité et la sécurité de la voie publible, l'éclairage, etc., les avantages dont jouit l'ancien Paris ; elles prendront leur part aux distributions d'eau que fait la ville ; enfin, elles verront s'élever des églises et des édifices d'utilité publique, qu'elles auraient été dans l'impossibilité de construire avec leurs propres ressources. Une partie de la population de ces communes bénéficiera, enfin, de la remise de la contribution mobilière, que la ville prend à sa charge, pour les loyers de 250 fr. et au-dessous.

Après avoir indiqué les causes et les résultats de l'agrandissement de Paris, nous allons exposer brièvement l'organisation administrative de cette capitale.

La ville de Paris, à cause de l'importance exceptionnelle qu'elle tire de l'agglomération de sa population et de sa situation de siége de gouvernement et des grands pouvoirs de l'État, a été soumise à une organisation administrative toute spéciale.

(1) Rapport du ministre de l'Intérieur à l'Empereur du 9 février 1859. (Moniteur du 12 février.)

A la tête de l'administration sont placés deux préfets, le préfet de la Seine et le préfet de Police, chefs, l'un et l'autre, des services qui leur sont confiés, mais relevant tous deux du ministre de l'Intérieur, et exerçant leur action au dehors des limites de la ville de Paris. Ces fonctionnaires sont assistés par des maires et adjoints, répartis entre les divers arrondissements de la capitale, et par un Conseil municipal central, dont les membres font tous partie du Conseil général du département de la Seine (1).

Le préfet de la Seine est, en quelque sorte, le maire central de Faris et le chef de l'administration proprement dite. Ses attributions, récemment étendues par le décret impérial du 10 octobre 1859, comprenaient, avant la promulgation de cet acte : 1° la gestion financière de la ville; 2º la répartition des contributions directes ; 3º l'administration et la direction de la garde nationale ; 4° les élections (sauf la formation des listes électorales); 5° la direction et la surveillance des travaux de la ville; 6º l'administration et la conservation des propriétés communales ; 7º la direction et la surveillance de l'administration de l'assistance publique; 8º la surveillance de l'instruction publique; 9º l'administration de la grande voirie; 10° l'exercice des actions de la ville de Paris devant les tribunaux, tant en demandant gn'en défendant. Le décret du 10 octobre 1859 a ajouté à ces attributions les services ci-après, qui étaient précédemment du ressort de la préfecture de Police, savoir : 1° la petite voirie; 2° l'éclairage et le nettoyage de la voie publique; 3° le curage des égouts et fosses d'aisance; 4° les permissions pour établissements sur la rivière, les canaux et les ports; 5° le service des voitures publiques; 6° les tarifs, l'assiette et la perception de tous droits municipaux, dans les halles et marchés; 7° la boulangerie et ses approvisionnements; 8° l'entretien des édifices communaux de toute nature; 9° les baux, marchés et adjudications relatifs aux services administratifs de la ville de Paris, sous quelques réserves et exceptions expressément mentionnées dans le décret.

L'administration départementale et municipale, dont le préfet de la Seine est le chef, agit par divers ordres de fonctionnaires. Les uns, appartenant à l'administration centrale de la préfecture, et aux services de la caisse municipale et des caisses des travaux publics et de la boulangerie, sont au nombre de 500, répartis en divisions et en bureaux.

Les services spéciaux comprenant les mairies, les diverses perceptions municipales sur les marchés et dans les abattoirs, l'octroi, occupent un

<sup>(1)</sup> Le Conseil général de la Seine se composait, avant l'agrandissement de Paris, de 36 membres du Conseil municipal, et de 8 membres nommés pour les arrondissements de Saint-Denis et de Paris : il comprend, depuis la nouvelle organisation, les 60 membres du Conseil municipal actuel et 8 membres nommés pour les deux arrondissements ruraux de Saint-Denis et Sceaux.

#### ADMINISTRATION.

personnel considérable, dont le chiffre total est d'environ 9,000 personnes; chacun de ccs services a d'ailleurs une organisation hiérarchique propre.

Les dépenses afférentes à la préfecture et à la mairie centrale, sont supportées partie par l'État, partie par le département de la Seine et partie par la ville de Paris.

Pour les frais de bureau de la préfecture, l'État a alloué à titre d'abonnement une somme qui a varié depuis 1840, savoir : de 1841 à 1845 210,000 fr.; 218,000 fr. en 1846 et 1847 et de 257,500 fr. à partir de 1848. Avant 1848, le département fournissait annuellement 58,466 fr. 50; mais cette subvention a été réduite en 1848 à 19,200 fr. 50, par suite de l'augmentation qu'a subie le concours de l'État; enfin, pendant cette période décennale, la ville a dépensé pour les frais de personnel et de matériel des bureaux, une somme moyenne de 490,133 fr., dont 371,459 fr. pour le personnel et 118,674 fr. pour le matériel. Ces trois contingents forment un total de 758,157 fr. En 1858, la ville a dépensé pour les traitements des employés 444,575 fr., et pour le matériel 160,000 fr.; ensemble 604,575 fr., non compris les subventions de l'État et du département. Pour 1860, la part contributive de la ville dans les dépenses de personnel et de matériel des bureaux est ainsi évaluée, savoir :

Traitoment des employés	650,000 fr.
Gratifications et indemnités	25,000
Frais extraordinaires éventuels	61,800
Matériel	200,000
Total	936,800

Les dépenses d'administration des 12 mairies de l'ancien Paris étaient pendant la période 1831-1840, de 359,746 fr. par an; elles se sont élevées de 1841 à 1850, à un chiffre moyen de 447,124 fr., et en 1858, à 593,606 fr.; sur cette somme, les traitements seuls des employés des mairies représentaient une somme de 431,150 fr., ainsi répartis entre les 12 mairies :

1 <sup>re</sup>	36,850 fr.	5°	37,449 fr. )	9•	33,250 fr.
2°	38,200	6 <sup>e</sup>	36,338	10°	38,049
3°	33,950	7°	35,000	11•	32,049
4°	30,041	8ª	40,783	12	42,867
					431,150

Le surplus de la somme de 593,606 fr. comprend les frais d'actes de l'état civil, le chauffage et l'éclairage des bureaux et un certain nombre de dépenses secondaires ou de frais imprévus.

Pour 1860, les dépenses des 20 mairies d'arrondissement sont évaluées à 795,150 fr., dont 666,000 fr. pour le personnel.

On sait que, par suite de l'annexion des communes suburbaines, Paris agrandi comprend, en 1860, 20 arrondissements divisés en 80 quartiers.

TOME II,

Voici d'une autre part, quel a été le résultat de l'extension des limites de Paris pour les communes limitrophes.

Onze communes (Auteuil, Passy, les Batignolles, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Beileville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle) sont supprimées, et ne laissent en dehors de l'enceinte des fortifications que des portions de terrains peu étendues et un petit nombre d'habitants. Cinq autres, sans perdre leur existence, cèdent à Paris, avec des fractions notables de territoire, la majeure partie de leur population, savoir : Neuilly, avec les Ternes, 57 0/0; Saint-Mandé, 54 0/0; Ivry, avec la Gare et les Deux-Moulins, 71 0/0; Gentilly, avec la Maison-Blanche et la Glacière, 83 0/0; Montrouge enfin, avec le Petit-Montrouge, 86 0/0.

L'institution du préfet de police, à Paris, a été faite par l'arrêté des consuls du 12 messidor, an VIII. Les attributions administratives déterminées par cet arrêté ont été modifiées et restreintes par le décret impérial du 10 octobre 1859, qui fait passer à la préfecture de la Seine, les services de la petite voirie, de la boulangerie, etc.; ainsi qu'il a été indiqué plus haut.

Mais, d'un autre côté, le préfet de police, dont l'action s'étendait déja non-seulement dans tout le département de la Seine, mais encore dans un certain nombre de communes de Seine-et-Oise, a été, en vertu du décret impérial du 30 novembre 1859, investi de la direction générale de la sureté publique en France; il exerce d'ailleurs ces fonctions sous l'autorité du ministre de l'intérieur.

La préfecture de police comporte, comme la préfecture de la Seine, une administration centrale organisée en bureaux, et des services extérieurs.

Les bureaux comprenaient en 1858, 319 employés de tous grades, dont les traitements réunis s'élevaient à 829,285 fr.; sur lesquels 87,740 fr. étaient supportés par l'État ou le département et 741,155 fr. étaient à la charge de la ville. Les traitements du préfet de police et du secrétaire général s'élèvent à 62,000 fr., dont 26,000 fr. sont supportés par l'État. En outre de cette somme, les frais de personnel comprennent 49,200 fr., pour les traitements des 41 huissiers et garçons de bureau; 14,700 fr. pour le traitement de 10 porteurs de dépêches, et 19,500 fr. pour les gagistes de service commun. Les dépenses totales du personnel de l'administration centrale de la préfecture de police, imputées sur le budget de la ville, s'élevaient en 1858 à 871,000 fr.

Sous les ordres du préfet de police sont placés les commissaires de police, chargés de veiller au maintien de la tranquillité et de la sécurité publique. Le nombre des commissaires de police qui était de 48 pour l'ancien Paris, a été porté à 30 par suite de l'annexion. Ces chiffres cor-

## ADMINISTRATION.

respondent au nombre des quartiers établis aux deux époques, pour l'ensemble de la capitale. Toutefois, le nombre effectif des commissaires en exercice a été provisoirement fixé à 70. D'après le nouveau décret d'organisation des commissariats de police (8 décembre 1859), les fonctionnaires sont divisés par tiers en trois classes, dont le traitement est fixé à 7,000, 6,000 et 5,000. Ils reçoivent en outre des frais de bureau qui varient de 1,500 à 1,200 fr. En outre des commissaires de police attachés à chaque quartier, il y a quelques commissaires chargés de services spéciaux; ce sont les commissaires remplissant les fonctions de ministère public, près le tribunal de simple police, les deux chargés des délégations judiciaires ou spéciales, l'inspecteur général près les résidences impériales, les six commissaires chargés du service de la garantie des matières d'or et d'argent, et le commissaire de police de la Bourse.

En 1858, les dépenses des commissariats de police s'élevaient à 664,469 fr. savoir :

Traitements des 48 commissaires de quartier	306,000 fr.
— — 11 — spéciaux	45,000
— — 61 secrétaires	111,929
— — 68 inspecteurs	88,726
48 porte-sonnettes	33,600
Indemnités et frais de bureau	79,900

#### 664,155 fr.

Le service de la police municipale de Paris, également placé sous les ordres du préfet de police, a été réorganisé par un décret impérial du 11 décembre 1854. Un second décret du 27 novembre 1859, a fixé le cadre du personnel de ce service, en exécution de la loi du 16 juin 1859, qui a ordonné l'extension des limites de Paris. Actuellement, ce personnel, qui était avant l'annexion de 3,573 fonctionnaires et agents, s'élève à 4,590 ainsi divisés :

Commissaire de police, chef de la police municipale, à 12,000 fr.;
 Chef-adjoint à 8,000 fr.;
 Sous-Chef de 3,500 à 5,000 fr.;
 Commis (3 classes), de 1,500 à 4,000 fr.;
 Inspecteurs spéciaux à 6,500 fr.;
 Officiers de paix, de 3,000 à 6,000 fr.;
 Inspecteurs principaux, à 2,500 fr.;
 Brigadiers à 1,800 fr.;
 Sous-Brigadiers à 1,600 fr.;
 Sous-Brigadiers à 1,600 fr.;
 Auxiliaires à 3, fr. par jour;
 Médecin, chef du service médical à 3,500 fr.;
 Médecins d'arrondissement à 1,600 fr.

Il y a en outre un service spécial de contrôle, dont la composition est restée la même qu'avant le décret de 1854, savoir : 1 commissaire de police, contrôleur des services extérieurs de la préfecture à 10,000 fr.;

421

422

1 secrétaire à 2,000 fr.; 1 officier de paix à 4,000 fr.; 1 brigadier à 1,800 fr.; 2 sous-brigadiers à 1,600 fr.; 20 inspecteurs (2 classes) 1,400 à 1,500 fr.; ensemble 26 employés.

Antérieurement au décret de 1854, les dépenses de la police municipale de Paris étaient annuellement de 1,500, 100 : elles étaient entièrement à la charge de la ville. L'organisation introduite par le décret précité, a porté les dépenses du service à près de 6 millions ; mais il fut décidé en même temps que l'État prendrait à son compte les deux cinquièmes de cette nouvelle somme. Cette combinaison eut pour effet de doubler les frais qui incombaient pour cet objet au budget municipal. Enfin, la réorganisation du service, par suite de l'extension des limites de Paris, doit avoir pour résultat, d'après les évaluations budgétaires, d'élever la dépense à 7,694,000 fr. La ville de Paris a demandé que l'État se chargeât de la moitié au lieu des deux cinquièmes seulement de cette nouvelle dépense ; en faisant valoir que l'organisation de la police à Paris, a'avait pas un caractère municipal, mais qu'elle intéressait la sûreté générale et l'ordre public de tout l'empire; une loi a été présentée dans ce sens au Corps législatif.

# V. - Calte.

Le culte catholique à Paris, comme dans le reste de la France, est de beaucoup le plus répandu; l'exactitude des résultats du dénombrement de 1851, quant aux cultes professés par les populations, étant contestée à juste titre, on ne peut que donner des évaluations. On croit qu'il y a Paris environ 30,000 réformés, 20,000 luthériens, 15,000 israélites et plus de 20,000 personnes appartenant à d'autres cultes (1).

A la tête du clergé catholique de Paris et du diocèse, est placé un archevêque, qui a en même temps le titre et les fonctions de grand aumônier de France. Il est assisté pour ses fonctions métropolitaines par 7 vicaires généraux.

En 1846, on comptait à Paris, 39 paroisses, desservies par 19 curés; 20 desservants, 74 vicaires et 288 prêtres, soit en tout 401 personnes pour l'ensemble du clergé de l'ancien Paris.

Un décret du 22 janvier 1856 a porté le nombre des paroisses à 46 (2), et modifié les circonscriptions afférentes à chacune d'elles, en les rendant indépendantes des divisions administratives de la ville en arrondissements municipaux. Cette mesure eut pour effet d'augmenter le personnel du clergé, qui, à la fin de 1856, comprenait 21 curés, 26 desservants, 289 vicaires, 117 prêtres, en tout 453 personnes.

i

(2) 46 paroisses seulement sont régulièrement instituées ; mais il y a 47 églises.

<sup>(1)</sup> Pour la plupart anglicans, méthodistes et grecs non unis.

1

La population moyenne, par paroisse, qui était de 29,580 en 1846, fut réduite à 25,000 en 1856. De plus, tandis qu'en 1846 on comptait 8 paroisses ayant plus de 40,000 habitants, et que pour 4 d'entre elles le chiffre de la population s'élevait de 52 à 64,000; il n'y avait plus, en 1856, que 2 paroisses dort la population excédait 40,000 personnes, et pour les autres, les nouvelles limites furent fixées de façon à grouper, d'une manière plus régulière et plus uniforme, les habitants autour des églises.

Dans la banlieue annexée, on comptait 18 paroisses catholiques, ce qui porte le nombre total des paroisses du Paris agrandi à 64. Les églises, au nombre de 65, sont ainsi divisées : 50 sont des propriétés municipales, 7 sont en location au compte de la ville ou des communes réunies, 8 au compte des fabriques. Il y a en outre à Paris un très-grand nombre de chapelles appartenant à des établissements publics ou privés, à des communautés religieuses. Ces chapelles sont principalement situées sur la rive gauche de la Seine.

Dans la banlieue annexée, la circonscription moyenne des paroisses comprend 19,500 habitants et 211 hectares au lieu de 25,000 habitants et 71 hectares. L'État pourvoit aux traitements des curés et desservants. Dans les paroisses, où n'existe encore aucun presbytère, la ville donne une indemnité de logement, qu'une délibération du 26 août 1859a élevée de 600 fr. à 1,200 fr. pour les curés de 1<sup>re</sup> classe, et de 500 fr. à 1,000 fr. pour les curés de 2<sup>e</sup> classe ou les desservants.

Mais la ville n'accorde pas aux membres du clergé catholique des suppléments de traitements, parce qu'à Paris le casuel des églises catholiques permet de pourvoir largement aux dépenses intérieures des fabriques et aux compléments de traitements des ecclésiastiques qui desservent les paroisses. Si, dans le nombre, quelques-unes des succursales ne reçoivent pas un casuel suffisant pour leurs besoins, la ville y supplée par des secours dont la quotité est fixée par l'autorité municipale, sur la production des comptes de fabriques.

Pour les cultes autres que le culte catholique, on compte dix pasteurs (5 paroisses) pour l'Eglise réformée, et 5 pasteurs pour l'Église luthérienne, et 1 grand rabbin pour le culte israélite. Les traitements de ces ministres sont payés par l'État, mais la ville donne un supplément, qui, pour l'ensemble des cultes non catholiques est de 50,000 fr.

Les dépenses que la ville a eu à supporter pour le service des cultes, et qui consistent surtout dans l'entretien et la location des églises et des presbytères, etc., se sont élevées en moyenne à 724,502 fr. par an de 1830 à 1840 ; à 933,751 fr. de 1841 à 1850. Voici les dépenses effectuées pour le service des cultes en 1858, avec les évaluations des mêmes dépenses pour 1860.

СH	۸	Р	ı	Т	R	E	X	۷	1	11	I.	 ₽	A'	R	1	S.	

•	1866	1860
Loyers des églises	38,521 fr	\$1,079 fr.
Indemnités de logements aux curés et desservants.	7,300	29,200
- aux aumoniers des dernières prières. Supplément de traitement et indemnité de loge-	6,800	6,300
ment aux pasteurs protestants	47,250	55,500
Supplément de traitement et indemnité de loge-		
ment au grand rabbin	2,500	3,000
Dépénses diverses	3,111	•
Entretien des églises, temples et presbytères	145,000	200,000
Grosses réparations	800,000	3,000,000
Travaux d'art dans les églises	339,700	200,000
Totaux	1,380,682	3,525,071

Dans les relevés ci-dessus, ne sont pas comprises les dépenses supplémentaires, qui se sont élevées en 1858 à 180,000 fr., et pour lesquelles il n'a pas été fourni d'évaluations en 1860.

## VI. - Instruction publique.

Les détails que nous donnons au chapitre de l'Instruction publique, sur l'enseignement aux divers degrés, s'appliquant en grande partie à Paris, nous n'aurons pas à les reproduire ici, et nous nous bornerons à les compléter, en indiquant surtout les sacrifices que la ville s'est imposés à diverses époques, pour subvenir aux diverses branches de cet important service.

L'instruction primaire à Paris, est contrôlée, dans son ensemble, par un corps d'inspecteurs spéciaux, payés par l'État. Toutefois, la ville rétribue quelques personnes préposées à la surveillance de l'enseignement. Ces dépenses qui étaient de 15,000 fr. environ par an, pendant la période de 1841-1850, s'élevaient à .22,700 fr. en 1858, et sont portées dans les évaluations du budget de 1860 pour 24,300 fr.

Au premier degré des établissements d'instruction primaire figurent les salles d'asile ou écoles maternelles, destinées à recevoir les enfants de 2 à 6 ans. De 22 en 1841, avec 4,820 élèves, les salles d'asile se sont élevées successivement à 38 en 1850, avec 7,560 enfants; et à 45 en 1859 avec 10,000 élèves environ. Le nouveau Paris agrandi compte 68 salles d'asile. Outre la déléguée (inspectrice) spéciale des salles d'asile, chaque établissement comporte une directrice, une adjointe et une ou deux femmes de service. Les dépenses à la charge de la ville de Paris ont suivi la progression suivante depuis vingt ans :

	Personnel.	Matériel.	Total.
1841	56,346	69,316	125,662
1845	62,283	66,270	128,553
1850	100,772	76,788	177,560
1858	13-,800	113,026	251,826
1860	211,700	148,388	360,088

Les écoles primaires de l'ancien Paris étaient en 1840, au nombre de 103, savoir : 48 écoles du mode mutuel, dirigées par les laïques et re-

cevant 8,980 élèves garçons et filles, 55 du mode simultané dirigées par des ecclésiastiques et comptant 12,816 élèves des deux sexes. En 1850, il existait 123 écoles, dont 65 de laïques, fréquentées par 13,285 élèves et 58 écoles congréganistes, avec 14,300 élèves. En 1850, le personnel se composait ainsi : 1° pour les écoles laïques : 65 instituteurs ou institutrices 'aux émoluments fixes de 1,800 à 2,400 fr. pour les écoles de garçons, et de 1,500 à 2,100 pour les écoles de filles; 10 suppléants et suppléantes de 1,300 à 1,400 fr. par an ; des professeurs de chant, recevant des indemnités de 180 fr. par école, et des répétiteurs de gymnastique, rétribués à raison de 100 f.. par école de garçons; 2° pour les écoles congréganistes : 96 frères instituteurs aux appointements de 750 fr. chacun et 88 sœurs institutrices, payées à raison de 600 fr. chacune. Les dépenses des écoles primaires, imputées sur le budget de la ville, ont été, savoir :

	1841	1850	1858
Ecoles laïques. Personnel.	56,346 fr.	185,195 fr.	222,770 fr.
— — Matériel	69,316	202,187	238,835
Ecoles congréganistes. Personnel.	133.856	134,733	176,395
— Matériel	154,585	203,943	289,000
Totaux	414,103	726,058	927,000

Pour le nouveau Paris agrandi, la dépense totale en 1860 est évaluée à 1,285,027 fr.

En outre des écoles primaires proprement dites, il existe des classes pour les adultes, tenues le soir par des instituteurs ou institutrices des écoles laïques ou congréganistes qui reçoivent à ce titre, les uns une rétribution de 10 fr. par an par élève, les autres une indemnité annuelle de 400 fr. Ces classes au nombre de 26 en 1840 et fréquentées par 2,850 personnes, étaient en 1850, au nombre de 29, avec 5,100 personnes des deux sexes. Les dépenses ont été, savoir: en 1840, de 57,721 fr.; en 1850 de 66,453 fr.; en 1858, 95,012 fr.; dont 58,068 fr. pour le personnel et le matériel des classes laïques, 29,964 fr. pour le personnel et le matériel des classes pour Paris agrandi sont portées au budget de la ville pour 159,786 fr.

La situation de l'enseignement primaire à Paris se résumait de la imanière suivante, avant et après l'annexion de la banlieue.

43,765 élèves prenaient place dans les 45 salles d'asile, les 134 écoles et les 35 classes d'adultes communales de l'ancien Paris : 60,193 élèves se répartissent dans les 68 salles d'asile, les 187 écoles, les 54 classes d'adultes communales que renferme le Paris nouveau.

L'enseignement primaire est partagé à Paris à peu près également entre les institutions laïques et les institutions appartenant à des ordres religieux. Les écoles dirigées par les laïques sont ordinairement plus nombreuses que les écoles dirigées par des frères de la Doctrine chrétienne ou des sœurs de divers ordres. Mais les professeurs et les élèves sont en général un peu plus nombreux dans l'enseignement congréganiste que dans l'enseignement laïque.

Le personnel de l'enseignement primaire dans le nouveau Paris se compose ainsi : 103 instituteurs laïques (directeurs, suppléants ou adjoints) dans 80 écoles ou classes d'adultes, pour 13,907 élèves; 165 frères dans 53 écoles ou classes d'adultes, pour 15,614 élèves : institutrices ou suppléantes laïques, 75 dans 48 écoles et 12 classes d'adultes, pour 8,304 élèves, et 159 sœurs dans 48 écoles, pour 12.093 élèves; 244 directrices, sous-directrices ou suppléantes d'asile, 9 professeurs de dessin, 46 maîtres de chant, dirigés par 2 professeurs.

Les dépenses totales de l'instruction primaire à la charge de la ville de Paris, qui s'élevaient en 1859 à 1,635,911 fr., sont portées en 1860, par suite de l'agrandissement de la ville, à 2,277,603 fr. (1).

L'importance des sacrifices que s'impose la ville pour ce service, résulte de ce qu'à Paris, l'enseignement primaire a toujours été entièrement gratuit. Mais d'après les vues exposées par le préfet de la Seine au Conseil municipal, dans le rapport du 29 décembre 1859, il paraît entrer dans les intentions de l'administration de faire payer aux familles qui en ont les moyens, une rétribution scolaire pour l'admission des enfants aux écoles primaires, ainsi que cela a lieu du reste, dans la plupart des villes et communes de France.

Indépendamment des établissements d'enseignement primaire proprement dits, la ville entretient deux colléges d'enseignement intermédiaire (Chaptal et Turgot) pour les garçons, et une école analogue pour les jeunes filles. L'école Turgot donne une sorte d'instruction professionnelle, principalement destinée aux ouvriers artistes, aux maîtres d'ateliers et aux commis du commerce; le cours est de trois ans, l'établissement contient 500 élèves externes environ, qui payent 13 fr. par mois. La ville donne un certain nombre de bourses à la suite de concours entre les élèves des écoles primaires. Les dépenses que la ville ait pour cet établissement, sont en partie couvertes par les rétributions qu'elle perçoit. Voici les chiffres des produits et des dépenses en 1840, 1850, 1858 et 1860.

	Recettes.	Dépenses.		Recettes.	Dopenses.
1840	19,600 fr.	30,896 fr.	1858	83,535 fr.	81,700 fr.
1850	39.026	48,829	1866	94,000	97.090

La comparaison des recettes et dépenses de cet établissement constate

(1) On compte dans le département de la Scine 83,500 garçons et 83,800 filles, âgés de 7 à 13 ans. Sur ce nombre, 16,000 garçons et 13,800 filles ne reçoivent aucune instruction ni à domicile, ni dans les écoles publiques.

que les produits qui en 1840 ne représentaient pas 60 0/0 des sommes allouées par la ville, compensent dans les dernières années et au-delà ces avances.

Le collége municipal Chaptal donne un enseignement d'un ordre un peu supérieur à celui de l'école Turgot. En 1850, il ne contenait que 300 élèves, actuellement il en compte plus de 700, dont 400 pensionnaires; les cours y sont de six années; la ville et l'État y entretiennent un certain nombre de bourses. Cet établissement n'a été acheté par la ville que depuis quelques années. Précédemment la ville payait au propriétaire la différence entre les produits et les dépenses. A cette époque, les charges qu'elle avait à supporter ont varié entre 1840 et 1850 de 6 à 8,000 fr. En 1853, la dépense a été de 13,200 fr., il y avait en 1857 un excédant de produits d'environ 10,000 fr. qui a été affecté à des travaux à faire dans l'établissement. Les dépenses pour 1860 sont portées au budget pour 13,100 fr.

L'école supérieure primaire des jeunes filles est située passage Saint-Pierre. Les élèves y reçoivent une éducation de famille bien dirigée, indépendamment des connaissances propres aux diverses carrières auxquelles les jeunes filles peuvent se destiner. Les cours des études sont de trois années et l'âge d'admission est de 12 à 14 ans. Il n'y avait en 1850 que 48 places, dont 20 étaient données par la ville; les 28 autres étaient payées à raison de 400 fr. par an. Les recettes et les dépenses de cette école se sont élevées aux chiffres suivants :

	Recettes.	Dépenses.		Recettes	Dépenses.
1840	6,975 fr.	10,916 fr.	1858	18,000 fr.	39,200 fr.
1850	16,977	35,895	1860	13,000	40,720

La ville alloue de plus des subventions importantes à des établissements scolaires, publics ou privés, pour y faire donner gratuitement l'instruction à des enfants de familles peu aisées. Voici la liste de ces subventions, avec les sommes qui y ont été affectées en 1840, 1850, 1858 et 1860 :

Subventions.	1840.	1850.	1358.	1860.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Frais de réunion des comités de surveillance.	2,742	2,842	6,000	9,000
Ecoles du culte protestant	7,400	9,975	12,450	20,000
Ecoles gratuites du 10 <sup>e</sup> arrondissement	1,175	1,256	'n	•
Ouvroirs de jeunes filles	13,354	10,806	17,000	17,000
Ecole impériale de dessin	6,000	6.000	6.000	6,000
Ecoles p ivé s de dessin	13,812	22,952	25,100	28,900
Associations polytechnique, philotechnique et		,		
hygienique	4,000	4.144	12.000	22,000
Prix municipaux d'excellence		1.539	1,700	2,350
Prix d'apprentissage	*	32,607	72,550	67,325
Dépenses diverses et communales	7,637	8,438	10,000	15,000
Bourses et subventions communales dans les	.,	-,400	,	1
écoles privées	n	649	17,850	16,850
Instruction des enfants pauvres israélites,	x		3,000	3,530

En dehors des fonds allectés au service proprement dit de l'enseignement primaire, la ville dépense chaque année des sommes importantes, pour l'entretien et la réparation des établissements existants, ou la construction de nouvelles écoles. Voici la progression de ces dépenses de 1830 à 1860 :

	1830-40.	1841-50.	1858.	1860.
Entretien des bâtiments	10,817 fr.	47,760 fr.	90,000 fr.	120,000 fr.
Grosses réparations	4,042	29,291	300,000 )	1.000.000
Constructions de nouvelles éco es.	68,540	358,508	• • •	1,000,000
Totaux	83,399	435,539	390,000	1,120,000

Les dépenses que la ville de Paris s'impose dans l'intérêt de l'instruction publique, ont surtout pour but de développer l'enseignement primaire. Quant à l'enseignement secondaire, elle y consacre des sommes beaucomp moindres, et les subventions qu'elle y affecte sont distribuées sous forme de bourses dans les lycées et colléges de Paris. La ville accorde en outre des subventions à quelques établissements spéciaux, tels que l'institution des sourds-muets, des jeunes aveugles et l'école centrale des arts et manufactures, etc. Voici l'ensemble des dépenses affectées à l'instruction secondaire, de 1840 à 1860 :

Désignation	1840.	1850.	1858.	1860.
Bourses dans les lycées de Paris	fr.	fr.	fr.	fr.
— à Stanislas	93,150 17,125	93,150	101,941	99,000
- dans les écoles d'Arts-et-Métiers	10,558			
- à l'institution des Sourds-Muets. - des jeunes Aveugles.	5,000	12,545	14,550 11,400	15,000
Jury d'examen des institutrices, etc	5,911	9,237	1,00	1.000
Frais d'examen pour les écoles spéciales.	449	995	1,600	2,900
Bourses à l'école centrale des Arts-et-Ma- nufactures	3,359	7,200	7,200	7,200
Totaux	135,543	123,127	137,691	140,160

On voit par ces relevés, que les dépenses de la ville pour l'instruction secondaire, ont en somme très-peu augmenté depuis 20 ans. Mais à la place de deux subventions supprimées depuis 1840, toutes les autres ont été accrues.

Les bourses entretenues par la ville dans les lycées se maintiennent depuis trente ars au nombre de 150 à 160, réparties proportionnellement entre les lycées Napoléon, Saint Louis, Louis-le-Grand et le collége municipal Rollin. La ville possédait autrefois le collége Stanislas, qu'elle a vendu il y a quelques années à une congrégation religieuse. La ville possède encore le collége Rollin, dont les recettes atténuent dans une certaine mesure les sacrifices que s'impose la ville; les bénéfices nets donnés par cet établissements avaient variés de 8,000 à 6,000 fr. de 1842 à 1847; pendant les années suivantes, les excédants des recettes ont servi à acquitter

les dépenses de réparations et améliorations. En 1858, ils figurent de nouveau au compte des recettes de la ville pour une somme d'environ 8,000 fr. (1).

Nous n'avons pas à nous occuper ici des établissements d'instruction supérieure, tels que les facultés, le collége de France, la Sorbonne, non plus que des importants établissements scientifiques et littéraires que renferme Paris. Sur tous ces points, nous ne pouvons que renvoyer au chapitre de l'Instruction publique.

Nous nous bornons à dire quelques mots de la bibliothèque municipale, que la ville de Paris possède et qui est placée à l'Hôtel-de-Ville. Cet établissement a un caractère tout spécial et se compose à peu près exclusivement de livres, plans et gravures, intéressant l'histoire de Paris et l'administration municipale. En dehors de cette spécialité, cette bibliothèque a été dotée par les États et les villes de l'Amérique septentuionale, d'une collection de 15,000 volumes et documents concernant ces pays. Le nombre total des volumes composant la bibliothèque atteint près de 100,000. L'entretien de la bibliothèque coûte à la ville de Paris 25,000 fr. par an environ, partagés à peu près également entre les dépenses du personnel et celles du matériel.

La ville de Paris concourt au développement des beaux-arts, par les encouragements qu'elle donne aux artistes et surtout par les travaux d'art qu'elle fait exécuter chaque année, et qui, pour les seuls ouvrages d'architecture, de peinture et de sculpture, ont entrainé, en 1853, une dépense de 5,246,762 fr. Pendant la période décennale 1841-1850, la moyenne annuelle de ces dépenses n'avait pas dépassé 3 millions de francs.

Nous nous occupons d'une manière spéciale des théâtres de Paris, au chapitre de l'Instruction publique. Pour compléter les renseignements que nous avons donnés dans ce chapitre, nous indiquons ci-après les recettes des théâtres, en 1859, comparativement à celles qu'ils percevaient il y a quarante ans (1818) :

	1859-60 (2).		1817-18 (3).
Opéra	1,011,390 fr.	70 c.	744,622 fr.
Comédie-Francaise	937,006	58	804,222
Opéra-Comique	1,003,590	99	739,700
Odéon	812,711	25	252,261
Thé <b>âtre-L</b> yrique	744,689	80	í.
Théâtre-Italien		20	512 390
Vaudeville	575,483	50	511,875
Variétés	621,347		560,044
Gymnase	577,577	80	»

(1) Voici le nombre des élèves qui ont fréquenté, en 1857, chacun des lycées de Paris : Louis-le-Grand, 956; Napoléon, 540; Saint-Louis, 573; Bonaparte, 1,024; Charlemagne, 599.

(2) Extrait du rapport de M. Th. Anne, à l'assemblée générale des auteurs.

(3) Extrait des Recherches statistiques sur la ville de Paris, 1<sup>er</sup> vol. 1821.

Palais-Royal	561,789	60	•
Porte-Saint-Martin	911,881		437 807
Gaité	604,480	85	405,739
Ambigu	554,057	35	391 🟉 0
Cirque	598,891	30	251,057
Folies-Dramatiques	356,610	18	
Délassements	266,049	30	•
Bouffes-Parisiens	36 -,594	25	•
Théâtre Déjaz t (8 mois).	174,842	33	•
Luxembourg (1)	42,106	15	•
Beaumarchais.	149,066	×	
Totaux	10,307,218	88	5,232,465

De la comparaison des recettes indiquées ci-dessus, il résulte que les produits des théâtres populaires, comme la Porte-Saint-Martin, le Cirque, etc., se sont accrus dans une proportion beaucoup plus grande que ceux des théâtres d'un ordre plus élevé, sous le rapport artistique, comme l'Opéra et la Comédie-Française. Dans les premiers, l'augmentation a dépassé 100 0/0 du chiffre de 1818 ; dans les secondes, elle ne représente que 33 0/0 du même chiffre.

# VII. - Assistance publique.

Administration, situation financière. – L'assistance publique, à Paris, est confiée à une administration spéciale, placée sous l'autorité du préfet de la Seine. À la tête de l'administration se trouve un directeur dont la gestion est contrôlée par un conseil de surveillance composé des préfets de la Seine et de police, de membres du conseil municipal de Paris et d'un certain nombre de notabilités politiques ou médicales.

Le service de l'assistance comporte un très-nombreux personnel, ainsi divisé en 1858 :

Administration centrale	144
Service des domaines et des bâtimeuts	13
Etablissemen's hospitaliers	192
Secrétaires-trésoriers des Bureaux de bienfaisance	12
Service du culte.	37
Services généraux (sœurs, surveillants, gens de service, etc)	927
Services des salles (sœurs, surveillants, gens de service, etc.).	1,503
Ouvriers divers (piq eurs et chefs ouvriers)	28
Total	2,861

Les dépenses de ce personnel se sont élevées en 1858, à 1,344,493 fr.

En dehors de ce personnel administratif, le service médical des établissements hospitaliers comprend : 100 médecins, 43 chirurgiens, 28 pharmaciens, et 212 élèves. Les indemnités attribuées à ces diverses personnes étaieut en 1858 de 335,661 fr.

L'administration de l'Assistance a la gestion d'un très-grand nombre d'établissements, comprenant, outre les hôpitaux généraux et spéciaux, les hospices et les maisons de retraite destinées à recevoir les malades

(1) Ce théâtre ferme pendant quelques mois chaque année.

# ASSISTANCE PUBLIQUE.

iufirmes ou les vieillards; les établissements de service général dans lesquels se fabriquent ou se préparent les denrées alimentaires ou les médicamenta employés dans les établissements hospitaliers; ces établissements portent le titre de Boulangerie centrale, Cave centrale, Boucherie centrale et Pharmacie centrale. Un amplithéâtre connu sous le nom d'Amphitéâtre de Clamart, est spécialement affecté aux études anatomiques.

L'administration de l'Assistance publique a en outre la direction du service des secours à domicile, distribués par les bureaux de bienfaisance ou établis par des fondations spéciales, telle que la fondation Montyon ainsi que le service des bureaux des nourrices, créé dans Paris.

L'Assistance publique a à Paris un budget spécial, qui est approuvé chaque année par un décret impérial.

Les ressources dont elle dispose comprennent des revenus de diverse nature, dont le tableau ci-après indique la décomposition et les produits pour l'exercice 1858 :

#### Recettes ordinaires.

Loyers payés par la ville pour locaux appar-	0,785 fr.	
tenant à l'Assistance publique et occupés par d s écoles, des asiles et des ouvroirs (2).	9 067	
	3,067	
	3,818 4,340	
	4,040	
Revenus mobiliers.		922,010 fr.
	80,011	
	4,735	
Rentes sur particuliers et dividendes de la	4,700	
	7.711	
		1.062.477
Impôt en faveur des indigents sur les spectacles, etc		1,270,291
Bénéfices d'exploitation du Mont-de-Piété		268,285
Frais de séjour dans les établissements, payés par les		
lades ou infirmes non indigents		606,282
Produits d'établissements du service général (V. ci-des		1,908,914
Produits d'hópitaux et hospices		93,195
Exploitations diverses (3).		326,158
Produits des concessions de terrains dans les cimetières	<b>.</b>	168,667
Recettes diverses		74,309
Alienes (Remboursement par les familles, les départer	ments	.4,000
ou la ville de Paris)		1,067,783
En ants trouvés (Rembours ments par les départemen	nte la	1,007,700
ville ou les communes rurales)	100, 100	1,817,221
Direction des nourrices. Contingent du dép. de la Se		31,300
Discourd des noutrices. Contingent du dep. de la se		01,000

(1) L'Assistance publique possède 58 immeubles situés dans Paris et occupés par des locations particulières.

(2) 44 propriétés des hospices sont affectées à des services de cette nature, savoir :
 10 à des écoles de garçons; 19 à des écoles de filles; 9 à des ouvroirs; 6 à des asiles.

(3) Les exploitations administrées en régie par l'administration sont : la ferme Sainte-Anne; l'atelier de cordonnerie (travail des indigents à Bicêtre); l'atelier de couture et des ouvroirs, enfin les jardins, vacheries et porcheries, et les cantines.

432	CHAPITRE XVIII PARIS.	
	Subvention allouée par la ville pour dépenses ordinaires des hópitaux et ho-pices Fondations particulières (Montyon, Boulard, Brézin, Devillas, Lambrecht)	7 <b>,202,30</b> 1 549,785
	Total des recettes ordinaires	18,427,972
	Recettes extraordinaires.	
	Fonds généraux et subventions extraordinaires Recettes diverses Capitaux. — Prix de ventes d'immeubles, de coupes extra- ordinaires de bois. — Dons et legs, etc., etc	1,246,283 918,969 3,848,352
	Total des recettes extraordinaires	6,013,604
	Recettes supplémentaires.	
	Reliquats de l'exercice 1857	7,096,251
	Total général des recettes	31,537,817
	es ressources dont l'administration hospitalière peut	•

plus que doublé depuis trente ans. En 1826, l'ensemble des recette s'élevait seulement à 11,582,000 fr. qui se divisaient ainsi :

Revenu fixe et variable de tous les établissements Crédits supplémentaires sur le produit de l'octroi sur les fonds du département. — En-	4,151,734 fr. 5,200,000
fants trouvés Recettes extraordinaircs Legs Montyon	398,558 1,306 985 230,000
Emprunts faits au Mont-de-piété.	230,000 294,610
Total	11,581,887

Parmi les recettes de l'administration hospitalière, figure une subvention de la ville de Paris, imputée sur les produits de l'octroi en vertude la loi de l'an VII (16 oct. 1798). La moyenne des subventions que la ville a ainsi fournies de 1841 à 1850 a été de 4,815,695 fr. par an. La ville a en outre donné aux hospices pendant cette période diverses sommes, montant ensemble à 861,751 fr., ce qui a porté la dépense moyenne de la ville à 5,677,446 fr. Depuis lors, les subventions de la ville ont encore augmenté, et elles s'élevaient en 1858 à 7,202,301 fr.; en 1860, elles sont portées au budget pour 7,537,247 fr.

En dehors des sommes qu'elle verse à l'administration des hospices, la ville de Paris pourvoit encore: 1° aux frais du service extérieur des enfants assistés : cette dépense, de 200,000 fr. en 1841, de 282,000 fr. en 1850, s'est élevée en 1858 à 321,000 fr.; en 1860, elle est évaluée à 323,680 fr.; 2° aux frais des aliénés indigents, à la charge de la ville. Elle a dépensé pour cet objet : en 1841, 888,205 fr. ; en 1850. 550,343 fr. et en 1858, 518,588 fr. ; cette dépense est médicale.

Si les recettes des hospices sont considérables, les charges que cette administration doit supporter ne sont pas moins lourdes. Voici le détail des dépenses pour 1858 :

# ASSISTANCE PUBLIQUE.

#### Dépenses ordinaires.

1

٠

	fr.		fr.		
Traitements, gages et salaires	1.811.852	Habillement			
Frais de bureau	83,608	Moubles et ustensiles			
Frais d'actes et de procédure	10,598	Fraisde transport			
Fonds suppl. pour retraites.	79,461	Frais de culte	17.043		
Réparations de bâtiments.	437.445	Location et indemnités			
Contributions.	71,322	S rvice des eaux			
Farines et manutention	1,547,900	Service de salubrité			
Vin	1,325,327	Dépenses diverses et accie			
Viande	1,578,501	Frais de concours, de cou			
Comestibles divers.	1,442,120	et d'expertises			
Drogueries et médicaments.	608,253	Intérêts de capitaux appa			
Bandages et objets de pan-	000,200	tenant à divers			
sement	125,495	Fraisd'exploitations divers			
Maison de retraites-ménages	45,445	Enfants placés à la campagi			
Pensions représentatives	50,376	Secours à domicile			
Chauffage	859,206	Secours pour la filature d			
Eclairage	213,430	indigents.			
Blanchissage	271,133	Rentes et fondations			
Coucher	103,686				
Linge	315,662	Total des dépenses ordi	in. 17,689,011		
	Dépenses ex	traordinaires.			
Achat extraordinaire d'	Mar of statio	cher	51,704 fr.		
			101,632		
d'	effets d'hahil	lement	16,546		
			70,426		
Travaux de bâtiments.			1,814,323		
Dépenses diverses extra			349,644		
		••••••••••	2,410,281		
Capitaux. — Emploi et	restitution d	e capitaux	6,045,706		
	Total	•••••••••••••••	8,453,987		
Dépenses supplémentaires.					
Dépenses non acquittées	en 1857		2,078,953		
Total général de	s dépenses de	e l'année 1858	28,223,951		

En comparant les dépenses de l'exercice 1858, aux revenus de la même année, on trouve que, dans leur ensemble, les premières sont inférieures aux secondes. Les dépenses ordinaires, les seules qui aient un caractère régulier et permanent, sont d'environ un million au-dessous des revenus ordinaires.

En 1826, les dépenses des hospices, inférieures de 150,000 fr. aux revenus, se décomposaient de la manière suivante :

UAnitany	2,670,157 fr.
Hôpitaux	
Hospices.	2,976,559
Secours à domicile	1,669,158
Fondation Montyon	230,000
Enfants trouvés	1,585,033
Etablissement clinique	17,150
Placement d'enfants	45,255
Direction des nourrices	60,000
Amphithéâtre d'anatomie.	8,405
Réserve de grains	68,507
Charges foncières Hospices et hôpitaux	308,78 <b>7</b>
Dépenses extraordinaires. — Hospices et hôpitaux	1,495,540
Total	11,134,604
Remboursement d'emprunts	294,610
Total des dépenses	11,429,214

Mouvement de la population des hôpitaux et hospices. — Après mi montré, dans leur ensemble, la situation financière actuelle de l'adminitration hospitalière de Paris, comparée à celle qu'elle présentait il su trente ans, nous allons donner quelques détails sur le mouvement de la population assistée dans les hôpitaux et hospices.

Les hôpitaux se divisent en deux catégories, les uns sont désirés sous le titre d'hôpitaux généraux et reçoivent tous les malades. de quequ nature qu'ils soient ; les autres, auxquels on donne le nom d'hôpitau spéciaux, sont affectés au traitement de telle ou telle affection particilière ou de certaines catégories de personnes, telles que les enfants, les femmes en couches, etc.

Le tableau suivant indique la liste des deux classes d'établissement, avec le nombre des entrées et des sorties et des décès pendant l'antée 1858 :

			Malades		
Hôpitaux.	restant au 4rr janv. 1858.	entrés pendant l'année.	sortis pendant Fannée.	décé lés pendant l'année.	restant au 31 déc 40
Hôpitaux généraux :					
Hotel-Dieu	818	12,169	10,858	1,329	800
Pitie	642	9,765	8,530	1,306	571
Charité	474	7,172	6,334	839	673
Saint-Antoine	327	5,773	5,198	588	314
Necker	308	5,691	4,992	664	313
Cochin	115	1,941	1,734	212	110
Beaujon.	389	5,818	5,142	690	37
Lariboisière	624	9,260	8,137	159	58
Hôpitaux spéciaux :					1
Saint-Louis	771	7,509	7,092	629	75
Midi	294	3,648	3,650	16	27
Lourcine	247	1,400	1,407	46	19
Enfants malades	536	2,907	2,283	570	59
Sainte-Eugénie	409	2,682	2,260	446	38
Accouchement	163	4,643	4,290	322	19
Cliniques	112	2,237	2.136	119	9
Maison de santé	161	1,725	1,498	274	8
Totaux généraux	6,360	84,341	75.541	9,009	6,1

Le nombre des existences, au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre, étaient, à très peu près, le même. Les mouvements dans l'année se résumaient ainsi, proportionnellement :

	Mouvement de l'année.	Existences.	Total.
Hôpitaux généraux	83.4	11.6	100
— spéciaux	92.2	7.8	100
Maison de santé	86.8	13 2	100
Totaux	89.5	10.5	100

Sous le rapport du sexe et de l'âge, le mouvement des hôpitaux se décompose de la manière suivante :

İ	TTA: 14	Adultes.		Enfants.		Total.	
	Hôpitaux.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Iotai.	
R 1	Hôpitaux généraux. — Entrées Sorties	29,185 25,758	24,103 21,489	2,161 1,868	2,080 1,810	57,989 50,925	
	Décès - spéciaux Entrées		21,489 2,765 7,694	290 4,828	286 4,632	6,787 25,027	
L	Sorties	7,703	7,435	4,035	3,045 656	23,118	
1	Maison de santé. — Entrées — — — Sorties	1,099 974	625 524	)) ))	)) 1)	1,725 1,498	
I	Établissements réunis. — Entrées	158 38,157	116 32,483	,989	» 6,712	274 84,341	
	— — Sorties — — Décès	34,435 3,811	29,448	5,903 1,087	5,755 938	75,541 9,009	

La durée moyenne du séjour des malades a été, dans les hôpitaux généraux, de 22 jours 88, dans les hôpitaux spéciaux, de 36 jours 76. Ces proportions se maintiennent chaque année, avec d'assez faibles différences. Le nombre total des journées de malades a été, dans les hôpitaux généraux, de 1,320,490, dans les hôpitaux spéciaux, de 921,451, à la maison de santé, de 43,078; ensemble, de 2,285,019.

Le prix moyen de la journée, dans les hôpitaux, se décompose ainsi, par nature de dépenses :

Nature des dépenses.	Hôpitaux généraux.	Hôpitaux spéciaux.	Maison de santé.	Prix moyen général.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Administration	0.0728	0.0840	0.2411	0.0805
Bâtiments (entretien de)	0.0512	0.0768	0.1602	0.0637
Nourriture.	0.9504	0.9288	1.5910	0.9534
Traitement des malades	0.4043	0.3394	0.6926	0.3832
Chauffage et éclairage	0.2116	0.2373	0.5223	0.2280
Mobilier (entretien du)	0.2643	0.2510	0.6840	0.2666
Dépenses communes		0.1411	0 3750	0.1366
Totaux	2.0802	2.0584	4.2652	2.1120

On remarquera qu'il n'y a que de faibles différences entre le taux des dépenses dans les hôpitaux généraux et les hôpitaux spéciaux, tandis qu'il y a une grande distance entre les frais dans ces établissements et ceux de la maison de santé.

Le prix moyen de la journée, dans les hôpitaux, ressort, d'après le tableau qui précède, à 2 fr. 11.20; en 1826, ce prix était seulement de 1 fr. 66.92. La dépense, dans cet intervalle de trente ans, s'est accrue de 0,16.70 ou de 26 0/0. Cette augmentation doit être attribuée, sans doute, et à la hausse du prix des denrées de consommation, et sans doute aussi, à l'amélioration du régime auquel les malades sont soumis pendant leur séjour dans les établissements hospitaliers.

Le mouvement de la population des hospices a présenté, en 1858, les résultats ci-après :

CHAPITRE XVIII. - PARIS.

Hospices.	Existences an 4.º janvier 4858.	Eut-fes pendant l'anuée.	Sortion dans l'annèe.	Dicidis.	Restat as 34 écules 4856.
Aliénés. Vieillards et infirmes (vieillesse	2,152	1,736	1,077	562	2,249
et incurables) Maisons de retraite pour vieil- lards et infirmes (Ménages, la Rochefoucault, Sainte -	5,517	3,015	2,088	1,010	5,434
Périne)	1,199	3,696	535	158	1,187
zin et Devillas)	310	1,301	1,218	53	340
Vieillesse	44	262	168	85	60
Totaux	9,222	9,945	5,079	1,868	9,:70

Le nombre total des journées, dans les hospices, a été, en 1858, de 3,328,877. En divisant ce chiffre par le nombre des personnes entretenues dans l'année, 16,217, on trouve que le nombre moyen de journées par individu est de 206.

La mortalité, dans les hospices, s'est répartie de la manière suivante en 1858, entre les divers hospices de Paris :

Hospices	Adu	ltes.	Enfa	nts.	Total.
Hospices	Homines.	Femmes.	Gargons.	Filles.	1068.
	1 sur	1 sur	l sur	l sur	1 sur
Aliénés	5.39	8.27	10.54	9.37	6.89
Vieillards et infirmes	6.58	6.62	n	•	6.60
Maisons de retraite	7.02	10.52		30	8.70
Hospices fondés	7.22	»	n	•	7.54
Moyenne générale	6.71	7.07	10 54	9 37	6.92

La dépense moyenne d'une journée s'établissait de la manière suivante, dans les divers hospices :

fr.	fr.
Vieillesse. – Hommes 1.3120	Sainte-Périne 2 0810
- Femmes 1.1553	Fondation Boulard (Saint-Michel) 5 1200
Incurables. — Hommes 1-2963	- Brezin (la Reconnais-
- Femmes 1.3057	sance) 1.6400
Enfants trouvés et orphelins 2.0627	Fondation Devillas 1 7700
Ménages. – Dortoirs 1.3.73	Hospices et maisons de retraite. 1 2678
- Préau 8307	Fondations 1 7711
La Rochefoucault 1.4476	Moyenne générale 1 2839

Cette dépense moyenne se divisait ainsi :

Administration Batiments Nourriture Traitement des malades	0 0456	Chauffage et éclairage
		10tal 1.2839

En 1826, la dépense moyenne par jour, dans les hospices, n'était que de 0,8339.

La dépense moyenne annuelle pour l'entretien d'un lit était, dans les

hôpitaux, de 771 fr. en 1858 et de 609 fr. en 1826; dans les hospices, de 470 fr. en 1858 et de 304 fr. en 1826.

Dans son rapport au Conseil municipal, à la fin de l'année 1859, le préfet de la Seine établissait ainsi les ressources dont l'administration de l'assistance publique pouvait disposer, dans le but de secourir les malades, infirmes ou vieillards de la population de Paris agrandi :

Dans l'année 1860, 7,172 lits seront dressés pour les malades, 7,838 pour les infirmes et les vieillards, 2,195 pour les aliénés, 609 pour les enfants assistés ; en tout, 17,814 lits, auxquels il en faut joindre une cinquantaine, contenue dans deux petits hospices de vieillards, appartenant aux anciennes communes de Montmartre et de Belleville. On prévoit, pour l'an prochain, dans les hôpitaux et hospices, 5,924,946 journées de malades ou d'infirmes.

En outre, 1,600 aliénés, faute de place à Paris, sont entretenus dans des asiles de province; 14,442 enfants assistés sont placés chez des particuliers, dans des établissements privés, dans des colonies agricoles de France ou d'Algérie, sans parler de 6,900 enfants, hors pension, qui restent sous la paternelle surveillance de l'Assistance publique.

Secours à domicile. — En dehors des soins donnés aux infirmes ou aux malades, dans les hospices et hôpitaux, l'administration distribue, chaque année, des secours à domicile aux personnes indigentes. Parmi ces secours, les uns ont une affectation spéciale, les autres sont donnés d'une manière générale, sans destination particulière. La majeure partie de ces secours est distribuée par les soins des bureaux de bienfaisance ; une portion, cependant, est réservée au préfet de la Seine et au directeur de l'Assistance publique, qui en opèrent directement la répartition. La population indigente secourue à domicile, dans l'ancien Paris, s'élevait, en 1858, à 80,501 individus, groupés en 36,048 ménages. Ces indigents se répartissaient ainsi, entre les 12 arrondissements :

1er Ar	rondissement	4,516	8• Ar	rondissement	17,102
2*		3,939	0°		4,623
3•	-	2,388	10 <sup>e</sup>		7,709
4•	-	1,814	11°	_	4,342
5•		7,342	12°	-	17,116
6•	-	5,806			
7•	-	3,810	To	tal	80,501

Le préfet évaluait à 35,000 le nombre des indigents ou nécessisense de la zone annexée, qui devaient participer, à partir de 1860, moit aux secours en nature, soit au bénéfice des secours donnés en argent.

Les dépenses faites, en 1858, pour le service des secours à domicile, é décomposaient de la manière suivante ;

### CHAPITRE XVIII. - PARIS.

#### Service des indigents.

## Versements aux bureaux de bienfaisance.

	Versements aux bureaux de bienfaisance.	
Sans	Subvention ordinaire	480,000 fr
destination	extraordinaire.	75,000
spéciale.	( Legs, dons et donations	58,000
	/ Legs, dons et donations	62,000
	Secours aux vieillards aveugles et infirmes	340,000
	Secours d'hospice	184,895
Avec	Primes de vaccination.	35,796
destination	Subvention à l'hôpital Saint-Méry	6,000
spéciale.	Combustibles	12,000
specialet	Secours aux indigents malades traités à domicile.	200,000
	Indemnités aux médecins	106,000
	Pain	513,093
	Total	2,073,384
Fonds à la dis	sposition du préfet de la Seine	9,000
Fonds	s à la disposition du directeur de l'Assistance publiq	1) <b>A</b> .
Secours indiv	iduels	34,000
	iduels mplacement de persions	
- en re	mplacement de pensions	34,000
- en re Dépenses de l	mplacement de persions	34,000 14,725 8,400
- en re Dépenses de l Recensement	mplacement de persions l'école du Gros-Caillou de la population indigente	34,000 <b>14,725</b> 8,400 3,000
— en re Dépenses de l Recensement Secours aux	mplacement de persions	34,000 14,725 8,400
— en re Dépenses de l Recensement Secours aux	mplacement de persions l'école du Gros-Caillou de la population indigente mères pour prévenir l'abandon des enfants	34,000 14,725 8,400 3,000 80,000 1,319
— en re Dépenses de l Recensement Secours aux	mplacement de pensions l'école du Gros-Caillou de la population indigente mères pour prévenir l'abandon des enfants erve.	34,000 14,725 8,400 3,000 80,000 1,319
— en re Dépenses de l Recensement Secours aux I Fonds de rése	mplacement de pensions l'école du Gros-Caillou de la population indigente mères pour prévenir l'abandon des enfants erve. Total Service des convulescents. convalescents. — Fonds généraux	34,000 14,725 8,400 3,000 80,000 1,319
— en re Dépenses de l Recensement Secours aux I Fonds de rése	mplacement de persions l'école du Gros-Caillou de la population indigente mères pour prévenir l'abandon des enfants rye Total Service des convulescents.	34,000 14,725 8,400 3,000 80,000 1,319 2,223,828

L'augmentation de population résultant de l'annexion de la zone suburbaine, doit avoir pour effet d'accroître de près de 832,825 fr. les charges que le service des secours à domicile impose à l'administration de l'Assistance ; on estime que les ressources propres aux bureaux de bienfaisance des communes annexées compenseront cet accroissement de charges, jusqu'à concurrence de 84,450 : il restera donc, toute déduction faite, un excédant de dépense de 748,375 fr.

Enfin, la ville de Paris distribue annuellement une somme de 100,000 francs à divers établissements charitables, dont le nombre s'est élevé à 63, en 1858.

Exemption de l'impôt mobilier. — Au nombre des dépenses que s'impose la ville de Paris, dans l'intérêt des classes pauvres, on doit mentionner celle qui a pour but d'exonérer de toute contribution personnelle-mobilière les imposables dont le loyer est inférieur à 250 fr. Les communes annexées profitent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1860, du bénéfice de cette mesure ; on a calculé que plus de 28,000 chefs de familles appartenant à ces communes et représentant une population malaisée de 90,000 individus, jouiront de l'exemption de l'impôt personnelmobilier. Dans la ville de Paris seule, le nombre des personnes exonérées de cette contribution étuit de 250,000 environ. Dans le projet de budget de 1860, le montant des dépenses afférentes à cet article est évalué à 1,400,000 fr. En 1858, l'effectif de ces dépenses avait été de 1,050,000 fr. seulement.

Mont-de-Piété. - Le Mont-de-Piété de Paris, fondé sous Louis XVI, par lettres patentes de 1777, et réorganisé en 1804, par Napoléon Ier, a une importance très-grande, qui résulte tout à la fois de l'immense mouvement d'affaires du petit commerce et des variations que le temps et les circonstances amènent incessamment dans les fortunes privées, surtout dans cette grande capitale : c'est une caisse de secours pour le malheureux, une banque de prêt pour le riche malaisé, un établissement de crédit pour le petit commerce ; le Mont-de-Piété est particulièrement utile, sous ce rapport, aux époques de morte saison. et pour les industries de luxe, soumises aux caprices de la mode. On a remarqué que les opérations du Mont-de-Piété, à Paris, étaient plus actives dans les temps de prospérité industrielle et commerciale qu'aux époques de crises. Ainsi, en 1846, l'établissement avait prêté 27,047,376 fr.; en 1848, ces prêts se réduisaient à 19,731,872 fr.; en 1852, ces prêts étaient déjà remontés à 22,595,000 fr.. Les prêts faits par le Mont-de-Piété sur nantissement s'opèrent, soit directement, soit par l'entremise de commissionnaires. Le taux payé par les emprunteurs est d'environ 9 0/0 pour les emprunts directs, et de 12 0/0 pour les emprunts par commissionnaires. Voici le mouvement de ces prêts, depuis 1852:

Années.	Engagements.		Renouv	Total		
Annees.	Articles.	Sommes.	Articles. Sommes.		des sommes.	
		fr.		fr.	fr.	
1852	1,022,109	15,701,420	309,531	6,894,181	22,595,601	
1853	1,131,548	18,341,468	300,027	6,531,454	24,872,922	
1854	1,259,358	21,223,037	324,791	6,978,798	28,201,835	
1855	1,201,825	20,900,834	351,192	7,920,031	28,820,805	
1856	1,303,843	23,869,488	339,283	7,753,070	31,622,558	
1857	1,387,008	27,217,984	356,531	8,235,930	35,453,914	

Les emprunts contractés avec le Mont-de-Piété s'opèrent, pour la plus grande partie, par intermédiaires. Voici comment ils se sont divisés sous ce rapport, en 1857:

	Opérations directes.	Par commissionnaires.
Articles	604,560	1,138,979
Sommes	15,053,152 fr.	20,400,762 fr.

La sortie des objets déposés en nantissement au Mont-de-Piété s'opère, soit par dégagements effectifs, soit par renouvellements et par ventes. Voici les résultats de ces diverses opérations pour les années 1852-1857:

CHAPITRE XVIII. - PARIS.

Années.	l égag	ements.	Renouv	vellements. Ventes.		Total général.	
Aunces.	Articles.	Sommes	Articles.	Sommes.	Articies.	Sommes.	
		fr.		tr.	·	fr.	fr.
1852	986,752	15,592,164	309,531	6,894,481	61,527	947,836	23,434,479
1853	1,011,969	16,3 7,613	300,027	6,531,454	68,895	1,037,905	23,916,972
1854	1,078,755	17,373,737	324,791	6,978,798	78,662	1,25 ,684	35,610,249
1855	1,136,061	19,236,017	351,192	7,920,031	83,512	1,367,280	28,523,328
1856		20,736,672			75,920	1,305,628	29,795,370
1857	1,223,060	22,982,578	356,531	8,23,930	88,248	1,482,792	32,701,300

Sous le rapport de la division des opérations directes et indirectes, on trouve, pour les sorties, les résultats suivants, en 1857 :

	Dégagements directs.	Renouvellements par commission.
Articles	901,750	677,841
Sommes	19,591,580 fr.	11,626,928 fr.

Au contraire de ce qui a lieu pour les entrées, les dégagements et renouvellements de sortie s'opèrent directement, pour la majeure partie, plutôt que par l'entremise de commissionnaires.

L'importance moyenne des prêts varie assez peu d'une année à l'autre, cependant elle s'est accrue dans ces dernières années ; mais les moyennes sont différentes, suivant qu'il s'agit de prêts ou de retraits, de renouvel lements ou de ventes. Le tableau ci-après indique ce mouvement, de 1853 à 1855.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	
		fr.	fr.	fr.	fr	fr.
Entrée	Engagements	16 21	16.85	17.39	18.30	19.62
	Renouvellements	21.76	21 48	22.55	22 85	23.10
Sortie	Dégagements	16.15	16.15	16.93	17 88	18 79
	Renouvellements	21.76	21 47	22 55	22.85	23.10
	Ventes	15.06	15 98	16.57	17.10	16,80
Ensemble.	Entrée	17.37	17.80	18.55	19.24	20.33
	Sortie	17.32	17.27	18.05	18.92	19 60

Voici les relevés, de 1852 à 1857, des frais généraux d'administration, du produit des droits perçus sur les prêts effectués, et enfin, des bénéfices nets réalisés par l'établissement et remis à l'administration de l'Assistance publique, à laquelle ils profitent :

	Frais d'administration.	Droits perçus.	Bénéfices nets.
1852	<b>,</b> fr.	1,479,195 fr.	335,447 fr.
1853	665,942	1,430,667	318,153
1854	674,500	1,562,114	93,989
1855	685,269	1,883,968	437,963
1856	687,639	2,000,000	304,704
1857	789,473	2,111,890	183,083

Les frais d'administration et les droits perçus ont suivi, pendant ces six années, une progression à peu près égale. On constate, au contraire, dans les chiffres des bénéfices nets, des variations très-considérables d'une année à l'autre. Ces variations résultent surtout des conditions

plus ou moins onéreuses que le Mont-de-Piété est obligé de subir, pour contracter les emprunts dont il a besoin pour faire face aux prêts qu'il a à effectuer.

Caisse d'épargnes. — La Caisse d'épargnes de Paris, instituée en 1818, est la plus importante de toutes celles qui existent en France. Le tableau ci-après contient, par années, le mouvement généra des opérations, avec l'indication des versements et des remboursements effectués ainsi que des soldes dus aux déposants au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

	Soldes dus aux déposants	ants Versements.		Rembours	ements.	
Années.		Sommes.	Nombres.	Nouveaux livrets.	Sommes.	Nombres
	fr.	fr.			fr.	-
1818	30	54,867	505	352	36	1
1819	54,831	980,515	10,214	2,859	102,403	551
1820	593,578	2,585,368	19,938	4,592	401,713	1,853
1821	1,928,540	5,861,717	33,071	9,371	1.193,936	4,065
1822	5,206,033	5,289,910	56,326	8,985	4,960,866	12,909
1823	4,380,926	2,185,053	42,378	4,326	520,730	6,950
1824	1,276,455	2,482,496	58,362	6,099	524,579	6,161
1825	1,443,352	3,107,251	70,032	6,184	535,834	5,836
1826	1,383,523	3,625,985	81,199	6,815	515,142	6,414
1827	1,680,683	4.621,807	102,835	9,471	599 606	7,218
1828	2,263,265	6,131,219	135,656	12,711	793,883	8,989
1829	3,134,168	6.278,134	138,722	11,248	1,105,700	12,052
1830	3,354,837	5,195,951	113,808	7,808	3,756,911	24,351
1831	5,329,192	2.403,565	55,142	4,911	3,318,368	15,995
1832	4,733,369	3,643,221	82,927	8,132	2,200,753	9,627
1833	6,548,103	8,733,340	141,741	16,901	3,066,741	11,767
1834	12,581,367	17,239,215	140,474	24,451	6,498,341	19,365
1835	24,039,258	23,585,494	171,862	27,365	10,742,878	28,384
1836	38,065,420	27.0 9,331	196,752	29,600	16,589,447	38,265
1837	50,209,047	24,363,536	178,583	27,534	25 713,565	52,335
1838	50,686,611	29,713,814	215,601	32 071	19,426,688	46.348
1839	63 250,113	29,149,433	212,630	29,749	25,580,130	59,228
1840	69,357,276	31,437,439	223,454	30,008	32,812 478	69,779
1841	70,355,337	36,355,817	2 6.810	34,303	26,141,894	63,658
1842	83, 185, 428	39,321,913	275,279	35,653	30.973,122	76,447
1843	95,370,234	40,437,223	285,837	35,743	34,828,443	83,520
1844	104,786,243	41,940,472	298,348	35,750	38,509,296	88,876
1845	112,061,915	36,429,871	272,794	33,922	49,968,940	101,685
1846	1.0,037,370	36.415.542	272.904	33,478	43,174,727	102,893
1847	91,-64,574	31,690,951	243,450	28,953	42,255,248	112,616
1848	80,146,423	8,071,794	68.125	10,412	17,570,980	174,867
1849	10,151,440	15,445,396	106,103	18,409	2,568,108	17,877
1850	23,093,628	25,678,692	191,395	26.002	9,893,725	53,911
1851	37,746,794	2 ,305,431	205,751	26,516	19,048,957	65,403
1852	39,79×,489	33,703.578	265 263	40,599	19,650,368	70,744
1853	51,816,037	30,749,289	269,894	39,167	24,132,788	85.056
1851	54,413,164	23.723,311	218,925	29,018	26,902,189	100,676
1855	48,182,475	24,531.874	228,985	31,096	23 350,902	90,854
1856	46,944,324	24,581,258	248,122	34,774	23, "82,074	93,351
1857	45,771,986	23,538,053	250,716	33,227	22,669,557	90,525
1858	44. 07,254	24,449,310	252,768	32,887	29,107,055	83,123
1859	48,783,360	-4,449,010	202,108	92,007	29,107,000	00,120

On voit par ce tableau que les opérations de la Caisse d'épargne n'ont commencé à prendre de l'importance qu'à partir de 1834 : depuis

# CHAPITRE XVIII. - PARIS.

cette époque, les mouvements ont subi des variations correspondant au crises financières ou politiques qui ont sévi en France. Les événements de 1848 notamment, ont fait descendre de 31 1/2 millions à 8 millions les versements des déposants. (Voy. au tome I<sup>er</sup>, p. 310.)

Le tableau qui suit indique le résumé des opérations financières de la Caisse d'épargnes depuis sa création jusqu'à la fin de 1858.

Recettes.	
Versements	
Arrérages de rentes Intérêts capitalisés Compensation (loi du 4 nov. 1848)	784,306,137 fr. 4,582,423 56,226,877 7,067,935
Liquidation de rentes 5 p. 100 converties (non inscriptibles) en 4 1/2 p. 100	79,107
	852,262,479
Dépenses.	
Remboursements.633,708,122fr.Placements à la Caisse des retraites.9,995Transferts-payements.15,147,730	
Rentes achetécs. Divers Solde au 31 décembre 1858	648,865,847 fr. 153,549,955 (1) 1,063,319 48,783,360
Total	852,262,479
Nombre de Livrets ouverts : Nombre de Livrets	s soldés :
Par versements	<b>3. 23,683</b> e. 762
Total 1,095,780   Total.	

La différence représente le nombre des livrets existant au 31 déc. 1858 . 251,647

La clientèle de la Caisse d'épargnes de Paris se recrute principalement parmi la classe ouvrière et parmi les domestiques; les employés viennent en 3° ligne. Nous indiquons ci-après pour les années 1857 et 1858 la division des dépôts effectués par catégories de profession.

· · ·	1	858.	1857.		
Désignation.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
		fr.		fr.	
Ouvriers	18,435	2,406,575	17,908	2,417,548	
Artisans patentés	2,060	304,276	2,077	308,975	
Domestiques	6,318	859,090	6,550	910,669	
Employés.	3,047	333,949	3,088	370,577	
Militaires et marins	1,304	168,525	1,202	175,014	
Professions libérales	920	127,261	847	121,002	
Rentiers	1,130	204,412	1,214	212,701	
Sociétés de secours mutuels	. 7	1,705	1	300	
Totaux	32,227	4,405,793	32,887	4,522,824	

(1) Dans ce chiffre figure une somme de 68,168,739 fr. consolidée en rentes à 80 fr. (Décret du 7 juillet 1848.)

### FINANCES.

En 1858, les 32,887 nouveaux déposants à la Caisse d'épargnes de **Paris se subdivisaient ainsi**, d'après le sexe et l'âge.

Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
	2,670,999 fr. 126,295		

Sous le rapport des quotités, les soldes dus aux déposants de la Caisse d'épargnes se divisaient ainsi à la fin des années 1857 et 1858.

1		1			
1857.		1858.			
Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Moyenne.	
196,340 18,102 9,263 2,246	fr. 22,162,672 11,302,852 8,291,651 2,298,069	197,247 20,264 11,020 2,882	fr. 22,757,454 12,667,031 9,916,096 2,946,475	fr. 115.37 625.10 899.82 1022.37	
133 140	231,608 320,402	90 144	161,419 334,882	1793.55 2325.57 210.59	
	Nombre. 196,340 18,102 9,263 2,246 133 140	Nombre.         Sommes.           196,340         22,162,672           18,102         11,302,852           9,263         8,291,651           2,246         2,298,069           133         231,608	Nombre.         Sommes.         Nombre.           196,340         22,162,672         197,247           18,102         11,302,852         20,264           9,263         8,291,651         11,020           2,246         2,298,069         2,882           133         231,608         90           140         320,402         144	Nombre.         Sommes.         Nombre.         Sommes.           196,340         22,162,672         197,247         22,757,454           18,102         11,302,852         20,264         12,667,031           9,263         8,291,651         11,020         9,910,096           2,246         2,298,069         2,882         2,946,475           133         231,608         90         161,419           140         320,402         144         334,882	

On voit que les soldes de 1 à 500 fr. représentent en nombre et en sommes la part la plus considérable en solde total.

On constate cependant en 1853 une augmentation assez importante des soldes d'une quotité supérieure à 500 fr. et la moyenne générale des soldes s'est élevée de 197 fr. en 1857 à 210.59 en 1858.

La Caisse d'épargnes a supporté chaque année des frais généraux d'administration qui se sont accrus graduellement, en même temps que les opérations de l'établissement se sont développées. Voici le relevé de ces frais généraux par année, depuis 1818, date de la création, jusqu'à 1858.

	fr.	c.	1	fr.	c.	1	fr.	c.
1818	35	n	1832	59,958	53	1846	298,359	36
1819	3,981	35	1833	61,194	80	1847	305,057	53
1820	14,756	80	1834	82,956	78	18:18	393,575	79
1821	18,872	80	1835	101,716	98	1849	336,421	30
1822	24,121	65	1836	115,396	07	1850	264,069	59
1823	49,231	73	1837	126,520	15	1851	266,981	05
1824	48,461	19	1838	131,630	51	1852	303,266	25
1825	44,504	20	1839	142,971	06	1853	333,716	66
1826	44,580	69	1840	159,303	89	1854	350,401	30
1827	46,975	83	1841	180,988	66	1855	358,126	16
1828	47,570	25	1842	198,227	21	1856	374,129	38
1829	54,221	60	1843	239,642	12	1857	398,474	25
1830	73,185	13	2844	257,802	68	1858	398,954	13
1831	57,230	58	1845	278,279	46			
	,		Tota	al	• • • • • •		7,054,859	15

#### VIII. - Finances.

La ville de Paris, dont le budget actuel dépasse celui de beaucoup de souverains, ne disposait au commencement du siècle que de ressources très-faibles. En 1797, époque à laquelle les municipalités furent réorganisées, la ville ne percevait que 500,000 fr. environ, provenant de centimes additionnels; il est vrai que, dès l'année suivante, furent institués les droits d'octroi sur les objets de consommation, qui furent alors et qui forment encore aujourd'hui ses principales recettes, puis furent successivement établis les droits de grande et petite voirie, et ceux pour la location des places sur les halles et marchés (1801), les droits de poids public et de mesurage, de concession de terrains dans les cimetières (1804); les taxes d'inhumation (1805). Par suite de ces diverses créations, et du développement que certaines branches de la consommation avaient pris, les revenus ordinaires de la ville s'élevaient déjà en 1810 à près de 23 millions : ces ressources s'accrurent en outre de recettes extraorJinaires, provenant de ventes effectuées par le domaine extraordinaire, de vente d'immeubles, etc.

Les dépenses s'accrurent d'ailleurs en même temps que les revenns; de 1,970,000 fr. en 1797, elles s'élevèrent successivement jusqu'à 22 millions en 1810, mais à ces dépenses ordinaires vinrent s'ajouter, à partir de 1807, le service de la dette municipale, originairement composé seulement de quelques rentes foncières dues aux hospices et qui s'accrarent des intérêts d'emprunts faits au Trésor public. Enfin, sous l'Empire, des dépenses extraordinaires affectées à des grands travaux d'utilité pablique tels que la construction des halles, le déblaiement des quais, la restauration des édifices du culte et le creusement du canal de l'Ourcq, imposèrent à la ville des sacrifices qui, en 1810, dépassaient déjà 18 millions.

Les créations réalisées de 1811 'à 1820 complétèrent l'ensemble des sources de revenus dont la ville dispose aujourd'hui : ce fut notamment l'établissement du droit de consommation, de la caisse de Poissy, des droits d'entrepôt, d'un décime de guerre (1813), momentanément suspendu en 1814 pour être définitivement rétabli en 1816, les taxes d'abattoirs, etc., et en 1820 les revenus ordinaires de la ville excédaient 32 millions.

D'un autre côté, la présence des armées étrangères à Paris en 1815, et la crise alimentaire qui sévit en 1816 et en 1817, imposèrent à la ville des charges considérables, auxquels elle pourvut à l'aide d'emprants qui s'élevèrent à 101 millions.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires réunies se balancèrent à très-peu près avec les recettes; mais une partie fut consacrée à des travaux d'une grande importance, tels que l'achèvement du canal de l'Ourcq, la construction d'abattoirs, etc.

Depuis cette époque, les revenus et les dépenses de la ville n'ont cessé de s'accroître; sauf le ralentissement qui se produisit, à certaines époques de crises politiques ou industrielles, dans les chiffres des recettes.

## FINANCES.

Diverses mesures administratives contribuèrent toutefois à diminuer les produits ou à accroître les charges de la ville : ce furent, d'une part, en 1838, la suppression de la loterie et des jeux qui produisaient une moyenne de 4 1/2 millions par an; et d'autre part, la reprise faite par la ville, en 1837, des écoles entretenues sur les fonds de l'administration des hospices, l'augmentation en 1839 de l'effectif de la garde municipale, la création de conseils de prudhommes (1844), dont les dépenses furent partagées entre la ville et le département.

Enfin, pendant les 30 années écoulées de 1820 à 1850, les travaux publics prirent un nouvel essor; de nouvelles églises s'élevèrent (Saint-Vincent-de-Paul, Notre-Dame-de-Lorette), d'autres furent restaurées, agrandies et appropriées pour les besoins du culte (Saint-Germainl'Auxerrois, la Madeleine, Saint-Philippe-du-Roule), des ponts furent construits, des écoles s'élevèrent, la Bièvre fut canalisée; des égouts vinrent assainir Paris, etc., etc.

Afin de permettre de suivre dans son ensemble le développement successif des recettes et des dépenses de la ville de Paris, nous présentons dans le tableau ci-après les chiffres annuels des ressources et des charges tant ordinaires que totales de 1797 à 1859.

Années.	Revenus		Dépenses	
Annees.	ordinaires.	totales.	ordinaires.	totales.
	fr.	fr.	fr.	fr.
VE	503,818	503,818	1,970,171	1,970.171
VII	7,017,474	7,366,467	5,644,594	5,644,594
VIII	10, '96, 275	10,406,660	12,247,458	12,247,458
IX	12,523,192	12,530,740	11,214,317	11,216,117
х	11,254,363	11,255,810	11,841,402	11,872,211
XI	11,854,530	11,840,564	11,936,982	21,962,995
XII	18,755,466	18,773,752	17,305,400	18,4 28,641
XIII	22,100,469	22,104,238	19,398,641	20,682,880
XIV	4,161,510	4,162,704	4,559,925	5,162,335
1806	20,578,209	20,662,742	17,982, 66	21,134.180
1807	19.743.674	19,939,501	18,046,443	20,231 040
1808	22,381,928	22,397,481	20,345,645	21,983,324
1809	22,060,760	24,569,934	21,220,708	22,858,000
1810	22,781,433	27,003,144	21,821,507	28,264,760
1811	24,777,581	34,336,918	20,229,471	33,705,106
1812	24,769,766	31,716,064	20,630,059	30,658,401
1813	23,114,725	23,815,988	18,598,637	22,667,062
1814	23,037,065	31,932,755	20,559,583	33,483,377
1815	23,272,304	79.903,584	20,923,734	78,078,442
1816	25,533,010	45,873,168	22,033,774	30,534,380
1817	24,731,303	59,166,932	23,180,415	68.721,219
1818	27,541,294	34,399,753	20,871,952	32,874,351
1819	31,006,806	38,938,820	21,375,038	38,728.902
1820	32,230,018	49,408,073	22,585,105	41,459,794
1821	32,131,350	41,654,360	24,793,307	43,557,014
1822	33,617,146	43,115,349	23,780,768	43,695,993
1823	34,134,609	56,699,402	24,110,052	49,212,012
1824	36,161,577	46,889,126	24,407,507	50,172,321
1825	38,151,534	49,222 598	25,190,952	50,179,062
1826	37,710,314	45,699,573	24,503,947	46,588,697
1827	35,510,350	43,276,831	25,266,300	44, 387, 846

<b>4</b> 46	CHAF	ITRE XVIII.	– PARIS.	
1828	35,150,103	44,215,075	25,192,596	44,597,340
1829	32,661,126	49,609,969	25,794,615	48,695,225
1830	31,149,961	44,020,456	28,180,373	45,178,104
1831	27,151,025	50,084,128	26,148,205	52,538,602
1832	27,870,079	57,665,050	30,005,131	56,548,453
1833	34,301,888	41,432,416	25,173,639	38,173,923
1834	35,351,721	42,357,765	25,509,863	40,446,131
1835	37,456,083	44,624,662	25,810,757	41,894,045
1836	38,511,807	44,933,960	25,671,015	42,062,049
1837	40,378,613	47,603,611	27,517,183	44,951,899
1838	41,547,241	42,053,275	26,796,878	41,093,671
1839	40,374,341	41,255,690	<b>27</b> ,42 <b>2,30</b> 6	41,642,947
1840	39,729,367	42,533,472	29,509,581	44,216,857
1841	41,216,495	44,297,145	30,699,763	43,435,705
1842	41,345,308	44,873,043	31,198,075	43,960,153
1843	43,230,866	46,220,470	32,043,535	45,363,548
1844	42,750,808	46,213,831	32,712,993	48,254,426
1845	46,291,366	50,369,962	32,888,648	47,292,775
1846	45,934,589	51,490,479	33,439,617	46,364,508
1847	44,591,714	51,995,192	33,633,508	61,214,366
1848	35,018,638	453,99,714	32,552,733	59,088,781
1849	42,585,513	74,683,021	37,600,371	64,128,153
1850	47,458,81	50,008,837	33,883,335	50,513,215
1851	47,567.847	60,494,058	32,903,122	56,338,485
1852	50,417,083	107,696,870	31,964,259	80,095,912
1853	53,450,937	70,308,351	31,830,107	77,318,757
1854	52,990,994	76,522,159	34,348,213	83,429,145
1855	57,851,519	108,235,430	40,567,545	107,635,443
1856	69,564,546	96,217,400	47,297,236	79,720,621
1857	72,790,439	96,375,611	48,285,600	82,471,797
1858	76,252,801	85,867,776	48,760,934	79,972,397
1859	79,327,925	0 D	49,163,178	

On voit par ce tableau que l'augmentation des recettes ordinaires de la ville de Paris a été très-considérable pendant les dernières années, et de 1852 à 1859 l'accroissement n'a pas été moindre de 29 millions ou de 58 0/0. La plus grande partie de cet accroissement est due à la progression incessante des taxes de consommation, fait qui, lui-même, paraît devoir être attribué à l'accroissement de la population, au concours toujours plus grand de voyageurs que Paris attire de la province et de l'étranger, enfin au développement de la fortune et de la prospérité publiques.

Le progrès de toutes les valeurs pendant cette période est attesté par l'élévation du produit des centimes additionnels communaux dont voici le montant en 1852 et 1859.

Frankland and Is animal do to som	1852.		185 <b>9</b> .
<ul> <li>5 centimes sur le principal de la con- tribution foncière</li> <li>5 centimes sur le principal de la contri-</li> </ul>	415,510 fr.	53 c.	472,000 fr.
bution personnelle-mobilière	190,065	97	242,000
8 centimes sur le principal des patentes.	564,515	03	950,000
Totaux	1,170,091	53	1,664,000

Cependant les recettes d'octroi se sont accrues dans une proportion plus forte encore; de 39,328,000 fr. en 1852, elles sont montées à 53,863,000 fr. en1859. Nous indiquons plus loin les causes principales de cet accroissement.

## FINANCES.

Il y a eu augmentation pendant la même période, 1° de 1,327,512 fr. sur le produit des places dans les marchés au détail (672,444, en 1852, 1,999,956 en 1859) 2° de 1,089,954 fr. sur le produit des droits sur les marchés en gros (2,725,681 en 1852, et 3,815,635 en 1859); 3° dans le produit des concessions annuelles d'eaux de la ville de 667,570 fr. (1852, 874,351 1859, 1,541,921); 4° dans le produit des droits de stationnement perçus sur les voitures et les omnibus de 1,565,603 fr. (471,141 fr. en 1852, 2,836,744 en 1859).

Dans le même intervalle, de nouvelles taxes ont été établies et ont encore contribué à accroître les recettes de la ville.

Un revenu nouveau, qui n'est au fond qu'un droit d'octroi, mais qui est perçu à part, à cause des formes spéciales que son assiette exige, a pris place, depuis 1856, parmi les ressources municipales. C'est la redevance de 2 centimes par mètre cube de gaz consommé dans Paris, qui a été stipulée au traité passé en 1855, entre la ville et la compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage. En 1859, la recette a été de près d'un million.

La loi du 2 mai 1855 a créé une taxe municipale sur les chiens, par mesure de police, beaucoup plus que dans un but fiscal. A Paris, l'impôt a réduit le nombre des chiens, de 45,617 qu'ils étaient en 1856, à 33,000 environ. Tout amoindri qu'en soit le produit, il a donné encore plus de 300,000 fr. en 1859.

Un droit d'entrée à la Bourse a été, sur la demande de la Chambre de commerce de Paris, sur l'avis du Conseil municipal, établi par décret du 17 décembre 1856; bien que cette mesure ait eu pour effet de diminuer l'affluence des personnes qui se pressaient autrefois à la Bourse, on compte encore souvent dans un seul jour plus de 4,000 entrées, et le nombre tombe rarement au dessous de 3,500. Depuis sa création, le droit d'entrée à la Bourse a donné des produits croissants, savoir : en 1857, 1,010,148, en 1858, 1,027,795, en 1859, 1,060,000.

De 1852 à 1859, les dépenses ordinaires se sont accrues dans une proportion moindre que les recettes; elles se sont élevées de 35 millions à 49 millions de francs. Voici, pour les principaux services municipaux, comment se sont réparties ces augmentations de dépenses :

Services municipaux.	1852.	1859.	Accroissement.	Pro- portion .
	fr.	fr.	fr.	p. 100.
Dette municipale (charges annuelles).	3,194,304	6,775,222	3,580,918	112
Services régis directement par la pré- focture de la Seine Subventions à l'Assistance publique, contingent dans la dépense des en-	18,604,033	20,638,811	2,034,778	11
fants assistés, des aliénés, etc	5,277,953	8,303,227	3,025,264	57
Services de la préfecture de police .	7,863,136	13,445,918	5,582,782	71
Total	34,939,437	49,168,178	14,223,742	l

Nous avons montré jusqu'à présent la situation financière de l'ancien Paris; l'annexion de la banlieue doit avoir pour effet de modifier asse sensiblement le budget municipal. Voici quelles sont les prévisions contenues à ce sujet dans le rapport du préfet au conseil municipal, du 19 décembre 1859, en prenant pour point de départ les charges et les revenus des communes suburbaines annexées.

(

1

Toutes ces communes, à l'exception de Passy, ont des dettes, dont le montant s'élève à une somme de 5,962,900 fr. 60 c., payables de 1861 à 1874. Mais ces dettes sont à peu près balancées par un actif de 5,893,425 fr. 13 c., composé de la manière suivante :

1º Fonds disponibles à provenir des reliquats actifs de l'exercice	A ARD 000 C
1859 2º Impositions extraordinaires à recouvrer sur plusieurs années.	1,068,960 fr. 1,170,396
3° Valeur vénale de biens non affectés à des usages publics et susceptibles d'être aliénés (ce sont en général des terrains	
bordant des voies publiques).	2,956,407
4º Parts proportionnelles revenant aux communes et territoires annexés à Paris, dans la liquidation à faire des produits de	
l'octroi banheue. (Loi du 28 avril 1816, art. 152.)	697,662
Somme égale	5,893,425

Voici comment s'établissent, pour 1860, les prévisions de recettes du nouveau Paris, établies d'après les résultats du budget de 1859, pour l'ancien Paris et les communes suburbaines :

	Paris	ancien	7		
Natare des Recettes.	Prévisions du budget de 1859	1860.	Zone suburbaine.	Total.	
Centimes communaux Droits d'octroi et produits ac-	fr. 2,187,000	fr. 2,252,758	fr. 312,742	fr. 2,565,500	
cessoires	18,929,0J0 5,560,036	55,225,500 5,827,200	12,118,500 294,000	67,344,000	
Poids public et mesurage	425,000	542,000	30,000	572,000	
Droits de voirie Etablissements hydrauliques.	242,500 1,740,000	260,000 1,950,000	80,000 »	340,000 1,950,000	
Abattoirs	1,293,000 330,000	1,224,000 380,000	316,000	1,540,000	
Location d'emplacement sur la voie publique Loyers de propriétés commu-	2,240,058	2,277,915	40,000	2,317,975	
nales	491,214	743,985	•	743,985	
Expéditions d'actes	108,000 205,000	108,500 205,000	6,000 45,000	114,560 250,000	
Concessions de terrains dans les cimetières	1,020.375	1,070,300	280,000	1,350,300	
Exploitation des voiries Contributions, legs et dona- tions pour travaux et ser-	490,000	540,000	30,100	570,000	
vices diverses annucles.	5,438,807 2,740, <b>66</b> 8	6,811,154	1,476,000 120,000	8,287,151 2,216,708	
Total des recettes ordin.	73,440,748	2,096,768 81,515,140	15,148,242	96,663,382	
Recettes extraordinaires	4,208,333	6,640,000	261,232	6,901,232	
Report des recettes ordinaires. Total des recettes.	73,440,748	81,515,140 88,155,140	15,148,242	96,663,382 103,564,614	

# FINANCES.

	Paris	ancien.		
Nature des Dépenses.	Allocations du budget de 1859	1860.	Zone suburbaine.	Total.
)ette municipale (charges an-	fr.	fr.	fr.	fr.
nuelles)	6,763,964	7,960,650	142,500	8,103,24
l'Etat	1,410,100	1,410,000	426,000	1,836,90
Préfecture, mairie centrale Octroi et autres services de	0,047,422	1,171,125	170,775	1,341,90
perception.	4,157,060	4,630,185	1,486,936	6,117,12
Mairies d'arrondissement Garde pationale, garde de Pa- ris, postes de súreté et re-	627,450	637,610	283,440	921,05
crutement	2,316,381	2,343,136	610,196	2,953,33
Cultes	83,171	95,121	29,950	125,07
nhumations	470,700	466,800	16:,350	629,15
Lablissements de bienfaisance Lycées, collèges et institutions	7,952,940	7,968,891	636,904	8,605,79
spéciales	141,960	140,160		140,16
nstruction primaire Intretien des édifices et éta	1,684,713	1,883,875	393,728	2,277,60
blissements communaux	867,400	966,212	348,100	1,314,31
lignements et plan de Paris.	848,000 4,305,000	1,358,980	246.420	1,605,3
oie publique et carrières L'ux et égouts	904,000	7,493,308	2,998,490 231,000	10,491,79 1,76×,70
Promenades et plantations	1,263,700	1,537,700 1,628,700	312,000	1,940,7
Pensions et secours	186,527	169,877	, ,	169,87
êtes et cérémonies publiques.	511,500	511,500	169,500	681,00
)épenses diverses	148,000	286,800	13,400	307,20
Dépenses imprévues	290,731	308,021	12,445	320,4
Préfecture de police	13,259,853	8,802,419	3,037,735	11,930.1
Total	49,245,470	51,861,100	11,711,858	63,572,9
Dette municipale (rembour- sement) Subventions extraordinaires à	9,821,318	8,586,082	1,349,162	9,935,24
l'administration de l'Assis- tance publique Grands travaux d'architecture	1,241,998	1,261,410	د.	1,261,4
et beaux-arts Grands travaux de ponts-et-	3,982,800	3,500,000	500,000	4,000,00
chaussées Grande voirie (service extra-	4,358,000	4,545,000	250,000	4,795,00
ordinaire) Réserve, pour dépenses extra- ordinaires résultant de l'ex-	9,000,000	15,000,000	'n	15,000,00
tension des limites de Paris.		9	5,000,000	5,000,0
Total	28,403,611	32,802,492	7,099,162	39,991,6
Report des dépenses ordin.,.	49,245,470	51,861,101	11,711,858	63,572,9
Total général	77,649,081	84,753,593	18,811,020	103,564,6

Le rapport du préfet de la Seine contient, d'une autre part, l'aperça des dépenses probables de la ville de Paris agrandie.

Après avoir donné cet aperçu de l'ensemble des recettes et des dépenses de la ville, en avoir fait ressortir les progrès depuis un demi siècle, et avoir montré les conséquences générales que doit avoir, sous ce rapport, l'agrandissement de Paris, nous allons passer en revue la

1

4

4

٦

plus grande partie des principales branches de produits et de dépense.

Contributions directes. — Les contributions perçues au profit de ville de Paris se composent de 5 c. sur le principal des contributions foncières et personnelle-mobilière, de 3 c. sur le principal des t contributions directes, pour le service de l'instruction primaire, de 8 centimes sur les patentes. Voici les produits depuis vingt aus, ils se décomposent ainsi:

Désignation.	1841.	1845.	1859.	1868.	1880.
Contribution foncière 5 c. — mobilière. 5 Quatre contributions 3	fr. 345,818 175,301	173,534		195,000 740,000	fr. 472,000 242,000 950,000
Patentes		1, <b>119,635</b> 740		735,000 1,000	900,000 1,500
Totaux	1,002,786	1,667,997	1,114,924	2,092,000	2,565,500

Il résulte de ce tableau que les recettes provenant de ce chef se sont assez faiblement accrues de 1841 à 1850, mais qu'elles ont doublé de cette dernière année à 1858. Cet accroissement est surtout produit par l'attribution faite à la ville depuis 1856 de 3 c. pour le service de l'instruction primaire. En 1860, l'annexion fait augmenter les produits de 500,000 fr. environ ou 25 0/0.

D'un autre côté, la ville est tenue de payer à l'État certaines redevances, soit pour les propriétés qu'elle possède, soit pour exonérer une partie dela population de l'impôt mobilier, ou des frais de logement et de casernement des militaires. Ces redevances qui, de 1840 à 1850, s'étaient élevées de 5 à 6 millions, se sont réduites, depuis 1853, par suite de la suppression, à partir de cette année, du dixième des produits des droits des octrois et de la caisse de Poissy, précédemment payés au Trésor. En 1858, elles n'étaient plus que de 1,595,000 fr. ainsi répartis, savoir :

Contribution foncière des propriétés de la ville Taxe annuelle représentative des droits de mutation sur les	170,000 fr.
biens de main-morte Portion de la contribution personnelle-mobilière à prélever sur	65,000
les produits de l'octroi Indemnité pour frais de casernement et de logement militaire.	1,200,000 160,000
Total	1,595,000

En 1860, les charges du nouveau Paris, envers l'État, sont portées au budget pour une somme de 1,836,000 fr.

La répartition des contributions directes à Paris, entre les contribuables, au lieu de se faire comme dans les autres villes et communes par une commission composée du maire, de l'adjoint et de cinq imposables, est confiée à une commission permanente, composée de 27 membres,

### FINANCES.

dont 5 répartiteurs titulaires et 22 répartiteurs adjoints (Loi du 23 frimaire an III et 5 messidor an V, Règlement du 1<sup>er</sup> juin 1849). Les frais de cette institution étaient en 1850 de 106,024 fr., en 1858 de 108,150 fr., dont la plus grande partie (98,334 fr.) est affectée au traitement des répartiteurs. A cette somme, viennent s'ajouter les dépenses pour les employés de la commission et les frais d'expédition des rôles qui s'élevaient à 18,000 fr. et formaient avec les 108,150 fr. ci-dessus, un total de 126,150 fr. En 1860, ces dépenses sont évaluées à 146,300 fr.

Octroi. — L'octroi de Paris, qui forme la principale source de ses revenus, a été institué en 1798. Les droits établis à cette époque frappaient déjà la plus grande partie des objets qui y sont assujettis aujourd'hui, notamment les boissons, les combustibles, les comestibles, les fourrages, les matériaux de construction, etc. Quelques objets spéciaux appartenant à ces catégories ont d'ailleurs été ajoutés depuis lors, mais l'augmentation qui s'est produite dans les revenus de l'octroi a surtout été occasionnée par le remaniement des tarifs, et par l'accroissement considérable de la consommation des denrées et marchandises soumises à la taxe; un décime de guerre ajouté à ces droits en 1815 a été maintenu depuis cette époque. En 1847, les droits perçus par la Caisse de Poissy furent réunis à ceux d'octroi, et les droits sur les bestiaux perçus précédemment par tête furent établis d'après le poids ; cette modification dans l'assiette du droit eut pour effet d'augmenter notablement les produits. En 1848, les recettes diminuèrent au contraire, trèssensiblement, par suite de la suppression momentanée du droit d'octroi sur la viande. Mais on soumit, d'autre part, à la taxe des objets qui en étaient précédemment affranchis, tels que le sucre, les oranges, les citrons, les amandes, les marrons, la glace à rafraîchir, la fonte, le cuivre et le zinc; on y a assujetti également la volaille, le gibier, le beurre et le poisson, portés à domicile sans passer par le marché de la vente en gros. Le décime de guerre de 1815 fut en même temps doublé ; de toutes ces innovations, les seules qui furent durables furent l'établissement du second décime et l'impôt sur les comestibles à destination; mais les objets nouvellement assujettis disparurent presque tous du tarif.

En 1852, un décret du 17 mars supprima les 10 0/0 payés au Trésor sur les revenus nets de l'octroi, mais on diminua en même temps les taxes de l'octroi.

Le tableau ci-après indique, année par année, le montant des produits de l'octroi, depuis l'établissement de cette taxe jusqu'à 1859 :

VII	6,634,056 fr.	1802	10,741,691 fr.	1806	19,858,361 fr.
VIII	8,802,804	1803	12,095,632	1807	18,858,610
IX	11,560,529	1804	19,047,894	1808	20,813,340
1801	10,936,416	1805	20,212,586	1809	19,984,982
	TOME II.				<i>29</i>

1810	20,431,416 fr.	1827	28,225,550 fr.	1844	31,7 38,707 fr.
1811	21,016,982	1878	27,991,427	1945	34,164,943
1812	20,550,954	1829	25,496,688	1846	33,989,759
1813	19,050,920	1830	24,131,955	1847	34,511,389
1814	18,074,972	1831	19,943,750	1848	26,519,627
1815	18,152,121	1832	20,380,408	1849	32,925,611
1816	20,650,748	1833	26,889,337	1850	37,176,950
1817	18,560,036	1834	27,683,924	1851	37,265,428
1818	20,843,682	1835	29,048,492	1852	39,328,468
1819	24,073,968	1836	29,594,379	1853	40,878,538
1820	26,142,585	1837	30,861,156	18:4	39,913,837
1821	25,976,891	1838	31,862,970	1855	41,872,812
1822	27,203,936	1839	38,653,744	1856	41,875,365
1823	27,523,746	1840	29,905,542	1857	47,391,498
1824	29,286,755	1841	31,248,003	1858	50,309,563
1825	30,588,196	1842	30,915,987	1859	53,863,487
1826	30,102,261	1843	32,431,703		• •

De 1852 à 1859, les recettes de l'octroi ont augmenté de 37 0/0, de 39,338,567 fr. à 53,863,487 fr. Cette progression résulte de deux causes principales : la première consiste dans des révisions de tarif opérées en 1854 et 1855, et ayant eu principalement pour effet d'élever la taxe sur le charbon de terre, d'établir une nouvelle taxe sur les fers employés dans la construction en concurrence avec les bois de charpente, de rehausser les droits sur les bougies stéariques et le suif, et de frapper d'une taxe la glace à rafraîchir. Les diverses modifications de tarif ont produit, de 1852 à 1859, une augmentation de revenu de 3,224,000 fr.; Le surplus, 11,310,900 fr., représente l'accroissement, provenant de causes générales.

Voici du reste, par chapitres du tarif d'octroi, la division des résultats obtenus de 1852 à 1859 :

	Produit	Augmentations				
Chapitres du tarif.		Dues aux modifications du tarif. générales.		Totaux.	Produit présumé de 1859.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Boissons	16,179,358	260,000	5,291,827	5,551,827	21,731,185	
Liquides	3,922,892	76,000	1,243,823	1,319,823	5,232,715	
Comestibles	8,719,738	68,000	1,407,399	1,475,399	10,195,137	
Combustibles	4,967,209	1,350,000	786,569	2,136,569	7,103,778	
Matériaux	1.517.235	697,000	911,837	1,608,837	3,126,072	
Bois à ouvrer	1,835,949	b	1,183,625	1,183,625	3,019,574	
Fourrages	1,394,867	93,000	350,437	443,437	1,838,324	
Objets divers	797.416	680,000	133,986	813,986	1,611,402	
Forts centimes	3,903	n	1,397	1,397	5,300	
Totaux	39,328,567	3,224,000	11,310,900	14,534,900	53,863,487	

On voit que les boissons et liquides sont toujours la matière la plus imposable et la plus imposée; les comestibles ne viennent qu'après.

Afin de donner une idée plus complète des produits actuels de l'octroi, nous indiquons ci-après le détail des objets assujettis aux droits établis et les revenus perçus en 1858 :

FINANCES.

	Base	TEXE	Quantités	Droits
Désignation.	de perception	PB Dation II	soumises aux	constatés.
		prine-pal.	droits.	
		fr. c.		fr.
Boissons. — Vins en cercles	hectolitre.	10 »	1,456,144	16,017,589
Vins en bouteilles	-	17 »	12,367	252,324
Cidre, poiré et fruits réduits		23 50 3 80	80,470 19,651	2,260,504 82,180
- à la fabrication		3 80	1,227	5,128
Liquides Alcool dénaturé	-	4 30	464	3,677
Vinaigre		10 »	22,790	273,475
Bière à l'entrée		3 80	149,425	681,477
<ul> <li>à la fabrication</li> </ul>		285	150,745	472,590
Chasselas, muscat, et autres raisins .	100 kilogr.	4 80	5,883,243	339,028
Huile d'olive	hectolitre.	38 #	7,012	319,773
- de toute autre espèce	-	21 *	118,168	2,981,449
— animale sortant des abattoirs.	-	21 » 9 50	167	4,224
Vernis gras, blanc de céruse, etc Essence de térébenthine	_	8 50	8,050 13,306	91,800 135,743
Ether et chloroforme	_	23 50	10,000	5,004
Bestiaux. — Bœuſs	tête.	53 »		*
Vaches	_	35 ×	1	35
Veaux	_	11 »	10	110
Moutons, boucs et chèvres	—	4 »	123	49 <b>2</b>
Porcs.	-	14 »	61	854
Comestibles. Provenant des abattoirs,		0.05	FO 707 000	F 404 4F0
Viande de bœuf, veau, mouton, chèvre.	100 kilogr.	8 85	52,707,632	5,131,153
Abats et issues de veau Viande et graisse de porc		755 885	1,029,204 5,469,187	85,500 532,4 <b>26</b>
Abats et issues de porc		3 80	806,273	33,703
Comestibles provenant de l'extérieur		0.00	,270	
Viande de bœuf, vache, veau, mouton,				
bouc et chèvre	-	10 55	20,485,569	2,377,889
Abats et issues de veau		7 55	902,789	75,035
Viande fraiche et graisse de porc		10 55	4,931,040	572,296
Charcuterie de toute espèce	-	20 70	1,090,394	248,327
Abats et issues de porc Truffes, pâtés, terrines truffées	-	3 80	610,123	25,519
Volailles, gibier, etc.	_	120 » 30 »	106,550 1,046,312	153,448 48,429
Dindes, oles, lapins domestiques,	_	50 x	1,040,012	d a <sup>3</sup> dar a
agneaux, chevreaux.	_	15 »	269,050	12,173
Saumons, turbots et esturgeons	_	60 v	16,906	4,674
Autres poissons	·	15 »	25,965	972
Huitres ordinaires	-	5 r	16,197	1,737
<ul> <li>de Marennes et huitres marinées</li> </ul>		10 »	14,473	1,649
- d'Ostende et autres	-	15 »	9,165	343,121
Beurre	-	10 »	2,859,341	50,689
OEufs Combustibles. — Bois dur, neuf ou flotté.	stère.	2 50 2 50	1,686,406	4,226,015 1,481,8 <b>28</b>
Bois blanc, neuf ou flotté	stere.	2 50	4 <b>93,9</b> 43 193,503	429,641
Cotrets de bois dur.		1 50	36,360	65,447
Merrain et fagots de toute espèce		. 90	52,591	56,848
Charbon de bois	hectolitre.	» 50	3,148,353	1,889,012
Poussier de charbon.	<u> </u>	» 25	171,423	51,518
Charbon de terre, et tourbes carbonisées.	100 kilogr.	» 60	406,590,121	2,927,646
Fourrage. — Foin.	100 bottes.	5 .	7,635,720	458,143
Paille		2 >	14,863,368	356,933
AvoineOrge	100 kilogr.	1 25 1 60	61,973,499	929,649 132,555
Matériaux — Chaux	hectolitre.	1 00	6,903,023 239,383	132,555 327,64 <b>2</b>
Ciment	100 kiloge	1 15 » 90	10,068,406	108,748
Platre	l hectolitre	× 35	3,085,183	1,295,791
Maalla a 1	mètre cube	».80	210,258	126,155
moellons bruts ou plaués.				
Moellons bruts ou piqués Pierre de taille de toute espèce		2 .	116,016	278,438

CHAPITRE XVIII. - PARIS.

Marbre et granit		1 15	5 ×	1 3,639	65.66	
Fers employés dans les constructions.	100 kilogr.	. 3		9,271,110		
Fontes	-	2		7,380,854		
Ardoises (grandes)	millier.	4		5,131,493		
— (petites)		2	50	166,722		i.
Briques		5	75			
Tuiles		7	n	762,149		•
Carreaux	-	4	75	1,875,977		
Poteries, pots creux	100 kilogr.		25	6,686,252	20.42	
Argile, terre glaise et sable gras	metre cube.	,	60	58,285	61,992	
Bois de construction Chêne et bois dur	stère.	9	40	128,465		
Sapin et bois blanc		7	50	164,473		
Lattes	100 bottes.	9	40	209,201		
Bateaux en chêne	par bateau.	24		· 77	2,218	
— en sapin	· _	12	- »	285	4,101	
Bois de déchirage en chêne	mètre carré		18	4,617	998	ł
– en sapin	-	ж	10	42,299	5,070	I
Objets divers. — Glace à rafraichir	100 kilogr.	3		6,942,225	416,533	l
Sel gris et blanc	-	5		7,330,563	439,83	I
Fromages secs	-	9	50	1,871,333	213,356	
Cire blanche et spermaceti raffiné	-	28	»	66,072	22,203	
Cire jaune et spermaceti	-	19		84,671	19,399	
Acide et bougie stéariques	-	16	»	1,564,035	300,308	
Suifs et graisse non comestibles	-	6		1,732,140	124,728	
Suifs bruts ou fondes venant des abat-			1			
toirs	-	6		1,383,190	<b>99,</b> 595	
Total		••••	• • •	•••••••	50,309,563	

Aux taxes qui précèdent il faut ajouter :

1° Le décime pour franc applicable à toutes les taxes d'octroi établi par l'ordonnance royale du 10 août 1815 et maintenu indéfiniment par l'ordonnance du 17 août 1832 et par l'arrêté du gouvernement du 18 juin 1848;

2° Du second décime pour franc, applicable à toutes les taxes autres que celles qui frappent les vins en cercles, les cidres et poirés, les bières fabriquées dans Paris, et les viandes, établi par l'arrêté précité de 1848 et maintenu jusqu'au 1° janvier 1871 par décret du 2 octobre 1851.

Les frais de perception de l'octroi, qui étaient en 1840 de 1,969,832 fr. s'élevaient en 1850 à 2,400,569 fr.; en 1858 à 2,875,269 fr. A cette dépense s'ajoute une somme d'environ 100,000 fr. pour les frais de saisies et consignations en matière d'octroi, ce qui porte le total à 2,975,269 fr. En rapprochant cette dépense du produit, on trouve un rapport d'environ 6 0/0; mais, il y a lieu de considérer que la ville, en même temps qu'elle fait la perception de l'octroi pour son propre compte, opère aussi le recouvrement des droits d'entrée établis sur les vins et alcools au profit du Trésor. Ces droits s'élèvent actuellement de 17 à 18 millions par année, ce qui forme avec le produit de l'octroi un total de 68 millions environ, et réduit le rapport des frais de perception aux recettes, à 4,50 0/0.

En 1860, les produits de l'octroi de la ville de Paris agrandie, sont

45/4

 fr. et les frais de perception à 3,376,000 fr., en y
 et poursuites. Le rapport des frais aux produits
 Du reste, la loi du 18 juin 1859, qui a décrété rontient des dispositions spéciales propres à lion des droits d'octroi aux communes de récédemment affranchies, ou qui ne les grand nombre d'objets et dans une des mesures transitoires adoptées à la banlieue annexée, n'atteinà la valeur qu'elles acquére-

> dont les 25 principales es; 14 n'admettaieut et lorsque la perrenvoi, parce que amise aux droits; enfin, ue chemins de fer ou sur la

cral de la perception. , les entrées sont au nombre de 66, dont . le surplus, pour les perceptions inférieures à . assage des personnes et des voitures ne transportant . arifé. De plus, 12 recettes intérieures sont établies aux chemins de fer et sur le cours du fleuve. En somme, le . are des recettes a été augmenté de 12. Le personnel de l'octroi a dû également être augmenté, par suite de

sgrandissement de Paris. Le nombre des employés préposés aux enrées a été élevé de 1,259 à 1,862, et celui des préposés aux escortes de 188 à 200; enfin, il a été créé 15 brigadiers et 75 commis nouveaux, fant pour fonction spéciale de surveiller les entrepôts à domicile.

Perceptions sur les marchés, etc. — Après les taxes d'octroi, une des Darces de revenus les plus importantes de la ville de Paris, sont les roits de diverses natures, établis sur les halles d'approvisionnement, sur 5 marchés de détail et aux abattoirs. Ce sont les facteurs chargés de vente sur les marchés qui opèrent le recouvrement de ces droits et nt tenus d'en faire le versement à la caisse municipale. Le décret du svril 1848 a assujetti aux droits de marché, les denrées expédiées à stinations particulières; divers actes intervenus depuis 1848, ont vé en outre, dans une notable proportion. le tarif de droits. Aussi produits se sont-ils, par suite de ces diverses causes, considélement accrus depuis 1840. En voici les résultats :

1841	1,644,843 fr.	1850	2,355,507 fr.
<b>18</b> 45	1,802,147	1858	3,761,764

CHAPITRE XVIII. - PARIS.

Marbre et granit	I —	1 15	ø	3,689	65,496
Fers employés dans les constructions.	100 kilogr.	.3			
Fontes	_	2	x	7,380,854	
Ardoises (grandes)	millier.	4	ŋ	5,131,493	24,632
— (petites)		2	50	166,722	500
Briques.		5	75	13,950,955	96,265
Tuiles	-	7	30	762,149	6,401
Carreaux		4	75	1,875,977	10,681
Poteries, pots creux	100 kilogr.	»	25	6,686,252	20,062
Argile, terre glaise et sable gras	mètre cube.		60	58,285	41,992
Bois de construction Chêne et bois dur	stère.	9	40	128,465	1,449,133
Sapin et bois blanc		7	50	164,473	1,480,256
Lattes	100 bottes.	9	40	209,201	23,612
Bateaux en chêne	par bateau.	24	»	77	2,218
— en sapin	-	12	»	285	
Bois de déchirage en chêne	mètre carré	n	18	4,617	
– en sapin	-	n	10	42,299	
	100 kilogr.	3	»	6,942,225	
Sel gris et blanc	-	5	»	7,330,563	439,834
Fromages secs	—	9	50	1,871,333	213,356
Cire blanche et spermaceti raffiné		28	»	66,072	22,203
Cire jaune et spermaceti	-	19	»	84,671	
Acide et bougie stéariques	-	16	- *	1,564,035	300,388
Suifs et graisse non comestibles	_	6	э	1,732,140	124,728
Suifs bruts ou fondes venant des abat-					
toirs	-	6	- »	1,383,190	99,595
Total			••		50,309,563

Aux taxes qui précèdent il faut ajouter :

1º Le décime pour franc applicable à toutes les taxes d'octroi établi par l'ordonnance royale du 10 août 1815 et maintenu indéfiniment par l'ordonnance du 17 août 1832 et par l'arrêté du gouvernement du 18 juin 1848;

2° Du second décime pour franc, applicable à toutes les taxes autres que celles qui frappent les vins en cercles, les cidres et poirés, les bières fabriquées dans Paris, et les viandes, établi par l'arrêté précilé de 1848 et maintenu jusqu'au 1° janvier 1871 par décret du 2 octobre 1851.

Les frais de perception de l'octroi, qui étaient en 1840 de 1,969,832 fr. s'élevaient en 1850 à 2,400,569 fr.; en 1858 à 2,875,269 fr. A cette dépense s'ajoute une somme d'environ 100,000 fr. pour les frais de saisies et consignations en matière d'octroi, ce qui porte le total à 2,975,269 fr. En rapprochant cette dépense du produit, on trouve un rapport d'environ 6 0/0; mais, il y a lieu de considérer que la ville, en même temps qu'elle fait la perception de l'octroi pour son propre compte, opère aussi le recouvrement des droits d'entrée établis sur les vins et alcools au profit du Trésor. Ces droits s'élèvent actuellement de 17 à 18 millions par année, ce qui forme avec le produit de l'octroi un total de 68 millions environ, et réduit le rapport des frais de perception aux recettes, à 4.50 0/0.

En 1860, les produits de l'octroi de la ville de Paris agrandie, soul

### FINANCES.

5

évalués à 67,344,000 fr. et les frais de perception à 3,376,000 fr., en y
comprenant les saisies et poursuites. Le rapport des frais aux produits
se trouve élevé à 6.6 0/0. Du reste, la loi du 18 juin 1859, qui a décrété
l'agrandissement de Paris, contient des dispositions spéciales propres à
atténuer ou faciliter l'application des droits d'octroi aux communes de
la zone annexée qui en étaient précédemment affranchies, ou qui ne les
supportaient que pour un moins grand nombre d'objets et dans une
moindre proportion. Aussi, par suite des mesures transitoires adoptées
à cet effet, les produits de l'octroi, dans la banlieue annexée, n'atteindront pas dans les premières années, toute la valeur qu'elles acquéreront plus tard.

Avant l'annexion, Paris comptait 57 entrées, dont les 25 principales avaient autant de recettes d'octroi proprement dites; 14 n'admettaient l'introduction d'objets tarifés qu'en petite quantité, et lorsque la perception était inférieure à 1 fr.; 18 appelées barrières de renvoi, parce que le passage n'en est accordé à aucune matière soumise aux droits; enfin, 5 recettes intérieures, établies aux gares de chemins de fer ou sur la rivière, complétaient le service général de la perception.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1860, les entrées sont au nombre de 66, dont 30 pour les recettes, et le surplus, pour les perceptions inférieures à 1 fr., ou pour le passage des personnes et des voitures ne transportant aucun objet tarifé. De plus, 12 recettes intérieures sont établies aux gares de chemins de fer et sur le cours du fleuve. En somme, le nombre des recettes a été augmenté de 12.

Le personnel de l'octroi a dû également être augmenté, par suite de l'agrandissement de Paris. Le nombre des employés préposés aux entrées a été élevé de 1,259 à 1,862, et celui des préposés aux escortes de 138 à 200; enfin, il a été créé 15 brigadiers et 75 commis nouveaux, ayant pour fonction spéciale de surveiller les entrepôts à domicile.

Perceptions sur les marchés, etc. — Après les taxes d'octroi, une des sources de revenus les plus importantes de la ville de Paris, sont les droits de diverses natures, établis sur les halles d'approvisionnement, sur les marchés de détail et aux abattoirs. Ce sont les facteurs chargés de la vente sur les marchés qui opèrent le recouvrement de ces droits et sont tenus d'en faire le versement à la caisse municipale. Le décret du 24 avril 1848 a assujetti aux droits de marché, les denrées expédiées à destinations particulières; divers actes intervenus depuis 1848, ont élevé en outre, dans une notable proportion, le tarif de droits. Aussi les produits se sont-ils, par suite de ces diverses causes, considérablement accrus depuis 1840. En voici les résultats :

1841	1,644,843 fr.	1850	2,355,507 fr.
1845	1,802,147	1858	3,761,764

La répartition des produits, entre les divers marchés en gros, s'oprait d'ailleurs de la manière suivante en 1858 :

Poisson d'eau douce		Beurre et œufs		1
Hultres	203,310	Légumes et fruits	35,404	
Marée	755,755	Bestiaux	21,493	
Volaille et gibier.	1,648,485			
Grains et farines	101,760	Total	3,761,724	

En 1860, ces recettes sont évaluées pour le nouveau Paris à la somme de 4,092,500 fr.

L'ancienne enceinte de Paris renferme 47 marchés au détail, dont 35 sont gérés par l'administration municipale, 5 sont exploités par des concessionnaires, 5 sont encore des propriétés particulières, 2 n'existent qué par tolérance.

La banlieue annexée à Paris contient 27 établissements de même nature ainsi classés : 2 marchés couverts (ceux de Passy et de la Chapelle); 17 stationnements, où se fait provisoirement la vente des comestibles; 3 où aucune perception n'est opérée; 2 appartenant à des particuliers; 3 tolérés.

La location des places et abris dans la plupart des marchés au détail était précédemment affermée, mais les inconvénients attachés à ce mode d'exploitation ont déterminé l'administration à y renoncer, et aujourd'hui le plus grand nombre des marchés actuels sont exploités en régie pour le compte de la ville, par les agents du service des perceptions municipales. Le prix des places est fixé par des tarifs spéciaux, à raison du mètre superficiel, combiné avec le temps d'occupation, et perçu par des receveurs placés sous la surveillance de contrôleurs. Les produits des marchés au détail se sont élevés de 1841 à 1850 de 543,743 fr. à 612,294 fr.; en 1858, ils étaient de 1,685,241 fr.; en 1860, ils sont évalués à 2,028,700 fr.

Les frais de perception sur les marchés se décomposaient ainsi en 1858:

Traitement du directeur et des agents des perceptions municipales.	174,321 fr.
Dépenses du matériel	41,615
Gages et salaires des concierges et gardiens des halles et marchés.	16,000
Entretien du mobilier des halles et marchés	1,000
Total	232,936

Il importe de remarquer que les agents des perceptions municipales sont chargés non-seulement du recouvrement des droits sur les marchés, mais encore des droits de pesage et de mesurage et de quelques autres services accessoires.

En 1860, les frais du service sont portés à 682,600 fr., cette augmentation est la conséquence de l'agrandissement de Paris, et de la difficulté plus grande de la surveillance et de la perception dans la zone annexée.

Abattoirs. - L'ancien Paris possédait 5 abattoirs pour la boucherie,

### FINANCES.

savoir : ceux du Roule, de Montmartre, de Ménilmontant, de Villejuif et de Grenelle, et deux abattoirs spéciaux pour les porcs, ceux de Château-Landon et des Fourneaux. A ces établissements se soint joints, depuis l'annexion, les abattoirs de la Villette et de Belleville, simultanément affectés aux services de la boucherie et de la charcuterie; un 8• abattoir de la banlieue annexée, celui de Batignolles, est entre les mains d'un entrepreneur. Il existait, en outre, dans les communes suburbaines, 155 tueries particulières pour la boucherie, et 91 brûloirs pour la charcuterie, qui ont été supprimés à partir du 1er janvier 1860. Le travail de tous ces établissements particuliers a été provisoirement réparti entre les abattoirs publics existants; mais le Gouvernement a l'intention de créer un abattoir unique, d'une très-vaste étendue, sur des terrains situés dans le 19° arrondissement (Villette), au point de rencontre des routes de Flandre et d'Allemagne, des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis et du chemin de fer de ceinture. L'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement des abattoirs, a déjà été faite par la ville au prix de 8,400,000 fr.

Dans les abattoirs publics sont perçus des droits de diverses natures, soit pour l'abattage (2 c. par kilog.), pour le lavage et la préparation des triperies, pour la fonte des suifs, la location des échaudoirs ; le produit de ces perceptions qui était, en 1841, de 1,068,765 fr., et en 1850, de 1,081,362 fr., atteignit 1,360,000 fr. en 1858. Pour 1860, le produit des droits d'abattoir est évalué à 1,520,000 francs.

Les dépenses du personnel et du matériel du service des abattoirs, portées au budget de la ville, étaient, en 1841, de 103,026 fr., en 1850, de 79,020 fr., en 1858, de 86,040 fr.; pour 1860, ils sont évalués à 109,054 fr.

*Entrepôts.*—La ville de Paris possède cinq entrepôts publics, savoir : l'entrepôt des liquides, l'entrepôt des douanes, l'entrepôt de la place des Marais, l'entrepôt des sels et l'entrepôt de l'octroi. La valeur foncière de ces propriétés était estimée, en 1850, à 25 millions de francs, environ ; mais parmi ces entrepôts, le seul productif de droits directement perçus par la ville, est l'entrepôt général des vins. Les autres sont cédés à des compagnies, qui les exploitent à des conditions particulières, a la charge de les restituer à la ville à l'expiration des concessions. Les produits de l'entrepôt des vins ont peu varié : ils se sont élevés seulement de 311,000 fr. en 1841, à 327,000 fr. en 1850, et à 337,000 fr. en 1858 ; pour 1860, ils sont évalués à 380,000 fr.

Le service de l'entrepôt des vins donne lieu à une dépense d'environ 36,000 fr., dont 25,000 fr. pour les traitements du directeur et des commis, et 10,000 fr. pour les dépenses du matériel. Ces dépenses ne paraissent pas devoir s'élever, par suite de l'agrandissement de Paris ; elles sont portées pour la même somme au budget de 1884.

Poids publics. — Dans l'intérêt de la sincérité des transactions commerciales, la ville a établi un service public de pesage et de mesurge, dont l'emploi est, suivant les cas, obligatoire ou facultatif. Le produi des droits perçus au profit de la ville s'était abaissé de 215,740 fr. a 1841, à 126,271, en 1850; mais, en 1858, il s'était élevé à 406,005 fr. La presque totalité de l'augmentation a porté sur le produit du menrage des pierres, par suite de l'extension que les travaux de construction ont pris à Paris. Les droits de pesage et de mesurage se divisaient ainsi, en 1858 :

Bureau central du poids public	56,181 fr.
Halles, marchés et ports	92,509
Produit du mesurage des pierres	262,375
Total	411,065

Les évaluations du budget de 1860 portent ce produit à 572.000 fr.

Le service du poids public et du mesurage est confié à un vérificateur des poids et mesures, assisté de 28 préposés, dont les traitements réunis forment une dépense de 54,052 fr.

Dette municipale. — La première origine de la dette municipale actuelle a été un prêt de 8 millions de francs, autorisé par décret du 18 novembre 1807, sur le domaine extraordinaire, pour la rectification du quai des Grands-Augustins. Les grandes entreprises de travaux publics, la construction des halles et marchés, faites de 1810 à 1815, furent accomplies à l'aide de fonds provenant de la vente d'immeubles appartenant aux hospices. Mais la ville abandonna en compensation les produits de dix marchés au détail, qu'elle reprit en 1843 (Ord. 3 septemb. 1843), moyennant l'immobilisation d'une somme de 12,330,578 fr., due par la ville aux hospices.

Des rentes furent créées, en 1815, pour subvenir aux dépenses du séjour des troupes étrangères; ces rentes, montant à 212,000 fr., ne produisirent qu'un capital de 2,572,412 fr. En 1822, il a été créé 400,000 fr. de nouvelles rentes, affectées à la construction du canal Saint-Martin, au capital de 8 millions; cette double dette a été remboursée de 1824 à 1852.

En 1832, la ville contracta un emprunt de 40 millions, pour rembourser les dettes qu'elle avait faites pour subvenir aux insuffisances des recettes de 1830 à 1832 et exécuter de grands travaux d'utilité municipale. Cet emprunt a été remboursé en 1853.

En 1848, la ville fit un nouvel emprunt de 25 millions qui, primitivement destiné à l'exécution de grands travaux publics, dut, en réalité, subvenir à l'insuffisance des produits de la ville et faire face aux nécessités de la crise. Une partie de cet emprunt fut réalisé d'abord partiel-

## FINANCES.

iement, au moyen d'un prêt provisoire de 10 millions fait par la Banque,
et plus tard régularisé par l'émission, en 1849, d'obligations de 1,000 f.
Ces obligations donnaient droit à des primes réglées d'après les tirages
au sort. Cet emprunt a été remboursé définitivement à la fin de 1859.
it A la suite de la révolution du 24 février 1848, la perception du péage
sur certains ponts de Paris fut violemment interrompue. Le rachat du
péage fut ensuite régularisé : la ville en prit à sa charge tous les frais,
mais l'État consentit à augmenter la subvention accordée pour l'entretien du pavé de Paris. Les sommes à payer par la ville furent ainsi réglées :

-	-	Somme	es à payer par an. E	ngagements contractés.	
2	Ponts	d'Austerlitz, de la Cité et des Arts.	268,380 fr.	13,253,052 fr.	
		du Carrousel	100,000	1,766,656	
2	—	de l'Archevêché, d'Arcole et des			
4		Champs-Elysées	101,320	2,798,327	
_		Total général des sommes à paye	r par la ville	17,818,035	
j		• • • •	•		

Un autre emprunt a été contracté par la ville en 1852, pour faire face aux grands travaux d'utilité publique qui ont changé, depuis quelques années, la face de Paris.

Les diverses transformations que la dette municipale a subies, de 1852 à 1859, ont eu pour effet d'en élever le capital de 118,762,413 fr. à 132,249,872 fr. (différence 13,487,459 fr.). Voici, du reste, le détail de ces modifications :

	Capital de la dette	au lerjanvier
	1853.	1860.
Emprunt de 25 millions	24,752,000 fr.	» fr.
— de 50 id	50,000,000	47,698,000
de 60 id	n	58.363,360
Annuités de rachat du péage des ponts Somme due aux hospices, pour prix de cession	16,898,000	13,857,983
de marchés Arriéré dù au Trésor sur le produit de l'octroi	12,330,529	12,330,528
de 1833 à 1848 Subvention due à la compagnie concessionnaire	2,528,929	` »
du boulevard de Strasbourg	7,705,600	3
Engagements divers	4,547,354	a
Totaux	118,702,413	132,249,872

Les sommes affectées à l'amortissement de la dette, de 1852 à 1859, l'ont réduite de près de 45 millions. L'augmentation que malgré cette réduction le tableau ci-dessus fait ressortir a été motivée par l'émission du nouvel emprunt de 60 millions, destiné à constituer une dotation en faveur de la Caisse de la boulangerie et à faire face aux dépenses de grands travaux publics.

Si l'on met en rapport le chiffre de la dette, à chacune des deux époques, avec le montant des revenus ordinaires de la ville, on trouve que la dette était au revenu :

> En 1852 comme 225.88 à 100. En 1859 — 166.71 à 100.

Il résulte de ce rapprochement, que la dette, quoique un peu pluséent <sup>1</sup> en somme, est, en 1859, dans un rapport moindre qu'en 1852, à l'asemble des recettes de la ville.

1

Le capital de la dette de la ville de Paris, en y comprenant celle de communes suburbaines annexées, s'élevait, au 1<sup>er</sup> janvier 1860, i 132,414,372 fr. Comparé au montant des revenus ordinaires de la ville de Paris agrandie, cette somme représente 134.66 0/0 du total.

Mais en ce moment même (juillet 1860), le Corps législatif est sui d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à contracter m emprunt, au moyen de l'émission de 287,618 obligations de 500 fr. Ce emprunt est destiné à faire face aux dépenses extraordinaires nécessités par l'annexion, et qui sont évaluées de 130 à 150 millions de francs. Ce emprunt doit en outre servir, avec les ressources extraordinaires de budget, à solder les dépenses affectées aux grands travaux publics.

Les dépenses du service de la dette municipale sont évaluées a 1860 à 18,048,485 fr., ainsi divisés :

Intérêts, lots et autres charges annuelles de la dette proprement	- 000 557/
dite. Dépenses de la Caisse des travaux de Paris	5,862,737 L 1,533,000
Intérêts de prix d'immeubles acquis à terme Amortissement de la dette proprement dite	707,503 4,790,575
Payement de prix d'acquisitions.	5,144,659
Total	48 048 485

Voici quelles ont été les charges imposées par le service de la dette

municipale, depuis l'origine de cette dette, en 1807, jusqu'à l'année 1859:

1807	6,000 fr.	1825	6,458,683 fr.	1843	4,683,823 fr.
1808	18,425	1826	6,558,183	1844	4,661,785
1809	95,201	1827	6,671,809	1845	4,608,782
1810	650,647	1828	7,086,014	1846	4,562,109
1811	728,512	1829	11,253,969	1847	4,649,821
1812	758,131	1830	5,191,408	1848	4,564,129
1813	660,968	1831	14,559,168	1849	13,768,250
1814	279,564	1832	6,988,313	1850	7,235,744
1815	6,250,199	1833	4,380,658	1851	7,809,438
1816	4.046,787	1834	4,364,491	1852	7,685,799
1817	22,486,737	1835	4,992,861	1853	8,321,715
1818	4,709,820	1836	5,000,611	1854	12,407,710
1819	5,952,934	1837	5,001,311	1855	13,241,137
1820	7,041,512	1838	4,901,183	1856	13,575,452
1821	7,463,457	1839	4,600,968	1857	14,015,721
1822	7,566,583	1840	4,597,430	1858	16,405,703
1823	7,362,683	1841	4,606,508	1859	16,585,283
1824	6,802,100	1842	4,571,885		

Après avoir donné les renseignements qui précèdent sur les finances de la ville de Paris, il nous resterait à indiquer les grandes institutions financières établies dans cette capitale. Mais la plupart de ces institutions, la Banque de France, le Comptoir d'escompte, le Crédit mobilier, le Crédit foncier, etc., ont un caractère général, et étendent leurs opérations à toute la France; à ce titre, il en a été traité dans le chapitre du Commerce. Les seules institutions de ce genre, qui aient un ca-

### FINANCES.

ractère exclusivement municipal, sont la Caisse de la boulangerie et la

Caisse des travaux publics (1). Ce dernier établissement trouve sa place un peu plus loin, dans le paragraphe que nous consacrons aux grands travaux publics de Paris. Nous nous bornons donc ici à parler de la Caisse de service de la boulangerie.

Caisse de service de la Boulangerie. — Cette institution, régie par les décrets du 27 décembre 1853 et 7 janvier 1854, est placée sous la garantie de la ville de Paris et sous l'autorité du préfet de la Seine; elle a diverses attributions. D'une part, elle est chargée de payer pour le compte des boulangers et de recouvrer sur eux le montant de leurs achats de blés et de farines. A cet effet, il est ouvert, par le Préfet de la Seine, un crédit à chaque boulanger établi dans le département, sur ses dépôts de garantie et de réserve, et sur toutes autres valeurs acceptées par la Caisse. Tous les paiements de grains et farines se font sans exception par l'intermédiaire de la Caisse.

D'un autre côté, la Gaisse est encore chargée d'avancer aux boulangers le montant de la différence en moins, qui peut exister entre le prix de vente du pain, réglé par la taxe municipale, et le prix résultant de la mercuriale. Pour se couvrir de ses avances, elle reçoit en compensation, les différences en plus, établies en temps d'abondance.

Enfin, la Caisse peut, avec l'antorisation du Conseil municipal, emprunter les fonds nécessaires aux services dont elle est chargée. Pour réaliser ces emprunts, elle a généralement fait usage de *bons* analogues à ceux du Trésor, portant intérêt et payables à terme, émis au fur et à mesure des besoins. Une loi du 17 juillet 1856 a autorisé la ville de Paris à faire un emprunt de 60 millions, sur lesquels 40 millions doivent être affectés à la Caisse de service, savoir : 20 millions à titre de dotation, 20 millions à titre d'avances.

Voici le résumé des principales opérations de la Caisse, depuis sa fondation, en 1853 :

Les sommes payées pour le compte des boulangers, pour leurs achats de farines, ont présenté les résultats ci-après, de 1854 à 1858 :

	Nombre Sommes payées. de mandats.		Sommes payées.	Nombre de mandats.
1854	52,518,240 fr. 35,437	1857	84,749,448 f	r. 48,257
1855	127,275,560 58,876	1858	67,102,183	47,007
1856	127,422,161 58,185		• •	• •

La différence qui existe entre les chiffres de 1854 et ceux de 1855, est due à la résistance que les boulangers ont opposée dans les premiers

<sup>(1)</sup> La Caisse de Poissy qui servait d'intermédiaire obligé entre les producteurs et les bouchers de Paris pour le paiement du prix des bestiaux achetés par ceux-ci, a été supprimée par le décret du 24 février 1858 qui a rendu la liberté à la boucherie de Paris.

temps à l'application de la mesure relative aux déclarations obligatoires à faire à la Caisse. Quant à la diminution constatée en 1857 et 1858, elle a été la conséquence de la baisse qui s'est produite dans le prix des farines, pendant ces deux années, comparativement aux précédentes.

Pendant le temps de la crise alimentaire, de 1853 à 1856, les avances faites par la Caisse de service aux boulangers, pour maintenir le prix da pain au-dessous du taux déterminé par les mercuriales dressées tous les quinze jours, ont donné les résultats ci-après:

	Pains fabriqués.	Sommes payées aux boulangers.
1853	97,843,112 kilog.	8,532,821 fr.
1854	291,483,893	24,888,467
1855	299,314,430	15,716,737
1856	125,419,925	4,419,922
Totaux	814,061,469	53,557,947

Les sommes avancées aux boulangers par la Caisse se sont élevées à 53,557,947 fr., pour une fabrication de 814,061,469 kilogr. de pain, admis à la compensation. Ces avances ont été faites pendant 66 quinzaines; le nombre total de centimes avancés a été de 435 pour la première qualité de pain et de 460 pour la seconde qualité. La moyenne des avances par quinzaines a été de 6 à 7 cent. pour la première et 7 c. pour la deuxième qualité; chaque centime de différence payé par la Caisse, a représenté une somme de 122,843 fr.

Depuis le retour de l'abondance, la Caisse a recouvré une partie des avances faites en temps de cherté. Voici le détail de ces recouvrements, jusqu'à la fin de l'année 1858 :

1855 1856 1857 4859	Pains admis à compensation. 13,466,010 kilog. 138,984,002 295,797,383 295,027,480	Différences recouvrées. n fr. 3,141,222 9,019,231 4402,352
1858	280,037,180	<u>11,198 362</u>
Totaux	734,282,575	23,497,514

Les recouvrements ont été faits pendant 60 quinzaines, à raison de 4 c. environ par quinzaine, et ont produit une moyenne de 120,000 fr. par centime; chiffre moindre que celui des avances faites, pendant la période de cherté.

Au 31 décembre 1858, la compensation, tant active que passive, présentait la situation suivante :

Passif — Avances faites aux boulangers Intérêts des bons de la caisse et frais de négociation Frais de timbre des bons et insertion aux journaux Intérêts des comptes courants Frais généraux d'administration	53,557,947 fr. 8,958,946 219,673 341,036 697,431
Total des avances	63,775,033
Actif Recouvrement des avances	23,497,644
Reste à recouvrer	40,277,388

Il résulte de cette situation que les frais de négociation des bons et les dépenses d'administration faites par la Caisse de service ont ajouté une somme de plus de 10 millions aux 53 millions 1/2, avancés réellement aux boulangers pendant la crise.

Au 31 décembre 1859, les avances recouvrées s'élevaient à 33 millions 1/2; et il restait encore à reprendrs 29 millions 1/2, à cause des frais supplémentaires que la Caisse avait eu à supporter à cette époque.

La Caisse, pour faire face aux besoins des divers services, dont la gestion lui est confiée, a délivré, depuis le 6 février 1854 jusqu'au 31 décembre 1858, des bons s'élevant ensemble à la somme de 346,619,600 fr. ainsi divisés :

Sommes.	Echéances.	Taux	moyen.	Sommes.	Échéances.	Taux m	oyen.
127,216,300	fr. 3 mois	. 4 f	r. 46	1,581,100	fr. 9 mois	. 4 fr.	93
12,317,600	4	4	16	588,400	10	4	92
2,327,800	5	4	15	199,600	11	4	96
77,114,200	6	4	69	113,602,800	12	5	23
9,473,000	7	4	79		-		
2,198,800	8	4	91	346,619,600			

La moyenne générale du taux de l'intérêt a été de 4 fr. 96 0/0.

### IX. - Industrie.

Ensemble des industries. — L'importance de l'industrie à Paris est très-considérable. D'après les résultats de l'enquête de la chambre du commerce, elle présentait, en 1847, un chiffre d'affaires de 1,463,000,000 de francs, soit plus du tiers de la valeur totale (4,160,000,000 de fr.) attribuée par la Statistique officielle aux produits fabriqués dans l'ensemble de la France.

Mais l'industrie parisienne a un caractère tout spécial, elle ne comprend pas, du moins elle ne comprenait guère alors, à proprement parler, de grandes manufactures, et elle se compose à peu près exclusivement des fabrications qui comportent une division du travail entre des ateliers de modique grandeur, occupant chacun un petit nombre d'ouvriers. Les grandes fabriques industrielles tendent à s'éloigner de la capitale, où la production est devenue pour elles relativement dispendieuse, à cause du renchérissement des loyers, de la maind'œuvre et des combustibles. Des mesures prises par les gouvernements, dans un intérêt politique ou dans un but de salubrité publique, ont d'ailleurs contribué à développer ce mouvement d'éloignement de la grande manufacture et des fabriques.

L'industrie parisienne se distingue surtout par l'habileté et le fini du travail, autant que par l'élégance et le bon goût des formes; ces qualités font rechercher ses produits du monde entier, car on peut dire que, sous ce rapport, nos fabricants sont sans rivaux. Aussi les principales branches de l'industrie qui sont exploitées à Paris, sur la plus large échelle sont, outre celles qui se rapportent au vêtement, à l'alimentation et au bâtiment, les industries de luxe, dans lesquelles l'art et la fantime prennent le plus de part. Par cette raison, la fabrique de Paris est plus exposée que toute autre aux désastres qu'entraînent les crises politiques ou industrielles, et il n'en est pas qui ait plus vivement ressent les contre-coups des événements de 1848. Le tableau ci-après, qui présent comparativement le chiffre des affaires en 1847 et 1848, permettra d'apprécier l'importance relative des divers groupes principaux de l'indutrie parisienne et de juger des effets que la crise de février a exercés sur ces industries :

Désignation.	1847.	1848.	Diminut. propertion. en 1848.
	fr.	fr.	p. 100.
Vêtement	240,947,293	114,801,803	52
Alimentation	226,863,080	150,811,980	34
Bâtiment	145,412,679	50,170,045	66
Ameublement	137,145,246	34,716,396	75
Travail des métaux précieux	134,830,276	49,657,804	63
Articles de Paris	128,658,779	460,030,223	53
Fils et tissus	105,818,474	45,782,971	57
Travail des métaux mécanique	103,631,601	37,165,698	64
Industries chimiques et céramiques	74,546,696	40,867,551	45
Carrosserie, setlerie, équipement militaire,	52,357,176	28,106,557	<b>4</b> 6
Imprimerie, papeterie	51,171,873	27,363,484	47
Peaux et cuirs	41,762,965	28,014,000	33
Boissellerie, vannerie	20,482,304	10,035,604	51
Totaux	1,463,628,350	677,524,117	54

Dans son ensemble, la fabrique parisienne a vu subitement décroitre de 54 0/0 l'importance de ses affaires en 1848; les industries les plus atteintes furent celles de l'ameublement et du bâtiment, des métaux, des fils et tissus, des articles dits *de Paris*. Celles qui eurent le moins à souffrir, furent celles de l'alimentation et des peaux et cuirs. L'industrie fut quelques années à se remettre complétement du coup qui l'a frappée. Mais depuis lors elle a repris un grand essor. Nous ne doutons pas qu'actuellement le chiffre des affaires anquelles ne dépasse 2 milliards. On peut, du reste, dans une certaine mesure, se rendre compte de l'extension que l'industrie parisienne a acquise, depuis cette époque, d'après l'augmentation du nombre des patrons ou des ouvriers, qui en forment le personnel. Nous indiquons plus loin cette comparaison avec quelque détail.

En 1847, on comptait à Paris, 64,816 entrepreneurs ou patrons, répartis entre les divers groupes indiqués plus haut. Ils employaient comme auxiliaires 342,530 ouvriers des deux sexes. Le rapprochement de ces deux chiffres fait ressortir une moyenne générale de 5 ouvriers 28 0/0 par chaque entrepreneur. Mais, en groupant ces industriels d'après k nombre de leurs ouvriers, on trouverait les résultats ci-après : 7,117

ccupaient plus de 10 ouvriers ; 25,116 en occupaient de 1 à 10; 32,583 'occupaient qu'un ouvrier ou travaillaient seuls. L'industrie du vêtenent fournissait le plus grand nombre des petits entrepreneurs appartenant à cette dernière catégorie ; on en comptait pour l'ensemble du groupe 18,930 et 4,650 tailleurs, se trouvaient dans ces conditions.

La crise de 1848 se fit sentir sur la population ouvrière et en réduisit e nombre dans la même proportion que le chiffre des affaires. Au ieu des 342,530 ouvriers occupés en 1847, on n'en comptait plus m 1848 que 186,405. Les industries sur lesquelles porta la réduction, e classèrent à très-peu près dans l'ordre de décroissance indiqué plus naut, pour la diminution du chiffre des affaires.

Le recensement de 1856 a constaté, pour les 13 groupes d'industries contenus dans l'enquête de la chambre de commerce, 71,316 entrepreneurs ou patrons au lieu de 64,816; et 374,556 ouvriers au lieu de 342,530; l'accroissement du nombre a été pour les entrepreneurs de 5,500, et de 32,026 pour les ouvriers; ce qui représente pour les uns et les autres 9 0/0 environ (1).

Il résulte des relevés du recensement de 1856, que les 71,316 entrepreneurs, chefs de familles, avaient à leurs charges 195,946 personnes, femmes, enfants ou ascendants, qu'ils devaient soutenir du produit de leur travail; c'était une moyenne de 2.7 personnes par chef de famille.

En outre des 374,556 ouvriers employés ci-dessus, il y avait 20,212 domestiques au service des industriels. Le personnel total occupé par **Findust**rie ou vivant de ses produits était de 661,830 ou 63 0/0 du chiffre total de la population de Paris, à la même époque.

Le dénombrement opéré en 1856 établit de la manière suivante la décomposition de la population de Paris, sous le rapport des professions :

Professions.	Patrons, chefs d'exploitation.	Employés, ouvriers, apprentis.	Personnes vi- vant du tra- vail du chef de famille.	Domestiques,	Total.
Agriculture Industrie, commerce. Professions libérales. Positions diverses, in- dividus sans profes-	45,979	1,255 442,525 4,288	1,011 248,272 39,251	142 . 32,784 14,227	2,857 807,085 103,745
<b>sion</b>	109,309	n	85,070	36,673	231,052
Totaux	239,241	448,068	373,604	83,826	1,144,789

On déduit de ces chiffres les rapports ci-après. En 1856, sur 1,000 individus à Paris, on comptait :

(1)On ne doit pas oublier d'ailleurs, qu'actuellement on emploie un plus grand nombre "de machines, ou des machines plus puissantes, et qu'une partie de plus en plus importante de la fabrication se fait dans des communes voisines et quelquefois même amez éloignées.

Agriculture (jardiniers, maraîchers, etc.)	20
Industriels ou commercants	700
Professions libérales	80
Positions diverses et personnes sans profession	200
Total	1,000

Dans chaque ordre de profession, la situation relative des personnes qu'elle faisait vivre s'établissait ainsi :

Catégories diverses.	Agriculture.	Industrie et commerce.	Professions libérales.	Positions div., individus sans profession.	Total général.
Patrons, chefs d'exploi- tation	15	10.3	44.3	47	20.9
Employés, ouvriers, apprentis, agents div	43	55.0	4.1	3	39.2
Femmes, enfants, etc., vivant du travail du					
chef de famille	35	30.7	38.0	37	32.6
Domestiques.	7	4.0	13.6	16	7.3
Totaux	100	100.0	100.0	100	100.0

La division par sexe de ces diverses catégories s'établit de la manière suivante :

	S. masculin.	S. féminin.	Total.
Agriculture	60.0	40.0	100
Industrie et commerce	52 0	48.0	100
Professions libérales	52.4	47.6	100
Positions diverses	39 U	61.0	100
Moyenne générale	49.0	51.0	100 ,

La population se divisait en outre ainsi, sous le rapport de la position occupée dans chaque famille par les diverses personnes qui la composent, soit comme chefs ou patrons, domestiques, charges de familles, ouvriers, avec les distinctions de sexes :

	S. masculin	S. féminin.	Total.
Patrons ou chefs de famille	29.0	13 5	39 2
Employés, ouvriers, agents divers .	48.1	30.2	32.6
Femmes, enfants, ascendants, etc	19.7	45.2	20.9
Domestiques	3.2	11.1	7 3
	100.0	100.0	100.0

Près de la moitié des individus du sexe féminin ne vivent pas d'un travail personnel et sont à la charge des chefs de familles. Mais il y a lieu de remarquer que la mission des femmes consiste à prendre soin du ménage et de l'intérieur, et que, sans avoir une occupation active au dehors, elles rendent presque toujours de précieux services dans le sein des familles.

En 1847, les 342,350 individus employés par l'industrie parisienne se décomposaient ainsi, savoir : 204,925 hommes, 112,891 femmes, 24,714 enfants et jeunes gens (dont 18,863 garçons et 5,851 filles). En réunissant, pour chaque sexe, les jeunes gens aux adultes, on trouve que

sur 100 individus, 65 appartenaient au sexe masculin et 35 au sexe féminin. En 1856, le nombre des enfants ou jeunes gens n'est pas distingué, et l'ensemble des travailleurs (374,556) se divise en 217,611 individus du sexe masculin, et 156,945 du sexe féminin, soit 56 0/0 pour le premier et 44 0/0 pour le second. Il résulte des rapprochements de ces chiffres avec les précédents, que le nombre des ouvrières à Paris s'était accru en 1856, proportionnellement plus que celui des ouvriers; c'est surtout sur les groupes d'industrie de l'alimentation et du vêtement et de l'article Paris, que cet accroissement paraît avoir porté.

Sur l'ensemble de tous les ouvriers existant en 1847, le travail se répartissait ainsi, savoir :

-	A l'atelier.	En ville.	En chambre.	Total.
Hommes	150,953	22,519	31,453	204,925
Femmes	63,929	157	48,805	112,891
Enfants	24,036	678	à	24,714

Parmi les ouvriers recensés en 1847, 195,062 seulement avaient un travail appréciable par journée; 117,064 étaient payés à la journée, 77,998 à la tâche. Ces ouvriers se partageaient par journée de travail une somme de 739,424 fr., représentant une moyenne de 3 fr. 80 c. par jour; le minimum s'abaissait à 75 et même 50 c. (bâtiment, vêtement et vannerie); le maximum atteignait 20 fr. et même 35 fr. (imprimerie, articles de Paris et tissus); 25,453 hommes recevaient un salaire inférieur à 3 fr.; 157,216, avaient de 3 à 5 fr.; 10,393 avaient plus de 5 fr. Les ouvriers autres que ceux dont il vient d'être parlé étaient fils ou parents de patrons (740) et leur salaire n'a pas été relevé, ou bien étaient payés au mois ou à l'année ou suivant les stipulations de contrats divers.

Pour les femmes, 101,626 avaient un salaire appréciable à la journée, (35,085 étaient payées à la journée, 65,581 aux pièces); elle se partageaient journellement 165,428 fr., représentant une moyenne de 1 fr. 63 pour chaque ouvrière. Le minimum de salaire était de 15, 25 et 40 c. (vêtement, boissellerie, fils et tissus). Le maximum s'élevait à 6 fr. 7 fr. 50 et même 20 fr. (métaux précieux, imprimerie, industries céraniques); 950 femmes avaient un salaire inférieur à 60 c.; 100,000 recevaient de 60 c. à 3 fr.; 626 avaient plus de 3 fr. On comptait en outre, 7,108 femmes ou parentes de patrons, dont le salaire n'avait pas été relevé, et 4,157 payées à la tâche, au mois ou à l'année. Il y a lieu de remarquer, qu'en général, celles qui reçoivent les salaires les plus minimes sont celles qui travaillent à la maison, et dont une notable partie du temps est occupée par les soins du ménage.

La majeure partie des enfants ou jeunes gens employés dans l'industrie étaient en apprentissage, 19,114 étaient dans ce cas ; les conditions du contrat étaient très-variables. Pour les uns, la durée de l'engagement

TOME II.

n'était que de 15 jours; pour d'autres, elle devait se prolonger jusqu'à leur majorité; pour le plus grand nombre, elle était de 4 à 5 ans.

Quant aux enfants employés comme ouvriers, on ne les rencontrait guère que dans les filatures de laine et de coton et dans quelques branches de l'industrie des tissus et de la papeterie; leur salaire était, en terme moyen, de 80 c. à 1 fr. par jour.

La chambre de commerce évaluait dans son ensemble, à 1 million de francs par jour, la somme payée à Paris en salaires. C'était pour 250 à 300 journées environ de travail effectif, un total de 250 à 300 millions de francs par an. En ajoutant à ce chiffre la rémunération équivalente des petits patrons travaillant de leurs mains, elle trouvait que le quart, ou au moins un cinquième du montant total des affaires était attribué sous forme de salaire à la population ouvrière.

Depuis 1847, la moyenne des salaires s'est élevée, pour les hommes aussi bien que pour les femmes, dans toutes les industries presque sans distinction, mais surtout dans celles qui, comme l'industrie du bâtiment, de l'habillement et de l'article Paris, se sont le plus développées.

Voici quelques renseignements complémentaires, sur l'état d'instruction et le mode de logement des ouvriers de Paris en 1847 :

Sur 100 hommes, on en comptait 87 sachant lire et écrire; sur 100 femmes, la proportion n'était que de 79. Les industries dans lesquelles le degré d'instruction était relativement le plus avancé, étaient l'imprimerie, l'article de Paris, le travail des métaux précieux; celles où il était le plus arriéré étaient les fils et tissus, la vannerie, le travail des métaux et les industries chimiques.

Sous le rapport du logement, les populations ouvrières se divisaient ainsi :

	Désignation.			Femmes.
Individus	habitan	t dans leurs meubles	74	79
-	-	chez leurs parents	2	13
		chez le patron	3	3
-		en garni	21	5
			100	100

Il est inutile de dire que les ouvriers qui habitent en garni sont pour la plupart des célibataires ; les ouvrières, même non mariées, tendent à se procurer des meubles dès qu'elles peuvent.

On remarque qu'à Paris, si l'on excepte les professions qui fournissent directement à la population (boulangers, bouchers, charcutiers, serruriers, épiciers, tailleurs, etc.), les autres industries se localisent assez ordinairement par spécialité dans les différents quartiers. Le tableau ci-après fait connaître l'importance des affaires et le nombre total des patrons et ouvriers par arrondissement, ainsi que les industries deminantes dans les quartiers :

INDUSTRIE.

LR PON- DISSEMENTS .	Importance des affaires.	Patrons et ouvriers	Industries.
	fr.	nombro.	
1 <sup>er</sup> 2 <sup>e</sup>	102,792,486	24,956	Carrosserie et sellerie.
2*	177,668,700	40,457	Carrosserie, sellerie, fabrication du chocolat, joaillerie fine et modes.
3*	127,125,591	32,331	Fabrication de vêtements.
4°.	72,350,401	21,042	Alimentation (Halles centrales), chaussures et confection.
5•	169,777,482	51,716	Mécaniciens, filateurs, fabricants de fieurs arti- ficielles, fabricants de pianos, batteurs d'or.
6•	235,178,629	68,312	Articles de Paris, bronzes, confiseurs.
7*	153,898,974	41,576	Travail des métaux, bronzes, bijouterie fine, épurateurs d'huile.
8*	175,163,964	50,999	Entrepreneurs de bâtiment, brosserie, raffinerie, papiers peints, grande chaudronnerie, ébé- nisterie, meubles.
9*	39,903,799	13,426	Teinturerie, impression sur étoffes.
10*	70,721,813	20,096	Carrosserie, librairie, ornements d'église.
11°	63,735,882	19,853	Imprimerie, gravure, lithographie.
12*	75,310,634	22,582	Peaux et cuirs, brossérie, raffinerie, couvertures de laine et coton.

Totaux. 1,463,628,350 | 407,346

Les trois anciens arrondissements de la rive gauche de la Seine (10°, 11°, 12°), sont ceux où le mouvement industriel a le moins d'importance, l'activité des affaires se déployant surtout dans les arrondissements de la rive droite.

Après avoir présenté des renseignements généraux sur l'industrie parisienne, nous allons entrer dans quelques détails au sujet des divers groupes qui la composent.

Alimentation. — En 1847, on comptait dans le groupe des industries qui intéressent l'alimentation publique, 3,673 patrons, occupant 10,428 ouvriers. Dans le recensement de 1856, on porte le nombre des patrons à 18,937, et celui des ouvriers à 34,818. Mais, dans ce dernier document, on a compris dans le groupe de l'alimentation, outre les fabricants proprement dits, les seuls auxquels l'enquête de 1847 se rapportait, les commerçants qui s'occupent seulement de la vente et dont le nombre est beaucoup plus considérable.

Voici quelle était, en 1847, l'importance des affaires des principales industries appartenant à ce groupe :

Bouchers	74,893,432 fr.	Epiciers fabricants.	9,631,659 fr.
Boulangers	60,242,390	Distillateurs	8,276,805
Raffineurs de sucre.		Confiseurs	6,262,262
Charcutiers	15,731,312	Chocolatiers	3,896,977
Påtissiers.	12,255,087	Brasseurs	5,851,500

Pour l'ensemble du groupe, le chiffre total des affaires était de 226,863,080 fr.; il s'était abaissé en 1848 à 150,811,980 fr., mais une partie de cette diminution était la conséquence de la baisse qui s'était produite dans le prix des céréales et de quelques autres denrées alimen-

taires. Depuis cette époque, l'importance des affaires a dû s'accroître, surtout pour quelques industries, telles que la confiserie, la brasserie, la fabrique de chocolat, etc.

Le nombre des ouvriers de ce groupe comprenait, en 1847, 7,951 hommes (86 0/0) et 1,442 femmes (14 0/0.) En 1856, sur un total de 34,818 ouvriers, il y avait 21,540 hommes (62 0/0) et 13,078 femmes (48 0/0). La proportion relativement plus élevée des femmes en 1856, paraît devoir être attribuée surtout à ce que, dans les relevés afférents à cette année, on a réuni le commerce à la fabrication, et, pour beaucoup d'industries, les femmes, qui ne s'occupent pas de la fabrication proprement dite, sont employées à la vente.

La moyenne des salaires, dans ce groupe, était, en 1847, pour les hommes, 3 fr. 50, et pour les femmes 1 fr. 50. Le nombre des apprentis est généralement très-restreint, sauf pour la pâtisserie qui seule en comptait 660 sur un total de 1,000 environ.

Ameublement. — Les industries qui concourent à l'ameublement sont très-nombreuses et très-variées à Paris. En laissant de côté toutes celles dont les produits servent de matières à l'ameublement, comme les fils et tissus, et les métaux, la chambre de commerce a encore fait entrer dans ce groupe 32 divisions, dont les principales comprennent les ébénistes, les fabricants de bronze, les tapissiers et les fabricants de papiers peints. Cette industrie est l'une de celles qui ont le plus souffert en 1848; le chiffre d'affaires qui était de 137,145,246 en 1847 s'est réduit l'année suivante à 34,716,396 : la diminution n'a pas été moindre de 75 0/0; elle a porté surtout sur les doreurs sur bois, les fabricants de billards et de fauteuils, et les fabricants de bronze : ceux qui ont été le moins atteints, relativement, sont les lampistes, les fabricants d'appareils à gaz, et d'objets de literie.

Le siége principal de ces industries est dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (ancien) et notamment dans le faubourg Saint-Antoine : elles étaient exploitées en 1847 par 5,713 industriels occupant 36,184 ouvriers, (28,745 hommes, 3,845 femmes, 3,484 jeunes garçons et 110 jeunes filles).

En 1856, il a été recensé 6,040 entrepreneurs, et 26,764 ouvriers seulement, cette diminution ne paraît pouvoir être expliquée que par ce fait, que les industries groupées sous cette dénomination en 1856, ne comprenaient pas toutes celles qui y avaient été admises en 1847.

La moyenne des salaires était en 1847 pour les hommes de 3 fr. 90 (minimum 1 fr. 25, maximum 15 fr.), pour les femmes de 1 fr. 78. Pour les enfants employés comme ouvriers dans ce groupe, et qui sont relativement assez nombreux, les salaires variaient de 50 cent. a 2 fr. 50 par jour.

Voici les chiffres des affaires en 1847 des principales industries se rapportant à l'ameublement :

Ebénistes	27,982,950 fr.		4,754,700 fr.
Bronzes (1)	28,766,204	Doreurs sur bois	4,461,020
Tapissiers	20,663,202	Cadres et moulures.	4,041,100
Papiers peints	10,227,150	Eclairage au gaz	3,785,500
Lampistes	7,880,581	Literie	3,305,053
Fauteuils et chaises.	5,061,540		

Vêtements. — A Paris, où le luxe fait des progrès croissants, l'industrie des vêtements va grandissant chaque jour : la chambre de commerce, en écartant tout ce qui est relatif à la fabrication des étoffes, a pu comprendre dans ce groupe 21 industries différentes, dont les principales sont celles des tailleurs, des cordonniers, des chapeliers, des couturières, des modistes, et des blanchisseurs d'étoffes. Ces industries, quoique produisant des objets de première nécessité, ont encore vu en 1848 leurs affaires diminuer de 52 0/0; elles sont tombées de 240,947,293 f. à 114,801,803 f.

En décomposant le chiffre général des affaires de 1847, à raison de la destination de chaque branche des produits des industries, on trouve :

Pour les produits	applicables					fr.
<b>-</b> -					35,289,218	
		-	de l'h	omme et de		
la femme		• • • • • • • • • • • • •	•••••	•••••	95,833,489	
	1	[otal	•••••		240,947,293	-

Dans l'opinion de la chambre de commerce, l'infériorité relative des produits applicables aux vêtements de la femme paraissait devoir être attribuée : 1° à ce qu'une partie des façons de ces vêtements était donnée dans l'intérieur même des familles et n'avait pu faire l'objet de constatation ; 2° à l'importance des produits livrés directement par l'industrie sans passer par des façonniers, tels que les châles, les broderies, les chapeaux de paille, etc.

Le nombre des entrepreneurs ou patrons appartenant à ces industries était en 1847 de 26,216, employant 90,064 individus; ce groupe est un de ceux où la proportion des femmes était supérieure à celle des hommes : on comptait sur 90,064 individus 30,274 ouvriers adultes, 54,398 femmes, 674 jeunes garcons et 4,718 jeunes filles : on comptait en tout 59,116 ouvrières ou 65 0/0 du nombre total.

En 1856, le nombre des patrons ou entrepreneurs était réduit à 16,456 (9,183 du sexe masculin, 7,273 du sexe féminin); cette diminution peut être attribuée au développement qu'ont pris dans les dernières années les grands magasins de confection, qui ont pu faire

<sup>(1)</sup> Les industries concernant les brenzes, composent huit subdivisions dans l'enquête de la chambre de commerce; outre les fabricants, il y a les monteurs, les fondeurs, les metteurs, les tourneurs, les vernisseurs, etc.

disparaître un certain nombre des petits industriels, qui existaient précédemment. Cette explication se trouve confirmée par l'accroissement que l'on constate dans la population ouvrière, dont le chiffre s'est élevé de 90,850 à 124,826. En 1847, le nombre moyen des ouvriers occupés par les patrons, était de 37.31; en 1856, il était de 76.51, il avait plus que doublé. Un fait assez remarquable, c'est que c'est à peu près exclusivement sur les individus du sexe féminin que l'augmentation a porté : le nombre s'est élevé de 59,116 à 93,286, l'accroisscment a été de 34,170 ou 57 0/0, tandis que le nombre des ouvriers est resté stationnaire, 31,541, au lieu de 30,948.

En 1847, le salaire moyen ressortait pour les hommes à 3 f. 33 (minimum 75 c., maximum, 12 f.) pour les femmes à 1 f. 62 (minimum 15 c. maximum 5 fr.)

Les salaires les plus élevés, pour les hommes comme pour les femmes, se rencontraient dans la chapellerie et les fourrures; les plus faibles étaient ceux des cordonniers et des chaussonniers : l'industrie des tailleurs, qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers de l'un et l'autre sexe, se trouvait dans une moyenne intermédiaire entre celles que nous venons de citer.

Les apprentis appartenant à ces industries sont en nombre relativement considérable, on en comptait 5,222 soit 5.8 0/0 du chiffre total des ouvriers. Les apprentis étaient surtout nombreux chez les couturières (1,526), les blanchisseuses (1,225), les lingères (1,040), les cordonniers (408), les modistes (371), les tailleurs (271).

Nous donnons ci-après le chiffre d'affaires, en 1847, des principales industries appartenant à ce groupe.

Tailleurs d'habits	
Cordonniers         43,282,487         Casquettes (Fabricants de)         7,623.           Lingerie (Entrepreneuses de)         26,553,608         Corsets (Fabricants de)         5,084.           Chapeliers         12,326,113         Fourreurs et pelletiers         4,336.           Blanchisseuses         12,060,187         Chaussonniers         3,602.	,012 ,651 ,245 ,950 ,935

Bâtiment. — Les industries qui se rapportent au bâtiment ont eu, de tout temps, une grande importance, à Paris, mais elles ont surtout acquis une très-grande extension dans ces dernières années, par suite de l'impulsion donnée aux travaux publics et aux constructions civiles. A l'époque où l'enquête de la chambre de commerce a été faite, cette industrie était dans un état moins prospère, et subissait une sorte de crise, occasionnée par les mauvaises récoltes de 1846, ct que la révolution de février était venue aggraver. Le chiffre total des affaires, qui était de 145,412,679 en 1847, n'était plus en 1848 que 50,170,045; la diminution s'élevait à 66 0/0.

Les 21 industries comprises dans ce groupe comptaient 4,061 entrepreneurs, occupant 41,603 ouvriers, parmi lesquels il n'y avait que 135 femmes.

En 1856, on a constaté une légère augmentation dans le nombre des entrepreneurs ou patrons, qui était de 4,524 (10 0/0 environ), mais le personnel des ouvriers s'est accru dans une plus grande proportion; il était de 49,226 (accroissement 18 0/0). Le nombre des femmes était de 861.

La moyenne des salaires ressortait, en 1847, pour les hommes, à 3 f. 81; pour les femmes, à 1 f. 43. Le nombre des apprentis était de 1,239 soit 3 0/0 environ.

Voici les chiffres d'affaires des principales industries de ce groupe.

Menuisiers	28,012,325 f.	Poéliers-fumistes	10,171,847 f.
Maçons	26,853,740	Entrepreneurs de pavage	8,384,600
Serruriers en bâtiments.	18,600,835	Couverture et plomberie.	6,082,600
Charpentiers	16,137,000	Marbriers pour bâtiments.	4,728,980
Peintres en bâtiments	16,134,510	Constructeurs de trottoirs.	2,875,412

Fils et tissus. — Ce groupe important ne comporte pas moins de 43 divisions, dans l'enquête de la chambre de commerce, mais on fait remarquer, dans ce document, qu'un très-grand nombre des produits de ces diverses fabrications reçoivent au dehors leurs principales préparations; à Paris, on achève seulement le travail, en le perfectionnant, dans l'intérêt de la vente. Les branches multiples de la passementerie et des châles se trouvent plus particulièrement dans ce cas. On constate, pour quelques industries de ce groupe, notamment pour les filatures, la tendance des grandes manufactures à s'éloigner de la capitale. Ainsi, dès 1813, on comptait à Paris 44 filatures et 8 dans la banlieue, ensemble, 52 établissements, mettant en mouvement 150,000 broches et fabriquant annuellement 6,091,554 fr., de produits. En 1821, les filatures s'étaient élevées à 67. En 1847, elles étaient réduites à 12 avec 56,000 broches et un chiffre d'affaires de 2,815,000 fr.

L'importance totale des affaires, pour l'ensemble des industries de ce groupe, était, en 1847, de 105,818,474. En 1848, il se produisit une réduction de 57 0/0, et la valeur des produits s'abaissa à 45,782,971 fr. La plus grande diminution eut lieu chez les peigneurs de laine (92 0/0), la plus faible chez les plieurs et dévideurs de laine, de coton et de cachemire (29 0/0).

Voici comment se classaient les principales industries de ce groupe, d'après l'importance de leurs affaires :

Passementerie (fabricants de)	28,404,957 fr. 9,898,480
Filateurs et retordeurs de coton	7,230,000
Peigneurs de laine.	7,189,300
Brodeurs et fabricants de broderics	6,007,935

Filateurs de laine	5,966,000
Teinturiers de fils et de tissus	4,804,000
Bonneterie (fabricants de).	4,754,717
Tissus pour robes, meubles, etc., de feutres	3,095,350
Gilets (fabricants de tissus pour)	3,801,130
Couvertures et molletons (fabricants de)	2,100,750

Les industries des fils et tissus étaient exercées, en 1847, par 3,799 entrepreneurs, avec un personnel de 36,685 ouvriers, savoir : 11,028 hommes, 21,874 femmes, 2,627 jeunes garçons et 1,156 jeunes filles. Ici, de même que pour les industries des vêtements, on constate une supériorité numérique des femmes sur les hommes.

En 1856, les relevés du recensement constatent une augmentation dans le nombre des patrons et entrepreneurs (5,458 au lieu de 3,799), et une diminution dans celui des ouvriers (34,761 au lieu de 36,685). L'éloignement successif des grandes manufactures a pu produire ce résultat. On remarque, en outre, en 1856, que la supériorité numérique, qui existait précédemment au profit du sexe féminin, se manifeste en faveur du sexe masculin : sur 34,761 ouvriers, on comptait 19,021 hommes et 15,732 femmes. La réduction du nombre aurait donc porté exclusivement sur les ouvrières.

Le salaire moyen, dans ce groupe, était, pour les hommes, de 3 fr. 42 c., pour les femmes, de 1 fr. 46 c. (minimum, 25 c., maximum, 5 fr.), et de 97 c. pour les jeunes enfants des deux sexes.

Les industries des fils et tissus comportent l'emploi de machines de diverses natures, dont voici le résumé, d'après la statistique de la chambre de commerce :

Filatures de coton: 252 métiers à filer, mull-Jennys ou continus, ayant 56,030 broches.
Filatures de laine: 252 mull-Jennys, ayant 50,710 broches, et 11 mull-Jennys à retordre, avec 1,780 broches.
Peignage de la laine, 84 peigneuses mécaniques.
Canevas de coton, 121 métiers à tisser.
Peluche de Paris, 130 métiers à tisser.
Etoffes de crins, 30 métiers à tisser et 13 à la Jacquart.
Etoffes de gliets, 875 métiers à la Jacquart.
Tissus pour robes et meubles, 400 métiers, dont 295 à la Jacquart.
Rubans, 50 métiers.
Châles, 852 métiers avec 1,000 à 3,000 crochets.
Passementerie, 7,105 métiers à tisser, dont le plus grand nombre à la Jacquart; 2,312 mécaniques diverses, pour lacets, ganses et cordons; 2,374 rouets.

Dans la plupart des grands établissements, les moteurs sont des machines à vapeur : on trouvait, chez les passementiers, 18 machines de la force de 40 chevaux, et 3 machines hydrauliques, utilisant les chutes du canal Saint-Martin.

Peaux et cuirs. — La quantité considérable de bestiaux abattus annuellement à Paris ou dans les environs, pour la consommation de cette

vaste agglomération d'individus, a eu pour effet de développer, dans une très-grande mesure, les industries des cuirs et des peaux, qui s'alimentent, en outre, par les apports de matières premières des pays les plus lointains, tels que le Brésil, Buenos-Ayres, ainsi que du Maroc et de l'Algérie. Cette industrie fournit, d'ailleurs, ses produits à un très-grand nombre d'autres, qui les appliquent à une variété infinie d'usages; elles travaillent notamment pour la sellerie, la cordonnerie, la reliure, la ganterie, etc.

Sept industries seulement ont été classées dans ce groupe par la chambre de commerce. Voici l'importance de leurs affaires, en 1847 :

Corroyeurs	23,424,890 fr.
Tanneurs	10,232,400
Peaussiers et maroquiniers	4,292,575
Mégissiers.	1,612,500
Cuirs vernis (fabricants de)	1,568,000
Teinturiers en peaux pour ganterie	412,600
Parcheminiers	220,000
Total	41,762,965

La crise de 1848 a fait tomber ce chiffre à 28,014,000 fr., et a produit une diminution de 33 0/0. C'est une des plus faibles qu'aient éprouvée les industries de Paris après les événements de 1848. Encore une partie de cette réduction est-elle le résultat de la baisse du prix des marchandises.

On a recensé, dans ce groupe, en 1847, 426 industriels seulement, occupant 4,573 ouvriers, savoir : 4,241 hommes, 234 femmes et 98 jeunes garçons. En 1856, il a été recensé 529 industriels et 4,354 ouvriers (4,143 hommes et 211 femmes). Ces chiffres diffèrent très-peu, comme l'on voit, de ceux de 1847.

La moyenne des salaires était, en 1847, pour les hommes, de 3 fr. 87 c., pour les femmes, 1 fr. 14 c., pour les jeunes garçons non apprentis, 1 fr. 75 c. On comptait, en 1847, 57 jeunes garçons seulement en apprentissage.

*Carrosserie, sellerie, équipements militaires.*— Toutes ces industries emploient le cuir pour leur fabrication; mais elles y ajoutent ordinaiment d'autres matières, et elles présentent toutes, sous ce rapport, un caractère complexe.

Le chiffre d'affaires, de 52,357,176 fr., s'abaissa, en 1848, à 28,106,557; la diminution fut de 47 0/0.

Voici les principales industries de ce groupe, qui comporte 14 classes, dans l'enquête de 1847 :

Carrossiers		Selliers, éperonniers, pla-	
Equipement militaire	9,801,350	queurs	1,690,720 f.
Selliers-harnacheurs	8,915,030	Malletiers	1,582,328
Charrons-forgerons	2,890,400	Maréchaux ferrants	1,450,500
Serruriers en voiture	2,317,500		

A

Il y avait, en 1847, 1,253 industriels, avec un personnel de 13,754 ouvriers : 10,725 hommes, 2,694 femmes, 417 jeunes garçons et 18 jeunes filles. A en juger par le recensement de 1856, les personnel de ces industries semblerait avoir diminué ; car on ne constate plus, à cette dernière année, que 949 industriels, avec 7,639 ouvriers, 7,090 hommes et 540 femmes. Il paraît douteux, cependant, que la fabrication même ait diminué, et tout porte à croire, au contraire, qu'elle a plutôt augmenté.

Les salaires moyens étaient, pour les hommes, 3 fr. 86 c. (minimum 1 fr., maximum 8 fr.); pour les femmes, 1 fr. 27 c. (minimum 50 c., maximum 3 fr. 50); on comptait 385 apprentis.

Industries chimiques et céramiques. — Les grandes fabriques appartenant à ce groupe, telles que les cristalleries, verreries et fabriques de produits chimiques, et dont les produits sont vendus par des commerçants parisiens, ont leur principal siège en dehors de la capitale (1). Cependant, à raison de la multiplicité des branches de ces industries, la chambre de commerce a compris, dans ce groupe, 33 industries différentes, dont nous indiquons ci-après les principales, avec le chiffre d'affaires, en 1847 :

Epurateurs d'huile	12,260,000 fr.
Fondeurs de suif	7,847,431
Bougies et chandelles (fabricants de)	7,804,800
Couleurs et vernis (fabricants de).	6,999,905
Produits pharmaceutiques (fabricants de)	6,353,235
Porcelaine (décorateurs de)	4,392,100
Produits chimiques (fabricants de)	3,489,700
Briques, carreaux et tuyaux (fabricants de)	2,759,100
Substances tinctoriales (fabricants de)	2,681,500
Caoutchouc (fabricants d'ouvrages de)	2,176,000
Gaz pour l'éclairage (fabricants de)	2,050,000

Le chiffre total des affaires, pour l'ensemble du groupe, était de 74,546,606 fr.; en 1848, il y eut une réduction de 45 0/0, et les affaires tombèrent à 40,867,552 fr.

Il y avait, en 1856, 1,259 patrons, avec 9,737 ouvriers, divisés en 6,572 hommes, 2,727 femmes, 392 garçons et 46 jeunes filles. En 1856, on ne constate plus, dans les relevés du recensement, que 5,551 ouvriers (4,094 du sexe mesculin, 1,458 du sexe féminin); cependant le nombre des patrons s'est élevé de 1,259 à 1,796.

Les salaires moyens étaient, en 1847, de 3 fr. 81 pour les hommes (minimum 1 fr. 25, maximum 15 fr.); de 1 fr. 48 pour les femmes (minimum 60 c., maximum 20 fr.). Il est à remarquer que, dans ces industries, le maximum du salaire est plus élevé pour les femmes que pour les hommes; ce résultat très-exceptionnel se trouve chez les artistes intres sur porcelaine.

(1) Voir le chap. Industrie.

Nous croyons devoir mentionner ici la manufacture des tabacs. D'après les renseignements contenus dans la Statistique de la chambre de commerce de Paris, cet établissement avait, en 1847, une production annuelle dont la valeur était estimée à 41,505,022 fr. Il occupait 1,698 ouvriers, savoir : 457 hommes, 1,195 femmes, 22 jeunes garçons et 24 jeunes filles. Le salaire moyen y était de 3 fr. 28 pour les hommes et de 1 fr. 80 pour les femmes. L'accroissement survenu dans la consommation du tabac, ne permet pas de douter que la fabrication de la manufacture impériale des tabacs n'ait beaucoup augmenté depuis 1847.

Travail des métaux. — La chambre de commerce a réuni principalement dans ce groupe, la fabrication concernant la fonte et la préparation du fer, du cuivre, du zinc, du plomb et de l'étain, pour les besoins de l'industrie, ainsi que pour la construction des machines, métiers, instruments divers, objets de quincaillerie, etc. 33 divisions ont été établies dans ce groupe. En voici les principales, avec le chiffre total des affaires en 1847:

Mécaniciens constructeurs	25,647,850 f.	Serruriers mécaniciens.	3,077,380 f.
Fondeurs de métaux	10,933,550	Serruriers pour meubles	2,618,700
Opticiens (fabricants d'ob-		Couteliers	2,607,075
jets de précision)	7,270,430	Tourneurs en métaux	2,432,500
Plombiers, pomp., fontain	6,337,350	Bandagistes	2,245,110
Chaudronniers.	5,963,080	Lits en fer (fabricants de).	2,068,000
Taillandiers (fab. d'outils).	3,508,185	Estampeurs.	
Ferblantiers	3,313,250	Potiers d'étain	
Tréfileurs et toiles métall	3,292,800	Cloutiers.	
Armuriers		Fabricants de tôle vernie.	

Pour l'ensemble des groupes, le chiffre total des affaires était, en 1847, de 103,631,601 fr.; il tomba en 1848 à 37,165,698 fr.; la diminution fut de 64 0/0. Elle frappa surtout sur la fabrication des métiers à tissus, les tourneurs en métaux, la fabrication des tôles vernies, etc., et sévit le moins vivement sur les estampeurs, les fabricants de toiles métalliques, d'instruments de chirurgie, etc.

On comptait en 1847, 3,104 patrons avec 24,894 ouvriers, 22,081 hommes, 1,269 femmes, 1,510 jeunes garçons et 34 jeunes filles. En 1856, le nombre des entrepreneurs s'était élevé à 3,847, mais celui des ouvriers n'est porté qu'à 20,131; 18,758 hommes et 1,373 femmes. La diminution du nombre des ouvriers peut s'expliquer soit par l'éloignement de quelques grandes manufactures, soit par un emploi plus considérable de machines, qui auraient supprimé un certain nombre de bras.

En 1847, la moyenne des salaires était, pour les hommes, 3 fr. 98 c. (minimum 1 fr., maximum 16 fr.); pour les femmes, 1 fr. 70 c. (minimum 70 c., maximum 5 fr.); le nombre des apprentis était de 1,374.

Orfévrerie, bijouterie, etc. — Nous avons peu de choses à dire de ces industries, dont nous nous occupons avec détail au chapitre XIII. Nous rappelons seulement que le chiffre total des affaires, de 134,830,276 fr. en 1847, est descendu à 49,657,804 fr. en 1848 et a ainsi éprouvé une diminution de 63 0/0.

Ces industries comprenaient en 1847, 2,392 patrons ou entrepreneurs et 16,816 ouvriers, savoir : 10,835 hommes, 3,739 femmes, 1,883 jeunes garçons et 362 jeunes filles. Les industries relatives à la bijouterie fine, à la bijouterie fausse et à la bijouterie d'acier, sont celles qui emploient le plus de femmes. En 1856, on ne comptait que 2,271 patrons et 13,765 ouvriers (9,438 hommes et 4,417 femmes). D'après ces chiffres, le nombre des patrons et des ouvriers du sexe masculin aurait éprouvé une diminution assez notable, pendant ces dix années 1847-56; mais les ouvrières employées aux travaux de ces industries auraient augmenté dans une proportion assez sensible.

La moyenne du salaire de 1847 était pour les hommes de 4 fr. 17 (minimum 1 fr., maximum 15 fr.); pour les femmes de 2 fr. 04 (minimum 75 c., maximum 6 fr.). Le nombre relatif des apprentis était assez important dans ce groupe, il y en avait 2,149, pour 16,816 ouvriers; c'est une proportion de 13 0/0.

Boissellerie, vannerie, sparterie. — Ce groupe, le moins important de tous, n'a été établi séparément qu'à raison de la difficulté que la chambre de commerce a éprouvée pour classer ailleurs les industries qui le composent. Le chiffre d'affaires de 20,482,304 fr. en 1847, s'est abaissé en 1848 à 10,035,604 fr., et a éprouvé ainsi une réduction de 510/0. Les principales branches de ces industries étaient en 1847, savoir:

Layetiers coffretiers	6,387,370 f.	Tourneurs en bois	1,448,955 f.
Cordiers		Tonneliers	
Brosserie commune		Pinceaux et brosses à peindre	
Boisseliers.	1,460,534	Liége (bouchons et ouvrag. de).	928,300

Il y avait en 1847, 1,561 patrons et 5,405 ouvriers, dont 4,021 hommes, 632 femmes, 716 jeunes garçons et 36 jeunes filles. En 1856, le nombre des patrons s'était élevé à 1,649 et celui des ouvriers à 8,099 (6,453 du sexe masculin et 1,646 du sexe féminin). La comparaison des chiffres des ouvriers, en 1847 et 1856, constate une augmentation de près de 100 0/0 dans cette dernière année, comparativement à la précédente. Mais, tout en tenant compte de l'accroissement réel qui a pu se produire pour ces industries, comme pour quelques autres, on peut faire ,remarquer que les enquêtes de la chambre de commerce portaient exclusivement sur la fabrication industrielle proprement dite, tandis que, dans les résultats du recensement de 1856, on a ajouté le commerce de gros et de détail.

Le salaire moyen ressortait en 1847, dans les industries de ce groupe, nvoir : pour les hommes à 3 fr. 44 (minimum 75 c., maximum 6 fr.);

pour les femmes à 1 fr. 56 c. (minimum 40 centimes, maximum 3 fr.). Articles de Paris. — Sous cette dénomination sont groupées les industries qui s'appliquent à des objets de luxe et de fantaisie, que le goût et l'élégance parisienne ont portés à un haut degré de perfection, et qui, par ce motif, sont connus dans le commerce sous le nom d'articles de Paris. La fabrication des fleurs artificielles, des éventails, de la ganterie, de la tabletterie, tiennent le premier rang parmi ces industries, dont le chiffre total d'affaires, en 1847, n'atteignait pas moins de 128,658,777 fr. En 1848, ce chiffre était réduit de 53 0/0 à 60,030,223 fr. Voici comment se décomposait la production de 1847, pour les principales fabrications.

Chapeaux de paille         6,472,453         Baleines (rondeurs de).         1,863,950           Tabletterie         6,292,161         Boutons en cerneetnacre         1,700,150           Cartonnageet pastillage         5,375,770         Instruments de musique.         1,620,500           Bimbelotterie         4,321,209         Gainiers         1,582,380           Boutons en métal et tiss.         4,194,370         Orgues	Cartonnage et pastillage Bimbelotterie Boutons en métal et tiss. Nécessaires	5,375,770 4,321,209 4,194,370 3,877,450	Instruments de musique. Gaiciers Orgues Serinottes	1,620,500 1,582,380 1,441,950 1,394,027	
--	---	--	---	--	--

Pour donner une idée du développement qu'ont pris, depuis 30 ans, les produits spéciaux de l'industrie parisienne, nous croyons devoir indiquer ci-après, les chiffres de l'exportation des fleurs artificielles, des modes et des objets compris dans les tableaux de douane, sous le nom générique d'articles divers de l'industrie parisienne.

	Cheveux Fleurs ouvrés. artificielles.		Articles divers Modes. de l'industrie parisienne	
1827 - 1836	2,939,745 fr.	» fr.	» fr	. 5,657,856 fr.
1837 - 1846	56,220	1,065,203	5,135,954	5,058,753
1847 - 1856	252,160	1,940,490	5,136,164	3,315,755
1857	611,292	4,245,991	7,789,336	6,002,704
1858	354,280	3,443,451	7,491,015	4,420,424

De tous ces produits, qui sont à peu près exclusivement fournis par la fabrique de Paris, ceux qui ont pris le plus d'extension, à l'exportation, sont les fleurs artificielles, dont la valeur a quadruplé (de 1837 à 1857) et les modes. Les articles dits de Paris, sont restés à peu près stationnaires, quant à la valeur, mais ce fait peut être le résultat d'une diminution dans le prix de la plupart de ces objets. Un très-grand nombre de pays, parmi lesquels nous citerons, outre nos colonies, la Belgique, la Russie, l'Angleterre, l'Association allemande, les États-Unis d'Amérique et divers États de l'Amérique du Sud, recherchent ces produits et nous les achètent.

Les industries spéciales des articles de Paris comprenaient, en 1847,

6,124 entrepreneurs ou patrons, occupant 35,679 ouvriers, savoir : 17,583 hommes, 15,540 femmes, 1,486 jeunes garçons et 1,070 jeunes filles. En 1856, le dénombrement général ne constate plus que 5,321 patrons et 23,607 ouvriers; 10,777 du sexe masculin et 12,920 du sexe féminin. D'après les derniers résultats, le nombre des ouvrières aurait dépassé en 1856 celui des ouvriers, fait analogue à celui constaté pour les arts vestiaires.

Les salaires dans ce groupe étaient en moyenne (1847) de 3 fr. 94 pour les hommes (minimum 1 fr., maximum 20 fr.); pour les femmes, de 1 fr. 83 (minimum 40 c., maximum 5 fr.). Il est à remarquer que cette industrie est une de celles où les salaires moyens sont les plus élevés, ce qui peut tenir à l'habileté que réclame généralement ce genre de travail. Le nombre des apprentis était de 2,348, soit environ 6 0/0.

Imprimerie, gravure, papeterie. — Paris ayant été depuis longtemps le grand centre artistique et littéraire, c'est de lui qu'émanent les plus importantes productions intellectuelles ; aussi les industries de ce groupe y ont-elles acquis de bonne heure une importance très-grande. Dès 1822, la seule industrie de l'imprimerie comptait 80 établissements avec 600 presses, occupant 3,010 ouvriers. On évaluait alors à plus de 3,000, le nombre des ouvrages imprimés annuellement à Paris, et on en estimait la valeur à 6,291,000 fr., chiffre qui ne représente que le prix de l'impression et nullement celui de la vente. En 1847, cette valeur avait presque doublé et s'élevait à 15,247,211 fr.; on comptait d'ailleurs 4,536 ouvriers. Le chiffre des affaires avait, comme on le voit, augmenté dans une proportion plus grande que les ouvriers, différence qui s'explique par ce fait, que le travail de ces derniers a été dans beaucoup de parties remplacé par celui des machines.

Toutes les industries de ce groupe ont fait, en 1847, pour 51,171,873 fr. d'affaires qui se sont réduits l'année suivante à 27,363,484 fr. (différence 47 0/0). Voici les principales industries qui concouraient à cette valeur :

Typographes	15,247,211 6.	Fondeurs en caractères.	1,816,500 f.
Lithographes	7,798,864	Chiffons (lav et trieurs de)	1,670,000
Relieurs	4,211,300	Carton en feuilles, etc	1,467,000
Papiers de luxe, etc	3,070,079	Brocheurs	1,095,360
Registres (fabricants de)	3,054,400	Graveurs en taille-douce.	1.015.355
Editeurs d'images et d'es-		Graveurs de cachets, etc.	969.950
tampes	2,859,200	Cartes à jouer	916,500

Le nombre des entrepreneurs de ce groupe était en 1847, de 2,235 avec 16,708 ouvriers, savoir: 10,886 hommes, 4,410 femmes, 1,176 jeunes garçons et 234 jeunes filles; en 1856, il y avait 3,542 entrepreneurs et 20,925 ouvriers (14,859 du sexe masculin et 6,066 du sexe féminin). L'augmentation du nombre des patrons et ouvriers de 1847 à

1856, a été pour les patrons de 58 0/0 et pour les ouvriers de 30 0/0 environ. Une des industries qui paraissent avoir eu la part la plus considérable dans cet accroissement, est celle des relieurs, dont les ouvriers, au nombre de 925 en 1845, s'élevaient en 1856, à 3,060. Rappelons, du reste, que la typographie a toujours été une industrie limitée à Paris à 80 établissements; l'annexion de la banlieue a fait porter ce chiffre à 85 (décret de 1860).

En 1847, les salaires des industries de ce groupe étaient en moyenne pour les hommes de 4 fr. 18 c. (minimum 1 fr., maximum 35 fr. : ce dernier salaire, tout exceptionnel, était attribué à un imprimeur lithographe). Mais 20 ouvriers gagnaient de 10 à 15 fr.; pour les femmes, le salaire était en moyenne de 1 fr. 75 c., variant entre un minimum de 50 c. et un maximum de 7 fr. 50; pour les jeunes gens de 1 fr. 26. Le nombre des apprentis était de 1,195, 7 0/0 du nombre total des ouvriers.

Entreprises de transport. — Aux industries dont il vient d'être parlé, on peut ajouter les entreprises de transport, qui ne doivent pas être assimilées aux professions commerciales, dont l'essence consiste à acheter et à vendre. Les entreprises de transport n'ont pas un but de spéculation proprement dite, et prêtent seulement un utile concours soit au commerce ou à l'industrie, et perçoivent une rémunération légitime pour ce service.

Les éléments nous manquent toutefois pour apprécier le chiffre d'affaires de cette industrie, qui n'a pas été comprise dans l'enquête de la chambre de commerce de Paris. Nous nous bornerons donc à indiquer la composition du personnel qui l'exploitait. D'après le recensement de 1856, on comptait à Paris 654 entreprises de transport, gérées par 686 patrons, occupant 16,581 ouvriers (16,188 du sexe masculin et 393 seulement du sexe féminin); les patrons employaient en outre 904 domestiques et avaient à leur charge 14,789 personnes, femmes, enfants, ascendants vivant du travail du chef de famille.

Culture maraichère. — En 1843, on comptait, dans l'enceinte fortifiée, 1,800 jardins maraîchers, d'une superficie totale de 1,378 hectares (1). L'éteudue d'un jardin dépassait rarement un hectare, le plus grand nombre mesurait 50 à 75 ares. Ces terrains étaient loués à raison de 12 à 1,300 fr. l'hectare ; mais la plupart appartenaient à ceux qui les cultivaient. En dehors des 1,800 maraîchers, de leurs femmes et de leurs enfants, dont le travail était évalué à celui de 1,500 hommes, 3,900 hommes et femmes à gages (en tout 9,000 personnes) étaient occupés à cette industrie. Les salaires des gens à gages, qui sont nourris

(1) Mémoires de la Société impériale et centrale d'agriculture. (Année 1843, 2º supplément.) et couchés chez leurs maîtres, s'élevaient, pour les hommes, à 20 fr. par mois en hiver et à 30 fr. par mois en été, de plus, 2 fr. 50 de gratification tous les dimanches ; les femmes recevaient 240 fr. l'an. Les maraîchers entretenaient 1,700 chevaux en été, et 1,400 en hiver, à raison de 2 fr. 50 par jour; leur nourriture coûtait 1,368,250 fr. par an. Le nombre des panneaux de chassis employés dans la culture maraîchère, était évalué à 360,000, et celui des cloches, à 2,160,000 ; le fumier coûtait 1,800,000 fr., et les recettes atteignaient 13,500,000 fr. Depuis 1843, l'étendue consacrée à Paris à la culture maraîchère a plutôt diminué qu'augmenté ; mais les salaires et autres dépenses se sont accrus dans la mesure de la hausse générale des produits ; en évaluant actuellement les recettes à 20 millions, on reste en deçà de la vérité, le prix d'un grand nombre de produits ayant triplé.

Commerce. — Paris entretient avec les États de l'étranger des relations commerciales très-étendues et fait directement, avec ces pays, un échange considérable de marchandises. Les produits importés consistent surtout en matières premières, propres à l'industrie, dont le mouvement s'est élevé, savoir :

 1857
 à 516,144 quint. d'une valeur de 78,362,339 fr.

 1858
 345,415
 68,883,509

Ces chiffres sont loin d'indiquer la valeur totale des produits étrangers employés à Paris; car, en dehors de ce qui lui arrive directement, il en reçoit une très-grande quantité, qui ne lui parviennent que de seconde ou de troisième main, et qui entrent par un autre bureau de douanes.

Le mouvement de la sortie des marchandises de Paris a un intérêt particulier, en ce qu'il permet de suivre le développement de la fabrique parisienne, dont les produits sont généralement très-recherchés à cause de l'élégance et du bon goût qui les distingue. Ces envois eurent, de tout temps, une importance relative très-considérable. En 1825-27, ils atteignaient déjà 70 millions de francs, dont 20 millions environ de marchandises exportées avec primes. Depuis cette époque, les exportations ont donné les chiffres ci-après :

Valeur des exportations.			
1849 - 1850	191,404,000 fr.	1857	236,154,575 fr.
1855	218,359,642	1858	204,634,473
1856	246,884,675	1859	211,311,277

Ces valeurs, qui résultent des déclarations faites à la douane de Paris, par les commerçants, sont au-dessus de celles indiquées par les tableaux publiés par l'administration des douanes (1). D'après ces derniers

<sup>(1)</sup> C'est en 1857 seulement que cette administration a publié le mouvement du commerce par bureau de douane.

documents, le montant des exportations à Paris a été, en 1857, de 272,984,240 fr., et en 1858, de 263,921,875 fr. Ces chiffres représentent 13 0/0 environ de l'importance totale du commerce d'exportation de la France. Voici les principales marchandises exportées de Paris, en 1857 et 1858.

	1857.	1858.
Tissus de soie.	70,297,113 fr.	64,546,696 fr.
Mercerie et boutons	32,961,293	25,677,297
Vêtements et pièces de lingerie	22,873,455	19,665,119
Ouvrages en peau ou cuir.	22,670,596	15,262,271
Tissus de laine	14,466,500	38,200,714
Outils et ouvrages en métaux	11,899,882	13,033,267
Carton, papier, livres et gravurés	10,473,301	9,408,694
Orfevrerie et bijouterie	6,936,650	6,233,038
Articles de l'industrie parisienne	6,000,704	4,420,324
Modes et fleurs artificielles	5,391,621	5,940,181
Tissus de coton	4,947,944	6,996,982
Peaux préparées	4,830,497	10,108,033
Poteries, verres et cristaux	4,570,333	4,101,117
Parfumerie	4,083,010	3,451,950
Fleurs de parures	3,653,750	1,023,98
Tabletterie et bimbeloterie	3,578,869	2,347,051
Meubles de toutes sortes	3,106,089	2,668,578

#### X. -- Travaux publics et voirie.

Les travaux publics et le service de la voirie, à Paris, exigent un nombreux personnel et entraînent, chaque année, des dépenses considérables, affectées, soit à l'entretien des établissements communaux existants, ou à la construction de nouveaux édifices, à l'entretien de la voie publique, à l'arrosage, au service des égoûts, etc.

Deux services distincts sont préposés à ces travaux et sont dirigés, l'un par des architectes, l'autre par des ingénieurs.

Les architectes, inspecteurs et conducteurs, employés par la ville de Paris, avaient été classés, jusqu'à la fin de 1859, en trois services distincts, celui de l'entretien des édifices et bâtiments communaux, celui des travaux neufs, celui de la grande et de la petite voirie.

Les premiers, au nombre de 37, étaient divisés en six sections et agences permanentes, d'après le caractère et la destination des établissements à entretenir. Les seconds, engagés par l'administration municipale, seulement pour la construction, l'agrandissement ou la restauration de tel ou tel édifice, étaient constitués en agences spéciales, dont le chef, architecte proprement dit, était rémunéré en proportion des sommes qu'il était autorisé à dépenser, dans le cours de chaque exercice. Le travail spécial terminé, l'agence était dissoute.

Enfin, le service de la voirie était confié à un personnel appointé comme celui de l'entretien des édifices communaux, et jouissant, comme lui, du droit de joindre à leur emploi municipal la recherche d'une clientèle étrangère. Ce personnel comprenait, d'ailleurs, des commis-

TOME II.

saires voyers divisionnaires, des commissaires voyers d'arrondissement et des inspecteurs voyers.

D'après les nouvelles dispositions, prises par le préfet de la Seine, de l'avis du conseil municipal, ces divisions ont été modifiées. Un service général des travaux d'architecture (travaux nouveaux et d'entretien) a été créé, ayant à la tête un architecte de la ville. Il a sous sa direction deux ordres de fonctionnaires. Les uns, architectes en chef, se partagent les travaux d'après le caractère architectural ou la destination des édifices, églises et temples, lycées et écoles, etc. ; les autres, architectes ordinaires, inspecteurs, conducteurs, se partagent la surface de Paris, pour exécuter, à l'égard des monuments de leur circonscription respective, les ordres qu'ils reçoivent des chefs. Le traitement fixe a, d'ailleurs, été substitué, pour les architectes, aux remises précédemment réglées par les anciens tarifs.

Le service de la voirie, comprenant la petite et la grande voie, la surveillance et l'entretien des maisons destinées à la démolition, et les expertises en matière d'expropriation, a été réorganisé, en ce qui concerne le personnel des architectes, sur des bases analogues, savoir : rémunérations fixes, fonctions permanentes et interdiction absolue de tous travaux particuliers, exécutés en dehors de ceux commandés par la ville.

A la fin de l'année 1859, la ville de Paris possédait : 715 édifices ou établissements communaux, sans compter 181 maisons, dont elle est propriétaire, et dont le nombre varie selon les acquisitions et les démolitions qu'elle opère. L'Hôtel-de-Ville, le Palais-de-Justice et la Préfecture de pôlice, la Sorbonne, la Bourse, la Douane, l'Entrepôt, les Greniers de Réserve, les Halles-Centrales, 70 églises ou temples, 27 presbytères, 23 mairies ou justices de paix, 9 établissements universitaires, les grandes écoles de Médecine et de Droit, 250 écoles primaires ou asiles, 17 casernes, 37 corps de garde, des postes nombreux, 10 abattoirs, 66 barrières, 144 bureaux d'octroi, etc., formaient les principaux bâtiments à entretenir, à restaurer, à agrandir, à terminer, en dehors des constructions nouvelles déjà prévues, ou qui pourront successivement devenir nécessaires.

Le service municipal des travaux publics de Paris, comprenant le nettoiement et l'arrosage de la voie publique, les promenades, les parcs et squares, la distribution des eaux, le curage des égoûts, les vidanges, l'éclairage public et privé (1), est placé sous le contrôle et l'autorité d'un inspecteur général directeur, qui a sous ses ordres, 4 ingé-

<sup>(1)</sup> Une partie de ces services, précédemment placés dans les attributions de la préfecture de police, ont été transférés à la préfecture de la Seine, par le décret impérial du 10 octobre 1859.

nieurs en chef, 13 ingénieurs ordinaires, 2 architectes, 7 géomètres ou aides-géomètres, 2 conservateurs, 1 payeur, 20 contrôleurs, 247 inspecteurs de tous grades, des conducteurs, des piqueurs, des cantonniers, des jardiniers, des fontainiers, des gardes, et d'autres employés à l'année, de divers ordres, formant ensemble près de 2,000 agents, sans compter les balayeurs embrigadés à la journée, selon le besoin (1,800 en moyenne), ni les nombreux ateliers des entrepreneurs qui exécutent des travaux pour le compte de la ville.

Un service spécial est, en outre, chargé de la consolidation des carrières qui règnent sous une grande partie du sol parisien (service des catacombes). Il se compose d'un ingénieur en chef et de deux ingénieurs ordinaires des mines, de 6 géomètres, de 12 aides géomètres, conducteurs ou commis.

Après avoir indiqué, dans son ensemble, l'organisation du service des travaux publics et de la voirie nous allons donner rapidement quelques détails sur les différentes branches de cette partie importante de l'administration municipale.

Travaux publics. — A toutes les époques, depuis le commencement du siècle, la ville de Paris a fait, soit seule, soit avec la participation de l'État, des travaux destinés à l'embellissement de la capitale, à l'amélioration de la viabilité, de la salubrité, etc., ou à la création de grands édifices d'utilité publique; c'est ainsi que l'on a vu successivement s'élever la Bourse de Paris qui, commencée en 1808, se termina vers 1828, et dont la construction a coûté environ 11 millions de francs; les églises de Saint-Vincent-de-Paul, et de Notre-Dame-de-Lorette, pour lesquelles 8 millions 1/2 ont été dépensés : les abattoirs généraux, à l'établissement desquels près de 20 millions ont été consacrés, de 1831 à 1855; l'entrepôt des liquides, dont la création a absorbé 21 millions; d'un autre côté, les frais de restauration de l'Hôtel-de-Ville se sont élevés, de 1837 à 1851, à 16 millions; les trois canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis et de Saint-Martin, commencés en 1803, ont entraîné, jusqu'à la fin de 1850, une dépense de plus de 64 millions.

Mais tous ces travaux, exécutés avec une certaine lenteur, s'étaient répartis sur un grand nombre d'années et avaient été accomplis successivement. A partir de 1852, les grands travaux publics ont pris un essor inconnu jusque là. On a pu mener de front l'achèvement du Louvre, resté incomplet depuis le premier Empire, la construction de nouvelles églises, telles que Sainte-Clotilde, commencée avant 1848, la Trinité, Sainte-Eugénie, etc., l'établissement de nouveaux ponts, tels que ceux de l'Alma, de Solferino, etc., la restauration de grands édifices, comme la Sainte-Chapelle, la cathédrale de Notre-Dame, la Bibliothèque impériale, les Halles centrales, la bibliothèque SainteGeneviève, etc. D'un autre côté, Paris a été entièrement transformé, par suite de la création de grandes artères, comme le boulevard de Sébastopol, la rue de Rivoli, le boulevard Mazas, etc.; le dégagement des vastes places de l'Hôtel-de-Ville, du Carrousel, de la tour Saint-Jacques, la création de squares, imités de ceux qui, depuis longtemps, existent à Londres. En même temps, les promenades qui avoisinent Paris, telles que le bois de Boulogne et le bois de Vincennes, ont reçu des embellissements qui en font de véritables jardins de plaisance. Tous ces travaux, qui dépassent en importance ceux exécutés depuis le commencement du siècle, ont été achevés en moins de 8 années. L'intérêt que ces travaux présentaient au point de vue politique, aussi bien que sous le rapport de la salubrité publique et de l'embellissement de cette grande capitale, explique l'activité avec laquelle ils ont été poursuivis, en même temps que les ressources puissantes, nouvellement développées par le crédit, font comprendre comment ils ont pu être aussi rapidement réalisés, sans compromettre la situation financière de la ville.

Les grands travaux exécutés par la ville de Paris, depuis 1852, ou qui lui restent à accomplir, se divisent en trois catégories. La première embrasse la construction des Halles centrales et le dégagement de leurs abords, l'ouverture de deux parties de la rue de Rivoli, le dégagement du Louvre, des Tuileries et du Théâtre-Français, de l'Hôtel-de-Ville et de la caserne Napoléon, l'ouverture du boulevard de Sébastopol (rive droite) et des rues adjacentes. Deux emprunts, l'un de 50 millions et l'autre de 60, ont été contractés en 1852 et 1855, pour faire face aux dépenses de ces travaux ; à ces ressources viennent d'ailleurs s'ajouter le prix de vente des matériaux de démolitions et des parcelles de terrain disponibles, des produits divers et des subventions consenties par l'État, en vertu des lois du 4 août 1851 et 2 mai 1855. A la seconde catégorie appartienment les opérations réglées par la loi du 19 juin 1857 et 28 mai 1858, savoir : 1º l'ouverture du boulevard de Sébastopol (rive gauche) et divers autres projets déclarés d'utilité publique, par le décret du 11 août 1855 ; 2° les percements qui ont fait l'objet du traité du ·3 mai 1858, dit des 180 millions : l'État doit contribuer pour un tiers dans la dépense de tous ces projets, mais dans la limite d'un maximum de 12,500,000 fr. pour les uns et de 50,000,000 pour les autres.

Enfin des travaux, d'une importance considérable encore, quoique moindres que les précédents, sont exclusivement à la charge de la ville, et prennent place dans la troisième catégorie. Les dépenses faites au 31 décembre 1859, pour les travaux opérés avec le concours de l'État, en vertu des lois de 1857 et 1858, s'élevaient à 96,286,009 fr., sur lesquels 89,810,637 fr. avaient été effectivement payés : 55,107,137 fr.

par la Caisse municipale et 34,712,500 fr. par la Caisse des travaux publics. D'un autre côté, la vente des matériaux de démolitions et les divers produits réalisés avaient déjà donné une somme de 6,465,472 fr. et les terrains restant à vendre étaient évalués à 10,318,500 fr.

Les travaux accomplis par la ville seule avaient entraîné, de 1852 au 18 décembre 1859, une dépense totale de 20,225,031 fr., sur lesquels 15,648,355 fr. avaient été effectivement payés : 9.353,901 fr. par la Caisse municipale et 6,383,553 fr. par la Caisse des travaux publics. La vente des matériaux, terrains, etc., avait produit 2,690,718 fr., et on évaluait à 2,800,425 fr. les terrains qui étaient encore à vendre.

Les développements que les travaux publics ont reçus depuis 1852, ont motivé la création d'une caisse spéciale, instituée sous la garantie de la ville de Paris, et sous l'autorité du préfet de la Seine, et chargée du service de trésorerie de ces grands travaux. La caisse a le titre de Caisse des travaux publics, elle a la faculté d'émettre des valeurs de crédit, pour faire face aux opérations qui lui sont confiées, mais seulement dans la limite fixée pour chaque émission, par une délibération du conseil municipal, approuvée par décret impérial.

Voirie. - Les rues de Paris ont été de tout temps classées dans le domaine de la grande voirie. Le Trésor public en a supporté toutes les dépenses sans aucun concours de la ville jusqu'en 1828. A cette époque, intervint un arrangement entre l'État et la ville, par suite duquel celleci se chargea de l'entretien, moyennant une subvention réglée à 150,000 fr. par an, et représentant environ la moitié des dépenses constatées alors. Plus tard, en 1848, le contingent de l'État fut élevé à 830,000 fr.; enfin, un décret du 12 avril 1856 décida que les dépenses d'entretien de toutes les chaussées empierrées ou pavées et du personnel attaché à cet entretien, seraient supportées par égales portions par l'État et la ville. Dans ces dépenses ne sont pas compris les frais relatifs aux opérations d'intérêt municipal, tels que le balayage, l'enlèvement des immondices, l'arrosement de la voie publique, le service des égoûts, etc. De la subvention due par l'État sont en outre défalqués : le prix des pavés de rebut et les dépenses nécessitées par les travaux exécutés par des administrations publiques, telles que celles de la télégraphie, des compagnies ou des particuliers. Ces dépenses sont remboursées directement à la ville, par les personnes ou les services publics à la charge desquels elles sont attribuées.

Le service de la voirie de Paris, divisée en grande et en petite voirie, était partagé entre les deux préfectures de la Seine et de police. A la préfecture de la Seine appartenait l'inscription du nom des rues, le numérotage des maisons, le service des places de Paris, l'entretien du pavé, des trottoirs, des ponts et des carrières. La préfecture de police avait

(

dans ses attributions, le nettoiement, l'arrosage et l'éclairage de la voie publique. Un décret du 10 octobre 1859 a réuni tous ces services entre les mains du préfet de la Seine.

Voici quelles étaient les dépenses de ces différents services en 1858, ainsi que les évaluations auxquelles elles ont été portées, dans le budget de 1860, pour Paris agrandi :

	1858.	1860,
Inscription du nom des rues	12,000 fr.	20,000 fr.
Renouvellement et régularisation du numérotage		
des maisons	1,500'	5,000
Indemnités pour retranchements de terrains	900,000	1,000,000
Service du plan de Paris	64,404	71,500
Entretien du pavé de Paris	3,230,000	4,600,468
- et relevé à neuf des trotteirs et aires		
bitumées.	380,000	450,000
Ponts et passerelles rachetés par la ville	4,000	4,000
Carrières sous la voie publique de Paris	82,922	86,000
Nettoiement et arrosement de la voie publique	2,256,563	2,567,800
Eclairage public (matériel).		2,011,630
	8,267,382	10,816,398

Dans ces dépenses ne sont pas compris les frais de personnel, indiqués plus haut. De la comparaison de ces dépenses en 1858, avec celles de 1860, il résulte que, pour ce service, l'annexion impose à la ville une nouvelle charge de plus de 2 millions 1/2. Mais, en dehors de cette augmentation de dépenses, se trouvent les raccordements, qu'il sera nécessaire de faire, pour mettre les grandes voies de Paris en rapport avec les rues des anciennes communes annexées, et les grands travaux d'amélioration ou de reconstruction à accomplir dans la même zone.

En dehors des services dont nous venons de parler, il y en a un autre, spécialement chargé des promenades et plantations de Paris, et qui a toujours été placé dans les attributions du préfet de la Seine. Voici les dépenses que les promenades ont occasionné en 1858 et 1860.

	1858.	1860.
Personnel. Service général (architectes, ingénieurs, etc.).	147,500	fr. 216,500 fr.
- Bois de Boulogne (surveillance)	52,540	54,500
<ul> <li>Surveillants des promenades publiques</li> </ul>	21,200	60,700
Matériel et travaux. — Bois de Boulogne et annexes	476,000	559,000
- Promenades, fontaines, etc	468,500	1,050,000
Totaux	1,166,340	1,940,700

Mais, d'un autre côté, le service de la voirie donne lieu à des recettes provenant soit des droits de petite et de grande voirie, soit des emplacements concédés sur la voie publique, soit du stationnement des voitures publiques, soit enfin de l'affermage des boues et immondices utilisés comme engrais. Avant le décret de 1859, les derniers droits désignés, de même que les droits de petite voirie, étaient percus par la préfecture de police; actuellement tous ces revenus sont réunis entre les mains du préfet de la Seine. Voici quels ont été les produits de ce service en 1858, ainsi que les prévisions dont ils ont été l'objet en 1860 :

	1858.	<b>1860.</b> •
Droits de grande voirie	172,630 fr.	220,000 fr.
- de petite voirie	84,426	120,000
Location d'emplacements sur la voie publique	24,574	27,975
Stationnement des voitures publiques des charrettes et bêtes de somme sur	1,057,724	2,000,000
les halles et marchés Location des parties du sous-sol occupées sur les	87,864	90,000
conduites de gaz	200,000	200,000
Exploitation des voiries	505,050	570,000
Totaux	2,031,869	3,227,975

On estime que le produit en engrais de la voirie, à Paris, s'élève aujourd'hui à 354,000 mètres cubes de substances fertilisantes et on calcule que ces produits pourraient servir à la fumure de 20,000 hectares et représenteraient une valeur de 1 million 1/2 à 2 millions. Il en résulterait que la ville de Paris ne retirerait guère que le tiers des produits que les vidanges pourraient fournir.

Nous avons indiqué plus haut les grands travaux de voirie entrepris depuis 1852; ceux de ces travaux actuellement engagés et qui doivent être terminés en 8 ans, auront exigé une somme de 423 millions; sur cette somme, la ville a fourni sur fonds spéciaux, 122 millions, sur fonds généraux, 53 millions. L'Etat concourt pour 130 millions. Il reste à couvrir 130 millions que devront procurer un nouvel emprunt et les ressources extraordinaires du budget municipal.

Les relevés ci-après, empruntés au rapport présenté par le préfet de la Seine au conseil municipal, le 19 décembre 1859, donnent une idée de l'ensemble de l'étendue comparative des voies et promenades du nouveau et de l'ancien Paris, au commencement de 1860.

Dans l'ancien Paris, les chaussées pavées et empierrées mesurent, en longueur, 488,000 mètres, en superficie, 3,000,000 mètres carrés; la zone suburbaine a 170,000 mètres de chaussées pavées, 128,000 mètres de chaussées empierrées, 108,000 mètres environ de chaussées en terre, occupant, en tout, 4,600,000 mètres carrés. En somme, Paris complété est traversé par 894 kilomètres de voies publiques (environ 223 lieues communes). Sur cette longueur, il ne règne encore que 550,000 mètres environ de trottoirs qui, bordant en général les deux côtés de la voie, n'ont qu'un développement réduit de 275,000 mètres. La superficie des promenades, contre-allées plantées, squares, places plantées, est à peu près de 354,000 mètres carrés. Celle du bois de Boulogne est de 8,713,000 mètres. Les arbres d'alignement des boulevards et avenues sont au nombre de 52,000 dans l'ancien Paris; le compte n'en est point fait pour la zone suburbaine. En somme, près de 20,000,000 mètres carrés, ou 2,000 hectares de la surface de Paris, autant qu'un calcul très-approximatif permet d'en faire l'évaluation, sont livrés à la voie publique et aux promenades closes ou non closes.

. . . . .

.

La circulation dans Paris a toujours été très-active : les boulevards offrent sans contredit le point où elle est la plus importante. Voici ce qui résulte des observations de l'ingénieur en chef du service municipal de la capitale.

Il passe, en vingt-quatre heures, sur le boulevard des Capucines, 9,070 colliers (1); boulevard des Italiens, 10,750; boulevard Poissonnière, 7,720; boulevard Saint-Denis, 9,609; boulevard des Filles-du-Calvaire, 5,856; moyenne générale de ces cinq stations, 8,600 colliers. Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 4,300; avenue des Champs-Élysées, 8,959.

Le nombre des voitures existant à Paris, en 1818, se divisait ainsi : fiacres, 900, cabriolets intérieurs, 765, extérieurs 406, messageries et voitures à destination fixe, 106, carrosses de remise 489, cabriolets de remise, 388, cabriolets particuliers 4,804, charrettes et haquets 9,080, voitures à tonneau traînées par un cheval 495, voitures à tonneau trainées à bras 843.

Un recensement assez récent des voitures de Paris, fait par ordre de la préfecture de police, a donné les chiffres suivants :

Voitures de places de tous genres, 3,444 (recettes, 60,525 fr. par jour); diligences des environs de Paris et de long cours, 4,000; cabriolets bourgeois, 6,000, équipages de maîtres, 15,000; voitures diverses à différents usages, 32,324. En tout : 60,848. Ces 60,848 voitures attelées les unes à la suite des autres, donnent une longueur totale de trois cents kilomètres.

La statistique officielle des accidents dont les chevaux et les voitures sont la cause dans Paris, a fourni une moyenne annuelle de 389; 24 morts et 365 blessés, juste un par jour.

Le service des voitures de place et des remises de Paris a été concédé à une compagnie anonyme avec laquelle se sont fusionnées les anciennes entreprises particulières : cependant quelques entrepreneurs de voitures de remises ont continué à exister en dehors de la compagnie des voitures.

, Les services des voitures publiques dites omnibus sont également centralisés entre les mains d'une compagnie concessionnaire. En 1859, il y avait 25 lignes d'omnibus, à Paris, parcourues chaque jour par 412 voitures en moyenne. Le service de la banlieue comptait en outre 85 voitures en circulation chaque jour. Chaque voiture omnibus a parcouru par jour terme moyen 93 kilom. à Paris, et 80 kilom. dans la banlieue; l'effectif moyen des chevaux de la compagnie a été pour Paris de 4,774 par jour, pour Paris, et de 851 pour la banlieue, soit ensemble de 5,625. Le travail moyen de chaque cheval par jour est de 17 kilom. à Paris et de 26 kilom. dans la banlieue. Les omnibus ont

(1) Un collier est synonyme d'un cheval attelé.

transporté, 1° à Paris, en 1859, 66,247,157 voyageurs soit, en moyenne, 181,497 par jour, 440 par voiture, et 28 par course; 2° dans la banlieue, 4,753,292 voyageurs, soit 13,022 par jour, 253 par voitures, et 10 par course. Le nombre total des voyageurs transportés par les omnibus a été de 71,000,439, en 1859, contre 67,642,549, en 1858, 60,067,147 en 1857, 49 millions en 1856, 40 millions en 1855, et 34 millions en 1854.

Le service d'omnibus établi sur voie ferrée, et qui va de la place de la Concorde au rond-point de Boulogne et de Sèvres, a transporté en 1859, 2,362,362 voyageurs, ce qui portait le nombre total des voyageurs à 73,362,801; sur les 66,247,159 voyageurs transportés dans les omnibus de Paris, 55,857,685 ont payé place entière, (30 c. à l'intérieur, et 15 c. sur l'impériale) les autres (10,389,474) ont profité des correspondances.

Le produit moyen des omnibus (services réunis) a été en 1859 de 20 c. 2/10 par voyageur et de 86 c. 9/10 par kilomètre.

*Eaux.* — Le service de la distribution générale des eaux dans Paris comporte une dépense annuelle d'un million de francs, mais l'utilité de ce service, pour les usages domestiques est de mieux en mieux comprise par la population, et le nombre des abonnements contractés avec la ville s'est élevé de 5,897 en 1852 à 11,165 en 1859, qui ont produit de 874,350 fr. à 1,541,921 fr.

Le nombre des fontaines publiques s'élève à 94, parmi lesquelles on compte 26 fontaines monumentales. Ces 94 fontaines se répartissent ainsi entre les deux rives de la Seine : rive droite, 65; rive gauche, 29.

La Seine, les eaux d'Arcueil, le canal de l'Ourcq, le puits de Grenelle alimentent ces fontaines par les établissements ci-après :

31 par l'aqueduc de ceinture;	7 par le canal de l'Ourcq:
19 par le réservoir de Chaillot;	3 par la pompe à feu de Chaillot;
16 par la pompe à feu de Notre-Dame;	
7 par l'aqueduc d'Arcueil;	1 par le bassin de Saint-Victor;
7 par le réservoir de Monceau ;	1 par le réservoir de Vaugirard.

A ces fontaines publiques, s'ajoutent 14 fontaines marchandes, 62 poteaux d'arrosement, 65 bouches de service pour incendie, 54 bouches d'eau sous-trottoir, destinées avec les bornes-fontaines au lavage de la voie publique, et enfin 1,844 bornes-fontaines.

Le total des appareils de distribution d'eau pour l'usage public et sur toute la surface de la ville, s'élève à 2,033. Ces appareils, y compris les concessions particulières, fournissent par jour une quantité de 79,000,000 litres d'eau; ce qui fait à peu près 83 litres d'eau par jour et par individu.

*Égouts.* — Paris ancien compte 196,000 mètres d'égouts, 524,500 mètres de conduites d'eau; les territoires annexés n'ont que 54,000

mètres d'égouts, 260,000 mètres de conduites d'eau, du plus petit calibre, et très-insuffisantes pour une distribution normale.

L'administration municipale poursuit en ce moment la construction de grands égouts collecteurs, situés sur la rive droite et la rive gauche de la Seine, et destinés à assurer l'assainissement de Paris : un crédit de 1,500,000 fr. figure au budget de 1860 pour les dépenses de cet important travail.

Éclairage. — L'ancien Paris employait pour le service public de l'éclairage 15,160 becs de gaz et 437 becs alimentés par l'huile; la banlieue annexée possède 2,943 becs de gaz et 1,683 becs à l'huile, c'est donc pour le nouveau Paris un total de 18,103 becs de gaz et 2,120 becs à l'huile.

Quant à l'éclairage particulier, il comporte 368,000 becs de gaz, dont 302,000 pour l'ancien Paris, et 56,000 dans la zone annexée.

# CHAPITRE XIX.

# ALGÉRIE<sup>(1)</sup>

Avant la conquête française, Alger faisait partie des États barbaresques, et servait de résidence à ces hardis pirates, qui furent, pendant de longs siècles, l'effroi de toutes les puissances civilisées. On sait comment une grossière insulte, faite en 1827, à notre consul, devint la cause déterminante de l'expédition destinée tout à la fois à venger cet affront et à détruire ce dangereux repaire de pirates. Cette expédition, brillamment et rapidement dirigée, fit tomber Alger entre nos mains, le 5 juillet 1830, moins d'un mois avant la chute du gouvernement de la Restauration. Pendant les années qui suivirent la prise d'Alger, nous eûmes à livrer d'incessants combats, pour affermir et étendre notre nouvelle conquête'; nous n'avons à rappeler ici ni les glorieux faits d'armes de notre armée, ni la longue et rude résistance que nous opposa la fanatique et rude bravoure d'Abd-el-Kader. La capture de l'émir en 1846. consolida définitivement notre conquête. Depuis lors, d'importantes expéditions ont encore eu lieu, mais elles se sont terminées toutes à notre avantage, et aujourd'hui, à l'exception de quelques tribus Kabyles, encore insoumises, tout le pays obéit à nos lois et la terre africaine s'est unie à la métropole par des liens de plus en plus intimes. L'utilité de

<sup>(1)</sup> SOURCES: Rapports officiels sur la situation des établissements français en Algérie. — Budgets et comptes financiers. — Encyclopédie d'Agriculture, V° Algérie (de M. J. Duval). — Tableaux du commerce, publiés par l'administration des douares. — Dictionnaire de l'Administration française, etc.

cette possession longtemps contestée est mise aujourd'hui hors de cause, et le gouvernement, en créant il y a deux ans un ministère spécialement chargé de l'Algérie, a montré combien ce pays avait de prix à ses yeux et quelle impulsion il désirait donner au mouvement de la colonisation.

Territoire. — La contrée sur laquelle s'étend aujourd'hui notre domination, embrasse une étendue de 47 millions d'hectares environ; elle est bornée au nord par la Méditerranée, à l'est par la régence de Tunis, à l'ouest par l'empire du Maroc; au sud, les limites sont indéterminées, car l'autorité française gagne sans cesse du terrain de ce côté.

Ce vaste territoire, dont la superficie égale, à un huitième près, celle de la France, est traversé, dans toute sa longueur, par le système des montagnes atlantiques, qui a son centre principal dans le Maroc et qui, en Algérie, se divise en deux grandes chaines, désignées sous le nom de grand et de petit Atlas. L'altitude de ce système orographique varie de 700 à 1,200 mètres; les points culminants (le Jurjura en Kabylie, le Chollia dans l'Aurès) dépassent 2,000 mètres.

Les chaînes de l'Atlas séparent en Algérie trois versants principaux : le versant méditerranéen, dont les eaux se rendent à la Méditerranée; le versant saharien, dont les eaux vont se perdre dans le grand désert du Sahara, et le versant central, dont les eaux s'écoulent dans des lacs salés intérieurs. Le versant saharien forme, à lui seul, près de la moitié de la superficie totale de l'Algérie, les deux autres en représentent chacun un quart environ. On compte en Algérie 29 bassins, dont le plus important est celui de la rivière de Chélif; après le Chélif viennent le Tafna et le Macta (province d'Oran), le Mazafran et l'Isser province d'Alger), la Seybouse et l'Oued-Tabel, rivière de Bougie (province de Constantine). Ces rivières sont navigables dans une partie seulement de leur cours ; un assez grand nombre d'autres sont flottables. seulement. Un trait commun à tous les cours d'eau d'Algérie, est l'extrême différence entre le régime d'été et le régime d'hiver; n'étant pas alimentées par les neiges des montagnes, ces rivières grossissent ou se tarissent alternativement, sous l'influence des grandes pluies ou des sécheresses.

Sous le rapport du climat, on distingue en Algérie deux zones essentiellement différentes, celle du *Tell* (colline) et celle du *Sahara* (plaine déserte). Dans le Tell, qui comprend la région des grains et des principales cultures, la température est très-modérée, elle varie, pour l'année entière, de 13 à 18° centigrades. Le minimum absolu de l'hiver descend rarement au-dessous de 2 à 3° et le maximum de l'été ne s'élève guère au-dessus de 35 à 38°. Les variations thermométriques de l'année se maintiennent dans une échelle de 25° environ; l'hiver n'y est donc pas très-rigoureux et l'été n'y est pas très-ardent, sauf dans le temps où

# CHAPITRE XIX.

souffie le sirocco. Les cultivateurs se préoccupent surtont des pluies, dont l'abondance ou la rareté fait leur richesse ou leur ruine. Les quantités de pluies qui tombent annuellement sont assez variables; elles s'élèvent parfois jusqu'à 1<sup>mm</sup>050 et s'abaissent à 0<sup>mm</sup>380, en moyenne, on peut admettre une évaluation de 5 à 600<sup>mm</sup>; mais, le nombre des jours de pluie n'excède guère 50 à 55 par année.

Dans le Sahara, les variations thermométriques sont beaucoup plus grandes que dans le Tell. Pendant l'été, on y constate souvent 45 à 50° de chaleur, et en hiver le froid y est assez vif. Les vents, d'ailleurs, sont généralement très-violents et nuisent à la végétation; l'étendue du Sahara est d'environ 32 millions d'hectares, et celle de Tell de 15 millions.

Dans chacune de ces deux régions, le sol se divise ainsi, sous le rapport de la destination actuelle :

Tell. Terres cultivées annuellement	200,000	
- à périodes intermittentes	1,800,000	12.0
Pâturages dénudés de broussailles	4,200,000	28.0
Broussailles	6,800,000	45.4
Forêts	1,000,000	6.6
Marais	40,000	0.2
Rochers, sables, rivières, lacs, routes	960,000	6.5
Total	15,000,000	100.0
Sahara. Oasis, terres irrigables	100,000	0.3
Landes à paccages	31,000,000	96.8
Rochers, lacs, rivières	900,000	2.9
Total	32,000,000	100.0

Ces divisions du sol reposent sur des évaluations qui, pour le Sahara surtout, ont un caractère assez vague.

Population. — A l'époque de la conquête, la race dominante en Algérie était la race Arabe; on y rencontrait en outre, en assez grand
nombre, des Maures, des Juifs et des Nègres de la côte d'Afrique, qui, pour la plupart, étaient des esclaves affranchis. Depuis l'établissement de la domination française, la population européenne s'y est développée dans une assez notable proportion, quoique jusqu'a ce moment le progrès de la colonisation ait été assez lent et assez limité.

Le tableau qui suit indique la progression que la population européenne a suivie en Algérie, de 1830 à 1857 :

	Habitants.		Habitants.	1	Habitants.	1	Habitants.
1830	602	1837	16,770	1844	75,420	1851	131,283
1831	3,228	1838	20,078	1845	95,321	1852	132,708
1832	4,856	1839	25,000	●846	109,400	1853	142,379
1833-	7,812	1840	27,865	1847	103,863	1854	151,712
1834	9,720	1841	37,374	1848	115,101	1855	163,959
1835	11,221	1842	44,351	1849	112,607	1856	169,186
1836	14,561	1843	59,531	1850	125,963	1857	188,872

Sauf quelques oscillations, qui se sont produites à de rares époques (1847-1859), on constate un accroissement continu dans le chiffre

Populations.	Alger.	Oran.	Constantine.	Total.
Population européenne : Hommes Femmes Enfants	29,430 23,999 31,363	18,189 13,730 23,821	14,214 9,508 16,218	61,833 47,237 71,402
Total	84,892	57,740	39,740	180,472 (1)
Population indigène : Hommes Femmes Enfants	204,946 206,288 227,628	161,469 164,826 191,107	293,436 235,101 409,192	659,851 656,013 827,192
Total	638,862	617,202	1,027,729	2,183,763
Total général	723,654	572,442	1,067,469	2,472,665

de la population européenne. En 1857, la population totale de l'Algérie se divisait ainsi, par province et par sexe :

Ainsi, en 1857, la population totale de l'Algérie s'élevait à 2 millions 1/2 d'habitants, dont la population européenne formait un peu moins du dixième.

La population française, n'avait guère représenté, jusqu'en 1850, que 50 0/0 à peine de la population totale européenne ; mais, depuis cette époque, elle s'est accrue dans une proportion beaucoup plus considérable que la population étrangère. Voici, au reste, le mouvement comparatif de ces deux populations, depuis 1834 :

Années.	Pop. franç.	P. étrangère.	Total.	Prop. de la pop. franç.
1834	4,300	5,400	9,700	46 0/0
1837	6,500	10,100	16,600	- 41
1845	46,300	49,500	96,100	48
1850	62,100	63,800	125,900	` <b>4</b> 9
1855	86,969	68,638	155,607	55
1856	92,750	68,048	160,798	58
1857	106,930	73,542	180,472	60

Il résulte de ces relevés que, depuis 1850, l'augmentation de la population européenne, en Algérie, a porté à peu près exclusivement sur la population française, la population étrangère ne s'étant accrue que d'une manière insignifiante; la population européenne se divisait d'ailleurs ainsi, en 1857, par nationalités :

Français	106,930	Allemands	5,759
Espagnols.	46,246	Polonais	225
Portugais	158	Suisses.	1,942
Italiens	10,421	Grecs	69
Anglo-Maltais	7,311	Divers	1,207
Anglais et Irlandais .	353		
Belges et Hollandais.	562	Total	180,472

Quant à la population indigène, elle se divise d'une manière générale en 1,225,308 Arabes, 557,889 Kabyles de la montagne et 400,902 Kabyles de la plaine. La population européenne se divisait, sous le rapport

(1) A ce chiffre, il faut ajouter 8,400, chiffre de la population comptée en bloc, pour avoir le nombre total de la population européenne de 188,872 habitanta. de l'état-civil en 1856, savoir : pour le sexe masculin, 54,639 célibataires, 30,123 hommes mariés, et 2,695 veufs; pour le sexe féminin : 36,858 filles, 29,377 femmes mariées, 5,490 veuves. Sur la population totale on comptait 33,564 individus nés en Algérie et 125,118 nés ailleurs ; sous le rapport de la religion, il y avait 153,833 catholiques, 5,439 protestants et 910 israélites.

Il y avait, en Algérie, pour la population européenne, 24,489 maisons construites et 913 en construction, contenant 159,656 habitants répartis en 43,656 ménages.

Pour la population indigène, on trouvait à la même époque 275,235 tentes, 112,760 gourbis, et 48,089 maison bâties, d'une valeur totale et approximative de 31,842,480 fr.

Mouvement.	d'Alger.	d'Oran.	de Constantine.	Total.
Naissances légitimes — naturelles Immigrations	1,750 341 14,297	260 70 1,800	993 173 12,102	3,003 584 28,199
Total	16,388	2,130	13,268	31,786
Décès Départs	1,589 9,100	256 862	1,363 11,987	3,208 22,009
Total	10,749	1,118	13,350	25,217
Excédants des gains sur les pertes — des pertes sur les gains	<b>5,639</b> "	<b>1,012</b>	" 82	6,569

Le mouvement général de la population européenne, en Algérie, présente, en 1856, les résultats ci-après :

Ajoutons que le nombre des mariages, en 1856, a été, dans le département d'Alger, de 545, dans le département d'Oran, de 549, dans le département de Constantine, de 389.

Administration. — Depuis 1858, la direction des affaires de l'Algérie est placée sous l'autorité d'un ministre spécial (Déc. 24 juin 1858). Avant d'entrer dans les détails de l'organisation administrative, établie par suite de ce nouveau régime, nous croyons devoir reproduire les observations présentées à l'Empereur par le prince ministre de l'Algérie, le 31 août 1858, sur le système général d'administration de la colonie africaine.

« L'Algérie, disait le prince, ne peut être assimilée à aucune des possessions étrangères. Dans l'Inde, le gouvernement s'exerce par l'intermédiaire des chefs indigènes, en éloignant la colonisation. Aux États-Unis, l'établissement des Européens s'est fait par l'extermination ou l'expulsion des Indiens. Rien de semblable ne peut se faire en Afrique, nos difficultés sont beaucoup plus grandes; nous avons une race belliqueuse à contenir et à civiliser, une population d'émigrants à attirer,

496

,

une fusion de races à obtenir, une civilisation supérieure à développer, par l'application des grandes découvertes de la science moderne.

« L'Algérie se divise en trois provinces, subdivisées elles-mêmes en territoires militaires et en territoires civils. Les premiers, où l'élément arabe est presque exclusif, sont administrés par des généraux, parce qu'il a été reconnu que l'autorité militaire est celle qui convient le mieux aux mœurs et aux traditions des indigènes. Les seconds, où domine l'élément européen, où nos lois, nos habitudes et notre civilisation plus avancée réclament et admettent la prépondérance des institutions civiles, sont placés sous la direction des préfets.

« Dans les territoires militaires, les chefs arabes exercent, sous l'autorité supérieure des généraux, une influence que nous devons amoindrir et faire disparaître. Notre but doit être de développer l'action individuelle et de substituer à l'agrégation de la tribu, la responsabilité, la propriété et l'impôt individuel, de manière à préparer efficacement les populations à passer sous le régime civil.

« Dans les territoires civils, il faut faire cesser la tutelle étroite qui est exercée par le pouvoir sur les intérêts et les personnes.

« Il convient que le ministre laisse aux administrateurs, généraux ou préfets, une plus grande latitude, et n'intervienne que pour les affaires d'une certaine importance et d'un intérêt général. »

D'après ces considérations, les fonctions de gouverneur général ont été supprimées, comme formant un rouage inutile, depuis la création d'un ministre spécial; toutefois, la direction militaire a été attribué à un général, qui a le commandement en chef de l'armée d'Afrique, et est responsable de la sécurité du pays et de la sûreté des frontières. Mais l'administration reste en dehors de ses attributions, tant en territoire militaire qu'en territoire civil (D. 31 août 1858). D'un autre côté, les dispositions du décret du 25 mars 1852, relatives à la décentralisation administrative, ont été appliquées à l'Algérie, avec plus d'extension même qu'elles n'en ont reçu en France (Décret 27 octobre 1858).

Dans son ensemble, l'Algérie est divisée en trois provinces, celle d'Alger, d'Oran et de Constantine. Chaque province comprend des territoires civils ou départements, à la tête desquels sont des préfets, et des territoires militaires, placés sous l'autorité du général commandant la division, et qui est investi, à cet effet, des fonctions préfectorales.

ll y a, près de chaque préfet, un conseil de préfecture, composé de trois membres, à Oran et à Constantine, et de quatre membres à Alger, et un secrétaire général, pris en dehors du conseil.

Les commandants des territoires militaires sont assistés de conseils . des affaires civiles, composés d'un sous-intendant militaire, du chef

#### CHAPITRE XIX.

du service des domaines et des contributions directes, et d'un membre civil à la nomination du ministre.

Il y a, dans chaque province, un conseil général, composé de douze membres au moins, et de vingt au plus, nommés par l'Empereur, sur la proposition du ministre, et choisis parmi les notables européens et indigènes résidant dans la province ou y étant propriétaires.

Les départements civils sont subdivisés en arrondissements, administrés par des sous-préfets, et en districts, correspondant en quelque sorte à nos cantons, mais ayant, à la différence de ceux-ci, un fonctionnaire spécial, désigné sous le nom de commissaire civil.

Enfin, les communes instituées en Algérie sont administrées, comme en France, par des maires, seulement toutes les agglomérations d'habitants ne forment pas nécessairement des communes.

Les dépenses de l'administration centrale du ministère de l'Algérie et des colonies figurent au budget de 1860 pour une somme totale de 1,173,300 fr., sur laquelle 792,300 fr. sont affectés aux dépenses du personnel.

L'administration générale et départementale de l'Algérie comporte au même budget un crédit de 2,475,300 fr. Un crédit de 1,179,200 fr. est en outre affecté au commandement et à l'administration des populations indigènes.

Justice. — Jusqu'en 1858, le service de la justice, en Algérie, était placé dans les attributions du ministère de la justice. Le décret du 20 juillet 1858 l'a réuni au ministère spécial de l'Algérie et des colonies. Toutefois, lorsqu'il s'agit de modifier, soit la législation judiciaire, soit l'organisation des tribunaux, en Algérie, il y est pourvu par des décrets rendus sur les rapports des deux ministres de l'Algérie et de la justice. Les membres de la magistrature, en Algérie, sont considérés comme détachés du ministère de la justice, pour un service public, et relèvent du ministère de l'Algérie.

L'organisation judiciaire en Algérie comporte : 1° pour la juridiction civile et commerciale, une cour spéciale siégeant à Alger, 6 tribunaux de 1°° instance, à Alger, Blidah, Oran, Constantine, Bone et Philippeville; 2 tribunaux de commerce, à Bone et à Alger; 26 justices de paix; 2° pour la juridiction criminelle, 6 cours d'assises, à Alger, Blidah, Bone, Constantine, Oran et Philippeville; 7 tribunaux correctionnels, institués dans les mêmes villes et à Mostaganem, et 26 tribunaux de simple police.

Les affaires jugées par les tribunaux civils ou criminels de l'Algérie sont soumises à la sanction suprême de la cour de cassation, comme ceux des juridictions de la métropole.

La cour d'Alger a eu à s'occuper, en 1855, de 718 affaires, au lieu de

616 en 1854, et 580 en 1853; ces affaires se divisent en 507 appels en matière civile, 202 appels en matière commerciale, rappels de sentences arbitrales et 9 contestations sur l'exécution d'arrêts précédents. Elle a terminé 436 des affaires qui lui ont été soumises. 333 (763 sur 1,000) ont été jugées contradictoirement, 44 par défaut, 59 ont été rayées du rôle, par suite de transaction ou de désistement.

Il a été porté devant les tribunaux civils, en 1855, 4,398 causes, savoir : 3,299 du rôle général; 1,099, introduites sur requête ou rapport; ils ont statué sur toutes les affaires de cette seconde catégorie et sur 2,676 du rôle général : 1,272 (475 sur 1,000) ont été jugées contradictoirement ; 898 (336 sur 1,000) par défaut; 506 (189 sur 1,000) ont été rayées des rôles.

Le nombre des affaires commerciales s'est élevé, en 1855, à 4,440, qui ont toutes reçu une solution dans l'année, sauf 192. 1,023 (242 sur 1,000) ont été jugées contradictoirement; 2,219 (535 sur 1,000) par défaut; 65 (15 sur 1,000) renvoyées devant arbitres; 922 (217 sur 1,000) rayées des rôles.

55 nouvelles faillites seulement ont été ouvertes en Algérie, en 1855, au lieu de 75 en 1854 et 88 en 1853; 257 restaient à régler des années précédentes. 92 ont été terminées dans l'année, sur lesquelles 26 ont été réglées par concordat.

En 1855, les juges de paix ont envoyé 25,082 billets d'avertissement, dans 20,235 affaires (900 sur 1,000) les parties ont répondu à cet appel; 10,592 contestations ont été conciliées à l'audience ou en dehors. Comme juges, ils ont eu à connaître de 9,920 affaires, sur lesquelles 4,264 ont été jugées contradictoirement, 3,082 par défaut, 1,097 ont été arrangées et 714 abandonnées par les parties.

Sous le rapport criminel, on constate les résultats suivants en 1855 :

Les cours d'assises ont jugé 258 accusations, comprenant 374 accusés; savoir : 70 accusations et 82 accusés de crimes contre les personnes ; 188 accusations et 292 accusés de crimes contre les propriétés; on ne comptait que 20 femmes parmi les accusés jugés par les cours d'assises. Sous le rapport de la nationalité, les accusés se divisaient en 93 Français, 70 Européens d'autres nations et 211 indigènes. Les cours d'assises ont acquitté 77 accusés (206 sur 1,000) et en ont condamné 6 aux travaux forcés à perpétuité, 51 aux travaux forcés à temps limité, 57 à la réclusion, 183 à des peines correctionnelles.

Les tribunaux correctionnels ont jugé 1,649 affaires, avec 2,043 prévenus, sur lesquels on comptait 180 femmes. Les accusés se composaient de 636 Français, 565 Européens d'autres nations, 842 indigènes (677 musulmans et 165 israélites). Les tribunaux ont acquitté 404 prévenus (20 0/9), en ont condamné 66 à un an et plus de prison, 927 à

TOME II.

moins d'un an, 622 à l'amende; 24 enfants, reconnus avoir agi sans discernement, ont été, 18 remis à leurs parents, 6 renvoyés dans des maisons d'éducation correctionnelle.

Les tribunaux de simple police ont rendu 8,471 jugements, 8,248 à la requête du ministère public, 223 à celle des parties civiles; les inculpés, au nombre de 9,754, ont été, 898 acquittés, 8,538 condamnés à l'amende et 295 à l'emprisonnement; à l'égard de 26, les tribunaux se sont déclarés incompétents.

Indépendamment des tribunaux français qui viennent d'être indiqués, il existe en Algérie des tribunaux musulmans (*cadis* et *medjlès*), organisés hiérarchiquement et qui connaissent des contestations eutre indigènes en matière civile et commerciale. Les indigènes ont la faculté de porter, s'ils le veulent, leurs débats devant la juridiction française.

Les agents de la force publique, en Algérie, comprenaient, en 1855, savoir : gendarmes de tous grades, 555 (109 brigades), commissaires de police, 29, agents de police, 184, gardes champêtres communaux, 121, gardes particuliers assermentés, 44, gardes forestiers et gardes-pêche, 106, douaniers, 657. Les dépenses de la justice sont inscrites au budget de l'État, en 1860, pour une somme de 873,000 fr.

Instruction publique. — Le service de l'instruction publique, enlevé au ministère de l'instruction publique, en 1858, pour être réuni au ministère de l'Algérie (Déc. imp. du 2 août 1858), présentait, en 1855-1856, la situation suivante :

Nature de l'enseignement.	Nombre d'établis-	Nombre d'élèves.		
Mature de 1 cuseignement.	sements.	Garçons.	Filles.	Total.
Enseignement supérieur (cours public d'arabe) Enseignement secondaire public (1 lycée à Alger, 4 institutions communales à Oran, Mostaganem, Bone et Philippe-	3	43	Ð	43
ville)	5	987	»	987
Enseignement secondaire privé Enseignement primaire public :	2	216	•	216
Ecoles de garcons	81	6,317	Ŋ	6,317
- de filles	72	*	4,435	4,435
— mixtes	39	758	747	1,505
Salles d'asile	60	3,153	3,401	6,554
Classes d'adultes	42	655	255	910
Ecoles des établissem. de bienfaisance. Enseignement primaire privé :	10	767	563	1,330
Ecoles de garçons	30	1,161		1,661
— de filles	54	,	1,937	1,937
— mixtes	11	140	128	268
Salles d'asile	8	143	174	317
Totaux	417	14,340	11,640	25,980

Les crédits affectés au service de l'instruction publique, en Algérie, pour 1860, s'élèvent à 323,100 fr.

Finances. — Le régime financier de l'Algérie comprend plusieurs sortes de budgets distincts : le budget de l'État, les budgets provinciaux, les budgets communaux et les budgets des localités non érigées en communes.

Les dépenses et les recettes, comprises dans le budget de l'État, sont réglées par les lois générales de finances; les budgets provinciaux, qui s'appliquent à l'ensemble des provinces, sans distinction des territoires civils et militaires, sont réglés par le préfet du département, de concert avec le commandant militaire, délibérés par le conseil général et arrêtés définitivement par décret impérial. Le décret du 27 octobre 1858, qui a substitué les budgets par province à l'ancien budget local, a déterminé les recettes et les dépenses ordinaires, qui doivent être obligatoirement comprises dans les budgets. Le budget des communes est établi de la même manière que ceux des communes de la métropole. Les budgets des localités non érigées en communes sont réglés : dans le département par le préfet, dans le territoire militaire par le commandant.

Les revenus perçus en Algérie, au profit de l'État, des provinces et des communes, ne sont pas complétement de la même nature que ceux qui existent en France. Ainsi, les impôts foncier, personnel-mobilier et des portes et fenêtres, ne sont pas établis en Algérie, et il n'existe que trois régies financières, pour les recettes à opérer pour le compte de l'État ou des provinces, savoir : 1° celle de l'enregistrement et des domaines ; 2° celle des douanes ; 3° celles des contributions diverses, comprenant les contributions directes (redevances des mines et patentes); les contributions indirectes, les contributions arabes et les produits divers.

En ce qui concerne les communes, les droits d'octroi perçus en France, à la porte d'entrée des villes, sont remplacés, en Algérie, par des taxes perçues à l'entrée des denrées par mer et désignées sous le nom d'octroi de mer. Chaque commune a droit à une portion du produit de ces taxes, suivant l'importance de la population européenne qui la compose. Dans certains cas, les communes sont, en outre, autorisées à percevoir des taxes réparties entre tous les habitants, proportionnellement à la valeur du loyer de leur habitation personnelle, à l'exclusion des magasins, boutiques, etc., ainsi que des bâtiments servant aux exploitations rurales. Les recettes des communes sont perçues par des receveurs municipaux, dont les fonctions ont été réglées, en dernier lieu, par le décret du 20 janvier 1858.

Nous allons indiquer, ci-après, les recettes effectuées en 1856, pour le compte de l'État, ainsi que les produits locaux et municipaux, remplacés depuis 1858, par les perceptions faites séparément au profit des provinces et des communes :

#### CHAPITRE XIX.

Produits et revenus du Trisor.		
Enregistrement, greffe et hypothèques		DC
Timbre		Re
Amendes de toute nature		
Domaines		R€
Vente d'effets mobiliers appartenant à l'Etat 1,040,959		Pz
Torets		. 3/
Produits divers		Ď
Pensions civiles		Pi
Total	3,958,443 k	D
Douanes. Importations par mer		
par terre		
- Exportations		
- Recettes accessoires accidentelles 246,713		ĪΤ
- Navigation		Ē
Total	3,318,19	P F
Contributions directes. Mines (redevances des) et patentes	604,967	
Contributions indirectes. — Boissons 495,905		
Tabacs	1,123,281	
- Poudres à feu 534,124 )		
Contributions arabes	9,748,131	
Produits divers	167,425	1 1
Total	11,643,807	
Total général	18,921,449	

Les recettes de l'État n'étaient, en 1846, que de 17,900,000 fr., elles étaient tombées, en 1849, à 14,300,000 fr. Il résulte des relevés ci-desses. qu'en 1856, elles se sont élevées à près de 19 millions ; elles figurent dans les prévisions du budget de 1860 pour 20 millions 1/2.

Toutes les sources de revenus se sont développées ; ainsi, les produits de l'enregistrement ont monté de 2,256,000 fr., en 1850, à 3,959,000 fr. en 1856; les douanes, de 2 millions 1/2 à 3,318,000 fr. Mais les recettes qui ont le plus augmenté, sont celles des contribution arabes, qui, de 2,869,000 fr. en 1840, 4,851,000 fr. en 1850, ont atteint, en 1856. près de 10 millions de francs.

Les dépenses inscrites au budget général de l'État pour les divers services civils de l'Algérie, s'élèvent actuellement à 18 millions de francs environ, déduction faite des dépenses afférentes aux dépenses de l'administration centrale du ministère de l'Algérie. En rapprochant ce chiffre de celui des recettes perçues pour le compte de l'État, on constate un excédant de recettes de 2 millions de francs environ. Plusdu tiers des dépenses faites en Algérie par l'État est appliqué à des travaux publics ou d'utilité générale.

Voici les produits pour le compte du budget local et municipal :

Enregistrement, timbre et domaines. Recettes ordinaires. (Produi communaux, de droits communaux légalement établis, etc.) Recettes extraordinaires. (Ventes d'immeubles, produits de bois,	ts d'immeables 299,755 fr.
recettes accidentelles).	1,154,797
Total	1,454,552

ALGÉRIE.

Douanes. Droits de l'octroi de mer Recettes accessoires et accidentelles	<b>2,6</b> 45,730 474
Total	2,646,204
Recettes ordinaires. Dixième du produit net de l'impôt des patentes.         Part sur les amendes et confiscations.         3/10° du produit des impôts arabes.         Droits de place dans les halles, marchés, etc.         Produitis des marchés arabes.         Droits d'abattage et de marque.	$\begin{array}{r} 12,469\\ 37,417\\ 3,551,770\\ 16,452\\ 31,341\\ 59,442\\ 7,565\\ 79,494\\ 1,705\\ 604,677\\ 55,439\\ 3,964\\ 44,352\\ 13,137\\ \end{array}$
	4,519,225
Total général	8,619,981

En réunissant les produits du Trésor et ceux perçus pour le compte du budget local et municipal, on trouve, pour les recettes totales de 1856, 27,542,000 fr. De 1846 à 1850, les produits locaux ne dépassaient pas 5 millions en moyenne. L'augmentation de revenu, pour le budget local, provient surtout de l'accroissement des recettes diverses, et notamment du dixième de l'impôt arabe.

Armée. — L'armée française a trouvé, dans la colonie africaine, une excellente école pratique et, dans les récentes guerres continentales, elle a prouvé la supériorité que ces incessantes épreuves lui avaient fait acquérir. Presque tous nos régiments français ont passé successivement en Afrique; il y a en outre des régiments spéciaux, formés de corps indigènes ou de troupes étrangères, qui restent toujours en Algérie, excepté en temps de guerre de la France avec une puissance étrangère. Nous n'avons rien de spécial à dire de l'organisation militaire, en Algérie, car elle est la même que celle de la métropole, sauf quelques exceptions que peut comporter la nature même de la conquête. Nous nous bornons à indiquer ci-après l'effectif des hommes et des chevaux, entretenus en Algérie, en 1858 :

Désignation.	Officiers.	Soldats.	Total.	Chevaux.
Etats-majors	303	219	522	598
Gendarmerie.	21	597	618	413
Infanterie	1,251	37,554	38,805	853
Cavalerie	425	9,204	9.629	5,654
Artillerie	94	3,574	3,668	1,610
Génie	48	1,839	1,887	683
Equipages militaires	149	5,451	5,600	2,979
Services administratifs	740	3,333	4,073	187
Corps étrangers (2 régiments)	159	3,322	3,481	113
Troupes indigènes	479	11,842	12,321	3,612
auxiliaires	α	750	750	450
Totaux	3,669	77,685	81,354	17,152

#### CHAPITRE XIX.

Agriculture et colonisation. — L'agriculture est exercée, en Algérie, par les anciens indigènes ou par les Européens. Parmi les indigènes, on distingue deux modes de culture très-différents, l'un, suivi par l'Arabe, consiste à appliquer à l'exploitation du sol les habitudes nomades qui forment le caractère distinctif de ce peuple. Un sillon, légèrement tracé avec des instruments imparfaits et par des mains inhabiles, voilà à quoi se borne tout le travail. La terre lui rend un peu d'orge et de blé et l'année suivante il va demander à un autre sol des produits analogues. Les céréales, avec l'élève du bétail, forment toute la richesse agricole de l'Arabe. Le Berbère ou Kabyle, dont la vie est plus sédentaire, s'attache davantage aux champs qu'il exploite et tire un meilleur parti de la terre. Son mode d'exploitation est plus varié et comporte, outre les céréales, des cultures arborescentes et potagères, telles que l'olivier, le figuier, la vigne, le dattier, etc.

Enfin les Européens, qui sont venus se fixer en Algérie, y ont introduit les procédés perfectionnés de culture en usage sur le continent et se sont appliqués à y acclimater des produits d'une grande importance, sous le rapport industriel et commercial, tels que le tabac, le coton, le mûrier, etc.

Le gouvernement a laissé les indigènes continuer leur ancien mode d'exploitation, sans espérer pouvoir jamais modifier, même par de bons exemples, des procédés aussi intimement liés au caractère de ces peuples; mais il a cherché à perfectionner et à développer la culture européenne, soit en favorisant le mouvement de la colonisation, soit en encourageant directement l'exploitation agricole, à l'aide d'institutions analogues à celles qui existent dans la métropole, telles que les concours et exhibitions agricoles, les distributions de médailles et de subventions.

Le système à peu près exclusivement suivi jusqu'à ces derniers temps, par l'administration, pour stimuler la colonisation algérienne, a été la concession gratuite des terres appartenant à l'État, aux faite personnes qui voulaient s'établir dans les colonies. Une partie de ces concessions était subordonnée à l'accomplissement de conditions déterminées, consistant principalement dans l'obligation de planter ou de cultiver, suivant un programme réglé d'avance, et d'employer d'une manière générale, à l'exploitation du sol, une somme déterminée. Les concessions ne devenaient définitives qu'après l'accomplissement de ces conditions et elles étaient révocables en cas d'inexécution. Le gouvernement proportionnait, d'ailleurs, l'étendue des concessions, de manière à donner une certaine part à la petite, à la moyenne et à la grande culture. Les petits lots, destinés à se grouper autour des villages, devaient être bâtis par les

travaux et édifices d'utilité générale, tels que les églises, les maisons d'école, etc.

Au 31 décembre 1856, les terres formant l'objet de concessions distribuées s'élevaient à 191,242 hectares, ainsi divisés entre les trois provinces de l'Algérie :

	A bâtir.	A cultiver.	Total.	
Province d'Alger	522 hec	t. 55,388 h.	55,910 h.	
— d'Oran	261	77,678	77,939	
- de Constantine	154	57,239	57,393	
Totaux	937	190,305	191,242	

Les concessions distribuées aux colons se divisaient d'ailleurs de la manière suivante, en concessions provisoires ou définitives :

Province d'Alger — d'Oran — de Constantine	Conc. provisoires 23,999 h. 58,939 34,615	Conc. définitives. 31,653 h. 18,937 22,709
Totaux	117,553	73,299

A la fin de 1856, les concessions provisoires et révocables excédaient de beaucoup en étendue les concessions devenues définitives; mais celles-ci représentaient encore 38 0/0 des concessions totales.

Le nombre des colons auxquels les concessions avaient été faites, était à la même époque, de 17,168, ainsi répartis par province, sous le rapport de l'état civil :

Province d'Alger — d'Oran — de Constantine	Mariés. 4,027 4,160 2,090	Célibataires. 1,586 4,092 1,213	Total. 5,613 8,252 3,303	
Totaux	10,277	6,891	17,168	

Sous le rapport des professions, les 17,168 colons se divisaient en 10,841 cultivateurs, 4,463 militaires ; 1,864 seulement appartenaient à d'autres professions.

Voici les travaux les plus importants exécutés par les colons sur les terres dont ils ont obtenu des concessions :

	Nombre.	Valeur.
Maisons	10,088	47,220,261 fr.
Hangars	3,494	1,808,023
Ecuries et étables	7,189	2,873,025
Gourbis et silos	2,719	156,477
Puits et norias	4,498	2,303,539
Total	27,988	54,361,325

La valeur totale des travaux exécutés par les colons (54,361,325 fr.), répartis sur l'ensemble des terres concédées (191,242 hect.), donne une moyenne de dépense de 284 fr. par hectare.

D'un autre côté, les colons ont défriché 101,653 hectares et planté 3,684,797 arbres et arbustes.

# CHAPITRE XIX.

Enfin, le matériel agricole, dont ils disposaient au 31 décembre 1856, se divisait ainsi : charrues, 10,684; voitures, 6,362; tombereaux, 1,539; ensemble, 18,644. En comparant ce chiffres à celui de colons, on trouve une moyenne d'un peu plus d'un instrument, charrue ou voiture par colon.

Le gouvernement conservait, au 31 décembre 1856, 103,508 hectares disponibles pour des concessions nouvelles. Ces terres étaient ainsi distribuées :

	A bâtir.	A cultiver.	Total.	
Province d'Alger.	25 h.	5,463 h.	5,487 h	
— d'Oran	119	35,732	35,851	
— de Constantine	98	62,072	62,170	
Totaux	242	103,267	1 03,508	

Mais l'administration paraît avoir renoncé au mode exclusif de concessions gratuites, qu'elle avait employé jusque-là; elle a considéré avec raison que ce système de concession empêchait la valeur des terres en Algérie de se régulariser, et pouvait décourager, dans une certaine mesure, les colons. Aussi, sans abandonner complétement ce mode d'encouragement, l'administration a-t-elle l'intention de le combiner désormais avec des ventes aux enchères publiques ou à l'amiable des terrains les mieux situés et les plus propres à une facile et profitable exploitation.

A mesure que le nombre des colons augmente et que leur situation s'améliore, l'administration réduit progressivement les dépenses affectées à la colonisation : ainsi, les crédits affectés à ces objets qui étaient en 1859 de 2,455,600 fr., sont réduits en 1860 à 1,160,000 fr.

La population européenne qui se livre à la culture en Algérie était, en 1856, de 87,768, soit 48 0/0 du nombre total des habitants. Cette population se divisait ainsi :

-	PROVINCES			
	d'Alger.	d'Oran.	de Constantine.	Total.
Hommes	17,963	13,210	6,359	37,252
Enfants	13,114	8,694	3,814	25,622
Enfants de 2 à 7 ans	7,335	4,610	2,000	13,945
— au-dessous de 2 ans	5,736	3,706	1,227	10,669
Total	44,148	30,220	13,400	87,768

Les centres européens était au nombre de 163, sur lesquels on en comptait 34 ayant plus de 1,000 habitants, 129 pouvaient être considérés comme des communes rurales.

Un très-grand nombre de propriétaires exploitent par eux-mêmes ; cependant le système du métayage est assez répandu parmi les colons. Le succès des cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, est d'ailleurs très-inégal ; mais le sort des ouvriers agricoles est, paraît-il, assez favorable ; leur salaire est relativement élevé. Voici à ce sujet, les chifres indiqués par M. J. Duval, dans l'*Encyclopédie de l'Agriculture*.

#### Salaires par mois (1).

Un maître-ouvrier, chef d'atelier Un charretier Un bouvier ou toucheur Un manœuvre à toutes fins Une servante de ferme Une jeune fille, un enfant	••••	50 à 35 25 20 15 12	60 fr. 45 35 30 20 18
Les journaliers se payaient :			
les Européens les Marocains, Kabyles les Nègres	2 f. 25 c. 2 00 1 75	2	25

Les principales cultures céréales, en Algérie, sont le blé-froment et l'orge. Le seigle, l'avoine et le maïs, qui viennent ensuite, ont une beaucoup moindre importance.

les Arabes.....

1 00

1 50

Pour le froment, la culture de l'essence dure est plus étendue que celle du blé tendre. Voici, du reste, les résultats de la récolte de 1856, pour les deux espèces de blé, avec la distinction des produits de la culture européenne et de la culture indigène :

Désignation.	Etendue des terrains cultivés.	Quantité de semence.	Quantité récoltée par hectare.	Valeur totale de la récolte.
Blé tendre.	hectol.	hectol.	hectol.	fr.
Culture européenne :				
Province d'Alger	11,512	1.15	89,566	2,706,255
– d'Oran	11,841	0.95	62,875	1,710,672
— de Constantine	82	1.25	753	23,063
Totaux Culture indigène :	23,435	1.10	153,194	4,439,990
Province d'Oran	200	0.80	1,975	39,275
Blé dur.			-,	•
Culture européenne :				
Province d'Alger	14,282	1.20	67,876	1,785,059
— d'Oran	9,440	1.10	44,307	1,071,817
de Constantine	5,696	1.30	11,689	740,333
Totatax	29,417	1.20	142,872	3,598,209
Culture indigène :	-			
Province d'Alger	169,372	1.16	690,919	15,472,688
— d'Oran	114,374	1.00	651,872	13,636,198
- de Constantine	242,193	1.75	942,271	22,369,491
Tetaux	525,939	1.40	2,285,062	51,478,377
Totaux. Blé tendre	23,635	1.10	155,169	4,479,265
Blé dur	555,356	1 30	2,427,934	55,076,586
Totaux généraux	578,991	1.20	2,683,103	59,555,851

On constate une assez grande différence d'une province à l'autre, en ce qui concerne le rendement du blé tendre. Mais ce rendement est trèsinférieur à celui du blé en France; car il ne dépasse pas 9 hectol. et

(1) Dans ces chiffres ne sont pas compris la nourriture, le blanchissage, le chauffage, qui sont à la chaige des propriétaires et fermiers.

s'abaisse en moyenne à 7 ; tandis que, dans la métropole, il est actuellement de 15 hectolitres.

Quand au blé dur, le produit en est moindre encore que pour le blé tendre; il est de 5 hectol. seulement, et on constate assez peu de différence entre la culture indigène et la culture européenne. Il y a lieu de tenir compte, du reste, de ce fait, qu'en Algérie, la quantité employée aux semences est beaucoup moindre que celle prélevée en France pour le même usage.

Le prix de l'hectolitre était, en 1856, pour le blé tendre, de 26 fr. en moyenne et pour le blé dur de 24 fr. Mais on ne doit pas perdre devue que l'année 1856 était une année de cherté; les cours des blés, en Algégérie, paraissent d'ailleurs suivre ceux de la métropole, à laquelle elle envoie chaque année des quantités qui vont sans cesse croissant. En voici le mouvement depuis 1846 :

	Quintaux.	1	Quintaux.	1	Quintaux.
1847	3,338	1851	102,238	1855	1,107,078
1848	148	1852	259,335	1856	524,209
1849	166	1853	464,773	1857	271,719
1850	97	1854	822,620	1858	205,558

Les quantités de froment exportées par l'Algérie à d'autres pays que la France, sont généralement assez limitées ; cependant, en 1858, elle a fourni à l'Espagne environ 300,000 hectolitres de froment, à cause des besoins exceptionnels qui s'étaient manifestés dans ce pays.

Nous indiquons, dans le tableau ci-après, les résultats de la récolte de 1856, pour ce qui concerne les autres céréales :

•	*			
		Nombre d'hectares cultivés.	Nombre d'hectolitres.	Valeur en numéraire.
	Orge	662,357 hect.	3,858,270 hectol.	40,088,385 fr.
_	Seigle	552	3,631	63,337
•	Avoine	2,114	26,690	345,517
	Maïs	5,632	27,756	453,166
	Fèves	15,648	76,570	1,115,615
	Sorgho		40,050	363,600

En résumé, la quantité totale d'hectares consacrés aux céréales était, en 1856, de 1,270,687, qui ont produit 6,616,069 hectolitres, d'une valeur totale de 201,985,473 fr. Ces résultats sont, on le voit, imporportants, et il est à présumer que ce genre de culture s'étendra, se perfectionnera et pourra, avec le temps, fournir à la métropole d'utiles approvisionnements, lorsque la récolte y sera insuffisante.

Après les céréales, le tabac occupe la place la plus considérable dans l'exploitation du sol en Algérie.

En 1855, la situation de cette culture se présentait ainsi :

Province	d'Alger	Planteurs. 2,385	Superficie. 2,994 hect.
_	d'Oran	384	323
	de Constantine	508	431
	Total	3,277	3,748

En 1856, l'étendue cultivée était réduite à 3,097 hectares et le nombre des planteurs à 2,812. Mais cette décroissance, attribuée aux mauvaises conditions de la récolte, paraissait devoir être accidentelle seulement.

Les quantités de tabacs livrées par la culture à la régie étaient en 1855 de 3,430,149 kilog., d'une valeur totale de 2,977,537 fr., au prix moyen de 86 fr. 80 le quintal ; en 1856, de 2,923,229 kilogr. d'une valeur de 2,520,000 fr., au prix moyen de 86 fr. 22. En dehors des quantités livrées à la régie, on évalue à 900,000 kilogr. celles fournies au commerce pour la consommation locale ou l'exportation, ce qui porterait l'ensemble des produits de la récolte du tabac en 1856, à 3,323,224 kil. Les tabacs les plus estimés sont ceux de la province de Constantine, ceux de la province d'Oran viennent ensuite; les produits d'Alger sont considérés comme inférieurs.

Le gouvernement a cherché à développer en Algérie la culture du coton. Un prix spécial temporaire de 20,000 fr. a été institué à cet effet, par l'empereur, sur sa cassette particulière (Déc. 18 oct. 1853). Cet encouragement n'est pas resté stérile, et, au lieu de quelques essais épars, tentés avant 1854, on a vu en 1858, près de 2,000 hectares affectés à cette culture. La province d'Oran possédait seule plus de la moitié de cette étendue (1,100 hectares environ); dans celle de Constantine, on en comptait 800 hectares environ; dans celle d'Alger, au contraire, moins de 100 hectares étaient affectés à cette culture, fait que l'on attribue à la préférence un peu exclusive donnée par le colon algérien aux plantations de tabac. Il paraît, du reste, que les résultats définitifs de ces essais n'ont pas répondu aux espérances conçues d'abord. La prime n'est plus distribuée.

La production de la soie, essayée en Algérie depuis plusieurs années, y a fait peu de progrès, malgré les distributions de graines faites par les pépinières du gouvernement ; dans ces dernières années même, la maladie qui a sévi en Algérie comme en France, a fait rétrograder cette industrie, dont les produits, dans les meilleures récoltes, ne paraissent pas avoir dépassé beaucoup 10,000 kilogr. de cocons et se sont abaissés à 5,000 kilogr. en 1856.

Des essais intéressants ont été faits également pour introduire dans l'Algérie la culture du lin, du sorgho, de la canne à sucre, du latanier et du café. Ces tentatives ne pouvaient encore être considérées que comme de simples études en 1856, époque à laquelle s'arrêtent les documents officiels.

Les chevaux en Algérie sont, comme on le sait, très-estimés, et nous n'avons pas ici à rappeler les mérites de cette race sobre et vigoureuse; le nombre des têtes ne paraît pas cependant être très-considérable; on n'en comptait que 136,500 en 1854, indépendamment

#### CHAPITRE XIX.

des 20,000 chevaux employés pour le service de l'armée. Toutefois, de sérieux efforts paraissent être faits, pour développer cette race, car en 1856, on ne comptait pas moins de 16,777 juments saillies, 11,656 par des étalons de tribus et 5,121 par les étalons de l'État.

Voici quel était, en 1851, le chiffre des existences des autres animaux domestiques :

Chameaux		Moutons Chèvres	
Mulets Bœufs	136,500	Porcs	7,957

Commerce, Banque de l'Algérie. — Les renseignements manquent complétement sur les opérations du commerce intérieur en Algérie. L'administration s'est préoccupée toutefois, depuis plusieurs années déjà, de l'amélioration de la viabilité : et une loi de 1857 a décreté la création d'un système complet de chemins de fer destinés à relier ensemble les chefs-lieux et les villes principales des trois provinces : une loi du mois de juin 1860, a attribué la garantie de l'État aux emprunts réalisés par les compagnies concessionnaires.

Pour ce qui concerne les établissements de crédit, nous rappellerons qu'une banque spéciale a été instituée en Algérie, et que cet établissement, dont le siége est à Alger, a été autorisé à établir des succursales dans les provinces d'Oran et de Constantine. La Banque de l'Algérie qui, en 1847, n'avait escompté que 47,598 effets d'une valeur de 32,682,419 fr., a escompté, en 1857-58, 57,736 effets, montant ensemble à 39,595,269 fr. Les effets à l'encaissement se sont élevés en 1857-58 à 46,499, et 47,140,711 fr. Les actions de la Banque, émises à 500 et à 600 fr., ont reçu en 1857-58, en intérêt et dividende 36 fr., soit 7 1/2 0/0 de l'émission de 500 fr. et 6 0/0 pour l'émission de 600 fr. Au 31 octobre 1858, la réserve était de 640,000 fr. pour un capital de 3 millions de francs.

Avant la conquête française, les relations commerciales de l'Algérie avec les pays étrangers, étaient restées très-limitées. On estime que la valeur de ces échanges ne dépassait pas quélques millions. Depuis notre prise de possession, le mouvement commercial a été très-directement influencé par les régimes douaniers qui ont été successivement adoptés. Pendant les premières années, 1830-1835, des arrêtés du gouverneur général constituèrent le régime provisoire de la colonie. Un premier tarif général, du 11 novembre 1835, ouvrit aux produits français le libre accès des ports de la métropole, et établit des surtaxes de navigation pour les marchandises importées en Algérie, sous pavillon étranger. Deux ordonnances, en date du 16 décembre 1843, modifièrent encore le système douanier de l'Algérie, et eurent surtout pour but d'augmenter les droits qui frappaient un certain nombre de marchandises

étrangères, et d'interdire l'entrée de certains produits, également prohibés en France. Les mêmes ordonnances réglèrent les importations d'Algérie en France, en les soumettant pour la plupart à la moitié des droits imposés aux articles similaires de la nation étrangère la plus favorisée. Enfin, la loi du 11 janvier 1851 vint ouvrir une ère nouvelle au commerce algérien. En vertu de cette loi, la presque totalité des produits naturels de la colonie et un assez grand nombre de produits fabriqués sont admis en franchise dans la métropole; les droits de sortie ont été supprimés à l'égard des marchandises exportées de l'Algérie en France ou de France en Algérie, et pour les produits d'Algérie envoyés à l'étranger, sauf quelques exceptions assez rares.

	Importations	en Algérie.	Exportation	Mouvement	
Périodes.	Marchandises	Total	Pour	Total	des
-	d'origine et	des marchandises	la France.	des produits dirigés	importations et des
(Moyenne.)	de fabrique française.	françaises et étrangèrcs.	Produits algériens.	en France ou à l'étranger.	exportations.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1831-1835	4,980,000	9,260,000	1,067,000	1,666,000	10,926,000
1836-1843	21,008,000	50,806,000	2,372,000	4,865,000	55,671,000
1844-1850	51,635,000	88,347,000	5,527,000	9,800,000	98,147,000
1851-1855	62,077,000	78,363,000	25,656,000	32,725,000	111,088,000
1856	108,408,458	115,375,618	39,147,889	40,259,054	155,634,662
1857	88,857,090	96,912,003	30,630,239	34,336,224	131,248,227
1850	96,632,284	11,743,494	28,593,209	39,311,149	146,744,643

Le tableau ci-après fait ressortir l'influence qu'ont exercé sur le mouvement commercial, les divers actes législatifs qui viennent d'être rappelés.

Ce tableau fait ressortir la part de plus en plus importante que les envois directs de marchandises françaises ont prise dans le commerce d'importation de l'Algérie depuis 1851, il montre, en outre, l'essor du commerce d'exportation des produits des colonies depuis la même époque.

Les principaux produits fournis par l'Algérie à la métropole, sont le tabac, les laines en masse et les céréales. En 1858, ces trois articles représentaient 62 0/0 des marchandises algériennes entrées en France.

La métropole envoie surtout à l'Algérie des tissus de coton, de lin, de chanvre, de laine, de soie, du sucre et du vin.

Les pays étrangers, avec lesquels l'Algérie a entretenu les relations les plus étendues en 1858 ont été, par ordre d'importance, savoir :

	Importation en Algérie.	Exportation.	Importation et exportation.	
Espagne	5,692,878 fr.	9,067,590 fr.	14,760,468 fr.	
Etats barbaresques	2,713,410	188,975	2,902,385	
Angleterre	1,574,532	972,674	2,547,206	
Autriche	995,092	700	995,792	
Suède	982,636	6,930	989,565	
Deux-Siciles	698,048	159,745	857,793	
Toscane	535,516	225,456	760,972	
Turquie	768,452	1,024	769,476	
Etats-Sardes	549,304 .	84,221	633,525	

#### CHAPITRE XIX.

Les principaux produits importés de ces pays en Algérie sont, le bois communs, le café, les grains et farines, les vins, les fruits de table, la sparterie et les laines en masse.

Les principales marchandises exportées sont les céréales (7 milions 1/2 de francs en 1858, 69 0/0 du total des exportations), les betiaux, le tabac fabriqué, les futailles vides et les tissus de coton.

Navigation. — Le mouvement de la navigation, en Algérie, qui a pris une grande extension depuis 1851, se résumait ainsi pour les années 1856 et 1857 :

	1887.			1856.		
Mouvement.	Nombre.	Tonnage.	Equipage.	Nombre.	Tonnage.	Equipage.
Entrée :				1		
France. – Océan	74	15,550	1,226	104	16,005	1,221
— Méditerranée	959	217,669	20,621	959	204,092	18,146
Etranger	1,769	156,998	19,040	1,957	194,705	20,516
Total	2,802	390,217	40,887	3.020	414,902	39,883
Cabotage	3,292	155,922	22,234	3,358	144,398	19,517
Total général	6,094	546,139	63,121	6,378	559,300	59,400
Sortie :			· ·			
France. — Océan	68	11,483	678	82	12,448	768
- Méditerranée	839	208,940	20,294	909	191,286	17,580
Etranger	1,790	160,028	18,594	1,919	201,294	21,516
Total	2,697	380,451	39,566	2,910	405.028	39,864
Cabotage	3,360	164,323	23,141	3,412	158,623	20,352
Total général	6,057	544,774	62,707	6,322	563,651	60,216
Entrées et sorties réunies.	12,151	1,090,913	125,823	12,700	1,122,951	119,616

Pêche du corail. — La pêche du corail s'exerce sur une assez grande échelle dans les eaux de l'Algérie. Les bâtiments napolitains y prenaient jusqu'à ces dernières années la plus grande part. Le tableau qui suit indique le nombre total des bateaux qui se sont livrés à cette pêche, depuis 1845, en faisant ressortir l'importance du pavillon napolitain.

	Pavillon napolitain.	Nombre total des bateaux.		Pavillon napolitain.	Nombre total des bateaux.
1845	115	166	1852	114	202
1846	118	173	1853	125	200
1847	110	154	1854	130	226
1848	118	154	1855	30	73
1849	78	107	1856	45	94
1850	85	121	1857	48	147
1851	91	154			•

La décroissance, qui a eu lieu à partir de 1855, dans les pêcheries de corail, paraît devoir être attribuée à l'influence des événements d'Orient. En 1857, il y a eu une augmentation à laquelle tous les pavillons ont pris part. Les bateaux toscans et espagnols sont ceux cependant qui se sont accrus dans la plus grande proportion. Les premiers se sont élevés de 22 en 1856 à 48 en 1847; les seconds de 6 à 23; en 1857, 10 bateaux français se sont livrés à cette pêche. On évalue à 33,333 ki-

# COLONIES.

 logrammes le produit moyen de la pêche annuelle du corail, représentant une valeur d'environ 4,200,000 fr., qui se répartit entre Gênes, Marseille, Livourne et Naples.

# CHAPITRE XX.

# COLONIES

Indépendamment de l'Algérie, à laquelle la constitution de 1852 ne donne pas la dénomination de colonie, et qui fait l'objet d'un chapitre spécial, les établissements extra-européens, que possède actuellement la France, se divisent ainsi, d'après leur situation :

Asie. — Établissements français dans l'Inde (Pondichéry et Karikal, à la côte de Coromandel; Mahé, à la côte de Malabar; Yanaou, à la côte d'Orixa; Chandernagor, au Bengale).

*Afrique.* — Le Sénégal, Gorée et ses dépendances; l'île de la Réunion ou île Bourbon; les îles Sainte-Marie de Madagascar, Mayotte et Nossi-Bé.

Amérique. — La Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, la Guyane française, Saint-Pierre et Miquelon.

Océanie. — Iles-Marquises, Taïti, Nouvelle-Calédonie.

De toutes ces possessions, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane sont les seules qui méritent le nom de colonies, dans le sens strict de ce mot, « parce que ce sont les seules où, jusqu'à présent, se soit implantée, dans des proportions numériques d'une certaine importance, une race française y possédant et y exploitant le sol au moyen de travailleurs, soit indigènes, soit importés d'une autre partie du globe, et envoyant les produits de leur travail sur le marché métropolitain, en consommant en retour les produits de la mèrc-patrie (1). » Parmi les autres établissements, les uns, comme Pondichéry et Karikal dans l'Inde, Saint-Louis du Sénégal, la Cazamance, Grand-Bassam et le Gabon, à la côte occidentale d'Afrique, ne sont que le siége d'un petit nombre de commerçants européens, établis là dans un simple but de spéculation commerciale ou industrielle, laissant à la race indigène la possession et l'exploitation du sol, sous une souveraineté française quelquefois plus nominale que réelle; les autres, comme Gorée, Saint-Pierre et Miguelon, se bornent à fournir des points d'appui maritimes aux armements commerciaux pour la pêche à Terre-Neuve ou pour la troque africaine. Une dernière catégorie, enfin, comprenant nos posses-

(1) Dictionnaire de l'administration française. V° Colonies.

### CHAPITRE XX. - COLONIES.

sions voisines de Madagascar et nos récentes acquisitions dans l'océan Pacifique, représentent surtout des intérêts futurs d'extension colonisatrice, et semblent des jalons sur la voie de l'occupation et la mise en valeur de Madagascar, l'une des plus grandes ties du globe et à la fondation d'une colonie nouvelle par l'implantation d'une race française dans les parages océaniens.

### I. - Territoire.

MARTINIQUE. — L'île de la Martinique est située dans l'océan Atlantique et fait partie du groupe des petites Antilles ou des *Hes du Vent*; elle git entre 14° 23' 43" et 14°,52' 47" de latitude nord, et entre 63°6' 19" et 63° 31' 34" de longitude ouest du méridien de Paris, à 48 kilomètres nord-est de la Dominique, à 32 kilom. nord de Sainte-Lucie et à 100 kilom. sud-est de la Guadeloupe : sa distance du port de Brest est de 1,270 lieues marines de 20 au degré. La plus grande longueur de l'île est de 64 kilomètres et sa largeur moyenne d'environ 30 kilomètres, sa circonférence est de 180 kilom. non compris les caps, dont quelquesuns s'avancent de 10 et 12 kilomètres dans la mer; en comprenant les caps, la circonférence de l'île est d'environ 320 kilomètres. Sa superficie est de 98,782 hectares : un tiers de l'île environ est en plaines, le reste en montagnes.

La Martinique, dont le sol paraît d'origine volcanique, a une forme irrégulière; elle offre l'aspect de deux péninsules unies par l'isthme qui est entre le cul-de-sac François et le cul-de-sac Royal. Les plus élevées de ses montagnes sont la montagne Pelée (1350 mèt. au-dessus du niveau de la mer), les pitons du Carbet (le plus élevé des trois a 1,207 mèt.), les pitons de la Soufrière, (700 mèt.)

On compte à la Martinique 75 rivières que grossissent de nombreux ruisseaux : les seules navigables sont la rivière Pilote salée, la rivière du Lamentine, la rivière Monsieur et la rivière Madame ; l'étendue du cours de ces rivières n'excède pas 25 à 30 kilomètres. Il existe à la Martinique plusieurs sources d'eaux minérales; la plus fréquentée est celle qui prend naissance dans les pitons du Fort-Royal; elle est particulièrement salutaire pour les maladies cutanées et les blessures.

La température moyenne de la Martinique, à l'ombre, à 2 mètres audessus du niveau de la mer, est de 27° 21 centigrades, le maximum de son élévation 35°; le minimum, 21; au soleil, le thermomètre s'élève jusqu'à 55°. L'ardeur du climat de la Martinique est tempérée chaque jour par deux brises régulières. L'humidité de l'atmosphère y est d'ailleurs excessive; et c'est aux alternatives d'humidité et de chaleur que l'on attribue l'insalubrité du climat, surtout pour la population européenne. La quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement dans l'île est un peu moins de 219 centimètres, au niveau de la mer. La diffé-

# TERRITOIRE.

rence entre les années pluvieuses et les années sèches n'excède pas 33 centimètres. On ne distingue que deux saisons. L'une, la belle saison, dure environ neuf mois, d'octobre à juillet; l'autre, la saison pluvieuse, ou hivernage, ne dure que trois mois, de juillet à octobre. Dans les Antilles, les jours sont à peu près égaux aux nuits : les plus courts durent 11 heures 1/2, les plus longs 12 1/2. Des tremblements de terre bouleversent souvent la Martinique, il ne se passe guère d'années où I'on ne ressente quelques secousses; mais l'on doit citer surtout comme les plus désastreux des tremblements de terre, ceux de 1737 et de 1838. Les vents qui dominent dans l'archipel des Antilles sont ceux d'est, de nord et de sud.

La Martinique est divisée en deux arrondissements : Fort-de-France (Fort-Royal) et Saint-Pierre. Chaque arrondissement est subdivisé en deux cantons qui comprennent ensemble 26 communes ou quartiers.

GUADELOUPE. — La colonie de la Guadeloupe fait partie, comme la Martinique, des petites Antilles ou fles du vent dans l'Atlantique, elle se compose : 1º de l'île de la Guadeloupe; 2º de quatre dépendances qui sont : les îles de Marie-Galante, des Saintes, de la Désirade, et les deux tiers environ de l'île Saint-Martin.

La Guadeloupe est de forme irrégulière, elle est séparée en deux parties inégales par un détroit qui communique des deux côtés à la mer et que l'on nomme la Rivière-Salée. La partie située à l'ouest du canal est la Guadeloupe proprement dite, dont le sol, formé par des éruptions volcaniques, est hérissé d'un grand nombre de mornes, de ravines et de terrains inaccessibles à la culture. La superficie de la Guadeloupe proprement dite est de 82,289 hectares, sa longueur du nord au sud de 40 à 44 kilomètres. Sa largeur de 20 à 24 kilomètres, le développement de ses côtes de 120 à 140 kilomètres. La partie de l'île située à l'est de la Rivière-Salée porte le nom de Grande-Terre ; sa superficie est de 55,923 hectares, sa longueur de l'est au nord-ouest est d'environ 50 kilomètres; sa largeur du nord au sud de 30 kilomètres, le développement de ses côtes de 160 à 180 kilomètres. L'île de Marie-Galante est de forme presque circulaire, sa circonférence a environ 56 kilomètres; sa longueur du nord au sud 16 kilomètres, sa largeur 14, sa superficie 15,344 hectares; ses côtes sont bordées de toutes parts, excepté au sud-ouest, par de hautes falaises, au pied desquelles sont des gouffres et des brisants très-dangereux. Le groupe d'îles et d'îlots appelé les Saintes a 8 kilom. de longueur, 4 de largeur, et 1,256 hectares de superficie. L'île de la Désirade a environ 8 kilomètres de long, 4 de large, 16 de circonférence, 4,330 hectares de superficie. — Le territoire que la France possède à Saint-Martin occupe une superficie de 5,371 hectares, non compris le petit flot du Tintamare, voisin de la côte 33

TOME II.

nord-est de l'île et qui appartient également à la France. — En résumé, la superficie totale de la Guadeloupe et de ses dépendances, non compris les petits îlots situés sur leurs côtes, est de 164,513 hectares.

Une chaîne de montagnes volcaniques, couvertes de forêts, traverse la Guadeloupe proprement dite, du nord au sud; la hauteur moyenne de ces montagnes est de 1,000 mètres, la plus remarquable est la Soufrière (1,557 mètres), volcan encore en ébullition, d'où s'échappent souvent des vapeurs et de la fumée, mêlées de flammes. Le sol de la *Grande-Terre* est généralement plat; les quelques collines qu'on y rencontre sont très-peu élevées. — L'île de Marie-Galante est sillonnée par une chaîne de montagnes, que l'on nomme la barre de l'île et dont l'altitude est d'environ 200 mètres. Le sol des Saintes est très-montueux : le morne le plus élevé est celui de *Terre de Haut* (314 mètres), situé au sud de l'île. La Désirade forme un groupe de montagnes volcaniques, dont les flancs sont d'un côté taillés à pic et de l'autre, vont graduellement en s'abaissant jusqu'à la mer. Le sol de Saint-Martin est également hérissé de montagnes. .

On compte à la Guadeloupe proprement dite, une cinquantaine de ruisseaux et 18 rivières principales; celles de Goyave et la Lézarde sont, avec la Rivière-Salée (sorte de bras de mer), les seules navigables; elles servent surtout au transport des denrées ou de la boue de mer, que l'on emploie comme engrais; les moins importantes sont utilisées comme moteurs. La Grande-Terre, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade et Saint-Martin ne possèdent pas de rivières; on rencontre seulement dans ces fles des ruisseaux et quelques sources. On est obligé de recueillir les eaux pluviales, pour la consommation des habitants.

Les sources thermales sont nombreuses à la Guadeloupe; les plus fré quentées sont celles de Bouillante, de Dolé, et celle de Lamentin, qui possède un établissement spécial pour les baigneurs.

On compte 16 rades et 24 anses ou criques à la Guadeloupe et dans ses dépendances.

La température moyenne de la Guadeloupe est, à l'ombre, 27° centigrades; le maximum de son élévation est, suivant la saison, entre 33° et 39°, le minimum entre 20° et 26°. Au soleil, le mercure monte jusqu'à 55°, mais le terme moyen de son élévation est de 42°. A la Guadeloupe comme à la Martinique, la chaleur et l'humidité constituent les principaux caractères du climat. Le nombre des jours de pluie est en minimum de 179, au maximum 223, en moyenne 199.

Sous le rapport politique, le territoire de la Guadeloupe et de ses dépendances se divise en trois arrondissements, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Marie-Galante, comprenant 24 communes ou quartiers.

#### TERRITOIR E.

ILE BOURBON OU DE LA RÉUNION. — L'île de la Réunion est située dans l'océan Oriental ou Mer des Indes, sous le 21° degré de latitude sud et le 53° degré de longitude est du méridien de Paris, à 140 kilomètres de l'île Maurice (autrefois île de France) à 560 kilom. de Madagascar, à 1,200 kilom. de la côte orientale d'Afrique, à 4,000 kilom. de Pondichéry. On évalue approximativement sa distance du port de Brest à 3,250 lieues marines de 20 au degré. La plus grande longueur de l'île, de l'extrémité nord à l'extrémité sud, est d'environ 62 kilom.; la plus grande largeur de 40 à 44 kilomètres et sa circonférence de 213 kilom.; elle a une superficie de 213,550 hectares.

L'île est de forme elliptique, elle est traversée au centre par une chaîne de montagnes d'origine volcanique, qui court dans toute sa longueur du nord au sud, et la sépare en deux parties dénommées, l'une (la partie orientale) partie du vent, l'autre (la partie occidentale) partie sous le vent. Les principales montagnes de la Réunion sont : le piton des Neiges, point culminant de l'île (3,150 mètres), le Grand-Bénard (2,970 mètres), le piton des Trois-Salazes (2 400 mètres), le piton de Fournaise (2,200 mètres), volcan mal éteint qui lance encore quelques flammes.

Il y a à la Réunion 17 rivières, dont aucune n'est navigable, 2 sources d'eaux thermales, 4 étangs qui communiquent avec la mer, dans la saison des pluies; l'île n'offre pas de port, on a seulement quelques rades peu commodes.

La température moyenne, pendant les mois les plus chauds (février et mars) est de 27° et de 25° seulement; pendant les six mois d'hivernage, de décembre à mai, le maximum de la chaleur ne dépasse pas 35°. Quoique placée sous la zone torride, l'île de la Réunion est un des pays les plus sains de l'univers.

Les jours les plus courts sont ceux du solstice de juin; leur durée est de 10 h. 43' 36"; les jours les plus longs sont ceux du solstice de décembre, leur durée est de 13 h. 16' 24".

Les vents qui règnent communément à la Réunion, soufflent de l'estsud-est, au sud-sud-est. La quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement à la Réunion est de 130 centimètres 99 centièmes, au niveau de la mer.

Les tremblements de terre sont à peu près inconnus dans l'île, mais on y éprouve des ouragans terribles, qui causent de grands désastres.

La Réunion est partagée en deux arrondissements, dont la circonscription est déterminée par les deux divisions naturelles de l'île, la partie *du vent* et la *partie sous le vent*; ce sont les arrondissements de Saint-Denis et de Saint-Paul, formant 6 cantons et 13 communes.

GUYANE FRANÇAISE (Amérique méridionale). - La Guyane française

# CHAPITRE XX. - COLONIES.

forme une portion de cette vaste contrée de l'Amérique méridione, et s'étend entre l'Orénoque et la rivière des Amazones. Comprise entre 2° et le 6° degré de latitude nord et entre le 52° et le 57° degré de gitude ouest de Paris, elle est bornée au nord-est par l'océan Almi que, au nord et à l'ouest par le cours du Maroni, qui la sépre de Guyane hollandaise et par des pays intérieurs encore peu connu, in au-delà du Rio-Branco; enfin, au sud, par l'ancienne Guyane prigaise, qui appartient aujourd'hui à l'empire du Brésil; de ce ott, la frontière de la Guyane française ne sont pas nettement définies, du délimitation forme l'objet de contestations encore pendantes.

La longueur du littoral de la Guyane, depuis le Maroni jasqu'à la vière l'inson-Vincent, est de 500 kilomètres; la profondeur de la session, si on l'étend jusqu'au Rio-Branco est de 1,200 kilomètres, es superficie totale mesure 18,000 lieues carrées. On évalue approximvement la distance de Cayenne à Brest, à 1,320 lieues marines de 218 degré.

Indépendamment de la partie continentale, les possessions fraçuit en Guyane comprennent un certain nombre d'îles et d'îlots situés pri des côtes. La plus importante de ces îles est celle de Cayenne, de 50 li lomètres de tour environ, puis le Grand-Connétable, rocher d'un kilomètre de circuit, situé vis-à-vis de l'embouchure de l'Approuague, k Petit-Connétable, autre rocher de 4 ou 5 pieds d'élévation au-dessus de la mer; 5 flots boisés formant un groupe connu sous le nom d'flots de Remire.

Au nord-nord-ouest de Cayenne, on rencontre encore les trois iles de Salut, appelées autrefois îles du Diable. Enfin, dans le voisinage de cap Nord, vis-à-vis de l'embouchure de la rivière Carapapouri ou de Vincent-Pinson, se trouve Maracca, île assez grande, formée de terres très-fertiles.

La Guyane française se divise en terres hautes et terres basses; le terres basses s'étendent depuis le littoral jusqu'aux premières cataretes des rivières. Formé de terrains alluvionnaires, le sol est, dans celle partie de la colonie, couvert de vastes forêts et très-propre à la culture; les terres hautes commencent aux premières cataractes des rivières, à partir desquelles s'élève une chaîne de montagnes granitiques, qui parcourent toute la partie centrale de la Guyane française, en suivant une direction de l'est à l'ouest; l'élévation de cette chaîne au-dessus du niveau de la mer ne dépasse pas 609 mètres.

On compte à la Guyane française, 22 fleuves ou rivières, dont les principaux sont le Maroni à l'Ouest et l'Oyapock à l'est de Cayenne; la navigation de ces rivières est entravée par les cataractes qui en barrent le cours.

#### TERRITOIRE.

La basse Guyane est converte, sur beaucoup de points, de vastes marais, formés par les pluies diluviales du pays et par les débordements des fleuves. Ces marais sont couverts de forêts de mangliers ou de palmiers pinots; on trouve à la Guyane une dizaine de lacs, dont les plus étendus sont ceux de Mapecucu, Macari et Mapa, situés dans le voisinage du cap Nord.

Les côtes de la Guyane sont très-plates et offrent de bons mouillages, les caps d'Orange et Cachipour sont les saillants les plus remarquables de ces côtes; on trouve une excellente rade à l'embouchure de la rivière de Cayenne, entre la partie ouest de l'île de ce nom et la côte de Macouria.

La température moyenne de la Guyane française est de 28° centigrades. Les températures extrêmes sont comprises entre 20 et 36°; la chaleur y est pénible pendant l'hivernage, parce qu'alors l'effet de la température se combine avec l'influence débilitante de l'humidité et avec l'absence des brises de mer, qui rafraîchissent l'atmosphère, pendant le reste de l'année. La saison pluvieuse dure 7 à 8 mois, de novembre ou décembre jusqu'à la fin de juin ; la saison sèche dure 5 mois, de juillet à novembre ou décembre. La quantité moyenne d'eau qui tombe à Cayenne est de 325 centimètres.

Les tremblements de terre sont rares à la Guyane; les deux derniers qui aient été ressentis datent de 1794 et 1821 et n'ont pas causé de dommages notables. Le jour le plus long est de 12 h. 18', le plus court de 11 h. 42'.

La partie habitée de la Guyane française est divisée en 14 quartiers ou communes, réparties entre deux cantons.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE. — Les établissements français de l'Inde sont situés dans la presqu'île en deça du Gange ; ils comprennent : 1° sur la côte de Coromandel, Pondichéry et son territoire, Karikal et les districts qui en dépendent ; 2° sur la côte d'Orixa, Yanaou, son territoire et les aldées ou villages qui en dépendent, et la loge ou factorerie de Mazulipatam ; 3° sur la côte de Malabar, Mahé et son territoire, la loge de Calicut ; 4° au Bengale, Chandernagor et son territoire, et cinq loges ; 5° dans le Goudjérate, la factorerie de Surate. La superficie totale des territoires réunis de ces établissements comprend 48,962 hectares.

Le territoire de Pondichéry se divise en trois districts, savoir : 1° le district de Pondichéry proprement dit, qui contient outre la ville, 11 aldées ou villages indiens; 2° le district de Villemour, qui contient 45 aldées; 3° le district de Bahour qui en contient 36. Ces possessions françaises sont en partie enclavées dans des terres anglaises, et depuis longtemps déjà les gouvernements des deux pays, s'occupent d'un projet d'échange, destiné à régulariser leurs territoires respectifs. La superficie totale des trois districts de Pondichéry est évaluée à 27,955 hectares, qui, par l'effet de leur morcellement au milieu des enclaves anglaises, se trouvent disséminés sur une étendue de 70,000 hectares environ. Il n'existe sur le territoire de Pondichéry qu'une seule rivière, le Guigy ou Ariancoupan, qui n'est navigable que pendant quatre mois de l'année; on a construit un canal de dérivation des eaux du Guigy, qui est trèsutile pour les irrigations; on compte dans les trois districts 61 étangs artificiels, dont les plus considérables, situés dans les districts de Villemour et Bahour, ont, l'un 750 et l'autre 700 hectares de superficie. La côte de Pondichéry est plate et sabloneuse; on y rencontre deux rades, *la petite* et *la grande*.

La ville de Pondichéry, chef-lieu des établissements français de l'Inde, est située dans la province de Carmate, par les 11° 55' 41'' de latitude et les 77° 31' 30'' de longitude est, à 120 kilom. de Madiar, à 1,200 kilomètres de Calcutta, à 4,000 kilom, de l'île de la Réunion, et à 4,270 lieues marines du port de Brest.

Pendant les mois de décembre et de janvier, la température est de 25 à 28° centigrades le jour, et la nuit de 13 à 15°. Pendant les mois de mai à septembre, pendant lesquels règne un vent d'ouest très-brûlant, le thermomètre centigrade marque, le jour 31 à 41°, la nuit 27 à 29°. Pendant le reste de l'année, la température moyence est, le jour de 32°, la nuit de 26°. Malgré l'élévation de la température, le climat n'est pas malsain, même pour les Européens.

Le territoire de Karikal se divise en cinq districts ou maganoms, renfermant 109 aldées, dont la plus considérable, dite la grande aldée peut avoir une population de 8,000 âmes, les cinq districts sont ceux de Karikal, Tirnoular, Nellajendour, Nedougadou et Kotchéry. La superficie totale des cinq districts est de 16,184 hectares; le sol de Karikal est très-fertile, il est arrosé par six petites rivières, affluents du Cavéry. La ville de Karikal est située dans la province de Tanjaour par les 10° 55' de latitude nord et les 77° 24' 9'' de longitude est du méridien de Paris, à 105 kilomètres au sud de Pondichéry, à 10 kilom. de Trinquebar, à 4,000 kilomètres de Bourbon, à 17,000 kilomètres du port de Brest.

Le territoire d'Yanaon, situé dans la province de Golconde, s'étend le long du fleuve Godavery, à l'est et à l'ouest de la rivière de Coringuy, sur une longueur de 10 kilom. environ et une largeur qui varie entre 350 et 750 mètres. La ville d'Yanaon est située par les 16° 43' de latitude nord et les 80°5' de longitude est, à environ 560 kilomètres nord-est de Pondichéry, et à 40 kilom. sud-est de Radjamondry; sa population est de 3 à 4,000 âmes. La superficie totale d'Yanaon est de 3,298 hectares.

#### TERRITOIRE.

A Mazulipatam, ville située dans la province dite les Circars septentrionaux, la France n'a qu'une simple factorerie.

Le territoire de Mahé, situé sur la côte de Malabar, comprend 17 aldées, et embrasse une superficie de 585 hectares.

A 52 kilom. sud-est de Mabé, sur la même côte, se trouve la ville indo-anglaise de Calicut, où la France possède une loge.

Le territoire de Chandernagor, dans le Bengale, à un myriamètre de Calcutta, a une superficie de 942 hectares, et contient seulement quelques aldées; à quelque distance de Chandernagor, la France possède une autre aldée, Goretty, située sur le territoire anglais. Enfin, la France a, dans le Bengale, cinq loges composées chacune d'une seule maison, avec un petit territoire habité par des Indiens. Ce sont les loges de Balassore, Dacca, Cassimbazar, Patna et Jougdia.

Sénégal. — (Côte occidentale d'Afrique.) Les établissements que la France possède sur la côte occidentale d'Afrique, reçoivent leur nom du Sénégal, fleuve qui en forme en quelque sorte le centre. Voici l'énumération de ces établissements.

1° Sur le fleuve de Sénégal : l'île Saint-Louis, formée par le Sénégal qui se jette dans la mer à 16 kilomètres plus bas; cette île, située par 16° 0' 48" de latitude nord, et par 18° 53' 8" de longitude ouest du méridien de Paris, a une longueur du nord au sud de 2,300 mètres, une largeur de 180 mètres, et une superficie de 34 hectares. La ville de Saint-Louis, bâtie dans cette île, est le chef-lieu des établissements français sur la côte occidentale d'Afrique. Non loin de l'île Saint-Louis, le Sénégal forme, en se divisant, plusieurs îlots de peu d'importance, dont la superficie totale est d'environ 1,500 hectares.

On rencontre encore sur les deux rives du Sénégal, dans le pays de Walo, les postes militaires de Richard-Tol et de Dagona et le fort de Bakel.

2° Sur la côte : L'île de Gorée, située par 14° 39' 55" de latitude nord et 19° 46' 40" de longitude ouest, à 2 kilomètres du Cap-Vert, à 150 kilomètres de Saint-Louis, à 140 kilomètres de l'embouchure de la Gambie. Cette île est un produit volcanique, composé de basalte et de sable; elle ne produit rien pour la subsistance ou l'agrément de ses habitants, mais elle présente une grande importance au point de vue militaire et maritime; la ville de Gorée occupe plus des deux tiers de l'île. Les îles de la Madelaine, groupe de rochers séparés les uns des autres par des passes peu profondes, forment les dépendances de l'île de Gorée.

3° Dans la Gambie : Le comptoir d'Albréda, situé sur la rive droite de la Gambie, au-dessous du fort anglais James, à 40 kilom. de l'embouchure du fleuve.

4° Dans la Cazamance : Le comptoir de Séghion ou Sédhion est établi

sur la rive droite de la rivière de Cazamance, à 120 kilomètres de son embouchure et à 60 au-dessus du comptoir portugais de Zinquinchor placé sur la même rivière.

Les établissements français situés sur le Sénégal n'occupent que quelques points isolés; mais leur commerce se fait par l'entremise et en partie sur le territoire même des peuples qui possèdent les pays arrosés par ce grand fleuve; la plupart de ces peuples appartiennent aux races nègre et maure.

La température est à Saint-Louis, au maximum de 34° 68, au minimum de 14°, en moyenne de 24° 75. On ne connaît que deux saisons au Sénégal, la saison sèche qui dure 8 mois, d'octobre à juin, et la saison des pluies ou hivernage qui dure quatre mois, de juin à octobre. Le climat du Sénégal est très-sec; mais le voisinage des nombreux marécages et de petites rivières peu profondes rendent le séjour de Saint-Louis et des bords de la Gambie assez malsain. L'île de Gorée forme au contraire le plus salubre des points occupés par la France dans l'Afrique occidentale.

Le Sénégal et ses dépendances se divisent en deux arrondissements. Le premier comprend l'île Saint-Louis, chef-lieu de toute la colonie et les îles voisines, les divers établissements formés sur le fleuve du Sénégal, les escales où se traite la gomme et la partie de la côte située entre le Cap-Blanc et la baie d'Yof, dont l'extrémité sud est formée par la presqu'île du Cap-Vert. Le second arrondissement comprend l'île de Gorée et toute la côte, depuis la baie d'Yof jusqu'aux points où peuvent s'étendre nos relations avec le sud.

SAINTE-MARIE, MAYOTTE ET NOSSI-BÉ. — L'île Sainte-Marie, située près de la côte orientale de Madagascar, dont elle est séparée seulement par un canal d'une largeur de 4 à 16 kilomètres se trouve par 16° 45° de latitude sud et 48° 15' de longitude est; elle a 48 kilom. de long, 10 kilom. de large, 100 kilom. de tour, et 90,975 hectares de superficie. Le sol de Sainte-Marie est en général de mauvaise qualité, à l'exception d'une zone étroite qui se trouve au milieu de l'île, et qui occupe le cinquième de sa superficie.

La température moyenne de Sainte-Marie est de 25° à 30° : le thermomètre s'élève quelquefois à 35°, et il descend rarement au-dessous de 21 : on ne distingue que deux saisons, la saison pluvieuse de mars à août, et la saison sèche d'août à février. C'est dans les mois de janvier et février que la chaleur atteint son maximum d'intensité. Le pays est généralement malsain, il y règne des fièvres meurtrières qui sévissent surtout dans les mois de janvier et de février. L'insalubrité du climat est due en grande partie aux pluies diluviales qui inondent chaque année le pays et aux débordements des rivières. Par un décret en date du

#### TERRITOIRE.

18 octobre 1853, l'établissement de Sainte-Marie a été placé sous la direction supérieure du commandant de la division navale de la Réunion.

Au nord du canal de Mozambique, qui sépare Madagascar de l'Afrique, se trouve l'archipel des Comores, composé de quatre grandes îles et de quatre petites : parmi les premières se trouve l'île de Mayotte ou Mahoré, et parmi les secondes, l'île de Nossi-Bé.

Mayotte, la plus méridionale des quatre grandes Comores, a une forme allongée, dans le sens sud-est et nord-ouest; elle est de formation volcanique et en grande partie composée de laves; sa longueur est de 39 kilom.; sa largeur varie de 4 à 15 kilomètres : sa surface occupe plus de 30,000 hectares. De Mayotte dépendent quelques flots, notamment, Pamanzi, Zaoudzi, Bouzi et Zambourou. L'flot Zaoudzi est beaucoup plus sain que Mayotte : les colons viennent s'y réfugier la nuit, pour éviter les fièvres intermittantes qui règnent fréquemment à Mayotte.

Le groupe de Nossi-Bé se compose des îles de Nossi-Bé, Nossi-Tassi, Nossi-Mitiron et de quelques îlots qui en dépendent. L'île de Nossi-Bé, la plus importante, contient le port de Halleville, dont la rade peut recevoir de gros navires, et qui est le centre d'un mouvement d'échanges fort actif.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON. — Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont situées dans l'océan Atlantique septentrional, à 20 ou 30 kilomètres de la côte méridionale de Terre-Neuve. On évalue leur distance de Brest à 667 myriamètres. L'île Saint-Pierre gît par 46° 46' de latitude nord et 58° 50'' de longitude ouest du méridien de Paris, sa forme est très-régulière, sa plus grande longueur est de 7 kilomètres 1/2, sa largeur de 5 kilom. 1/2, sa circonférence de 26 kilomètres, et sa surface de 2,600 hectares. L'île n'est guère qu'un rocher granitique, hérissé de nombreuses éminences et recouvert en quelques endroits d'une couche de tourbe assez légère. Le bourg de Saint-Pierre constitue la seule agglomération de maisons de l'île. Six îlots dépendent de Saint-Pierre.

L'île Miquelon, située par 47° 4' de latitude nord et 58° 40' de longitude ouest du méridien de Paris, formait autrefois deux îles séparées par une passe, large de 1,300 à 1,400 mètres, et dont la profondeur, à marée basse, était de 35 mètres, mais depuis 1783 cette passe est comblée par les sables que la mer y a amoncelés, et les deux îles sont réunies par une espèce de chaussée; les deux parties de l'île désignées par les noms de grand et petit Miquelon ont ensemble une longueur de 36 kilomètres, une largeur de 24 kilom. une circonférence de 110 et une superficie de 18,423 hectares. L'île Miquelon est formée d'un roc granitique, comme l'île Saint-Pierre, dont elle n'est éloignée que de 4 kilomètres environ.

# CHAPITRE XX. - COLONIES.

Le climat des îles Saint-Pierre et Miquelon est fort sain, et la température, qui varie en moyenne entre 19 et 25°, y est meilleure que dans les autres îles du golfe Saint-Laurent; l'hiver y dure cinq ou six mois, de novembre à avril, la belle saison règne d'avril à octobre.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'OCÉANIE. — Nos établissements dans l'Océanie comprennent : 1° les fles Marquises, petit archipel, occupé en 1842, en vertu de traités de cessions passés avec les chefs ; 2° Taïti, fle principale de l'archipel de la Société, placée en 1842, sous le protectorat de la France ; 3° l'archipel Gambier et les fles Wallis, sur lesquels la France exerce depuis 1843 et 1844, un droit de protectorat; 4° la nouvelle Calédonie, dont nous avons pris possession à la fin de 1853.

L'archipel des îles Marquises, Mendane ou Nouka-Hiva est compris entre 7° 55' et 10° 30' de latitude méridionale et 141° et 143° 6' de longitude occidentale du méridien de Paris. L'archipel compte douze îles, îlots ou rochers, divisés en deux groupes; l'un au nord-ouest, se compose des îles Houa-Poou, Nouka-Hiva, Houa-Houna, des rochers Metou-Hi, des îles Hiaou et Tetou-ou-Hou et de l'île de Corail; l'autre au sud-est comprenant les îles Falou-Hiva, Taouata-Motane, Hiva-Oa, et le rocher Fatou-ou-Kou. La superficie totale de ces îles est de 1,300 kilomètres carrés; ces îles sont traversées par des chaînes de montagnes dont la hauteur atteint 1,000 à 1,200 mètres, le sol est haut, boisé, et d'origine volcanique, le climat est assez salubre, la température assez égale et rafratchie chaque année par des pluies torrentielles. Les Français ont deux établissements aux îles Marquises, l'un dans l'île de Tahouhata, au fond de la baie de Vaitahu, le second, qui est le plus important, dans l'île de Nouka-Hiva, au fond de la baie de Taiohaë.

Taïti ou Otaïti, fait partie de l'archipel de la Société, et a mérité le titre de Reine de l'océan Pacifique : elle est située par 17° 27' 21'' de latitude méridionale et 151° 49' 59 de longitude occidentale, elle a une circonférence totale de 125 à 150 kilom. Le climat y est salubre et agréable, la température ne s'élève pas au-dessus de 35° et ne s'abaisse pas au-dessous de 20°. La capitale de l'île est Papeïti, siége de la station française.

L'archipel Gambier est situé à l'est de l'archipel Dangereux, par 23° 8' 23" de latitude méridionale et 137° 15' 45" de longitude septentrionale.

L'archipel Wallis est au nord-est des îles Fidji, par 13° 23' 53" de latitude méridionale et 178° 31' 56" de longitude occidentale; les îles Wallis sont au nombre de 12; la plus importante, Ourea a environ 14 milles de long sur 8 de large.

La Nouvelle-Calédonie appartient à la zone équatoriale, elle est située

I

#### POPULATION.

presque sous le parallèle du centre de l'Australie, à environ 10° à l'est de ce continent : elle s'étend du nord-ouest au sud-ouest, sur une longueur de 300 à 350 kilomètres, sur une largeur de 50; du 20° 10' au 22° 30' de latitude méridionale et du 161° 30' au 164° 82' de longitude orientale. Au sud-est de la Nouvelle-Calédonie, et séparée seulement de celle-ci par un canal de 60 kilomètres, se trouve l'île des Pins qui offre à la colonisation des chances beaucoup plus favorables. C'est au mois de septembre 1853, que le contre-amiral Febvrier-Despointes a pris possession de ces contrées au nom de la France.

#### II. - Population.

Nous extrayons des documents officiels publiés par le ministère de la marine et des colonies, le tableau suivant, qui présente les chiffres de la population des Colonies françaises en 1838, 1852 et 1857.

	Population en			
Colonies.	1838.	1851.	1857.	
Martinique	117,569	123,701	136,460	
Guadeloupe et dépendances	128,284 20,940	132,810 17,625	131,557 16,702	
Réunion	105,625	10,826	153,328	
Sénégal et dépendances	17,960	14,796	30,296 (4)	
Etablissements de l'Inde	166,918	197,863	225,580	
Mayotte et dépendances.		27,905	28,300	
Saint-Pierre et Miquelon	1,482	1,736	2,042	
Totaux	566,778	617,263	715,265	

Pour compléter ce tableau, il faut ajouter les populations des possessions françaises de l'Océanie, acquises en partie postérieurement à 1852. Ces possessions comprennent environ 70,000 individus, dont 50,000 appartiennent à la Nouvelle-Galédonie et 20,000 aux îles Marquises. La population des colonies françaises s'élève donc à un total d'environ 785,000 individus.

Sauf en ce qui concerne les établissements de l'Inde, le tableau cidessus ne comprend pas les fonctionnaires, employés et leurs familles, les militaires composant les effectifs des garnisons, non plus que les indiens aborigènes, les immigrants de toutes races et la population flottante de chacune des colonies. Voici, pour toutes les autres colonies, le tableau des fonctionnaires, employés non propriétaires et des troupes de garnison en 1855 :

Établissements.	Fonctionnaires employés et leurs familles.	Garnison.	Établissements.	employés et urs familles.	Garnison.
Martinique	. 741	1,544	Etablissem. de l'Inde.	852	326
Guadeloupe et dép	702	1,241	Mayotte et dépend	52	450
Guyane française.	• •	1,299	St-Pierre et Miquelon	60	73
Réunion.	701	1,082	-		
Sénégal et dépend.	. 427	1,209	Totaux	3,538	7,224

(1) Non compris l'île de Gorée qui a 2,633 habitants.

# CHAPITRE XX. - COLONIES.

Les populations blanches et indigènes se répartissent de la manière suivante, dans les différentes colonies indiquées dans ces tableaux.

La population blanche comprend à la Martinique 10,000 personnes. soit un treizième environ de la population totale; à la Guadeloupe et dans ses dépendances, 12,000 individus ou à peu près le onzième de la population; à la Guyane, elle en représente le dix-huitième (1,000 individus) ; à la Réunion, elle compte 30,000 individus ou près du cinquième de la population totale ; au Sénégal, il y a environ 200 Européens, 1,000 individus de sang mêlé; le reste consiste en noirs indigènes, presque tous adonnés au mahométisme. Dans les établissements français de l'Inde, les naturels du pays forment les 9/10<sup>•</sup> de la population. Le surplus se compose à peu près également : 1° des topas ou gens à chapeaux provenant de mélanges de la race européenne avec la race indienne; 2º des Européens, au nombre desquels sont compris le personnel civil et militaire salarié et les familles des fonctionnaires et employés. A Mayotte et dans ses dépendances, les Européens sont très-peu nombreux, les indigènes forment la presque totalité de la population; à Saint-Pierre et Miquelon, la population sédentaire se compose presqu'exclusivement de pêcheurs, elle est formée d'anciens Acadiens, de Normands, de Basques; on y rencontre encore aussi quelques Anglais établis; d'autres résidant à Terre-Neuve, viennent passer l'hiver à Saint-Pierre : enfin il y a dans ces îles un assez grand nombre de pêcheurs, appelés pêcheurs hivernants, qui recoivent des armateurs les avances pécuniaires et les instruments nécessaires et séjournent une ou plusieurs années à la colonie pour se livrer à la pêche. Il n'existe aucune population européenne à Nouka-Hiva, île chef-lieu des Marquises et les indigènes ont fait peu de progrès en civilisation, malgré la présence de nos missionnaires. A Taïti au contraire, la population blanche européenne et américaine a une importance qui va sans cesse croissant. Quant à la Nouvelle-Calédonie, il y a fort peu de colonisation européenne.

L'esclavage est aboli d'une manière générale dans nos colonies par un décret du gouvernement provisoire du 27 avril 1848 ; et la suppression en a été déclarée irrévocable par le sénatus-consulte du 3 mai 1854. Le décret de 1848 a même interdit aux citoyens français, sous peine de perdre cette qualité, de posséder des esclaves en pays étrangers. Le délai de trois ans, accordé à ceux qui se trouvaient dans ce cas, pour se défaire de leurs esclaves, a été porté à 10 ans, par une loi du 11 février 1851, il a donc expiré en 1858. La loi du 30 avril 1849, qui a sanctionné l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, a alloué aux colons, pour prix de dépossession de leurs esclaves, une indemnité de 126 millions de francs. La liquidation de cette indemnité, aujourd'hui terminée, a donné les résultats suivants :

#### POPULATION.

Colonies.	Indemnité moyenne par tête d'esclave affranchi.	Nombre d'esclaves affranchis.
Martinique.	438 fr.	75,559
Guadeloupe	477	86,946
Réunion.	738	60,829
Guyane	619	12,631
Sénégal	330	4,200
Gorée et dépendances	344	2,494

A Mayotte, l'esclavage avait été aboli dès 1846; à Sainte-Marie et à Nossi-Bé, il l'a été en 1848; l'indemnité a été réglée à 461,000 fr. pour Mayotte et à 284,078 fr. pour les deux autres îles.

Pour combler les vides que l'émancipation avait causés dans les colonies, au point de vue de la production industrielle et agricole, le gouvernement chercha à recruter soit parmi les noirs devenus libres, soit surtout à l'aide de l'immigration étrangère, une nouvelle population de travailleurs. Les transports d'immigrants aux colonies ont été réglementés par les décrets du 13 février et 27 mars 1852, complétés pour les détails par des arrêtés spéciaux.

Depuis la promulgation de ces décrets, l'immigration a fait des progrès importants aux Antilles et surtout à la Réunion. A la fin de 1855, on comptait à la Réunion une population de 35,000 ouvriers engagés parmi lesquels il y avait environ 30,009 Indiens (coolies), 1,000 Chinois et 4,000 Africains. La Martinique avait à la même époque reçuenviron 2,000 coolies et la Guadeloupe 1,000. Quant à la Guyane, elle avait reçu un assez grand nombre de noirs, enrôlés à l'état de liberté, à la côte occidentale d'Afrique. En 1856 et 1857, le gouvernement et les colonies ont redoublé d'efforts pour stimuler ce mouvement d'immigration. Le ministère de la marine a traité avec une compagnie pour le transport aux Antilles de plusieurs milliers d'immigrants africains, indiens ou chinois. La Réunion s'est mise en relation avec l'établissement de Mozambique, qui appartient au Portugal, et a tiré de cette provenance un certain nombre de travailleurs. Dès que les coolies sont débarqués dans les colonies, ils sont engagés par les propriétaires qui les dirigent sur leurs plantations. D'après les rapports du gouvernement, les relations entre les propriétaires et les coolies ont été généralement satisfaisantes, et on n'a eu qu'à se louer du travail des engagés. Toutefois ces immigrations, qui ont donné lieu récemment à une vive polémique, paraissent se ralentir depuis guelgue temps. L'intervention officielle a été interrompue, du moins momentanément.

Le mouvement de la population dans les quatre principales colonies de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française et la Réunion, a présenté les résultats suivants de 1848 à 1855 :

Colonies.	Moyenne des années.	Naissances.	Décès.	Mariage.
Martinique	1848-1852	3,870	3,494	1,220
	1851-1855	4,308	3,662	1,815
Guadeloupe et dépendances		3,897	4,065	1,874
	1851-1855	4,049	4,086	1,764
Guyane française		405	563	185
	1851-1855	448	594	228
Réunion	1848-1852	3,342	3,484	1,572
	1851-1855	3,798	3,792	1,639
Movennes générales		11.514	11,606	4,852
	1851-1855	12,603	12,154	5,448

L'administration a publié, pour l'année 1852, le nombre des mariages qui ont eu lieu, dans les trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, entre les nouveaux affranchis et le nombre de légümations qui ont été la conséquence de ces mariages. Voici ces chiffres :

Colonies.	Mariages entre affranchis.	Légitimations.
Martinique	1,191	1,639
Guadeloupe	1,801	2,093
Réunion	2,017	2,093

De 1848 à 1851 inclusivement, il y a eu à la Guadeloupe, parmi les nouveaux affranchis, 5,669 mariages et 8,140 légitimations d'enfants; le nombre des reconnaissances a été de 21,002; ce qui donne une moyenne annuelle de 1,417 mariages, 2,035 légitimations et 5,250 reconnaissances.

A la Martinique, en 1852, sur 3,950 naissances constatées, il y a eu 1.289 enfants légitimes et 2,661 enfants naturels.

La proportion annuelle de la mortalité dans chacune des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion a donné les résultats suivants de 1844 à 1852 :

	Nombre de	e décès par 100	individus,	
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	Réunion.
1844	3.62	2.69	2.65	2.86
1845	3.14	3.15	2.91	3.31
1846	3.01	3.03	2.80	2.82
1847	3.01	3.40	2.62	4.04
1848	2.37	2.68	2.85	2.62
1849	3.07	3.23	2.39	2.97
1850	2.74	2.86	4.00	3.69
1851	3.00	3.00	3.00	3.11
1852	3.49	4.11	3.64	4.59
Moyenne	. 3.00	3.13	3.08	3.29

# On voit par ce tableau que des quatre colonies, la Martinique est celle où la mortalité a été la moins forte, pendant la période 1844-1852; mais il y a sous ce rapport une très-faible différence entre les quatre colonies.

## ADMINISTRATION.

## III. - Administration.

.

 Un sénatus-consulte, du 3 mai 1854, a réglé la constitution et l'organisation politique et administrative des trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. D'après cet acte constitutif, les divers intérêts coloniaux sont, suivant leur importance, réglés par des sénatus-consultes ou des décrets impériaux. Toutes les colonies françaises autres que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, sont régies par des décrets impériaux, jusqu'à ce qu'il ait été statué à leur égard par des sénatus-consultes (Sén.-Cons. 3 mai 1854, art. 18).

Le sénatus-consulte de 1854 avait concentré l'administration tout entière des colonies entre les mains du ministre de la marine et des colonies; le décret du 19 juin 1858 l'a fait passer dans les attributions du ministère de l'Algérie et des colonies. Auprès du ministre est établi un comité consultatif permanent (Décret du 26 juillet 1854). Le comité est composé : 1° de 4 membres nommés par l'Empereur; 2° d'un délégué de chacune des trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Ce délégué est choisi, pour chaque colonie, par le conseil général. Les 4 membres nommés par l'Empereur exercent leurs fonctions gratuitement. Les délégués élus par les conseils généraux sont nommés pour trois ans et sont indéfiniment rééligibles; ils reçoivent chacun une indemnité annuelle de 8,000 fr. payable sur les fonds du service local de leurs colonies respectives. Le ministre préside de droit le comité, il désigne un membre pour présider en son absence.

Dans chacune des trois grandes colonies, le commandement général et la haute administration sont confiés, sous l'autorité directe du ministre, à un gouverneur qui exerce en outre les fonctions précédemment attribuées au commandant militaire (Décr. 18 septembre 1855). Un conseil privé consultatif est placé près du gouverneur. Il existe, de plus, dans chaque colonie, un conseil général spécialment chargé de voter le budget colonial. Trois chefs d'administration dirigent, sous les ordres du gouverneur, les différentes parties du service : ce sont l'ordonnateur, le directeur de l'intérieur et le procureur général. Enfin, un contrôleur colonial est chargé, dans chaque colonie, du contrôle spécial de l'administration de la marine, de la guerre et des finances et de la surveillance générale de toutes les parties du service administratif.

Le territoire des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion est divisé en communes. Il y a dans chaque commune, une administration composée d'un maire, d'un adjoint et d'un conseil munipal; les maires, adjoints et conseillers municipaux sont nommés par le gouverneur.

Dans chacune des possessions de la Guyane française, des établisse-

ments de l'Inde et du Sénégal, le commandement général et l'administration supérieure sont confiés à un gouverneur, près duquel est placé un conseil privé, faisant fonction de juridiction administrative; mais aucune de ces colonies ne possède de conseil général. Sous les ordres du directeur, trois chefs d'administration, l'ordonnateur, le directeur de l'intérieur et le président des cours impériales, dirigent à la Guyane les différentes parties du service. Dans les établissements de l'Inde et du Sénégal, il n'existe pas de directeur de l'intérieur; il n'y a qu'un ordonnateur et un procureur général. Enfin, dans chacune de ces trois colonies, Guyane, établissements de l'Inde et Sénégal, un contrôleur veille à la régularité des opérations et réclame, lorsqu'il y a lieu, l'observation des lois et règlements. Le gouvernement et l'administration ont été réglés à la Guyane, par une ordonnance royale du 27 août 1828; aux établissements de l'Inde, par une ordonnance royale du 23 juillet 1840; au Sénégal, par une ordonnance du 7 septembre 1840.

Les antres colonies d'Afrique et d'Amérique sont soumises à l'autorité de commandants ayant sous leurs ordres des chefs de service et assistés de contrôleurs. Il y a un commandant spécial pour Gorée, un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour Sainte-Marie un pour Mayotte et Nossi-Bé. Le commandant de Gorée et celui de Sainte-Marie sont placés sous l'autorité des chefs de leurs stations respectives.

A Taīti, dans l'Océanie, un gouverneur est invêsti des pouvoirs les plus étendus, pour tout ce qui touche à l'administration, au commerce, à la police des ports, et est chargé de faire exécuter le protectorat français de concert avec le pouvoir local, auquel l'acte d'organisation de la colonie a réservé son action et ses droits.

Les dépenses réunies du gouvernement et de l'administration générale des colonies, sont inscrites au budget de l'Etat de 1859, pour les sommes ci-après :

		Administrations générales.				1000
Colonies.	Gouverne- ment.	Commis- sariat de la marine.	Contrille.	Direction de l'intérieur.	Trésoriers payours of trésoriers particuliers.	Totaux.
	fr.	fr.	fr.	ft.	fr.	fr.
Martinique	64,720	120,535	29,455	15,000	38,000	267,710
Guadeloupe	61,300	115,315	26,195	15,000	38,000	258,810
Réunion	60,940	87,005	17,795	15,000	34,000	214,740
Guyane	39,250	46,510	17,600	12,000	19,000	134,360
Sénégal	36,800	40,335	12,480		10,000	100,115
Gorée et dépendances	28,550	32,340	3,980		9,000	73,870
Saint-Pierre et Miquelon	14,940	27,000	4,860	1.1	4,560	50,820
Sainte-Marie de Madagascar	9,200	10,080		1.80	4,500	23,780
Mayotte et dépendances	24,920	21,200	3,480		6,300	55,900
Océanie	33,300	35,400	4,000		8,400	81,100
Inde	70,000		16,500		14,000	170,895
Service commun	1.0	1.0	D	2,400	200	2,600
Totaux	446,920	606,815	136,345	57,000	185,960	1,434,700

## JUSTICE.

#### IV. - Justice.

Dans les trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, l'organisation de la justice a été réglée par les ordonnances royales des 20 septembre 1827 et 24 septembre 1828, et par le décret impérial du 16 août 1854. La justice est rendue dans ces colonies par des tribunaux de paix et de police, par des tribunaux de première instance, par des cours impériales et par des cours d'assises.

Il existe dans les trois colonies 27 justices de paix; 8 à la Martínique, 10 à la Guadeloupe, 9 à la Réunion.

Les tribunaux de première instance de Saint-Pierre (Martinique), de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), et de Saint-Denis (Réanion), sout composés d'un président, de trois juges, d'un procureur impérial et de un ou deux substituts, de plus, d'un greffier et de commis-greffiers : — Les autres tribunaux de première instance, ceux de Fort-de-France (Martinique), de Basse-Terre et Marie-Galante (Guadeloupe), et de Saint-Pierre (Réunion), sont composés d'un président, de deux juges, d'un procureur impérial et d'un substitut, d'un greffier et de commis-greffiers. Un ou deux juges suppléants peuvent être attachés à chacun de ces tribunaux.

Les cours impériales siégent à Fort-de-France (Martinique), Basse-Terre (Guadeloupe), Saint-Denis (Réunion); elles sont composées chacune, d'un président, de sept conseillers à la Guadeloupe et à la Martinique, et de six à la Réunion, d'un conseiller auditeur, d'un procureur général et de deux substituts, d'un greffier, et de commis-greffiers.

La justice criminelle est rendue par des cours d'assises composées de 3 conseillers de la cour impériale, et de 4 assesseurs tirés au sort sur une liste particulière de 30 citoyens choisis dans des catégories déterminées.

Les jugements et arrêts rendus en dernier ressort par les tribunaux coloniaux peuvent être déférés à la cour de cassation.

Les magistrats coloniaux sont nommés par l'Empereur, sur la proposition combinée des ministres de la justice et des colonies. Les juges de paix sont proposés au choix de l'Empereur par le ministre des colonies, sans le concours du garde des sceaux. Les magistrats coloniaux peuvent être placés en France après 5 ans de services aux colonies. La magistrature coloniale est amovible.

Les avocats et les avoués sont autorisés à plaider concurremment devant les tribunaux et les cours.

Il existe, à Paris, un dépôt d'archives coloniales, contenant le double des registres de l'état civil, des actes notariés et des jugements des cours et tribunaux. Les expéditions d'actes que délivre le dépôt, sont fournies sans autres frais que le prix du papier timbré.

TOME II.

,

A la Guyane, l'organisation judiciaire a été réglée sur les bases suivantes, par le décret du 16 août 1854. Il y a à Cayenne un tribunal de paix et de simple police, qui comprend la ville de Cayenne, les quartiers de l'île de Cayenne, du tour de l'île, de Montiméry, de Tonne-Grande et de Macouria. Dans les quartiers d'Oyapock d'Aprouague, Kaw, Roura, Kourou, Sinnamary et Mana, les commissaires commandants (fonctionnaires qui tiennent lieu de maires) remplissent les fonctions de juges de paix. Il n'y a, pour toute la Guyane, qu'un tribunal de première instance, établi à Cayenne et composé d'un juge impérial, d'un lieutenant de juge, d'un juge auditeur, d'un procureur impérial, d'un ou deux substituts, d'un greffier et d'un commis assermenté. La cour impériale de la Guyanc est composée d'un président, de deux conseillers, d'un conseiller auditeur, d'un greffier; le procureur impérial du tribunal de Cavenue et ses substituts remplissent auprès de la cour les fonctions de ministère public. Le président de la cour impériale est chef du service judiciaire. En cette qualité, il exerce toutes les attributions administratives et de surveillance, antéricurement confiées au procureur général. - La cour d'assises de la Guyane est composée du président de la cour impériale, de deux conseillers qui, en cas d'absence ou d'empêchement, sont remplacés par le juge auditeur, de quatre assesseurs, du procureur impérial ou de l'un de ses substituts, du greffier de la cour impériale.

Aux établissements français de l'Inde, il y a 3 tribunaux de paix; un à Pondichéry, un à Karikal, et uu Chandernagor. Les tribunaux de première instance jugent au civil et au correctionnel, ils sont composés: à Pondichéry, d'un juge impérial, d'un lieutenant de juge et d'un juge sappléant; à Karikal et à Chandernagor, d'un juge impérial. Il y a un procureur impérial près de chacun de ces tribunaux à Mahé; et à Yanaou, le fonctionnaire chef du comptoir remplit l'office de juge. La cour impériale de Pondichéry se compose d'un président, de 4 conseillers et de 2 conseillers auditeurs. Il y a près de la cour un procureur général (Ordonnances royales des 7 février 1842, et 3 février 1846).

Au Sénégal et dans ses dépendances, la justice est rendue par des tribunaux de première instance et de police; par une cour impériale et par une cour d'assises (Décret impérial du 9 août 1854). Les tribunaux de première instance siégent à Saint-Louis et à Gorée, le tribunal de première instance de Saint-Louis est composé : d'un juge impérial, d'un procureur impérial et d'un greffier. Il comprend dans sa juridiction l'île de Saint-Louis et les établissements sur le fleuve du Sénégal. Le tribunal de première instance de Gorée est composé d'un juge impérial, d'un substitut du procureur impérial et d'un greffier. Il comprend dans sa juridiction l'île de Gorée et les établissements au sud de cette fle. La cour impériale siége à Saint-Louis, elle est composée d'un présiv

## JUSTICE.

dent, d'un conseiller, d'un conseiller auditeur et d'un greffier. Le procureur impérial près le tribunal de Saint-Louis remplit auprès de la cour les fonctions de ministère public. Le ressort de la cour comprend l'ensemble des établissements français sur la côte occidentale d'Afrique. Les arrêts sont rendus par 3 juges. Le recours en cassation est ouvert contre ses arrêts. — La cour d'assises du Sénégal siège à Saint-Louis, mais le gouverneur peut en transporter temporairement le siège à Gorée. La cour d'assises est composée du président de la cour impériale, du conseiller et du conseiller auditeur, de quatre assesseurs, du procureur impérial, du greffier de la cour impériale; les assesseurs sont pris parmi les notables.

Un décret du 20 mai 1857 a institué à Saint-Louis du Sénégal, un tribunal musulman, composé d'un cadi, d'un assesseur, qui le remplace en cas d'empêchement et d'un greffier. Le tribunal musulman connaît exclusivement des affaires entre indigènes musulmans, et relatives aux questions qui intéressent l'état civil, le mariage, les successions, donations et testaments; les causes sont instruites et jugées d'après le droit et suivant les formes de procéder en usage chez les musulmans. Le tribunal connaît de l'exécution de ses jugements. L'appel est ouvert aux parties contre les jugements du tribunal musulman. Il y est statué, d'après la loi musulmane, par un conseil composé du gouverneur président, d'un conseiller de la cour impériale, du directeur des affaires indigènes, et du chef de la religion musulmane ou tañsir. Les parties peuvent, d'un commun accord, porter leur contestation devant les tribunaux français, qui statuent selon les règles de compétence et les formes de la loi française.

A Saint-Pierre et Miquelon, la justice est rendue par deux tribunaux de paix, un tribunal de première instance et un conseil d'appel. Le juge impérial et le président du conseil d'appel sont les seuls magistrats institués aux îles Saint-Pierre et Miquelon; le reste du personnel est fourni sur les lieux par les fonctionnaires ou des notables.

Un décret du 30 janvier 1852 a réglé l'organisation de la justice ainsi qu'il suit, et distinctement : 1° pour Mayotte et Nossi-Bé; 2° pour l'île Sainte-Marie. — Un tribunal de première instance est institué à Mayotte : il se compose d'un seul juge, qui doit être licencié en droit : la compétence de ce juge unique s'étend aux matières civiles et commerciales, et même correctionnelles : un greffier est institué près du tribunal de première instance; les fonctions de procureur impérial y sont exercées par un aide-commissaire. Le juge du tribunal de première instance est chef du service judiciaire à Mayotte et Nossi-Bé. — Un conseil de justice criminelle est établi à Mayotte, il est composé du commandant de la station président, du magistrat et chef du service

ž

judiciaire de Mayotte et Nossi-Bé; du capitaine d'artillerie, de l'enseigne de vaisseau commandant la marine locale, du chirurgien de première classe, de deux lieutenants. — Les commandants particuliers de Nossi-Bé et de Sainte-Marie remplissent, chacun pour leur tle respective, les fonctions attribuées au juge du tribunal de première instance de Mayotte, sauf l'appel de leurs sentences en matière civile et de commerce devant la cour d'appel de la Réunion, lorsque la valeur de la demande en principal excède 500 fr.

De tous les établissements français de l'Océanie, Taïti est le seul où la justice ait reçu une organisation régulière. Il a été institué dans cette île, en 1850, une justice de paix, un tribunal de première instance et de commerce, un tribunal de police correctionnelle, une cour d'appel et un tribunal criminel. Ces diverses juridictions fonctionnent au moyea du personnel militaire et administratif de la colonie et d'éléments empruntés à la population indigène, quand il s'agit d'affaires mixtes; le juge de paix seul a reçu une institution spéciale. La législation française sert de guide aux divers tribunaux. Les tribunaux du pays connaissent des affaires relatives au droit de propriété des terres.

Les dépenses auxquelles donne lieu l'administration de la justice dans les colonies sont inscrites pour les sommes ci-après au budget général de 1859:

Colonies	Cours impériales,	Tribunaux de première instance.	Tribunaux de paix.	Total.
<b>A</b>	fr.	fr.	fr.	fr.
Martinique	134,400	108,900	49,000	292,300
Guadeloupe	134,700	144,400	64,000	343,100
Réunion.	124,900	96,300	49,000	270,200
Guyane française	32,800	35,300	6,000	74,100
Sénégal	27,500	13,000	'n	40,500
Gorée et dépendances		15,300		15,300
Saint-Pierre et Miquelon	7,200	10,000	•	17,200
Sainte-Marie de Madagascar		500	n	500
Mayotte et dépendances	•	9,500		9,500
Océanie	n	5,700	4,000	9,700
Inde	56,400	56,950	20,310	133,660
Totaux	517,900	495,850	192,310	1,206,060

Pour ce qui concerne la législation des colonies, nous ne pouvons que renvoyer à notre dictionnaire et aux annuaires de l'administration française.

Pour terminer ce qui est relatif à la justice, il nous reste à dire quelques mots des établissements pénitenciers, établis dans les colonies.

La loi du 30 mai 1854 a décidé que la peine des travaux forcés devrait être subie, à l'avenir, dans des établissements créés par des décrets de l'Empereur sur le territoire d'ane ou plusieurs colonies françaises autres que l'Algérie. Les principaux établissements qui ont été créés en

exécution de cette loi sont ceux de la Guyane ; les condamnés transportés doivent être condamnés aux travaux les plus pénibles de la colonisation et à tous autres travaux d'utilité publique ; ils ne peuvent être enchaînés deux à deux ou assujettis à traîner le boulet qu'à titre de punition disciplinaire ou par mesure de sûreté. Tout individu condamné à moins de 8 ans de travaux forcés est tenu, à l'expiration de sa peine, de résider dans la colonie, pendant un temps égal à sa condamnation. Si la peine est de huit années, il est tenu d'y résider toute sa vie. Le libéré peut, en vertu d'une autorisation spéciale du gouvernement, quitter la colonie; mais il ne peut, en aucun cas, être autorisé à rentrer en France. Une série d'adoucissements gradués, tels que l'autorisation de travailler pour l'administration ou des particuliers, des concessions de terrains, la restitution des droits civils, peuvent être accordés aux transportés, comme récompense de leur bonne conduite. Les crimes ou délits commis par les transportés sont jugés par un tribunal maritime spécial, établi dans la colonie. Un corps de surveillance, organisé militairement, a été créé par le décret du 22 avril 1854, pour le service des établissements pénitentiaires.

De 1851 à 1855, il a été envoyé à la Guyane environ 4,000 transportés; l'effectif des condamnés présents au mois d'avril 1855 était de 3,200. Des établissements de déportation avaient été créés par la loi du 8 juin 1850, à Nouka-Hiva (îles Marquises). Mais cette loi n'a jamais reçu d'exécution réelle; il n'a été envoyé à Nouka-Hiva que trois déportés, dont la peine a été ensuite commuée en un bannissement perpétuel.

Les dépenses des pénitenciers de la Guyane sont à la charge de l'État. Elles s'élèvent pour 1859, à 527,080 fr. ainsi répartis :

Direction Commissariat de la marine	80,000 fr. 90,000	Surveillance Colonisation	
Service du culte	55,200	m 1	
Police	10,000	Total	527,080

#### V. - Cultes et enseignement.

Il a été institué des évêchés dans chacune des trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion; ces diocèses ont été organisés par les décrets du 3 février 1851.

Dans les autres colonies, il y a des préfets apostoliques, nommés par le gouvernement, agréés par la Cour de Rome et révocables par le concours de ces deux pouvoirs. Il y a 1 préfet apostolique à la Guyane; 1 à Pondichéry (pour les établissements de l'Inde); 1 à Saint-Louis du Sénégal, qui étend son autorité sur le clergé de Gorée; 1 à Mayotte; 1 à Sainte-Marie de Madagascar. Le personnel du clergé des colonies comprend à la Martinique, 88 prêtres; à la Guadeloupe, 85; à la Réunion, 65 ; à la Guyanne, 12; à Saint-Pierre et Miquelon, 3 ; dont l'un a le titre de préfet apostolique.

Le séminaire du Saint-Esprit sert de grand séminaire pour le recratement des prêtres envoyés dans les colonies, dont un grand nombre est composé de la Congrégation religieuse du Sacré-Cœur de Marie. Il existe aussi un séminaire spécial à la Martinique.

Les dépenses imputées au budget de l'État pour le service du culte dans les colonies se répartissent ainsi :

Colonies.	Evêchés, préfectures apostoliques.	Piêtres.
Martinique	65,100 fr.	186,500 fr.
Guadeloupe	44,400	201,800
Réunion	44,400	172,700
Guyane	9,000	69.000
Sénégal	6,000	9,000
Gorée et dépendances		23,700
Saint-Pierre'et Miquelon		9,576
Sainte-Marie de Madagascar	1.000	8,200
Mayotte et dépendances	5,000	16,400
Océanie	,	14,000
Inde	4,560	11,680
	179,460	778,356
Séminaire du Saint-Esprit		816 000
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Total	1,049,	816

Les trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion possèdent des colléges ecclésiastiques ; mais, à l'exception de ces établissements et de quelques pensionnats tenus par des sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph, il n'existe dans les trois colonies que des institutions primaires pour les enfants des deux sexes. Les écoles de filles sont dirigées par les sœurs de Saint-Joseph, celles des garçons par les frères de l'Institut de Ploërmel aux Antilles et par les frères de la Doctrine chrétienne à la Réunion. Ces écoles sont en partie gratuites, en partie soumises à un système de rétributions payables par les familles. A la Guyane, on trouve 9 établissements d'enseignement élémentaire et gratuit, comprenant ensemble 1,070 élèves (574 garçons et 496 filles). Dans les établissements de l'Inde, il y a un collége dirigé par les missionnaires, un pensionnat de demoiselles, entretenu par les sœurs de Saint-Joseph et des écoles primaires, fréquentées surtout par les enfants indigènes. Il existe à Saint-Louis du Sénégal deux écoles primaires, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles ; dans l'école de garçons, il y a une classe où se donne en partie l'enseignement secondaire.

Les subventions données par l'État aux colonies, pour l'instruction publique, s'élèvent à 214,000 fr., savoir : à la Martinique, 67,000 fr.; à la Guadeloupe, 140,000 fr.; à la Réunion, 7,000 fr.

# SERVICES MILITAIRES.

#### VI. — Services militaires.

L'autorité militaire est concentrée aux colonies entre les mains du gouverneur, qui réunit ainsi à ses fonctions civiles, les pouvoirs attribués par les règlements aux généraux de division. Il a à ce titre le commandement et l'inspection de tout le personnel et du matériel militaire; il a en outre le commandement direct des milices et dirige les mouvements des bâtiments de guerre attachés spécialement à la colonie. Le gouverneur forme et convoque les conseils de guerre, il peut en outre déclarer l'état de siége.

Les forces employées dans les colonies consistent en infanterie, artillerie, génie et gendarmerie. L'infanterie et l'artillerie appartiennent aux corps organisés sous ce nom, par le département de la marine. Ces corps servent alternativement dans les ports, sur la flotte et aux colonies. Les troupes indigènes sont organisées spécialement au point de vue colonial. Elles sont commandées par des officiers et sous-officiers européens, tirés de l'infanterie et de l'artillerie de marine. Quant à la gendarmerie à pied et à cheval, aux officiers d'état-major, du génie et aux troupes de cette arme, ils sont empruntés au département de la guerre et régis par les règlements en vigueur dans ce département. Le service du génie réunit souvent dans les colonies le détails des ponts-et-chaussées à ses travaux de fortifications et de bâtiments militaires. Il n'existe plus de milices coloniales qu'à l'île de la Réunion; là cette institution pourrait offrir une réserve d'environ 6,000 hommes.

Les lois sur le recrutement de l'armée ont été appliquées aux colonies par le décret du gouvernement provisoire du 8 mars 1848. Le même décret avait étendu aux colonies l'institution de la garde nationale. Mais cette partie du décret n'a pas reçu d'exécution. Des décrets impériaux des 11 et 16 août 1856 ont organisé le service de l'inscription maritime dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane française, le Sénégal, Gorée, Saint-Pierre et Miquelon.

Le budget général de 1859 présente dans un tableau que nous reproduisons ci-après, le nombre des bâtiments de guerre affectés au service local des colonies, avec l'effectif que comprennent ces bâtiments et les dépenses qui leur sont afférentes :

Désignation des bâtiments.	Nombre.	Effectif des équipages.	Dépenses des Equipages.
Bâtiments légers Transports à voiles de 60 à 350 tonneaux Chaloupes canonnières. Avisos mixtes de 35 chevaux Avisos à vapeur de 40 à 120 chevaux Pontons.	13 4 2 1 12 4	195 142 80 25 474 83	fr. c. 87,716 20 121,776 67 64,363 10 24,783 70 401,686 50 46,354 01
Totaux	36	999	74 6,680 18

Troupes.	Effectif.	Dépenses.
Infanterie de marine	4,860	1,663,053 f. 89 c.
Artillerie de marine	1,077	487,825 81
Etat-major des places.		115,450 .
de l'artillerie		123,680 »
— du génie	•••	230,176 »
Gendarmerie		1,629,486 50
Troupes du génie		32,040 10
Spahis	a	197,736 <b>•</b>
Troupes indigenes		482,563 35

Les troupes affectées au service des colonies, se décomposent ainsi :

#### VII. - Finances.

Le régime financier des colonies a été organisé par un décret du 26 septembre 1855. D'après les dispositions de ce règlement, les recettes et les dépenses afférentes aux colonies, forment trois catégories séparées. Les unes font partie du budget général de l'État, les autres constituent les budgets locaux des colonies, la troisième enfin, se rapporte au service spécial des communes ou des établissements publics des colonies.

Les recettes et les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, qui composent chacun de ces budgets, ont été déterminées par le règlement précité.

La perception des recettes coloniales, comprise au budget de l'État, est faite aux colonies, sous la direction du ministre des finances, par les trésoriers payeurs, ou pour leur compte par les autres comptables du Trésor dans ces établissements. Des officiers du commissariat de la marine spécialement délégués à cet effet, remplissent les fonctions d'ordonnateurs secondaires du ministère des colonies.

Les dépenses mises à la charge de l'État, pour le service colonial pendant l'exercice 1859, se divisent ainsi :

Colonies.	Personnel civil et militaire.	Matériel civil et militaire.	Subvention au service local.	Totaux.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Martinique	2,298,500	452,000		2,750,500
Guadeloupe	2,390,500	676,500	»	3,067,000
Réunion	1,415,600	430,500	»	1,846,000
(Service ordinaire	1,346,400	222,000	533,000	2,091,400
Guyane. { Service des péniten-				, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
( ciers	2,035,000	512,300	a	2,547,300
Sénégal	9,348,700	190,300	349,500	1,888,500
Gorée et dépendances	515,800	185,000	273,500	974.300
Saint-Pierre et Miquelon	180,500	6,500	126,500	263,500
Sainte-Marie de Madagascar	68,900	33,600	70,000	172,500
Mayotte et dépendances	230,300	89,300	154,000	473,600
Océanie	457,600	16,500	400,000	874,100
Inde	426,400	7,090	, n <sup>'</sup>	433,400
Service commun	104,900	41,000	n	145,900
Totaux	12,769,100	2,862,500	1,896,500	17,528,100

Les dépenses afférentes aux colonies et comprises dans le chapitre du

# FINANCES.

service de la marine, s'établissent en outre, de la manière suivante, dans le budget de 1859 :

Officiers de marine attachés au service des colonies	6,500	
Maltres de toute profession entretenus aux colonies	16,500	
Solde et habillement des équipages et des troupes	3,312,769	
Hopitaux	45,000	
Vivres.	350,000	
Salaires d'ouvriers et appointements généraux de la flotte	370,000	
Poudres	72,855	_
Total	4,173,624	

En réunissant les deux tableaux qui précèdent, on voit que l'ensemble de la dépense générale des colonies mise à la charge de l'État, s'élève à 21,701,725 fr.

Le budget local de chaque colonie, divisé en budget ordinaire et budget extraordinaire, est préparé par le directeur de l'intérieur et soumis au conseil général dans sa session ordinaire; il est rendu exécutoire par le gouverneur, avant l'ouverture de chaque exercice, publié par la voie de l'impression, et notifié aux trésoriers payeurs.

Les conseils municipaux délibèrent sur les budgets des recettes et des dépenses des communes. Les budgets ne sont exécutoires qu'après avoir été arrêtés par les directeurs de l'intérieur et définitivement approuvés par le gouverneur en conseil privé. Les dépenses des communes se divisent en obligatoires et facultatives. Les dépenses obligatoires sont fixées par les décrets relatifs au service municipal et, à défaut, par des arrêtés du gouverneur pris en conseil privé. Les recettes et dépenses communales s'effectuent par un comptable (receveur municipal) sous la responsabilité et sous la surveillance du trésorier payeur et du trésorier particulier de la localité.

Des arrêtés du gouverneur en conseil privé règlent les détails du service financier et la comptabilité des hospices, des établissements de bienfaisance et généralement de tous les établissements publics.

Les fonctions de receveurs généraux et de payeurs sont réunies aux colonies, entre les mains de trésoriers payeurs, placés sous les ordres du ministre des finances. Des trésoriers particuliers ont la gestion des deniers coloniaux, sous la surveillance et la direction du trésorier payeur, auquel ils rendent compte de leurs opérations. Les trésoriers payeurs et les trésoriers particuliers sont tenus de déposer un cautionnement en espèces. Il y a dans chaque colonie, un trésorier payeur, et des trésoriers particuliers se trouvent dans les villes de Saint-Pierre (Martinique), de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et de Saint-Paul (Réunion). Des percepteurs nommés par les gouverneurs sont chargés de la perception des contributions directes, sous la surveillance et la responsabilité des receveurs généraux et particuliers ; ils rempliseent en même temps les fonctions de receveurs des communes, des hospices et des établissements publics. Un chef de service dirige, dans chaque colonie, le service de l'enregistrement, sous les ordres du directeur de l'intérieur. Il a dans ses attributions, le service de l'enregistrement, du timbre et des domaines, et en général, tous les services attribués en France à l'administration de l'enregistrement, le service de la curatelle aux successions vacantes; le service des eaux et forêts. Il a sous ses ordres des receveurs spéciaux.

Un chef de service, ayant le titre de chef de service des contributions, est chargé de diriger dans chaque colonie, sous les ordres du directeur de l'intérieur, les services ci-après, savoir : le service des contributions directes, le service de la poste aux lettres, le service des produits indirects, celui des douanes excepté, et en général tous les services concernant l'assiette et la perception des droits, produits et impôts, appartenant aux colonies et non spécialement confiés à d'autres chefs de service. Le service des douanes est confié sous les ordres du directeur de l'intérieur, à un agent qui prend le nom de chef de service des douanes. La perception des droits de douane est faite, dans chaque colonie, par le receveur général et le receveur particulier.

Le service des correspondances échangées entre la France, l'Algérie ct les colonies, a été réglé par la loi du 3 mai 1853. D'après les dispositions de cette loi, les lettres pour les colonies, transportées sur navires français, sont taxées comme en France ; on y ajoute le décime de mer. Ainsi, une lettre simple (7 gr. 1/2), coûte affranchie, 30 cent.; nonaffranchie, 40 cent.; une lettre double affranchie, 50 cent.; non-affranchie, 70 cent. Les journaux et imprimés transportés par bâtiments français, payent 4 cent. par 40 gr., lorsqu'ils partent de France ou d'Algérie à destination des colonies et 8 cent. lorsqu'ils arrivent des colonies en France ou en Algérie. Pour les correspondances transportées par les offices étrangers, des conventions spéciales ont réglé les droits à payer (Décr. 22 juin et 21 novembre 1853, 29 décembre 1855). Des journaux et imprimés peuvent être échangés entre la France et les colonies, au moyen des offices étrangers; mais quelque soit le mode de transport. l'affranchissement est toujours obligatoire, il en est de même pour les lettres chargées. Lorsque l'envoi de dépêches ou d'imprimés se fait par voie étrangère, l'expéditeur doit avoir soin de l'indiquer sur la lettre même (voie d'Angleterre, voie de Suez, par exemple). Un décret du 22 juin 1853 a déterminé les taxes à percevoir dans les colonies françaises sur les lettres simples originaires ou à destination des pays étrangers.

Le système monétaire et le système des poids et mesures françaises ont été mis en vigueur dans toutes les colonies françaises.

La loi du 30 avril 1849, en stipulant une indemnité en faveur des colons dépossédés par suite de l'émancipation des noirs, avait décidé que

# FINANCES.

le hpitième de l'indemnité afférente aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, serait prélevé pour former dans chacune de ces colonies une Banque de prêt et d'escompte : cette disposition a été étendue ultérieurement aux colonies de la Guyane et du Sénégal.

Toutes ces Banques ont une organisation commune, réglée par la loi du 11 juillet 1851. Leurs opérations consistent : 1° à escompter des lettres de change et autres effets à ordre, ainsi que les traites sur le Trésor, les ministères et les caisses publiques. La Banque ne recoit que les effets de 90 jours de date au plus, revêtus de la signature de deux personnes au moins, notoirement solvables et domiciliées dans la colonie. L'une des deux signatures peut être suppléée soit par la remise d'un connaissement passé à l'ordre de la Banque, ou d'un récipissé de marchandises, soit par la cession d'une récolte pendante ; 2° à escompter des obligations négociables ou non négociables, garanties soit par des récépissés de marchandises déposées dans les magasins publics, soit par des cessions de récoltes pendantes, soit par des transferts de rentes ou des dépôts de lingots, de monnaies ou de matières d'or et d'argent; 3° à se charger, pour le compte des particuliers ou pour celui des établissements publics, de l'encaissement des effets qui lui sont remis, et à payer tous mandats ou assignations. Les sommes encaissées par la Banque ou qui lui sont remises en dépôt ne portent aucun intérêt : elles peuvent être retirées à la volonté du propriétaire, ou transportées à un autre compte ; 4° à recevoir, moyennant un droit de garde, le dépôt volontaire de tous titres, lingots, monnaies et matières d'or et d'argent ; 5° à émettres des billets payables à vue ou au porteur, des billets à ordre et des traites ou mandats.

Chaque Banque est autorisée, à l'exclusion de tous autres établissements, à émettre, dans la colonie où elle est instituée, des billets au porteur de 500, 100 et 25 fr. Ces billets sont remboursables à vue au siége de la Banque qui les a émis ; ils sont reçus comme monnaie légale, dans l'étendue de chaque colonie, par les caisses publiques ainsi que par les particuliers.

Le montant cumulé des billets en circulation, des comptes courants et des autres dettes de la Banque, ne peut excéder le triple du capital social réalisé. Le montant des billets en circulation ne peut, en aucun cas, excéder le triple de l'encaisse métallique.

Le capital des Banques a été fixé, pour les Banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, à 3 millions de fr., pour la Banque de la Guyanne, à 300,000 fr., et pour celle du Sénégal, à 230,000 fr. Ce capital a été fourni, en partie, au moyen d'un prélèvement sur le huitième de l'indemnité stipulée en faveur de chaque colonie, et en partie au moyen de souscriptions volontaires faites en numéraire ou en rentes 4 1/2. Le capital est divisé en actions de 500 francs chacuné.

Un décret du 17 novembre 1852 a institué à Paris une agence centrale qui est placée comme les Banques elles-mêmes, sous la surveillance d'une commission que la loi du 11 juillet 1851 a créée près du ministère des colonies. L'agent central représente les Banques coloniales dans les opérations qu'elles ont à faire avec la métropole, il exerce leurs actions judiciaires et extraordinaires.

## VIII. - Agriculture et Industrie.

Le sol des principales colonies françaises se divisait ainsi en 1852 :

Colonies	Terres cultivées.	Savanes.	Bois et forêts.	Terrains non cultivés.	Total.
Martinique	30,181 hect.	26,440 hect.	20,301 hect	· 21,860 hect.	98,782 hect.
Guadeloupe	27,954	23,736	69,086	43,737	164,513
Réunion	63,117	12,556	34,633	121,244	213,550

On voit par ce tableau, que de ces trois colonies, la Martinique est celle qui possède proportionnellement la quantité la plus considérable de terres cultivées; c'est à la Réunion que l'on trouve au contraire le plus de terrains incultes : la Guadeloupe contient relativement la plus grande étendue de bois et de forêts.

La principale richesse territoriale de ces trois colonies et généralement de toutes les colonies françaises, consiste dans la production des denrées dites coloniales et notamment du sucre et du café.

« Les cultures coloniales diffèrent essentiellement des cultures de France, le café et surtout le sucre, exigent l'emploi d'un grand nombre de travailleurs; et encore faut-il que, suivant les besoins du moment, l'état de l'atmosphère ou toute autre circonstance locale, ces travailleurs puissent être simultanément appliqués à des travaux de différente nature, tels que la culture des terres, la manipulation des produits, etc. La subdivision des propriétés, si avantageuse en France, serait, dans les colonies à sucre et à grandes cultures, très-préjudiciable aux intérêts agricoles. En effet, pour faire dix barriques de sucre, par exemple, il faudrait, en bêtes de somme et de trait, en moulins, en chaudières, et autres ustensiles, à peu près la même dépense d'installation et d'entretien annuel que pour en faire cent. La différence entre les grandes manufactures et les petites ne consiste que dans le plus ou le moins de bâtiments accessoires, de terres ou d'esclaves, et lorsqu'une propriété n'a pas au moins 50 arpents, il devient même impossible de l'exploiter comme sucrerie (1) ». D'après ce qui précède, il est facile de se rendre compte de la perturbation qu'a dû jeter dans l'économie rurale des co-

<sup>(1)</sup> Notices statistiques sur les colonies françaises publiées par ordre du ministre de la Marine et des Colonies. (Notice préliminaire, 1<sup>er</sup> vol., 1837.) Depuis quelque temps on propose de séparer la fabrication du sucre de la culture de la canne. La saccharification aurait lieu dans des *usines centrales*, et la culture pourrait être abandonnée à la petite propriété.

lonies l'affranchissement des esclaves subitement prononcé en 1848 : nous avons montré les efforts que le gouvernement a faits jusqu'à présent pour suppléer au manque de bras et pour favoriser l'immigration coloniale. Ce sont surtout les côtes occidentales de l'Afrique, et les Indes qui fournissent à nos colonies le supplément de travailleurs nécessaires à leur prospérité, on pourrait presque dire à leur existence : et il est vivement à désirer que ce mouvement s'accroisse bien loin de se ralentir.

Outre la production du sucre et du café, la culture du cotonnier, du cacaoyer, du tabac et de quelques plantes alimentaires forment les différentes branches de l'agriculture coloniale. Voici, d'après les documents fournis par l'administration, quelle a été, à différentes époques l'étendue relative des terres affectées à ces diverses exploitations.

Colonies.	Années.	Cannes à Sucre.	Café.	Coton.	Cacao.	Epices.	Tabac.	Vivres.
		hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.
	1789	19,000	6,123	2,726	1,184	33		*
S	1816	15,684	4,000	435	678	2	10	7,645
at at the second	1835	21,179	3,042	178	492	w.	33	13,389
Martinique	1847	19,785	1,612	86	477		23	11,979
And and a second	1852	16,235	872	34	393	10	16	12,531
	1855	16,599	769	38	464	10	30	12,356
	1789	21,546	8,174	8,800		10	39	10,659
	1818	17,567	4,988	3,248	69			6,565
0.1.1	1835	24,809	5,687	1,023	159	1	15	13,042
Guadeloupe	1847	22,270	4,768	1,134	122	8	31	16,388
	1852	15,905	2'465	361	124	1	14	8,724
	1855	14,491	2,075	320	95	10	2	6,091
	1826	797	473	1,877	373	1,291		7,713
	1835	1,745	200	2,076	188	861	7	6,251
Guyane	1847	1,302	291	838	281	1,095		3,099
and support of the	1852	321	265	47	139	891		8,110
	1855	341	181	50	103	638	10	2,099
	1819	4,265	4,100	511	42	4,500		33
Réunion	1835	14,725	4'477	10	28	3,986	10	45,082
	1847	23,442	4,052	10	15	2,346	395	28,624
	1852	24,867	2,535		30	1,185	647	33,831
	1855	55,189	2,341	2	10	794	600	31,038
Total pour	1855	86,614	5,366	410	672	1,432	692	51,584

Il résulte du tableau qui précède que de toutes les colonies françaises, la Réunion est la seule qui présente une augmentation dans l'étendue des terres cultivées en cannes, en 1852, comparativement à 1847. Cette colonie est en même temps celle où l'abolition de l'esclavage a produit la commotion la moins violente : c'est aussi celle qui a profité le plus rapidement et le plus abondamment des subsides de l'immigration. La Guadeloupe paratt être celle qui a le plus souffert de l'émancipation des noirs. Toutes les cultures ont notablement diminué et les ensemencements en denrées alimentaires, qui ont augmenté dans les autres colonies, ont décru chez elle. Nous allons passer rapidement en revue les différents produits qui forment la base de l'industrie agricole des colonies.

Sucre. — En 1835, on évaluait, dans les colonies à cultures, le produit annuel d'un hectare planté en cannes à sucre, à 2,000 kilogrammes de sucre environ. Les différents produits obtenus de la canne à sucre, à différentes époques, dans ces quatre colonies, ont été les suivants :

Colonies.	Années,	Sucres.	Sirops et mélasses.	Tafia.
	1005	kilog.	lit.	lit.
1	1835	30,504,630	6,630,000	1,500,720
Martinique	1847	29,318,175	6,219,061	1,861,636
an and account of the second	1852	26,161,634	6,953,927	3,089,536
	1855	21,109,637	5,162,990	4,589,436
1	1835	36,335,241	6,506,129	2,158,015
Que deleure .	1847	38,007,807	5,768,522	1,126,371
Guadeloupe	1852	17,720,509	1,925,000	499,500
	1855	27,772,239	3,584,224	2,766,786
	1835	2,368,378	979,748	297,176
	1847	2,214,937	659,158	206,546
Guyane	1852	416,830	87,374	160,466
	1855	367,875	131,625	127,125
1	1835	22,713,753	1,761,750	995,384
	1847	24,063,689	3,490,500	815,750
Réunion	1852	34,478,160	2,708,561	1,022,881
	2855	51,563,567	4,363,800	2,370,134
Total pour	1855	100,813,818	13,242,639	9,853,481

En 1855, on comptait :

A la Martinique			employant	29,686	travailleurs.
A la Guadeloupe	479			35,872	_
A la Guyane	14		<u> </u>	1,097	-
B la Réunion	116	-	-	23,185	-

Café. — Le produit unique d'un hectare de caféiers a été évalué (1837) pour la Martinique de 250 à 500 kilogr. de café; pour la Guadeloupe, à 500 kilogr., pour la Réunion à 225 kilogr., et pour la Guyane à 170 kilogr.

Voici la quantité totale de café récolté dans nos colonies à différentes époques :

-	1835	785,000 kil.	1	1835	46,400 kil.
Mantiniana		450,890	Comena	1847	00'2788
Martinique	1852	283,046	Guyane	1852	27,194
	1855	466,853	(	1855	27,150
1	1835	1,004,372	(	1835	921,930
Cure deleman	1847	199,802		1847	362,750
Guadeloupe	1852	399,900		1852	250,250
	1855	403,589	(	1855	678,645
		-	Total pour	1855	1,576,237

Le nombre des exploitations rurales affectées à la culture du caféier était en 1855 :

> A la Martinique .... de 429 occupant 1,902 travailleurs. A la Guadeloupe.... de 367 — 4,960 — A la Guyane..... de 25 — 116 — A la Réunion .... de 408 — 1,553 —

Coton. — Le cotonnier ne réussit pas bien à la Martinique : la faible quantité récoltée dans l'île est consommée sur place ; à la Guadeloupe, la production du coton est à peu près abandonnée. Le produit moyen d'un hectare planté en cotonniers est évalué, à la Martinique, à 200 kilogr. de coton ; à la Guadeloupe, de 240 à 650 kilogr., à la Guyane, à 175 kilogr. dans les terres hautes, de 225 à 350 dans les terres basses. Voici la production comparée du coton dans les colonies.

Martinique	1835 1847 1852 1855	14,870 kil. 5,500 1,400 906	Guyane	1835 1847 1852 1855	32,524 kil. 41,180 6,138 6,250
Guadeloupe	1835 1847 1852 1855	80,464 19,922 24,050 59,095			

A la Réunion, la culture du coton a été complétement abandonnée depuis 1835. Le nombre des exploitations rurales affectées à la culture du coton était en 1855, à la Guadeloupe de 280, occupant 539 travailleurs, et à la Guyane de 15, occupant 105 travailleurs.

*Cacao.* — Ce genre de plantation exige moins de bras et de travail que tout autre, mais tous les terrains ne lui sont pas favorables : le cacaoyer demande surtout à croître à l'abri du vent. L'hectare produit en moyenne, à la Martinique 500 kilogr. de cacao, à la Guadeloupe de 500 à 750 kilogr., à la Guyane 130 kilogr.

Colonies.	Années.	Productions.	Colonies.	Années.	Productions.
	1835	155,500 kil.		( 1835	32,524 kil.
Martinique	) 1847	112,455	Gurana	) 1847	38,776
marandag	1	44,120	Guyane		32,916
	(1855	300,425		1855	30,900
	( 1835	28,021		( 1835	10,500
Guadalauna	1847	12,166	Dánnian	) 1847 1852	560
Guadeloupe	1852	9,200	Réunion	1852	
	1855	43,750		(1855	1,000
			Total pou	r 1855	376,075

*Epices.* — La production du giroflier, du cannellier, du cassier, et autres arbres à épices, est à peu près nulle à la Martinique et à la Guadeloupe; mais à la Guyane et à la Réunion, ce genre de culture a conservé une certaine importance : à la Guyane, on a récolté en 1855, 87,312 kilogr. de girofles et de greffes de girofle. La même année, on en a obtenu à la Réunion 286,250 kilogrammes.

Tabac. — Pendant longtemps, le tabac avait été une des cultures les plus importantes de la Martinique, mais, depuis 1789, elle a été sans cesse en décroissant. Le tabac récolté, surtout celui de Macouba, est de bonne qualité, mais il se consomme presqu'en totalité sur les lieux; à la Guadeloupe, la production du tabac ne suffit pas à la consommation; à la Réunion, la culture de cette plante s'est accrue notablement, et a

.

à peu près décuplé en 10 ans. En 1847, la production n'était que de 53,400 kilogr.; en 1852, elle s'élevait à 114,000 kilogrammes et en 1855 à 424,671 kilogr. Le tabac cultivé à la Réunion a beaucoup d'analogie avec celui de la Virginie.

Vivres. — A la Martinique, les plantations de vivres du pays se composent principalement : 1º du manioc, dont la racine, purgée de son suc vénéneux et passée au feu, fournit une farine substantielle, qui forme la base de la nourriture des noirs; 2° du bananier, végétal dont l'excellent fruit peut se consommer avec ou sans préparation; 3° de l'igname, dont la racine est très-nourrissante, et pèse quelquefois 15 kilogrammes: 4° de la patate, sorte de pomme de terre sucrée, qui forme avec l'igname une précieuse ressource dans les années de disette; 5° de choux caraïbes, des fruits de l'arbre à pain et de maïs. La pomme de terre dégénère à la Martinique, le riz y est cultivé en très-faible guantité. Les vivres récoltés à la Martinique ne suffisent pas à la consommation. Le manioc, la patate, l'igname et la banane sont également cultivées à la Guadeloupe; on y trouve en outre diverses racines, telles que le couscoutte, le malanga, le toloman, etc. Le maïs et le riz, les deux seules espèces de céréales que l'on cultive à la Guadeloupe, n'ont qu'une importance très-limitée, c'est du dehors que proviennent les farines nécessaires à la consommation du pays.

A la Réunion, le blé formait autrefois une des principales cultures de l'île, et suffisait aux besoins de la consommation; mais, depuis trente ans environ, la production de cette espèce de céréale a décrer en 1852, on ne comptait dans la colonie que 729 hectares plantés en bié, et qui ont donné 39,500 quintaux de grain. Pour le riz, le nombre d'hectares exploités était, en 1852, de 474, qui ont produit 180,000 kil. Les principales cultures de la Réunion, en plantes alimentaires, sont le maïs, le manioc, et les patates. En 1852, 24,725 hectares, affectés à ces plantations, ont donné une récolte de 22,130,222 kilogr. de maïs, de manioc et de patates. A la Guyane française, les vivres du pays se composent principalement de manioc, d'ignames et autres racines nourricières, de riz, de maïs, de bananes et de choux palmistes. En 1852, on a récolté 3,884,952 kilogr. de ces divers produits.

Dans les établissements de l'Inde, le riz et les menus grains sont le principal et presque l'unique objet de la culture. Dans les années ordinaires, les récoltes du territoire suffisent à la consommation locale, mais la côte de Coromandel est quelquefois désolée par des sécheresses qui occasionnent des disettes désastreuses. En pareil cas, Pondichéry est toujours plus maltraité que Karikal, dont les terres sont plus fertiles et mieux arrosées. En 1852, on comptait, sur le territoire de Pondichéry, 5,599 hectares de rizières, qui ont produit 11,763,082 kilogr. de riz en

#### COMMERCE.

paille; sur le territoire de Karikal, Yanaou et Mahé, 7,941 hectares de rizière qui ont produit 12,236,758 kilogr. de riz en paille; ensemble, 13,640 hectares de rizières, qui ont produit 23,999,740 kilogr. de riz en paille.

Quant aux menus grains, on en a récolté, en 1852, dans tous les établissements de l'Inde 8,086,895 kilogr. sur 8,221 hectares.

Bestiaux. — Voici le relevé numérique des animaux de trait et du bétail existant dans les établissements français en 1855 :

Colonies.	Chevaux.	Anes.	Mulets.	Taureaux et bœufs.	Béliers et moutons.	Boucs et chèvres.	Cochons.
Martinique	2,894	220	4,291	13,958	15,645	4,800	9,798
Guadeloupe	3,740	333	3,137	9,611	9,764	8,800	7,369
Guyane française.	32	7	67	5,167	296	ัม	3,364
Réunion	3,784	1,129	6,492	5,284	3,888	13,692	51,143
Etablissements de			Buffles.				
l'Inde	78	296	9,224	32,998	13,978	8,740	400

Dans les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, l'industrie n'a d'importance que dans son application à la production et à la préparation des denrées coloniales, principalement du sucre et des autres produits de la canne. Les seules fabriques existantes dans ces colonies consistent en briqueteries, chaufourneries, tanneries, forges et fonderies, ateliers de ferblanterie et brasseries; parmi les métiers manuels, ceux qui sont le plus exercés sont ceux de charpentier, menuisier, maçon, forgeron et peintre en bâtiments. Dans toutes ces colonies, la pêche et le cabotage occupent encore un assez grand nombre de personnes; mais les produits de la pêche servent aux besoins journaliers de la colonie et ne sont guère exportés.

Dans les établissements de l'Inde, et notamment à Pondichéry et à Yanaou, on fabrique des tissus de coton assez estimés.

A Saint-Pierre et Miquelon, la pêche et la préparation de la morue sont exercées sur une très-large échelle et occupent la totalité des pêcheurs hivernants et la presque totalité des habitants sédentaires, hommes, femmes, vieillards, et enfants mêmes, dès l'âge le plus tendre. La pêche dure depuis le mois de février jusqu'au mois d'octobre. Outre la morue que l'on fait sécher et saler, et celle qui est livrée immédiatement à la consommation sous le nom de morue verte, la pêche de ce poisson donne encore des produits accessoires : l'huile, les langues de morue et les rogues ou œufs de morue.

# IX. - Commerce.

Le régime commercial des colonies reposait originairement sur des principes essentiellement restrictifs, dont l'ensemble constituait ce que

-

TOME II.

CHAPITRE XX. - COLONIES.

l'on appelait le privilège système colonial. Ce système se liait intimement aux vues qui avaient présidé à la fondation des possessions trans-océaniques, indépendamment de l'intérêt politique, qui avait motivé la création de ces établissements. Les principaux avantages que l'on se proposait de retirer dans ces colonies se résumait ainsi. « On voulait : 1° procurer aux produits du sol et de l'industrie française des débouchés qui pussent leur être constamment ouverts, et qui fussent indépendants de la mobilité des dispositions des puissances étrangères à l'égard de la France; 2º assurer à ces produits des marchés à l'abri de toute concurrence étran-· gères ; 3• obtenir par voie d'échange et sans exportation de numéraire, des denrées que la France ne produit pas et qui sont nécessaires à sa consommation et soustraire ainsi notre commerce à l'obligation de recourir à l'étranger pour l'approvisionnement de ces denrées ; 4º donner de l'emploi à la navigation nationale et aux industries qui s'y rattachent (1). Afin de réaliser aussi complétement que possible ces résultats, on réserva exclusivement à la France le droit d'approvisionner ses colonies de tous les objets dont elles auraient besoin, et l'on obligea ces établissements à ne vendre leurs récoltes qu'à la métropole; on leur défendit en outre, de transformer leurs denrées récoltées en produits manufacturés; enfin on conféra aux seuls bâtiments français le droit de transporter tout ce qui ferait l'objet des échanges entre la métropole et ses colonies. Ce régime exclusif fut étendu d'abord à toutes nos possessions, aux colonies à cultiver aussi bien qu'aux simples comptoirs commerciaux. Mais il commença à subir de notables modifications vers le milieu du dix-huitième siècle; les exceptions au privilége colonial furent régularisées et confirmées par un arrêt du Conseil d'État du 30 août 1784, et. depuis cette époque, de nombreux actes émanés de l'autorité législative ou du pouvoir exécutif, ont élargi le cercle des relations permises entre les colonies et les pays étrangers, pour l'envoi de leurs produits respectifs. Mais le principe de la navigation réservé a été maintenu rigoureusement et l'acte de navigation du 20 septembre 1793, qui dispose que tous échanges et transports de marchandises entre la France et les colonies, doivent être faits par bâtiments français, est resté en vigueur.

Quant aux marchandises que nos colonies peuvent recevoir directetement de l'étranger, la nomenclature en a été établie pour les Antilles françaises, par la loi du 29 avril 1815, et l'ordonnance royale du 8 décembre 1839; pour la Réunion, par l'ordonnance royale du 18 octobre 1846; à la Guyane, par des arrêtés locaux successivement adoptés par les gouverneurs; à Saint-Pierre et Miquelon, par un arrêté local du 6 juillet 1855 (2); les mêmes actes ont fixé les taxes auxquelles sont as-

(1) Notices statistiques sur les colonies (Notice préliminaire, tome 1.º, 1837).

(2) En dehors des actes généraux que nous indiquons, des décrets spéciaux nom-

## COMMERCE.

sujettis les produits étrangers, dont l'entrée est permise. La liste de ces objets est plus étendue pour la Réunion que pour les Antilles; quant à la Guyane, il n'y a qu'un nombre assez limité de produits qu'elle ne peut pas demander à l'étranger : de plus, à la différence des Antilles et de la Réunion, la Guyane a la faculté de tirer des entrepôts de France, sans acquittement des droits de consommation, les marchandises étrangères qu'elle ne peut se procurer directement en pays étrangers. En exécution de la loi du 12 juillet 1837, des entrepôts réels ont été créés aux Antilles par l'ordonnance royale du 31 août 1838 (1); à la Réunion, par l'ordonnance du 18 décembre 1839 et la loi du 18 avril 1857. Un entrepôt fictif existe à Cavenne depuis 1821, et à Gorée depuis 1822 (O. R. du 7 janvier 1822). Les entrepôts des Antilles peuvent recevoir des marchandises françaises de toute espèce et les marchandises étrangères, à l'exception de celles qui sont prohibées. L'entrepôt de la Réunion est ouvert sous certaines conditions, même aux marchandises prohibées (Ord, roy. du 18 octobre 1846). On ne peut d'ailleurs extraire des entrepôts, pour la consommation des colonies, que celles des marchandises étrangères dont l'admission. est permise. Toutes les autres marchandises étrangères doivent être réexportées; les marchandises d'Europe ou des pays non européens, situés sur la Méditerranée, ne peuvent être admises dans les entrepôts, qu'autant qu'elles sont importées directement des lieux de production ou des entrepôts de France, par bâtiments français.

Les actes que nous avons cités plus haut ont déterminé les listes des produits locaux que les colonies peuvent expédier à l'étranger. Les Antilles ne peuvent y envoyer que le tafia et les sirops. Au contraire, la Réunion a la faculté d'exporter tous ses produits, à l'exception des sucres, des cafés et des cotons; cette exception n'atteint pas les sirops et les sucres de basse qualité; ces produits sont exempts de droits à leur sortie des colonies, lorsqu'ils sont transportés par navires français; s'ils sont chargés sur des bâtiments étrangers, ils payent une taxe de 2 fr. par 100 kilogr. ou par hectolitre, s'il s'agit de liquides. A la Guyanc, tous les produits locaux peuvent être expédiés à l'étranger, un certain nombre d'entre eux sont même affranchis des droits de navigation de 2 fr. par 100 kilogr.

Les établissements français de l'Inde jouissent d'une franchise complète en ce qui concerne les importations des produits étrangers, ou les envois de denrées locales à l'étranger. Le Sénégal ne peut envoyer au-

breux ont modifié les droits d'entrée dans les colonies, de certaines marchandises particulières.

<sup>(4)</sup> Il y a deux entrepots à la Martinique : un à St-Pierre et un au Fort-de-France (Fert Royal); deux à la Guadeloupe : un à la Pointe-à-Pitre et un à la Grande-Terre ; un à la Réunion, à Saint-Denis.

cun produit directement à l'étranger; la liste des marchandises étrangères qu'il peut recevoir est assez limitée; au contraire, Gorée jouit d'une très-grande latitude pour l'importation et l'exportation des marchandises étrangères (Décret du 8 février 1852).

Les marchandises et denrées provenant du sol et de l'industrie de la France, et celles qui sont nationalisées par le paiement des droits de douane, peuvent être exportées à destination des colonies françaises en exemption des droits de sortie (L. 17 juillet 1791). Les prohibitions établies à la sortie de France ne sont pas applicables aux expéditions pour les colonies françaises (L. 3 septembre 1793). A leur entrée dans les colonies, les produits importés de France sont admis en franchise de droits à la Réunion, à l'exception des eaux-de-vie de vin et autres qui paient un droit de 50 fr. par hectolitre de liquide. Aux Antilles, les produits français, acquittent un droit d'entrée de 5 cent. par 100 kilogr. ou par tête, lorsque les similaires étrangers sont admissibles dans la colonie (Loi du 29 avril 1845). Au Sénégal, les marchandises françaises sont assujetties à un droit de 2 0/0 de la valeur (Déc. du 8 février 1852). A Gorée, elles entrent en franchise.

Les produits coloniaux, expédiés à destinations des ports de France, sont affranchis de tous droits de douane à leur sortie; à leur entrée en France, les plus importants de ces produits sont soumis à un régime spécial, plus favorable que celui applicable aux similaires étrangers. Les uns sont admis en franchise complète, les autres jouissent de modération de droits (1). De toutes les marchandises coloniales, celle qui présente le plus d'intérêt, au simple point de vue de la consommation indigène, de la navigation et de la prospérité coloniale, est le sucre.

Comme nous avons déjà fait connaître ailleurs (t. I<sup>er</sup>, p. 406 et t. II, p. 196 et 371) ce qui est relatif aux droits sur le sucre, nous nous bornons à y renvoyer.

Dáimetien	Importation.		Exportation.		Total.	
Désignation.	1853-57.	1858.	1853-57.	1858.	1853-57.	1858.
Colonies à cultures. Autres possessions.	59.7 29.2	80.3 38 1	64.1 16.0	80 3 20.4	123.8 .45.2	160.6 58.5
Totaux	88.9	118.4	80.1	100.7	169.0	219.1

Il nous reste à faire connaître le mouvement du commerce et de la navigation dans les colonies françaises ; commençons par le commerce. Commerce spécial des colonies avec la France. — Valeur actuelle en millions de france.

(1) Les principaux articles exempts de droits sont les rhums et tafias, les fruits conservés, le sel, le jus d'orange et de fruits non dénommés, la vanille. — Les principaux articles dégrevés sont le miel, les poissons conservés, les graines d'œillet, de sésame, de colza, de lin, les sirops, mélasses, confitures, liqueurs ; — le cacao, le café, la girofie, la muscade, le macis de la Réunion et de la Guyane, le poivre de la Guyane, la gomme du Sénégal, les bois d'ébénisterie de la Guyane et du Sénégal;

#### COMMERCE.

**Pendant les mêmes époques, le commerce total spécial de la France** a été moyenne de 1853 à 1857, à l'importation, 1,317,700,000 fr.; à l'exportation, 1,468,600,000 fr.; ensemble, 2,786,300,000 fr.; et en 1858 : importation, 1,562,800,000 fr.; exportation, 1,887,300,000 fr.; ensemble, 3,450,100,000 fr.

En comparant le chiffre total de l'importation et de l'exportation des colonies et possessions françaises d'outre-mer au total général du commerce d'importation et d'exportation de la France, on obtient les rapports suivants, exprimés en centièmes :

	1852=1857.	1858.
Importations	6.7	7.6
Exportations	5.5	5.4
Importations et exportations réunies	6.1	6.3

Pour les quatre colonies à cultures, la moyenne de l'importation en France (commerce général) a été de 1816 à 1824, de 42 millions; de 1825 à 1840, de 57 millions; de 1840 à 1847, de 67 millions. De 1848 à 1852, la moyenne s'est abaissée à 43 millions; mais à partir de 1853, l'importation a augmenté très-rapidement et a passé de 45.3 en 1853, à 58.9 en 1854, 67.8 en 1855, et 71 en 1855; ce dernier chiffre se rapproche beaucoup de celui de 1847, qui avait été de 72 millions 8.

L'exportation de France pour les colonies à cultures (commerce général) a été en moyenne de 1816 à 1824, de 27 millions 2; de 1825 à 1840, de 45 millions 9; de 1840 à 1847, de 56 millions 7; de 1848 à 1852, de 54 millions. Ainsi, les événement de 1848 et l'abolition de l'esclavage, qui ont contribué à diminuer considérablement le chiffre des importations coloniales en France, n'ont pas eu d'influence sensible sur le commerce d'exportation de la France avec les colonies à cultures. De 1853 à 1856, l'importation a éprouvé un mouvement d'augmentation d'ailleprs assez faible. Voici les chiffres en millions : 1853, 62 millions 1; 1854, 62 millions 9; 1855, 63 millions 9; 1856, 65 millions 6.

Ces renseignements généraux, sur l'ensemble du commerce des colonies terminés, nous allons examiner le mouvement commercial de chaque colonie.

RÉUNION. — Voici la valeur totale des importations de cette île :

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.	Droits pergus.
1853	22,433,881 fr.	23,665,575 fr.	11.640.812 fr.
1854	26,775,725	29,813,101	13,926,693
1855	36,142,173	33,480,342	19.877.534
1856	34,241,062	42,003,092	19,641,847
1857	36,950,426	55,0 5,570	21.614.707
1858	39,936,834	36,203,457	23,392,747

— le coton, les végétaux filamenteux, le soufre, le rocou des Antilles, le poivre et le piment. Les établissements de Sainte-Marie de Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Taiti et Nouka-hiva jouissent, en outre, pour un certain nombre de leurs produits des dégrèvements de droits spéciaux (Ord. roy. du 14 novembre 1847. Décret du 27 mars 1852.). Le sucre est, de tous les articles que nous envoie la colonie, celui qui a le plus d'importance. Voici les quantités qui ont été importées de la Réunion en France, pendant les six dernières années :

Années.	Quantités.	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.	Proportion de l'importation du sucre à l'importation totale.	Droits perçus.
	quint.	fr.	fr.	p.100.	fr.
1853	296,030	20,732,674	21,909,401	92.4	11,400,662
1854	353,984	24,782,102	27,789,686	92.7	13,629,460
1855	500,022	35,008,065	32,504,685	96.9	19,054,561
1856	461.028	32,276,578	40.113.145	94.3	19,346,470
1857	503,410	35,240,515	53,562,928	93.7	21,125,461
1858	540,004	38,248,503	34,964,914	95.8	23,228,646

Après le sucre, les principaux produits importés de la Réunion en France, sont le girofle (clous et greffes) et le café, qui figurent chacun pour 2 à 3 0/0 envion dans le commerce d'importation ; viennent ensuite la vanille, les lichens tinctoriaux, les végétaux filamenteux brutes, les nattes de paille, les bois de teinture, etc. Tous ces produits réunis représentent ensemble environ 2 à 3 0/0 du chiffre de l'importation générale de la colonie.

L'exportation de France, pour la Réunion, s'est élevée aux chiffres ciaprès :

Valeurs officielles. Valeurs actuelles.			Valeurs officielles. Valeurs actuelles.			
1853	19,293,809 fr	. 16,868,081 fr.		1856	20,394,649 fr	. 19,465,617 fr.
1854	18,722,844	17,641,038		1857	29,840,429	25,520,125
1855	22,862,260	20,855,449	1	1858	32,557,046	30,696,877

Les tissus de coton forment le principal objet des exportations de France pour la colonie de la Réunion; ils représentent à peu près le tiers de l'exportation totale. Voici les chiffres de ces exportations pendant les six dernières années :

	Quantités.	Valents officielles.	Valeurs actuelles.	Rapport al'exportat. totale.
1853	329,811 kil.	6,781,528 fr.	2,662,425 fr.	34.5 p. 0,0
1854	334,118	6,981,507	2,581,020	35.9
1855	382,723	7,859,092	2,939,041	33 9
1856	294,745	5,805,051	2,181,591	27.8
1857	497,757	9,929,309	2,987,226	35.7
1858	485,590	9,758,194	3,073,051	<b>29</b> .9

Les autres articles d'exportation sont, par ordre d'importance, les peaux ouvrées, les effets à usage, les vins, les machines et mécaniques, les tissus de laine, les tissus de lin et de chanvre, les mules et mulets, les tissus de soie, etc.

MARTINIQUE. — Les importations de la Martinique en France ont atteint la valeur totale qui suit :

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.	Droits perçus.
1853	13,801,036 fr.	16,447,834 fr.	9,009,004 fr.
1854	16,454,403	20,506,917	10,533,068
1855	15,149,854	20,899,651	9,038,405

#### COMMERCE.

<b>1856</b>	17,995,731 fr.	26,265,401 fr.	11,548,738 fr.
1857	13,790,537	22,874,728	8,957,288
1858	20,994,036	22,396,408	14,721,491

Sur ces valeurs, le sucre entre pour les chiffres suivants :

Années.	Quantités.	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.	Rapport à l'importation totale de la colonie.	Droits perçuș,
	quint. mét.	fr.	fr.		fr.
1853	205,093	12,305,577	13,741,220	89.2	8,572,883
1854	245,666	14,740,196	16,582,618	89.6	10,268,884
1855	266,075	12,366,282	15,044,545	81.6	8,873,777
1856	250,620	15,033,322	19,799,818	83.6	11,428,478
1857	193,028	11,582,146	18,724,085	83.9	8,802,179
1858	313,300	18,708,611	18,708,568	80.5	14,612,293

Après le sucre, les rhums et les tafias forment les principaux objets des expéditions de la Martinique. Ils ont figuré pour 7 0/0 en moyenne dans l'importation générale de la colonie, de 1853 à 1857. Viennent ensuite, par ordre d'importance, le cacao, la canne sans apprêt, destinée surtout à la réexportation, le bois de teinture, les peaux brutes, le cuivre de première fusion, les écailles de tortue, les cigares, etc.

	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.		Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.
1853	20,429,014 fr.	18,937,351 fr.	1856	23,073,973 fr.	21,850,521 fr.
1854	20,705,195	19,532,784	1857	21,548,242	19,659,835
1855	18,720,054	17,785,204	1858	23,493,556	22,230,472

Le quart environ des exportations de France pour la colonie se compose de tissus de coton. Les autres articles sont, par ordre d'importance, les tissus, la passementerie et les rubans de lin et de chanvre, les peaux ouvrées, les tissus de soie, les vêtements et la lingerie, l'huile d'olive, le beurre salé, le riz en grains, le vin, le froment, le sucre raffiné, etc.

GUADELOUPE. — La valeur totale des importations de la Guadeloupe en France s'est élevée aux chiffres suivants :

	Val. officielles.	Val. actuelles.	Droits perçus.
1853	9,911,710 fr.	11,148,082 fr.	6,595,288 fr.
1854	14,104,240	16,481,293	9,255,107
1855	13,393,416	15,960,773	8,738,680
1856	14,752,611	20,377,560	10,152,455
1857	10,074,009	16,087,196	6,953,071
1858	18,893,329	19,215,836	14,093,687

Comme pour les autres colonies, le sucre est le principal produit de la Guadeloupe importé en France. En voici le montant :

•		Valeurs		Rapport de l'importation		
Années.	Quantilés.	officielles.	actuelles.	du sucre à l'importation totale.	Droits perçus.	
	quintaux.	fr	fr.	mii. de fr.	fr.	-
1853	153,306	9,200,181	10,272,619	93.7	6,408,736	
1854	217,198	13,041,771	14,668,047	72.5	9,080,529	
1855	197,046	11,863,854	15.407.005	88.6	8,893,417	
1856	219,662	13,226,501	17,388,370	80.6	10,005,188	
1857	148,913	8,983,078	14.480.791	90.0	6,775,061	
1858	298,216	17,992,426	17,905,666	94.9	13,920,587	

Après le sucre, les rhums et les tafias sont les produits dont l'importation est la plus considérable. Les quantités expédiées de la Guadeloupe représentent en moyenne 3 0/0 de l'importation totale de la colonie; viennent ensuite : le café, le bois de teinture, le rocou, le coton et les laines, les peaux brutes, le cuivre de première fusion et le cacao.

Voici la valeur de l'exportation générale de France pour la Guadeloupe.

•	Valenrs			Valeu	rs
	officielles.	actuelles.		officielles.	actuelles.
1853	16,048,311 fr.	14,234,322 fr.	1856	15,963,571 fr.	16,583,435 fr.
1854	16,514,222	15,834,239	1856	20,571,765	17,687,719
1855	16,761,438	16,027,319	1858	20,146,247	18,522,793

Le quart environ des exportations de France pour la Guadeloupe se compose de tissus de coton; les autres principaux articles sont : les ouvrages en peau et en cuir, les tissus de lin et de chanvre, l'huile d'olive, le riz en graine, les céréales, etc.

La valeur de l'importation de la Guyane française en France atteint les chiffres suivants :

Valeurs				
	actuelles.	officielles.	Droits perçus.	
1853	548,204 fr.	652,472 fr.	115,408 fr.	
1854	722,694	813,024	157,826	
1855	387,863	480,576	75,811	
1856	538,195	562,380	104,038	
1857	603,122	570,296	70,771	
1858	479,198	426,654	97,665	

La moitié environ des exportations de la Guyane se compose de rocou (graine tinctoriale) : les bois d'ébénisterie (plus de 500,000 kilogr.) et les girofles figurent ensuite dans le total pour un dixième chacun, en moyenne.

Le sucre se place au troisième ou quatrième rang; son importation a été, dans les dernières années, en décroissant plutôt qu'en augmentant, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

Valeurs			Valeurs		
1853 1854 1835	officielles. 137,710 fr. 85,229 203,473	actuelles. 153,776 fr· 103,696 228,907	1856 1857 1858	officielles. 109,835 fr. 215,728 188,558	actuelles. 144,615 fr. 161,796 127,277

Après le sucre viennent les peaux et les cuirs, le cuivre de première fusion, le café, la colle de poisson, la vanille, le rhum et le tafia, etc.

La France, de son côté, exporte pour la Guyane des marchandises diverses, dont voici la valeur totale :

Valeurs		I	Valer	ITS	
1853 1854 1855	officielles. actuelles. 4,752,679 fr. 4,397,838 fr. 3,889,394 4,142,914 4,162,255 4,583,714	1856 1857 1858	officielles. 4,020,945 fr. 3,862,217 4,137,362	actuelles. 4,171,828 fr. 3,853,309 4,535,124	•

## COMMERCE.

Le cinquième environ de l'exportation de France pour la Guyane française est formée par les tissus et la passementerie de coton. Les autres articles principaux sont, par ordre d'importance : les effets à usage, les peaux ouvrées, les vins, les tissus de lin et de laine, la poterie, l'acide stéarique, les céréales, les viandes salées.

Sénégal. -- Voici la valeur des importations du Sénégal en France :

	Valer	Dantha		
	officielles.	actuelles.	Droits perçus.	
1853	9,049,603 fr.	5,478,225 fr.	299,319 fr.	
1854	8,423,955	5,114,379	255,365	
1855	10,262,005	5,471,142	311,796	
1856	8,909,837	5,118,795	241,857	
1857	10,149,244	6,026,799	302,772	
1858	12,092,281	6,552,570	416,227	

Les principaux objets de l'importation du Sénégal en France, sont les arachides et les noix de Touloucouna; ces deux produits réunis représentent environ 55 0/0 de l'expédition annuelle de la colonie, la gomme vient ensuite, et figure dans le même total pour 30 0/0 en moyenne.

Les autres articles d'importation sont : les peaux brutes et sèches, les bois de teinture, l'huile de palme, la cire non ouvrée, l'ébène, le caoutchouc, les dents d'éléphant, les nattes et tresses, le cuivre de première fusion, les gommes tinctoriales, les graines oléagineuses, etc.

Voici la valeur des exportations de France pour le Sénégal :

	Valeu	ITS		Valeurs				
	officielles.	actuelles.		officielles.	actuelles.			
1853	9,673,573 fr.	6,315,809 fr.	1856	10,816,007 fr.	7,722,078 fr.			
1854	7,637,106	6,101,541	1857	10,614,092	7,716,877			
1855	9,241,591	6,614,226	1858	13,191,530	2,149,628			

De tous les articles d'exportation, le plus important est une espèce de toile des Indes, désignée sous le nom de Guinée : cette espèce de marchandise, d'origine étrangère est transportée par bâtiments français, des entrepôts français au Sénégal. Les quantités annuellement expédiées au Sénégal s'élèvent à une valeur de 4 à 5 millions de francs, représentant le tiers environ des exportations totales. La métropole envoie au Sénégal pour une valeur à peu près égale des tissus de coton, provenant des manufactures indigènes. Les autres articles exportés de France au Sénégal, sont : les tissus de lin et de chanvre, la poterie, la verrerie et les cristaux, les fils de coton, les vins, les eaux-de-vie, les peaux ouvrées, le sucre raffiné, les armes de guerre, les effets à usage, les médicaments, etc.

INDES. — Comme on pourra le voir, en comparant ce tableau avec le suivant, l'importation en France des produits de nos possessions dans les établissements français de l'Inde, dépasse de beaucoup la valeur des marchandises que nous y expédions. La valeur de l'importation en France s'établit ainsi :

	officielles.	actuelles.	Droits perçus.
1853	11,468,216 fr.	10,199,318 fr.	649,162 fr.
1854	8,216,662	7,601,691	506,072
1855	6,540,934	6,213,977	294,879
1856	6,339,164	5,238,485	302,012
1857	22,142,270	15,205,156	782,893
1858	16,174,831	11,121,298	408,013

Les guinées et autres toiles à carraux forment l'article le plus important des expéditions des Indes en France. Mais ces produits ne restent pas en France, et ils sont réexpédiés, soit aux autres colonies, soit à l'étranger. De 1853 à 1857, la valeur officielle des guinées importées a été, en moyenne, de 6 millions de francs, la valeur réelle de 2,600,000 fr. L'indigo (118,000 kil.) occupe le second rang dans les importations des établissements de l'Inde en France; la valeur moyenne de l'importation a été, de 1853 à 1856, de 4 millions de francs : la moitié environ des guantités importées se consomme en France, le reste est réexporté.

Les graines de sésame (près de 15 millions de kilogr.) prennent aussi une part considérable dans les importations des Indes. De 1853 à 1857, il en a été expédié pour une valeur moyenne de 3 millions de francs.

Les autres articles d'importation sont : le coton (1,143,000 kil.), le riz en grains, l'huile de palme, le café, les cornes de bétail brutes, les nitrates de potasse et de soude, les peaux brutes, le poivre, le sucre brut, le lapthe naturel, etc.

Voici la valeur des exportations pour les établissements de l'Inde :

	Valeu	irs	Valeurs					
	officielles.	actuelles.		officielles.	actuelles.			
1853	380,735 fr.	525,698 fr.	1856	604,870 fr.	872,803 fr.			
1854	321,238	439,195	1857	548,938	855,949			
1855	582,649	818,247	1858	503,574	682,145			

Les principaux articles d'exportation de France aux Indes, sont : les vins, les machines et mécaniques, le papier, le carton, les livres et gravures, les fruits de table, les tissus de soie, les mulets, les ouvrages en métaux, les effets à usage, la poterie, la verrerie, les vins, les eaux-devie, les liqueurs, la mercerie, la parfumerie, la bijouterie, etc.

MAYOTTE, etc. — Voici la valeur des importations en France de Mayotte, Nossi-Bé, Sainte-Marie de Madagascar :

11111

	Valeu		
	officielles.	actuelles.	Droits perçus.
.85 <b>3</b>	107,608 fr.	127,410 fr.	6,708 fr.
854	279,029	259,512	81,125
855	434,798	419,372	118,694
856	147,647	181,641	92,145
.857	246,581	374,561	135,175
858	526,470	407,125	138,284

Les importations de Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie comprennent :

# COMMERCE.

le sucre brut, le nacre de perle, le riz en paille, le bois d'ébène, les écailles de tortue, les lichens tinctoriaux, les bois odorants, les nattes de soie, les clous et griffes de girofle, etc.

Voici la valeur des exportations de France à Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie :

	Valeurs	Valeurs
	officielles. aciuelles.	officielles. actuelles.
1853	532,407 fr. 898,478 fr.	1856 168,030 fr. 132,952 fr.
1854	311,482 197,528	1857 563,529 476,105
1855	450,061 559,358	1858 191,128 402,619

ST-PIERRE ET MIQUELON. — Le principal et à peu près unique objet de l'industrie et du commerce de ces îles est la grande pêche maritime; aussi les articles d'importation et d'exportation se composent-ils, à peu près exclusivement, des produits de la pêche, ou des instruments et objets nécessaires à l'appareillement et à l'approvisionnement des bâti ments qui se destinent à la pêche.

Voici la valeur des importations en France de Saint-Pierre et de Miquelon :

Val. officielles.		Val. actuelles.	Droits perçus.		
1853	9,462,460 fr.	15,764,582 fr.	49,034 fr.		
1854	8,680,646	18,901,347	42,583		
1855	7,135,191	15,301,953	38,226		
1856	9,039,980	19,703,470	26,999		
2857	9,122,371	20,120,415	14,722		
1858	9,247,455	17,975,364	15,600		

La morue entre pour un peu plus des deux tiers, dans le total général des importations de Saint-Pierre et Miquelon. Voici quel a été le mouvement des expéditions de ce produit, de 1853 à 1857 :

	Valeurs	Valeurs				
	officielles. actuelles.		officielles.	actuelles.		
1853	6,458,271 fr. 10,979,661 fr.	1856	6,379,511 fr.	13,715,949 fr.		
1854	6,066,976 14,257,393	1857	5,970,497	6,152,286		
1855	5,176,662 11,129,823	1758	9,247,455	17,975,364		

Après la morue, les huiles de morue et de baleine continuent les principaux articles d'importation et représentent en moyenne: l'huile de morue 16.6 0/0, l'huile de baleine 8.2 0/0, de l'importation totale. Puis viennent, par ordre d'importance: les fanons de baleine, le sel marin, les poissons de mer, autres que la morue, les bois communs, les graisses de poissons, autres que de baleine et de morue, les peaux brutes, les rogues de morue et de maquereau, les viandes salées, le beurre salé, etc.

Voici la valeur des exportations de France pour Saint-Pierre et Miquelon :

	Vale	urs	Valeurs				
1853 1854 1855	officielles. 6,161,717 fr 5,298,262 5,838,149	actuelles. c. 6,113,077 fr. 5,448,416 6,250,374	1856 1857 1858	officielles. 4,798,352 fr. 5,970,397 6,478,704	actuelles. 5,786,149 fr. 6,152,286 6,605,005		

Les principaux articles d'exportation sont :

Puis viennent, par ordre d'importance: le beurre et la viande salés, le pain et le biscuit de mer, les cidres, les poirés et verjus, les hameçons et filets, les peaux ouvrées, les bois communs, les minerais, les vins, les eaux-de-vie et liqueurs, les outils et ouvrages en métaux, les céréales et pommes de terre, la bière, les tissus de laines et de coton, etc.

# X. - Navigation.

Le principe, qui sert encore aujourd'hui de base au régime de la navigation commerciale dans les colonies, est celui de la *navigation réservée*, posé par le décret du 11 septembre [1793, [en vertu duquel tous les échanges entre la France et les possessions d'outre-mer doivent se faire par bâtiments français. Toutefois, ce principe souffre quelques exceptions. Les colonies peuvent recevoir, sous tous pavillons, un certain nombre de denrées de consommation ou de première nécessité, et elles peuvent envoyer également, sous pavillon étranger, quelques-uns de leurs produits spécialement déterminés.

Nous commençons par donner le mouvement de la navigation entre les colonies et la métropole :

Périodes.	]	Entrée en Fran	108.		Sortie de France.			
reriodes.	Navires.	Navires. Tonnage.		Navires.	Tonnage.	Équipages.		
			hommes.			hommes.		
			Martinique.					
1827-1836	137	35,175	1,867	146	38,498	2,064		
1837-1846	116	27,713	1,484	136	33,246	1,547		
1847-1856	102	24,464	1,285	115	27,795	1,458		
1857	118	32,498	1,440	109	29,961	1,607		
1858	122	30,471	1,528	134	36,461	1,769		
		6	uadeloupe.					
1827-1836	1 172 1	43,424	2,312	166 1	42,868	2,292		
1837-1846	135	31,471	1,685	155	37,388	1.987		
1847-1856	90	20,053	1,064	109	25,692	1,343		
1857	90	23,001	1,179	110	26,481	1,374		
1858	118	27,916	1,528	124	30,764	1,507		
			Réunion.					
1827-1836	I 65 I	19,885	1,106	70 1	21,486	1 1,174		
1837-1846	77	22,758	1,253	92	26,699	1,458		
1847-1856	78	24,292	1,201	90	29,394	1,390		
1857	107	40,352	1,790	137	53,872	2,287		
1858	113	43,269	1,903	131	52,985	2,190		
		Guy	ane française					
1827-1836	1 22 1	4,109	1 279	23	4,344	1 287		
1837-1846	23	4,145	273	26	4,688	323		
1847-1856	13	2,4/8	156	29	5,740	336		
1857	10	1,875	107	34	7.491	410		
1858	1 11	1,956	116	34	9,109	382		

NAVIGATION.

			S	ainte-Mar	ie,	Mayotte ,	, N	o <b>ssi-B</b> é				
1851-1856	1	1	1	153	1	9	1	h	1	1,167	1	56
1857		1 2		648		32		4 3		741		38
1858		1		215		10				20		
					S	énégal.						
1827-1836	1	27	1	2,983	1	244	1	38	1	4,511	1	856
1837-1846		44		5,407		413		63		8,446		622
1847-1856		70		11,434		714		90		15,253		924
1857		84		16,245		944		76		16,256		866
1858	l	92		18,469	l	1,017		123		25,646		1,365
				I	nde	française						
1827-1836	1	5	1	1,430	1	105		6	T	1,547	1	703
1037-1846		5 5		1,252		73				947		56
1847-1856		24		4,194		204		4 8		2,582		118
1857		48		18,642		766		22		9,119		352
1858	l	28	I	10,665	l	441	I	5	1	2,045	1	80

Dans les tableaux ci-dessus ne sont pas comprise la navigation entre la France, Saint-Pierre et Miquelon. Cette navigation, ayant pour objet à peu près exclusif la grande pêche, se trouve mentionnée au chapitre du Commerce.

L'ensemble de la navigation, entre les colonies et la métropole, se résume ainsi en 1858 :

	Nombre de navires.	Tonnage.	Hommes d'équipage.
Entrée	485	132,961	6,545
Sortie	551	155,010	7,295
Total général.	1,036	287,971	13,840

La navigation avec la métropole ne forme qu'une partie du mouvement maritime des colonies; l'ensemble a été établi ainsi pour 1855, année la plus récente pour laquelle il existe des relevés :

	Entrées.		Sorties.	
	Navires.	Tounage.	Navires.	Tonnage.
Navires   France	714	164,488	475	114,809
français Colonies et pêcheries franç. Pays étrangers	886	94,492	1,015	126,953
(Pays étrangers	776	102,411	773	99,970
Totaux Navires étrangers de toute provenance	2,376	364,391	2,263	341,732
ét destination	1,394		1,305	•
Totaux	3,770		3,568	

En 1850, les entrées n'ont été que de 2,850 navires, dont 990 étrangers; et les sorties de 2,721, dont 878 étrangers. Il y a donc eu, en somme, accroissement évident, mais on ne doit pas oublier que la majeure partie des navires étrangers, entrés dans les colonies, ont relâché dans nos ports, par tout autre motif que le commerce ; l'augmentation du nombre de ces entrées et de ces sorties prouverait donc seulement la progression du mouvement commercial général, sans qu'on puisse en tirer aucune induction spécial relativement à nos colonies.

## APPENDICE.

# APPENDICE

#### Savoic, Haute-Savoic et Alpes maritimes.

Le puissant concours que la France prêta au Piémont, dans la campagne d'Italie en 1859, eut pour résultat de faire passer sous la domination sarde, la Lombardie, les duchés de Toscane, de Parme et de Modène, comprenant ensemble une population de près de 6 millions d'individus. A la suite de cet aggrandissement de territoire dû surtout à l'appui des armes françaises, l'empereur Napoléon III demanda au roi de Sardaigne de lui céder la Savoie et l'arrondissement de Nice. Cette proposition fut surtout motivée sur la situation particulière de ces provinces, qui, séparées des autres États du royaume de Sardaigne par de hautes montagnes, pouvaient être considérées comme les clefs de la France, du côté des Alpes.

La cession de ces provinces, consentie par le roi de Sardaigne, fut l'objet d'un traité contracté entre les deux souverains, à la date du 24 mars 1860. Il fut stipulé d'ailleurs, dans cet acte, que la réunion à la France des provinces en question, serait effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations intéressées, qui devaient préalablement manifester librement cette volonté.

En exécution de cette clause, les populations de la Savoie et de Nice furent appelées à se prononcer, par la voie du suffrage universel, sur la question de l'annexion, qui fut résolue affirmativement par une immense majorité. Le dépouillement du scrutin donna, dans la Savoie, les résultats suivants :

Electeurs inscrits	136,449
Votants	130,839
Bulletins affirmatifs.	130,533
Bulletins négatifs	71
Abstentions	4,610

Dans l'arrondissement de Nice, la majorité ne fut pas moins importante.

Le nombre des électeurs inscrits était de 30,706. Il y eut 25,933 votants, 25,743 déposèrent des bulletins affirmatifs ; 160 des bulletins négatifs ; 30 votes furent déclarés nuls.

Après ces manifestations, le traité du 24 mars fut sanctionné par les chambres sardes. La chambre des députés l'adopta le 29 mai 1860, à une majorité de 229 voix, contre 33 opposants et 23 abstentions. Au Sénat, la ratification eut lieu le 10 juin : sur 102 sénateurs, 90 se prononcèrent pour et 10 seulement contre.

Le roi de Piémont promulgua le traité le 11 juin 1860.

Un sénatus-consulte, adopté par le Sénat français, à l'unanimité, le 12 juin 1860, déclara l'annexion définitive de Nice et de la Savoie, qui devinrent, dès ce moment, partie intégrante du territoire français. Une fête solennelle, célébrée dans tout l'empire, le 14 juin 1860, consacra la prise de possession de cette acquisition.

Le sénatus-consulte du 12 juin avait réservé au pouvoir législatif le droit de régler la division administrative et judiciaire des nouveaux territoires; il y fut pourvu par la loi du 23 juin 1860, complétée par le décret impérial du 1<sup>er</sup> juillet suivant.

En vertu de ces actes, la Savoie, qui constituait deux provinces sardes, forme actuellement deux départements, le département de la Savoie, avant pour chef-lieu Chambéry, comprend 4 arrondissements, ceux de Chambéry avec 14 cantons, d'Albert-Ville 4 cantons, de Saint-Jean-de-Maurienne 4 cantons, de Martien 4 cantons.

Le département de la Haute-Savoie, chef-lieu Annecy, comporte également 4 arrondissements, savoir : Annecy 6 cantons, Thonon 5 cantons. Bonneville 8 cantons et Saint-Julien 4 cantons.

Nice a été réuni à l'arrondissement de Grasse, distrait du département du Var, pour former un nouveau département, désigné sous le nom d'Alpes-Maritimes. Ce département contient 3 arrondissement, Nice, Grasse, et Puget-Théniers.

Une cour impériale a été créée à Chambéry, et comprend dans son ressort les deux départements de la Savoie.

Le département des Alpes-Maritimes a été placé dans le ressort de la cour impériale d'Aix.

Conformément au sénatus-consulte du 12 juin 1860, les dispositions à prendre pour assimiler le régime douanier des nouveaux départements à celui de l'empire, doivent être l'objet de décrets impériaux rendus avant le 1<sup>er</sup> juillet 1861.

Tout ce qui concerne le service du recrutement, des cultes, de l'instruction publique, la composition des conseils généraux et d'arrondissement, le régime municipal et tous les détails de l'organisation administrative, doit être également réglé par des décrets impériaux.

Déjà des lycées impériaux, ainsi que des écoles normales primaires, ont été créés à Chambéry et à Nice. Deux évêchés ont été institués, l'un à Annecy, l'autre à Nice.

Sous le rapport militaire, la Savoie a été placée dans la circonscription de la 22° division, nouvellement créée et dont le chef-lieu a été placé à Grenoble. Nice fait partie de la division militaire de Marseille.

La Savoie, comprenant les deux départements nouvellement créés, a une longueur de 160 kilomètres, du nord au sud. La plus grande largeur, mesurée sur la route de Chambéry à Martigny, est de 130 kilom.,

# APPENDICE.

mais sa largeur moyenne est de 70 à 80 kilom. Ce pays touche au nord, au département de l'Ain; au sud-ouest, à celui de l'Isère; au sud, aux Basses-Alpes; il confine à l'est et au nord, au Piémont et à la Suisse; le lac de Genève le baigne au nord; le Rhône le traverse depuis Genève jusqu'à Belley, il reçoit toutes les eaux de la province qui se partage en trois bassins principaux, ceux de l'Arve au nord, du Fier à l'ouest, de la Haute-Isère au sud. La Savoie est sillonnée par la chaîne des Alpes, dont elle possède deux des grands principaux pics, le Mont-Blanc et le Mont-Cénis. Le pays, profondément accidenté, oblige les habitants à une rude et simple existence. On y rencontre la vie pastorale et la petite industrie rurale. Mais il y a peu de commerce et d'industrie proprement dite.

La population des nouveaux départements est approximativement de 318,000 habitants pour la Savoie, composée des pays de Savoie proprement dite, de la Tarentaine et de la Maurienne, et de 268,000 habitants pour la Haute-Savoie, comprenant le Genevois, le Chablais et le Faucigny.

Les principales villes de la Savoie sont Chambéry, à 600 kilom. de Paris, avec une population de 18,800 habitants; Aix et Annecy, qui ont chacune environ 10,000 habitants.

Nice offre un aspect très-différent de celui de la Savoie. Le climat est doux et agréable, la terre fertile et la nature des plus riantes; le pays est abrité par la chaîne méridionale des Alpes (Alpes-Maritimes), qui le sépare du Piémont. Le comté de Nice est formé du bassin du Var, il présente la forme d'un quadrilatère irrégulier, dont la chaîne des Alpes, le fleuve du Var, le Val-Royal et la côte forment les quatre côtés. Le pays, dans sa plus grande longueur, mesure 79 à 80 kilom. Le nouveau département français, qui s'est formé, comprendra environ 192,000 habitants, parmi lesquels 60,000 appartiennent à l'ancien arrondissement français de Grasse. L'ancien comté de Nice n'en apporte donc que 123,000 environ; la ville de Nice, la seule importante du pays, compte près de 40,000 habitants.

### FIN DU TOME DEUXIÈME.

# TABLE ALPHABÉTIQUE **DES MATIÈRES**

# CONTENUES DANS LES TOMES I ET II.

Les chiffres qui ne sont pas précédés du nombre II se rapportent au tome I<sup>er</sup>.

**OBSERVATIONS.** — Bien que notre table alphabétique soit très-détaillée, comme on peut s'en convaincre en la parcourant, la nécessité de nous restreindre nous a forcé d'omettre bien des indications. Ainsi nous n'avons pas mis, par exemple, le mot prix, bien que nous ayons donné le prix des terres et celui de 200 à 800 produits agricoles et manufacturiers. De même, nous avons compris sous le mot département, tous les renseignements relatifs à cette division territoriales pour n'avoir pas à répéter les indications 86 fois, mais nons avons cru devoir procéder d'une manière opposée pour les pays étrangers. Du reste, il sera facile au lecteur de se familiariser avec le mécaulsme de cette table, que nous avons établie avec beaucoup de soin.

A	Appendice. Les trois nouveaux dépar- tements, II, 560.
Abeilles, II, 95.	Apprentissage, II, 104.
Académie, 201. — Académie de mé-	
decine, 250. — Académie française,	Argent, II, 175, 191 et métaux précieux.
v. Institut.	Argue, 410.
Accidents, 150, 154 Dans les mines,	Armée, (chap) 440. V. les subdivisions à
II, 162 Sur les chemins de fer, II,	
300 Dans Paris, II, 410.	Armes, Il, 120.
Acior, v. fer.	Arrondissements, leur nombre, 36.
Actes motaries, v. Notaires.	- Administration, etc., 107.
Actes de notoriété, 129.	Asiles d'aliénés, 280.
Adjoint, 109.	Assassinats, 137, 151, 155, 158, 160.
Administration, (chap.) 81 Or-	Assises, 125.
ganisation, 94, - Centrale, 96	Assistance judiciaire, 135.
Departementale 101 Communale,	Assistance publique, 430.
108. — Contentieux, 114.	Associations religiouses, 186 Agri-
Adour, v. Bassins.	coles, II, 9.
Affaires étrangères, (M <sup>re</sup> des) 98, 441.	Assurances, 323 Maritimes, 324
Agents de change, 434.	Sur la vie, 324. – Contre l'incendie,
Agents du gouvernement, 96, 435.	327. — Contre la grêle, la mortalité des
Ages de la population, 50.	bestiaux, 381.
Agriculteurs, 54. II, 16.	Autorités administrative et judiciaire,
Agriculture, II, 1. Pour les subdivi-	93.
sions de ce chapitre, v. l'autre table ou	Autriche. T. I. Superficie, 2 Popula-
les différents mots dans l'ordre alphabé-	tion, 38, 42. — Naissances, 60. —
tique de celie-ci.	Décès, 73. — Justice, 154, — Cultes,
Alcool, 409. II, 201.	171, 177, 193. — Instruction, 201, 207,
Algérie, 101, 453 et II 492.	218, 233. — Bibliothèques, 255. — Jour-
<b>Aliénés,</b> 55, <b>280</b> , 426.	naux, 263. — Indigents, 299. — Caisses
Alpes françaises, 9.	d'épargne, 313. — Impôts totaux et moy.,
Ambassadeurs, 441.	363. — Contributions directes, 365. —
Amendes, 384.	Cont. foncières, 370. — Contr. pers-
Amortissement, 481.	mob., 373. — Patente, 376. — Doua-
Animaux domestiques, II, 75.	nes, 393. Contr. indirectes, 418. —
Ance, II, 70.	Dette, 430. — Armée, 490, 508. —
Annexes, (cultes) 180.	Marine, 514.
Antimoine, II, 174.	T. II. — population agricole, 19. —
TOME II.	36

TOME II.

36

Division agric. du sol. 22. - Morcellement, 26. — Salaire agric., 34. — Froment, 40. — Seigle, 49. — Orge, 50. — Mais, 51. — Avoine, 52. — Pommes de terre, 55. - Lin, chanvre, houbion, 59.-Jardins, 62. - Vins, 68. -Bois, 72. - Chevaux, 79. - Anes et mulets, 81. – Bét s à cornes, 88. – à laine, 91. – Porcs, 93. – Chèvres, 95. — Abeilles, 96 — Industries : lin, 133, coton, 140, laine, 146 soie, 151, 155. - Houille, 167. - Sel, 177. - Fer, 190. - Cuivre, 194. - Sucre, 200. -Alcool, 203. - Biere, 204. - Papier, 2!4 - Monnales, 241. - Commerce, 261. - Navires, 265. - Chemins de fer. 270 à 300. — Voies navigables, 312 et 314. — Routes, 332. — Postes, 345. — Télégraphes, 351. - Consommations, 358 et suivantes.

Aveugles, 55, 286.

- Avocate au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 116, 434.
- Aveine, 11, 51, 52.
- Avonés, 120, 434.

Bade. T. I. Superficie, 2. - Population 41. - Culte, 193. - Instruction sec. 219, 233. — Bibliothèques, 255. — Im-pôts, 363. — Armées, 508. — T. II. Division agr. du sol, 22. - Salaire agr., 34. — Seigle, 49. — Orge, 50. — Maïs, 51. — Avoine, 52. — Pommes de terre, 55. - Jardins, 62. - Vins, 68. - Chevaux, 79. - Anes, 81. - Bétes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Chèvres, 93. - Coton, 140. - Sel, 177. -Sucre, 200. - Chemins de fer, 270 à 300. - Navigation, 313. - Routes, 332. - Consommations, 358 et suivantes. Bagnes, 168, 526.

Baleine, (huile de) fanon, etc., II, 217. Banque de France, II, 242. — D'Algérie,

- II, 510. Des colonies, II, 540. Banqueroute frauduleuse, 137.
- Simple, 143; v. aussi faillite. Bassins, 11, - du Rhin, 12, - de la
- Meuse, 13, de l'Escaut, 13, de la Somme, 14, de la Seine, 14, de l'Orne, 15, - de la Vilaine, 16, - de la Charente, 17, - de la Garonne, 17, - de l'Adour, 18, - de l'Hérault, 19, - du Rhône, 19, - du Var, 20. V. aussi II, 804.

Bateaux à vapeur, II, 264. Baux, (leur durée) 11, 28.

Bavière T. I. Superficie, 2.- Po ulation. 38, 41. - Naissances, 60. - Décès, 73. - Culte, 171, 177, 193. - Instruction, 201, 219, 233.- Bibliothèques, 255. -Journaux, 263. - Caisses d'épargne, 813. - Impôts, 363. - Cont. directes, 365. — Cont. foncière, 370. — Cont. person. moh., 373 - Patente, 376. - (Bourbon, (lie de) v. Réunion.

Douanes, 393. - Cont. indirectes, 418. - Dette, 430. - Armée, 508.

- T. II. Popul. agr., 19. Morcellement, 27. - Salaire agr., 34. - Froment, 40. - Pommes de terre, 55. - Chanvre, houblon, 59. - Jardins, 62.- Vins, 68. - Bois, 72. - Chevaux, 79. - Béies à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Chevres, 95. - Abeilles, 96. - Coton, 140. - Houille, 167. - Sel, 177. - Fer, 190. - Sucre, 200. - Bière, 204. - Monnaies, 241. - Chemins de fer, 270. - Navigation, 313. - Routes, 332. - Postes, 318.- Télégraphe, 351. Consommations, 358 et suivantes. Beaux-arts, 256.
- Belgique. T. I. Superficie, 2. Population, 39, 41. - Naissances, 60. - Déces, 73. - Culte, 177. - Instruction, 201, 207, 215, 232. - Bibl. 255. - In-
- digents, 299. Caisses d'épargne, 314. - Assurances, 330. - Impôts, 363. -Cont. directes, 365. - Cont. foncières, 370. - Cont. person.-mob., 373. - Patente, 376. - Douane, 393. - Cont. indirectes, 418. - Dette, 430. - Armée. 508. - Marine, 514, 516.
- T. II. Drainage, 12. Popul. agr., 19. -Division du sol, 22. Morcellement, 27. - Sal. agr., 34. - Froment, 40. - Seigle, 49. - Orge, 50. - Avoine, 59. -Pommes de terre, 55. -- Chanvre, lin, 59. — Bois, 72. — Chevaux, 79. — Anes, 81. — Bêtes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Chèvres, 95. - Industrie : Lin, 133. - Coton, 140. - Laine, 149. - Houille, 167, 168. - Fer, 190. - Cuivre, 194. Sucre, 200 - Alcool, 203. - Bière. 204. - Papier, 214. - Commerce, 261. - Navires, 265. - Chemin de fer, 270. - Navigation, 316. - Routes, 332. -Postes, 345. - Télégraphes, 352.-Consommations, 358 et suivantes.
- Bêtes à cornes ou bovines, 11, 81.
- Bêtes à laine ou ovine, II, 88.
- Betterave, II, 56.

Bibliothèques, 252.

- Bienfaisance, (chap.) 264, v. les mots spéciaux à leur place dans l'ordre alphabétique.
- Biens du ciergé, 187. Des communes, 468, et II, 97.
- Biere, 401, II, 203, 368.
- Bijouterie, II, 194, 195.
- Bitume, II, 168.
- Boeuf, v. bétes à cornes,
- Bois, II, 214, 392, v. aussi Forêls.
- Boissons, 397 et 11, 201, 365.
- Bonneterie, II, 159.
- Bons du Trésor, 435.
- Borgnes, 55.
- Boucherie, II, 118.
- Bougies et chandelles, II, 208.
- Boulangerie, II, 118.

R

Bourse de Paris, II, 447. Brésil, population, 42. — Sucre, II, 200.

Brevets d'invention, 420, 447, et II, 107.

Brocantours, II, 122 en note.

Broderie, II, 157.

Bruntswick, superficie, 9. Population, 42.

Budget de l'Etat 348, 350, 356, 360, 433. — Des départements, 457. — Des communes, 467. — De la ville de Paris, II, 443.

Bureaux de bienfaisance, 291.

#### C

Cabarets, cafés, II, 121. Cabotage, II, 230. Cacao, II, 375. Cadastre, 869. Café, II, 373. Caisse d'amortissement, 481. Caisse de la boulangerie, II, 461. Caisse de la dotation de l'armée, 500. Caisse de retraites pour la vieillesse, 819. Caisse des dépôts et consign., 484. Caisse des invalides de la marine, 527. Caisse des trav. public, II, 487. Caisses d'épargne, 307, 486, 441. Canaux, II, 226, 303 à 311. Cantons, 36 et 108. Cardinaux, 175. Carrières, II, 178. Cartes à jouer, 408. Casters judiciaires, 147. Cautionnements. 433, 488. Céréales, II, 35, (transport des), 228, 233. - Consommation, II, 354. Cévennes, 6. Chaires d'agric., 243 Chambres consultatives d'agric. II, 3. - Des arts et manufactures, 114. Chandernagor, 11, 521. Chanvre, v. lin. Chapcaux de paille, II, 160. Chapeilerie, II, 160. Chapelies, 180. Chapitres, 177. Charente, v. Bassins. Charité maternelle, 301. Charbon, (mines de) II, 164. Chasse, (permis de) 384. Chataigneraies, II, 60. Chanssure, II, 159. Chaux, 179. Chefs-lleux de dop , 102. Chemins de fer, II, 227, 270 à 300. Chemins vicinaux, 11, 323. Chevaux, II, 75. Chèvres, 11, 93. Cidre, II, 204. Chiens. Taxe municipale, 470.-Nombre, II, 97. - Dans Paris, II, 447. Chiffons, II, 213.

Chill. Population, 42. Cimetières, de Paris, II, 412. Circonscriptions, v. Consistoires, Diocèses, etc. Climat, 22 Code rural, II, 13. Colléges communaux, 214. Collège de France, 251. Colonies, (chap) II, 513, v. les subdivisions à l'autre table. Colonies agricoles, 263. Colportage, 264. Colza, navette, etc., II, 57. Combustibles, v. houille et bois. Comices agricoles, II, 9. Comité consultatif des arts et manufactures, II, 113, v. aussi chambre consultat. Commerce, (chap.) 11, 221. — Intérieur, 252. — Extérieur, 252. Commissaires de police, p. 111, 473. - De Paris, II, 421. Commissaires-priseurs, 434. Communes, nombre, population, 42. Par depart., 36. - Administration, 108. — Budget, 467. — Octroi, v. ce mot. — Propriétés, II, 97. Communautés relig., 177, 187. Concours agricoles, II, 5. Comptoir d'escompte, 11, 247. Confédération germanique. (Superficie, population, chemins de fer), II, 299. Conflits, 116, Congrégations, 177, 186. Consell d'Etat, 91, 112, 116. Conseil municipal, 108. Conseil privé, 84. Conseils d'arrondissement, 107. Conseils de famille, 129, Conseils de préfecture, 105, 115. Conseils généraux, 106. Conservatoire de musique, 236. -Des arts et métiers, 238. Consistoires protestants, 188. - Israélites, 194. Consommations, (chap.) 11, 353. Consuls, 442. Contentieux, 114. Contrainte par corps, p. 136. Contraventions, 147. Contributions directes, 365. - Foncière, 368. - Personnelle-mobilière, 370. - Portes et fenêtres, 373. - Patente, 875. **Contributions indirectes**, 393. Constitution, 81. Corps législatif, 86. - Electeurs et députés, 88 ct 91. - Dépenses, 438. Cotes foncières, 370 et II, 23. Coton, II, 133 et 381. Cour impériale, 133. - De Cassation, 135, 149 - D'assises, 137. Cours des Comptes, 347, 456. Cours d'eau 11, 20 et II, 303.

Cours publics industriels, 241.

۰.

Courses de chevaux, II, 8.

Crèches, 265 (en note) et 300.

Crédit, (institutions de) II, 242. - Mobilier, II, 248. - Foncier, II, 14. - Agricole, 16.

Crimes, 137.

Cuirs et peaux, II, 205.

Cuivre, II, 174, 191, 396.

Cultes, (chap.) 169. Les subdivisions de ce chapitre forment autant de mots dans la présente Table. Cures, 178.

- Danemark. T. I. Superficie, 2. Population, 38, 42. — Naissances, 60. — Décès, 73. — Culte, 171. 192. — Instruction, 207, 219. - Bibliot., 255, -Indigents, 299. - Caisses d'épargne, 314. - Impôts, 363. - Cont. directes, 365. - Cont. indirectes, h18. - Dette, 430. — Armée, 503. — Marine, 514, 516.
- T. II. Population agricole, 19. Division du sol, 22. - Morcellement, 28. - Salaire agric., 34. - Jardins, 62. - Chevaux, 99. - Bétes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Alcool, 203 - Biere, 204. - Papier, 214. - Commerce, 261. - Navires, 265. - Chemins de fer, 270. - Canaux, 316. - Postes, 348. - Consommations 365 et suivantes.
- **Danube**, II, 314.
- Décès, 72. Dans Paris, II, 405.
- Decorations, 509. Données à l'agriculture, II, 8.
- Délits, v. les chap. Justice et Armée.
- Denrées alimentaires, II, 354. Coloniales, II, 361.
- Dénombrement, 32.

Densité de la population, 40.

Dentelles, II, 157.

- Départements, (leur administration) 101. Budget, 457. Emprunts, 462. Renseignements donnés :
- 1º Pour tous les départements : T. I. Nombre de arrondissements, cautons, communes, population en 1851 et en 1856. Electeurs et députés, 91. - Etendue, chefs-lieux, anciennes provinces, 102 - Dépenses d'instr. publique, 229. -Théâtres, 259. - Aliénés, 280. - Enfants trouvés, 287 (en note). - Monts-depiété, 302. - Assurances, 327. - Contributions directes, 354, 361. - Recettes communales, 477.
- T. II. Classification en régions agricoles, 21. — Salaires, 32. — Froment, 38. – Seigle, 48. — Pommes de terre, 54. – Vignes, 63. - Vins, 66, - Foreis, 69, 71. — Prairies, 73. — Chevaux, 76.— Anes et mulets, 79. — Bêtes à cornes. 82. - à laine, 69. - Porcs, 92. - Chèvres, 94. - Minerai de fer, 171. - Autres mincs, 174. --- Chemins de fer, 279,

- Voies navigables, 305. - Routes impériales, 318. - Routes départementales, 322. — Chemins vicinaux, 324.— Houille, (consomation) 389.

- 2º Pour quelques départements seulement : T. I. Densité de la population, 41. - Emigration, 80. — Instruction prim., 224, 226. — Bureaux de bienfaisance, 291, 295. - Salies d'asile, 300. - Ouvroirs, 301.
- T. II. Drainage, 12. Maïs, 50. Lin, 131. - Coton, 136. - Laine, 143. -Sole, 152. - Houille, 164. - Bitume, 168. - Marais salants, 175. - Fonte de fer, 184. - Fer, 185, 186. - Acier, 187. Dépôts d'étalons, II, 4.
- Dépôts de mendicité, 296
- Députés, v. Corps législatif.
- Désirade, II, 515.
- Dessins industriels, II, 109.
- Dette publique, 424. De Paris, 458. Deux-Siciles. T. I. Superficie, 2.—Population, 39, 41. — Culte, 177. — Ins-truction, 207, 219, — Bibliot., 255. — Journaux, 263. - Impôts, 363. - Cont. indirectes, 418. - Armée, 508. - Marine, 514.
- T. II. Popul. agricole, 19. Division du sol, 22. - Salaire agricole, 34. - Froment, 40. - Jardins, 62. - Chevaux, 79. - Anes, 81. - Bêtes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Chèvres, 95. - Soie, 151. - Fer, 190. -Monnaies, 241. — Commerce, 261. — Navires, 265. — Chemins de fer, 270. — Diocèses, 175 et 176.

Dispenses (mariages, magistrats), 137. Domaines, 380, 386

- Domestiques, 54, II, 17. Dans Paris, II, 465.
- Domicile (admission à), 136.
- Dons, 295, 471.
- Dotation, 437.
- Dotation de l'armée 500.
- Dotations et domaine de la couronne, 83.

Douanes, 390, II, 115, 252.

Drainage, II 11.

**Drawback**, Il, 258.

Droit public français, 81, 94.

#### Е

Eaux (dist. dans Paris), II.

Eaux minérales, II, 110, 180.

Eclairage dans Paris, II, 492.

Ecoles. E. normale sup., 208. - E. de pharmacie, 204. - É. préparatoire, 204. - E. des Chartes, 234. - E. des Beaux-Arts, 235. - E. des langues orientales, 235. - E. de dessin, 235. E. de Rome et d'Athènes, 236. - E. des Ponts-et-Chaussées et des Mines, 237.-E. centrale des Arts-et-Manufactures, 239. - E. sup. du commerce, 240, E. d'arts et métiers, 240.-E. Forestière, 241. - E. imp. d'Agriculture, 242. -

D

E. vétérinaires, 243. - E. Polytechnique, 245. - E. de Saint-Cyr, 245. - E. de Saumur, 246. - E. d'état-major, 247. - E. d'artillerie; E. de tir et de gymnastique; E. régimentaire; E. de la marine; E. d'hydrographie, 248. - E. du génie maritime; E. de pyrotechnie; E. des maréchaux, 249.

- **Ecosse**, v. Royaume-Uni. **Egouts** dans Paris, II, 491.
- **Elbe**, II, 312.
- Electeurs, v. Corps législatif. Elections à diverses époques, 91.
- Emancipation (actes de), 129.
- Emigration, 79.
- Empereur, 82.
- Employes et fonctionnaires à diverses époques, 112, 455.
- Emprunts, 427, 462, 471. De Paris, II, 68.
- Enfants assistés (trouvés), 286.
- Enfants légitimes et naturels, 59. Re-
- connus, 65. Morts-nés, 66. Engagements militaires, enrôlements
- volontaires, 499, 518. Enregistrement, 380.
- Enseignement supérieur, 202. Secondaire, 209. - Primaire, 210. - Spécial, 234.
- Entrepôts, II, 621.
- Escaut, v. Bassins.
- Espagne.T. I. Superficie, 2. Population, 40, 42. — Justice, 155. — Culle, 171, 177. — Instruction, 201, 207, 218, 232. - Biblioth., 255. - Indigents, 299. -Caisses d'épargne, 314. — Impôts, 363. — Cont. directes, 365. — Cont. foncières, 370. - Patente, 376. - Douane, 393. - Cont. indirectes, 418. - Dette, 430. — Armée, 508. — Marine, 514, 516.
- T. II. Population agr. 19. Division du sol, 22. - Morcellement, 27. - Salaire agr. 34. — Froment, 40. — Maïs, 51. — Jardins, 62. — Vins, 68. — Chevaux, 79. - Anes, 81. - Bêtes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Chèvres, 95. - Abeilles, 96. - Coton, 140. - Laine, 149. - Soie, 151. - Houille, 167. - Sel, 177. - Fer. 190. - Cuivre, 194. – Sucre, 200. – Monnaies, 241. – Commerce, 261. – Navires, 265. – Chemins de fer, 270. - Navig. intér., 316. - Routes, 333. - Postes, 346. Télégraphes, 352. -- Consommations, 365 et suivantes.
- Escomptes, II, 244, etc.
- Etain, II, 174, 191, 396.
- Etablissements astronomiques, 252. - Insalub cs, II, 117. - Pénitenciaires, I, 162.
- Etangs, 11.
- Etat civil, 47, 53.
- Etats Romains. T. I Superficie. 2. -Population, 39, 41. - Culte, 177. - Bibioth., 255. - Journaux, 263. - Indi- | Fleuves, 11. v. aussi Navigation.

gents, 300. - Caisses d'épargne, 314. - Impôts, 363. - Douanes, 393. - Dettes, 430. - Armée, 508.

- T. II. Popul. agr. 19. Division du sol, 22. Froment, 40. Maïs, 51. Jardins, 62. - Béles à cornes, 88. -Sole, 151, 155. - Fer, 190. - Commerce, 261. - Navires, 265. - Chemins de fer. 270. - Télégraphes, 352.
- Etats-Sardes. T. I. Superficie, p. 2. -Population, 39, 41. - Naissances, 60. -Décès, 73. - Culte, 177. - Instruction. 201, 207, 232. - Biblioth., 255. - Journaux, 263. - Caisses d'épargne, 314. -Impôts, 363. - Cont. directes, 365. -C. foncière, 370. - C. person.-mob., 373. — Patente, 376. — Douane, 393, C. indir., 418. — Dettes, 430. — Armée. 508. - Marine, 514, 516.
- T. II. Popul. agr., 19. Division du sol, 22. Froment, 40. Maïs, 51. Jardins, 62. - Chevaux, 79. - Soie, 151, 155. - Fer, 190. - Papiers peints, 214. - Commerce, 261. - Navires, 265. -Chemins de fer, 270. - Télégraphes, 352.
- Etats-Unis. T. I. Population, 40, 42. -Culte, 163. - Journaux, 263. - Caisses d'épargne de New-York, etc., 314. -Douane, 393. - Marine, 514.
- T. II. Froment, 40. Seigle, 49. Orge, 50. - Mais, 51. - Avoine, 52. -Pommes de terre, 55. - Chanvre, lin, houblon, 59. - Vins, 68. - Chevaux, 79. - Bêtes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Abeilles, 96. - Coton, 137. - Laine, 149. - Houille, 167, 168. - Fer, 190. -- Sucre, 200. - Papiers peints, 214. – Péche, 220. – Monnaies, 240. – Commerce, 261. – Tonnage, 265. - Chemins de fer, 270. - Postes, 347, 348.
- Etrangers, 50, v. aussi Domicile, Naturalisations.

Evêques, 175.

Exécutions, 140.

Exemptions militaires, 493.

Expositions : de peinture, 256; de l'industrie, II, 110.

Extradition, 149.

#### F

- Fabriques (cultes), 183. Facultés, 20 2. Faïence, 11,210. Faillites, II, 250. Faune, 28. Fer, 11, (mines), 179. - (Industries), 181. - (Consommation), 393. Fermage, II, 24, 28. Fermiers, II, 17, 28. Fermes-Ecoles, 242. Filature, v. lin, coton, laine, soie.
- Finances, (chap.) 332, v. les subdivi
  - sions à l'autre table.

Flore, 27.

Foires, 11, 234. Fonctionnaires en 1846 et 1858, 112

- et 455. Fontaines dans Paris, II, 491. Fonte, v. Fer.
- Forêts, 388 et II, 68 v. aussi Bois. Frais de perception, v. Finances en divers endroits, notamment, 423 et II, 454, et suiv. (Paris) Froment, II, 35, 354.
- Frontières de France, 2 et 3.

G

Gages des ouvriers agricoles, 11, 32 et 507. Ganterie, 11, 160, 206. Garantie, 410, II, 121. Garde nationale, 511. Garonne, v. Bassins, Navigation. Géologie, 24. Goitres, 55. Grains, v. Céréales. Graisses, II, 208. Grande - Bretagne, v. Royaume-Uni. Greec. T. I. Superficie, 2. — Population, 40, 42. — Culte, 171. — Instruction,

- 219. Impôts, 364. Armée, 508. -Marine, 514, 516.
- T. II. Population agr., 9. Division du sol, 22. — Froment, 40 — Maïs, 51. T. — Jardins, 62. — Chèvres, 95. — Soie,
- 151. Sel, 177. Commerce, 261. Navires, 265. Chemin de fer, 270. Greffe, (droit de) 383, 385.

- Grefflers, 120, 122, 434. Guadeloupe, II, 515, etc.
- Guyane, II, 517, etc.

H

- Mabillements confectionnés, II, 160. Manovre. T. I. Superficie, 2. - Population, 39, 42. - Naissances, 60. - Décès, 73. — Culte, 171, 193. — Instruction, 201, 219, 233. — Bibliot., 255. — Journaux, 263. - Impôts, 364. - Douaues, 393.— Dette, 403. — Armée, 508. T. II. — Population agricole, 19. — Divis.
- du sol, 22. Morcellement, 27. Salaire agr., 44. - Chanvre, lin, 59. -Jardins, 62. - Bois, 7?. - Chevaux, 79. - Anes, 81. - Bêtes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Chèvres, 95. - Abeilles, 96. - Lin, 133. - Coton, 140. - Houille, 167. - Sel, 177. Sucre, 200. — Navires, 265. — Chem. de fer, 270. — Navigation intér., 313. - Routes, 333. - Postes, 348.
- **Maras**, II, 4.
- **Mareng**, 219.
- Messe électorale. T. I. Superficie, 2. -Population, 41.
- T. II. Population agr., 19. Divisions du sol, 22. - Salaire agr., 34. - Fro- | Jura (montagnes).

ment, 40. - Houille, 167. - Sel, 177. - Routes, 332. Hesse grand-ducale. T. I. Superficie, 2 .--

- Population, 41. T. II. - Popul. agr., 19. - Division du
- sol, 22.—Salaire agr., 34. Froment, 40. Seigle, 49. Orge, 50. Mais, 51. - Avoine, 52. - Pommes de terre, 55. - Chanvre, lin, 59. - Bois, 72. -Chevaux, 79. - Anes, 81. - Bêtes à cornes, 88, — à laine, 91. — Porcs, 93. Chèvres, 95. — Houille, 167. — Sel, 177. - Navigat. inter., 313. - Routes, 332. Hollande, v. Pays-Bas. Hôpitaux, 270.
- Hospice, 270. Houblon, II, 59 Houlile, II, 164, 389.
- Huile, II, 208.
- Huissiers, 434.
- Hydrographes, v. marine.
- Hydrographier 10.
- Hypothèques, #81 et 384.

I

Iles Ioniennes. Superficie, 2.

- Imprimerie, 262, II, 213.
- Imprimerie impériale, 457.
- Income-tax, 372.
- Indes, (établ. français dans l') II, 519.
- Indigents, 297.
- Indigo, II, 207.
- Industrie, (chap.) II, 100, v. les divers mots à leur place dans l'ordre alphabétique.
- Infanticides, 287.
- Infirmités, 55.
- Ingénieurs hydrographes 521. Des Mines, II, 162, - des Ponts-et-Chaus-sées, II, 269.
- Inhumations à Paris, 412.
- Inscription maritime, 518.
- Inspecteurs, v. ies divers services (instruction publique, finances, etc., etc.). Institut, 250.
- Institutions de prévoyance, 307.
- Institutions libres, 215.
- Instruction publique, (chap.) 196, v. les subdivisions à l'autre table. - Dans Paris, II, 424.
- Instruction criminelle, 147.
- Instruments agricoles, 11, 35.
- Invalides, 508, 597.
- Irlande, v. Royaume-Uni. Israélites, 193.

# J

Jardins, II, 61. Journaliers, II, 17, 18, 32. - Leurs dépenses, 33. - Nombre, 44. Journaux, 263, 386, 434. Juges de paix, 122, 127.

Jury, 125. Justice, (chap.) 117, v. les subdivisions à l'autre table Justice militaire, 504. - Maritime, 524. Justice de paix, 122, 127.

# K

Karikal, II, 519.

# L

Lacs, 11. Laine, (industrie des) II, 140. - (Consommation), II, 383. Légion d'honneur, 249, 488, 509. Legs, 295, 471. Légumes secs, (plantes à cosses) II, 55. Lettres (leur nombre), II, 338, 348. Librairie, 262. Licence, 396. Limites de la France, 1. Lin, II, (culture) 58, - (filature et tissage), 128. - (Consommtion), 11, 387. Lingerie, II, 161. Liste civile, 83, 437. Livrets, 11, 105. Loire, v. Bassins, Rivières, Navigation. Lombardie. Superficie, 2. - Parcelles, II, 27. Lycées, 211.

# М

Machines à vapeur, II, 125. Main-morte, (taxe de) 419. Maire, 108, 115. Mais, II, 50, 52, 359. Maisons centrales, 167. Maisons d'habitation, 45 et 374, -Paris, 414 Malthus, (sa théorie), 29. Manganèse, II, 174. Marais, 22, II, 11 (en notc). Marchés, Ii, 234. Mariages. 67, - à Paris, II, 405, 407. Marie-Galante, II, 522. Marine, (chap.) 512. Marine marchande, II, 264. Marques de fabrique, II, 109. Martinique, II, 514 et aux sections suiv. Mayotte, II, 522 Meklembourg-Schwerin. T. I. Superficie, 2. - Population, 42. T. II. - Popul. agr., 19. - Division du sol, 22. - Salaire agr., 34. - Bois, 72. - Chevaux. 79. - Betes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93.- Chèvres, 95. - Sel, 177 - Navigation intér., 313. - Routes.

Mecklembourg-Strélitz. Superficie, 2. - Population, 42.

T. II. - Popul. agr., 19. - Division du sol, 22.

Médailles, 420, 456. - (Militaires), 509, Or, II, 175, 191, et métaux précieux.

Ménages, 45, — à Paris, II, 414. Mendiants, 297. Mers, 11. Métayage, II, 24, 28. Métayers, II, 17, 28. Metaux précieux, II, 121, 175, 191, 194, 235. Méteil, II, 46. Meubles, II, 216. Meuse, v. Bassins, Rivières, Navigation. Mexique. Population, 42. Mines, (taxe) 419; (statistique), II, 161. Ministres et ministères, 96, etc., 112, 115. — Dépenses détaillées des ministères à diverses époques; historique, 439 et suiv. V. aussi Justice, Cultes, etc. Ministres plénip., 412. Miquelon, II, 523. Modène. Superficie, 2. - Population, 41. Monnaics, II, 235. Montagnes, 4, 25, v. aussi Algérie, Colonies. Monts-de-piété, 302, de Paris, II, 439. Morcellement, II, 22. Mortalité, 72. Morts accidentelles, v. accidents. Morts-nés, 66, II, 407. Morue, II, 217. Mouvement de la population, 57. voy. aussi Paris, Algérie, Colonies. Mûrier, II, 60, v. aussi soie. Musées, 256. Muséum d'histoire naturelle, 251. Nalssances totales, 57; légitimes et naturelles, 59. v. Paris, Algérie, Colonies. Nassau. Superficie, 2. - Population,

### N

41.

Nationalité des habitants, 49. Naturalisation, 136. Naufrages, II, 266. Navigation, (droits de) 395. — Maritime, II, 263. - Intérieure, II, 226 et 303. Nice, v. l'Appendice. Norvége, v. Suède. Nossi-Bé, II, 522. Notaires, 121, 129, 434. Notoriété, (actes de) 129. Noyers, II, 60.

## 0

Observatoire, 25% Océanie, (établ. français) II. Octrois, 468, 476, 478, 479, II, 233, 451. Offices et officiers ministériels, v. Avocats aux conseils; greffiers; notaires, etc.

Oldenbourg. Superficie, 2. — Popu-lation, 294,339 habitants. Oliviers, II, 61.

Orfévrerie, II, 194. Orgo, II, 49, 52. Orographic, 4. Orphelins, 289. **05**, II, 211. Ouvroirs, 301. P Paim, II, 355 et 461. Papeterie, papiers peints, 212. Paris, (chap.) II, 397. Parme. Superficie, 2. - Population, **41**. Passeports, 384. Pasteurs, 190, 191. Patentes, 375. - Patentés, (leur nombre) II, 124 Patromage (Soc. de) 166. **Payeurs**, 346. Pays-Bas.T. I. Superficie, 2. - Population, 38, 41. - Naissances, 60. - Décès, 73 - Emigration, 80. - Justice, 160. - Culte, 171, 177, 193. - Instruction, 219, 233 - Biblioth., 255.- Indigents, 300. — Impôts, 364. — Cont. dir., 365. — C. foncière, 370. — C. person. mob., 373. - Patente, 376. - Douanes, 393. - C. indirectes, 418. - Dette, 430. - Armée, 508. - Marine, 514, 516. T. II. - Pop. agric., 19. - Division du soi, 22. - Salaire agr., 34. - Froment, 40. - Seigle, 49. - Orge, 50. - Avoine, 52. - Pommes de terre, 55. -Chanvre, lin, 59. - Jardins, 62. - Bois, 72. - Chevaux, 79. - Bêtes à cornes, 88. - à laine, 91. - Porcs, 93. - Chèvres, 95. - Papier, 214. -- Commerce, 261. - Navires, 265. - Chem. de fer, 290. - Postes, 346. - Télégraphes, 352. - Consommations, 358 et suiv. Pêche, Il, 217. Pelleteries, II, 205. Pension alimentaire, 132, 136. Pension de retraite, 96 et 432. - Ecclésiastique, 181, 433, 489. - Communales, 473, 476, 487. Percepteurs, 367. Péreu. Population, 42 Plateaux et plaines, 4. **Platre**, II, 179. **Plomb**, II, 174, 191. **Poivre**, II, 375. Pommes de terre, 11, 53. Pompes funèbres de Paris, II, 412. Pondichéry, II, 519. Ponts-et-Chaussees, 237, 448 et II, 269. Population, (chap.) 26, v. les subdivisions à l'autre table ou aux mots spéciaux. T. II. - Popul. agricole, 16. - Industrielle, 123. — de Paris, 400. — de l'Algérie, 494. — des colonies, 525.

Porcelaine, II, 210.

Pores, II, 91. Portugal. T. I. Superficie, 2. - Popula tion, 42 .- Culte, 171, 177.-Instruction 201, 207, 216, 232. - Biblioth., 24 - Indigents, 300. - Impôts, 364. Cont. fonciere, 370. - C. pers. mb 373. - Patente, 376. - C. indirect 418. - Armée, 508. - Marine, 514 516. T. II. - Popul. agr., 19. - Division in sel, 22. - Froment, 46. - Vins, 64. - Chevaux, 79. - Bêtes à cornes, # - à laine, 91. - Porcs, 93.- Chèvres, 95. - Coton, 140. - Soie, 151. - Se, 177. - Monnaies, 241. - Commerce, 261. - Chem. de fer, 270. - Postes. 348. - Consommation de vin, 368. de tabac, 381. Postes, 418 et II, (chap.) Poudres à feu, 415, II, 120. **Prairies**, II, 72. Préfet, 104, 115. - Maritime, 517. Presse, 262. Prévoyance, (institutions de) 306. Primes de sortie, II, 259. Prisons, 162. Produits chimiques, II, 206. Professions, 54. Propriétaires, 54, 55, II, 17, 22, 25. Propriété industrielle, II, 107. Protestants, 188. **Provinces** anciennes, 102. Prud'hommes, II, 105. Prusse.T. I. Superficie, 2- Population, 38, 42 .- Naissances, 60.- Décès, 73.-Justice, 156. — Culte, 171, 177, 193. Instruction, 201, 207, 219, 233. - Bibl., 255. - Journaux, 263. - Indigents, 300.- Caisses d'épargne, 313.- Assurances, 326, 330. - Impôts, 364. -C. indirectes, 418. — Dette, 430. — Armée, 490, 508. - Marine, 514, 516. T. II. - Popul. agr., 19. - Division du sol, 22. - Morcellement, 26. - Salaire agr., 34. - Froment, 40. - Seigle, 49. - Orge, 50. - Avoine, 52. - Pommes de terre, 55. - Jardins, 62. - Vins, 68. - Bois, 72. - Chevaux, 79. - Anes, 81. - Bétes à cornes, 88, - à laine, 91, -Porcs, 93.-Chèvres, 95. - Abeilles, 96. — Industries : Lin, 133. — Coton. 140. - Laine, 149. - Soie, 151. -Houille, 167. - Sel, 177. - Fer, 190. - Cuivre, 194. - Sucre, 200. - Alcool, 203.- Bière, 204.- Papier, 214.monnaies, 241 .- Navires, 265 .- Chem. de fer, 270 à 305. - Navig. intér., 312 à 314. - Routes, 332. - Postes, 346. - Télégraphes, 351.- Consommations. 358 et suiv.

Pyrénées, 5.

R

Rahbins, 193

- Becensement, 34.
- Receveurs généraux, particuliers, 344.
- Bécidives, 145.
- Becrutement, 490.
- Régions agricoles, 21.
- Behabilitation, 142.
- Remplacement militaire, 497.
- **Réunion**, II. 517, ctc.
- Bhin, II, 313, v. aussi Bassins.
- **Rivières**, 11 et II, 303, 308, 309 (en note), etc. Rhône, v. Rassins, Rivières, Naviyation.
- Rome, v. Etats-Romains.
- Routes. II, 317, 321, 322. Royaume-Uni. T. I. Superficie, 2. -Population, 37, 41. - Naissances, 60.-Décès, 73. — Emigration, 80. — Jus-tice, 151. — Culte, 171, 177, 193. — Instruction, 200, 219, (note 1) 230. -Biblioth., 255. - Journaux, 263. - Indigents, 299. - Caisses d'épargue, 313. - Assurances, 326, 329. - Impôts, 363. - Cont. dir., 365. - C. foncière, 370.-C. pers.-mob., Income-tax., 372, 373. — Douane, 393. — C. indirectes, (accise) 418. — Dette, 430. — Armée, 490, 508. - Marine, 514, 516.
- T. II. Drainage, 12. Population agr., 19. - Division du sol, 22. - Morcellement, 26. - Salaire agr., 34. - Froment, 40. - Orge, 50. - Avoine, 52. - Chanvre, lin, houblon, 59. - Jardins, 62. - Bois, 72. - Chevaux, 79. - Béics à cornes, 88. - à laine, 91. -Porcs, 93. - Chèvres, 95. - Industries : lin, 132; coton, 139; laine, 148. -Soie, 154. - Houille, 167. - Sei, 177. - Fer, 190. - Cuivre, 194. - Alcool, 203. - Bière, 204. - Papier, 214. -Peche, 219. - Monnaies, 240. - Commerce, 261. - Navires, 265. - Chem. de fer, 270 à 304. - Postes, 342. - Télégraphes, 351. - Consommations, 358 et suiv.
- Russic. T. I. Superficie, 2. Population, 38, 42. - Culte, 174, 177. - Insfruction, 207, 219, 232. - Bibl. 255. - Assurances, 330. - Impôts, 364.- Cont. foncière, 370. - Capitation, 373. - Patente, 376. - Douane, 393. - C. indirectes, 418. - Dette, 430. - Armée, 490, 508. - Marine, 514, 516.
- II. Popul. agr., 19. Division du sol, 22. — Morcellement, 27. — Fro-ment, 40. — Seigle, 49. — Orge, 50. — Avoine, 52. - Jardins, 62. - Chevaux, 79. — Anes, 81. — Bêtes à cornes, 88. -à laine, 91. - Porcs, 93. - Chèvres, 96. - Lin, 132. - Coton, 140. – Laine, 143. – Soie, 151, 155 – Houille, 167. — Sel, 177. — Fer, 190. — Cuivre, 194. — Sucre, 200. — Papier, 214.-Commerce, 261.- Navires,

265. - Chem. de fer, 270. - Navigat. intér.,315 .- Postes, 346 .- Télégraphes. 351. - Consommations, 358 et suiv.

#### S

- Sainte-Marie, II, 522.
- Saint-Pierre, II, 523.
- Salaires agricoles, II, 31. Industriels, v. les diverses industries en Algérie, 507.
- Salles d'asile, 233, 300.

Salubrité, (Paris) II, 414.

- Sardaigne, v. Etats-Sardes.
- Sarrasin, II, 52 et 360.

Savoie, v. l'Appendice.

Savons, II, 208.

- Saxe-Royale, T. I. Superficie, 2. Population, 39, 41.- Naissances, 60. -Décès, 73. - Culte, 171, 193. - Instruction, 201, 219, 233. - Bibl., 255. -Journaux, 263. - Impôts, 364. - Douanes, 393. - Armée, 508.
- T. II. Pop. agr., 19. Division du sol, 22. — Morcellement, 27. — Salaire agr., 34. — Froment, 40. — Pommes de terre, 55. - Jardins, 62. - Bois, 72. - Chevaux, 79. - Anes, 81. - Betes à cornes, 88. — à laine, 91. — Porcs, 93. — Chèvres, 95. — Lin, 133. — Coton, 140. — Houille, 167. — Sel, 177. — Sucre, 200. — Alcool, 203. — Bière, 204. - Monnaies, 241. - Chem. de fer, 270. - Postes, 348.- Télégraphes, 332.
- Saxe-Altenbourg, Superficie, 1,347 k. c. - Population, 134,659 habitants.
- Saxe-Cobourg-Gotha. Superficie, 2. Population, 153,877 habitants.
- Saxe Meiningen. Superficie, 2. -- Population, 168,816 habitants.
- Saxe-Weimar. Superficie, 2, Population, 41.
- Sceau, (droits de) 384.
- Secours, 294 et II, 5 et 437.
- mutuels, 314.
- Seigle, II, 47 et 358.
- Seine, v. Bassins, Rivières, Navigalion. Paris.

Sel, 403 et II, 175, 176.

Séminaires cathol, 182. - Protestants, 191. - Israél. (Ecole rabbinique), 195.

Sénat, 85, 438.

- Sénégal, II, 521.
- Separations de corps, 131, 136. De biens, 131.

Séparation des pouvoirs, 93.

- Sexes, (population par) 46. Sexes des criminels, malades, v. les mots spéciaux. Situation de la France, 1.
- Sociétés de charité maternelle, 301. -De secours mutuels, 314. - d'agriculture, II, 9. - D'encouragement pour l'industrie nationaie, II, 115. — Com-merciales, (en nom collectif, en commandite, anonyme), II, 249.

Sele, II, 149 et 385.

Sol, (division agricole) 27, II, '9.

Somme, v. Bassins.

- Soufre, II, 177.
- Sourds-Muets, 56, 286.
- Sons-préfet, 107. Succession, 382, 383.

- Succursales, (Cultes), 178. Sucre, 406, II, 176, 371. Sucde et Norvege. T. I. Superficie, 2. Population, 38, 42.- Naissances, 60.-Décès, 73. — Emigration, 80. — Culte, 171, 192. — Instruction, 201. — Bibl., 255. - Caisses d'épargne, 314. - Assurances, 330. - Impôis, 364. - C. foncière, 370. - Douane, 393. - ('. indir., 418. - Dette, 430. - Armée, 491, 508. - Marine, 514, 516.
- T. II Popul. agric. 19. Division du sol, 22. - Salaire agr. 35. - Froment, 40. — Seigle, 49. — Orge, 50. — Avoi-ne, 52. — Jardins, 62. — Bois, 72. — Chevaux, 79. — Betes à cornes, 88. — A laine, 91. — Porcs, 93. — Chèvres, 95. — Colon, 140. — Laine, 149. — Soie, 155. — Fer, 173, 190. — Cui-vre, 194. — Sucre, 200. — Papier, 214. - Commerce, 261. - Navires, 265. -Chem. de fer, 270.,- Télégraphes, 332, - Consommations 358 et suiv.

Suicides, 150, 154. - Dans Paris, II **411**.

- Snisse. T. I. Superficie, 2. Population, 42.- Emigration, 80. - Culte, 171, 177 193. - Instruction, 201. - Bibl., 255. - Journaux, 263. - Indigents, 299. -Caisse d'épargne, 314. - Impôts, 364. - Douane, 393. - Armée, 491, 508.
- T. II. Pop. agr., 19. Division du sol, 22. - Jardins, 62. - Vins, 68. - Bêtes à cornes, 88, — à iaine, 91. — Porcs, 93. — Chèvres, 93. — Coton, 140. — Sole, 151, 154. — Sel, 177. — Fer, 190. — Papler, 214. — Commerce, 261. — Chem. de fer, 270. - Postes, 348. -Télégraphes, 352. — Consommations, 358 et suiv.
- Superficio de la France, 2. des autres pays, 2.

# т

Tabac, 412 et II, 377. Tableteric, II, 212. Tailleurs, II, 160, 161. Teintures, II, 207 Télégraphe, II, 348. Température, 24. Terrains, 24, 26, 27, v. aussi sol. Territoire de la France, (chap.) 1. -Des autres pays, 2, v. Terrains et Sol. Textiles, (plantes) 11, 57. - Industries, 127. — (Consommations), 381. Thé, II, 375. Théâtres, 257 et II, 429. **Timbre**, 380, 385.

Tissus mélangés, II, 155.

- Tontines, 325, 326.
- Toscane, T. I, Superficie, 2.-Population, 41. - Culte, 177.
- T. II. Pop. agr., 19. Division du sol, 22. Jardins, 62. Chevaux, 79. Bêtes à cornes, 88. - à laine, 91. -Porcs, 93. — Chèvres, 95. — Fer, 190. Commerce, 261. — Navires, 265. — Chem. de fer. 270.
- Tourbe, 11, 169.
- Transit, Il, 262,
- Travail des enfants, II, 104.
- Travaux publics, v. Ministères et Paris, II, 483.
- Trésorerie, 456.
- Tribunaux, 117, 122, 179, (de commerce) 133. - Correctionels, 142. -De police, 142.
- Turquie. T. I, Superficie, 2. Populat., 36,550,000 habitants. - Cuite, 171, 177. -Armée, 508. - Marine, 525.
- T. II. Division agr. du sol, 22. Fer, 190. - Cuivre, 194. - Commerce, 261. - Chem. de fer, 270.

Vacherie, II, 4. Waches, v. bétes bovines.

Vanille, II, 375. Veaux, 11, 86.

Ventes, judiciaires, 132. - Mutations 382, 383.

Verres, II, 210.

- Viande, Consommations, II, 361.
- Vicaires généraux, 176.
- Vicariats, 180.

Wie moyenne, v. population (décès).

- Vignes, II, 62.
- Villes, (Population des) 42, 55. Vins, II, 65.

- Vinalgre, II, 205. Viels, 137, 151, 155, 156, 160. Vistule, II, 312.
- Voice de communication, (chap.) II, 267 Voirie de Paris, II, 487.
- Voitures publiques, 404.
- Vels, 137, 143, 151, 155, 156, 160.
- Vosges, (montagnes) 6.

#### w

- Weser, II, 812. Wartemberg. T. I. Superficie, 2. - Population, 39, 51, -- Naissances, 60. -- Décès, 73. — Culte, 171, 193. — Instruc-tion, 219, 233. — Bibl., 255. — Journaux, 263. - Caisses d'épargne, 314 .-Impóts, 364. - Douane, 393. - Armée, 508. T. II. - Population agr., 19 - Division
- du sol, 22. Morcellement, 27. Salaire agr., 34. - Froment, 40. - Sei-gle, 49. - Orge, 50. - Mais, 51. -Avoine, 52. - Pommes de terre, 55. -

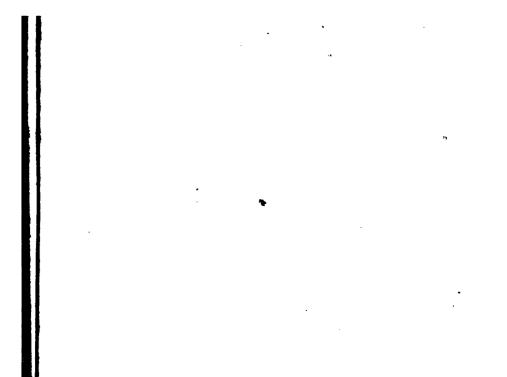
Jardins, 62. — Vins, 68. — Bois, 72. — Cheraux, 79. — Anes, 81. — Bétes à cornes, 83. — à laine, 91. — Porcs, 93. — Chèvres, 96. — Abeilles, 97. — Coton, 140. — Sel, 177. — Sucre, 200. — Chem. de fer, 270. — Navig. intér., 813. — Route, 332. — Postes, 348. — Télégraphes, 352. — Zinc, 396.

Z

**Zellverein.** Superficie, 9,112 milles carrés (de 15 au degré). — Population (en 1858), 33,542,407 habitants. — Sucre, 200. — Papier, 214. — Navigation intér. 312.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Paris. - De Sove et Boucser, imprimeurs, place du Panthéon, 2.



**#** 

. -· . H.

. .

.

. .

C





·



•

